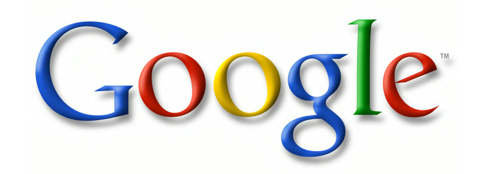
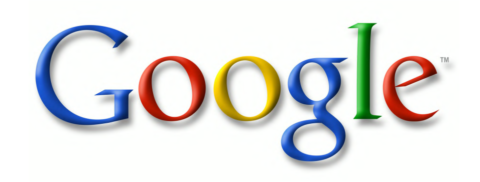
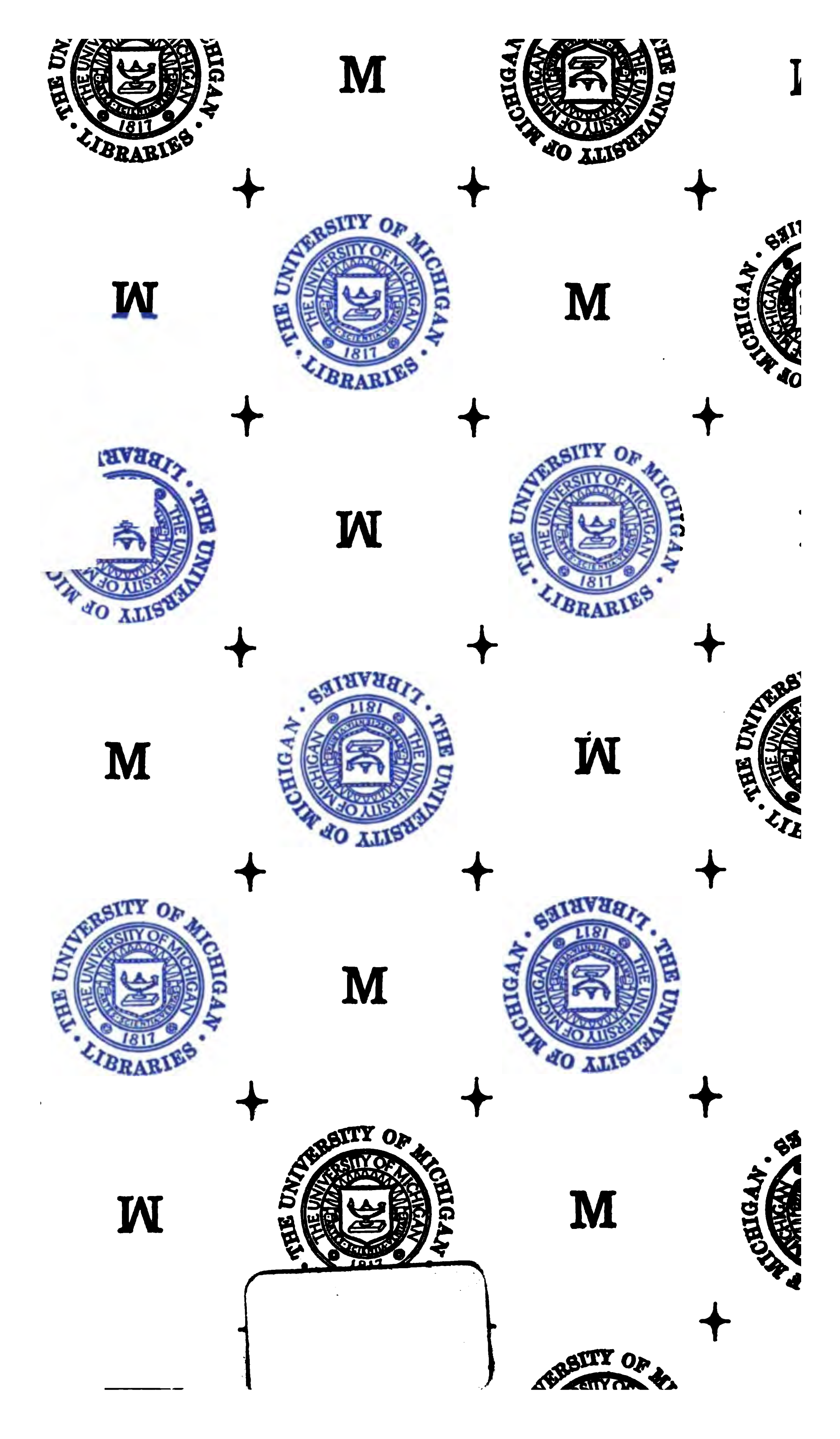
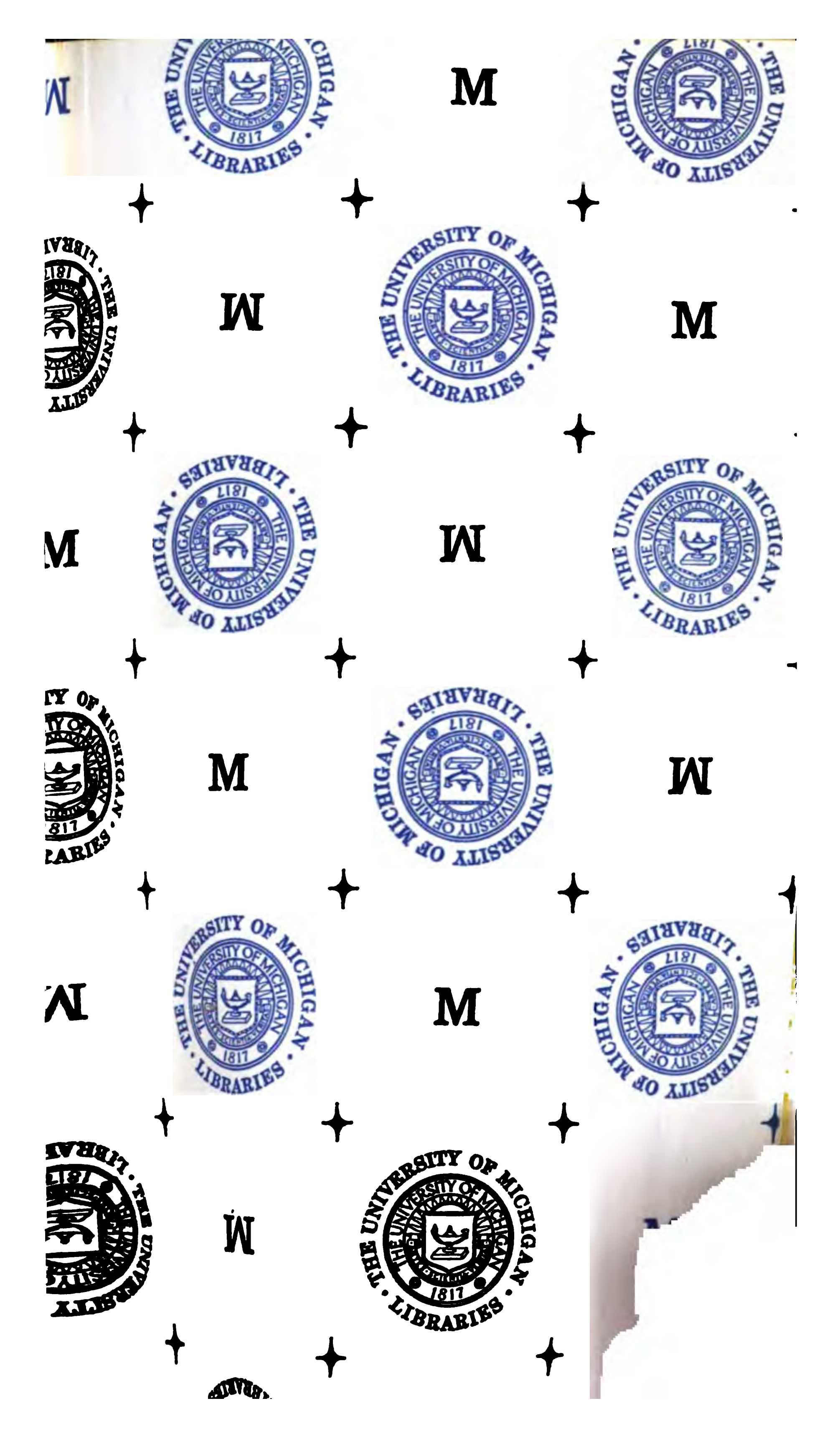
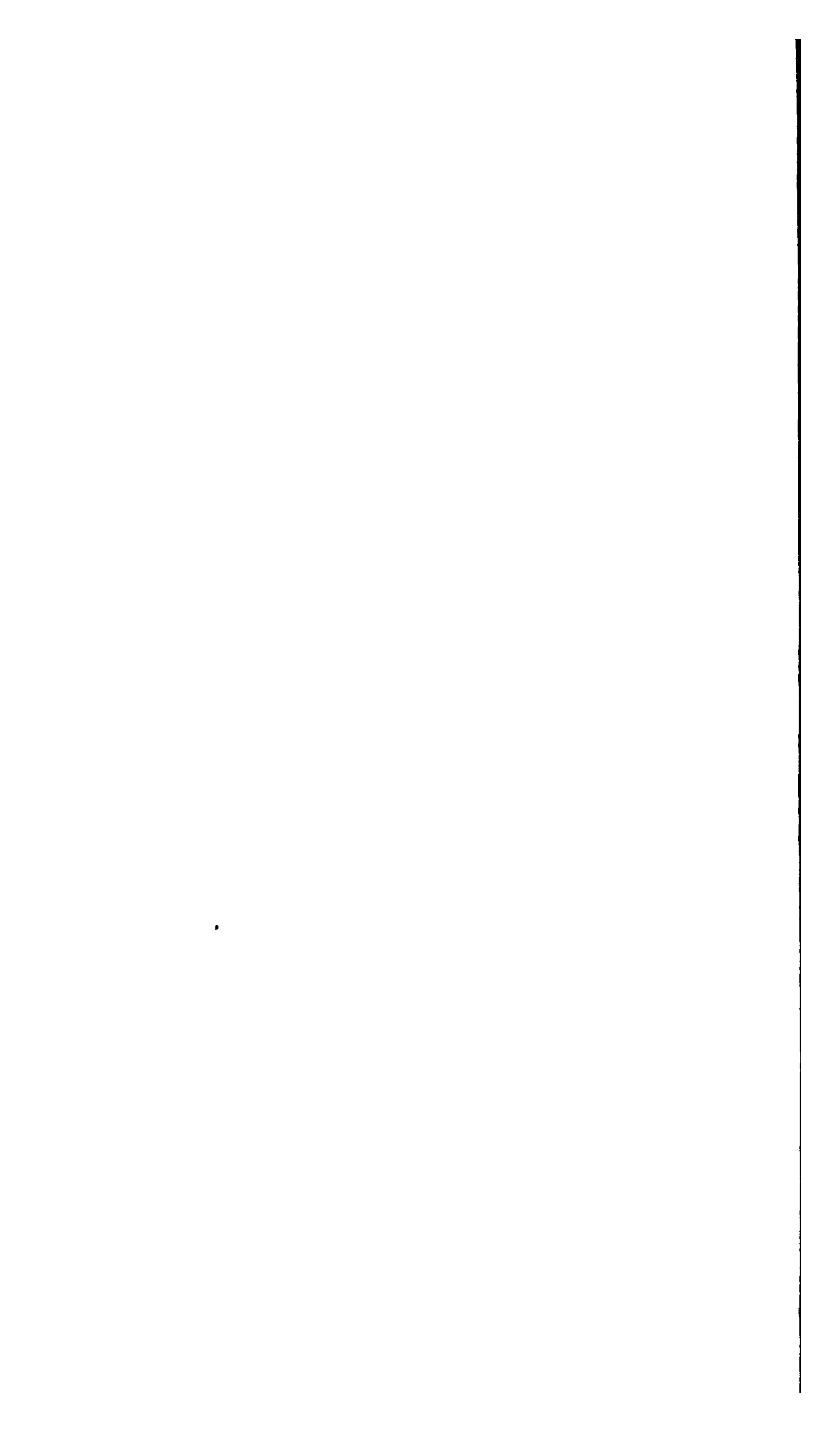





THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817
M





# HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

# L'ÉGLISE DE TOULOUSE

PAR

**M. L'ABBÉ SALVAN.**

4e Série.




TOULOUSE

**DELBOY, LIBRAIRE ÉDITEUR**

rue de la Pomme, 71.

1857

# HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

# L'ÉGLISE DE TOULOUSE.

## DEUXIÈME PARTIE

TEMPS INTERMÉDIAIRES.

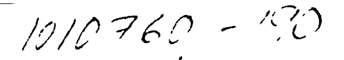
## LIVRE XI.

DEPUIS L'ÉPISCOPAT DE RAYMOND I[er] EN 1001 JUSQU'A LA CONCLUSION DU TROISIÈME CONCILE DE TOULOUSE EN 1056.

Un mouvement religieux qui, après avoir été l'effet de la crainte, devint celui de la reconnaissance, marqua le commencement du XI<sup></sup>e siècle : de toute part on fonda des monastères, on bâtit des églises, on consacra des biens immenses à ces pieuses fondations. Le monde n'avait pas cessé d'exister après l'an 1000 ; on attribuait sa durée aux largesses faites à l'Eglise. On continua donc d'en faire et pour reconnaître les bienfaits déjà reçus et pour en obtenir de nouveaux. L'architecture religieuse prit des formes nouvelles : la gracieuse ogive commença à remplacer le plein-cintre roman ou bysantin.

Vers l'an 1002, Roger, comte de Carcassonne, fit son testament par lequel il partagea ses domaines entre ses deux fils Raymond et Bernard. Nous ne mentionnons ici cet acte qu'à cause de certaines terres situées dans le pays toulousain, et qu'il est utile pour l'histoire de connaître. « Il donne à son fils Raymond le château de Sainte-Ga- » velle avec les alleus qui en dépendent, la moitié de Vol- » vestre et le tiers du comté de Comminges. — Il donne, » après la mort d'Adalaïs, à Bernard son autre fils la vi- » guerie de Savartés, le comté de Couserans et son évêché, » l'autre moitié de Volvestre, le château de Foix et le pays » de ce nom, le Dalmazan, l'Arganargues, le Podagues, la » moitié de la forêt de Bolbonne, située entre l'Ers et » l'Ariége, à l'exception des abbayes et des églises, qu'il » donne à Dieu et à ses saints pour le repos de son âme. » On trouve ici le plus ancien monument historique relatif au comté et à la châtellenie de Foix, dont Bernard, fils puîné de Roger, a toujours été regardé comme le premier comte, quoiqu'en réalité ce titre n'ait été pris que par Roger, fils de Bernard, qui lui succéda en 1006.

Vivait alors au pays toulousain un riche et puissant seigneur nommé Sulmus; il possédait de très grands domaines au diocèse de Comminges. Sur ces terres existait une église dédiée à saint Béat, bâtie sur les rives de la Garonne et fondée, à ce que l'on croit, vers l'an 980. Par un acte qui porte la date de 1003, il donna cette église à l'abbaye de Lézat en ces termes : « Moi Sulmus, reconnaissant en » ma conscience que j'ai grièvement offensé Dieu et violé » ses commandements, j'ai résolu de donner à Dieu et à sa » sainte Eglise quelque chose de ce que je possède : je





» donne et cède l'église de Saint-Béat qui est située sur la » rive de Garonne, avec toutes ses oblations et ses dépen» dances, au territoire de Savartés dans le comté de Com» minges, et l'église de Saint-Vincent, située sur la rive » opposée de la Garonne, avec ses oblations et ses dépen» dances, à Dieu, à Saint-Pierre de Lézat et au saint con» fesseur du Christ Antoine, et aux autres saints dont les » reliques reposent en ce lieu, à l'abbé Hugues et à toute » la congrégation en ce lieu réunie, afin que les religieux » vivent dans ce monastère selon la règle de saint Benoît. » La charte est signée de Pierre, évêque, et de Raduin, moine. On doit donc regarder Sulmus comme le principal fondateur du monastère de Saint-Béat, de l'ordre de saint Benoît, et qui plus tard devint un prieuré.

La donation de Sulmus eut lieu sous l'épiscopat de Pierre Ier, évêque de Comminges. Ce prélat succéda à Involat, dont l'épiscopat fut assez long. Dans quelques catalogues, on marque trois évêques de Comminges, Aton, Ariolus et Bernard, entre Involat et Pierre; mais nous n'avons trouvé aucun monument authentique qui prouvât l'existence de ces pontifes, et nous croyons que c'est à un autre Bernard qui vivait, comme on l'a vu, vers la fin du xe siècle qu'il faut attribuer l'érection de la collégiale de Saint-Gaudens. Nous trouvons le nom de Pierre, évêque de Comminges, dans une charte du monastère de Lézat, à la date de 1003.

Raymond premier du nom succéda à Attus sur le siége de Toulouse. Sa patrie et sa famille nous sont inconnues. Le premier monument historique qui nous révèle son épiscopat, est l'assemblée tenue au Puy par Gui III qui en était

évêque. Ce prélat, frappé de la licence des mœurs et de la tyrannie des seigneurs séculiers, résolut d'apporter quelque remède à ces maux. Il engagea plusieurs évêques de France à se réunir dans sa ville épiscopale avec quelques seigneurs pour chercher les moyens de rétablir la paix publique; on dressa dans cette assemblée divers règlements par lesquels on défendit aux clercs de porter les armes, et aux laïques d'usurper les droits et les biens ecclésiastiques, de troubler les gens de la campagne dans la culture des terres; on défendit aux prêtres de rien exiger pour le baptême, et on déclara excommuniés tous ceux qui n'observeraient pas ces décrets. Raymond, évêque de Toulouse, fut un des évêques souscripteurs, et il dût sans doute tenir la main à l'exécution de ces règlements dans son diocèse (1004).

Pendant que l'évêque Raymond s'était rendu au Puy, Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, assistait à une autre assemblée tenue à Psalmodi, au diocèse de Nîmes, au sujet du rétablissement de cette abbaye. Il signa l'acte dressé dans cette assemblée avec le comte Pons, son fils. Il s'était déjà montré bienveillant à l'égard de cette abbaye, puisque, quelques années auparavant, de concert avec Emma, sa femme, il lui avait restitué le prieuré de Saint-Julien de Corneillan. Depuis son mariage avec Emma, le comte faisait son séjour ordinaire en Provence. Il souscrivit en effet à une charte de Pons, évêque de Marseille, dans laquelle, en 1005, le prélat confirmait toutes les donations que ses parents et lui avaient faites à l'abbaye de Saint-Victor. Guillaume eut part aussi à cette époque aux libéralités d'Ermengaud, archevêque de Narbonne; dans son testament, ce prélat laissa tous ses faucons au comte de Toulouse.

Vers l'an 1005, ou peut-être l'année suivante, Raymond, évêque de Toulouse, assembla un concile en cette ville (1). Les actes de ce concile, conservés dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin, nous apprennent quel fut le motif de cette convocation.

« Nos pères nous ont appris par un antique usage qu'il » fallait réunir les hommes probes pour détruire le mal et » propager le bien : c'est pourquoi moi, Raymond, évêque » de Toulouse, et Guillaume, comte des Albigeois, des Ca- » durciens et des Toulousains, nous nous sommes réunis à » Toulouse où nous avons appelé l'archevêque de Narbonne » et quelques-uns de ses suffragants, l'archevêque d'Auch » et quelques-uns de ses suffragants, et plusieurs autres » abbés. Voici le motif de cette convocation. Donat de Ca- » ramaing (ou Caraman) et ses prédécesseurs ont reçu du » roi l'autorisation de tenir marché partout où ils vou- » draient, depuis le lieu de Stap jusqu'aux murs de Tou- » louse, trois jours de la semaine, le jeudi, vendredi et » samedi; ce marché peut être de toutes choses, particu- » lièrement du sel. Les prédécesseurs de Donat ont laissé » introduire dans ces marchés plusieurs abus qui, Dieu » aidant, n'ont point plu à Donat : il a donc renoncé entre » mes mains et celles du comte Guillaume à tous ces abus, » en présence des archevêques, des évêques, des abbés et

(1) Nous regardons le concile de 1005 comme le second de Toulouse, car, d'après les savants auteurs de l'*Histoire du Languedoc* (tom. 2, p. 16), le concile qui aurait été tenu à Toulouse en 884 et présidé par Sigebode, archevêque de Narbonne, n'est appuyé sur aucun fondement. C'est donc à tort qu'on a inséré ce prétendu concile dans le catalogue qui a été dressé de nos jours (1850).

» autres personnes présentes. Dans la crainte que Donat » ou quelqu'autre pût ramener et rétablir ces abus ou en » introduire de nouveaux dans le marché depuis Stap jus- » qu'aux murs de Toulouse, l'archevêque de Narbonne avec » l'évêque de Carcassonne, de Béziers et de Maguelonne » ont lancé l'excommunication suivante : — Nous, par l'au- » torité du Dieu tout-puissant, de l'apôtre saint Pierre et » de tous les saints, interdisons, excommunions hors l'E- » glise et séparons de la société des fidèles, privons du » corps et du sang du Sauveur et de la sépulture tout » homme ou femme qui établira des abus dans le marché » depuis Stap jusqu'à Toulouse, ou les laissera établir, à » l'exception de ce que Donat a conservé. L'archevêque » d'Auch et ses trois évêques ont lancé la même excom- » munication. Tous les abbés ont approuvé. »

Neuf prélats assistèrent donc à ce concile. L'archevêque d'Auch était Odon d'Astarac, qui avait succédé à Garsie sur ce siége. Les évêchés de ses trois suffragants ne sont point indiqués. C'est par erreur que l'estimable auteur de la nouvelle *Histoire de la Gascogne* (tom. 2, p. 6) place le concile de Toulouse à l'an 1020. Nous croyons aussi qu'il se trompe quand il traduit *malos usaticos* par *substances détériorées*; ces expressions signifient *abus introduits*. Par ces abus, on entend l'établissement de certains péages qui gênaient la liberté des transactions. Il suffit de lire le texte des actes de ce concile pour se convaincre de la vérité de cette interprétation. Les seigneurs de Caraman (de Carmanio), bourg situé au sud-est de Toulouse, étaient donc puissants à cette époque. Donat, qui occupait alors la seigneurie de ce lieu, était un homme religieux et ami de la

justice; sa femme s'appelait Rixende. Peu après la tenue du concile, les deux époux cédèrent à l'église de Saint-Sernin le marché de Baziége.

En 1007, Raymond, évêque de Toulouse, se plaignit au pape Jean XVIII de ce que quelques évêques faisaient des ordinations dans son diocèse sans son autorisation ; il demanda en même temps au pape la confirmation des priviléges des principales églises de sa ville épiscopale. Jean lui répondit en ces termes :

« A notre très cher fils en Jésus-Christ le vénérable » Raymond, évêque de Toulouse, et à ses successeurs à » perpétuité. — Votre charité nous a prié de vous confir- » mer dans la possession des églises du premier mar- » tyr Etienne, de Saint-Saturnin et de Sainte-Marie, ainsi que de tous les biens qui en dépendent.... » Le pape énumère ici les vastes domaines de ces églises, et il ajoute : « Nous vous confirmons la possession de ces biens à vous » et à vos successeurs. Qu'il ne soit, de plus, permis à » aucun évêque de faire une ordination dans votre diocèse » sans votre autorisation. » Le pape termine sa bulle par les anathèmes ordinaires (1).

(1) Catel, dans ses Mémoires (p. 853), fait adresser cette bulle par le pape Jean VIII à un Raymond qu'il dit avoir été évêque de Toulouse au IXe siècle (887) ; mais il est impossible d'admettre cette date, puisque Jean VIII mourut en 882. Il est certain, d'un autre côté, 1° qu'il existait en 1010 un évêque de Toulouse du nom de Raymond; 2° que Jean XVIII fut élu en 1003 et mourut en 1009. Nous croyons d'après cela que la bulle que nous venons de rapporter appartient à Jean XVIII, et a été adressée à Raymond premier du nom, qui n'a occupé le siége de Toulouse qu'au commencement du onzième siècle.

Peu d'années après avoir reçu cette bulle, Raymond quitta Toulouse pour se rendre à Urgel, où il arriva vers la mi-novembre (1010). Le 18 de ce mois, il assista à une assemblée tenue dans cette ville pour l'établissement de la vie canoniale parmi les chanoines de la cathédrale. On sait que Louis-le-Débonnaire avait institué ce genre de vie pour les chanóines à Aix-la-Chapelle. L'assemblée d'Urgel fut très nombreuse ; on y distinguait Ermengaud, archevêque de Narbonne, Adalbert de Carcassonne, Marfred de Beziers, Pierre de Maguelonne, Frotaire de Nîmes, Etienne d'Agde, Eriballus d'Uzès, Ermengaud d'Urgel, Pierre de Gironne, Borrel d'Ausonne, Oliba d'Elne, Deusdet de Barcelonne, et Aymeric de Ribagorce. Plusieurs seigneurs et princesses assistèrent aussi à cette assemblée.

Lorsque l'évêque de Toulouse rentra dans son diocèse, il n'était question dans le pays toulousain que des singulières aventures de Raymond, seigneur du Bousquet, château situé près du bourg de Lanta. Bernard le Scolastique, auteur contemporain, rapporte ainsi cette histoire : « Ce seigneur, riche et puissant, résolut d'aller visiter les saints-lieux. Arrivé à Lunes sur la côte de Toscane, il s'embarqua. Assailli par une furieuse tempête, le vaisseau se brisa contre les écueils ; Raymond et l'un de ses valets échappèrent seuls au naufrage. Le domestique ayant abordé sur une côte voisine, et ne retrouvant plus son maître, crut qu'il avait péri ; il revint au Bousquet et raconta la mort de Raymond à sa femme. Celle-ci se remaria, s'empara de tous les biens, et voulut déshériter ses filles. Un seigneur voisin nommé Hugues Escafred les donna en mariage à ses fils.

Cependant Raymond, après avoir imploré le secours de

sainte Foi, put aborder sur les côtes d'Afrique. Après avoir erré pendant trois jours sur cette plage déserte, il fut pris par des pirates qui venaient du pays de *Turlande*. Ceux-ci l'emmenèrent en esclavage et lui firent travailler la terre. Ayant déclaré qu'il était homme de guerre, les pirates l'employèrent dans leurs expéditions. Il y fit des prodiges de valeur ; ce qui ne l'empêcha pas d'être fait prisonnier par les *Barbarins*, qui, étant instruits à leur tour de sa valeur, se servirent de lui dans la guerre qu'ils faisaient alors aux Sarrasins de Cordoue. Le seigneur du Bousquet fut encore pris par les Sarrasins, et peu de temps après tomba au pouvoir des *Alabites*, leurs ennemis. Ses nouveaux maîtres lui firent prendre les armes contre Sanche, comte de Castille, qui, les ayant défaits, s'empara de la personne du seigneur français. Sanche, instruit de sa naissance, de sa bravoure et de ses malheurs, lui rendit la liberté. Raymond revint, après *trois ans* d'absence, à son château du Bousquet et en chassa celui que sa femme avait épousé. Bernard le Scolastique ne dit pas ce que devint la femme du seigneur du Bousquet. — Ce domaine existe encore sur le territoire de la commune de Saint-Pierre de Lage.

L'an 1014, Godefroi, comte de Cerdagne, ayant bâti un monastère sur le mont Canigou, envoya deux religieux à Toulouse pour y chercher quelques reliques. Les anciennes légendes avancent qu'ils en rapportèrent le corps de saint Gaudéric, que le comte plaça dans la nouvelle église. Saint Gaudéric était né à Villevieille, lieu situé entre Mirepoix et Fanjaux ; il était laboureur. On raconte qu'il était plein de dévotion à la Sainte-Vierge, et qu'un jour traversant un ruisseau sur un char chargé de blé et enten-

dant sonner l'*Angelus*, il se précipita à genoux au milieu des flots pour réciter cette prière; que les eaux se divisèrent sous ses pas. Dans une autre circonstance, il apaisa instantanément une affreuse tempête qui menaçait de détruire toutes les moissons.

Gaudéric mourut à Villevieille, et fut inhumé dans le cimetière de la paroisse. D'éclatants miracles s'étant opérés sur sa tombe, son corps fut transporté dans l'église de Saint-Maurice, à Mirepoix, et déposé dans un sépulcre de pierre, dans une chapelle à laquelle on donna son nom. Ses reliques furent ensuite portées à Toulouse, où elles furent reçues avec une grande pompe. On dit que l'évêque de cette ville les fit porter avec lui dans un concile, et que dans une procession qui fut faite pour obtenir la cessation de la sécheresse, une source merveilleuse sortit de terre à l'endroit où la châsse du saint s'était un instant arrêtée.

Voici à quelle occasion Godefroi reçut les reliques de saint Gaudéric. Ce seigneur, ayant entrepris la guerre contre les Maures, fut trahi par un de ses cousins. Il résolut alors de se venger. Celui-ci, pour éviter sa colère, se jeta dans l'église de Saint-Martin des Vals, couvent de bénédictins situé près de Puycerda, au pied de la montagne de la Calme. Godefroi entra à cheval dans l'église et y tua son cousin. Agité par les remords, il se rendit à Rome. Le pape Symmaque lui ordonna de bâtir un autre couvent en l'honneur de saint Martin. Godefroi le construisit sur le mont Canigou et y plaça des religieux; il y éleva deux églises, l'une au-dessus de l'autre: la première dédiée à saint Martin, la seconde à la Sainte-Vierge. Le comte se retira au Canigou avec la comtesse sa femme; ils y menèrent une sainte vie.

Nous ignorons en quel temps vivait saint Gaudéric, particulièrement invoqué dans le lieu de sa naissance, qui a pris son nom. On croit qu'il mourut vers l'an 900.

Les princes de la maison de Toulouse se montraient toujours généreux envers l'Eglise. Nous trouvons en l'année 1015 un acte de donation faite au prieuré de Correnz en Provence par Emma, comtesse de cette maison : « Moi » Emma, comtesse, fille du comte Rothbold et d'Hermen- » garde son épouse, ma mère, de l'héritage qui me revient » je donne à Dieu et à Sainte-Marie de Correnz l'église de » saint Pons, martyr, avec toutes ses dépendances, située » dans le comté de Fréjus, au lieu de Favart. » Le prieur de Correnz se nommait Ymbert.

L'abbaye du Mas-Garnier dans le Toulousain recevait aussi un éclatant témoignage de la libéralité d'un autre seigneur nommé Guillaume *Forto* ou du Fort. Ce vicomte donne à cette abbaye, à Hugues son abbé et aux moines qui y sont réunis, l'alleu d'*Annonas* et ses dépendances. Le monastère de Grand-Selve et l'église de Saint-Martin de Dieupentale sont nommés dans l'acte. La donation est faite en l'honneur de Dieu et de saint Géronce ou Girons.

L'an 1017, Pierre, évêque de Comminges, assista à l'ordination de Borel, évêque de Rosa en Espagne. Sous son épiscopat, Sanche Atton et Bleckerte sa femme construisirent l'église de Saint-Martin de Cazeneuve, entre Saint-Gaudens et Aurignac, et y fondèrent un chapitre qui fut richement doté. Ils donnèrent, à cet effet, un alleu nommé *Herme*, situé dans la terre de Bugiac; l'église fut dédiée à la Sainte-Vierge et à saint Michel. Il trace dans sa charte de donation les limites du prieuré, et désigne son frère Guil-

laume et ses fils Odon et Raymond pour établir la paix entre les chanoines, s'ils venaient à ne pas vivre d'accord entr'eux; il veut qu'on les réduise en les privant du pain et du vin.

Toulouse fut alors témoin d'un évènement assez singulier. Il existait un grand nombre de juifs dans cette ville. L'auteur de la vie de saint Théodard, archevêque de Narbonne, avance que Charlemagne, pour punir les juifs de Toulouse d'avoir livré cette ville aux Sarrasins, avait condamné ces religionnaires à être souffletés devant la porte de la cathédrale, aux trois principales fêtes de l'année. Les assertions de cet auteur sont dénuées de fondement, car Toulouse ne fut jamais livrée aux Sarrasins. Il est cependant certain qu'au commencement du XIe siècle, il existait une coutume de souffleter un juif le jour de Pâques. On ignore l'origine de cet usage. Nous pensons que c'était une espèce de vengeance exercée contre les juifs à cause du soufflet reçu par le Sauveur dans le palais du grand-prêtre : réparation qui avait pu être exigée comme condition de leur séjour en cette ville et de la tolérance qu'on avait pour eux. Cette bizarre cérémonie pouvait avoir sans doute quelque chose d'humiliant; mais nous pensons que le châtiment s'exerçait avec une certaine modération.

Il n'en fut pas ainsi en 1018. Aymeric, vicomte de Rochechouart, vint à Toulouse accompagné de Hugues son chapelain. On chargea celui-ci d'accomplir la cérémonie du soufflet; le coup fut si violent, que le juif tomba à la renverse et eut sa tête brisée contre la pierre; il expira. Ses coreligionnaires enlevèrent le corps de la cathédrale et l'inhumèrent dans leur cimetière. Au commencement du

siècle suivant, cette peine fut changée en une leude ou péage que les juifs étaient obligés de payer aux chanoines de Saint-Sernin. Plus tard, ils furent condamnés à payer à la cathédrale de Saint-Etienne quarante-quatre livres de cire qu'on employait au cierge pascal.

Depuis l'assemblée d'Urgel à laquelle assista Raymond, évêque de Toulouse, il n'est plus parlé de ce pontife dans nos annales. Il mourut peu de temps après et eut pour successeur Pierre, premier du nom. Ce prélat, dont la patrie nous est inconnue, avait l'humeur guerrière, car il se trouve mêlé à une expédition qui fut dirigée, vers l'an 1018, contre les Sarrasins. La comtesse de Barcelonne avait appelé à son secours contre ces peuples un prince normand nommé Roger. Ce seigneur équipa une flotte et descendit sur les côtes de la Marche d'Espagne. Ayant livré combat aux Sarrasins, il les mit en déroute et leur enleva plusieurs châteaux. L'évêque de Toulouse se joignit au prince normand et eut part à la victoire. Après l'avoir accompagné jusqu'à l'extrémité de l'Espagne, le prélat se mit à la tête de quarante hommes déterminés et vint attaquer cinq cents Maures, dont cent restèrent sur le champ de bataille. Après tous ces hauts faits, Pierre rentra dans sa ville épiscopale.

Ce fut à cette époque que l'ancien monastère de Saint-Béat, dont nous avons déjà parlé, fut détruit, peut-être dans la guerre qui eut lieu contre les Sarrasins. Le seigneur du lieu donna alors une terre à Raymond I^er^, abbé de Pessan, pour bâtir un nouveau monastère. Cette dernière abbaye était située au diocèse d'Auch. Dans les siècles postérieurs, Saint-Béat passa sous le gouvernement de l'abbé de Lézat, et devint enfin un prieuré simple.

Nous ne voyons pas que Pierre, évêque de Toulouse, ait assisté à l'assemblée que l'évêque de Gironne convoqua en cette ville, le 2 novembre 1019, pour établir la vie commune parmi les chanoines de sa cathédrale. Ermessinde, comtesse de Barcelonne, et Bérenger son fils, assistèrent à cette assemblée; et comme l'évêque de Gironne portait le même nom que celui de Toulouse, certains auteurs ont cru, sans fondement, que ce dernier avait été choisi pour arbitre dans un différend qui existait entre le fils et la mère au sujet de l'hérédité paternelle.

Aton, qui avait été prévôt de Saint-Etienne de Toulouse, et qui était alors évêque de Couserans, assista à cette assemblée.

Un grand nombre d'hérétiques infestaient en ces temps l'Aquitaine et le Toulousain. Ces hommes impies alliaient les anciennes erreurs de Manès aux abominations des gnostiques ; ils firent dans le pays un grand nombre de prosélytes. On affirme qu'ils renouvelaient les horreurs des sacrifices humains en immolant de petits enfants au prince des ténèbres, et que, formant une espèce de poudre avec les ossements calcinés et broyés de ces innocentes victimes, ils la faisaient avaler à leurs initiés. La puissance séculière, après les avoir convaincus de plusieurs crimes, en condamna quelques-uns à la peine du feu : sentence qui fut exécutée à Toulouse en 1021. Le clergé demeura étranger à cette exécution. Il est vrai que quelques conciles condamnèrent ces hérétiques; mais cette condamnation portait seulement sur le crime d'hérésie ou de révolte contre la foi. Si les modernes manichéens, précurseurs des albigeois, furent brûlés vifs en quelques lieux, ce terrible supplice leur fut infligé

par les ministres de la justice humaine, et pour d'autres crimes que celui d'hérésie.

Au milieu de ces exécutions, Guillaume Taillefer et Emma sa femme faisaient des libéralités aux églises ; ainsi, en 1024, ils donnèrent à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille une terre qu'ils avaient à Manosque, et dans la même année la comtesse et Pons son fils cédèrent à l'église de Saint-André de Mont-Adéon une maison qu'ils possédaient dans la cité d'Avignon, à l'occasion de la dédicace d'une église de Saint-Martin dans cette abbaye. Bertrand, second fils de la comtesse de Toulouse, était présent à cet acte. Ysarn était abbé de Saint-Victor lorsque Guillaume fit à ce monastère la donation dont nous venons de parler. Ce pieux cénobite était né dans le Toulousain, à Frédelas (Pamiers). Il fut élevé par les chanoines réguliers de ce lieu. Un saint abbé nommé Gaucelin exhorta Ysarn à le suivre, et le conduisit à Agde, où Etienne, évêque de cette ville, lui donna l'habit monastique. Gaucelin le fit ensuite aller à Marseille, où Ysarn visita souvent Guifred, qui venait de rétablir l'abbaye de Saint-Victor. Il lui demanda la faveur d'être admis dans cette maison : ce qui lui fut accordé. Après avoir été prieur du monastère, il en fut fait abbé en 1025, après la mort de Guifred. Il fit briller une si grande sainteté dans cet emploi que les seigneurs de Provence comblèrent de biens son monastère, et c'est ce qui nous explique la générosité du comte de Toulouse à l'égard de cette maison. Le reste de la vie d'Ysarn n'appartient pas à cette histoire.

Quelques faits importants se rattachent à l'épiscopat de Pierre Roger à Toulouse. Le monastère de Peyrissas, situé dans le Comminges, devint un sujet de discussion entre

Aymeric, abbé de Lézat, et Eudes, abbé de Simorre au diocèse d'Auch. Chacun de ces abbés prétendait que Peyrissas lui appartenait. Ils arrivèrent à Toulouse, et convinrent de s'en rapporter au jugement de plusieurs religieux. L'assemblée ne se tint pas cependant en cette dernière ville; on choisit le lieu de *Fustignac* dans le Toulousain ; là se trouvèrent réunis, au mois de mars 1026, les abbés Etienne de Lagrasse, Oliba de Saint-Hilaire, Seniorellus de Sorèze, et Richard de Saint-Lizier en Bigorre. Le comte Roger II, de la race d'Arnaud, premier comte de Carcassonne et de Comminges, présida l'assemblée, où se trouvaient aussi un grand nombre de seigneurs. L'abbé de Lézat plaida sa cause et prouva qu'un seigneur nommé Asnarius avait donné Peyrissas à son abbaye. L'assemblée le maintint dans sa possession. Cet abbé reçut aussi vers la même époque l'église de Saint-Michel de Sausan, située dans le territoire de Toulouse et le ministériat de Saves. L'existence de l'abbaye de Sainte-Marie de Lombez nous est révélée dans l'acte de donation, puisqu'on y trouve la souscription d'Aton, son abbé.

L'abbaye de Lézat rentra encore dans la possession de quelques biens : c'est ce qui nous est indiqué par un acte signé du *marquis Guillaume,* que l'on croit descendre aussi de la race d'Arnaud, premier comte de Carcassonne et de Comminges. Ce seigneur était malade au château de Mirabel, dans le Toulousain, quand il fit acte de *déguerpissement* en faveur de cette abbaye de plusieurs églises et alleus, parmi lesquels nous distinguons celui de Saint-Martin de Magrens. Ce seigneur avait deux fils, Bernard et Raymond. Ce dernier se qualifia, comme son père, du titre de « marquis très puissant. »

Pierre était encore évêque de Toulouse lorsque, en 1029, le roi Robert arriva en cette ville. Ce prince avait entrepris la visite des lieux célèbres de dévotion de son royaume. Au commencement du carême, il se rendit à Bourges, à Savigny, à Saint-Julien de Brioude, au Puy, à Saint-Gilles, et enfin à Saint-Saturnin de Toulouse. C'est à la visite que ce bon roi fit à cette dernière basilique que nous croyons, après un examen plus approfondi des faits, devoir rattacher la restauration de cette église. L'évêque voulut prélever un impôt sur la mense capitulaire, afin de couvrir les frais de cette restauration. Le chapitre fit opposition à l'évêque; mais celui-ci parvint à réaliser ses projets. Ainsi la basilique carlovingienne fut relevée de ses ruines par les soins de Pierre Roger. Il est à croire qu'elle n'était pas entièrement détruite, mais que, bâtie déjà depuis quelques siècles, elle avait éprouvé les injures du temps ; et l'on conçoit que le voyage du roi Robert, qui devait la visiter avec toute sa cour, ait été l'occasion naturelle des travaux qui furent alors exécutés.

Pendant que le roi Robert visitait Toulouse, le comte Guillaume se trouvait en Provence, puisqu'il signa l'acte de fondation du monastère de Sauve, au diocèse de Nîmes, faite par Garsinde, veuve de Bernard seigneur d'Anduze. Il était également présent à l'acte par lequel cette princesse ainsi que Bernard et Abonérade, ses enfants, mirent le monastère de Saint-Pierre de Sauve, qu'ils venaient de fonder, sous la dépendance de l'abbaye de Gellone ou de Saint-Guilhem du Désert. Ces divers actes, qui portent la date de 1029, nous révèlent l'origine de quelques grandes maisons de la province, telles que celles de Sauve, de Som-

mières, de Sabran, de Gaïan, de Claret, d'Anduze et de Lèques. Il importe d'observer que dans ce siècle et les suivants plusieurs familles prirent le nom des villes principales où elles possédaient quelques fiefs; c'est ainsi que l'on trouve les familles de Toulouse, de Narbonne, de Béziers et de Carcassonne, familles qu'il ne faut pas confondre avec celles des comtes ou vicomtes leurs suzerains.

Aton II, abbé de Lézat, dans la désolation où se trouvait encore son abbaye par suite des spoliations sacrilégès dont elle fut l'objet, de concert avec ses religieux et le doyen Aymeric, implora le secours de Raymond Guillaume, « marquis très puissant » et dont il avait éprouvé déjà le dévouement. Ce seigneur usa de la grande autorité dont il jouissait dans le pays et par son grand âge et par sa vertu, pour faire rentrer l'abbaye dans la possession des biens usurpés, à cette condition qu'on lui céderait pendant sa vie la moitié des biens qu'il fairait rentrer au pouvoir du monastère. Aton II était aussi à cette époque abbé de Saint-Etienne du Mas-d'Azil.

On ne saurait douter que pendant son séjour à Toulouse le roi Robert, en qualité de souverain, n'ait désigné des commissaires pour y tenir, en son nom, des assises et y rendre la justice. Des documents dont il est difficile de ne pas reconnaître l'authenticité nous apprennent qu'Aymon, archevêque de Bourges, le comte Eudes, l'évêque d'Albi Amélius, Guifred évêque de Carcassonne, l'abbé Asnarius, l'abbé Hubert, Roger écuyer, Gassiot écuyer, Montelan jurisconsulte, Pistan jurisconsulte, Attard secrétaire, prêtèrent serment entre les mains du roi. En l'an 1031, ces grandes assises royales furent assemblées à Toulouse. Le pro-

cureur de Pierre Roger, évêque de Toulouse, se plaignit de ce que le comte de cette ville avait enlevé de vive force certaines dîmes qui appartenaient au prélat. Il fut répondu qu'aux prochaines assises le comte établirait les droits qu'il avait à percevoir ces dîmes. Cette plainte portée par l'évêque explique pourquoi ce prélat ne voulut point être compris au nombre des juges. Il fut ordonné à tous les officiaux ecclésiastiques d'obéir sans délai à tous les arrêts et commandements des maîtres, sous peine d'amende. On décida que, lorsque les vicomtes ordonneraient le duel, la partie condamnée en appellerait au comte, et après lui au roi lui-même; qu'on payerait les anciens péages, et que les vicomtes supprimeraient les nouveaux. Un seigneur nommé Astolphe de Thil fut cité aux assises; on examina l'inquisition et le procès qui lui avaient été intentés par le viguier de Toulouse, et il fut condamné à la prison. Le délit d'Astolphe n'est point spécifié.

La plainte portée aux assises de Toulouse contre le comte Guillaume se renouvela cette même année au concile de Limoges. Les religieux de l'abbaye de Beaulieu en Limousin représentèrent par leurs députés que le comte de Toulouse, s'étant emparé de leur monastère, l'avait donné au comte de Périgord, celui-ci au vicomte de Comborn, qui l'avait cédé à son frère Hugues, abbé séculier. Hugues fut cité au concile, y parut à genoux, avoua sa faute, et donna sa démission. Ces faits avérés de spoliation, attribués au comte Guillaume, nous donnent lieu de croire que c'était à ce même seigneur que le pape Jean XIX avait adressé une lettre quelque temps auparavant, dans laquelle il lui ordonnait, sous peine d'excommunication, de restituer à l'ab-

baye de Saint-Pierre de Moissac plusieurs églises, entr'autres celles de Saint-Martin de Montoriol et de Saint-Saturnin de Flamalens.

On trouve, vers cette même époque, la souscription de Pierre Roger à un acte par lequel Guillaume comte d'Astarac donna à l'abbaye de Simorre le monastère de Pessan, qui, depuis bien des temps, était passé aux mains des laïques. Ce prélat vécut encore après le roi Robert, qui mourut en 1031, puisque, sous le roi Henri I[er], successeur de ce prince, il se rendit à Cluny; et dans le sentiment d'admiration pour la sainteté des religieux de ce monastère, il leur donna l'église de Sainte-Colombe située dans son diocèse. Ce fut par cet acte de générosité qu'il termina son pontificat (1).

Quel fut le successeur de Pierre Roger sur le siége de Toulouse ? Les auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, et après eux les Messieurs de Sainte-Marthe, lui donnent Arnauld I[er], qu'ils affirment avoir assisté à une assemblée d'évêques convoquée en 1032 au monastère de Riupoll au diocèse d'Ausonne, pour la cérémonie de la dédicace de la nouvelle église. Ces derniers le font assister encore à un concile tenu à Narbonne vers le même temps. Si ces assertions sont exactes, il faut conclure que l'épiscopat d'Arnaud I[er] a été de très courte durée, puisqu'en 1034 nous trouvons un

(1) Trop confiant dans des auteurs peu sincères, nous avons placé l'épiscopat de Pierre Roger beaucoup plus loin, dans le XI[e] siècle, lorsque nous composâmes l'*Histoire de saint Saturnin*. Des recherches plus exactes ont fixé pour nous la date de sa mort vers la première année du règne de Henri, fils du roi Robert.

autre évêque de Toulouse. Les actes de l'assemblée de Riupoll, que nous avons sous nos yeux, portent la souscription d'Arnallus, évêque d'une ville appelée *Tolosensis*, et non *Tolosanensis;* de plus, il est fort douteux qu'un concile ait été tenu à cette époque : c'est ce qui nous détermine à donner pour successeur immédiat à Pierre Roger, Bernard, deuxième du nom.

Le commencement de son épiscopat coïncide avec la mort du comte Bernard qui avait en partage le comté et l'évêché de Couserans, le pays de Foix, et plusieurs autres domaines dans le Toulousain. Il eut trois enfants de Garsinde, fille des comtes de Bigorre, Bernard, Roger et Pierre. Le second eut en partage les châteaux de Foix, de Castelpendent, de Roquemaure, de Lordat, et plusieurs autres terres situées dans le Toulousain. C'est ce Roger, premier comte de Foix, qui est devenu la tige des illustres seigneurs de cette maison. Par suite d'un accord passé entre Roger et Pierre évêque de Gironne, son oncle paternel, ce dernier se réserva *l'honneur de l'évêché* de Toulouse, c'est-à-dire le droit de suzeraineté sur les terres dont l'Eglise de cette ville jouissait dans le comté de Foix. Il fit aussi ses réserves sur l'abbaye de Saint-Antonin de Frédelas, qui passa ainsi en sa possession.

Nous ne connaissons l'évêque Bernard dans l'histoire que par deux actes auxquels il a pris part : le premier est une charte de Roger comte de Comminges, qui, étant tombé malade au château de Céselas, fit une donation à l'abbaye de Saint-Pierre de Lézat et à l'abbé Guiraud pour son âme et celle d'Eudes son père ; le second, est le concile que Guifred, archevêque de Narbonne, tint en 1035 dans l'abbaye

de Cuxa en Roussillon. Ce fut dans ce concile que l'on confirma cette abbaye dans la possession de l'église de Notre-Dame de Trémes-Aigues au diocèse de Toulouse, qui lui avait été cédée par Lupon, archidiacre ou prévôt de Saint-Etienne de Toulouse.

Arnaud I^er^, évêque de Comminges, assista aussi au concile de Cuxa; il succédait sur ce siége à Pierre, dont nous avons parlé plus haut. Il ne gouverna cette Eglise que très peu de temps, puisqu'on lui donne Guillaume pour successeur, immédiatement après la tenue du concile. Guillaume fut évêque de Comminges pendant vingt ans; et quoique cet épiscopat soit d'une assez longue durée, l'histoire ne nous révèle aucun fait qui le concerne.

Au mois d'octobre 1036, sous le règne d'Henri I^er^, un chevalier toulousain nommé Bernard Odalric tint un plaid dans lequel il céda à Etienne, abbé de Montolieu, et à ses religieux, une église dédiée à saint Saturnin. Ce plaid eut lieu à Toulouse, en présence des *bons hommes* tant nobles que roturiers, sans en excepter les femmes et les enfants des deux sexes.

Guillaume Taillefer touchait au terme de sa longue carrière. Avant sa mort, il fut témoin, selon toutes les apparences, du second mariage de Pons son fils, qui eut lieu au mois de septembre 1037, avec Majore, appartenant à la maison de Foix. Il lui assigna pour douaire l'évêché de la ville d'Albi avec la monnaie et le marché, plusieurs églises et châteaux du pays, la moitié de l'évêché de Nîmes et la moitié de l'abbaye de Saint-Gilles. La cession de ces évêchés et de ces abbayes ne consistait, comme on l'a déjà vu, que dans un certain droit de suzeraineté sur les terres apparte-

nant aux églises. Le comte de Toulouse mourut peu après ce mariage, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et fut inhumé à Saint-Saturnin, où l'on voit encore son tombeau, dont les historiens du Languedoc et les archéologues nous ont donné une ample description. On croit que le surnom de *Taillefer* lui fut donné à cause de sa valeur et de sa fermeté. Attentif à réprimer les vexations de ses vassaux, il faisait quelques donations aux églises : ce qui ne l'empêchait pas d'usurper les biens ecclésiastiques et de vendre les évêchés. Il trafiquait d'une manière assez honteuse de ses droits de suzerain, puisqu'il vendit trente mille sols son patronat sur l'abbaye de Moissac à un seigneur nommé Gausbert.

Ce comte fut marié deux fois. Arsinde d'Anjou, sa première femme, lui donna deux fils, Raymond et Henri, qui moururent sans postérité avant leur père ; et deux filles, Constance, que l'on croit avoir été la femme du roi Robert, et Ermengarde, qui épousa Robert, premier comte d'Auvergne. Il épousa en secondes noces Emma de Provence, dont il eut deux fils, Pons qui lui succéda dans le comté de Toulouse, et Bertrand qui eut en partage une partie de la Provence. On donne encore à Guillaume une autre fille dont le nom est inconnu, qui épousa Aton Raymond, seigneur de l'Ile-Jourdain au diocèse de Toulouse.

Pons III, fils de Guillaume Taillefer, était âgé de quarante-cinq ans quand il succéda à son père. Il possédait une partie de la Provence du chef d'Emma, sa mère, et de son oncle Guillaume III, comte de cette province. La moitié de l'abbaye de Saint-Gilles, c'est-à-dire des terres de sa dépendance, lui appartenait aussi, et c'est de cette possession que tira son origine le comté de Saint-Gilles dont Pons et

ses successeurs prirent le titre, et entr'autres Raymond, son fils puîné. Il perdit à cette époque, vers l'an 1040, la princesse Majore, sa première épouse ; d'autres disent qu'il la répudia. Il prit pour seconde épouse Almodis, fille de Bernard comte de la Marche en Limousin. Nous avons vu plus haut que Pons possédait aussi l'évêché d'Albi : ce qui n'empêchait pas les vicomtes de cette ville de partager le droit et les émoluments de l'élection. Ce fut en vertu de ce droit que le comte de Toulouse consentit, en qualité de seigneur dominant dans le pays, à l'achat que firent Frotaire évêque de Nîmes et Bernard vicomte d'Albi, son frère, du château de Montaigut, sur la rive du Tarn. Pons jura au vicomte de l'en laisser paisible possesseur.

Plusieurs seigneurs du pays toulousain, parmi lesquels on distinguait Pons Bernard, Amélius Raynauld, Guillaume Servat, Raymond Arnaud d'Aure, Sanche Elie et ses enfants, donnèrent quelques terres allodiales à Bernard Pelet, évêque de Couserans et abbé de Lézat, pour la reconstruction de cette abbaye et de son église ; il fit lui-même à cette occasion de grandes largesses à ce monastère.

Bernard, évêque de Toulouse, mourut vers l'an 1041 ou 1042, puisque, l'année suivante, nous trouvons le nom de son successeur parmi les prélats qui signèrent les actes du septième concile de Narbonne. Ce concile fut ouvert le 17 mars; Guifred, archevêque de Narbonne, y présida. Sur les plaintes d'Oliba, évêque d'Ausonne, et des religieux de Cuxa dont il était abbé, les pères du concile excommunièrent les usurpateurs des biens de cette abbaye. Hugues, deuxième du nom, évêque de Toulouse, n'assista pas à ce concile, mais, quoique absent, il en approuva et signa les

actes. C'est le seul document historique qui nous apprenne l'existence de ce prélat, dont l'épiscopat à Toulouse fut de très courte durée, soit qu'il mourut peu de temps après son élection, soit qu'il ait été élevé à quelqu'autre siége. L'historien a de la peine à saisir au passage tous ces évêques sur lesquels on ne possède presque aucun document intéressant, et qui, sans la consécration fortuite de quelque église ou une charte de donation, auraient été complètement inconnus.

Arnauld ou Arnoul succéda à Hugues II. Nous trouvons sa souscription à l'acte de consécration de l'église de Saint-Martin fondée au comté de Fenouillèdes, dans un vallon nommé anciennement Valcarne ou Lez, sur la rivière d'Aude. Ce fut Guifred, évêque de Carcassonne, qui consacra cette église, à la prière de l'archevêque de Narbonne, en 1045.

Quelques années après le voyage d'Arnoul au comté de Fenouillèdes, un habitant du pays toulousain nommé Sigfred, se sentant près de sa fin, fit approcher de son lit de mort ses amis Ardman et Gerard et le prêtre Bertrand; en leur présence, il fit donation à Dieu et à Saint-Pierre de Lézat d'une terre allodiale qu'il possédait au lieu de *Spanis*. Après la mort de Sigfred et de ses témoins, sa femme et ses enfants prétendirent que cette donation n'avait aucune valeur. L'affaire fut portée par Bernard, évêque de Couserans et abbé de Lézat, devant le marquis Guillaume Raymond; il fut décidé qu'on s'en rapporterait au *jugement de Dieu*. Mais les deux champions n'en vinrent pas aux mains, parce que les opposants n'osèrent pas accepter cette épreuve. La terre fut donc abandonnée à l'abbaye de Lézat. Cet acte porte la date du mois d'août 1048.

Le comte de Toulouse se trouva mêlé, vers la même époque, à une affaire assez délicate. Il exerçait un droit de suzeraineté sur le Velay. Après la mort d'Etienne, évêque du Puy, le clergé et le peuple élurent le prévôt de la cathédrale, Pierre de Mercœur, son neveu, homme recommandable par sa piété. Pons, à l'instigation d'Almodis sa femme, nomma de son autorité Bertrand archidiacre de Mende, de qui il avait reçu une somme considérable. Il y eut opposition à cette dernière élection, appel au pape Léon IX, qui l'annula, confirma la première, et sacra lui-même Pierre de Mercœur. Il semble que le comte de Toulouse voulût effacer la honte de sa simonie par sa munificence envers les églises, puisque, vers l'an 1053, il donna à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille le lieu de Vigan, au diocèse de Nîmes, avec toutes ses dépendances, et céda aussi à la même abbaye la puissance, l'élection et la domination dont elle avait joui jusqu'alors sur le monastère de Saint-Pierre de Psalmodi. Ces actes nous prouvent que le comte de Toulouse dominait en qualité de comte de Saint-Gilles sur une partie du diocèse de Nîmes.

Non content de donner des biens aux églises, Pons III voulut encore concourir au rétablissement de la discipline régulière dans les monastères. On a vu plus haut que le comte Taillefer avait aliéné l'*avouerie* de l'abbaye de Moissac en faveur du prince Gausbert qui, après quelques contestations, avait été reconnu par l'abbé et les religieux comme *abbé chevalier*. Ce seigneur avait cherché à établir la réforme à Moissac et s'était adressé à saint Odilon, abbé de Cluny. Le saint refusa d'abord, mais céda ensuite à la demande de Gausbert, se rendit à Moissac, et y laissa quel-

ques religieux clunistes, entr'autres le célèbre Durand de Dôme, dont il sera bientôt question, en qualité d'abbé, avec l'agrément du comte de Toulouse. Gausbert céda ensuite l'*avouerie* du monastère à ce dernier, avec promesse de la faire gouverner par un abbé régulier sous la dépendance de Cluny. Fidèle à cette promesse, le comte de Toulouse s'empressa de remplir ses engagements. Nous rapportons ici l'acte d'union comme un monument historique d'un assez grand intérêt :

« Quoique l'Apôtre ait dit que toute puissance vient de » Dieu, moi Pons, comte de Toulouse, afin de ne pas être » mis, au jugement de Dieu, au nombre des mauvais prin- » ces, par le salutaire conseil d'Almodis mon épouse et des » princes d'Aquitaine mes vassaux, j'ai résolu d'établir la » régularité dans l'abbaye de Saint-Pierre de Moissac que » moi et mes prédécesseurs tiennent en fief et hommage des » mains des rois des Français. C'est pourquoi je veux qu'il » soit connu de tous mes successeurs que je cède ladite » abbaye de Moissac à Dieu, aux apôtres saint Pierre et » saint Paul, et au vénérable Hugues abbé de Cluni et à ses » successeurs, pour qu'on y vive selon la règle de saint » Benoît. Si quelqu'un de mes proches, de mes successeurs » ou tout autre, après ma mort et celle de Gausbert, abbé » chevalier, ose enfreindre cette union, ce que nous prions » Dieu d'éloigner, que le pape et le roi des Français en pren- » nent connaissance. » Cet acte fut dressé à Moissac, en présence de Durand de Dôme qui en était abbé, de tous les religieux, de la comtesse Almodis, de Bernard, évêque de Cahors, du prince Gausbert et d'autres seigneurs, au jour de la fête de saint Pierre et saint Paul, en 1053.

D'après cet acte, Almodis était encore avec son époux. La destinée de cette femme fut assez singulière et attacha une certaine honte à son nom. Avant d'épouser Pons III, elle avait été la femme de Hugues, seigneur de Lusignan, qui la répudia, après la naissance d'un fils. Du vivant de Hugues, elle épousa le comte de Toulouse, lui donna plusieurs enfants, et fut cédée par lui à Raymond-Béranger comte de Barcelonne. L'historien Catel prétend que c'était une femme très vertueuse. Cet éloge nous paraît suspect, et il est beaucoup plus probable que la conduite d'Almodis força ses deux premiers époux à la répudier.

Les maux sans nombre qui désolaient l'Eglise déterminèrent la convocation de plusieurs conciles dans les Gaules. L'un des plus célèbres fut, sans aucun doute, celui qui fut assemblé à Toulouse le 13 septembre de l'an 1056, par ordre du pape Victor II, et que l'on compte pour le troisième de cette ville. Il est le premier des conciles de Toulouse dont les actes soient venus jusqu'à nous. Le but du concile fut d'extirper la simonie, de rendre à la discipline ecclésiastique son ancienne vigueur. On y dressa les canons suivants :

« 1. Si quelque évêque ordonne à prix d'argent un évêque, abbé, prêtre ou diacre, ou quelque clerc que ce soit, qu'il perde son emploi, et que celui qui a été ainsi ordonné ne puisse retirer aucun fruit du bénéfice ni exercer aucune fonction.

2. On ne pourra ordonner un évêque, un abbé, un prêtre avant trente ans, et un diacre avant vingt-cinq, à moins que la sainteté ou la science de l'élu ne puisse le faire dispenser du consentement de l'évêque et du clergé. L'ordi-

nation ne doit se faire qu'au temps fixé par les canons; dans le cas contraire, l'ordination est déclarée nulle.

3. Le saint concile défend de faire des consécrations d'églises à prix d'argent.

4. Qu'aucun clerc ou moine, ou toute autre personne, n'ait jamais la témérité d'acheter un évêché, une abbaye ou une charge presbytérale (*presbyteratum*); qu'aucun comte ou dépositaire de la puissance temporelle n'accepte point de prix pour ces bénéfices. Si quelqu'un transgresse cette défense, qu'il soit excommunié.

5. Le saint concile déclare que, si quelque clerc se fait moine pour obtenir une abbaye, il soit simple moine dans l'abbaye qu'il aura sollicitée, sans jamais pouvoir obtenir le titre d'abbé. S'il agit contrairement à cette défense, qu'il soit excommunié.

6. Que les abbés prennent soin des monastères et des moines; qu'ils procurent à ceux-ci la nourriture et le vêtement selon la règle de saint Benoît, ne leur permettant pas d'avoir quelque bien en propre. Les moines ne doivent accepter aucun emploi sans la permission de l'abbé. Si les abbés enfreignent ces règles, qu'ils soient corrigés par les évêques.

7. Le concile ordonne aux prêtres, aux diacres et autres clercs de s'éloigner de leurs épouses et des autres femmes; s'ils n'obéissent pas, qu'ils soient privés de leurs dignités ou bénéfices et excommuniés.

8. Il a plu aux pères du concile de punir de diverses peines ceux qui se rendaient coupables de certains crimes; et comme ils ont appris que par un sacrilége abus les laïques tournaient à leur profit les biens ecclésiastiques et les

retenaient injustement, conséquemment ils défendent à tout laïque de posséder des abbaïes, archidiacones ou autres bénéfices, et les dignités de sacriste et d'écolâtre. S'ils se révoltent contre cette défense, qu'ils soient excommuniés.

9. Qu'aucun laïque n'ait la témérité de s'emparer des biens des défunts, à moins que ceux-ci, pendant leur vie, n'aient fait devant témoins des dispositions en leur faveur; s'ils sont morts ab intestat, l'hérédité doit être divisée au gré des parents.

10. Les églises qui dépendent des évêchés payeront à l'évêque et aux clercs ce qu'elles ont habitué de payer, ou le tiers, ou la parade, ou le synode; quant aux églises qui ne sont point sujettes à ces droits, elles solderont à l'évêque et aux clercs le tiers des dixmes, ainsi que les prémices et oblations qui proviennent des cimetières ou des services pour les morts. Les églises dépendantes des monastères seront soumises aux mêmes lois.

11. Pour ce qui regarde les églises situées dans les terres allodiales des laïques, le tiers des dixmes, les prémices et ce qui appartient au bénéfice doivent demeurer sous la dépendance de l'évêque et des clercs, pour l'entretien de ces églises. Pour ceux qui, contrairement aux décisions de notre sainte mère l'Eglise, enlèvent et retiennent à leurs usages les alleus qui appartiennent aux communautés des chanoines, qu'ils soient anathématisés s'ils ne restituent.

12. Nous avertissons, au nom de l'obéissance due au Seigneur, à Pierre prince des apôtres, au pape Victor et à nous, les adultères, les incestueux et les parjures de se corriger de ces vices, et d'offrir selon les canons la satis-

faction convenable. Nous défendons, sous peine d'anathème, qu'on renouvelle à l'avenir de semblables excès.

13. Que celui qui communique avec les hérétiques et les excommuniés soit excommunié à son tour, à moins que ce ne soit pour les exhorter à rentrer dans le sein de la foi catholique. Si quelqu'un veut prendre leur défense, qu'il soit aussi excommunié. »

Ce célèbre concile se tint sous le règne de Henri Ier, le pape Victor II occupant le siége apostolique, et Pons III, qui est qualifié de vénérable, étant comte de Toulouse. Raimbaud, archevêque d'Arles, et Pons, archevêque d'Aix, y présidèrent comme légats du pape. Wifred de Narbonne, Arnauld de Toulouse, Bernard de Béziers, Gonthier d'Agde, Arnaud-Bernard d'Agen, Raymond de Bazas, Arnaud de Maguelone, Elfaud d'Apt, Pierre de Rodez, Frotaire de Nîmes, Rostan de Lodève, Héraclius de Tarbes, Bernard de Comminges, Bernard de Couserans, Arnaud d'Elne y assistèrent. Il fut ordonné que les canons de ce concile seraient observés dans la Gaule et l'Espagne, c'est-à-dire la Catalogne, qui était soumise à nos rois pour le temporel et aux archevêques de Narbonne pour le spirituel.

Ce troisième concile de Toulouse s'occupa encore de quelques autres affaires importantes dont il n'est point parlé dans les actes. Les évêques confirmèrent l'union de l'abbaye de Moissac à celle de Cluny, et firent un décret contre les usurpateurs de ses biens ; ils tinrent la même conduite en faveur des religieux de Riupoll, qui y avaient envoyé leurs députés. On prit aussi connaissance dans ce concile du différend survenu entre Ermessinde, comtesse douairière de Barcelonne, et Raymond Bérenger, son petit-fils.

Raymond Borel, son époux, lui avait laissé l'administration de ses domaines. Pendant sa viduité, elle les céda à Bérenger son fils, sous certaines conditions ; mais, après la mort de ce seigneur, elle voulut en reprendre la direction. Raymond Bérenger, son petit-fils, et Almodis, sa femme, virent avec peine que la douairière reprît les rênes du gouvernement ; le ressentiment fut si grand, qu'on se porta même jusqu'à la maltraiter. Indignée de cette conduite, la comtesse porta sa plainte au pape, qui chargea Raimbaud, archevêque, et Guifred de Narbonne de rendre justice à la comtesse, en examinant sa plainte en plein concile, avec l'ordre d'excommunier le comte de Barcelonne et sa femme : ce qui fut exécuté. Cependant Ermessinde se réconcilia plus tard avec son petit-fils.

Quelques auteurs espagnols avancent que ce fut au temps du concile de Toulouse, et même dans ce concile, que les légats du pape Victor II jugèrent le différend qui existait entre Ferdinand, roi de Castille, et l'empereur Henri ; que ce dernier prince prétendant avoir des droits sur l'Espagne, Ferdinand aurait levé une armée de dix mille hommes, sous la conduite du fameux Cid (Rodrigue Diaz de Bivar) ; que le Cid s'avança jusqu'à Toulouse, où il fut joint par le roi de Castille ; que le pape, sur la prière de ce prince, envoya de son côté en cette ville Robert, cardinal de Sainte-Sabine ; que l'empereur y députa aussi des ambassadeurs, et que le différend fut jugé par le légat. Tous ces faits paraissent dénués de fondement. Le Cid était né vers l'an 1040 ; lorsque le concile fut assemblé à Toulouse, il n'avait que seize ans, et était par conséquent beaucoup trop jeune pour être placé à la tête d'une semblable expédition.

# LIVRE XII.

DEPUIS LA CONCLUSION DU TROISIÈME CONCILE DE TOULOUSE EN 1056 JUSQU'A LA PRISE DE TOULOUSE PAR GUILLAUME DE POITIERS EN 1079.

Arnaud, évêque de Toulouse, mourut peu de temps après le troisième concile de cette ville. Bernard de Comminges, qui souscrivit à ces décrets, est compté pour le dixième évêque de ce diocèse, quoique certains auteurs lui donnent la seizième place. La raison de cette différence vient de ce que Suavis n'est pas regardé comme le premier évêque de Comminges; que saint Affrique n'est pas généralement admis au nombre de ces évêques, et qu'il faut en dire autant de Maxime, d'Aton, d'Ariolus et de Bernard, dont les siéges ne sont pas suffisamment indiqués dans l'histoire. Il règne également une certaine confusion dans le Catalogue des abbés de Sorèze. Depuis Bertrand ou Bertram qui en est regardé comme le premier abbé, au commencement du IXe siècle (817), jusqu'à Pierre qui gouvernait cette abbaye en 1057, on ne compte que cinq abbés, savoir : Bertram, Walafrise, Datbert, Rimold, et Seniorel dont l'existence nous est révélée par quelques chartes. Il est manifeste que dans ce long espace de temps qui renferme plus de deux siècles, plusieurs autres abbés dont les noms ne sont pas venus jusqu'à nous ont gouverné cette célèbre abbaye.

Durand de Dôme succéda, en 1059, à Arnaud sur le siége de Toulouse ; il était auvergnat d'origine. Son frère

Bernard-Henri possédait en Auvergne une église nommée Bredon ; on ignore à quel titre. Il entra, dans sa jeunesse à l'abbaye de Cluny, y fit profession, fut conduit par saint Hugues à Moissac, dont celui-ci le créa abbé ; quelque temps après, il fut élu par le clergé et le peuple évêque de Toulouse. Son élection est manifestement indiquée par un acte dans lequel on cède à Durand, évêque de Toulouse et abbé de Moissac, l'église de Saint-Geny de Lectoure (1059).

L'abbaye de Lézat reçut aussi, à cette époque, dans la personne de Bernard, évêque de Couserans, son abbé, l'église de Saint-Paul de Lucan dans le territoire de Bouconne. Cette donation fut faite par Raymond-Aton, fils d'Aton-Raymond qui avait épousé une sœur de Pons III, comte de Toulouse. Le donateur est celui de qui descendirent les seigneurs de l'Ile-Jourdain. Durand, évêque de Toulouse souscrivit à cet acte.

Roger Ier comte de Foix et Amigue, son épouse, écrivirent à saint Hugues de Cluny, en 1060, pour lui offrir le monastère de Frédelas (Pamiers). Hugues accepta cette offre. Les clunistes possédèrent dès lors cette abbaye ; mais ils furent remplacés, ainsi qu'on le verra plus tard, par des chanoines réguliers, vers la fin du XIe siècle.

Pons vivait encore cette même année, puisqu'il fut présent, avec Adémar, vicomte de Toulouse, à un acte solennel passé dans le vestibule de l'église de Saint-Saturnin, par lequel Durand fit restituer à Moissac plusieurs biens situés près de Bioule dans le Quercy. Nous retrouvons encore son nom dans un acte très important et que pour cette raison nous devons citer ici. — « Sous le règne de Phi-
» lippe, roi des Français, Pons étant comte palatin de Tou-

» louse, le très pieux et très érudit Durand en étant évêque, » au pays de Savès (dans le Toulousain) existait un lieu » désert où l'on remarquait d'antiques ruines d'une église » de Saint-Lizier. Un de nos frères nommé Aymard, passant » un jour en ce lieu, dit aux habitants des villages voisins : » O malheureux, comment abandonnez-vous ainsi la maison » de Dieu aux bêtes des forêts !... Semblable à une indus- » trieuse abeille, il poursuivit son œuvre, et obtint de Guil- » laume d'Unaud, possesseur de cette terre, qu'il en céde- » rait la moitié au monastère de Saint-Pierre de la Cour » (Mas-Garnier); quant à l'autre moitié, Raymond Arnaud » de Mondonville et Arnaud d'Ars, chevaliers, et leurs fem- » mes, firent la même cession. Gaufred de Quatrepuy céda » aussi tous les droits qu'il avait sur cette terre. »

« Peu de temps après, Guillaume d'Unaud, homme vé- » nérable, vint au monastère au jour de la fête de la Chaire » de saint Pierre ; nous le retînmes à l'Office du matin, et » voulant reconnaître le don qu'il avait fait, nous le con- » duisîmes au chapitre et nous l'associâmes à nos bonnes » œuvres. Il confirma en face des saints autels la cession » de ce lieu, et revint dans ses terres. » Cet acte est signé par Aton Raymond de Ylle, et Guillaume et Bertrand de Ylle. Ces seigneurs appartenaient à la maison de l'Isle-Jourdain. La terre dont il est ici question était située non loin du Burgaut et de Savenès. L'existence de cette antique église de Saint-Lizier confirme la tradition qui est venue jusqu'à nous que ce saint évêque, qui paraît avoir vécu vers le septième siècle, a prêché dans ces contrées, soit avant, soit pendant son épiscopat. Il existe, au couchant de la paroisse du Burgaut, des monticules qu'on nomme *Mont Lou-*

*zin* (Mons Licerii), et l'on croit que c'est du haut de ces monticules qu'il annonçait l'Evangile. Saint Lizier était espagnol d'origine, disciple de saint Fauste évêque de Bigorre, et aussi de saint Quintin évêque de Couserans, auquel il succéda.

Le comte Pons mourut quelque temps après la cession de l'église de Saint-Lizier au monastère de Saint-Pierre de la Cour; il était âgé de 70 ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Sernin, où l'on voit encore son tombeau à côté de celui de Guillaume Taillefer son père. Les mœurs corrompues du siècle où il vivait n'expliquent que trop la conduite qu'il tint dans ses alliances, prenant et répudiant tour à tour diverses femmes : ce qui n'empêche pas que dans les chartes des monastères il soit qualifié de *très excellent* et de *vénérable*. Il laissa trois fils et une fille d'Almodis, sa seconde femme. Guillaume, l'aîné, lui succéda dans le comté de Toulouse, l'Albigeois et le Quercy, sous le nom de Guillaume IV; le second fils, Raymond, eut le comté de Saint-Gilles, dont il prit le nom, mais dont il ne jouit qu'après la mort de sa mère; Hugues, le troisième fils de Pons, mourut jeune et sans postérité. Quant à sa fille, elle fut appelée Almodis, comme sa mère, et épousa plus tard Pierre comte de Melgueil ou de Substancion.

A l'époque de la mort de leur père, ces jeunes seigneurs avaient dix-huit à vingt ans. Raymond de Saint-Gilles épousa sa cousine, fille et héritière de Bertrand comte de Provence, dont il prit aussi le nom. Cette princesse avait un frère nommé Raymond, qui devint, par le mariage de sa sœur, le beau-frère de son cousin. Il faut supposer que ce jeune seigneur vint à Toulouse et qu'il y mourut, puisque son

tombeau se voit encore dans l'église de Saint-Sernin avec cette inscription : *Raimundus Bertrandi.*

Durand de Dôme se rendit en ce temps-là en Gascogne, dans la contrée qui porta plus tard le nom d'Armagnac ; il y souscrivit à un accord passé entre Bernard, comte de cette province, et saint Austinde, archevêque d'Auch, au sujet du monastère de Saint-Mont qui venait d'être fondé par un seigneur du pays. Par cet accord, cette maison fut cédée à saint Hugues abbé de Cluny et à ses religieux, qui en prirent possession. La réputation de sainteté et de savoir de l'évêque de Toulouse devait s'étendre assez au loin, puisqu'en 1061 nous voyons un religieux nommé Dieudonné (Deusdet), abbé de Rodez, céder, au nom de Robert comte de ce pays, l'abbaye de Vabres à l'illustre abbé de Cluny, à la condition expresse que Durand de Dôme, évêque de Toulouse et abbé de Moissac, la gouvernerait par lui-même. Cette célèbre abbaye recevait tous les jours des témoignages éclatants de la munificence des grands et nobles seigneurs: c'est ainsi que Guillaume IV comte de Toulouse lui céda, avec le consentement de Foulques, évêque de Cahors, l'église de Cos en Quercy. C'est là le premier monument que nous trouvons de la pieuse munificence de ce comte.

Selon toutes les apparences, Durand de Dôme avait emmené dans son voyage en Gascogne Ebbon, prévôt de son église cathédrale. Le clergé et le peuple de ce pays avaient dû bien apprécier le mérite de ce dignitaire, puisque, après la mort de Jean évêque de Lectoure, il fut désigné pour lui succéder. Ebbon garda la prévôté avec son évêché, dont les revenus étaient assez modiques ; en cela il ne faisait que marcher sur les traces de son ancien évêque qui n'avait

cessé de posséder ensemble et l'évêché de Toulouse et l'abbaye de Moissac.

S'il fallait ajouter foi à une charte qui porte la date de 1062, un quatrième concile aurait été tenu à Toulouse sous le pontificat de Nicolas II, de l'an 1059 à 1061. Cette charte est un acte d'union du monastère de Troclar ou de Sainte-Sigolène en Albigeois à l'abbaye de S[t]-Victor de Marseille. Il est dit dans cet acte que Géraud Amélius, laïque, et Vidian Ermengaud, archidiacre d'Albi, possesseurs de ce monastère, touchés du décret du concile de Toulouse auquel Hugues, légat du pape Nicolas, avait présidé, et qui ordonnait de restituer les biens ecclésiastiques injustement possédés, avaient résolu de remettre ce monastère dans son ancien état. Les historiens du Languedoc ont adopté ce concile ; mais nous pensons qu'il y a ici erreur dans la date, et que c'est 1072 qu'il faut lire, et non 1062 ; dès lors la charte dont il est question aurait trait au concile qui fut réellement tenu à Toulouse, quelques années plus tard, par Hugues Le Blanc, comme nous le dirons bientôt.

Almodis, ancienne comtesse de Toulouse, devenue comtesse de Barcelonne, avait une sœur nommée Rengarde qui avait épousé Pierre-Raymond, vicomte de Béziers et d'Agde. Il paraît que cette princesse avait reçu quelque insulte, ou dans sa personne ou dans ses biens, de deux seigneurs toulousains qui étaient frères ; ils se nommaient Roger et Raymond-Bataille, et possédaient dans le pays deux châteaux, l'un portant le nom de Prouille (*Prolianus*) et l'autre de Mirepoix (*Mirapixus*). Par une charte qui porte la date de 1062, ils cédèrent à la comtesse Rengarde et à Royer son fils la moitié de ces châteaux. Cette charte signale ici

deux noms devenus historiques, le premier par l'établissement d'un célèbre couvent de religieuses dominicaines; le second, par la fondation de la ville de Mirepoix, devenue plus tard le siége d'un évêché.

Gardien fidèle des biens et des droits de l'Eglise, le pape Nicolas II, dont le pontificat fut d'assez courte durée, avait lancé la sentence d'excommunication contre tous les usurpateurs des abbayes. Frappés par cette autorité souveraine, Frotaire, évêque de Nîmes, et Raymond, son neveu, qui avaient donné en fief à quelques seigneurs du pays l'abbaye de Sorèze dans le Toulousain, résolurent d'y rétablir la régularité et la cédèrent à l'abbé de Saint-Victor de Marseille; Frotaire se réserva cependant une certaine prééminence sur cette abbaye. Il paraît toutefois que la cession ne fut point consommée.

Il n'était pas rare alors de voir des abbayes gouvernées par plusieurs abbés à des titres divers; ainsi celle de Moissac en avait quatre : l'évêque de Toulouse, abbé immédiat; Hugues de Cluny, abbé général; Guillaume comte de Toulouse, suzerain du lieu, et Gausbert, abbé laïque ou chevalier. Au mois de juin 1063, celui-ci confirma entre les mains de Guillaume l'union qui en avait été faite à celle de Cluny. Cette qualité d'abbé laïque se transmettait par voie testamentaire, car Gausbert déclare que si le comte de Toulouse venait à mourir sans enfants, ses frères, et après eux leurs enfants, lui succéderaient dans ce titre. Il ajoute que si la postérité des comtes palatins de Toulouse venait à s'étendre, leurs successeurs dans le comté jouiraient du même pouvoir.

Cette célèbre abbaye de Moissac reçut alors un nouvel

éclat par les soins et les libéralités de Durand de Dôme : ce prélat fit construire une nouvelle église plus grande et plus belle que la première, et la consacra solennellement au mois de décembre 1063. Austinde d'Auch, Raymond de Lectoure, Guillaume de Comminges, Guillaume d'Agen, Héraclius de Bigorre, Etienne, dont nous ne connaissons pas le siége, et Pierre d'Aire assistèrent à cette solennité. Foulques Simonis ne se rendit pas, parce que, l'abbaye de Moissac se trouvant dans son diocèse, il contestait à l'évêque de Toulouse le droit de consécration. Le nom de ces évêques nous a été conservé par une inscription lapidaire dans l'église de Moissac. Guillaume de Comminges qui assista à la consécration de cet édifice avait succédé à Bernard.

Une année après cette consécration, Durand de Dôme assista à une donation que fit à l'abbaye de Cluny Bernard comte de Bigorre, des églises de Saint-Félix et Saint-Lizier, situées dans ses domaines. On ne doute pas que ce ne fût à l'instigation du prélat que ce seigneur augmenta ainsi les possessions de cette abbaye au sein de laquelle Durand avait embrassé la vie religieuse. Cet acte est daté du mois de novembre 1064.

Nous trouvons encore le nom de ce prélat dans une cession que firent, l'an 1065, au monastère de Sainte-Foi de Conques, des seigneurs du pays toulousain d'une église située dans le territoire de Lavaur et dédiée à saint Christophe. Les donateurs se nommaient Guillaume et Pierre; leurs six enfants, qui sont désignés dans l'acte, étaient Raymond, Ysarn, Guilabert, Bernard, Pierre et Hugues. Ils déclarent que cette donation leur a été conseillée par le comte Guillaume et l'évêque Durand de Dôme. C'est ici

l'un des plus anciens monuments que nous possédions sur le territoire d'Afranium (Lavaur), où fut plus tard établi un évêché soumis à la métropole de Toulouse.

L'influence qu'exercait par son savoir et sa vertu l'évêque de cette ville se manifestait de toutes parts; il n'existait point de chartes ou d'actes de donation auxquels il ne souscrivit en qualité de témoin, et souvent de principal auteur; ainsi, en 1066, Guifred archevêque de Narbonne et Bernard Bérenger vicomte de cette ville déférèrent à son tribunal les causes de leurs longues querelles et acceptèrent sa médiation; il souscrivit aux lettres par lesquelles la comtesse Almodis et Raymond son fils cédèrent à la congrégation de Cluny l'abbaye de Saint-Gilles; il était encore présent à la donation qu'Amaury, comte d'Auch, et Bernard son frère firent à Hugues, abbé de Cluny, du monastère de Saint-Orens situé dans la ville de Nîmes. Guillaume de Comminges signa aussi cet acte.

Durand de Dôme assista sans doute aussi au mariage d'Almodis, sœur de Guillaume IV et de Raymond de Saint-Gilles, avec Pierre comte de Substancion. Ces noces furent célébrées à Toulouse avec une pompe presque royale. La comtesse douairière de Barcelonne, mère de la jeune princesse, se rendit exprès à Toulouse. A la suite des fêtes nuptiales, Almodis de Barcelonne et le comte de Toulouse son fils confirmèrent à l'abbaye de Moissac et à Durand de Dôme qui en était abbé la donation de la terre allodiale de *Saint-Pierre des Cuisines,* située près de Toulouse, et que Pons III avait déjà donnée à cette même abbaye. Dans cette terre d'une grande étendue se trouvaient un village et une famille du nom d'Etienne *Picola,* qui passa avec tous ses

membres et ses serfs sous la dépendance de l'abbaye de Moissac. La charte retrace les limites de cette terre : elle s'étendait, d'un côté, de la maison de Pierre *Rauge* jusqu'à la Garonne, et de l'autre, du jardin de Pierre Rabie jusqu'en un lieu appelé *Las Crozes* (Crozas), et ensuite jusqu'au fleuve. Il est stipulé dans cet acte que les habitants de *Saint-Pierre des Cuisines* ne seront plus tenus d'avoir recours aux fours des comtes pour faire cuire leur pain et leurs vivres, mais qu'ils pourront se servir de leurs propres fours. Cet article indique que la terre allodiale cessait d'appartenir à la maison comtale, et qu'elle passait sous une domination étrangère. On établit plus tard en ce village un prieuré ou monastère dépendant de l'abbaye de Moissac. L'église de ce prieuré servait de lieu de réunion pour les habitants de Toulouse, lorsque les comtes avaient quelque affaire à leur communiquer. Nous verrons plus tard ce prieuré uni à la chartreuse de Toulouse.

Nous retrouvons encore, en 1068, l'évêque de Toulouse présent à l'accord que le comte et la comtesse de Barcelonne passèrent au mois de mars avec le vicomte Raymond Bernard et Ermengarde sa femme, touchant les domaines de la maison de Carcassonne. Par cet acte, les premiers cédèrent aux seconds tous les villages, châteaux et alleus qu'ils avaient possédés dans les comtés de Carcassonne, de Razès, de Toulouse, de Narbonne, et dans le Minervois. Ainsi, par cet accord, Raymond Bernard et Ermengarde entrèrent dans la possession de tout le domaine utile de la maison de Carcassonne qu'ils avaient aliéné en faveur du comte de Barcelonne.

Le pape Alexandre II occupait à cette époque le siége

apostolique; il envoya son légat le cardinal Hugues Le Blanc en Espagne pour y présider un concile à Gironne, dont la comtesse Almodis et le comte de Barcelonne avaient sollicité la convocation. L'évêque de Toulouse y fut appelé, mais il ne put s'y rendre ; il y députa à sa place un prêtre du nom de Seguin, qui était moine, nous ignorons de quel monastère. Guillaume de Comminges assista au concile de Gironne.

Après le concile de Gironne, le cardinal-légat se rendit à Toulouse; il y fut reçu par Durand de Dôme. Hugues y assembla aussitôt un concile, que nous regardons comme le quatrième de cette ville. Voici les actes de ce concile.

« L'an de l'incarnation du Seigneur 1068, la huitième » année du pontificat d'Alexandre II, la seconde année du » règne de Philippe roi des Francs, sous la protection de » Baudouin comte de Flandres, Hugues Le Blanc, principal » cardinal de la sainte Eglise romaine, par l'ordre du pape » et de l'avis des autres cardinaux, a tenu à Toulouse un » saint concile avec onze évêques, plusieurs abbés, clercs » et laïques. On y a traité d'abord de tout ce qui a rapport » aux Eglises, c'est-à-dire aux évêques, clercs, moines, » laïques, indigents, d'après les saints canons..... Les pères » du concile, animés de l'esprit de Dieu, se sont efforcés » par sentences, défenses et jugements, de couper non seu» lement les branches de la simonie, mais encore d'en ex» tirper jusqu'aux racines.

» On a jugé convenable ensuite de s'occuper principale» ment de l'église de Lectoure depuis longtemps en voie de » destruction. Il existait en ce lieu un certain monastère » construit aux dépens de l'évêché. Les choses en étaient

» venues à ce point par l'ignorance du peuple, que non » seulement on avait cédé au monastère tous les biens de » l'évêché, mais encore les autels, les pierres et autres ac» cessoires. Il a donc plu au Saint-Esprit de rendre à sa » primitive institution ce monastère que Grégoire, évêque » de Lescar, prétendait sans raison dépendre de l'abbaye de » Saint-Sever; ainsi, de la même manière qu'on avait fait » à tort un monastère d'un évêché, il faut par un juste re» tour faire un évêché d'un monastère.

» Il a donc été enjoint aux frères qui habitent ce monas» tère de recevoir pour évêque le très révérend Raymond, » qui doit établir là son siége épiscopal. Si les moines veu» lent demeurer en ce lieu, qu'ils y vivent selon la règle de » saint Benoît; qu'il leur soit permis de choisir un autre » monastère. Le seigneur évêque introduira dans son église, » à la place des moines, des clercs religieux, réguliers, » probes et chastes selon Dieu; qu'à l'avenir on n'y reçoive » ou ordonne plus aucun moine, et que ce monastère de» vienne à jamais le siége de l'évêché. Ainsi l'ont déclaré » et confirmé, sous peine d'anathème, le très excellent car» dinal Guillaume d'Auch, Aymon de Bourges, Durand de » Toulouse, Geraud de Cahors, Godemar de Saintes, Gré» goire de Lescar, Pierre d'Aire, Guillaume de Comminges, » Raymond de Lectoure, Bernard de Couserans, avec les » abbés Hugues de Cluny, Adémar de Saint-Martial, Berauld » de Saint-Gilles, Raymond de Condom, Odon de Saint» Jean, Bernard de Marseille, Constant de Clayrac, Ray» mond de Saint-Papoul et Frottard de Saint-Pons. »

Tels sont les actes du quatrième concile de Toulouse. Les canons qu'on y dressa et qui avaient trait à la simonie

ne sont point venus jusqu'à nous. Parmi les abbés qui assistèrent à ce concile, on distingue Raymond Ier de Saint-Papoul. Un modeste oratoire, comme on l'a déjà vu, fut élevé au lieu même où le saint reçut la couronne du martyre. Au temps de Charlemagne, cet oratoire fut entouré d'édifices et on y éleva un monastère qui se trouve nommé dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, au IXe siècle. A la fin du siècle suivant, le monastère de Saint-Papoul fut uni à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille; la noble famille de Roquefort en augmenta beaucoup les bâtiments.

Les religieux de Saint-Papoul se firent distinguer par une parfaite régularité. Guillaume Ier est regardé comme le premier abbé; il eut pour successeur Raymond Ier, qui assista au concile de Toulouse. Vivait alors un noble seigneur originaire de cette ville, nomme Bérenger; il était fils de Bernard et d'Hilloarde. La réputation de sainteté des moines dé Saint-Papoul l'attira dans ce monastère; il y prit l'habit religieux, sous la conduite de Raymond, après avoir renoncé à toutes les espérances du siècle. Donnant à ses confrères l'exemple de toutes les vertus, il remplit divers emplois dans le monastère, et entr'autres celui d'économe.

Un autre seigneur de Toulouse nommé Jean, mais dont la famille nous est inconnue, prit aussi à la même époque l'habit religieux et se retira à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, après avoir demeuré quelque temps dans celle de Saint-Papoul qui dépendait de la première. L'histoire ne nous donne aucun document sur l'époque certaine de sa mort. Pour celle de Bérenger, nous en parlerons en son lieu.

Alexandre II écrivit à Grégoire évêque de Périgueux, à

Durand évêque de Toulouse et à Hugues abbé de Cluny, une lettre au sujet d'un crime de fratricide. Le pape s'exprimait ainsi en s'adressant à ces prélats :

« Le porteur de nos lettres est venu jusqu'à nous et nous » a confessé avec larmes qu'il avait commis le crime de » fratricide. Quoiqu'il ait été la cause indirecte de ce for- » fait, il s'est cependant accompli sans la participation de sa » volonté. Son frère étant son ennemi, il lui a tendu des » piéges, et l'ayant forcé à le suivre en le menaçant de le » frapper de la garde de son épée, son cousin qui sur- » vint le tua sans le conseil, la préméditation, la volonté du » prévenu. Votre piété lui a imposé une pénitence conve- » nable ; cependant, voulant le traiter avec bonté, nous lui » ordonnons, lorsqu'il sera de retour dans ses terres, de » distribuer la moitié de son patrimoine aux pauvres pour » le repos de l'âme de son frère. Quant à l'autre part, elle » aura la même destination, mais il en retiendra la jouis- » sance pendant sa vie. Après avoir réglé ses affaires, il se » retirera dans un monastère et y fera pénitence pendant » un an. Depuis la Pentecôte jusqu'à la fête de saint Mi- » chel, il jeûnera une fois la semaine au pain et à l'eau ; de » là au carême, il jeûnera trois jours au pain et à l'eau ; » pendant trois ans, il s'abstiendra de la participation du » corps du Sauveur, à moins de péril de mort ; il jeûnera » tout le carême, le dimanche excepté ; il ne portera plus » aucune arme pendant sa vie, vivra séparé de son épouse » pendant sept ans ; tant qu'il vivra, il jeûnera tous les ven- » dredis. Si votre prudence juge que cette pénitence est au » dessus de sa faiblesse, elle peut en adoucir la rigueur. »

Telle est la lettre d'Alexandre II, d'après laquelle nous

trouvons encore en vigueur les saintes règles de la pénitence canonique. Le coupable paraît être un seigneur laïque et un homme marié, et les paroles du pontife ne peuvent s'appliquer qu'à quelque chevalier qui devait dépendre, pour le spirituel, de l'évêque de Périgueux et de celui de Toulouse : sans doute, parce qu'il avait quelques domaines dans l'un et l'autre de ces diocèses.

Le prieuré de Camon, situé dans le Toulousain, reçut alors (1070) dans la personne d'Arnauld, son prévôt, l'abandon de certains droits seigneuriaux dont jouissaient Pierre-Bernard comte de Foix et Roger II son fils, moyennant une mule et dix sols monnaie de Toulouse, à titre de retour. Ce prieuré existait vers le commencement du dixième siècle; vers la fin, il fut cédé par Sulpice, qui le possédait, à l'abbaye de la Grasse. Ce prieuré était situé dans la partie du diocèse de Toulouse, qui forma plus tard celui de Mirepoix.

Nous touchons au terme de l'épiscopat de Durand de Dôme. Peu de temps avant sa mort, il donna son consentement à ce que Raymond, qui venait d'être élu abbé de Sorèze, recût dans l'église de la Daurade la bénédiction abbatiale. Cette abbaye vaquait depuis dix ans lorsque les religieux obtinrent de Frotaire, évêque de Nîmes, la permission d'élire un abbé. Ils s'assemblèrent à Toulouse, dans l'église de Sainte-Marie, et Raymond fut élu. L'évêque de Toulouse était présent à l'élection, et ce fut lui sans doute qui bénit le nouvel abbé. A cette occasion, il confirma l'abbaye dans la possession de tous les biens que les chevaliers et les laïques avaient usurpés sur elle, avec ordre de les restituer. L'acte est souscrit par Frotaire, protecteur de

Sorèze ; par Raymond, abbé de Saint-Papoul, et Izarn, prévôt de Saint-Sernin.

Durand de Dôme mourut peu de jours après cet acte. On prétend, mais sans fondement, que, contre l'avis de son chapitre, il unit à la congrégation de Cluny l'église de la Daurade. Cette union a eu lieu, en effet, un peu plus tard. Durand laissa une grande réputation de sainteté et de savoir ; son érudition était assez étendue pour le siècle où il vivait. Il se montra plein de zèle pour la discipline régulière, et surtout pour l'agrandissement de la congrégation de Cluny, dont il était membre et à laquelle il soumit plusieurs abbayes voisines. Les qualités dont il était orné n'empêchaient pas qu'il n'eut quelques légers défauts : on lui a reproché de mêler quelquefois à ses discours des paroles inconsidérées. Le reproche n'est point sérieux. — Une ancienne légende affirme que saint Hugues de Cluny, dont il était le contemporain et l'ami, lui avait prédit que, s'il ne se corrigeait pas, ses lèvres s'enfleraient après sa mort et sa bouche rendrait une abondante écume ; que cette prédiction s'accomplit ; que Durand apparut à un prêtre nommé Seguin, et que saint Hugues, l'ayant appris, fit garder le silence à sept religieux pour un temps déterminé afin de délivrer son âme. Quoi qu'il en soit de cette histoire, les moines de Moissac regardèrent Durand comme un saint, et lui rendirent une espèce de culte : ils placèrent son image dans leur cloître, vis-à-vis de la porte de la salle capitulaire, avec le titre de Bienheureux.

Le comte de Barcelonne cherchait à étendre ses domaines en deçà des Pyrénées. En 1070, il était déjà en possession du comté de Carcassonne et de plusieurs châteaux

situés dans le Toulousain, entr'autres, de celui d'Auriac près de Revel, qui lui avaient été vendus par Rengarde, comtesse de Carcassonne. Le projet du comte de Barcelonne était de constituer de vastes domaines à son fils Raymond Bérenger en deçà des Pyrénées. Le pays de *Lauraguais* avait été compris dans les nouvelles acquisitions. Guillaume IV, qui ne voulait point perdre ses droits, demanda au comte de Barcelonne et à son fils le serment de fidélité et d'hommage pour ce pays. Ces princes refusèrent cet *hommage*, sous prétexte qu'on ne trouvait alors personne qui l'eût vu rendre au père ou à l'aïeul du comte de Toulouse. On parvint cependant à s'accorder : Guillaume céda aux princes et à leur postérité tout ce qu'il avait acquis dans le château à *Laurac*, moyennant la somme de dix mille *mancases* (monnaie de Barcelonne) et une certaine somme à la comtesse de Toulouse. Le comte de Barcelonne s'engagea, de son côté, tant pour lui que pour ses descendants, à tenir en fief le château de Laurac et ses dépendances du comte de Toulouse et de sa postérité. Cet accord fut passé le 7 septembre 1071, en présence de Raymond de Saint-Gilles, de l'évêque de Cahors, de Roger comte de Foix, de Frotard abbé de Saint-Pons, de Pierre vicomte de Minervois, de Humbert évêque élu de Barcelonne, de plusieurs seigneurs des deux cours, et de Guillaume prévôt de Toulouse. Il nous est impossible de déterminer quel était ce Guillaume; — s'il faut le compter au nombre des prévôts de Saint-Etienne, il aurait succédé à Raymond Ebbon qui fut fait évêque de Lectoure; mais son nom ne se trouve point dans le catalogue des dignitaires de cette église.

Le siége épiscopal de Toulouse ne demeura pas long-

temps vacant après la mort de Durand de Dôme. Izarn, prévôt de Saint-Sernin, fut élu pour lui succéder. Ce prélat appartenait à la famille des anciens seigneurs d'Afranium ou de Lavaur, et nous l'avons déjà vu signer la donation, en faveur de l'abbaye de Conques, de l'église de St-Christophe, qui appartenait au château de ses ancêtres. L'illustre maison de Lavaur était représentée à cette époque par deux seigneurs, Guillaume et Pierre d'Afranium. Guillaume eut pour enfants Izarn, Bernard et Pierre ; Izarn était l'aîné et le représentant de cette maison.

Une charte de donation fixe incontestablement l'élection d'Izarn à l'an 1071. Par cet acte, un seigneur nommé Raymond Darnaud et Arnaud son fils cédèrent au monastère de Saint-Pierre de la Cour (le Mas) la terre de *Gaïa* située dans le Toulousain; Raymond de Lectoure et Guillaume prince de Savès signèrent cette donation, et on y déclare qu'elle a été faite l'année même où Izarn a été élu évêque de Toulouse. Cette principauté de Savès dont il est ici question et dont Guillaume était prince ou vicomte, s'étendait dans la partie occidentale du diocèse de Toulouse, sur les bords d'une rivière appelée Save qui donna son nom à ce pays.

Un cri général de réforme s'échappait de tous les cœurs chrétiens. La désolation était alors dans la plupart des monastères ; la discipline régulière se trouvait sans vigueur ; l'abbaye de Lézat, en particulier, paraissait dans un état déplorable. Le peu de religieux qui y étaient restés, s'étant concertés avec plusieurs seigneurs du pays, Roger II de Foix, Raymond-Guillaume, Bérenger d'Auterive et Bernard de Marquefave, écrivirent à Hugues abbé de Cluny pour le

prier d'établir la réforme dans ce monastère. Hugues n'acquiesça à leur demande qu'à la condition expresse que lui et ses successeurs auraient la nomination de l'abbé. Cette condition ayant été acceptée, l'abbaye de Lézat fut soumise à celle de Cluny. L'acte d'union porte la date de 1073. Il faut observer que les seigneurs nommés dans la charte avaient le droit d'élire l'abbé : ce qui rend leur consentement à l'union beaucoup plus méritoire. Les seigneurs d'Auterive Raymond et Bérenger donnèrent en ce même temps à l'abbaye de la Grasse l'église de Sainte-Marie et de Saint-Paul de ce même lieu, dans lequel on établit plus tard un prieuré conventuel. Hugues de Cluny laissa à Lézat Pons I[er] pour gouverner l'abbaye réformée.

L'Eglise de Comminges, à cette époque, vit monter sur le siége de ses évêques l'illustre saint Bertrand. Ce prélat était né au château de Settes dans le Toulousain; il eut pour père Raymond Aton, seigneur de l'Iille, et pour mère Hervire, fille du comte Guillaume de Toulouse dit *Taillefer*. Celui-ci étant mort en 1037, trente-six ans s'étaient donc écoulés jusqu'à l'élection de son petit-fils. On suppose que Bertrand fut fait évêque de Comminges à l'âge de 26 ou 27 ans, ce qui placerait sa naissance vers l'an 1047. Il eut deux frères, Raymond et Aton. Le premier fut le père de Jourdain, qui accompagna Raymond de Saint-Gilles à la Terre-Sainte, et c'est de cette expédition que lui vient le nom de Jourdain. Il construisit autour du château paternel une ville qui fut appelée La Hille (Fille) de Jourdain : d'où est venu l'Ile-Jourdain. Aton, second frère de Bertrand, prit le nom d'Andoufielle, terre de son apanage; il épousa la fille du baron de Montaut, dont il eut Guillaume, arche-

vêque d'Auch. On croit que Bertrand fut confié, dans son enfance, à des religieux bénédictins de l'abbaye de *Capatur*, vers les sources de l'Adour. Cette abbaye fut plus tard transportée en un autre lieu qui prit le nom de *Scaladieu*.

Bertrand entra dès sa première jeunesse dans la milice, selon l'usage de son temps. Dégoûté du monde, il renonça à toutes les espérances de la terre et embrassa la cléricature; il devint chanoine et archidiacre de Saint-Etienne de Toulouse au temps où Pons III, son cousin, tenait le comté de cette ville. A la mort d'Otger, évêque de Comminges, le clergé et le peuple le proclamèrent évêque de cette dernière cité; il reçut la consécration épiscopale à Auch, des mains de Guillaume-Bernard de Montaut, qui n'était ni son oncle ni son neveu, mais qui devait être l'oncle, le frère ou le parent de la femme de son frère Aton d'Andoufielle.

Des monuments dont les restes existent encore aujourd'hui semblent indiquer que Lyon de Comminges s'étendait dans la plaine où se trouve l'église de Val-Cabrère (*Vallis capraria*); on pense même que ce dernier édifice, très remarquable par son architecture romane, existait au temps où saint Bertrand prit possession de l'évêché de Comminges. Cette église est dédiée aux saints Juste et Pasteur, dont les figures décorent le portail avec celles du fondateur et de la fondatrice de ce temple, qui devaient être quelques seigneurs du pays.

Après avoir pris possession de son église, Bertrand commença à relever les murs de la cathédrale, qui n'est point celle qu'on voit aujourd'hui, au moins dans toutes ses parties. Il construisit un cloître pour les chanoines qui embrassèrent de son temps la règle de saint Augustin. L'année

même de son élection, il confirma à l'abbaye de Simorre la possession du monastère de Sarrancolin.

Pendant que saint Bertrand brillait sur le siége de Comminges du plus vif éclat, Izarn, évêque de Toulouse, exerçait une heureuse influence sur ses collègues dans l'épiscopat : ainsi il détermina Guillaume archevêque d'Auch et Raymond de Lectoure à céder l'église de Saint-Geny à l'abbaye de Cluny, en 1074 ; l'année suivante, il conseilla à Roger II comte de Foix de céder au même monastère le château de Lordat et divers domaines du voisinage; en 1075, il assista à quelques autres donations faites par le même comte, soit à Cluny, soit à Saint-Pons de Tomières.

Vers ce même temps, une heureuse révolution arriva dans le chapitre de Saint-Saturnin : les clercs séculiers, qui avaient remplacé les premiers moines, embrassèrent la vie commune ou canoniale, sous la règle de saint Augustin. La régularisation de cette abbaye nous est indiquée dans une donation que lui fit alors l'évêque de Périgueux de l'église de Saint-Cyprien; Geraud, évêque de Cahors, lui donna aussi l'église du Vigan dans son diocèse.

Izarn, qui se faisait déjà remarquer par son amour pour la discipline régulière, trouva un puissant auxiliaire dans Guillaume IV. Ce prince était ami de la paix et se montrait plein de zèle pour les intérêts de la religion. Il conseilla à l'évêque d'exécuter la réforme de l'église de Notre-Dame de la Daurade. Cette église et le monastère qui en dépendait présentaient un affligeant spectacle : la régularité avait disparu, et l'office divin avait été interrompu; Izarn, touché de ces maux, résolut de les céder l'une et l'autre à la congrégation de Cluny. Cet acte d'union fut dressé ainsi qu'il suit :

« Moi Izarn, évêque de l'Eglise de Toulouse, qui suis » assis sur ce siége après les amis de Dieu Saturnin, Sylve » et Exupère de sainte mémoire, considérant que l'église » de Sainte-Marie qui relève de mon Eglise, et qui par les » mérites de cette auguste Vierge a existé glorieuse et vé- » nérable dans ses anciens jours, se trouve maintenant » privée du service et du culte divin ; d'après les conseils » de mon seigneur le comte Guillaume, de plusieurs fidèles, » et surtout des chanoines de mon Eglise, je livre, accorde » et donne cette église à Hugues abbé de Cluny et à ses » successeurs pour que l'ordre monastique y soit toujours » observé. » Izarn déclare dans cette charte que le comte Guillaume a délivré l'Eglise de Toulouse de ses ennemis, c'est-à-dire des simoniaques, qui avaient usurpé tous ses biens. Elle est signée par Raymond évêque de Lectoure et prévôt de Saint-Etienne, Raymond-Pierre chanoine de la même église, Pierre-Amélius prieur, Pierre Borrel et Arnaud Girard ; elle porte la date de 1077.

Après avoir exécuté la réforme de l'église de la Daurade, Izarn voulut entreprendre celle de l'église cathédrale de Saint-Etienne. L'acte de réformation que nous allons citer nous apprendra et la manière dont elle fut réalisée et les maux qui désolaient cette église.

« Moi Izarn, indigne évêque de la ville de Toulouse :

» Il existe en cette cité une église dédiée au premier » martyr Etienne, qui a été confiée à ma faiblesse comme » le siége de ma charge pastorale; elle était autrefois ad- » mirée par la variété de ses richesses et la beauté de » ses bâtiments; les ornements employés au service du » Seigneur y étaient splendides; elle possédait d'immenses

» domaines, des rentes nombreuses; elle s'élevait au-dessus » de toutes les églises voisines et en était appelée par les » fidèles la maîtresse et la mère. Maintenant, ô douleur! » sa gloire s'est éclipsée; elle s'est vue si grandement » dépouillée et de ses richesses et de ses enfants, qu'elle » a eu à déplorer non seulement la ruine de ses murailles, » mais encore l'oubli dans lequel son clergé est tombé de » l'exercice du culte divin, en sorte qu'on peut lui ap» pliquer ces paroles du prophète : Comment l'or s'est-il » obscurci, sa beauté changée! comment les pierres du » sanctuaire ont-elles été dispersées sur les places publi» ques!.... »

» Désirant remédier à ces maux, du consentement du » très glorieux comte Guillaume, par le conseil d'Hugues » de Cluny, avec le secours d'Hunaud de Moissac, d'après » l'avis de plusieurs clercs qui y habitent, et avec l'accord » de seigneurs et primats soumis à l'autorité du comte de » Toulouse, j'ai résolu, avec l'inspiration divine, non seu» lement de réparer les brèches qui ont été faites à ce siége, » de relever ses ruines, de lui restituer les ornements, » champs et domaines qui lui ont été enlevés, mais encore » d'y rétablir l'ancienne vigueur de la discipline.

« J'ai donc statué qu'à l'avenir les clercs qui voudront » s'attacher à cette église se conformeront aux règles sui» vantes : 1° de ne rien posséder en propre; 2° d'embrasser » la vie commune, quant à la nourriture, le logement et le » vestiaire; 3° de ne sortir ou voyager (hors de la maison » capitulaire) sans la permission du prieur; 4° de s'efforcer » de n'avoir qu'un cœur et qu'une âme comme ils n'ont » qu'un Dieu, une foi, un baptême. Afin d'ôter à tous la

» facilité de transgresser ces règles, sous le prétexte de la » difficulté de vivre, j'ordonne que désormais ils puissent » élire ou changer à volonté le prévôt, le doyen, les archi- » diacres, l'écolâtre et le sacriste ; qu'ils jouissent de toutes » les rentes et redevances attachées à ces titres, soit que » les biens proviennent d'une succession laïque, soit qu'ils » aient été possédés par des clercs dès leur premier âge. » Voici donc ce que j'ai résolu de leur céder et donner :

» D'après l'assentiment du comte Guillaume, de Raymond » son frère comte du Rouergue, des seigneurs du pays et » de notre conseil privé, je cède aux chanoines qui devront » vivre en commum en cette église les revenus de la pré- » vôté, du décanat, du sacriste et du capiscol ; de plus, les » dixmes de l'église, les offrandes et tout le blé offert par » l'évêque à Saint-Etienne ; les émoluments qui proviennent » de l'épreuve de l'eau froide, épreuve qui ne doit se faire » qu'avec le consentement de l'enfant qu'on y emploie ; de » plus, l'archidiaconé d'Agarnagués, relevant de Pierre » Emilii, prieur du chapitre ; celui qui est situé depuis la » porte du Château Narbonnais jusques vers le territoire » de Carcassonne, relevant de pierre Francon ; tous les » autres archidiaconés des clercs qui voudront vivre en » commun : de telle sorte, qu'après la mort des archi- » diacres, l'évêque puisse élire leur successeur du conseil » du clergé.

» Je donne aux chanoines toutes les bienvenues épis- » copales, et confie à leur garde tous les trésors de l'Eglise, » frappant d'excommunication tout comte, évêque, clerc » ou personne laïque qui oserait les usurper, jusqu'à par- » faite restitution.

» Je cède aussi le territoire ou domaine de Braque (Bra-
» queville) avec ses vignes, prés, cours d'eau, terres cul-
» tivées ou incultes; la moitié du sel que j'ai le droit de
» retirer du bourg de Saint-Saturnin. Qu'il soit donc per-
» mis aux chanoines de posséder toutes ces choses à titre
» d'aumône ou à quel autre titre que ce soit, et d'acheter
» à prix d'argent les biens que les clercs et les laïques
» tiennent en fiefs de moi ou de mes prédécesseurs.

» Je donne encore toutes les terres que je possède hors
» des murs de la ville et près de ses portes, au lieu qu'on
» nomme du *Férêtral*.

Le comte de Toulouse voulut aussi ajouter une sanction solennelle à cet acte de l'évêque Izarn ; c'est ainsi qu'il s'exprime : « Moi Guillaume, comte, pour augmenter la
» dignité de cette sainte institution, accorder aux chanoines
» toute la liberté possible, rétablir l'élection et la mission
» de l'évêque dans ce siége que mes prédécesseurs avaient
» usurpées, je les abandonne, comme il convient, aux clercs
» de cette église, promettant d'approuver l'élection qui sera
» faite du consentement de tous. C'est en présence et par
» le conseil de l'abbé de Cluny, de celui de Moissac, et de
» plusieurs nobles personnes, que j'expose ici mes volon-
» tés souveraines. »

Réunissant leurs efforts pour cette grande œuvre, Izarn et Guillaume continuent : « Nous plaçons cette cession sous
» la sauvegarde du vénérable Hugues abbé de Cluny et de
» tous ses successeurs ; et si quelque téméraire ose atta-
» quer cet acte, que ce saint abbé en appelle au siége apos-
» tolique, et se place devant le tribunal d'une si grande
» Majesté le défenseur intrépide de nos droits. »

L'évêque et le comte s'adressent ensuite au pape lui-même : « Nous déposons cette charte à vos pieds, ô Gré-
» goire, pontife des pontifes ! afin de lui donner toute l'au-
» torité possible. Si quelque évêque ou comte ose attenter
» à l'expression si manifeste de notre volonté, qu'il soit
» placé sous l'anathème apostolique et sous l'anathème éter-
» nel, comme Hycar fils de Carim.

Izarn ajoute encore de nouvelles offrandes : « Je donne
» et cède au chapitre de Saint-Etienne le quart des oblations
» de l'église de Saint-Saturnin, auxquelles j'ai droit. Je
» donne le tiers du cimetière de cette église et la redevance
» que ses chanoines ont coutume d'acquitter le jour de la
» fête du saint martyr. Je donne le quart des églises dio-
» césaines qui relèvent de cette basilique, ainsi que la
» prévôté, le décanat, le sacristat, l'écolatrerie, tous les ar-
» chidiaconés, les rentes et redevances que je retire de
» l'église de Saint-Saturnin, telles que la quatrième partie
» des offrandes de l'autel et le tiers du cimetière ». Parmi les donations faites par Izarn à son chapitre, nous remarquons celle-ci : « L'œuvre de la construction de l'église, *operam quoque ecclesiæ construendæ.* » Ce passage nous montre que le premier édifice de Saint-Etienne était tombé en ruines, et qu'Izarn présida à la construction du second. Cette charte, qui porte la date de 1077, fut signée par Guillaume archevêque d'Auch, Raymond de Lectoure, le prieur Pierre, Raymond Guifred, Pierre Benoit et Bernard Aton.

Cet acte mémorable nous découvre les immenses richesses de l'évêque Izarn et celles de l'église cathédrale; le zèle qu'il montra pour la discipline régulière; la prudence avec laquelle il triompha des obstacles qu'il dût rencontrer à

l'établissement de la réforme, et les largesses dont il combla les chanoines opposants. On voit ici que l'évêque de Toulouse avait droit à de grandes redevances et rentes sur les biens de la basilique de Saint-Saturnin, qu'il abandonna à son chapitre.

Ainsi à cette époque les chanoines ou clercs réguliers de l'église principale embrassèrent la vie régulière ou commune, qu'ils gardèrent jusqu'au XVIe siècle.

L'exemple des libéralités exercées par Izarn, et surtout des restitutions nombreuses qu'il faisait à l'Eglise pour réparer les abus des temps écoulés, détermina un seigneur nommé Gausbert à céder à l'église Saint-Etienne un archidiaconé qu'il tenait des mains de l'évêque de Toulouse et qui portait le nom de Vieil-Morés (*Veteris Moresii*). Dans cet archidiaconé, dont nous ignorons le lieu, se trouvait un archiprêtré que Gausbert avait donné en fief à un chevalier nommé Pierre Bertrand. Il paraît que ce fief fut excepté de la donation et demeura au pouvoir de ce dernier.

Le premier soin de l'abbé de Cluny, en prenant possession de l'église de la Daurade à Toulouse qui lui avait été cédée par Izarn, fut d'envoyer dans ce monastère un homme capable d'y faire fleurir la discipline monastique ; cet homme était Gidbert, qu'on regarde comme le premier prieur. Son existence en cette qualité nous est révélée par une antique charte de Saint-Saturnin, dans laquelle il est ainsi désigné. Une grande controverse s'est élevée parmi nos historiens pour savoir si, aux temps primitifs, la Daurade avait été desservie par des clercs ou par des moines. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au IXe et Xe siècle elle fut servie par des religieux, et il paraît probable qu'antérieu-

rement à ces derniers elle était possédée par des clercs qui la gouvernaient, sous le régime paroissial d'un prieur ayant sous lui un vicaire perpétuel. Dans le cours du xe siècle, la Daurade passa au pouvoir des clercs séculiers qui étaient soumis au chapitre de Saint-Etienne, et qui la gardèrent jusqu'à la cession qui en fut faite par Izarn à Cluny, comme on l'a vu plus haut.

Les moines de cette célèbre abbaye firent fleurir dans le monastère de la Daurade la plus parfaite régularité ; de saints religieux y habitèrent ; il devint une des grandes gloires de l'ordre de saint Benoit, et fut depuis enrichi de nombreux priviléges de la part des papes, des rois de France et des comtes de Toulouse. Les habitants de cette cité choisirent leur sépulture dans ses cloîtres splendides ; les religieux de Cluny l'enrichirent d'un très grand nombre de reliques, parmi lesquelles on distinguait une portion du titre de la croix. La dévotion des peuples éleva dans son église une statue miraculeuse de la Vierge connue sous le nom de Notre-Dame la Noire, qui, aux jours des calamités publiques, était descendue avec grande pompe de son piédestal et portée processionnellement dans les rues et les places de la ville. L'église de la Daurade eut enfin sous sa dépendance celle de la Dalbade, l'abbaye de Saint-Cyprien au faubourg de ce nom, le prieuré de Saint-Pierre et de Saint-Martin, cédé plus tard aux Ursulines; une chaire de théologie fut créée dans ce monastère, dont le prieur pouvait user de la crosse dans les cérémonies publiques.

Le comte Guillaume poursuivait le cours de ses libéralités envers l'Eglise : ainsi, en 1078, il céda à Hunaud, abbé de Moissac, et à son monastère, pour le repos de son âme,

un jardin situé dans la paroisse de Wandalor, les sources et le verger qui en dépendaient.

Cette même année, on tint un concile à Gironne en Espagne, auquel assistèrent quelques évêques de la province de Narbonne, parmi lesquels nous trouvons Guillaume de Comminges. La date de ce concile et la souscription de cet évêque jettent ici une certaine perturbation dans notre histoire. D'après la chronologie des évêques de Comminges, Guillaume II était évêque de cette ville en 1063, puisqu'il assista cette même année à la dédicace solennelle de l'église de Moissac, et, en 1068, au quatrième concile de Toulouse. Nous pensons que c'est par erreur que l'on a placé son nom au second concile de Gironne dont il est ici question, et qu'il n'assista qu'au premier concile de cette ville, qui fut tenu dans la même année que celui de Toulouse par le cardinal Hugues Le Blanc et Guifred archevêque de Narbonne. Guillaume eut pour successeur Otger, dont on place l'épiscopat vers la fin de l'an 1072 ou 1073, époque à laquelle, comme nous l'avons observé plus haut, saint Bertrand occupait le siége de Comminges, puisque en ce même temps il confirmait une donation faite à l'abbé de Simorre.

Guillaume IV et Raymond de Saint-Gilles étaient alors les plus puissants seigneurs de la partie méridionale de la France ; ils jouissaient paisiblement de tous les pays qui avaient appartenu à leurs ancêtres ; l'étendue de leurs domaines était indiquée dans leurs titres : le premier se qualifiait de *Comte duc de Toulouse*, de l'*Albigeois*, du *Quercy*, du Lodevois, du Périgord, du Carcassés, de l'Agenais et de l'Astarac ; le second, de comte de Rouergue, de Gevaudan, de

Nîmes, d'Agde, de Béziers, de Narbonne et d'Uzès. On voit par ces titres que tous les biens d'Eudes, comte de Toulouse, quatrième aïeul de ces princes, furent réunis sur leur tête. Eudes eut deux fils, Raymond II et Ermengaud ; Guillaume et Raymond de Saint-Gilles descendaient de Raymond II : c'est ce qui explique la réunion de tous ces domaines sous leur autorité.

Guillaume IV ne dominait immédiatement que sur le Toulousain, l'Albigeois, le Quercy et le Lodevois ; quant aux autres pays, il n'avait sur eux qu'une autorité médiate. Raymond de Saint-Gilles possédait aussi le marquisat de Provence, et quant au comté de Saint-Gilles dont il prit le nom, il était compris dans celui de Nîmes. A la tête donc de la province paraissaient ces deux puissants princes ; venaient ensuite au-dessous d'eux les comtes de Carcassonne et de Razès, de la maison de Barcelonne, qui possédaient le Lauraguais ; les comtes de Foix, qui possédaient une partie du Toulousain, sous la suzeraineté du comte de Toulouse ; les comtes de Comminges ; et après ces comtes, venaient les vicomtes d'Albi, de Lautrec. Parmi les seigneurs les plus nobles, on distinguait ceux de l'Ile-Jourdain.

La grandeur de la puissance de Guillaume IV donna quelque ombrage au comte de Poitiers Guillaume VIII. Il paraît qu'il exista entr'eux un certain désaccord, car le premier, ayant surpris près de Bordeaux cent chevaliers nobles de l'armée du comte de Poitiers, les tailla en pièces. Excité par la vengeance, celui-ci se mit à la tête de ses nombreux vassaux, parut devant Toulouse, ravagea tous les environs et s'empara même de la ville, qu'il rendit bientôt après à son légitime maître.

# LIVRE XIII

DEPUIS LA PRISE DE TOULOUSE PAR GUILLAUME DE POITIERS EN 1079 JUSQU'AU DÉPART DE RAYMOND DE SAINT-GILLES POUR LA CROISADE EN 1096.

Peu de temps après l'expédition du comte de Poitiers sur Toulouse, Guillaume IV entreprit le voyage de Rome. Le fameux Hildebrand, Grégoire VII, gouvernait alors l'Eglise. Homme justement célèbre, d'une rigueur de caractère inflexible, austère dans ses mœurs, possédant d'éminentes vertus, il avait été élevé par son mérite seul, et contre son gré, au souverain pontificat des rangs les plus obscurs de la société (il était fils d'un forgeron). Il avait excommunié le frère du comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles, à cause de son mariage. Probablement Guillaume s'était rendu à Rome pour y traiter des affaires de son frère auprès d'Hildebrand, mais l'histoire ne nous apprend rien sur ces négociations. A son retour de Rome, Guillaume reçut l'hospitalité dans le monastère de Saint-Pons de Tomières. Il fut si satisfait de la régularité de cette maison, qu'il voulut lui laisser une marque éclatante de sa libéralité : par une charte qui porte la date de 1079, il confirma la donation qui avait été faite par Roger II comte de Foix de l'église de Saint-Pierre d'Escousse, et permit en outre aux religieux d'acquérir des terres dans les pays du Périgord, d'Agen et d'Astarac. Cette donation fut accompagnée d'une certaine solennité ; le prince, suivi d'une nombreuse cour

et d'Esmengarde vicomtesse de Béziers, se rendit devant la porte de l'église, où il fit promesse de défendre les droits du monastère; il se dirigea ensuite vers l'autel de Saint-Sauveur et de Sainte-Marie où reposaient les corps de saint Pons et de plusieurs martyrs, et plaça la charte sur la pierre de l'autel. Guillaume, après avoir rempli ces religieux devoirs, se rendit à Toulouse pour assister au concile qui venait d'y être convoqué. L'objet principal de cette assemblée était de frapper d'anathème les usurpateurs des biens de l'Eglise. Hugues, évêque de Die et légat du pape, y présida. Bertrand, évêque de Maguelonne, y fut déposé comme simoniaque, et l'on croit que Frotard, évêque d'Albi, y fut frappé de la même peine pour le même crime. S'il faut croire à une chronique peut-être un peu suspecte, Frotard aurait acheté l'évêché d'Albi pour le prix de quinze superbes chevaux. On affirme que l'accusation fut portée devant Grégoire VII, et qu'il fut condamné par le concile de Toulouse. Un fait assez singulier est encore rapporté dans cette chronique : il y est dit que Frotard ne voulut point se soumettre à cette sentence, qu'il vendit l'église de *Vioux* aux moines d'Aurillac; qu'étant lui-même venu en ce lieu, il engagea les chanoines à embrasser la vie régulière, et que, pendant que ceux-ci se rendaient à Toulouse pour y apprendre les saintes règles que l'évêque leur proposait d'embrasser, il fit aux moines d'Aurillac la vente dont on vient de parler. Etant ensuite parti pour Aurillac afin de retirer le prix dont il était convenu, il fut pris et conduit au château de Peyrole, où il donna 200 sous et un cheval pour sa rançon. Frotard, de retour à Albi, tomba malade; ayant demandé le viatique, on ne voulut le lui accorder

qu'à la condition qu'il abandonnerait l'anneau et le bâton pastoral. Il mourut ensuite misérablement. Tels sont les faits rapportés dans cette chronique, dont l'auteur est inconnu et se montre très opposé à cet évêque. Nous ne regardons pas cette pièce comme exprimant l'exacte vérité sur tous les points.

C'est par erreur qu'on a avancé que les pères du concile de Toulouse écrivirent aux fidèles de l'Eglise de Narbonne pour les engager à ne pas recevoir en qualité d'archevêque Pierre évêque de Rodez, fils de Bérenger vicomte de Narbonne, puisque Pons fut sacré dans ce concile évêque de Rodez pour succéder à Pierre. Comment, après cela, les évêques assemblés auraient-ils consenti à sacrer le successeur d'un prélat dont ils regardaient l'élection à la métropole de Narbonne comme illicite? Ce fut le pape Grégoire VII qui écrivit aux vicomtes et aux fidèles de Narbonne en faveur de Dalmacius, qu'il avait canoniquement élu, et c'est dans cette lettre qu'il est fait mention du cinquième concile de Toulouse dont les canons ne sont point venus jusqu'à nous.

Arnaud II, neuvième abbé du monastère de Saint-Théodard, voyant la discipline monastique perdre insensiblement sa vigueur primitive, unit son abbaye à celle de la Chaise-Dieu en Auvergne, et la soumit à Seguin qui en était abbé. Cet exemple fut suivi par l'abbé de Saint-Michel de Gaillac, qui soumit aussi au même monastère la maison qu'il gouvernait. Ces donations furent, l'année suivante, approuvées par Grégoire VII.

Peu de temps après le cinquième concile de Toulouse, Guillaume IV se rendit de nouveau à l'abbaye de Saint-Pons

de Tomières; il y trouva Raymond de Saint-Gilles son frère, et y fut accompagné par Emma, sa seconde femme. Par une charte qui porte la date de 1080, Guillaume, de concert avec son épouse, accorde aux religieux le pouvoir d'acquérir et de posséder des terres dans tous les évêchés de sa dépendance; il donne ensuite au monastère la forêt d'Orzvals, située dans le territoire de Venerque, de Roqueville, d'Espanès, d'Eze et de Loarret; il cède aussi toutes les redevances qui provenaient de Venerque même. Parmi les illustres seigneurs qui signèrent cet acte, on distingue Raymond de Saint-Gilles, le comte Bertrand son fils, le vicomte Adémar, Bernard Raymundi de Toulouse, Amauri de Roquefort, Arnaud Pons de Clermont et Arnaud Atton. Le prêtre Jausselin, chapelain de Guillaume, écrivit la charte.

On voit d'après cet acte que le comte avait des fils et une fille. L'aîné de ses enfants s'appelait Pons; il les avait eus de Mathilde, sa première femme. Il avait épousé en secondes noces Emma, troisième fille de Robert comte de Mortaing en Normandie et de Mathilde de Montgoméri. Robert était frère de Guillaume le Conquérant. Le fils de Raymond de Saint-Gilles, Bertrand, est encore nommé dans cet acte; il l'avait eu de sa première femme, qui était sa cousine, étant fille de Bertrand comte de Provence, oncle paternel de Raymond : mariage qui attira sur ce seigneur les anathèmes de Grégoire VII, comme étant contraire à l'ancienne discipline de l'Eglise. Il épousa en secondes noces Mathilde, fille de Roger comte de Sicile.

L'excommunication lancée par le dernier concile de Toulouse contre les laïques usurpateurs des biens ecclésiastiques

produisit la restitution de plusieurs églises ; ainsi, en 1081, quelques nobles seigneurs du pays toulousain, Raymond-Guillaume de Marquefave et Bernard son neveu, avaient cédé en fief à Guillaume Ardoï de Ravidan et à ses frères Dodon et Roger une église dédiée à saint Hippolyte. Frappés des sentences portées par le concile, ces grands seigneurs (*famosi et robustissimi*) se rendirent au monastère de Lézat, et là, prosternés devant la porte de l'église, en présence de toute la noblesse et du clergé du pays, ils cédèrent l'église de Saint-Hippolyte à l'abbaye de Saint-Etienne du Mas-d'Azil. Le fief de Saint-Hippolyte était situé sur les rives de la Garonne, près d'un village nommé Capens. L'acte de donation est signé par Izarn, évêque de Toulouse, et par Arnaud, chanoine de Saint-Saturnin.

Ce dernier monastère avait vu un grand changement s'opérer dans son sein. Dès les temps anciens, cette église avait été possédée par des moines, auxquels, depuis quelques années, avaient succédé des chanoines séculiers. Ceux-ci, obéissant au mouvement imprimé à tous les points de la France, s'étaient régularisés et avaient embrassé une règle particulière, comme on l'a vu plus haut. Izarn et le chapitre de Saint-Etienne prétendaient avoir quelques droits anciens sur cette église. Fatigués de ces prétentions, les chanoines de Saint-Sernin écrivirent à Grégoire VII, lui promirent une redevance annuelle de dix sols et sollicitèrent sa protection : ils affirmaient que les religieux de Moissac, forts de l'autorité du comte Guillaume IV, leur avaient enlevé une église qu'Amé évêque d'Oleron leur avait adjugée en présence d'autres évêques, peut-être au dernier concile de Toulouse.

Touché de ces plaintes, le pape écrivit au cardinal Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, en ces termes :

« Vous savez que la chanoinerie de Saint-Saturnin près
» de Toulouse est soumise au Saint-Siége, et quoique notre
» sollicitude s'étende à toutes les églises, nous devons pren-
» dre un soin particulier de celles qui ont recours à nous.
» Cette église a nouvellement embrassé la vie régulière, et
» vous n'ignorez pas qu'elle y est fidèlement observée.....
» Les chanoines qui la desservent se sont plaints des clercs
» de Saint-Etienne, qui leur ont enlevé et les priviléges par
» nous accordés et un cimetière dont la possession leur a
» été acquise, et aussi plusieurs églises. Ils se plaignent
» encore de ce que les moines de Moissac leur ont enlevé
» une autre église, et que cette violence leur a été faite par
» la volonté du comte de Toulouse. Avertissez donc les
» clercs, les moines et le comte, qu'ils se désistent de leurs
» entreprises contre cette église, et qu'ils obéissent à nos
» ordres et respectent les priviléges par nous accordés.
» Avertissez l'évêque de ce diocèse de ne plus inquiéter
» par soi ou par autrui les chanoines de Saint-Saturnin. »

Cette lettre du pontife suprême ne produisit pas un grand effet sur l'esprit de l'évêque de Toulouse, car, vers la fin de l'an 1082, il céda l'église de Saint-Saturnin à Hunaud. abbé de Moissac et à celui de Cluny pour qu'on y établît l'ordre monastique. Dans l'acte de cession, Izarn réserve la quatrième partie des offrandes, la garde de l'autel du martyr, la nourriture et le logement du gardien, qui doivent être fournis sur la mense claustrale, la clef du sépulcre du saint martyr et celle de l'autel de saint Asciscle, le tiers des oblations faites par le peuple pour l'entretien de l'Œuvre,

la quantité de cire réservée à l'évêque, au prévôt, au doyen, au sacriste, et le luminaire qui doit servir au repas que les chanoines ont accoutumé de lui donner, enfin les fonds destinés à la construction de l'église; il veut qu'après sa mort ces fonds reviennent au chapitre de Saint-Etienne. Après la construction de l'église, il donne à Saint-Etienne la moitié de toutes les offrandes qu'on a accoutumé de partager entre l'évêque et la mense claustrale; il réserve le tiers de tous les revenus des sépultures, l'*honneur* de la prévôté, du décanat et de la sacristie, honneur qui, après sa mort, doit être rendu à Saint-Saturnin, et la célébration de certaines fêtes dans l'année. Il stipule qu'il sera loisible à tout habitant de se faire enterrer au cimetière de Saint-Etienne, et qu'on n'élira jamais d'abbé à Saint-Sernin, mais que la communauté sera toujours soumise à l'abbaye de Cluny.

Le comte Guillaume approuva cette cession et toutes les réserves exprimées par l'évêque. L'acte est signé par Arnaud, abbé de Saint-Théodard, Pierre Amélius, prévôt de Saint-Etienne et archidiacre d'Agen, Ramon, chanoine de la cathédrale, Pons-Bernard de Lavaur, et quelques autres. Guillaume, cédant à l'ardent désir qu'il avait d'introduire des moines dans l'église de Saint-Saturnin, en chassa violemment les chanoines, qui, obligés de fuir, trouvèrent un asile dans le territoire de l'évêché de Cahors. Cette conduite irrita le cardinal Richard, Dalmace archevêque de Narbonne, Hugues archevêque de Lyon, Hugues abbé de Cluny, et surtout Geraud évêque de Cahors, ainsi que la plus grande partie des clercs et des fidèles de l'un et de l'autre sexe. Justement effrayé de ces réclamations, le comte

de Toulouse pria l'évêque de Cahors de ramener les chanoines de Saint-Saturnin : ce qui fut exécuté. Le prince les rétablit avec honneur dans leur église, le 23 juillet 1083.

Ayant confirmé par un acte public le rétablissement des chanoines, il y déclare que c'est par les conseils de l'évêque de Cahors, de Pierre évêque de Carcassonne, et de Frottard abbé de Saint-Pons, qu'il a voulu réparer cette injustice; il s'engage à ne plus la renouveler, laisse aux chanoines la liberté de leur cloître, les confirme dans la possession de leurs biens, pardonne à tous ceux qui lui avaient résisté, et déclare fausse et de nulle valeur la charte qu'il avait dressée avec Izarn. Plusieurs seigneurs du pays signèrent cet acte; nous distinguons Izarn vicomte de Saint-Antonin, Amauri d'Ariphat, Bernard-Raymond de Tolosa ou Toulza, Sanche vicomte de la Barthe, Arnaud-Pons de Mur, Guillaume de Biron, et quelques autres.

Les chanoines réguliers de Saint-Saturnin demeurèrent paisibles possesseurs de leur église et furent gouvernés par un prévôt jusqu'au siècle suivant, où ils eurent un abbé régulier, qui fut plus tard sécularisé. Il paraît, d'après le témoignage d'Izarn, qu'à l'époque de l'introduction des moines de Cluny à Saint-Saturnin, l'église dont Pierre Roger avait commencé la construction n'était point encore terminée, et que le corps de saint Saturnin était enseveli dans un tombeau souterrain dont l'évêque de Toulouse se réserva la clef. Nous apprenons par cette charte que, tous les ans, les chanoines de cette église devaient donner un repas à l'évêque et fournir l'éclairage.

L'évêque de Toulouse se vit obligé de renoncer à la cession qu'il avait faite du monastère de Saint-Saturnin à

l'abbaye de Cluny, espérant toutefois conserver quelques-uns de ses anciens priviléges. On assure qu'il se rendit à Rome, et que le pape, modifiant ses premières concessions, rétablit l'évêque Izarn dans quelques-uns de ses droits. Cette nouvelle déclaration fut faite en présence de Dalmace de Narbonne, de l'archevêque d'Auch, des évêques de Porto et d'Albano, des abbés de Cluny et de Moissac, et de plusieurs autres prélats de la cour romaine. Ce fait n'est cependant rapporté que dans un seul acte trouvé dans les archives de Saint-Etienne ; il pourrait bien ne pas jouir d'une grande certitude historique.

Les clercs de cette dernière église étaient alors gouvernés par Pierre Amélius, dont nous avons déjà parlé. Son nom se rencontre dans plusieurs chartes de l'année 1083 et les suivantes ; il y reçoit la donation de plusieurs églises, parmi lesquelles nous distinguons celles de Lauraguel et de la Salle. Ces églises furent cédées au chapitre de la cathédrale, et d'après les intentions des donateurs, les revenus devaient être affectés à l'admission des chanoines. C'est ici l'un des plus anciens titres de fondation pour les canonicats.

Ces grandes munificences seigneuriales, qui n'étaient peut-être, à vrai dire, que des restitutions de biens usurpés, se répétaient de toute part; ainsi nous trouvons à cette époque un seigneur du pays toulousain nommé Auttemart qui céda à l'abbaye de Moissac, et à Hunaud qui en était abbé, le lieu et l'église de Saint-Pierre de Villematier situés dans le Toulousain. Izarn confirma cette donation. Un autre seigneur nommé Engelric et Raymond son fils possédaient l'église de Saint-Pierre et de Saint-Julien de *Thésac*. Un

vieux cartulaire de Saint-Etienne ayant fait connaître que cette église avait été depuis longtemps cédée, sous forme d'alleu, au monastère du Mas-d'Azil, ces seigneurs, justement effrayés, s'empressèrent de restituer à cette maison et à Amélius son abbé tout ce qui pouvait leur revenir sur cette église. Ce monastère et celui de Montolieu furent encore confirmés dans la possession de leurs églises et de tous leurs biens par les soins et l'autorité d'Izarn, qui, dans l'extrême activité de son zèle, ne négligeait rien pour faire rentrer les églises de son diocèse dans tous leurs droits.

Sous son glorieux épiscopat vivait à Toulouse un chanoine de Saint-Saturnin que cette église a honoré d'un culte public, saint Raymond, dont il faut maintenant raconter l'histoire. Raymond naquit à Toulouse de parents illustres par leur naissance, sous le règne d'Henri Ier, Pons III étant comte de Toulouse et Roger occupant le siége de cette ville. Il apprit les premiers éléments des lettres dans les écoles publiques de sa patrie, et pria ses parents de le placer dans une communauté de jeunes clercs attachée au chapitre de la basilique de Saint-Saturnin. Quand il eut terminé ses études, il s'engagea dans l'état du mariage, et perdit peu de temps après sa femme. Possesseur d'une grande fortune, il s'adonna à toutes les œuvres de miséricorde, fit construire à ses frais deux ponts sur la rivière de l'Hers, pour la sécurité des pélerins qui se rendaient en dévotion à Saint-Saturnin. La basilique construite par Pierre Roger était demeurée inachevée; l'abside, le transeps, et peut-être même la tour du clocher, étaient seulement construits. Raymond se proposa de continuer et de terminer cet édifice, qui avait été entrepris

sur des proportions colossales; il embrassa dès-lors l'état ecclésiastique, et fut reçu au nombre des clercs ou chanoines de Saint-Saturnin. Il est regardé comme le fondateur d'un hôpital où treize pauvres clercs devaient être élevés; il ne termina pas cet établissement. La plus grande partie des bâtiments ayant été détruite par le feu, saint André, évêque de Carcassonne, le rebâtit de nouveau ; il fut appelé *collége de saint Raymond*, du nom de son premier fondateur. Au XVIe siècle, Jean Bonhomme, curé de Saint-Michel de Lanès, créa deux places de boursiers pour deux prêtres qui devaient alternativement célébrer les saints mystères dans la chapelle du collége. Raymond fut créé grand aumônier du collége qu'il avait fondé, et mourut plein de jours et de mérites le 3 juillet. Il fut enseveli dans la maison qu'il avait si richement dotée. Nous parlerons plus loin de l'élévation solennelle de ses reliques et de son culte. Saint Raymond était déjà mort à l'époque de la première croisade (1096); il avait conduit la construction de l'immense nef de la basilique de Saint-Saturnin jusqu'au dessus des fenêtres supérieures. Après sa mort, ce magnifique monument fut terminé, et tout porte à croire que, lorsque Urbain II le consacra, il restait peu de choses à faire pour le compléter tel qu'il est aujourd'hui.

La plus ancienne Vie de saint Raymond que nous connaissions se touvait dans un vieux manuscrit conservé aux archives du collége de ce saint : elle était divisée en neuf parties, qui formaient autant de leçons pour son office ; la seconde vie fut composée, au dix-septième siècle, par B. Medon, conseiller à la sénéchaussée de Toulouse, qui, en la publiant en langue latine, garda l'anonyme ; la troi-

sième fut donnée peu de temps après par le P. Jalras, cordelier, qui la publia en français et s'étendit beaucoup sur les miracles du saint. Nous rapporterons tous les prodiges attribués à saint Raymond à l'occasion de l'élévation de ses ossements. On a faussement attribué l'antique légende dont nous venons de parler à saint Anselme, abbé du Bec. Le sentiment qui l'attribue à un chanoine régulier de Saint-Saturnin, au treizième siècle, nous paraît très probable; elle a été évidemment composée sur des traditions locales, et peut-être même sur quelques notes manuscrites. La vie composée par B. Medon fut publiée à l'occasion de la cessation de la peste; l'auteur la dédia à Pierre de Marca, archevêque de Toulouse. Quant à la vie française publiée par le P. Jalras, ce n'est qu'un long et assez fastidieux panégyrique de saint Raymond, divisé par discours pour quelque octave dédiée au saint.

Les monuments les plus authentiques attestent la sainteté de saint Raymond; il porte le titre de Confesseur dans un très ancien missel manuscrit de l'église de Saint-Sernin, où sa fête est marquée au 3 juillet. Le cartulaire de Saint-Saturnin renferme vingt-neuf donations faites au collége de Saint-Raymond depuis l'an 1124 jusqu'à l'année 1164, et dans ces donations Raymond porte le titre de *saint*; il est ainsi désigné dans toutes les anciennes Vies. Le culte qui lui est rendu depuis près de sept cents ans à Toulouse est donc pleinement justifié. Il l'est encore par la bulle d'Alexandre III, adressée en l'an 1169 aux chanoines de Saint-Sernin; par d'anciens inventaires des biens et des ornements appartenant au collége; par de très anciennes inscriptions gothiques où Raymond est nommé *saint*.

Une grande controverse s'est établie touchant le temps précis où saint Raymond a vécu. Tout ce qu'on peut affirmer, sans lui donner toutefois une très longue vie, c'est qu'il a pu être contemporain de Pierre Roger, évêque de Toulouse, qui mourut avant 1032; d'Henri Ier, roi de France, qui succéda à son père Robert, en 1031; de Pons III, comte de Toulouse, qui mourut vers l'an 1060; de Guillaume IV son fils, et d'Izarn qui fut fait évêque de Toulouse en 1071. On croit qu'il mourut en 1074; mais nous pensons qu'il a poussé un peu plus loin sa carrière, sans qu'il soit possible de fixer l'époque précise de sa mort, qui eut lieu certainement sous l'épiscopat d'Izarn. Les uns disent qu'il employa treize ans, et les autres vingt, à la construction de la basilique de Saint-Saturnin. Quoi qu'il en soit, la date de l'église actuelle est bien fixée : elle a été bâtie telle qu'elle est aujourd'hui dans le cours du onzième siècle, de l'an 1020 à l'an 1096; l'abside et le transeps ont été construits les premiers.

Guillaume IV perdit les princes ses fils en bas âge; l'un et l'autre furent ensevelis dans un même tombeau, à l'église de Saint-Saturnin. Il avait eu deux femmes, Mahaut ou Mathilde et Emma. Ayant eu de cette dernière une fille nommée Philippe, il la maria, en 1086, à Sanche, roi d'Aragon et de Navarre; elle survécut à son père, et après la mort de son premier mari elle épousa Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Guillaume IV, se voyant sans enfants mâles, appela à sa succession Raymond de Saint-Gilles son frère, qui prit aussitôt le nom de *Comte de Toulouse,* qu'il ajouta à ceux de duc de Narbonne et de marquis de Provence. Il paraît en cette qualité dans une

donation qu'il fit à l'abbaye de Saint-André d'Avignon et qui porte la date de l'an 1088.

L'évêque de Toulouse poursuivait le cours de ses libéralités envers son Eglise. Il céda ou plutôt restitua à la cathédrale l'église allodiale de Saint-Geniès de Barada ou de la Bastide, ainsi que les terres qui en dépendaient. Ces terres étaient possédées par un seigneur nommé Maynaud et ses enfants Pierre et Etienne, qui demeurèrent fermiers de ce domaine sous la dépendance du chapitre. Son affection pour l'ordre de Cluny et l'abbaye de Moissac le portèrent à engager un certain Serge, abbé de Jérusalem, à leur céder une église consacrée à saint Beau, sous la redevance d'une rente annuelle.

L'abbaye de Saint-Pierre de la Cour était alors gouvernée par Raymond Ier, qui en est regardé comme le deuxième abbé. Sur le point de terminer sa carrière, il acheta pour le prix de cent sous toulousains en faveur de son monastère, de Pons-Arnaud, d'Aton et d'Aymard ses frères, la moitié de l'église d'Aucamville; la tradition de cette église ne fut cependant opérée que sous Bertram Ier, successeur de Raymond. Les vendeurs appartenaient à la famille seigneuriale de Verdun, représentée alors par Gausbert, qui vendit à cet abbé l'autre moitié de l'église et ses dépendances.

Grégoire VII était mort en 1085. Sa sainteté fut attestée par plusieurs miracles. Il eut pour successeur Victor III, qui n'occupa le siége que pendant un an. Otton, évêque d'Ostie, lui succéda sous le nom d'Urbain II. En 1090, ce pontife ordonna à ses légats de convoquer un concile à Toulouse. Tous les évêques de la Gaule celtique y assistèrent. Dalmace, archevêque de Narbonne, s'y trouva, ainsi

que Bernard archevêque de Tolède, qui revenait de Rome où il avait obtenu la primatie de son Eglise sur l'Espagne. Alphonse VI, roi de Léon et de Castille, y envoya aussi des ambassadeurs. Ceux-ci exposèrent aux pères assemblés que ce prince ayant depuis peu enlevé cette ville aux infidèles, il était nécessaire d'y rétablir le christianisme, et demandèrent des légats pour remplir cette importante mission. On affirme qu'Izarn fut accusé de plusieurs crimes devant ce concile, mais qu'il y fut pleinement justifié. Nous regardons ce fait comme peu exact, à moins qu'on ne veuille ici faire mention des efforts qu'avait faits ce grand évêque pour rétablir la réforme dans son chapitre, l'église de la Daurade et celle de Saint-Saturnin, efforts qui, bien loin d'être des crimes, étaient au contraire des actions très dignes d'éloges.

On porta dans ce concile, le sixième de Toulouse, des anathèmes contre les seigneurs laïques usurpateurs des biens de l'Eglise. Le cardinal Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, et Amé, archevêque de Bordeaux, y présidèrent en qualité de légats du pape; parmi les évêques, on comptait Dalmace de Narbonne, Bernard de Tolède, Izarn de Toulouse, Matfred de Béziers, Godefroid de Maguelonne, Pierre de Nîmes, Pierre de Carcassonne, Bernard de Lodève, Bérenger d'Agde et Guillaume d'Albi. Raymond de Saint-Gilles se touva aussi à ce concile. Il abandonna, en présence des prélats, la part des offrandes qu'on faisait à l'autel de ce saint et que ses prédécesseurs avaient usurpées. Berthold, écrivain de cette époque, nous a conservé les actes de cette assemblée.

Les injustes accusations portées contre Izarn dans ce

concile n'altérèrent pas l'influence qu'il exerçait sur l'épiscopat; ainsi, en 1090, Geraud II de Gourdon, évêque de Cahors, le pria de confirmer son testament, et Dalmace, archevêque de Narbonne, l'appela au concile qu'il tint en cette ville l'année suivante.

La sépulture des comtes de Toulouse se trouvait encore à cette époque à Saint-Sernin. Nous voyons, en effet, sous la date de 1093, un accord passé entre les chanoines de Saint-Etienne et ceux de Saint-Sernin devant Izarn évêque de Toulouse, Simon évêque d'Agen, et Pierre de Carcassonne. Par cet accord, les chanoines de Saint-Sernin sont maintenus dans l'usage où ils étaient d'enterrer dans le cimetière de leur église l'évêque, le comte et les nobles de la ville. Les chanoines de la cathédrale eurent seulement le droit d'inhumer dans le leur les habitants de Toulouse qui demeuraient dans la paroisse Saint-Etienne, avec la famille d'un chevalier appelé Hugues Guillemy qui y avait son habitation, à cette condition que, si cette famille venait à changer de lieu, elle serait ensevelie à Saint-Saturnin.

Cet accord déplut au comte Guillaume, qui sollicita aussitôt du pape l'autorisation de transporter la sépulture comtale à la Daurade. Urbain II lui répondit en ces termes : « Nous nous réjouissons de votre piété et des aumônes que » vous distribuez aux églises et aux serviteurs de Dieu. Ce » qui excite surtout notre sympathie, c'est l'exacte justice » qui brille en votre personne. Elle a paru avec éclat dans » le soin que vous avez pris de protéger les abbés de » Moissac et de Lézat contre d'injustes agressions. Nous » vous faisons savoir que nous avons choisi et béni abbé » de Moissac le vénérable Ansquilin, faisant expulser du

» monastère Hunaud l'usurpateur. C'est ce que nous avons » mandé à l'évêque de Cahors d'exécuter. Que votre reli- » gion se montre toujours soumise aux décrets du siége » apostolique. Ayant appris que vous aimiez beaucoup » l'église de la Daurade à Toulouse, faisant droit à vos » prières, nous vous autorisons à y établir un cimetière » pour vous et les vôtres, et j'accorde à tous ceux qui » seront inhumés dans ce cimetière une indulgence plé- » nière de leurs péchés. Vous ordonnerez de notre part » à l'évêque de Toulouse de bénir ce cimetière. »

Le comte Guillaume vivait donc encore en 1093. Nous retrouvons son nom dans un acte de donation, faite à l'abbaye de Sorèze et à Pierre qui en était abbé, des dîmes de l'église de Saint-Sernin de Druille par Geraud de Roquefort et Aymeric son frère. Peu de temps après, selon l'usage du temps, il entreprit le voyage de Jérusalem, et mourut selon toutes les apparences en Palestine, car Toulouse n'a conservé aucune trace de son tombeau.

Guillaume IV, fils de Pons et frère de Raymond de Saint-Gilles, mérita par sa piété le nom de comte *très chrétien*; il fonda et dota des hôpitaux, fit rentrer les églises et les monastères en possession de leurs anciens domaines, abandonna les prétendus droits usurpés sur l'Eglise par ses prédécesseurs pour la nomination aux évêchés, entreprit la réforme du clergé de ses vastes états, et se montra le zélé protecteur de la discipline régulière dans les monastères. Plein de droiture et d'équité, il fit briller dans son gouvernement les vertus du chrétien et de l'homme honnête. A sa mort, il ne laissa qu'une fille, Philippia, épouse de Sanche, roi d'Aragon. Cette princesse n'étant

point appelée à succéder à son père, le comté de Toulouse passa aux mains de Raymond de Saint-Gilles, frère de Guillaume. Les droits de Raymond paraissaient incontestables, soit à cause de la vente que Guillaume lui avait faite de ses domaines, soit parce que le comté constituant l'hérédité de Pons, père des deux seigneurs, Raymond avait été exclu de cette hérédité. Ce ne fut cependant pas sans quelques oppositions de la part des Toulousains que Raymond de Saint-Gilles succéda à Guillaume IV. S'il faut s'en rapporter à un ancien auteur, Raymond aurait mis le ciel dans ses intérêts. On raconte, en effet, qu'il se rendit, accompagné d'un seul domestique, à l'abbaye de la Chaise-Dieu pour y prier sur le tombeau de saint Robert qui était mort en 1067. S'étant mis en prière devant les reliques du saint, il lui confia sa cause ; ayant fait célébrer une messe, il prit son épée de dessus l'autel et protesta qu'il ne tiendrait le comté de Toulouse que de ce saint, si Dieu lui faisait la grâce de l'obtenir. A peine fut-il arrivé sur les frontières du comté de Toulouse, que tous les seigneurs s'empressèrent de le reconnaître. Quoi qu'il en soit de cette légende, il prit possession du comté en 1093.

Raymond réunissait donc sur sa tête, à cette époque, le comté de Rouergue, le duché de Narbonne, le marquisat de Provence et le comté de Toulouse, grands et vastes domaines, sans compter beaucoup d'autres pays sur lesquels il exerçait le droit de souveraineté. Il était fils de Pons III et d'Almodis. Cette princesse avait reçu pour douaire de son époux la moitié de l'abbaye de Saint-Gilles ; son fils prit ce titre, parce qu'il avait cette portion du diocèse de Nîmes dans son partage : titre qu'il garda étant comte de

Toulouse. Il était âgé de 18 à 20 ans à l'époque de la mort de son père ; il épousa en premières noces sa cousine germaine, fille de Bertrand comte de Provence, son oncle paternel, qui lui apporta ses droits sur cette province, et recueillit aussi toute la succession de Berthe comtesse de Rouergue et marquise de Gothie, qui mourut *ab intestat.* Cette princesse descendait en ligne directe d'Ermengaud comte de Rouergue et marquis de Gothie, second fils d'Eudes comte de Toulouse, et se trouvait ainsi parente au quatrième degré de Raymond de Saint-Gilles. Il y a tout lieu de croire que Guillaume IV, par quelque accord particulier, avait cédé à son frère sa part sur le comté de Rouergue. Raymond avait fait un voyage à Rome, sur la fin du pontificat d'Alexandre II. Grégoire VII, son successeur, écrivant au comte de Bourgogne, le chargea d'appeler le comte de Saint-Gilles au secours de l'Eglise contre les Normands : ce qui ne l'empêcha pas de l'excommunier plus tard à cause de son mariage. On ignore si Raymond répudia sa femme après cette sentence, ou si la mort naturelle de cette princesse vint le mettre à couvert des foudres de Rome. Il épousa en 1080, en secondes noces, Mathilde, fille de Roger comte de Sicile, prince normand. Ce mariage fut célébré avec une grande pompe à la cour de Roger, en présence des évêques et de tous les ordres du pays.

Raymond de Saint-Gilles était âgé d'environ cinquante ans quand il prit possession du comté de Toulouse. Il perdit, à cette époque, sa seconde épouse, et se maria en troisièmes noces avec Elvire, fille d'Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, et de Chimène de Mugnos. La légitimité d'Elvire a été contestée ; il paraît cependant qu'elle naquit

sous la foi du mariage d'Alphonse et de Chimène, mariage qui fut rompu pour cause de parenté. On croit que la brillante alliance que fit alors le comte de Toulouse avec le roi de Castille, fut le prix des services que Raymond avait rendus à ce prince dans la conquête de Tolède sur les Maures, en 1087. Quelques auteurs ont toutefois mis en doute le concours de Raymond dans toutes ces expéditions.

L'année même de l'avènement de Raymond de Saint-Gilles, mourut au monastère de Saint-Papoul le saint religieux Bérenger, dont nous avons parlé plus haut. Après avoir édifié ses frères par l'exemple de toutes les vertus, il se rendit, dans la semaine sainte de l'an 1093, au château de *Lautic*, où il sentit arriver sa fin prochaine. La maladie se déclara le jour du jeudi-saint. Ayant désiré d'être reporté à Saint-Papoul, il y termina sa carrière le jour de l'Ascension. Sa sainteté éclata aussitôt par de nombreux miracles. Il est honoré d'un culte public, et ses reliques furent gardées dans l'église qui, plus tard, devint la cathédrale d'un nouveau diocèse. Raymond I<sup>er</sup>, abbé de Saint-Papoul, fit écrire sa vie par un moine nommé Anselme, de l'abbaye du Bec, qu'il ne faut pas confondre avec saint Anselme le Grand.— Geraud I<sup>er</sup> et Olric gouvernèrent successivement le monastère de Saint-Papoul après la mort de Bérenger. Sous le gouvernement de ces religieux, cette abbaye fut enrichie et dotée d'un très grand nombre de fondations et de domaines.

Raymond de Saint-Gilles se rendit, au mois de septembre 1094, à l'abbaye de ce nom avec Elvire et son fils Bertrand qu'il avait eu de sa première femme; là, dans l'église, et en présence des saints autels, il renouvela l'engagement qu'il avait pris de restituer la part des offrandes faites au

saint. Pour marque de l'abandon de ses droits, il mit sur l'autel deux écus (monnaie de Saint-Gilles). Au commencement de l'année suivante, il se rendit avec sa cour au monastère de Psalmodi au diocèse de Nîmes, et promit aux religieux de ne rien exiger à l'avenir des droits qu'il pouvait avoir. Au mois de juin 1095, il maria Bertrand son fils avec Electe ou Hélène, fille d'Eudes Ier duc de Bourgogne et de Mathilde fille de Guillaume *Tête hardie*, comte palatin de cette province. Bertrand était âgé de 25 à 30 ans. Il assigna lui-même pour douaire à sa nouvelle épouse les villes, comtés et évêchés de Rhodez, de Viviers, d'Avignon et de Digne, et, selon quelques-uns, de Cahors.

On a déjà vu que, vers l'an 1060, Roger comte de Foix avait cédé à Hugues abbé de Cluny le lieu de Saint-Antonin de *Frédelaz* (Pamiers) pour y introduire la vie monastique. Les religieux bénédictins ne demeurèrent pas longtemps en possession de ce monastère ; ils y furent remplacés par des chanoines, qui occupaient cette abbaye à la fin du onzième siècle. Pierre est regardé comme le premier abbé régulier, et ce fut à lui qu'en 1095 Roger II, comte de Foix, céda, pour la somme de cinq cents sols toulousains, l'abbaye de Saint-Antonin avec toutes ses dépendances. On ignore à quel ordre appartenaient les premiers chanoines ; il est toujours certain qu'à dater de cette époque, ils embrassèrent la règle de saint Augustin. Le comte de Foix fit cette donation avant de partir pour la croisade.

Les pélerinages à la Terre-Sainte étaient aussi anciens que l'Eglise ; au onzième siècle, le désir de visiter ces lieux consacrés par la vie, la passion, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, s'était emparé de presque tous les cœurs;

le récit des voyages, la description de ces lieux, excitaient un saint enthousiasme ; on voyait dans toute l'Europe de pieuses caravanes se diriger vers la Palestine ; on racontait les souffrances auxquelles étaient exposés les chrétiens d'Orient : on les représentait tendant vers l'Occident des mains suppliantes. Parmi les nombreux pélerins venus en ces temps à Jérusalem, se trouva un ermite appelé Pierre, né au diocèse d'Amiens ; petit de taille, d'un extérieur pauvre et négligé, vêtu d'un méchant froc, les reins ceints d'une grosse corde, nu-pieds, mais doué d'une imagination ardente, d'un regard doux et pénétrant, d'une éloquence entraînante. Il fut présenté au patriarche de Jérusalem, Siméon, qui lui exposa tous les maux dont les chrétiens étaient accablés dans la ville-sainte. Pierre dit au patriarche qu'il fallait écrire au pape, à l'Eglise romaine, aux rois et aux princes de l'Occident, et lui déclara qu'il irait porter ces lettres et qu'il les conjurerait de venir hâter la délivrance des chrétiens opprimés.

Pierre, fortifié, dit la chronique, par une vision céleste, reçut les lettres du patriarche, s'embarqua sur un vaisseau qui mettait à la voile pour la Pouille, arriva à Rome et remplit sa mission auprès d'Urbain II. Un motif politique, tout autrement sérieux que le désir, d'ailleurs si naturel, de visiter les Lieux-Saints, avait depuis longtemps fait naître le projet d'une vaste coalition des peuples chrétiens contre les infidèles. Sylvestre II (Gerbert) et Grégoire VII (Hildebrand) s'étaient occupés de ce projet. Les mahométans menaçaient de tout envahir ; après avoir entamé l'Europe par l'occident, ils cherchaient à l'attaquer par la rive orientale de la mer Egée. Sylvestre mourut avant d'avoir pu réaliser

et Grégoire en avait été empêché par de grandes
urtout celle des investitures. Urbain II écouta
volontiers l'éloquent ermite, qu'il venait de
es lettres très pressantes d'Alexis Comnène, em-
de Constantinople, qui l'exhortait à cette expédition
itre les envahissements redoutables des infidèles.

Le pape, cédant à l'entraînement, passa aussitôt les Alpes dans le mois de juillet 1095, arriva au mois d'août à Valence sur le Rhône, se rendit ensuite au Puy où il célébra la fête de l'Assomption, et indiqua un concile à Clermont pour le 18 novembre. Il parcourut ensuite diverses provinces de France, alla à la Chaise-Dieu, dont il consacra l'église, passa à Chirac sur les frontières du Gévaudan et du Rouergue, y fit consacrer l'église par les légats qui étaient à sa suite, arriva à Nîmes vers la fin d'août, et célébra la fête de saint Gilles dans l'abbaye de ce nom. Il y a lieu de croire que le comte de Toulouse, qui habitait ordinairement en Provence, eût une entrevue avec le pape dans ce monastère. On assure qu'il avait déjà écrit à Urbain pour lui annoncer la résolution où il était d'aller avec ses vassaux au-delà des mers combattre les infidèles. Le 7 septembre, le pape se rendit à Tarascon, continua sa route par Avignon, remonta le Rhône, passa à Cluny, parcourut une partie de la Bourgogne, et arriva enfin à Clermont le 14 novembre. Le concile s'ouvrit au jour marqué. Un très grand nombre de canons furent dressés dans ce concile pour la discipline et la réforme des mœurs du clergé et du peuple. Après les sessions ordinaires, le pape se rendit dans une grande place, et, en présence d'une immense assemblée, parla avec tant de force et d'onction pour la délivrance des Saints-Lieux,

qu'un immense cri se fit seul entendre : *Dieu le veut ! Dieu le veut !* Il accepta ces mots comme le cri de guerre, remit toutes les pénitences canoniques à ceux qui feraient partie de l'expédition, leur donna à tous une croix d'étoffe rouge qu'ils devaient placer sur l'épaule droite : signe qui leur fit donner le nom de *Croisés.*

En terminant la cérémonie, l'un des cardinaux nommé Grégoire prononça le *Confiteor.* Tous les assistants, se frappant la poitrine, tombèrent à genoux et reçurent l'absolution des pénitences qu'ils avaient encourues. Peu de jours après la publication de la croisade, les ambassadeurs de Raymond de Saint-Gilles arrivèrent au concile ; ils déclarèrent que ce seigneur et un grand nombre de chevaliers ses vassaux avaient déjà prix la croix : « Il est prêt, dirent-ils, de faire part de ses richesses à ceux qui n'ont pas de bien, et il ne refusera ni son secours ni son conseil à aucun de ceux qui voudront s'engager dans cette expédition. » — Aymar de Monteil, évêque du Puy, homme plein de prudence, fut nommé chef de la croisade. Quelques évêques se croisèrent avec lui, entr'autres, Guillaume d'Orange et Bernard de Lodève.

Avant la clôture du concile, Urbain chargea les évêques de prêcher la croisade dans leurs diocèses. L'effet de ces prédications tint du prodige : toutes les populations s'ébranlèrent à la fois ; les troubadours et les trouvères excitèrent l'enthousiasme par leurs chants ; la piété poussée jusqu'à l'exaltation, l'amour de la gloire et des aventures, le désir de changer de place et de situation, l'espoir d'un meilleur avenir déterminèrent cet élan magnanime ; chevaliers, barons, princes, souverains, *manans et vilains,* se croisaient

ensemble. Parmi les grands seigneurs qui prirent la croix, on distingua Hugues le Grand, frère du roi Philippe, Robert duc de Normandie, Robert comte de Flandre, Henri comte de Chartres et de Blois, Garnier comte de Gray, Baudouin comte de Hainaut, Isoard comte de Die, Raimbaud comte d'Orange, Guillaume comte de Forez, Rotrou comte du Perche, Hugues comte de Saint-Pol. Mais les deux hommes qui dominèrent la croisade, furent Raymond de Saint-Gilles et Godefroy de Bouillon. Le comte de Toulouse était âgé de cinquante-trois ans environ quand il prit la croix. Plusieurs seigneurs du pays toulousain, entr'autres Bertrand de l'Isle, Raymond d'Hautpoul, Galon de Calmont, Roger de Mirepoix, Roger de Foix, se croisèrent avec lui. Plusieurs grandes dames voulurent suivre leurs maris dans cette expédition; Elvire, comtesse de Toulouse, fut de ce nombre.

Deux abbés du diocèse de Toulouse se trouvèrent au concile de Clermont: Seguin, abbé de Lézat, et Bertram I^er^, abbé de Saint-Pierre de la Cour (le Mas). Le premier porta plainte au pape Urbain II de ce que le second ne voulait point reconnaître sa souveraine autorité. Le pape désigna l'archevêque de Tolède pour terminer ce différend. Ce prélat était parent de l'abbé de la Cour : il décida la question en faveur de l'abbé de Lézat. Seguin promit de se soumettre; mais l'abbé de Lézat s'étant rendu au Mas pour y introduire la règle de saint Benoît, Seguin s'opposa à son entrée; et comme les religieux de Moissac, par ordre de Brunon, légat du pape, s'étaient introduits dans le monastère, il les chassa ignominieusement. Les moines de Saint-Pierre de la Cour, pour se soustraire à l'autorité de l'abbé

de Lézat, se donnèrent plus tard au monastère de Cluse en Savoie.

Après le concile de Clermont, le pape quitta cette ville au commencement de décembre, se rendit à Saint-Flour, monastère dépendant de Cluny, et en consacra l'église le 7 de ce mois. Il célébra la fête de Noël à Limoges; au commencement de janvier 1096, il parcourut le Poitou, l'Anjou, le Maine, prêchant partout la croisade. Au commencement de mars, il tint un concile à Tours, revint à Poitiers, célébra la fête de Pâques à Saintes; sur la fin d'avril, il passa à Bordeaux, et arriva à Toulouse au commencement de mai. Il y fut reçu par Izarn et Raymond de Saint-Gilles. Le premier acte de son autorité fut une bulle qu'il adressa à cet évêque en faveur de l'abbaye de Moissac, qu'il alla visiter lui-même et où il passa plusieurs jours.

A son retour, le 24 du mois de mai, Urbain II se rendit solennellement à la basilique de Saint-Saturnin, assisté de dix-sept archevêques ou évêques, parmi lesquels on distinguait Izarn de Toulouse, Bernard de Tolède, Amat de Bordeaux, Gautier d'Albi, Pierre de Pampelune. Il consacra la nouvelle église, ainsi qu'un autel en l'honneur de saint Saturnin et de saint Asciscle, et plaça dans cet autel la plus grande partie de la tête de saint Sernin, des reliques de saint Asciscle, de saint Exupère et de beaucoup d'autres saints. L'autel consacré par Urbain II reposait sur une vaste crypte, dans laquelle étaient placés et exposés à la vénération des peuples les tombeaux de saint Saturnin, des autres saints évêques de Toulouse et de plusieurs martyrs. On descendait dans cette crypte par des degrés, et il paraît que le sépulcre de saint Saturnin et celui de saint Ascis-

cle étaient fermés par quelque grille, puisque nous avons déjà vu l'évêque Izarn réserver pour lui seul la clef de ces tombeaux. Il est très probable que la partie inférieure des grandes cryptes actuelles faisait partie de la crypte primitive. Ses formes sont assez en harmonie avec le reste de l'édifice.

A la cérémonie de la consécration de l'église de Saint-Saturnin, Raymond de Saint-Gilles et le pape déclarèrent cette basilique entièrement libre ; le comte renonça par un acte authentique au droit qu'il avait sur une partie de la cire qu'on y offrait. Les chanoines de la cathédrale de Saint-Etienne se présentèrent à l'audience du pape, et lui portèrent plainte contre les moines de l'abbaye de Cluse en Savoie. On a déjà vu que Hugues, évêque de Toulouse, et Loup, prévôt de Saint-Etienne, avaient cédé au chapitre la terre allodiale et l'église de Sainte-Gabelle. Après la mort des donateurs, cette terre était tombée plus tard au pouvoir de quelques seigneurs laïques, qui, par un accord particulier, la cédèrent aux religieux de Saint-Michel de Cluse. Les chanoines, ayant appris cette cession, revendiquèrent leurs droits; l'abbé de Cluse vint à Toulouse, et là, dans l'église de Saint-Saturnin, se tint une assemblée à laquelle se trouva Arnauld Raymundi, prévôt de Saint-Etienne, et les parties intéressées. On montra à l'abbé la charte de donation : il promit de faire droit; on fixa le jour pour terminer ce différend, mais l'abbé de Cluse ne comparut pas : c'est ce qui détermina les chanoines de Saint-Etienne à avoir recours au pape. Urbain II les ajourna à l'abbaye de Sainte-Marie d'Alet.

Les chanoines de Saint-Saturnin eurent aussi recours à

son autorité au sujet d'un différend qui existait entr'eux et l'évêque Izarn. Ce différend, dont nous allons parler, fut dirimé au concile de Nîmes.

Au mois de juin 1096, le pape quitta Toulouse et se rendit à Carcassonne; après y avoir séjourné cinq jours, il se rendit à Alet. L'évêque Izarn et les chanoines de Saint-Etienne le suivirent jusqu'en ce lieu. On reprit alors l'affaire de Sainte-Gabelle. Les religieux de Cluse ayant fait défaut, le pape, de l'avis de Bernard archevêque de Tolède, les condamna à payer au chapitre un cens annuel de vingt sols toulousains. L'autorité suprême du pape ne termina pas ce différend, et la force obtint ce que l'obéissance due au pontife n'avait pu obtenir. En vain Izarn lança-t-il une excommunication et des anathèmes contre les moines réfractaires, tout fut inutile. Alors les chanoines de Saint-Etienne revinrent à Toulouse, levèrent sur leurs domaines une armée de quatre mille hommes, se mirent à leur tête, s'emparèrent de Sainte-Gabelle et dévastèrent ce lieu. Guillaume de Maurelion, avoué des moines de Cluse, entra aussitôt en composition avec les chanoines et s'engagea à payer le cens exigé.

D'Alet, le pape se rendit à Maguelonne, et le 3 juillet il arriva à Nîmes, où il fut reçu par Raymond de Saint-Gilles. Urbain y fit l'ouverture du concile. Ce fut dans cette assemblée qu'on termina le différend qui existait entre Izarn et les chanoines de Saint-Saturnin. Le premier prétendait avoir droit à la quatrième partie des oblations de cette église, d'après ce qui avait été établi par Pierre Roger à l'époque de sa reconstruction; les chanoines, au contraire, revendiquaient ces oblations. Izarn fut appuyé dans ses

prétentions par Guy, archevêque de Vienne, et plusieurs autres prélats; il plaida sa cause avec tant de force, que le pape n'osa le condamner en plein concile; mais Urbain, ayant ensuite fait venir Izarn dans sa chambre, le pressa si vivement, en présence de Raymond de Saint-Gilles et des clercs de la basilique, qu'il se rendit enfin au désir du pontife.

Le pape consacra la cathédrale de Nîmes en présence de tous les prélats assemblés, et à cette occasion Raymond de Saint-Gilles déclara qu'il *épousait* cette église, c'est-à-dire qu'il la prenait sous sa protection, et lui donnait pour dot ou douaire le lieu de Foncouverte et ses dépendances. Il unit en même temps par un acte authentique l'abbaye de Saint-Gilles et les terres qu'il possédait dans la *vallée flavienne* à la congrégation de Cluny. Ces donations furent approuvées par le pape. Urbain arriva à l'abbaye de Saint-Gilles, où il demeura jusqu'au 20 juillet, et se rendit de là à Saint-André sur le Rhône, où il confirma par une bulle spéciale tout ce qui avait été arrêté dans le concile de Nîmes en faveur des chanoines de Saint-Saturnin de Toulouse, leur accorda divers priviléges, défendit qu'on changeât à l'avenir l'état régulier de ce chapitre, lui prescrivit de n'avoir jamais rien en propre, et lui accorda la liberté d'élire son prévôt particulier. Ces concessions et ces priviléges ne dûrent pas satisfaire l'évêque de Toulouse, qui, tous les jours, redoublait d'activité pour assurer l'indépendance de son Eglise. Il ne fut pas sans doute étranger à la restitution que deux seigneurs du pays toulousain, Bernard Ebbon et Pierre de Lévignac son fils, firent au chapitre de la cathédrale et à Arnaud Raymundi qui en

en était encore prévôt, des biens qu'ils avaient usurpés sur la prévôté et le doyenné.

Tout se préparait pour la croisade. Les croisés, au nombre de trois cent mille hommes, se partagèrent en trois corps. Le premier, conduit par Godefroy de Bouillon et son frère Baudouin, partit le 15 août 1096 et se rendit à Constantinople, par l'Allemagne et la Hongrie. Le second avait à sa tête Robert de Normandie, Robert de Flandre, et Hugues, frère du roi Philippe; il prit, au mois de septembre, la route de l'Italie et de la Calabre. Le troisième, commandé par Raymond de Saint-Gilles, se mit en marche vers la fin d'octobre.



# LIVRE XIV.

DEPUIS LE DÉPART DE RAYMOND DE SAINT-GILLES POUR LA CROISADE EN 1096 JUSQU'A LA MORT DE CE PRINCE EN 1105.

Guidé par les sentiments de la piété la plus sincère, Raymond de Saint-Gilles voulut se disposer à son départ par quelques actes éclatants de religion. Il se rendit d'abord à l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne ; là, il se prosterna devant le tombeau de saint Robert, en qui il avait une grande confiance, et sollicita des religieux la faveur d'emporter avec lui dans son voyage la tasse dont le saint s'était servi ; il la porta toujours avec lui, ainsi que plusieurs autres reliques qu'il conserva dans sa chapelle; il engagea ensuite un des moines de l'abbaye nommé Arbert, prieur de Privazac en Rouergue, de le suivre en qualité de chapelain. On croit que ce fut à cette époque qu'il donna à la Chaise-Dieu plusieurs églises de ses dépendances, entr'autres, celles de Saint-Pasque, de la Vierge et de Saint-Nazaire de Beaucaire. Cette donation fut faite du consentement de Bertrand son fils, et en présence de Guillaume de Sabran et de Pierre de Rochemaure; elle fut, de plus, confirmée par Alphonse son fils. De la Chaise-Dieu, Raymond se rendit au Puy. S'étant prosterné devant l'image de la Vierge, il déclara en présence de tout le clergé que, pour réparer le tort qu'il avait fait à Saint-Gilles, il donnait à l'église du Puy les villages de Segrier, de Bruguières, et de

Fabrejargues; il voulut qu'on célébrât tous les ans la fête de saint Gilles au Puy et dans tout le diocèse; qu'on fît brûler perpétuellement un cierge devant l'image de la Vierge; qu'après sa mort, on y célébrât tous les ans son anniversaire, et qu'on récitât tous les jours pour lui une oraison pendant sa vie et après sa mort. Ayant tout disposé pour son départ, Raymond se rendit à l'abbaye de Saint-Gilles et y confirma l'abandon qu'il avait fait de tous ses droits sur la ville et l'abbaye de ce nom. Il se mit ensuite à la tête de tous ceux qui s'étaient croisés dans les provinces méridionales de France, depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes. Cette armée était composée en grande partie des vassaux du comte, de Goths, de Provençaux, d'Aquitains, et des peuples de Gascogne et des provinces voisines.

Raymond de Saint-Gilles fut accompagné par Aymar, évêque du Puy, légat du saint-siége, qui ne se sépara jamais de lui; Guillaume, évêque d'Orange, l'évêque d'Apt et son chapelain, Raimbaud comte d'Orange, Gaston de Béarn et Centulle son fils, Girard de Roussillon, Guillaume de Montpellier, Guillaume de Forez, Raymond Pelet et Amanjeu d'Albret l'accompagnèrent aussi. Raymond était le plus âgé de tous les princes croisés, le plus généreux et le plus magnifique. Pour fournir aux dépenses excessives de la croisade, il aliéna quelques-uns de ses domaines, ne craignant pas de s'appauvrir pour pousser jusqu'au bout ses magnanimes desseins. Le sentiment religieux agita seul sa grande âme, et le porta à cette périlleuse entreprise qui devait couvrir son nom d'une immortelle gloire. Son armée consistait principalement en cavalerie, formée de nobles et de gentils-

hommes qui combattaient avec le casque, la cuirasse, l'épée et le bouclier; le reste était composé d'infanterie, qui se servait d'arcs et de flèches. Pour distinguer entr'elles leurs bannières, les croisés adoptèrent non seulement la variété des couleurs, mais encore celles de certains signes. Ce fut là l'origine des armoiries, devenues plus tard une des marques distinctives de la noblesse. Raymond de Saint-Gilles adopta pour ses bannières une croix vidée, cléchée et pommetée, telle que l'on croit qu'elle apparut au grand Constantin. Ce signe devint le blason de sa haute maison. Avant son départ, il laissa à Bertrand son fils l'administration de ses états, après avoir fait le vœu de mourir en Palestine pour délivrer cette terre du joug des infidèles. La princesse Elvire de Castille l'accompagna dans cette expédition; elle emmena avec elle un fils qui mourut dans le voyage. Le comte de Toulouse passa donc les Alpes et entra dans la Lombardie. Après avoir traversé l'Italie, il prit sa route par le Frioul, passa près d'Aquilée, entra dans l'Istrie et arriva sur les frontières de la Dalmatie. Cette province était alors habitée par les Esclavons, peuple à demi barbare et qui ne vivait que de rapines. L'armée de Raymond de Saint-Gilles les ayant jetés dans l'effroi, ils se retirèrent avec leurs troupeaux au sein de leurs montagnes, en sorte que les croisés manquèrent bientôt de vivres. Revenus un peu de leur frayeur, les Esclavons sortirent de leurs retraites et harcelèrent l'armée chrétienne. Raymond fit bonne contenance, les mit en fuite, s'empara de quelques-uns de ces brigands et leur fit arracher les yeux, couper les pieds, le nez et les mains afin de jeter la terreur parmi les autres. Après quarante jours d'une marche pénible, les croisés sor-

tirent de la Dalmatie, arrivèrent à Scutari, où Raymond obtint du roi du pays la liberté d'acheter des vivres pour ravitailler son armée. Il se rendit ensuite à Duras, ville soumise à l'empereur Alexis Comnène.

Peu de temps après le départ de Raymond de Saint-Gilles, le chapitre de Saint-Saturnin reçut par une donation l'église de Saint-Martin d'Escalquens (1097). Arnaud Raymundi, prévôt de la cathédrale, souscrivit à cet acte. On ignore les noms des donateurs, qui sans doute devaient être les seigneurs du lieu, et il est très possible que cet acte fut plutôt commandé par la justice que produit par la générosité. Les chanoines de Saint-Saturnin reçurent, à cette époque, une nouvelle faveur du siége apostolique. L'abbé de Saint-Jean de Piana cherchait à vexer les religieux des abbayes de Saint-Avit et de Saint-Cyprien soumises à celle de Saint-Saturnin de Toulouse. Sur la demande des chanoines de cette dernière abbaye, Urbain II rendit une bulle, datée du mois de juillet, dans laquelle il prit ouvertement la défense des moines persécutés. Mais l'autorité apostolique ne fut pas assez forte pour préserver les chanoines de Saint-Saturnin eux-mêmes d'une formidable invasion. Bertrand, à qui Raymond de Saint-Gilles son père avait laissé le gouvernement de ses états, voulut rentrer dans tous les droits dont ce dernier s'était démis en faveur de cette abbaye. Il y eut, comme on le conçoit, opposition éclatante de la part des chanoines. Le comte entreprit de les chasser à force ouverte; il détruisit même une partie des bâtiments. Se voyant réduits à l'extrémité, les chanoines appelèrent à leur secours le duc d'Aquitaine, Guillaume de Poitiers, qui, s'étant ménagé quelques intelligences

dans la ville, en chassa Bertrand fils de Raymond, et s'empara du comté, s'appuyant sur les droits de Philippia sa femme, fille de Guillaume IV. Cette invasion fut accompagnée et suivie de grands troubles, dit une ancienne charte, *ortâ seditione et turbatione non minimâ*. Le premier soin du comte de Poitiers fut de récompenser le dévouement qu'avaient montré à sa cause les chanoines de St-Saturnin. Par un acte solennel qui porte la date de 1098, de concert avec la comtesse son épouse, Guillaume prit sous sa protection l'église de Saint-Saturnin, bâtie au faubourg de Toulouse. Il y affirme que des persécuteurs sacriléges, *nefarii persecutores*, l'ont détruite de son temps; il lui donne, sur les biens que sa femme et lui possédaient dans le comté, le village de Saint-Pierre de Blagnac sur Garonne avec ses dépendances, ainsi que tout ce que Guillaume y a possédé; ces seigneurs la tiennent quitte d'une certaine redevance de cire que les chanoines payaient aux comtes (*consulibus*); ils imposent à tous ceux de la province qui avaient dirigé leurs attaques contre cette église pour la détruire, une amende; leur enlèvent leurs pensions, qui doivent retomber aux clercs de la basilique, et ordonnent qu'à l'avenir les chanoines préléveront une poignée de grains sur tous les setiers qui se vendront dans la ville et le faubourg; ils approuvent enfin et confirment tous les priviléges accordés à cette église par leurs prédécesseurs. Ces donations furent faites en présence de Bernard vicomte de Beziers, et d'Adhémar vicomte de Toulouse, ce qui prouve que ce dernier n'était point encore parti pour la croisade.

Quelle était cette destruction de la basilique dont il est parlé par Guillaume de Poitiers? Il paraît qu'il fait allusion

ici aux attaques dont cette église fut l'objet de la part des gens de Bertrand fils de Raymond de Saint-Gilles, qui détruisirent en effet une partie des bâtiments claustraux, et menacèrent l'édifice consacré à saint Saturnin. Il est possible que cet édifice ait éprouvé à cette occasion quelque destruction partielle, mais ces dommages ne furent pas considérables.

Par un second acte, Philippia accorda de nouveaux priviléges aux chanoines de Saint-Saturnin, entr'autres, celui d'avoir un cordonnier et un tailleur pour leur chaussure et leurs habits, et l'autorisation d'avoir un four pour le pain dans le bourg où le monastère était situé. Cet acte offre cette circonstance particulière, qu'il est signé par Robert d'Arbrisselle. Ce saint personnage se trouvait donc à Toulouse à cette époque. Urbain II, frappé de l'austérité de ses mœurs, de l'activité de son zèle et de l'onction de son éloquence, lui avait ordonné de parcourir les diverses provinces de France pour y faire entendre ses prédications. Il n'avait point encore alors fondé l'ordre célèbre de Fontevrault, mais ce fut sans doute au souvenir de sa vertu que plusieurs maisons de cet institut furent plus tard établies dans le pays toulousain, à Lespinasse, à la Grâce-Dieu et à Longages.

Les lettres de Guillaume de Poitiers et de Philippia en faveur de St-Saturnin furent signées par Pierre, qui prend la qualité de prieur ou prévôt *(præpositi)*. Il est regardé comme le premier abbé de ce monastère. On croit qu'il appartenait à la famille de Villamont; c'est le seul monument historique qui nous révèle son existence. Le village de Blagnac qui fut cédé à Saint-Saturnin devait appartenir

à Philippia, du chef de Guillaume IV son père. De précieux souvenirs attachaient Blagnac à la basilique : c'était là qu'était mort saint Exupère et que l'on voyait son tombeau, tandis que l'église de Saint-Saturnin possédait déjà depuis longtemps ses reliques.

Izarn ne voulut point quitter son diocèse pour suivre Raymond de Saint-Gilles; sa présence y était nécessaire pour maintenir les droits des églises et des monastères. Le pape Urbain II lui écrivit au sujet de l'abbaye de Moissac, qui sans doute devait être l'objet de quelque vexation de la part des seigneurs laïques. Nous le trouvons en qualité de témoin dans une donation qui fut faite à cette célèbre abbaye d'une église appelée de *Magradon*. Il se montrait très assidu à visiter son immense diocèse. Se trouvant un jour, en 1098, dans un village qui portait le nom de Saint-Jean, un seigneur du lieu appelé *Fortis*, très excellent homme, lui donna un splendide festin; tous les chevaliers du voisinage y assistèrent. Pendant qu'on était à table, on vit entrer une femme de grande noblesse (Emerie de Alteïas) portant le signe des croisés sur son épaule droite; elle partait pour Jérusalem, et venait recevoir la bénédiction de l'évêque. Quand Izarn l'eut bénie, il lui fit comprendre qu'elle ferait une œuvre beaucoup plus agréable à Dieu en construisant un hospice, que de se croiser pour la Palestine. Ce conseil lui fit suspendre son voyage. Le même jour, trois habitants du pays, Ebs, Ademar de Scalvernie et Bernard de Mormun vinrent offrir à l'évêque une ancienne église dédiée à saint Orens, preque détruite, en le priant de l'offrir à la dame Emerie pour qu'elle pût la restaurer, se déclarant les bienfaiteurs de cet établisse-

ment avant et après leur mort. Izarn fit aussitôt appeler cette pieuse femme et lui dit : Ma fille, Dieu vous a préparé un lieu de retraite dans cette province, et je vous ordonne, au nom du Seigneur, de l'accepter. Emerie répondit qu'elle accédait à ses ordres. Aussitôt les donateurs déjà nommés lui cédèrent l'église de Saint-Orens, les terres environnantes et leurs dépendances. Emerie d'Alteïas devint donc la fondatrice du monastère de Saint-Orens dans le Toulousain.

Ce fut au milieu des travaux de sa charge pastorale qu'Izarn, de concert avec quelques membres de sa famille, donna à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières et à Frottard qui en était abbé l'église de Saint-Elan, située près de la rivière de l'Agout. En cédant cette église, l'évêque de Toulouse ne céda que le sol sur lequel elle avait été autrefois construite, car à peine en existait-il quelques ruines. Il demande qu'elle soit rebâtie auprès du château de ses ancêtres, situé dans la terre allodiale de Saint-Elan et dans la paroisse de ce nom. Cet acte mémorable nous a conservé les noms des parents d'Izarn. Il avait deux frères, Bernard Guillelmi et Pierre Guillelmi ; ses neveux étaient Raymond Aton, Pons Aton, Guillaume Bérenger et Raymond Bérenger, qui tous concoururent à cet acte. La donation de l'église de Saint-Elan ne se fit qu'avec le consentement d'une autre famille qui avait quelques droits sur cette terre, et qui sans doute était alliée à celle d'Izarn. Les membres de cette famille sont ici nommés : Bernard Bonfils et ses frères, Guillaume Arsin, Raymond Guillelmi, Pierre Guillelmi, Bertrand, Bérenger et Gautier, avec leur mère Ermengarde. Ces derniers donnent un certain espace de terrain dont la

position et les limites sont tracées pour y bâtir une nouvelle église à saint Elan et un village. On voit encore figurer dans cet acte Guilabert Gaufredi et ses enfants, qui cèdent à leur tour à l'abbaye de Tomières tous leurs droits sur cette église. Le château de Saint-Elan portait, à cette époque, le nom de château de Lavaur. Cette charte porte la date de 1098.

Nous avons laissé Raymond de Saint-Gilles à Durazo, sur la mer Adriatique. Cette ville appartenait à Alexis Comnène. Ce prince avait sollicité la croisade ; mais les croisés commandés par Godefroi et les autres chefs avaient déjà commis de grands excès dans son empire, y vivant comme sur une terre ennemie. L'arrivée de Raymond de St-Gilles et de ses troupes le jeta dans de grandes terreurs ; il s'empressa de lui écrire en ces termes : « Il y a longtemps » que la réputation de votre prudence et de votre probité » est parvenue jusqu'à nous, et votre mérite nous engage » à vous donner des marques particulières de notre amitié. » Nous vous attendons avec impatience, dans le désir où » nous sommes de conférer avec vous sur les affaires de » notre empire ; nous vous exhortons donc de venir au » plutôt, et vous pouvez être assuré que nous vous ferons » un accueil des plus favorables. Nous vous prions de con- » duire votre armée sur nos terres sans désordre et sans » tumulte. Nous avons ordonné à ceux qui vous remettront » cette lettre de vous faciliter le passage, et de vous pro- » curer à bon marché tous les vivres dont vous aurez » besoin. »

Ces paroles et ces promesses étaient trop flatteuses pour être sincères. A peine entré dans les provinces de l'empire,

Raymond vit ses troupes harcelées par les habitants, qui tantôt tuaient ses soldats, tantôt les pillaient pendant la nuit. Après avoir traversé l'Epire, il entra en Macédoine et s'y trouva exposé à de nouvelles attaques. Un soir, l'évêque du Puy, s'étant écarté du camp, fut arrêté par des Bulgares qui le dépouillèrent et lui portèrent à la tête une large blessure: heureusement pour lui qu'un détachement de croisés vint le délivrer. L'armée ne marchait que difficilement au milieu des défilés des montagnes qui partout présentaient des embuscades; elle fut obligée de faire le siége de Rosso, dont les croisés s'emparèrent au cri de *Toulouse!* Après avoir planté sur ses murailles les étendards de Raymond de Saint-Gilles, ils la livrèrent au pillage. On parvint ensuite jusqu'à Rodosto, situé sur l'Hellespont; là, les croisés rencontrèrent les impériaux, qu'ils attaquèrent et défirent complètement. Ce fut à Rodosto que Raymond reçut les ambassadeurs d'Alexis qui accompagnaient ceux qu'il avait envoyés lui-même à l'empereur. Ces députés le pressèrent vivement de se rendre à Constantinople. Raymond de Saint-Gilles, cédant à sa loyauté naturelle, se dirigea avec peu de soldats vers cette capitale. L'empereur le reçut avec de grandes marques d'honneur; mais il lui demanda le serment de fidélité et l'hommage. Le comte de Toulouse repoussa cette proposition avec fierté et dit à l'empereur : « Je suis venu pour servir et reconnaître uniquement pour » seigneur celui pour la gloire duquel j'ai abandonné ma » patrie et mes états; si vous voulez vous mettre à la tête » des croisés, je servirai volontiers sous vos enseignes avec » toutes mes troupes. »

Alexis, frappé de cette réponse, et voyant qu'il ne pour-

rait rien obtenir par ses instances, eut recours à la trahison. Il fit d'abord passer au-delà du détroit tous les croisés et fit avancer ensuite ses soldats vers le camp de Rodosto. Les troupes de Raymond, prises à l'improviste et pendant le sommeil, furent mises facilement en déroute; un grand nombre de croisés furent tués, les autres résolurent de rentrer dans leur patrie. Mais les évêques et les prêtres qui les accompagnaient ranimèrent leur courage et les firent renoncer à leur lâche projet. Raymond n'eut pas plutôt appris à Constantinople cette trahison et ses suites, qu'il résolut d'en tirer vengeance en prince outragé et peu oublieux des injures reçues. Ayant fait aussitôt avertir le duc Godefroi, le comte de Flandre et Boëmond, il les pria de venir l'aider à faire rentrer l'empereur dans le devoir. Boëmond était un prince normand qui commandait dans la Pouille et la Calabre, où Hugues le Grand, le comte de Flandre et le duc de Normandie avaient passé l'hiver; il s'était croisé avec eux, avait formé un corps d'armée avec Tancrède son neveu et quelques autres seigneurs, et s'était rendu à Constantinople. Alexis, craignant la juste indignation de Raymond de Saint-Gilles, confia ses intérêts à Godefroi, au comte de Flandre et à Boëmond, qui employèrent toutes les ressources de la politique pour engager Raymond à se réconcilier avec l'empereur. Le comte de Toulouse céda à leurs instances et la réconciliation fut opérée.

L'empereur attachait toujours un grand intérêt au serment et à l'hommage de Raymond de Saint-Gilles; il confia cette affaire à Boëmond, qui s'engagea ou à déterminer le comte ou à se ranger contre lui. Celui-ci, fort de son indépendance, consentit seulement à prêter serment à Alexis *de*

*lui conserver la vie et l'honneur, et de ne pas souffrir que personne les lui otât*... Quant à lui rendre hommage, il déclara qu'on lui couperait plutôt la tête. L'empereur fut vaincu par la magnanimité du comte ; il ne put qu'admirer cette grandeur d'âme que rien ne pouvait fléchir, le retint seul à sa cour, et le combla de présents et de caresses. Anne Comnène, fille de l'empereur, nous a retracé les impressions que les qualités du comte de Toulouse avaient faites sur l'esprit de son père. « Il l'aimait, dit-elle, plus que » tous les autres princes, tant pour sa rare prudence et la » pureté de ses mœurs, que pour sa candeur et sa sincé» rité, rien n'étant capable de le faire user de dissimula» tion ou de mensonge. Ces excellentes qualités, qui le » faisaient briller parmi tous les autres comme le soleil » parmi les étoiles, lui attirèrent l'amitié intime de l'em» pereur, qui lui confia ses secrets, lui ouvrit son cœur » dans plusieurs conférences particulières qu'il eut avec » lui, lui fit part de ce qu'il croyait devoir arriver aux croi» sés, et lui donna de très bons avis; il le pria surtout de » veiller sur la conduite de Boëmond, dont il avait sujet de » se défier. » En quittant la cour de Constantinople, Raymond de Saint-Gilles alla rejoindre le reste de son armée qu'il avait fait passer de l'autre côté du détroit, se mit à la tête de ses troupes et parut devant Nicée. Cette place importante était défendue par Soliman, qui, le premier, attaqua le comte de Toulouse; celui-ci s'étant avancé avec tous ses croisés vers les infidèles, le combat devint sanglant. Boëmond et les autres princes étant venus au secours de Raymond, Soliman fut obligé de prendre la fuite, et fut poursuivi jusqu'au pied des montagnes. Une nouvelle ten-

tative du général turc ne fut pas plus heureuse. Les croisés attaquèrent alors la place avec des machines, mais la résistance des assiégés fut vigoureuse. Sur ces entrefaites, le comte de Blois et de Chartres et plusieurs autres seigneurs arrivèrent d'Italie devant Nicée, en sorte que l'armée des croisés se trouva forte de cent mille cavaliers et de six cent mille hommes de pied, y compris les femmes, les prêtres, les religieux, les enfants et les valets.

Nicée résistait depuis plus d'un mois à toutes ces attaques, lorsque le comte de Toulouse fit construire une grande tour ronde et la fit couvrir d'un mur très épais; il la fit avancer ensuite, et par le moyen de deux machines de guerre, il détruisit une grosse tour de la ville, qui céda aux efforts des assaillants. Les assiégés ayant perdu courage, Nicée se rendit aux vainqueurs.

La marche des croisés, depuis Nicée jusqu'à Antioche, ne fut qu'une suite de combats et de victoires mêlés de quelques défaites. Arrivé au-delà de la Bytinie, Raymond de Saint-Gilles fut atteint d'une maladie tellement grave, qu'on désespéra de ses jours, on le crut mort, et l'évêque d'Orange récita sur lui les dernières prières. Il revint cependant à lui et pût rejoindre l'armée, dont il était le plus expérimenté et le plus vaillant capitaine. Les croisés se présentèrent devant Antioche, qu'ils résolurent d'attaquer promptement; ainsi, sur l'avis de Raymond de Saint-Gilles, on distribua les divers quartiers. Cette place étant défendue par une forte garnison, le comte de Toulouse fit d'abord jeter sur l'Oronte un pont de bateaux et élever des retranchements autour de son camp. Les vivres commençaient à manquer; il fut dès-lors nécessaire d'envoyer deux déta-

chements pour chercher des approvisionnements ; l'un était composé de *Provençaux* et l'autre d'*Apuliens*. Ces soldats ne purent rester longtemps d'accord et en vinrent aux mains ; plusieurs furent tués ou blessés de part et d'autre. Raymond de Saint-Gilles et Boëmond prirent parti chacun pour leurs troupes ; le reste des croisés embrassa cette malheureuse querelle, qui ne pouvait que donner de la force aux infidèles. Raymond voulut employer à Antioche le même moyen dont il avait usé à Nicée : il fit construire encore une énorme machine en forme de tour ; mais les assiégés y firent mettre le feu. Godefroi était malade, le duc de Normandie absent ; Boëmond et le comte de Flandre étaient occupés à chercher des vivres, en sorte que Raymond de Saint-Gilles et l'évêque du Puy eurent seuls la garde du camp. L'un et l'autre firent des prodiges de valeur pour sa défense ; toutefois, dans une sortie qui fut favorisée par une méprise des assiégeants, le *porte-enseigne* d'Adhémar fut tué et son étendard enlevé par les infidèles. Il présentait l'image de la Vierge.

Pendant le siége d'Antioche, le comte de Toulouse, qui soutenait par son intrépidité l'ardeur des croisés, mit en fuite trente mille infidèles qui couraient au secours de la place, leur tua deux mille hommes, et protégea un convoi chargé de munitions qu'apportait une flotte génoise. Sur le refus des autres princes, il confia à ses troupes la garde d'une forteresse construite à la tête du pont par lequel les assiégés faisaient de fréquentes sorties. Généreux et magnifique, il n'épargnait pas ses immenses richesses, fournissant à toutes les dépenses de l'armée. Après avoir remis la somme de 500 marcs d'argent entre les mains de l'évêque du Puy

pour servir à remonter ceux de ses chevaliers qui perdraient leurs chevaux dans le combat, il donna 100 marcs d'argent à Tancrède pour la construction d'un second fort. Il était regardé comme le père et le consolateur de toute l'armée. Boëmond, qui avait formé le projet de s'emparer d'Antioche par l'effet de quelque intelligence qu'il s'était ménagée dans la place, fit part de ce projet aux chefs assemblés, et promit de l'exécuter à condition qu'il resterait seul maître de la ville. Raymond de Saint-Gilles ne voulut point accepter cette condition qui le privait de la part qu'il prétendait avoir sur la conquête d'Antioche. Sa résistance n'eut aucun effet, et la ville fut livrée à Boëmond. La prise d'Antioche fut pour les croisés une source de maux : la disette devint extrême au dedans, et au dehors une armée formidable de mahométans s'approchait pour reprendre la ville. Le comte de Toulouse et l'évêque du Puy étaient malades. Cette circonstance, jointe au découragement, occasiona quelques désertions du côté des croisés, et il était à craindre que le désespoir ne s'emparât de ces troupes, lorsqu'un évènement extraordinaire vint tout-à-coup ranimer leur courage.

Un prêtre provençal nommé Barthélemy vint trouver Raymond de Saint-Gilles, l'évêque du Puy et Raymond d'Hautpoul, et leur déclara qu'il savait par révélation que la lance qui avait percé le côté du Sauveur était enfouie dans l'église de Saint-Pierre d'Antioche. L'évêque du Puy traita cette communication de vision imaginaire; Raymond de Saint-Gilles ne se prononça pas aussi promptement, mais chargea Raymond d'Agiles, son chapelain, d'examiner cette affaire. Un autre prêtre provençal nommé Etienne prétendit avoir eu une semblable révélation. Les

fouilles furent alors résolues et eurent lieu en présence d'une douzaine de témoins. Elles ne produisirent d'abord aucun résultat; mais Barthélemy étant descendu dans la fosse, il y trouva la lance. La joie éclata au milieu des croisés; cette relique fut remise aux mains de Raymond de Saint-Gilles, qui la plaça dans sa chapelle. Quelques historiens ont attaqué la vérité de cette invention, et il faut convenir qu'elle peut passer pour une supercherie : Raymond de Saint-Gilles pût être trompé dans sa piété, mais on ne peut, sans injustice, le soupçonner d'avoir consenti à cette espèce de jeu que la politique pourrait expliquer, mais que la Religion réprouve.

L'invention de la sainte lance, vraie ou fausse, excita au plus haut degré l'ardeur des croisés; ils promirent tous par serment de ne se séparer qu'après avoir enlevé aux infidèles le saint sépulcre. Le prêtre Barthélemy, ayant été heureux dans l'invention de la lance, prétendit avoir reçu une révélation nouvelle : saint André lui avait apparu et lui avait adressé les paroles suivantes : « Voici que » Dieu a donné au comte Raymond ce qu'il n'a voulu » encore accorder à aucun autre : il l'a établi le *porte-» enseigne* de l'armée, supposé qu'il persévère dans son » amour. » Résolus de vaincre ou de mourir, les croisés, après avoir tous communié, se rangèrent en bataille et sortirent d'Antioche le 28 juin 1098. Raymond de Saint-Gilles, malade, garda la place avec deux cents hommes. Les croisés se partagèrent en six corps, et l'on vit l'évêque du Puy, armé d'une cuirasse et d'un casque, animer de la voix et du geste toutes les troupes chrétiennes; Raymond d'Agiles, chapelain du comte de Toulouse, portait le fer

de la sainte lance. Les croisés se précipitèrent sur les infidèles avec tant d'acharnement, qu'après en avoir fait un horrible carnage, ils forcèrent tout ce qui restait de leur armée à prendre la fuite. Après la victoire, les croisés rentrèrent dans Antioche chargés de dépouilles. Le gouverneur du fort fut obligé de se rendre. Sur l'indication de quelques soldats du comte de Toulouse que la faim avait poussés dans le château, il fit demander à ce seigneur son drapeau et l'arbora sur les tours. Boëmond, indigné de cette préférence, voulut agir en maître absolu : il fit demander aux autres chefs les diverses positions dont ils s'étaient emparés ; ceux-ci cédèrent à ses menaces, à l'exception de Raymond de Saint-Gilles, qui demeura inflexible à garder les siennes : division toujous fatale à la bonne discipline et qui ne pouvait que l'affaiblir!

Les chefs de la croisade écrivirent alors une lettre aux fidèles d'Occident pour leur apprendre le succès de leurs armes et demander le secours de leurs prières ; ils marquaient que l'expédition d'Antioche leur avait coûté 10,000 hommes, et aux infidèles 69,000. Une grande perte vint tout-à-coup jeter la désolation dans l'armée entière : Aymar, évêque du Puy, mourut de la peste au commencement d'août. Aimé et respecté de tous les croisés, ce prélat exerçait beaucoup d'influence sur les troupes; son esprit élevé et conciliant aurait assuré le succès de cette première croisade, en maintenant l'esprit d'union parmi les chefs. Les ayant fait assembler autour de son lit de mort, il leur donna les plus sages conseils, recommanda sa famille au comte de Toulouse et expira, emportant les regrets de tous les croisés qui assistèrent à ses funérailles

dans l'église de Saint-Pierre d'Antioche, où il fut inhumé. Aymar du Puy est auteur de la belle et gracieuse antienne à la Vierge *Salve, Regina.*

A peine le comte de Toulouse eut-il recouvré la santé, qu'il courut à de nouveaux exploits. Accompagné de Godefroi et de Boëmond, il tomba sur un corps de troupes composé de dix mille hommes que commandait Rodoan, prince d'Alep, et le défit entièrement; il prit ensuite Rugia et Albara ville très forte dans la province d'Apamée, assembla ensuite ses chapelains et les gens de son conseil, et nomma un évêque latin à Albara. Le choix tomba sur un prêtre de Narbonne nommé Pierre, qu'il fit sacrer à Antioche. Le 1er novembre, il assista à une assemblée tenue à Antioche, dans laquelle on délibéra sur le prochain départ pour Jérusalem. Boëmond insistait toujours auprès du comte de Toulouse pour la restitution d'une partie d'Antioche qu'il prétendait lui appartenir; ce dernier refusait de céder et le palais de l'émir Axcien et la tour du pont dont il était le maître. La dispute s'échauffait entre les deux princes et on allait venir aux extrémités, lorsque le comte de Saint-Gilles déclara que si Boëmond voulait marcher avec lui pour la délivrance du saint sépulcre, il se soumettrait à l'arbritage de ses pairs. Nous trouvons ensuite Raymond de Saint-Gilles occupé au siége de Marra, ville très forte que les croisés prirent d'assaut le 11 décembre. Malheureusement chaque conquête devenait une source de divisions et de querelles entre les chefs, ce qui excitait de justes murmures parmi les chrétiens. On ne désirait que Jérusalem, et toutes ces divisions paraissaient retarder le voyage. Raymond de Saint-Gilles résolut de partir sans

retard; à cet effet, il assembla les principaux chefs, et leur donna des sommes d'argent considérables pour les engager à le suivre; mais ce départ ne fut pas promptement effectué.

Pendant que le comte de Toulouse poursuivait en Orient le cours de ses expéditions, Adhémar vicomte de cette ville, se sentant près de sa fin, fit son testament en faveur de l'abbaye de Moissac. Tous ces grands seigneurs, qui, dans le cours de leur vie, avaient usurpé les biens de l'Eglise, cherchaient, avant de paraître devant Dieu, à réparer leurs injustices, et faisaient une confession publique de leurs fautes. Adhémar déclare dans cet acte authentique qu'il avait exigé, à tort, de Guillaume évêque et de Gausbert abbé, la somme de cent *sols d'or;* qu'il en avait restitué, il est vrai, cinquante entre les mains de Durame, abbé de Moissac, mais que, touché de la crainte de Dieu, il vient restituer aujourd'hui les cinquante autres. Il veut enfin que la terre allodiale de *Majuse,* sur laquelle il prélevait ces cinquante sols, demeure entièrement libre de cette redevance. L'histoire ne dit pas si le vicomte Adhémar survécut longtemps à cet acte.

Izarn touchait aussi au terme de sa carrière. On le retrouve encore dans quelques actes particuliers. Ainsi, en 1098, il accorde sa protection aux moines de Saint-Orens dans le Toulousain. Nous supposons que ce monastère était celui qu'avait fondé Emerie d'Alteïas et qu'elle avait naturellement placé sous la sauvegarde de l'évêque de Toulouse.

Izarn s'intéressait vivement aux succès des armes de Raymond. Ce prince, ayant réuni son armée à Marra, fit mettre le feu à cette ville, et le 13 janvier 1099, sans attendre les autres princes, il quitta sa chaussure et marcha vers

Jérusalem; il fit la route de Marra jusqu'au château de Capharda pieds nus, suivi de l'évêque d'Albara et de tous ses chapelains, qui marchaient processionnellement pour implorer le secours du ciel. Le duc de Normandie et Tancrède joignirent le comte de Toulouse à Capharda, et l'armée se porta vers Césarée, toujours harcelée par les Sarrasins qui, s'étant assemblés au nombre de trente mille, arrêtèrent sa marche; elle put cependant la continuer, grâce à la valeur de Raymond, qui les mit en fuite entre Tortose et Tripoli. Cette dernière ville capitula. On entreprit ensuite le siége du château d'Archos, place excessivement forte, située au pied du mont Liban. Le duc Godefroi, le comte de Flandre et les autres princes se réunirent aux assiégeants; mais ce siége traînant en longueur, Raymond de Saint-Gilles se vit obligé de céder aux exigences des autres chefs et d'abandonner la place.

L'armée chrétienne arriva enfin devant Jérusalem le 7 de juin 1099; elle était composée de quarante mille hommes, tant hommes que femmes. Raymond se posta vers le midi, sur la montagne vis-à-vis de la ville et de l'église de Sion. Ayant manifesté le désir qu'on montât promptement à l'assaut, son désir fut accepté : on se mit au travail, et un mois après tout était prêt pour attaquer la ville. On ordonna un jour de jeûne et une procession qui devait se faire pieds nus autour de Jérusalem. Cette cérémonie eut lieu un vendredi. Toutes les troupes quittèrent leur chaussure, et se rendirent, accompagnées du clergé, à la montagne des Oliviers où, après une exhortation de Pierre l'Ermite et d'Arnoul chapelain du duc de Normandie, tous les chefs et soldats se réconcilièrent et s'embrassèrent. L'as-

saut fut donné le 14 juillet, et le 15 Godefroi entra dans Jérusalem à trois heures après midi, suivi du comte de Flandre, du duc de Normandie, de Tancrède et de Gaston de Béarn. Raymond, ayant appris cette nouvelle, escalada de son côté les murailles avec ses soldats et pénétra dans la ville, qui devint en un clin d'œil un théâtre d'horreur et de carnage. Le premier devoir des croisés fut d'aller nu-pieds au saint sépulcre et aux autres saints lieux; on donna ordre ensuite à la garde de la ville, et la tour de David fut bientôt livrée au comte de Toulouse. Les croisés s'étant ensuite assemblés pour élire un roi, la couronne fut offerte à Raymond de Saint-Gilles, qui la refusa à cause de son grand âge et d'une infirmité qui lui était survenue : il avait perdu un œil. Sur son refus, Godefroi fut nommé. Celui-ci lui demanda la tour de David, qui fut livrée par les vassaux du comte et l'évêque d'Albara. Raymond, indigné de la cession de ce château, quitta Jérusalem, se rendit à Jéricho, et de là au Jourdain. Arrivé sur les rives du fleuve, il se mit sur un radeau, quitta ses habits, se plongea dans l'eau pour se livrer à une ablution solennelle, prit des vêtements nouveaux, et repartit pour Jérusalem; il fit ensuite des prodiges de valeur à la fameuse bataille d'Ascalon, où il poussa les infidèles jusqu'au bord de la mer. Ces derniers perdirent cent mille hommes dans cette mémorable journée.

De nouvelles divisions et de tristes rivalités forcèrent les chefs de la croisade à se séparer. Le comte de Flandre, le duc de Normandie et le comte de Toulouse déclarèrent à Godefroi qu'ils étaient résolus de se retirer. De retour à Jérusalem, ils embrassèrent le roi, et partirent à la tête de

leurs troupes au nombre de vingt mille hommes, portant tous des palmes dans leurs mains en signe de victoire. Raymond, qui avait fait vœu de ne plus retourner dans sa patrie, s'arrêta à Laodicée avec une partie de ses troupes et y fit un assez long séjour. C'est dans cette ville qu'il reçut, au mois de novembre, Baudouin prince d'Edesse, qui allait voir son frère Godefroi à Jérusalem ; il l'accompagna en cette ville, d'où il écrivit, avec le roi et le légat du saint-siége, une lettre au pape Pascal II pour lui apprendre le succès de la croisade.

Le bruit de ces exploits excita une grande émulation parmi les seigneurs qui n'avaient point fait partie de la première expédition ; plusieurs résolurent alors de passer en Orient, et Guillaume de Poitiers fut de ce nombre. Il se trouvait encore à Toulouse en 1099, puisque Philippia sa femme y donna le jour à deux enfants, le premier appelé Guillaume et le second Raymond. Une charte de donation, faite à l'abbaye de Lézat en l'année 1100, nous montre qu'au mois de juin Bertrand occupait le comté de Toulouse et qu'Izarn en était encore évêque. Cette donation, qui consistait en certains droits sur quelques églises, fut faite par Amalvi de Santac et ses enfants ; il y est déclaré qu'Amalvi doit se faire moine à Lézat. La charte est signée par Guillaume-Bernard de Marquefave. Nous trouvons un nouveau témoignage de la présence du comte Bertrand à Toulouse à cette époque, dans une autre charte par laquelle une grande famille du pays toulousain cède au monastère de Sainte-Foi de Conques une église qu'elle possédait. Les donateurs déclarent qu'ils agissent par les conseils de l'évêque Izarn et du comte Bertrand.

Guillaume de Poitiers abandonna donc le comté de Toulouse, après l'avoir possédé pendant trois ans, et le laissa au légitime héritier de Raymond de Saint-Gilles. Guillaume quitta-t-il cette principauté volontairement, ou bien se vit-il expulsé par Bertrand, qui avait conservé un grand nombre de partisans ?... C'est ce qu'il est difficile de déterminer. Il paraît qu'il aurait reçu quelque somme d'argent de Raymond en dédommagement des droits qu'il prétendait avoir sur le comté, du chef de Philippia sa femme. Guillaume prit la croix à Limoges avec un grand nombre de ses vassaux, en 1100.

Les vexations que Bertrand avait fait supporter aux chanoines de Saint-Saturnin avaient été la cause de son expulsion ; aussi, son premier soin fut de réparer ses torts envers cette église. Par une charte datée de la même année, il confirme la donation, faite à Saint-Saturnin par Philippia et Guillaume, du lieu de Blagnac et de ses dépendances ; il prend sous sa protection l'église, et la déclare libre de toute redevance ; il prend aussi sous sa défense les chanoines et tous leurs serfs. Cette charte est signée de Bertram archevêque de Narbonne, de Guillaume Jourdain comte de Cerdagne : ce qui montre qu'ils avaient soutenu les droits du fils de Raymond. Munion était alors abbé de ce chapitre, et avait succédé à Pierre Ier. Bertrand prend dans cet acte le titre de comte de Toulouse, de Rodez et d'Albi.

Raymond de Saint-Gilles continuait toujours en Orient le cours de ses exploits ; il prit, en 1100, Maraclée et Valenia, voisines de Laodicée ; il s'approcha d'Antarados ou Tortose, qui lui ouvrit ses portes, et s'avança ensuite vers Tripoli, dont il résolut d'entreprendre le siége. Ayant pris

position sur les hauteurs du Liban qui dominaient la ville, il y construisit un château ou forteresse pour arrêter les secours que Tripoli pouvait recevoir, et nomma ce château le *mont Pélerin*, parce qu'il avait été bâti par les pélerins ou croisés. De ce point, il dirigea ses attaques contre Tripoli, et dans l'espoir de s'en emparer, il nomma un évêque latin pour cette ville : ce fut Arbert, abbé de la Chaise-Dieu, qui se trouvait à la croisade. De leur côté, les Tripolitains attaquaient le mont Pélerin, mais sans succès. Sur ces entrefaites, le 18 juillet 1100, mourut Godefroi, roi de Jérusalem. Les principaux des croisés offrirent de nouveau la couronne à Raymond de Saint-Gilles, qui la refusa encore, et partit pour Constantinople, laissant au château Pélerin la comtesse Elvire et sa famille.

C'est dans cette ville qu'il apprit l'élection de Baudouin, frère de Godefroi, en qualité de roi de Jérusalem, élection qui eut lieu le 18 octobre. A cet avènement se termine, dans notre histoire, le onzième siècle, que nous devons maintenant apprécier.

De grands abus s'introduisirent à cette époque. Les chefs des maisons comtales et ducales, sous le spécieux prétexte de protéger l'Eglise, s'emparèrent de ses biens; sous les titres de chevaliers, d'avoués, d'abbés séculiers, ils exerçaient une véritable tyrannie sur les évêchés et les abbayes, et se rendaient maîtres de toutes les élections. En général, on n'élevait aux hautes dignités de l'Eglise que des membres de ces grandes familles que leur position à l'égard des chefs rendait trop faibles et trop complaisants ; les seigneurs exigeaient de fortes sommes des titulaires, et on ne voyait de toute part qu'un honteux trafic. Au mépris des titres

de propriété les plus authentiques en faveur de l'Eglise, on vendait, on cédait par testament les évêchés et les abbayes, et les femmes même n'étaient pas exclues de ce commerce. On conçoit qu'avec cet état de choses, le luxe, la mondanité et l'oubli des plus saintes règles aient pu dominer dans l'un et l'autre clergé.

Dieu plaça cependant le remède à côté du mal : dans la réunion de plusieurs conciles, qui frappèrent d'anathème les usurpateurs des biens de l'Eglise; dans l'élection de l'immortel Grégoire VII, qui, en procurant la liberté des suffrages, rendit à l'Eglise son indépendance; dans le soin que prit le siége apostolique de ne faire relever que de sa puissance un grand nombre d'abbayes, afin de les soustraire au bras séculier. Les monastères de Cluny, de Saint-Victor de Marseille et de Saint-Pons de Tomières, où la discipline régulière était fidèlement observée, contribuèrent beaucoup au maintien de la religion.

Les évêques étaient, comme on l'a vu, presque tous de haute et grande race, et alliés par les liens du sang aux seigneurs temporels : ils jouissaient donc de la double considération du rang et du caractère; ils assistaient aux plaids, où leur voix était toujours prépondérante. Il est très peu de chartes du moyen-âge dans lesquelles on ne trouve leur nom comme une sanction religieuse donnée à ces actes publics. Nous pouvons rappeler ici une assemblée tenue à Toulouse, au commencement du onzième siècle, dans laquelle Raymond Ier, évêque de cette ville, semble agir comme seigneur temporel, d'un commun accord avec le comte Guillaume; c'est entre les mains de l'évêque que Donat de Caraman renonce, pour lui et ses successeurs,

à certains abus qui s'étaient introduits dans un marché public. Avant Grégoire VII, les évêques ne prenaient pas le titre de *seigneurs* des lieux dont ils avaient le domaine, par déférence peut-être pour les grands vassaux dont ils étaient parents pour la plupart; mais, depuis les coups d'autorité frappés par Grégoire, ils possédèrent leurs domaines en alleu. L'épiscopat faisait, de temps à autre, de grands efforts pour secouer le joug qui lui avait été imposé par les seigneurs ; et dès qu'il fut libre, non seulement il voulut exercer son autorité sur les clercs des diocèses, mais encore sur les vassaux des églises, repoussant avec énergie l'opposition des anciens oppresseurs. Ainsi, en 1090, les évêques de Maguelonne obligèrent les seigneurs de Montpellier à les laisser jouir en toute liberté de leur juridiction temporelle, et faire exercer la justice par leurs propres officiers; ainsi encore, les archevêques de Narbonne conservèrent la justice sur tous les laïques qui demeuraient dans l'étendue de leurs domaines.

Les évêques, au moyen-âge, prenaient les armes et allaient en guerre ; ils endossaient bravement le casque et la cuirasse. Toulouse vit son évêque Pierre, premier du nom, partir pour une expédition contre les Sarrasins, attaquer cinq cents Maures et les mettre en déroute.

Pendant le onzième siècle, le siége de Toulouse fut occupé par huit évêques : Raymond, Pierre Roger, Bernard II, Hugues II, Arnoul, Durand de Dôme et Izarn. Les deux derniers devinrent célèbres. Les chapitres de la Daurade, de Saint-Saturnin et de Saint-Etienne embrassèrent la réforme. L'église cathédrale fut restaurée par les soins d'Izarn, celle de Saint-Saturnin terminée et consacrée

par le pape Urbain II. Plusieurs personnages éminents en sainteté brillèrent dans la province de Toulouse à cette époque : Izarn, abbé de Saint-Victor de Marseille ; Bérenger, religieux du monastère de Saint-Papoul ; Durand de Dôme, dont la sainteté fut, dit-on, autorisée par des miracles ; saint Bertrand, évêque de Comminges, et saint Raymond, chanoine de Saint-Saturnin.

Quatre conciles furent tenus à Toulouse dans cette période séculaire ; celui de 1056 nous a laissé des règles de discipline pleines de sagesse. Six comtes occupèrent la principauté de Toulouse : Guillaume III dit Taillefer ; Pons III, son fils ; Guillaume IV, qui fut loué par les papes ; Raymond de Saint-Gilles, si fameux dans nos annales ; Bertrand son fils ; Guillaume de Poitiers, et sa femme Philippia.

L'autorité royale fut presque effacée par celle des grands vassaux, qui possédaient, eux seuls, le domaine direct et utile de la province ; ils exerçaient un pouvoir presque despotique, exigeant divers droits de leurs peuples, levant des troupes, vengeant leurs querelles par les armes, portant la désolation sur les terres de leurs voisins. Quelques particuliers d'un certain rang imitèrent les grands vassaux, construisirent des châteaux pour se défendre et se déclarèrent des guerres continuelles, en sorte que le commerce était souvent interrompu et qu'il y avait peu de sécurité sur les routes mal gardées. Les hauts seigneurs faisaient aussi battre monnaie, et l'on trouve à cette époque des *sols* Tolosains de Saint-Gilles, des sols Hugonais ou de Hugues de Rouergue, des sols Narbonnais, des sols Melgoriens ou de Melgueil, des sols du Puy, et quelques autres.

Les grands vassaux étaient les ducs, comtes, marquis, et même les vicomtes; venaient ensuite les nobles, gens possédant des fiefs, ou riches et puissants. Ceux qui faisaient profession des armes ou qui étaient obligés par leurs fiefs au service, s'appelaient en général *milites*. Ce nom devint presque exclusif aux nobles, qui combattaient toujours à cheval, armés de casques, de cuirasses et de cottes d'armes: de là, la qualification de *chevaliers* et l'origine de l'*ordre de la chevalerie*. Les hommes de guerre qui n'étaient point nobles s'appelaient simplement *pedites*, et combattaient avec des flèches.

Il est donc certain qu'au XIe siècle il y avait des nobles, et des gens qui ne l'étaient pas. Cependant cette distinction n'est pas toujours facile à saisir dans les chartes et les diplomes; car, à l'exception des grands vassaux, ces nobles ne prirent d'abord aucun titre, et l'on ne peut les distinguer que par le rang qu'ils occupent dans l'ordre des signatures. L'usage des noms propres ne devint assez répandu que vers le milieu de ce siècle. Ces noms étaient pris, en général, de ceux des châteaux ou domaines seigneuriaux, et ce qui mit beaucoup de confusion dans les familles, c'est qu'un grand nombre de roturiers prenaient les noms des villes et châteaux où ils étaient nés.

Il existait en Languedoc, au XIe siècle, trois ordres bien distincts, — le clergé, la noblesse, et la bourgeoisie, laquelle était composée des notables de la cité. On appelait ces bourgeois *bons-hommes*. Ces personnes étaient désignées sous le nom de *libres*; pour les distinguer des *serfs*, occupés à la culture des terres et au service domestique. Les seigneurs possesseurs de vastes domaines donnaient une portion de

leurs terres en *fief* à certaines conditions; ces conditions constituaient les *droits féodaux,* qui obligeaient le vassal au service militaire, à loger le seigneur et à le défrayer avec tous les gens de sa suite. On appela cette obligation *albergues.* Indépendamment des biens tenus en *fief*, il y avait une portion du territoire qui était tenue en *alleu*, c'est-à-dire libre en général de toute espèce de redevance. Tel était l'ordre de la loi romaine qui fut suivie en Languedoc dans le moyen-âge. On trouvait, néanmoins, la loi visigothique en vigueur dans quelques parties de la province; mais elle fut bientôt effacée par le Code des Empereurs romains, et ne conserva plus son action qu'au-delà des Pyrénées.

La justice se rendait dans les assemblées, qu'on appelait les *grands* et les *petits plaids;* là, se trouvaient ordinairement réunis les comtes, vicomtes, évêques, abbés et autres seigneurs, et quelquefois même des femmes. Les officiers chargés de rendre la justice au nom des grands vassaux s'appelaient *viguiers* ou *vicaires;* ces charges furent inféodées, et c'est ce qui forma les *vigueries.*

La langue latine était à cette époque en usage dans la France entière pour les actes publics; quoique encore assez altérée, elle l'était cependant beaucoup moins qu'au siècle précédent. Il existait aussi une langue vulgaire qui prit le nom de langue romane; il paraît que dans le XIe siècle elle était commune à tous les pays de France. Plus tard, cette langue romane s'épura, et devint, pour les peuples situés à la droite de la Loire, la langue française, tandis qu'elle demeura à peu près ce qu'elle était pour les provinces méridionales : ce fut la langue provençale. On lui donna ce

nom, parce qu'alors on appelait *Provençaux* ou *Provinciaux*, les peuples du midi, tels que les Bourguignons, les Auvergnats, les Gascons, les Provençaux proprement dits et les Aquitains. Ainsi, on nomma poëtes provençaux, non seulement ceux qui étaient originaires de Provence, mais encore ceux qui appartenaient aux divers peuples que nous venons de désigner. Cette qualification de *Provençaux* donnée aux habitants du Midi vient évidemment du comte de Saint-Gilles : comme il exerçait sa domination sur la Provence et le Languedoc, on donna par extension ce nom à tous ses sujets.

Vers le carême de l'an 1101, Raymond vit arriver à Constantinople une nouvelle armée de croisés, sous la conduite de l'archevêque de Milan et de plusieurs seigneurs lombards. Ces soldats, mal disciplinés, commirent de grands excès sur les terres de l'empire. Alexis, pour les punir et les arrêter, leur refusa des vivres. Ce refus excita leur vengeance : ils vinrent assiéger l'empereur jusque dans son propre palais. Le comte de Saint-Gilles parvint à les calmer ; il ménagea la paix des principaux chefs avec Alexis. Ces troupes réunies formaient une armée de cinquante mille chevaux et de cent mille fantassins. Raymond, en ayant accepté le commandement, se rendit à Nicomédie. La ville d'Ancyre, capitale de la Galatie, tomba au pouvoir des croisés ; ceux-ci traversèrent ensuite le fleuve Halys pour attaquer Gangres, qui fit une vigoureuse résistance. Le comte de Toulouse fit de nouveaux prodiges de valeur dans cette expédition aventureuse ; mais son grand courage ne put empêcher l'armée chrétienne d'éprouver des pertes considérables dans une bataille rangée qui fut livrée au com-

mencement du mois d'août, et dans laquelle les croisés laissèrent quarante mille hommes hors de combat.

Quelques historiens prétendent qu'après cette sanglante bataille, qui fut livrée dans les déserts de la Paphlagonie, Raymond de Saint-Gilles abandonna pendant la nuit les croisés, n'emmenant avec lui que les troupes impériales et les siennes ; ils avancent que le prince avait conduit exprès l'armée dans les défilés de ces montagnes pour la livrer sans défense aux infidèles ; qu'il avait reçu des sommes d'argent des gouverneurs des villes pour éloigner l'armée de leur voisinage : ainsi ils l'accusent de trahison et d'avarice. La fuite précipitée de Raymond n'est pas aussi certaine qu'on le croit ; et d'irrécusables témoignages prouvent qu'il s'était fortement opposé au passage des troupes dans ces contrées si difficiles à traverser ; que sa fuite doit être exclusivement attribuée à la défaite des chrétiens par les Sarrasins, puisque Anne Comnène, dans son *Alexiade*, déclare formellement qu'il arriva à Constantinople avec le peu de chevaliers qui avaient pu échapper. Quant à l'argent qu'il tira des gouverneurs des villes, on peut croire qu'il les fit rançonner pour procurer par ce moyen des vivres à ses troupes.

Au commencement du XIIe siècle, vivait à Toulouse un homme éminent en sainteté, saint Raymond, abbé de la basilique de Saint-Saturnin. Il était issu d'une très noble famille dans la baronnie de Durban, sur les confins des diocèses de Toulouse et de Comminges. Il suivit d'abord le parti des armes, selon l'usage établi. Dégoûté du monde, il se retira, encore jeune, dans l'abbaye de Frédelas (Pamiers), dont il devint chanoine, et se livra dans ce monastère à l'étude et à la pratique de toutes les vertus.

L'éclat de sa sainteté le rendit célèbre, et les chanoines de Saint-Saturnin l'élurent pour leur abbé. Obligé de traverser les Pyrénées pour les affaires de son abbaye, il fut élu évêque de Barbastro et de Rota dans l'Andalousie, deux églises que le pape avait unies. Lorsque Raymond se retira à Frédelas, cette abbaye suivait la règle de saint Augustin et avait Amélius pour prieur. Ce dernier possédait en même temps celle de Saint-Volusien de Foix. C'est ce qui conste d'une charte dans laquelle on rappelle tous les priviléges et immunités accordés par Bertrand comte de Toulouse à la basilique de Saint-Saturnin. Cette charte ne fait que renouveler ce qui avait été déjà accordé par la précédente. Elle est signée du comte Bertrand, d'Amélius, de Jourdan, et de Bernard, prieur de Montsalvi. La date n'est point indiquée; on la croit de l'année 1101. Saint Raymond avait succédé, en qualité d'abbé de Saint-Saturnin, à Munion, dont l'épitaphe nous a été conservée (1). Cette épitaphe fait l'éloge de l'humilité de Munion et de l'honnêteté de ses mœurs. La signature d'Izarn ne se trouve pas dans la charte du comte Bertrand; il était, à cette époque, absent de sa ville épiscopale, et se trouvait auprès de Bertrand, archevêque de Narbonne; il assista en qualité de témoin à l'acte par

(1) Munio vir clarus in moribus ordine carus,
Jure Deo placuit qui sibi displicuit.
Non fuit incestus dùm vixit, vixit honestus.
Qui sibi displicuit, hinc prior ipse fuit.
Nulli parcebat, zelum deitatis habebat.
Hoc jacet in tumulo cognitus hoc titulo :
Octobris mensis discessit ab orbe kalendis,
Sub quinto deno, sicut opinor ego.

lequel ce prélat soumit l'abbaye d'Aniane à celle de Saint-Pons de Tomières.

De Constantinople, Raymond de Saint-Gilles désira retourner en Syrie. Alexis lui donna ses galères, et le combla, à son départ, de nouveaux bienfaits. Il fut poussé par une tempête vers la ville de Tharn en Cilicie qui était au pouvoir de Tancrède, son ennemi déclaré. Celui-ci, dès qu'il eut appris son arrivée, le fit conduire à Antioche, s'empara de ses trésors et l'enferma dans une étroite prison. Mais les comtes de Blois et de Bourgogne, les ducs d'Aquitaine et de Bavière, l'évêque de Barcelonne et plusieurs autres seigneurs se plaignirent à Tancrède de la conduite qu'il tenait à l'égard de Raymond, et exigèrent sa délivrance. Elle leur fut accordée. Le comte de Toulouse fut alors élu pour chef de tous ces princes. S'étant mis en marche, il soumit à ses armes la ville d'Antarados ou Tortose, qui avait été reprise par les infidèles; il fit fortifier cette ville, et se rendit ensuite au mont Pélerin, où il trouva la comtesse Elvire. Il nourrissait toujours le désir de reprendre Tripoli : c'est ce qui le détermina à harceler la garnison de cette ville et à la mettre à contribution.

Pendant que ces hauts faits se passaient en Orient, tout était calme au pays toulousain. Arnaud Raymundi occupait toujours la prévôté de Saint-Etienne : il est question de lui dans la donation qui fut faite, en 1102, au chapitre de la cathédrale, d'une église appelée *Saint-Jean del Fraïssé*. Nous trouvons à cette même époque le nom de l'évêque de Toulouse dans plusieurs chartes qui regardent l'abbaye de Lézat. Ce monastère était alors gouverné par Geraud, deuxième du nom. Il avait succédé à Seguin, qui s'était

montré plein de zèle pour faire rentrer l'abbaye dans la possession de ses biens; c'est lui qui avait déterminé un seigneur nommé Amalvi à restituer une portion de l'église nommée *Sentas*.

L'année 1103 s'ouvrit par un acte éclatant de la piété de Raymond de Saint-Gilles : au mois de janvier, il céda par un acte authentique la moitié de la ville de Giblet à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Giblet était située entre Tripoli et Beryte, sur les bords de la mer; elle était environnée de hautes murailles et défendue par de fortes tours. Le cardinal Richard était abbé de Saint-Victor à cette époque. Le donateur nomme dans cet acte Guillaume comte d'Auvergne, Bernard vicomte de Béziers, Aicard de Marseille et Bérenger de Nîmes; il y prend le titre de comte de Saint-Gilles, marquis de Provence, prince de la milice chrétienne sur le chemin de Jérusalem. La charte est datée du mont Pélerin situé vis-à-vis de Tripoli (ville dont il faisait alors le blocus). Ce fut dans ce château que la comtesse Elvire donna au vieux Raymond un enfant que l'on nomma Alphonse, du nom du roi de Castille son aïeul, et *Jourdain,* parce qu'il avait été baptisé dans ce fleuve.

Pierre, évêque de Pampelune, du consentement de Sanche, roi d'Aragon, avait donné aux chanoines de Saint-Saturnin une petite église (*ecclesiolam*). Pierre, fils de Sanche, voulait reprendre cette église. Les chanoines en appelèrent au pape Pascal II, qui écrivit au roi d'Aragon pour lui déclarer que l'église de Saint-Saturnin étant placée sous l'autorité immédiate du siége apostolique, il ne pouvait se rendre coupable de cette usurpation sans appeler sur sa tête les foudres de Rome. Cette lettre est datée de l'an 1103.

Le comte de Saint-Gilles, au commencement de l'année suivante, se rendit maître de Giblet, dont il avait fait déjà hommage à l'abbaye de Saint-Victor. Il était déterminé à continuer le siége de Tripoli ; mais, guidé par sa prudence, il conclut une trève avec les habitants. Cette trève ne fut pas de très longue durée, car ayant surpris un homme de Tripoli qui s'était rendu au château Pélerin avec un poignard pour l'assassiner, il rompit la trève, et reparut devant cette ville qu'il voulait réduire avant sa mort. Epuisé par les fatigues du siége, il sentit approcher sa fin ; on était alors au mois de janvier de l'année 1105. Il avait déjà fait ses dispositions testamentaires avant de partir pour la croisade ; il voulut cependant ajouter à son testament un codicille, expression de ses dernières volontés. Il y prend le titre seul de *comte de Saint-Gilles;* il déclare 1° que, pour réparer les torts que ses pères ou lui ont pu commettre contre la sainte église d'Arles, il restitue à cette église la terre et le pays d'Argence situés le long du Rhône, et ordonne à ses fils de suivre son exemple ; 2° il rend à cette église, et à Gibelin son vénérable archevêque, le lieu des *Fourches* et ses dépendances ; 3° il restitue à la même église le quart des châteaux d'Albaron et de Fos que ses ancêtres et lui avaient injustement possédés ; 4° il donne encore le quart des pâturages, des leudes et des péages de la ville d'Arles ; 5° il conjure Bertrand son fils et tous ses amis de réparer toutes les injustices qui auraient pu être commises à l'égard de cette église, en mémoire des bienfaits qu'ils ont reçus de lui. Ce codicille nous apprend quels étaient les seigneurs présents à cet acte : on y voit la signature d'Aymin, évêque de Toulon, d'Aicard de Marseille, de

Raymond de Baux, de Decan de Posquières, de Bertrand de Porcelet, de Guillaume d'Aruc, de Pons de Fos, de Rostang de Port, de Gaufred de Pène, et d'un grand nombre d'autres; on prit aussi la main d'Alphonse et on la dirigea pour lui faire confirmer le codicille de son père. La comtesse Elvire le signa après tous les autres.

Raymond vécut encore un mois, principalement occupé du salut de son âme. Il avait déjà nommé général de toutes ses troupes Guillaume Jourdain son neveu, à qui il laissa le gouvernement de toutes les places qu'il avait conquises; il ordonna ensuite à Arbert, moine de la Chaise-Dieu, qu'il avait nommé évêque de Tripoli, de rapporter à ce monastère la tasse de saint Robert, relique précieuse qui ne l'avait jamais quitté; enfin, le dernier jour de février 1105, il mourut à Mont-Pélerin, plein de jours et de mérites, et fut inhumé dans ce château.

Les historiens nous le représentent comme une homme juste et craignant Dieu, plein de foi et de constance. Sa piété seule le porta à abandonner ses vastes états pour aller au-delà des mers conquérir le tombeau du Sauveur. Il fut presque toujours victorieux, et les revers qu'il pût éprouver ne firent que montrer la grandeur de son âme. La résistance qu'il opposa à tous ses amis qui le pressaient de revenir en Europe après cette expédition, témoigne de sa religion: car il avait fait vœu de mourir en Orient, et ce vœu, il voulut l'accomplir en héros chrétien. Il fut le plus puissant et aussi le plus capable de tous les chefs des croisés; le premier en tout, il se montrait doux comme un agneau avec les petits et les humbles, terrible comme un lion au milieu des combats. D'après le témoignage d'Anne

Comnène, il se fit surtout remarquer par la pureté de ses mœurs. Son désintéressement est au-dessus de tout éloge, puisqu'il refusa deux fois la couronne de Jérusalem. Raymond de Saint-Gilles avait un air noble et un port majestueux, que relevait encore la belle et blanche chevelure dont sa tête était ornée. Il avait épousé successivement trois femmes, dont il eut plusieurs fils et filles. Bertrand était du premier lit et Alphonse du troisième. Raymond était âgé d'environ soixante-quatre ans lorsqu'il mourut. Toulouse s'est toujours montrée heureuse et fière d'avoir eu au nombre de ses comtes cet invicible héros, ce Nestor de la première croisade.



# LIVRE XV.

## DEPUIS LA MORT DE RAYMOND DE SAINT-GILLES EN 1105 JUSQU'AU PÉLERINAGE D'ALPHONSE JOURDAIN EN GALICE EN 1125.

On a vu, dans le siècle précédent, l'origine de l'illustre maison de Foix, qui descendait de celle de Carcassonne par Bernard fils de Roger, qui possédait ce dernier comté. Bernard est donc regardé comme la source de cette famille.

Bernard Ier, comte de Foix, eut un fils nommé Roger qui devint, après lui, comte sous le nom de Roger Ier. Celui-ci étant mort sans enfants, son frère, nommé Pierre, gouverna le pays; il est donc le troisième comte. Pierre eut deux fils, Roger et Bernard. Roger II, quatrième comte, succéda à son père. On croit qu'il commença à gouverner ce pays vers la fin du XIe siècle. Il est loué par tous les historiens pour sa piété. « Ce fut lui, disent les vieilles chroniques, » qui fit translater le corps de monsieur saint Antoine de » Lezat, et pourta lui-même les ossements en son manteau, » devant toute la procession, au monastère du dit Lezat. » Il se montra libéral envers l'Eglise, et en l'an 1104 il avait cédé plusieurs domaines à l'abbaye de Saint-Volusien, dans la personne d'Hector de Mazernes, abbé de cette maison. Hector eut pour successeur Roger, du même nom que le comte, dont les exemples exerçaient une heureuse influence dans la province, puisque nous trouvons un seigneur nommé Benoît qui, d'accord avec Florence son épouse,

donnèrent à Saint-Volusien une chapelle dite de Saint-Sauveur.

Une charte qui porte la date de 1105 vient nous apprendre que le comté de Toulouse était alors occupé par Bertrand et qu'Izarn vivait encore. Dans cette charte, Hugues, chapelain du siége de Compostelle, cède à l'abbé de Lézat et à ses successeurs le lieu de La Salvetat de Saint-Jacques, ainsi nommé parce qu'il relevait sans doute de cet évêché d'Espagne. Hugues déclare qu'il fait cette donation par l'autorité de l'évêque de Compostelle : ce qui paraît montrer que le nom de *cardinalis* qu'il prend signifie le *principal* chapelain de cette église, et non, comme on l'a cru, un cardinal de l'Eglise romaine. L'abbé de Lézat, entre les mains duquel Hugues fit cette donation, était Geraud II. Izarn, évêque de Toulouse, reçut cette charte, et le comte Bertrand était présent quand elle fut dressée. Geraud chercha à établir la réforme dans le monastère de Saint-Pierre de la Cour, qui n'était alors qu'une abbaye de peu d'importance (*abbatiolam*). Voyant qu'il ne pouvait réussir dans ses projets, il la céda à Asquilin ou Astilguin, abbé de Moissac, à perpétuité. Odon de Béjeras gouverna, après lui, l'abbaye de Lézat. Il se fit un devoir d'instruire, par des lettres qui portent la date de l'an 1105, le pape Pascal II des motifs qui avaient déterminé son prédécesseur à prendre cette mesure à l'égard de la maison de la Cour.

Ce même pontife accorda à Arnaud Raymundi, prévôt de Saint-Etienne, une bulle datée du jour des ides de novembre. Cette bulle avait pour objet de donner une autorité nouvelle à la réforme qu'Izarn avait déjà établie. Cette circonstance nous montre que cet évêque était mort à cette

époque. Le mouvement réformateur qu'il avait imprimé à son diocèse eut les plus heureux résultats ; il sut allier la fermeté à la prudence, et à la grandeur des maux opposer de salutaires remèdes. Il trouva un puissant auxiliaire dans le comte Guillaume IV, qui entrait dans tous ses projets. En lui se trouvaient réunis la noblesse de la naissance, la connaissance éclairée de son siècle, le désir ardent de rétablir partout la discipline de l'Eglise et l'honnêteté des mœurs. Les chroniques contemporaines nous affirment qu'un déplorable relâchement s'était introduit dans le clergé qui desservait les trois églises de Toulouse, les seules qui alors étaient consacrées au culte public, Saint-Etienne, Notre-Dame de la Daurade et Saint-Saturnin. Parmi les membres de ce clergé, quelques-uns désiraient la réforme, quelques autres la redoutaient. Izarn se montra vigoureux à la poursuivre, et quoiqu'il parût toujours jaloux des droits de son Eglise, il sut cependant quelquefois en faire le sacrifice à la demande du pontife suprême. Ce fut à ses grandes libéralités que la cathédrale dût ses immenses richesses ; il la combla de biens et l'enrichit de vases sacrés du plus grand prix et de splendides ornements.

Le monastère de la Daurade dépendait alors de l'abbaye de Cluny ; le pape Pascal II écrivit en sa faveur à Hugues, à l'occasion du cimetière de cette église. La question des sépultures avait, à cette époque, une très haute gravité : l'inhumation des morts apportait avec elle d'abondantes offrandes, et devenait ainsi, pour les églises, une source de richesses. Le pape rappelle dans ses lettres qu'Urbain II avait déjà accordé ce cimetière à cette église et l'avait fait consacrer par l'évêque ; il confirme ensuite cette conces-

sion, et défend de s'opposer à ce qu'on donne la sépulture aux personnes séculières qui voudraient la choisir dans ce cimetière ; il veut qu'on restitue les offrandes usurpées, et confirme enfin toutes les possessions de ce monastère. Ces lettres portent la date de l'année 1105.

Les savants auteurs de la *Gaule chrétienne* rapportent qu'en cette même année, un seigneur nommé Guarmond donna à Seguin, abbé de Lézat, les églises de Saint-Vincent et de Saint-Béat au diocèse de Comminges, avec quelques vignes adjacentes, et que cette donation eut lieu en présence de saint Bertrand. Il y a ici une erreur manifeste : ce fait n'est consigné dans aucune Vie du saint, et d'après ces auteurs eux-mêmes, Seguin abbé de Lézat était mort quelques années avant cette donation. Nous avons déjà parlé du prieuré de Saint-Béat, qui, au siècle précédent, avait été placé sous la dépendance de cette abbaye.

Izarn eut pour successeur dans l'évêché de Toulouse Raymond Dupuy, surnommé Amélius. Sa patrie est inconnue. Il était abbé de Saint-Volusien et prieur de Frédelas lorsqu'il fut promu à la dignité épiscopale. Peu de temps après son élection, il se rendit au château de Puylaurens, accompagné d'Arnaud Raymundi, prévôt de Saint-Etienne, de Bernard archidiacre de Puylaurens, de Pierre abbé de Sorèze, et de quelques-uns de ses religieux. Ces derniers désiraient transférer une église dédiée à saint Martin, et appelée de *Tornadors,* auprès du château de Puylaurens ; l'abbé de Sorèze et ses moines désignèrent le lieu où ils voulaient que cette église fût construite. Amélius bénit le lieu. Ce qui montre que l'évêque de Toulouse avait quelques droits sur cette terre, c'est qu'il déclare que les moines

qui desserviraient cette nouvelle église dépendraient du chapitre de Saint-Etienne. Conséquemment à cet accord, les moines de Sorèze envoyèrent un religieux nommé Pons de *Vaure* et un chapelain nommé Bernard Pons pour commencer cet établissement.

Amélius, de retour à Toulouse, apprit que le pape Pascal II se rendait en France, où il arriva vers la fin de l'année 1106. Il célébra les fêtes de Noël à Cluny et y séjourna jusqu'au mois de février de l'année suivante; ce fut à Privas qu'il confirma la juridiction de l'archevêque de Narbonne sur tous ses suffragants. Toulouse est désignée dans la bulle comme devant être soumise à cette antique métropole. Cette décision solennelle du pape semblerait indiquer que les évêques de la seconde Narbonnaise avaient peut-être tenté de décliner cette juridiction. A cette époque, Narbonne avait beaucoup perdu de son ancienne splendeur, et Toulouse la surpassait en étendue et en importance commerciale, religieuse et littéraire.

L'évêque Amélius devint, en 1107, l'arbitre et le juge d'un différend entre Richard, nouvel archevêque de Narbonne, et Bernard Aton, vicomte de Beziers et de Carcassonne. Ce seigneur possédait dans sa vicomté plusieurs domaines dépendant de l'église de Narbonne, pour lesquels il devait hommage à l'archevêque. Il était de son intérêt d'étendre cet hommage et conséquemment de placer le plus de terres possible en sa possession immédiate. Cet intérêt le porta à comprendre dans son hommage le lieu de Capestan. L'archevêque s'y opposa, et grâce à la médiation d'Amélius, le vicomte se désista de sa demande : il fit hommage à Richard, et lui prêta serment de fidélité contre tous,

excepté contre le comte de Toulouse et contre Alphonse fils de Raymond de Saint-Gilles. Le comte dont il est ici question ne peut être que Bertrand, qui, depuis la mort de son père et le départ de Guillaume de Poitiers, son compétiteur, gouvernait en paix ses états. Il vit alors arriver à Toulouse son jeune frère, qui y fut conduit par Guillaume de Montpellier. Alphonse était âgé de quatre ans et ne pouvait qu'exciter le plus vif intérêt : aussi, Bertrand l'accueillit-il avec plaisir. On affirme qu'il lui céda, à cette époque, le comté de Rouergue, dont Alphonse porta d'abord le titre.

Roger II, comte de Foix, avait quitté la Syrie au commencement du XII^e^ siècle. Les historiens du Languedoc se sont trompés quand ils ont avancé que ce seigneur revint dans ses terres avec le jeune Alphonse, car nous avons produit un acte de 1104 qui montre qu'il était alors dans son comté de Foix. Il y était encore en 1108, puisque nous possédons une charte dans laquelle il fait la restitution de quelques terres à l'abbaye de Sainte-Marie d'Alet. Il nomme dans cet acte son fils Roger, Guillaume prieur de Saint-Volusien, et Izarn prieur de Frédelas.

Le 3 août 1108, mourut le roi Philippe I^er^ ; Louis VI dit le Gros, son fils, lui succéda. Bertrand, comte de Toulouse, désirant suivre les exemples de Raymond de Saint-Gilles son père, résolut d'aller dans la Terre-Sainte et disposa tout pour son départ. Il fut accompagné par Raymond comte de Melgueil, son cousin germain, et par Almodis, mère de celui-ci, étant la sœur de Raymond de Saint-Gilles. Le comte de Melgueil avait une sœur nommée Adèle qui avait épousé un seigneur nommé Pierre du Puy ; Amélius, évêque de Toulouse, était frère de ce dernier, et se trouvait

ainsi allié avec le comte de Melgueil et Pons son frère qui devint abbé de Cluny.

Au moment où le comte Bertrand quittait ses états, un seigneur du pays toulousain, nommé Bertrand Odon de Saint-Martyre ou Martory, restitua les dîmes et prémices qu'il avait usurpées à une église dédiée à saint Martin. Cette charte fut faite sous le pontificat d'Amélius, Bertrand étant comte de Toulouse, et porte la date de l'année 1109. Nous ignorons si le seigneur dont il est ici question possédait le château ou la ville de Saint-Martory dont il semble porter le nom.

En partant pour l'Orient, Bertrand laissa ses états à Alphonse, son jeune frère, et emmena avec lui Pons son fils, âgé de douze ans, et Hélène de Bourgogne sa femme. Il fit équiper une flotte à Saint-Gilles, où il donna rendez-vous à toute la noblesse de ses états, embarqua ses troupes sur 40 galères, mit à la voile au mois de mars et se rendit à Pise, où il fut joint par une flotte génoise et pisane. Il débarqua à Amaroth, près de Constantinople. L'empereur Alexis, prévenu de son arrivée, lui envoya une ambassade solennelle pour le prier de se rendre à sa cour. Bertrand arriva à Constantinople auprès d'Alexis, qui lui fit des présents magnifiques. Le comte se dirigea ensuite vers Constantinople, où se trouvait Tancrède. L'entrevue de ces deux seigneurs fut d'abord pleine de politesse ; mais, sur le refus que fit Bertrand d'aider Tancrède dans le siége de Mamistra, celui-ci défendit qu'on donnât des vivres à ses troupes. Le comte de Toulouse dirigea alors son armée vers Tortose, qui lui ouvrit ses portes. Ayant fait demander à Guillaume Jourdain le mont Pélerin qui avait appartenu à son père et qui avait reçu son dernier soupir, sa demande fut repous-

sée. Sans s'arrêter à ce refus, Bertrand mit le siége devant Tripoli et envoya deux ambassadeurs à Baudouin pour se plaindre des injustices de Guillaume et de Tancrède. Le roi de Jérusalem écrivit à ces seigneurs, les pressa, au nom de l'Eglise, de rendre les places usurpées, et promit en même temps de secourir Bertrand. Celui-ci commença par attaquer Giblet, qui fut obligé de se rendre. Tripoli ne put résister aux efforts des armes combinées de Baudouin, de Bertrand, de Tancrède et de Guillaume Jourdain. Ces deux seigneurs avaient cédé aux menaces du roi de Jérusalem et s'étaient réconciliés avec le comte de Toulouse ; toutes les places furent restituées, et la bonne intelligence s'établit. Bertrand prit alors le titre de comte de Tripoli, qu'il transmit à ses descendants.

Pour récompenser les Génois de leur concours, il céda à la cathédrale de Saint-Laurent de Gênes Giblet et une partie de Tripoli. Il déclare dans cette charte de 1109 qu'il fait cette donation en présence de Baudouin, roi de Jérusalem. Peu de jours après la prise de Tripoli, Guillaume Jourdain mourut par suite d'un coup violent qu'il avait reçu dans quelque querelle d'écuyer. Ce prince ne laissant point de postérité, Bertrand, d'après les accords qui avaient été faits, succéda à tous ses domaines. Au mois de mai 1110, il s'empara de la ville de Béryte, et accompagna Baudouin à Jérusalem vers la fête de la Pentecôte. Ptolémaïde et Sidon se rendirent à ses armes. Fatigué presque de ses victoires, il alla se reposer quelque temps à Tripoli.

Sur ces entrefaites, le cardinal Richard, évêque d'Albano et légat du saint-siége, arriva à Toulouse pour y tenir un concile. On commença d'abord par y citer l'abbé du Mas-

Garnier, qui était accusé de vouloir se soustraire à l'obéissance qu'il devait à celui de Moissac. L'abbé du Mas refusa de se soumettre : c'est ce qui détermina Richard à écrire, après le concile, une lettre à Amélius pour le prier de jeter l'interdit sur cette abbaye. Les religieux du Mas eurent alors recours à l'abbé de Cluse en Piémont, duquel ils prétendaient dépendre, et appelèrent de la sentence d'Amélius au pape Pascal II. L'abbé de Moissac ne voulut point sacrifier ses droits, et de son côté il sollicita la protection de l'abbé de Cluny, qui envoya sur cette discussion un mémoire au pape, qui décida la question en faveur de l'abbaye de Moissac. Lorsque le cardinal-légat eut quitté Toulouse, il se vit obligé de rappeler à Amélius que le concile de cette ville avait adopté les décrets que Pascal II avait fait recevoir par celui de Troyes, touchant les dîmes, les oblations, et les autres biens ecclésiastiques possédés par les laïques. D'après cette lettre, il paraît certain que quelques seigneurs s'étaient emparés des biens de la cathédrale, puisque le légat ordonne à l'évêque de lancer l'excommunication contre ces usurpateurs, et de faire exécuter en toute rigueur les décrets des conciles. Ce concile est le septième de Toulouse.

Dans la crainte d'encourir ces excommunications, Geraud, ministre ou prieur des hospitaliers de Saint-Jean, rendit, par les conseils d'Amélius, dans la personne de Radulfe prieur de la Daurade, l'église de la Dalbade dont on s'était injustement emparé. La restitution de cette église est faite à Pons, abbé de Cluny, et à Asquillin, abbé de Moissac. L'assemblée dans laquelle eut lieu cette restitution se tint dans le cloître de l'église de Saint-Saturnin, en 1110; elle fut très nombreuse; on y distinguait Amélius évêque, Ar-

naud Raymundi prévôt de Saint-Etienne, les archidiacres Aicard et Bertrand, Radulfe prieur de la Daurade, Hugues de Conques, Raymond Bernadi, Raymond Guillelmi, Arnaud de Durfort, moines, Odon abbé de Lézat, et plusieurs autres. Dans la même année, Amélius céda à Cluny l'église de Sainte-Colombe située dans son diocèse, près de la rivière de l'Hers; il déclare qu'il fait cette donation à cause des liens de parenté et d'amitié qui l'unissent à Pons, abbé de ce monastère.

Au mois de mars, l'évêque de Toulouse se trouva en qualité de juge ou arbitre dans un plaid tenu à Narbonne entre Richard, archevêque de cette ville, et Bernard de Canet et Remi son frère. Bernard Aton vicomte de Béziers, Raymond évêque de Carcassonne et plusieurs barons y assistèrent. Ces seigneurs déclinaient la souveraineté temporelle de l'archevêque sur le village de Canet : on leur montra que cette terre relevait de l'église des saints Just et Pasteur. Ayant cédé à la vérité des allégations, ils reconnurent l'archevêque de Narbonne pour leur seigneur. Le vicomte de Béziers possédait quelques terres dans le Toulousain ; nous voyons, en effet, qu'en l'an 1111 il fit un accord avec Roger II, comte de Foix, par lequel, en cas qu'il vint à mourir lui et ses enfants, il laissait à Roger et à ses descendants tous les biens qu'il possédait dans le Toulousain.

Au mois de janvier de cette année, et le dix-huitième jour, Roger II comte de Foix donna un témoignage éclatant de sa piété dans la translation des reliques de saint Volusien. Ces reliques reposaient dans une antique église de Saint-Nazaire qui tombait en ruines; l'état de cette église

nécessita cette translation. A cet effet, le comte de Foix appela Amélius évêque de Toulouse, Raymond de Barbastro, un grand nombre de seigneurs et une foule de peuple. Le corps de saint Volusien fut porté processionnellement dans la chapelle de Notre-Dame de Montgausi, près de Foix, que l'on croit avoir été construite au temps de Charlemagne. Les anciennes chroniques rapportent qu'un grand nombre de miracles furent opérés à cette occasion par l'intercession du saint. Pendant que le comte de Foix honorait ainsi par sa piété les reliques de saint Volusien, il était encore sous l'anathème porté contre lui par les papes Urbain II et Pascal II à cause de l'usurpation dont il s'était rendu coupable en retenant injustement plusieurs biens ecclésiastiques, entr'autres, ceux qui avaient appartenu à l'abbaye de Saint-Antonin.

Touché enfin d'un repentir sincère, il résolut de réparer ses injustices; c'est ce qu'il fit un dimanche du mois de juin, en restituant à cette abbaye tous ses biens. Il déclare 1° que Roger son oncle et lui se sont rendus coupables de beaucoup d'injustices envers l'abbaye de Saint-Antonin et le lieu nommé Frédelas qui en dépendait; 2° qu'il a été frappé d'excommunication par deux papes et le cardinal Gautier, qui l'a fulminée; 3° en conséquence, il rend au prieur Izarn et à ses successeurs le lieu de Frédelas, le château de Pamiers, et l'abbaye de Saint-Antonin; il se désiste de tous les mauvais *usages* qu'il exigeait dans ces lieux; il veut, au contraire, que l'abbé conserve ceux qui étaient établis en sa faveur, tels que *leudes* ou péages, fiefs et frais de justice; 4° il déclare Amélius, évêque de Toulouse, défenseur naturel de ces priviléges, et veut que, si

quelqu'un les enfreint, il soit excommunié par l'évêque comme il l'a été lui-même par les papes; 5° il s'engage à donner annuellement, le jour de la fête de saint Antonin, un demi-muid de pur froment, une mesure de vin pur, une vache grasse et quatre porcs, ou, à leur place, quatre sols toulousains.

Izarn, prieur du monastère, par le conseil d'Amélius et de Raymond de Barbastro enfant de Saint-Antonin, confie la garde du château de Pamiers et du lieu de Frédelas et de l'abbaye au comte Roger; il lui accorde la moitié de la justice, excepté celle des clercs, et plusieurs autres droits. De son côté, Roger promet par serment d'être toujours fidèle à ses engagements. Il plaça cette charte sur le corps de saint Antonin. Amélius évêque de Toulouse, Raymond de Barbastro, le prieur Izarn et tous les chanoines, Guillaume de Villemur et plusieurs autres furent témoins de cet accord. Cet acte est le plus ancien monument où il soit parlé de Pamiers. On pense que Roger II avait fait bâtir ce château à son retour de la Terre-Sainte, et qu'il lui donna le nom d'*Apamea*, ville de Syrie, d'où on prétend qu'il rapporta les reliques de saint Antonin, martyr de cette cité. Ces faits n'ont cependant pas à nos yeux une entière certitude, car on donne à la ville de Pamiers une autre étymologie, celle du mot *Pams*, qui, en langue du pays, signifie *quartier;* et quant aux reliques de saint Antonin, qui est le martyr d'Aquitaine, elles se trouvaient dans l'abbaye de ce nom à Frédelas, avant le comte Roger II.

Il existait dans le Toulousain une noble famille de *Noër* ou de *Noë*, dont l'un des membres les plus distingués donna en 1111, au mois de juillet, l'exemple d'un parfait renon-

cement. Un seigneur de cette famille, Arnaud-Pons de Noër, devenu veuf, se présenta à Odon, abbé de Lézat, pour être reçu dans son monastère ; il apportait, pour payer son entrée en religion, les décimes et prémices du lieu de Saint-Cassien. Il fit cette donation du consentement de ses fils Roger, Bernard et Izarn, et de l'évêque de Toulouse Emilius : ce qui prouve que ce prélat exerçait sur ce territoire quelque souveraineté temporelle. Cette charte fut dressée, Guillaume étant comte de Toulouse. Il ne peut être ici question que de Guillaume IX, dont l'autorité était encore reconnue en cet endroit, quoiqu'il eût depuis quelque temps abandonné le comté de cette ville. Le lieu de Saint-Cassien est encore connu sous ce nom, et existe entre Muret et *Noë*.

La même année, Amélius, dont la fortune était considérable, donna aux moines de l'abbaye de Conques en Rouergue une montagne au sommet de laquelle on avait jeté les fondements d'une nouvelle église de Sainte-Foi.

Nous avons laissé Bertrand comte de Toulouse à Tripoli. Son alliance avec Tancrède ne fut pas de longue durée. Celui-ci forma le projet d'assiéger Tortose sur le comte Bertrand ; il prit, en effet, cette ville et en donna le gouvernement à Guillaume, fils naturel du duc de Normandie. Bertrand se montra plein de magnanimité à l'égard de Tancrède, car une armée de cent mille Turcs s'étant portée sur Antioche, Bertrand se mit en marche pour secourir cette ville avec ses troupes et celles de Baudouin et de l'évêque d'Albara ; il défit complètement les Turcs, le 29 septembre 1111. Peu de temps après, l'empereur Alexis ayant déclaré la guerre à Tancrède, celui-ci implora le

secours de Bertrand, qui lui promit de se rendre à ses ordres ; mais la mort vint arrêter ses projets. Le comte de Toulouse mourut, en effet, le 11 avril 1112, à Tripoli, à l'âge de 46 ans. Il laissa un fils nommé Pons qu'il avait eu d'Hélène de Bourgogne sa seconde femme, lequel succéda au titre et aux domaines de son père en Orient, tandis qu'Alphonse Jourdain jouissait du reste des domaines de la maison de Toulouse en Occident. Le seul motif de la religion engagea le fils de Raymond de Saint-Gilles à marcher sur les traces de son père ; comme lui, il abandonna tous ses états pour aller combattre les ennemis du nom chrétien, et mourut en héros sur la terre étrangère.

On regarde communément Bertrand comme le fondateur du grand-prieuré de Saint-Gilles, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte. Cet ordre avait été établi, au milieu du siècle précédent, par quelques marchands d'Amalfi au royaume de Naples, qui construisirent un hôpital à Jérusalem, près du saint sépulcre, et une église appelée Sainte-Marie la Latine pour les pélerins et les pauvres. Après la prise de Jérusalem, les princes croisés enrichirent cet hôpital de leurs libéralités. Gérard fut nommé principal hospitalier de cette maison ; il fit construire une nouvelle église dédiée à saint Jean-Baptiste, et augmenta beaucoup les premiers bâtiments. Désirant donner de la stabilité à cet ordre naissant, il engagea ses frères à faire des vœux et leur donna un habit religieux.

Puisque Bertrand comte de Toulouse fonda le grand-prieuré de Saint-Gilles, on peut conclure qu'il envoya ces chevaliers à Toulouse, capitale de ses états, et nous avons vu qu'on avait fondé une maison de cet ordre en cette

ville; que les hospitaliers s'étaient établis près d'un oratoire dédié à saint Remi, dépendant de l'église de la Dalbade; qu'ils s'étaient emparés de cette église, et que Gérard ou Geraud fut obligé de la restituer au prieur de la Daurade. On sait que cet ordre fut approuvé par Pascal II, en 1113; qu'il prit des accroissements rapides; qu'en 1121, Raymond du Puy, qui avait succédé à Gérard, lui donna des statuts, et engagea les hospitaliers dans la profession des armes; que l'ordre fut divisé en provinces ou *langues;* que la langue de Provence fut la première de l'ordre, et que les grands-prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse furent les plus anciens de la langue de Provence.

L'une des plus grandes gloires de la maison comtale des Raymonds, c'est d'avoir donné naissance à cet ordre si célèbre de Malte dont, par son zèle et ses libéralités, elle dota la chrétienté. Raymond de Saint-Gilles et Bertrand son fils ont acquis des droits impérissables à la reconnaissance de la religion par la protection qu'ils accordèrent à cet ordre naissant et le mouvement que Bertrand lui imprima en Europe. Pons son fils, comte de Tripoli, s'allia avec Tancrède, prince d'Antioche. Celui-ci, se voyant près de mourir, appela Pons à sa cour et lui conseilla d'épouser, après sa mort, Cécile sa femme, fille naturelle du roi Philippe I^er^. La mort de Tancrède arriva le 16 décembre 1112, et le mariage s'accomplit.

Vers cette époque, les religieux de Cluny écrivirent une très longue lettre au pape Pascal II, dans laquelle ils exposent, en prenant les choses au principe, tous les griefs dont s'étaient rendus coupables les moines du Mas-Garnier contre l'abbaye de Lézat, leurs révoltes, leurs soumissions peu

sincères, les plaintes qu'avaient portées aussi contr'eux les religieux de Moissac; il est dit dans ces lettres que Richard évêque d'Albano et légat du saint-siége avait cité les moines de Moissac et ceux du Mas à comparaître devant Amélius évêque de Toulouse, et que, ces derniers n'ayant point obéi, l'évêque avait reçu l'ordre de les excommunier : ce qui avait été exécuté.

Non seulement l'abbaye de Moissac eut à se plaindre des moines du Mas-Garnier, mais elle ne trouva pas d'abord un protecteur dans Alphonse Jourdain. Ce comte était alors très jeune et sans expérience; il était entouré d'un grand nombre de seigneurs qui, ayant vu avec peine les biens de l'Eglise échapper à leur cupidité, engagèrent facilement Alphonse à rétablir les choses sur l'ancien pied. Ce jeune comte céda à leurs instances, et rétablit dans plusieurs monastères, et entr'autres à Moissac, les abbés *chevaliers* ou séculiers, véritables oppresseurs de la religion dans ses domaines. Les abbés des divers monastères furent justement effrayés de ces tendances. L'abbé de Sorèze Pierre II se montra, en particulier, plein de zèle pour la défense de ses biens et pour en acquérir de nouveaux; ainsi, en 1112, un seigneur du pays toulousain nommé Arnaud Izarn, du consentement d'Aldiarde sa femme et d'Aton Bonfils, son beau-frère, céda à l'abbé de Sorèze la terre allodiale qu'il possédait près de l'église de *Nogaret*. La cession se fit avec le consentement de l'évêque Amélius qui, l'année suivante, assista en qualité de témoin, à la donation faite de l'église de la Caplade aux religieux d'Alet.

On entendait raconter à Toulouse les exploits du jeune prince de Tripoli, fils de Bertrand et petit-fils de Raymond

de Saint-Gilles. Ce prince, dont tous les historiens nous ont fait le plus bel éloge, marcha, au mois de juillet 1113, vers Tibériade au secours de Baudouin qui venait d'éprouver un rude échec, et parvint à le dégager. On le vit, plus tard, voler au secours d'Antioche menacée; et ce fut à cette époque que Baudouin, ayant pris avec lui Cécile veuve de Tancrède, la conduisit à Tripoli et la maria à Pons, dont les noces furent célébrées avec beaucoup de magnificence. L'histoire nous montre ce héros presque invincible vengeant la mort de Roger, prince d'Antioche, dans une bataille où il met les infidèles en complète déroute, contribuant puissamment à la prise de Tyr en arborant son étendard sur ses murailles, prenant ensuite Zaphania, et marchant enfin vers Damas pour l'assiéger.

Pendant que le comte de Tripoli remplissait l'Orient du bruit de ses exploits, un conquérant d'un autre genre remportait d'éclatantes victoires à Toulouse et dans les pays voisins : c'était le B. Robert d'Arbrisselle, qui était venu en cette ville à la suite de Guillaume IX comte de Poitiers et de sa femme Philippia. Nous avons déjà vu que ce seigneur prétendait toujours avoir des droits sur le comté de Toulouse. Il profita, en 1114, de la jeunesse et de l'inexpérience d'Alphonse, et le chassa de cette ville. D'anciens monuments rapportent que cette nouvelle invasion de Guillaume fut accompagnée de quelque grand combat dans lequel périt Pierre, évêque de Pampelune. Ce prélat, cherchant à réunir les esprits, fut atteint d'un coup de pierre, et mourut peu de temps après des suites de sa blessure. Il appartenait à un seigneur du Rouergue, Didon d'Andoque. Après avoir embrassé l'état monastique à Conques, il était

monté sur le siége de Pampelune, et s'était montré le bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Saturnin. Après sa mort, son corps fut porté à Pampelune et inhumé dans la cathédrale, où sa mémoire est encore honorée. Après l'invasion de Guillaume de Poitiers, les tuteurs du jeune Alphonse le conduisirent en Provence, dans quelque domaine de sa maison, car on regarde comme peu prouvé son voyage à la cour des rois d'Aragon et de Castille à cette époque. Nous avons une preuve certaine de la présence de Guillaume et de Philippia à Toulouse en 1114, par un accord qui fut passé cette année-là entre cette comtesse et le vicomte de Beziers, Bernard Atton. Par cet acte, le vicomte prêta serment de fidélité à Philippia pour tous les domaines que Guillaume de Toulouse son père avait possédés, et cela, à raison des fiefs du Rouergue qu'il tenait d'elle. La comtesse, de son côté, promet au vicomte de lui conserver sa vie et ses biens. Cet accord fut passé en présence d'une illustre assemblée dans laquelle on distinguait Geraud évêque d'Angoulême, Bertrand de Bazas, Léodegard de Bourges, Mainard chantre d'Angoulême, Geraud archidiacre de Bourges, Robert d'Arbrisselle, Bertrand de Villemur, Arnaud de Castelnau, Oger d'Angles, Pons de Montpezat et Raymond-Guilhem d'Auterive.

Le B. Robert d'Arbrisselle sut profiter des bonnes dispositions du clergé, des grands et du peuple à son égard ; excité par Amélius, il demanda une terre à la comtesse de Poitiers pour y bâtir un monastère de son ordre. Cette princesse lui céda un bois nommé Espezez ou Espinasse, situé près de Toulouse, vers le nord-ouest, ainsi que les terres environnantes. Plusieurs nobles chevaliers, Pons Ray-

mundi, Pons Bérenger et Calvet Roberti y ajoutèrent quelques autres terres et forêts pour y construire l'église et le monastère. Amélius approuva la fondation, ainsi que les prévôts des chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Sernin. L'acte fut passé à l'église de Saint-Etienne, un samedi, le 12 de mars 1114. Telle fut l'origine du célèbre prieuré de l'Espinasse, de l'ordre de Fontevrault, le premier du diocèse de Toulouse, qui donna plus tard naissance à ceux de Longages, de la Grace-Dieu, de Sainte-Croix de Volvestre, de Notre-Dame de Bragairac, etc.

Le saint fondateur de Fontevrault fut accompagné à Toulouse par Geraud de Sales. Geraud était né au diocèse de Périgueux ; il prit l'habit de chanoine régulier au monastère de Saint-Avit, situé non loin de sa ville natale ; il s'associa aux travaux apostoliques de Robert, et embrassa toutes les austérités de la vie monastique. Il devint le fondateur de beaucoup de monastères en Aquitaine ; il jeta, vers l'an 1114, les fondements de celui de Grand-Selve au diocèse de Toulouse, vers le nord, et de celui de Cadouin. Les premiers qui habitèrent Grand-Selve furent de pauvres ermites, auxquels Geraud donna pour prieur Etienne, qui est regardé comme le premier abbé de cette maison.

Il régnait toujours une certaine agitation à Toulouse à cause des deux partis d'Alphonse et de Guillaume de Poitiers. Celui-ci forma le projet d'une grande cérémonie religieuse, soit pour obtenir du ciel la paix, soit plutôt afin d'opérer quelque diversion dans les esprits trop agités. Vers la fin d'octobre, il pria Amélius d'indiquer une procession générale à laquelle on devait porter toutes les reliques des saints reposant dans la province. L'évêque de Toulouse fit

inviter tous les évêques, abbés, prieurs, clercs et seigneurs des lieux voisins à se rendre à Toulouse. Odon de Berjas, abbé de Lézat, prit alors le corps de saint Antoine, que l'on prétendait avoir été porté de Constantinople en ce lieu, et se mit en marche avec une foule immense. La pluie étant survenue, on fut obligé de s'arrêter à Corneillan : on passa la nuit dans une forêt qui appartenait à un riche citoyen de Toulouse ; là, ceux qui portaient la châsse de saint Ferréol, martyr, se joignirent aux religieux de Lézat, et on entra dans Toulouse. Le nombre des étrangers fut si considérable, qu'on fut obligé de camper sous des tentes. Tout-à-coup une foule d'aveugles, de sourds, de boiteux, de possédés, de frénétiques, se précipita devant les sacrées reliques ; une vieille femme y conduisit sa mère complètement percluse. A peine l'infirme eut-elle touché la châsse, qu'elle se trouva subitement guérie. Un cri d'admiration se fit entendre ; mais, les uns attribuant le miracle à saint Ferréol, les autres à saint Antoine, la dispute s'échauffa à tel point qu'on allait en venir aux mains : il fallut se séparer promptement. Saint Antoine opéra cependant des miracles, et le bruit de ces prodiges étant venu aux oreilles du comte, il était à craindre qu'il n'enlevât le sacré dépôt. Odon de Lézat le fit alors protéger par une garde dévouée. Lorsqu'on voulut transporter la châsse, tous les efforts furent inutiles. Amélius, comprenant que le saint désirait être honoré en ce lieu, promit de lui élever un oratoire ; après cette promesse, la châsse pût être facilement levée, et on la transporta à Lézat.

Pierre, deuxième du nom, gouvernait toujours l'abbaye de Sorèze. Il paraît qu'il existait une famille de *Sor* dont l'un

des membres nommé Bernard prit l'habit religieux dans ce monastère. Il avait donné une terre que Pierre, du consentement de ses religieux, céda à deux autres membres de cette famille, Hugues Saint-Paul et Hugues Bernard, à condition qu'après leur mort elle reviendrait au monastère. Il est très probable que cette antique famille de *Sor* donna son nom à l'abbaye qui était déjà construite au VIII[e] siècle (*Soricinium*). Un autre seigneur nommé Aldelbar se fit moine à Sorèze, et donna une terre allodiale. Pierre de Semalens, avant son départ pour la Terre-Sainte, lui avait cédé les droits d'albergue et quelques terres pour le prix de cinquante *sols Melgoriens*.

Les nombreux miracles qu'avait opérés saint Antoine à Toulouse excitèrent en faveur du monastère de Lézat la piété du comte Guillaume : par une charte qui porte la date du mois d'août 1115, il céda à saint Antoine et au monastère de Lézat un terrain situé au faubourg de Toulouse, devant la porte du château Narbonnais, avec exemption de toute domination, et le droit de justice sur tous ceux qui y habiteraient. Amélius, évêque de Toulouse, Gérard de Verfeil et plusieurs autres seigneurs souscrivirent à cet acte. Après cette donation, les religieux de Lézat firent bâtir en ce lieu une église en l'honneur de saint Antoine, avec un prieuré conventuel sous la dépendance de leur abbaye.

Au moment où Guillaume IX faisait toutes ces largesses, il fut excommunié par le pape Pascal II, pour avoir persécuté l'Eglise, disent les chroniques. Nous croyons que ce fut plutôt à cause de sa vie scandaleuse et des persécutions qu'il avait suscitées à l'évêque de Poitiers qui lui reprochait sa conduite. C'est à tort qu'on l'a accusé d'avoir répudié

la comtesse Philippia pour épouser Hildegarde. Philippia, touchée des prédications du B. Robert, résolut, du consentement sans doute de son époux, de se retirer dans le cloître; et quoique certains auteurs aient avancé qu'elle avait suivi Robert à Fontevrault, nous croyons, avec d'autres, qu'elle choisit le monastère de l'Espinasse, qu'elle avait fondé, pour le lieu de sa retraite. En 1115, Philippia était encore à Toulouse ; en 1119, Guillaume avait épousé Hildegarde : la retraite et la mort de Philippia doivent donc être placées dans cet intervalle. Du reste, on n'a aucune preuve que cette princesse ait embrassé la profession monastique; elle suivait seulement les exercices religieux qu'on lui avait prescrits, et voulut, avant sa mort, qui arriva un 28 novembre, se revêtir de l'habit monastique. Tant que Philippia vécut avec Guillaume, la piété et les grandes qualités de cette comtesse soutenaient le parti de ce seigneur ; mais, après la retraite et la mort de sa fidèle épouse, les Toulousains abandonnèrent sa cause et le chassèrent de leur ville.

Au mois d'octobre 1115, il se tint une grande assemblée dans la province pour la consécration de l'église du monastère de Cassan au diocèse de Béziers, assemblée à laquelle assista, avec beaucoup d'autres prélats, Raymond de Barbastro. Nous ne mentionnons ici cette assemblée que parce que, dans la consécration de l'autel, on plaça des reliques insignes de saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, et de saint Exupère.

L'église consacrée, à Toulouse, à la mémoire de ce saint martyr reçut, en 1117, un nouvel éclat par l'institution de la dignité abbatiale. Jusqu'à ce jour, ceux qui la gouvernaient n'avaient pris que le simple titre de prévôt. Ray-

mond, deuxième du nom, avait succédé au saint évêque de Barbastro : on l'appelait Willermi ou Roberti. Il est le premier abbé de Saint-Saturnin, et ouvre la longue série des personnages illustres qui ont été revêtus de la dignité abbatiale jusqu'à la destruction de l'abbaye. Cette église, pendant le onzième et au commencement du douzième siècle, avait déjà compté un grand nombre de bienfaiteurs : ainsi Oger de Miremont et Thècle sa femme lui donnèrent l'église de Saint-Martin de Campaja située dans le territoire d'Aire, avec toutes ses dépendances et droits seigneuriaux ; Belhomme et ses sœurs, les fiefs de Lavalette, de Fontenille, et quelques autres ; un seigneur dont le nom est inconnu lui donna la terre de *Drignil* ou Dremil ; Raymond Fort et Hugues son fils, un fief situé près de la rivière de l'Hers ; Pons-Bernard de Pictes, le village de Saint-Georges ; Artimond-Pons et Bonnet Bainguier la terre de La Salvetat ; Bernard Jourdan et Guillemette sa femme, l'église de *Columario ;* Bernard de Marennes et ses frères, les églises d'Artiguelongue et de Cépède. Bernard d'Albinac, Adhémar son frère et Blanche sa sœur confirmèrent l'église de Saint-Saturnin dans la possession de plusieurs biens que lui avaient déjà cédés leurs devanciers.

Si l'église de Saint-Saturnin eut ses bienfaiteurs, le nouveau monastère de Grand-Selve eut aussi les siens. Au mois de janvier 1117, Olivier de Bessens et sa femme Algarde donnèrent à Gérard de Sales une partie du territoire de Grand-Selve. C'est ici la première donation faite à ce monastère dont il soit parlé dans l'histoire. L'évêque Amélius confirma cette donation, ainsi que toutes celles que Grand-Selve pourrait recevoir à l'avenir : il désigne les lieux de

Figarède, de Beaumont, de Bouillac et de Saint-Germain, et déclare que Géraud de Sales et ses ermites pourront y bâtir des cellules et un oratoire en l'honneur de la Sainte-Vierge et de sainte Marie-Magdeleine. Il place ces religieux sous la règle de Cîteaux. On trouve ainsi dans ces actes l'histoire détaillée des origines de ce célèbre monastère.

En cette même année mourut à Toulouse Bernard, sacriste et chanoine de Saint-Etienne ; il fut enseveli dans le cloître de cette église, et c'est peut-être l'un des premiers tombeaux que ce cloître ait reçus. Les archéologues prétendent que ce cloître fut construit pendant le XIe siècle, peut-être sous l'épiscopat d'Izarn. Il était formé par quatre galeries à peu près égales, qui présentaient des arcs à plein ceintre supportés par des colonnes de marbre blanc ; au milieu, jaillissait une fontaine. Au point de jonction de chacune des galeries, se trouvaient des piliers sur lesquels on voyait les images de saint Pierre, de saint Saturnin, de saint Exupère et d'un diacre. Des peintures murales ornaient le pourtour intérieur du cloître ; sur le côté du midi, se trouvaient les chapelles de Saint-Jacques et de Sainte-Anne ; au levant, furent élevés plus tard les bâtiments de la prévôté et de la chancellerie, les salles capitulaires, les caveaux des chanoines et des hebdomadiers, des chapelles consacrées à des corporations d'ouvriers. Nous avons vu les ruines de ce cloître et de ces bâtiments dont la dernière pierre a aujourd'hui disparu.

L'année 1118 s'ouvre, dans nos annales, par la tenue d'un concile ou plutôt d'un synode convoqué à Toulouse, et que nous regardons comme le huitième de cette ville. Alphonse Ier, roi d'Aragon, qui avait résolu de déclarer la

guerre aux Maures d'Espagne et de s'emparer de la ville de Saragosse, envoya des ambassadeurs aux princes voisins de ses états pour solliciter des secours. Ce concile fut assemblé pour recevoir les députés d'Alphonse et répondre à sa demande. Puisqu'un roi sollicitait le secours des évêques pour une guerre sainte, il faut supposer qu'on reconnaissait alors la force de leur pouvoir, même temporel. Il fut décidé qu'on protégerait l'expédition d'Alphonse. On connaît l'issue de cette guerre. Le pape Gelase II écrivit une lettre à l'armée qui assiégeait Saragosse, promettant à ceux qui périraient dans le combat la rémission de leurs péchés et toutes les grâces spirituelles. Saragosse fut prise ; les rois de Maroc, de Grenade et de Tamit furent tués ou faits prisonniers dans le combat. Après cette victoire, huit autres villes et plusieurs châteaux se rendirent à Alphonse. On croit que Raymond de Barbastro assista au concile de Toulouse.

Quelque temps après, mourut en cette ville Arnaud Raymundi, prévôt de Saint-Etienne. Il eut pour successeur dans cette dignité Aicard archidiacre du chapitre, qui entra dans sa charge en souscrivant à la donation d'une église de Saint-Martin faite à Saint-Etienne, et à celle de Jourdan et de Stéphanie, nobles seigneurs se consacrant, eux et leur maison, au service de la cathédrale, entre les mains de l'évêque Amélius.

Ce prélat devait bientôt recevoir dans sa ville épiscopale le pape Calixte II, qui venait de succéder à Gelase, mort à Cluny le 29 janvier 1119. Calixte se nommait Guy, et était archevêque de Vienne à l'époque de son élection. Il arriva à Toulouse au commencement de juillet, et le 8 il fit l'ou-

verture d'un concile dont les canons nous ont été conservés :

« 1° Marchant sur les traces des anciens pères, nous défendons par l'autorité apostolique d'ordonner ou d'élever qui que ce soit à aucune dignité pour de l'argent. Si quelqu'un obtient par cette voie cette ordination ou dignité, qu'il en soit entièrement privé.

2° Qu'aucun ne soit nommé prévôt, archiprêtre, doyen, s'il n'est prêtre ; et archidiacre, s'il n'est diacre.

3° Nous ordonnons qu'on chasse de l'Eglise avec le secours du bras séculier, comme hérétiques, tous ceux qui nient le sacrement du corps et du sang du Seigneur, le baptême des enfants, le sacerdoce et les ordres, et la légitimité du mariage; que leurs fauteurs soient soumis au même anathème.

4° Nous défendons à tout seigneur ou laïque de s'emparer des prémices, dixmes, oblations, cimetières, bâtiments, et autres biens, après la mort de l'évêque ou en l'absence des clercs.

5° Qu'aucune personne ecclésiastique ou séculière ne place au rang des serfs des hommes libres, soit clercs, soit laïques.

6° Qu'aucun clerc ne soit forcé par son titre à servir des seigneurs laïques.

7° Que personne n'ait la témérité de s'emparer de la part de l'évêque.

8° Qu'aucun évêque, prêtre ou clerc, ne laisse par héritage des dignités ou bénéfices ecclésiastiques.

9° Qu'on n'exige rien pour les saintes huiles et les sépultures.

10° Si quelque homme ayant un titre ecclésiastique, moine, chanoine ou clerc, abandonne son état et nourrit sa barbe et ses cheveux, qu'il soit excommunié.

Tels sont les canons de discipline qui furent dressés dans ce concile. Le 14 de juillet, septième jour de l'ouverture de l'assemblée, le pape termina un différend qui s'était élevé entre l'abbaye de la Grasse et celle d'Alet, au sujet de l'abbaye de Saint-Policarpe, sur laquelle les deux premières avaient des prétentions. Le pontife décida la question en faveur de l'abbaye d'Alet. Le lendemain, une autre affaire fut traitée dans le concile; elle avait pour objet le monastère de Sainte-Marie de Goudargues au diocèse d'Uzès. Les moines de la Chaise-Dieu et ceux d'Aniane prétendaient avoir des droits sur cette maison; les uns et les autres faisaient valoir leurs droits diversement établis. Aton, archevêque d'Arles, appuyait les prétentions de la Chaise-Dieu. Les députés d'Aniane parurent au concile, et tout ayant été examiné avec soin, le pape donna gain de cause à Aniane. Un grand nombre de prélats assistèrent à ce concile, le neuvième de Toulouse; savoir : Conon de Préneste, Olligaire de Tarragone, Raymond de Barbastro, Bernard d'Auch, Lambert d'Ostie, Richard de Narbonne, Pierre cardinal de Saint-Côme-et-Damien, Boson cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasie, Aton d'Arles, Grégoire diacre-cardinal de Saint-Ange, Deusdedit cardinal-prêtre du titre de Saint-Laurent in Damaso, Foulques d'Aix, Amic abbé de Saint-Laurent hors les murs, Arduin abbé de Saint-Savin, le cardinal Chrisogon. Nous ne trouvons pas le nom d'Amélius, évêque de Toulouse, dans les souscriptions du concile.

Le 16 juillet, le pape se rendit en grande pompe à la

basilique de Saint-Saturnin, sur la demande de Raymond Willelmi qui en était abbé et des chanoines, pour y consacrer un autel. Calixte y fut accompagné par l'archevêque de Tarragone et l'évêque de Barbastro. Cet autel fut dédié à saint Augustin, et nos documents ne nous apprennent rien sur le lieu qu'occupait cet autel dans l'église. En invitant le pape à se rendre dans la basilique, les chanoines voulaient l'engager dans leurs intérêts; ils prévoyaient sans doute qu'ils allaient être l'objet d'une violente attaque de la part du chapitre de Saint-Etienne. En effet, sur la fin du concile, le prévôt Aicard prétendit que l'église de Saint-Saturnin dépendait de la cathédrale d'après une charte impériale et un privilége du pape Jean. Ces pièces furent lues dans le concile. Les chanoines de Saint-Saturnin répondirent que leur église appartenait *spécialement* au pape. Calixte ayant demandé qui l'avait ainsi donnée au siége apostolique, les chanoines affirmèrent que cette donation était le fait de leurs devanciers. Le pape ajouta : Mais des clercs qui viennent de divers endroits, à qui le fonds n'appartient pas, peuvent-ils le donner? L'affaire s'arrêta là pour l'heure, parce que d'autres questions importantes furent engagées. Le pape renvoya celle-ci après le concile, mais il partit sans l'avoir jugée.

Calixte quitta Toulouse, accompagné de sa cour, d'Amélius et d'Aicard. A Fronton, petite ville située au nord de Toulouse, il consacra la nouvelle église. Le lendemain, il se proposait de confirmer les priviléges de Saint-Saturnin, mais, sur la demande de l'évêque et du prévôt de Saint-Etienne, il différa cette confirmation. La cour pontificale arriva ensuite au monastère de Saint-Théodard (Montau-

ban); là, on reprit cette discussion, les titres furent lus une seconde fois. Pierre de Montpellier, clerc de Saint-Saturnin, donna alors lecture du privilége d'Urbain II en faveur de cette église. Le pape répondit qu'il était présent au concile de Nîmes quand cette affaire y fut traitée, et qu'il y soutint les prétentions d'Izarn alors évêque sur la quatrième partie des revenus de cette église; que si Urbain avait accordé quelque chose, ce n'avait été qu'aux instances du comte Raymond. Calixte ordonna à l'abbé de Saint-Saturnin et à ses clercs de répondre. Ils demandèrent du temps; alors il remit la décision de l'affaire à Vienne, pour la fête de la Vierge, appelée *Hypapante*. L'évêque Amélius ne se rendit pas, et l'église de Saint-Saturnin conserva ses priviléges. Parmi les clercs qui suivaient le pape, on distinguait Izarn, prieur de Frédelas; le prieur de Saint-Jean d'Amantian ; Guillaume, paraphoniste de Saint-Etienne. Le prieur de Saint-Jean s'était rendu au concile pour y défendre son prieuré contre les prétentions du prévôt Aicard; il ne fut pas heureux dans sa défense, le pape ayant ordonné que ce prieuré situé dans le Toulousain serait sous la dépendance du chapitre de la cathédrale.

On a dû remarquer que dans les canons du neuvième concile de Toulouse il est question de quelques hérétiques qui renouvelaient les erreurs des Manichéens et des Bulgares. Les premiers sont connus; les seconds avaient été convertis à la foi catholique dans le IXe siècle, et s'étaient laissé ensuite infecter des systèmes de Manès. Il est certain que ces hérétiques répandirent leurs dogmes à Toulouse, au commencement du XIIe siècle; ils virent venir avec eux, ou après eux, Tranchellin, Pierre de Bruïs, Arnaud de Bresse, Henri,

les Vaudois, et prirent plus tard le nom d'*Albigeois*. Leurs symboles présentaient bien des variations ou des différences; ils s'unissaient tous en un point: la haine contre la religion catholique portée jusqu'à la fureur.

L'abbaye de Sorèze fut cédée, à cette époque, par le vicomte Bernard Atton, à l'abbé et aux religieux de Moissac, pour y introduire la discipline régulière de saint Benoît. Ce seigneur nomme dans cet acte Cécile son épouse et ses enfants Roger et Raymond. La charte porte la date de 1119. L'année suivante, Amélius, évêque de Toulouse, et Pierre, abbé de ce monastère, qui sans doute avait succédé à Roger auquel la charte de Bernard Aton était adressée, déterminèrent le pape Calixte à prendre Sorèze sous l'autorité immédiate du saint-siége. Calixte, qui se trouvait alors à Avignon, confirma cette abbaye dans toutes ses possessions. Plusieurs églises de sa dépendance sont citées dans l'acte du souverain pontife, telles que le lieu de Sorèze et les églises de Saint-Martin et de Saint-Michel qui s'y trouvaient, celles de Saint-Vincent de Candels, de Saint-Martin de Puylaurens, de Saint-Anatole, de Saint-Salvi, de Saint-Saturnin de Villepinte, et quelques autres, ainsi que le monastère de Simorre.

Non content de placer Sorèze sous la dépendance immédiate du pontife romain, Amélius voulut, en 1120, donner aux hospitaliers de Saint-Jean une preuve de son dévouement : il leur céda l'église de Saint-Remi où ils s'étaient déjà établis, mais dont ils n'étaient point encore propriétaires. Cette église très ancienne appartenait à l'évêque de Toulouse. Il permit aussi à Gérard, prieur de l'hôpital de Jérusalem, d'acquérir des biens-fonds tant ecclésiastiques

que laïques dans son diocèse. Amélius était frère de Raymond du Puy, seigneur de haute considération, et il est probable qu'il était proche parent du second grand-maître de Saint-Jean, du même nom, qui succéda à Gérard.

L'ordre de Saint-Benoit prenait tous les jours des accroissements ; ainsi, dans cette année, l'abbé de Tenailles au diocèse de Saintes fonda, près le château de Saverdun, sur les bords de l'Ariége, le monastère de Sainte-Marie de *Vajal;* Bertrand de Beaupuy, seigneur du pays, le dota magnifiquement et lui donna une grande partie de ses domaines. Le château de Saverdun dont il est ici question venait d'être construit ; Roger II comte de Foix en est regardé comme le fondateur. Il en donna la possession aux seigneurs de Villemur, d'Hauterive et de Marquefave, qui possédait des terres au voisinage. Le lieu de Saverdun existait déjà dès le siècle précédent.

Le chapitre de Saint-Etienne acquérait toujours de nouveaux domaines : en 1121, Hunaud de Puylaurens lui céda en toute propriété tous les biens qu'il possédait dans l'archidiaconé de *Vieilmur*. Cette cession eut lieu entre les mains d'Aicard, prévôt de la cathédrale.

Amélius, évêque de Toulouse, fut appelé à cette époque en qualité d'arbitre entre Hugues abbé de Saint-Théodard et Gérard prieur des hospitaliers de Jérusalem. Celui-ci avait acquis d'Amélius, qui sans doute avait agi à la bonne foi, une église dédiée à saint Saturnin, au lieu de Verlhac, au-delà du Tarn ; les chevaliers l'avaient en leur possession, et y construisirent des bâtiments à titre de propriété. L'abbé de Saint-Théodard et ses religieux vinrent alors à Toulouse.

Ceux-ci plaidèrent leur cause devant l'évêque, et prouvèrent que cette église appartenait depuis très longues années à leur abbaye. Après avoir examiné leurs titres, Amélius reconnut la justice de leurs prétentions, et déclara que les hospitaliers payeraient au monastère une rente annuelle de deux sols toulousains. Cet accord eut lieu devant plusieurs témoins, tous moines de Saint-Théodard ou seigneurs du pays. Nous trouvons la langue romane employée dans cette charte : *aquesta carta facta de consensu de las pars*. Cette langue, comme on le voit, n'est que le latin altéré et corrompu.

Roger II, comte de Foix, touchait au terme de sa carrière. Sur le point de paraître devant Dieu, il voulut donner une marque éclatante de sa religion : il donna au monastère de Lézat et à Odon son abbé l'albergue qu'il exigeait au lieu de Saint-Eparche (Saint-Ybars) ; il renonça pour lui et les siens à l'obligation où était cette abbaye de les nourrir ; il enjoignit à tous les seigneurs du voisinage, entr'autres, au comte Fortanier et à son neveu Raymond-Guillaume, de protéger ce monastère. Cette première charte est datée du mois de mars de l'an 1121, au château de Saverdun, bâti seulement depuis deux ans. Par un second acte, Roger II s'engagea à ne rien exiger et à ne prélever aucun cens sur ce monastère ; il se réserva seulement qu'il serait logé et nourri dans l'abbaye à son passage, mais sans son armée. Il fit prendre le même engagement aux seigneurs de Villemur, d'Hauterive et de Marquefave ; il leur défendit d'exercer aucune domination sur ce monastère, permettant seulement qu'ils pussent, une fois l'année, manger dans l'abbaye avec dix hommes de leur suite. Quant aux épouses de ces

seigneurs et à la comtesse de Foix, il était interdit à ces comtesses et à leurs filles de manger au monastère et d'y recevoir aucune offrande.

Dans ces actes, Roger II nomme ses trois fils, Roger, Bernard et Pierre. On croit qu'il en a eu un quatrième qui s'appelait Raymond Roger. Furent présents à ces donations et priviléges, Guillaume abbé de Lézat, les moines Pons-Raymond, Bernard de Basignac, Bernard de Saint-Sulpice, les chevaliers Emilius de Rabat et Aicard son fils, Pierre de Durban, Raymond de Pissiniac et ses frères, Arnaud de Maurnac et Olivier de Quintavalle. Il est dit dans le dernier acte qu'il fut fait sous l'évêque Amélius, Alphonse étant comte de Toulouse. Après ces actes de piété, Roger II se retira à son château de Foix, dont il avait fait élever la seconde tour. D'après le témoignage de Bertrand Hélie, historien des comtes de Foix, il aurait cédé, peu de jours avant sa mort, à l'église de Saint-Nazaire, les lieux de Garrabet et d'Amplaing, et quelques jardins. Roger II mourut en 1121, dans un âge assez avancé ; il eut pour successeur Roger III son fils. Il avait été marié deux fois, n'avait pas eu d'enfants de Sicarde ou Arsinde, sa première femme, et en eut quatre de Stéphanie, sa seconde.

Alphonse Jourdain occupait le comté de Toulouse à l'époque de la mort de Roger II. Guillaume de Poitiers avait quitté Toulouse vers l'an 1119. Après avoir rassemblé une armée en Poitou, il s'était rendu au-delà des Pyrénées avec son fils pour porter du secours au roi Alphonse d'Aragon contre les Sarrasins. En son absence, il avait laissé le commandement du comté à Guillaume de Montmaurel, un de ses capitaines. Les Toulousains, comme nous l'avons déjà

dit, chassèrent ce gouverneur, qui s'était réfugié au château Narbonnais, et reconnurent pour leur souverain Alphonse Jourdain. Ce jeune seigneur était alors en Provence. Ayant été instruit de cette révolution de palais, il envoya à Toulouse un homme dévoué à sa cause, Arnaud de Lévezon, évêque de Béziers, pour y gouverner à sa place, parce qu'il se trouvait alors retenu aux environs du Rhône par un différend qu'il avait avec Raymond Bérenger III comte de Barcelonne, au sujet du partage de la Provence. En récompense de ses bons et loyaux services, ce prélat fut promu bientôt après à la métropole de Narbonne par Alphonse, son protecteur.

Ce seigneur est encore désigné en qualité de comte de Toulouse dans une charte de 1122 par laquelle Aimeric, prieur de Sainte-Marie de *Bragairac* au diocèse de Toulouse, et ses religieux, cédaient à Sainte-Marie de Fontevrault et aux religieuses qui y habitaient ce prieuré et ses dépendances. Aimeric déclare qu'il se place, lui, ses moines et leurs successeurs à perpétuité, sous l'autorité et juridiction de Pétronille, abbesse de Fontevrault. Amélius fut présent à cet acte qui fut dressé dans l'église de Bragairac, ainsi que Guillaume évêque de Lectoure, Béatrix vicomtesse de Lomagne, et plusieurs religieux et religieuses. Guillaume de Poitiers y est nommé comme duc d'Aquitaine.

De Bragairac, Amélius se rendit à Auch avec saint Bertrand, évêque de Comminges, pour y assister à la consécration solennelle de l'église de Saint-Orens que fit vers ce temps Bernard de Sainte-Christie, archevêque de cette ville. On n'est pas très fixé sur l'époque précise de cette consécration qui fut très imposante, et pour laquelle on fit trans-

porter toutes les reliques de la province ; les uns la placent en 1121, les autres à l'année suivante. Nous trouvons encore l'évêque de Toulouse en qualité de témoin dans une donation qui fut faite à Arnaud abbé de Saint-Sardos, à Sarlat, d'un alleu nommé *Grassunas* et de deux églises par Raynaud-Raymond de Borret. Guillaume d'Andozile, évêque de Lectoure, la ratifia aussi avec Amélius.

L'abbaye de Lézat reçut à cette époque un nouveau lustre par l'entrée en religion d'un jeune seigneur du pays nommé Raymond ; il était fils d'Amélius de Moressac, homme de haute lignée, qui voulut en cette occasion doter le monastère en lui donnant plusieurs terres. Ce fut Odon de Baréjas qui donna l'habit religieux à Raymond. Il termina, l'année suivante, un procès qu'avait son abbaye avec un seigneur nommé Vital de Francor, au sujet de l'église de Salas. Il mourut quelque temps après, et eut pour successeur à Lézat Guillaume-Raymond d'Espel.

Nous venons de voir le comte Alphonse aux prises avec Bérenger de Barcelonne. Hugues abbé de Saint-Gilles et ses religieux s'étaient déclarés en faveur de ce dernier. Le comte de Toulouse, ne pouvant contenir son ressentiment, se jeta sur l'abbaye, la dévasta et en chassa les paisibles habitants. Calixte II, ayant été informé de ce sacrilége attentat, lança une sentence d'excommunication contre le comte Alphonse et ses complices. Les lettres du pape sont adressées à Aton archevêque d'Arles et au comte de Barcelonne ; il y désigne les complices d'Alphonse, Raymond de Baux, Guillaume de Sabran, Elzéar de Castries, Raymond de Médènes et Raymond du Caylar. Le pontife délie ensuite les vassaux du comte du serment de fidélité, jusqu'à ce qu'il ait

rendu le monastère et détruit le château qu'il avait fait construire.

L'excommunication lancée par Calixte contre Alphonse n'empêchait pas ce comte de posséder la souveraineté de Toulouse ; il est désigné comme seigneur de cette ville dans le plaid dont nous venons de parler, qui fut tenu entre Odon abbé de Lézat et Vital de Francor, en 1123, au sujet de l'église de Salas. Ce plaid fut présidé par Fortaner ou Fortanier, comte de Comminges. La généalogie de cette maison présente de grandes obscurités à cause de la diversité des branches et de la similitude des noms. Cette illustre famille remonte à Arnaud Ier, comte de Comminges, de Couserans et de Carcassonne, et seigneur du pays de Foix. Arnaud eut un frère nommé Roger, souche des comtes héréditaires de Comminges ; Roger eut un fils nommé Arnaud comme son oncle, et dont il est question dans un acte de donation faite, en 979, par Roger Ier de Carcassonne à l'abbaye de Saint-Hilaire.

Arnaud II eut un fils qui vivait en 1021 et 1026 et qui s'appela Roger. Celui-ci eut un fils appelé Arnaud comme son aïeul. Il eut aussi un frère appelé Odon qui posséda une partie du Comminges. Arnaud III, fils de Roger II, eut un fils appelé Roger qui succéda à son père, en 1114. A cette époque, nous ne trouvons plus la descendance de Roger III, qui peut-être mourut sans enfants. Quoi qu'il en soit, Odon, frère de Roger II, occupa, comme nous l'avons dit, une partie du Comminges ; il eut un fils, qui prit le nom de Bernard-Odon et qui posséda ce comté en 1075. Bernard-Odon eut plusieurs enfants : Roger, qui fut abbé de Peyrissas, Raymond-Bernard, Bernard et Fortanier. Bernard, le

troisième des fils d'Odon, devint père de Raymond-Guillaume, sur la tête duquel passa une grande partie du Comminges, qui fut alors gouverné par Fortanier son oncle. Celui-ci gouvernait le comté aux années 1121 et 1122. — Raymond-Guillaume, son neveu, eut un frère nommé Bernard IV, qui, en 1130, transmit le comté de Comminges à ses descendants.

L'abbaye de Saint-Saturnin de Toulouse reçut, à cette époque, une donation assez importante pour notre histoire, et qui prouve combien le culte de ce saint martyr était répandu en Espagne, culte qui confirme les traditions primitives sur l'apostolat du premier évêque de Toulouse en ce pays. Un évêque d'Espagne nommé Michel, dont le siége n'est pas désigné, donna à Raymond Willelmi abbé de Saint-Saturnin et à son chapitre l'église de Servaria avec toutes ses appartenances, dîmes, oblations, et autres biens. La charte de donation fut signée par Raymond de Barbastro. Cette abbaye possédait une terre considérable au lieu de Saint-Avit au diocèse de Périgueux ; la religion catholique y éprouvait tous les jours de nombreuses attaques, par l'effet sans doute des prédications des hérétiques qui commençaient à se répandre dans la province : c'est ce qui détermina Willelmi, évêque de Périgueux, à écrire à l'abbé de Saint-Saturnin pour réveiller sa sollicitude sur les peuples soumis à sa juridiction.

Vers la fin de l'année 1123, ou plutôt au commencement de l'année suivante, le comte Alphonse Jourdain se lia d'une étroite amitié avec Bernard-Aton vicomte de Béziers ; il s'engagea à lui laisser la vie sauve, à ne pas le trahir, à ne pas lui enlever Carcassonne, les autres cités, châteaux, bourgs

et serfs (hommes ou femmes) ; il lui promit secours contre le comte de Barcelonne et ses enfants, contre le comte de Poitiers et ses enfants. Amélius, évêque de Toulouse, signa cet accord avec plusieurs autres seigneurs.

S'il faut avoir foi à un ancien chroniqueur (Wernerus), l'évêque de cette ville aurait reçu des lettres du cardinal Richard, évêque d'Albano, dans lesquelles ce légat lui parle d'un second concile qui aurait eu lieu à Toulouse, l'an 1124, et auquel il aurait lui-même présidé au nom de Calixte. Nous ne trouvons aucune trace de ce concile, et il faut admettre que les lettres du légat à Amélius ont trait au seul concile que Calixte II ait tenu à Toulouse, en 1119. Le nom de cette évêque et celui du comte Alphonse se retrouvent encore à cette époque dans quelques actes. Ainsi, ils sont mentionnés, 1° dans une charte par laquelle Bernard de Durban, sa femme Guillelmine, et leurs enfants Roger, Bertrand et Guillaume-Aton cèdent et donnent au monastère du Mas-d'Azil la quatrième partie des dîmes du lieu de Sales, village situé sur les rives de la Garonne, entre le château de Muret et le Fauga ; 2° dans un accord passé entre un archidiacre nommé Baron et Etienne prieur de Sainte-Marie, au sujet de quelques redevances qui appartenaient à ce prieuré appelé Sainte-Marie de Castillon ; 3° dans une donation par laquelle Guillaume de Corneillan et sa fille Ponce cèdent à Saint-Pierre de Lézat la dîme de la terre de Bedvèze.

L'Eglise de Toulouse reçut, en 1125, une donation remarquable dans la personne de son évêque et de son prévôt : Arnaud, abbé de Sainte-Marie de Lombez, céda cette église et les terres allodiales qui en dépendaient au chapitre

de Saint-Etienne, ainsi que les églises de Saint-Saturnin de Pompiat et de Sabonnères. Arnaud appartenait à une grande famille du pays, et d'après la charte on serait porté à croire que la terre de Lombez était sa propriété ; d'où l'on doit conclure qu'il descendait de Raymond Rafinel qui, au huitième siècle, avait cédé l'oratoire de Sainte-Marie de Lombez et l'église où reposait le corps du martyr Majan au monastère de Saint-Thibéry. On avait donc construit à Lombez un monastère, et Arnaud qui en était abbé avait été marié avant d'embrasser la vie religieuse, puisqu'il est question de son fils dans l'acte de donation. Ce fut le prévôt Aicard qui reçut cet acte. Ce dignitaire avait fait, l'année précédente, un accord avec un seigneur (Hugues Guillermi) au sujet du droit de sépulture dans le cimetière de l'église cathédrale. On sait que ce droit était toujours sujet à de grandes contestations.

Alphonse Jourdain gouvernait à Toulouse avec toute l'autorité d'un souverain et la sollicitude d'un père de famille ; il accorda, en 1125, un privilége qui lui attira la reconnaissance de ses nombreux vassaux : il fut statué qu'on construirait un pont sur la Garonne, vis-à-vis de l'hôpital de Sainte-Marie et des marais situés sur la rive opposée. Il déclara ce pont libre de tout droit de péage, et le plaça sous sa sauvegarde immédiate ; il l'accorda à Sainte-Marie de la Daurade, à Raymond prieur du monastère et à ses religieux, aux abbés de Cluny et de Moissac, aux martyrs saint Etienne et saint Saturnin, et à tous les habitants de Toulouse. Il impose pour condition qu'on chantera, une fois dans l'année, l'office et une messe des morts pour le repos des âmes de son père et de ses parents, et qu'on récitera pour lui une

oraison afin que Dieu lui accorde la rémission de ses péchés et le don de la persévérance.

Peu de temps après la cession du pont sur Garonne, le comte Alphonse renonça, par un acte solennel, à la nomination de l'abbé séculier de Moissac ; il déclara que c'était au mépris de la justice et de la religion qu'il avait envoyé un *chevalier* en ce lieu, et promit à Roger, abbé de ce monastère, qu'à l'avenir ni lui ni aucun comte de Toulouse n'instituerait d'abbé séculier pour cette abbaye. Il est à remarquer qu'il appelle dans cette charte Amélius, évêque de Toulouse, *son seigneur*, paraissant reconnaître par ces mots une espèce de souveraineté temporelle dans l'évêque. Roger comte de Foix signa cet acte. En vertu des bonnes dispositions qui animaient le comte, il souscrivit à l'engagement que Gausbert de Fumel, abbé séculier de Moissac, fit à ce monastère de certains droits qu'il avait d'y être logé et défrayé deux fois l'an, moyennant la somme de 1225 sols monnaie de Cahors. On entre dans de très minutieux détails dans cet acte sur la quantité de cire que devait brûler, le soir, le *chevalier*. Le monastère lui donnait quinze cierges pour l'éclairer (le plus gros de ces cierges avait près d'un pied de long) ; il est dit que la cire employée pour le culte divin était beaucoup plus forte et plus belle que celle qui était destinée aux usages domestiques. Parmi les signataires de l'acte, nous distinguons Engelbert, viguier de Toulouse.

Alphonse s'occupa alors d'une affaire beaucoup plus importante, au moins sous le rapport politique : il désira terminer la longue lutte qui existait entre le comte de Barcelonne et lui, au sujet de la Provence. Par un accord passé au mois d'octobre 1125, il fut stipulé : 1° que le comte de

Barcelonne, Douce sa femme, et leurs enfants, céderaient à Alphonse, la partie de la Provence située entre l'Isère et la Durance, Beaucaire, Argence, le château de Valabrègue, la moitié de la ville d'Avignon, ainsi que les villes, châteaux et évêchés que leurs vassaux possédaient dans ces pays; les châteaux du pont de Sorgues, de Caumont et de Tor sont réservés ; 2° qu'Alphonse et sa femme Faydide céderaient à Bérenger ces mêmes lieux réservés, toute la terre de Provence depuis la source de la Durance, le long de cette rivière jusqu'au Rhône et à la mer, et les villes, châteaux et évêchés que leurs vassaux possédaient dans ces pays. 3° Ils s'obligèrent à ne rien aliéner, et se substituèrent les uns aux autres à défaut de postérité. Après cet accord, la Provence fut partagée en deux, la haute et la basse. La première appartint à Alphonse : elle comprenait une partie du diocèse d'Avignon, ceux de Vaison, Cavailhon, Carpentras, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Valence et Die ; elle forma le *marquisat de Provence*. La seconde fut nommée le comté d'Arles et de Provence. Nous apprenons par cet acte qu'Alphonse avait épousé Faydide, fille de Raymond Decan, seigneur d'Uzès et de Posquières.



# LIVRE XVI.

DEPUIS LE PÉLERINAGE D'ALPHONSE JOURDAIN EN GALICE EN 1125, JUSQU'A LA RÉCONCILIATION DE CE SEIGNEUR AVEC LE SIÉGE APOSTOLIQUE EN 1143.

Le comte Alphonse était âgé de 22 ans quand il fit, avec Bérenger de Barcelonne, l'accord dont nous venons de parler. Il régna dès-lors paisiblement sur ses vastes domaines, qui s'étendaient depuis la Garonne jusqu'aux Alpes, depuis les montagnes d'Auvergne jusqu'à la mer Méditerranée et les Pyrénées. Une donation faite en 1125, et rapportée par Catel, nous apprend qu'Alphonse entreprit, cette année-là, un pélerinage à Saint-Jacques de Compostelle. C'était la mode du temps, et les plus grands princes se conformaient à cette religieuse coutume. Le comte fut accompagné dans ce voyage par Amélius. On croit qu'ils apportèrent, à leur retour, quelques reliques considérables du corps de saint Jacques, et qu'ils les déposèrent dans l'église de Saint-Saturnin. Il paraît que les reliques apportées par Alphonse n'étaient pas les seules que l'Eglise de Toulouse possédât de ce glorieux apôtre. Il existait une ancienne chapelle de Saint-Jacques, que l'on croit avoir été bâtie sous Charlemagne, près de la cathédrale de Saint-Etienne, et dans laquelle on conservait quelques parcelles des ossements de saint Jacques qui avaient été portées, dit-on, à Toulouse vers le VII^e siècle, époque de la translation du corps du saint à Compostelle. Une célèbre confrérie s'établit plus tard dans

cette chapelle ; les anciens règlements se lisent encore dans de vieux manuscrits. On trouva les reliques de saint Jacques dans un des piliers de la chapelle, et cette invention fut accompagnée de quelques miracles.

L'absence du comte Alphonse ne fut pas de longue durée : il était rentré à Toulouse au mois d'avril 1126, puisque, le 24 de ce mois, il accorda une charte dans laquelle il restituait à l'église de Saint-Saturnin tous les biens que Raymond de Saint-Gilles lui avait donnés et que Bertrand son frère avait usurpés. Les chanoines de Saint-Saturnin souscrivirent à cet acte, ainsi qu'Amélius, qui fit, à cette époque, une transaction avec l'abbé de Valsiger au sujet de l'église de Saint-Jean d'Amantian dont nous avons déjà parlé, et qui était située au diocèse de Toulouse.

Le 21 juin 1126, mourut à Huesca saint Raymond de Barbastro, qui, pendant bien des années, avait gouverné son diocèse avec une grande prudence. Il donna à son peuple l'exemple de toutes les vertus, et en particulier d'une grande austérité. Chassé de Barbastro par l'évêque d'Urgel, il sortit de la ville nu-pieds, et jeta sur l'usurpateur une sentence d'excommunication. Pascal II prit la défense de Raymond, mais on ne put rien gagner sur l'évêque d'Urgel, qui était soutenu du crédit du roi d'Aragon. Le saint se fixa alors à Rota et prit le titre d'évêque de Ribagorça, pays dans lequel Barbastro et Rota étaient situées, quoique certains auteurs affirment qu'il porta toujours le titre d'évêque de la première ville. Il fit, comme on l'a vu, plusieurs voyages en France, et assista à divers conciles. S'étant réconcilié avec le roi d'Aragon, il suivit ce prince dans son expédition contre les Maures. La mortalité se mit dans l'armée catholique et

le saint fut atteint à Malaga. Les chanoines de Rota, ayant appris sa maladie, vinrent au-devant de lui, et il mourut au milieu d'eux. Son corps fut inhumé dans la cathédrale de Rota. Les fréquents miracles opérés à son tombeau autorisèrent son culte ; Honoré II le mit au nombre des saints. On voit sa statue en relief dans l'une des chapelles de l'abside de Saint-Saturnin à Toulouse.

Nous plaçons dans la même année la mort de saint Bertrand, évêque de Comminges, les uns le faisant mourir quelque temps plus tôt et les autres plus tard. Il était occupé à la visite de son diocèse, lorsqu'une fièvre ardente, causée par l'excès de ses travaux, lui faisant pressentir sa fin prochaine, il voulut être porté dans sa cathédrale, qu'il avait reconstruite, et au milieu de ses clercs qui avaient embrassé la règle de saint Augustin. D'après ses ordres, il fut placé devant l'autel de la Sainte-Vierge, et c'est là qu'il rendit son âme à Dieu, le seizième jour d'octobre, après plus de quarante ans d'épiscopat. Il était bien fait de sa personne et de haute stature. Saint Bertrand avait opéré beaucoup de prodiges pendant sa vie : il guérit une femme possédée du démon dans l'église de St-Just à Valcabrère ; par l'épreuve de l'eau froide, il fit reconnaître à un homme dénaturé la paternité d'un enfant qu'il ne voulait point admettre ; à Villeneuve de Lécussan, il bénit des filets qui donnèrent une chasse abondante ; il frappa d'une cécité soudaine un soldat qui s'était emparé d'un homme que le saint évêque avait pris sous sa protection ; par une simple bénédiction il dessécha sur sa tige de l'ivraie qui, dans un champ, étouffait le bon grain. Les arbres qu'il bénissait portaient toujours des fruits abondants. Si le vin manquait dans les hôtelleries

où il descendait dans ses voyages, il le multipliait par son intercession ou changeait l'eau en vin, comme Jésus aux noces. Dans une circonstance, il renouvela le prodige de la pêche miraculeuse. Rien ne résistait à l'ardeur de son zèle, et les pécheurs les plus endurcis se rendaient à la force de ses conseils. Si un habitant de Saint-Gaudens usurpe un cimetière, Bertrand l'excommunie, et le coupable expire bientôt après.

On raconte que Sancius-Parra de Olcia, qui commandait pour le comte de Bigorre, vint sous les murs de *Lugdunum* attaquer les vassaux du comte de Comminges et s'emparer de tous les bestiaux. Bertrand supplia Sancius de les leur rendre. Celui-ci demanda qu'on lui en donnât le prix. — Je vous les payerai, dit l'évêque, avant votre mort. Sancius, vaincu, les restitua. Après la mort du saint évêque, Sancius, qui combattait les Sarrasins d'Espagne, fut pris, chargé de chaînes et jeté dans un obscur cachot. Une nuit qu'il gémissait sur son infortune, une lumière éclatante vint l'éblouir; il entendit une voix qui lui dit : Sancius, levez-vous et venez. — Qui êtes-vous? répondit le captif. — Je suis l'évêque Bertrand, et par votre délivrance je viens vous payer les bestiaux que vous avez rendus à mon peuple. Aussitôt les chaînes du captif se brisèrent, et il se trouva, au lever de l'aurore, avec son libérateur sur la montagne d'Escot près d'Olcia, dans la vallée d'Aspe. Saint Bertrand recommanda à Sancius de visiter chaque année son tombeau, et disparut. Ce miracle a donné lieu à la fête de l'apparition de saint Bertrand, qui se célébrait autrefois le 2 mai, et au jubilé qui porte son nom.

L'historien de sa vie nous rapporte qu'il délivra encore

beaucoup d'autres prisonniers, qui vinrent suspendre leurs chaînes à son tombeau ; qu'il donna un bâton à une femme paralytique qui dut sa guérison à ce faible instrument, et que presque toutes les infirmités humaines cédèrent à la puissance de son intercession. Plusieurs années après la mort du saint, Vital, protonotaire apostolique, écrivit sa vie à la prière d'Hyacinthe, cardinal qui fut depuis élevé sur le siége de Rome sous le nom de Célestin III, et par le commandement de Guillaume III archevêque d'Auch, neveu du saint. Le corps de saint Bertrand fut levé de terre au commencement du XIV[e] siècle. Le pape Clément V (Bertrand de Gouth), qui avait été évêque de Comminges, plaça ses reliques dans une superbe châsse ornée de peintures et de pierres précieuses. Il avait déjà jeté les fondements de l'église actuelle, qui fut terminée en 1352 par Hugues de Châtillon, dont le splendide mausolée fait l'un des plus beaux ornements de ce temple. Au XIV[e] siècle, Pierre de Foix construisit le tombeau de saint Bertrand ; au XVI[e], M[gr] de Mauléon éleva le chœur, dont l'élégante structure excite l'admiration des hommes de l'art. Il y célébra le premier office le jour de Noël (1535).

Le cloître, placé au midi de l'église, paraît très ancien ; peut-être date-t-il de l'épiscopat de saint Bertrand. On y voit plusieurs tombeaux. Ses murs, ses chapiteaux, sont chargés d'inscriptions qui appartiennent presque toutes au XIV[e] siècle. Des chevaliers, des membres du chapitre de Saint-Bertrand reposent sous ces dalles et dans ces cercueils ; on y voit, entr'autres, le tombeau d'une femme célèbre par sa beauté et aussi par les désordres de sa vie : elle s'appelait Rosemonde, et devait appartenir à quelque

illustre famille. Elle fut ensevelie dans le tombeau de Vital d'Ardengost, prébendier de Saint-Bertrand. L'épitaphe placée au-dessus du sépulcre qui renferme ses restes, est une véritable épigramme qui indique ce qu'elle fut pendant sa vie, ce qu'elle est devenue après sa mort. * L'église de Saint-Bertrand possède encore plusieurs objets précieux par leur antiquité et les souvenirs qui s'y rattachent : on y voit une mitre de saint Bertrand, ses pantoufles, son anneau, son bâton pastoral; deux chapes de Clément V, dont l'une présente un ouvrage riche et curieux en broderie du XIVe siècle, et une paire de gants de la même époque.

Le comte Alphonse se trouvait à Toulouse à l'époque de la mort de saint Bertrand, puisqu'il y donna une charte, au mois de juillet 1127, par laquelle il cédait au monastère de Lézat un verger situé près du château Narbonnais pour y planter une vigne. Afin de donner à cette cession une certaine force de stabilité, il accepta de Guillaume d'Espel, abbé de ce monastère, soixante-et-dix sols toulousains et une mule; il confirma en même temps à cette abbaye la donation que ses prédécesseurs avaient faite d'une place ou terrain vacant. La charte fut écrite par Pierre, chapelain du comte, et signée par Engelbert, viguier de Toulouse, et plusieurs autres seigneurs.

Alphonse n'avait plus rien à redouter de son compétiteur Guillaume de Poitiers. Ce prince mourut cette même année, et fut inhumé dans l'abbaye de Moutier-Neuf de Poitiers,

* Hic jacet in tombâ
Rosamundi, non rosa munda.
Non redolet, sed olet
Quod redolere solet.

qu'il avait fondée. Il eut de sa femme Philippia trois fils et cinq filles : Guillaume X, qui lui succéda; Raymond, qui devint prince d'Antioche; et Henri, qui devint religieux de Cluny. Les deux premiers étaient nés à Toulouse. Guillaume fut un prince doué de grandes qualités; mais une passion désordonnée et malheureuse a déshonoré sa mémoire. Il était bien fait de sa personne, poli, gracieux et trop aimable. Sa conversation, vive et enjouée, plaisait par ses bons mots et ses fines railleries. Il est regardé comme le plus ancien des *troubadours*, c'est-à-dire qu'il sut bien *trouver* et bien *chanter*. Bien *trouver*, était inventer les sujets, et bien *chanter*, les rendre en beaux vers. Nous avons du comte de Poitiers neuf pièces de poésie qui, à très peu d'exceptions près, roulent toutes sur des sujets d'une galanterie poussée au-delà des bornes prescrites par la décence. Il est triste surtout de le voir confier dans ses vers le succès de ses aventures aux saints qu'il invoque. C'est dans les poésies de Guillaume qu'il est parlé des *jeux-partis* ou *tensons*. On entendait par ces mots des questions que les troubadours agitaient en public pour signaler leurs talents. Quand un prince tenait cour plénière, les troubadours paraissaient devant lui récitant leurs vers et recevant des prix donnés aux plus dignes. Ces cours devinrent plus tard des *cours d'amours*, uniquement destinées à l'examen des pièces de poésie ordinairement adressées à des dames et devant elles récitées par les jongleurs des troubadours.

Les vers de Guillaume de Poitiers sont écrits en langue romane; on y trouve de la grâce, de la facilité et de l'harmonie.

Des poésies du comte Guillaume nous passons à l'abbaye de Grand-Selve. Ce monastère était alors gouverné par Bertrand premier du nom, qui avait succédé à Etienne. Bertrand recut en 1128 une donation de Guillaume Sicard, seigneur du pays. Ce seigneur institua une fondation pour le repos de l'âme de son frère, que les moines de Grand-Selve avaient inhumé dans leur église, avec la permission d'Amélius et après d'instantes prières, car ce dernier avait été excommunié : on ignore pour quel motif.

Un nouveau monastère s'élevait dans le Toulousain : c'était l'abbaye de Bolbonne, de l'ordre de Cîtaux. Elle eut pour fondateurs, ou du moins pour premiers bienfaiteurs, Roger III comte de Foix, à qui appartenait la forêt de Bolbonne qu'il céda aux religieux pour la construction du monastère, le seigneur de Saillac, Izarn de Verfeil, et Jourdain de l'Isle. Cette célèbre abbaye devint, par la suite, la mère de plusieurs autres. Dominique en est regardé comme le premier abbé. Le comte de Foix dont il est ici question avait succédé à son père Roger II, et posséda par indivis le comté avec ses frères. Il fit un accord avec Bernard-Atton vicomte de Béziers, sa femme et ses enfants, au sujet des anciennes prétentions de la maison de Foix sur les domaines de la branche aînée de la maison de Carcassonne; il s'obligea par cet accord à ne vendre ou céder à d'autres qu'à Bernard-Atton et à ses enfants les domaines qu'il possédait dans le comté de Toulouse, de Comminges et de Carcassonne. Il avait épousé, du vivant de son père, Chimène, fille de Bérenger, comte de Barcelonne. Vers la fin de l'année 1129, il restitua à l'abbaye de Saint-Antonin de Frédelas plusieurs biens qu'il avait usurpés, et renonça

à divers usages qui s'y étaient introduits; il fit cette réparation en présence d'Amélius, évêque de Toulouse. Le comte de Foix reçut, à cette époque, l'hommage du château de Montaut de la part de Bernard de Beaumont, du château de Perles et du château de Mirepoix de la part de Roger, seigneur de ce lieu.

D'accord avec le comte de Foix, Alphonse Jourdain promit par serment aux fils de Bernard-Atton de les laisser jouir en paix de leurs villes, bourgs et châteaux, et de ne leur causer aucun dommage, à moins qu'ils ne se fissent entr'eux la guerre. Ces trois princes avaient perdu leur père, qui mourut à Nîmes au commencement de l'année 1130. Le premier, Roger, fut vicomte de Carcassonne, de Razès et d'Albi, et prit le titre de Roger de Béziers; le second, Raymond Trinquavel, fut vicomte de Béziers et d'Agde; le troisième, Bernard-Atton, devint vicomte de Nîmes.

De grands troubles agitaient alors l'Eglise universelle. Après la mort du pape Honoré II, une partie des cardinaux élut Innocent II, et l'autre le cardinal Pierre de Léon, qui prit le nom d'Anaclet II. A Rome, le parti de ce dernier l'emporta : ce qui obligea Innocent de se réfugier en France. Il envoya des ambassadeurs au roi Louis-le-Gros et aux grands vassaux du royaume; Anaclet suivit son exemple, et députa aussi des légats en France. Ce royaume se déclara bientôt en faveur d'Innocent, qui assembla un concile à Clermont, où il frappa d'anathème Pierre de Léon et ses fauteurs. Amélius, évêque de Toulouse, envoya au concile Aicard, prévôt de Saint-Etienne. Il se présentait avec le dessein de revendiquer les droits de son église sur

celle de la Daurade, qui lui avaient été enlevés par Durand de Dôme abbé de Moissac et les violences du comte Guillaume. Il rappelait dans sa plainte qu'au temps d'Izarn, les clercs de Saint-Etienne, ayant voulu, le jour de Noël, prendre possession de la Daurade, avaient été chassés par les moines : ce qui n'empêcha pas les premiers de s'emparer des ornements et des livres qui leur appartenaient. Aicard, cédant aux conseils du vénérable archevêque d'Auch Guillaume d'Andozile, ne porta pas cette affaire au concile; il se contenta de la communiquer à Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, sous l'autorité duquel étaient placés et le prieuré de la Daurade et l'abbaye de Moissac. Il écrivit alors à l'abbé de ce monastère, lui recommandant d'arrêter par tous les moyens possibles les plaintes du prévôt et du chapitre de Saint-Etienne, en rendant à chacun bonne et loyale justice.

De retour à Toulouse, Aicard rendit une sentence d'absolution à l'égard d'un seigneur nommé Bernard. Ce seigneur avait fait pendre un clerc dans ses domaines : on ignore pour quel motif. Il faut cependant supposer que ce clerc ne méritait pas ce châtiment, puisque l'évêque Amélius condamna ce seigneur à sept ans d'exil. Nous trouvons ici une nouvelle preuve du pouvoir temporel des évêques au moyen-âge; car de quel droit Amélius aurait-il exilé un homme sur lequel il n'aurait exercé aucune souveraineté ? — Bernard montra un grand repentir de son crime et en demanda l'absolution. Elle lui fut accordée par Aicard, à condition qu'il céderait au chapitre de Saint-Etienne l'église de *Villette*. Ce n'était point ici une simonie; c'était une pénitence imposée à Bernard.

Amélius donna cette année (1130), aux hospitaliers de Jérusalem, une église appelée *de Lasalle* et située dans le Toulousain. Aicard souscrivit à cette donation. L'évêque de Toulouse se montra généreux à l'égard de l'abbaye de Grand-Selve, à laquelle il céda, dans la personne de Bertrand Ier, son abbé, l'église de *Ricanello* avec toutes ses dépendances. Pierre, évêque de Couserans, assista en qualité de témoin à cette donation. Le monastère de Saint-Pierre de la Cour reçut en même temps des marques de la piété de Guillaume de Bessengs et de Marie son épouse, qui lui donnèrent l'église de Viviers et la quatrième partie des revenus d'une autre église dédiée à saint Saturnin. Ces riches seigneurs avaient un fils nommé Odon, qui désira embrasser la vie religieuse dans cette maison, et ce fut à cette occasion que Guillaume fit toutes ces largesses.

D'après l'examen attentif des divers monuments historiques de cette époque, nous regardons comme des faits inexacts la guerre que Guillaume X comte de Poitiers aurait faite en 1130 à Alphonse Jourdain, au sujet des prétentions de la maison de Poitiers sur le comté de cette ville; la présence d'Alphonse au siége de Bayonne, entrepris par le roi de Castille contre Guillaume; le combat singulier du comte Alphonse et de Pierre Lara, seigneur espagnol qui y fut tué. Il est en effet certain qu'au mois de mai 1130, Alphonse Jourdain était à Toulouse, puisqu'il y tint un plaid touchant l'abbaye de Moissac. Roger, abbé de ce monastère, et tous les bourgeois de Moissac se rendirent à Toulouse, ainsi que Bertrand de Brulemont, abbé séculier de ce lieu. Il revendiquait en sa faveur l'église et certains droits que l'abbé et les bourgeois prétendaient ne point lui

appartenir. L'affaire fut plaidée avec chaleur de part et d'autre, et le comte trancha la question en faveur de l'abbaye. Parmi les témoins, on trouve Cervian vicomte de Caussade, Rostain de Posquières, Bertrand de Villemur, Armand de Durfort.

Nous prouvons encore la présence d'Alphonse Jourdain dans ses états par un autre plaid qu'il tint à Montpellier en 1131, au sujet d'un différend qui s'était élevé entre Bermond évêque de Béziers et les vicomtes Roger et Raymond Trincavel. Bermond se plaignait de ce que les vicomtes exerçaient la justice dans les faubourgs et y exigeaient des droits qui ne leur appartenaient pas. Le comte de Toulouse condamna les deux frères à laisser l'évêque jouir paisiblement du domaine épiscopal et de l'exercice de tous ses droits. Ces droits consistaient, en partie, dans la défense de vendre d'autre vin que celui de l'évêque pendant tout le mois d'août, de s'emparer des lits des morts, et d'exiger que les bourgeois suivissent l'évêque dans toutes ses expéditions.

Pendant qu'Alphonse Jourdain tenait ces plaids à Toulouse et à Montpellier, son neveu Pons, comte de Tripoli, remplissait l'Orient du bruit de ses exploits. Beaudouin II, roi de Jérusalem, mourut au mois d'août 1131, et laissa deux filles. L'aînée épousa Foulques, duc d'Anjou, qui succéda à son père sur le trône de Jérusalem. Alix, la seconde, se maria avec Boëmond, prince d'Antioche, qui perdit bientôt la vie, laissant une fille nommée Constance. Alix, ne pouvant se résoudre à abandonner la principauté d'Antioche aux tuteurs de sa fille, résolut de s'en emparer et se ligua avec le comte de Tripoli. Foulques, averti

de ces projets, se rendit à Antioche pour veiller aux intérêts de sa nièce et de sa pupille. Pons lui refusa le passage sur ses états : ce qui fit éclater la guerre entre les deux beaux-frères. Elle ne fut pas longtemps indécise : Foulques réduisit Pons à prendre la fuite. Ils se réconcilièrent cependant, et Pons se trouvant, quelque temps après, assiégé dans le château de Montferrant par le prince d'Alep, Foulques vint le délivrer : ce qui ne l'empêcha pas de tomber plus tard, comme nous le verrons, au pouvoir des infidèles, qui le firent mourir.

Tranquille au sein de ses états, Roger III comte de Foix s'occupait à doter sa famille. Il avait une fille nommée Braidimène, qu'il maria à Guillaume d'Alin. Au mois de mars 1131, il lui donna le fief de Vindras, les droits qu'il avait sur le château de Lordat, et le bourg d'Artigat près du château de Pamiers. L'année suivante, le comte Alphonse fit un accord avec Roger de Carcassonne touchant l'évêché d'Albi et l'élection de l'évêque. Alphonse donna Albi en fief à Roger, excepté *la justice* qui appartenait à l'évêque. L'accord fut passé par l'entremise d'Elzéar de Castries et Bernard de Canet, barons du comte de Carcassonne, et soumis à l'évêque Amélius et à Humbert évêque d'Albi.

Alphonse se trouva engagé à cette époque dans un différend avec Guillaume de Montpellier. Ce seigneur était beau-frère de Bernard IV comte de Melgueil qui, sentant arriver sa fin, avait voulu au commencement de l'année 1132 faire profession de la vie monastique entre les mains de l'abbé de Saint-Chaffre en Velay, venu auprès de lui pour la recevoir. Il ordonna qu'après sa mort son corps fût porté à Saint-Chaffre, et qu'on payât au monastère la somme de

cinq mille sols melgoriens et une rente annuelle de cent sols. Il mourut peu de jours après, et laissa, de Guillemette de Montpellier sa femme, une fille unique nommée Béatrix, âgée de huit ans. D'après la volonté du père, Guillaume de Montpellier prit le gouvernement du comté de Melgueil; mais Alphonse s'y opposa sous divers prétextes. Une guerre devenait imminente entre ces deux seigneurs si l'entremise de plusieurs personnages n'avait arrêté les projets d'Alphonse. Un accord fut alors passé entre ces deux princes touchant le comté de Melgueil, dont les principales conditions furent que, si Béatrix se mariait par leurs conseils, ils lui restitueraient tout son domaine; que, s'ils ne pouvaient pas s'accorder sur l'époux à donner à Béatrix, l'archevêque de Narbonne fixerait le choix avec le comte de Rodez; enfin que, si Béatrix venait à mourir avant son mariage, le château et la monnaie de Melgueil appartiendraient à Alphonse.

Au mois de mars de la même année, deux nobles seigneurs du pays toulousain, Bernard et Pierre de La Plajole frères, donnèrent à l'abbaye de Sorèze et à Arnaud de Villaborais qui en était abbé tout ce qu'ils possédaient dans le cimetière de l'église de Saint-Saturnin de Brouil et dans la chapellenie de la même église. En retour, les religieux de Sorèze offrirent aux donateurs cinq sols toulousains.

Saint Bertrand avait eu pour successeur Roger de Nur sur le siége de Comminges. Ce prélat était déjà évêque en 1132, puisque nous possédons l'histoire de la translation des reliques de saint Béat, à laquelle il présida cette même année. Il vint donc à Saint-Béat, y consacra un autel en l'honneur de saint Etienne, et fit l'élévation solennelle des

corps de saint Béat et de saint Privat au milieu d'un grand concours de peuple. A cette occasion, Guarmond, seigneur du lieu, et ses enfants, firent cession de la terre de Saint-Béat à l'église, entre les mains de l'évêque de Comminges.

Le comte Alphonse Jourdain quitta Toulouse en l'année 1133, et se rendit en Provence à l'abbaye de Saint-André sur le Rhône, dont il confirma les donations, entr'autres, celle du Puy d'Audaon et du village voisin qui porte aujourd'hui le nom de Villeneuve-lès-Avignon. Il se montra très irrité contre Guillaume de Montpellier, qui avait manqué à ses engagements envers lui. Ce prince, en effet, chercha à marier Béatrix avec Bérenger Raymond comte de Provence, frère de Raymond Bérenger IV comte de Barcelonne, jeune prince de dix-huit ans. A cette occasion, ces deux seigneurs firent entr'eux des conventions qui ne plurent pas à Alphonse, ce qui détermina ce dernier à leur déclarer la guerre. Il occupa donc le pays avec ses troupes, et tenta d'intercepter les passages qui aboutissaient aux états de Guillaume de Montpellier. C'est ce que nous indique un passage d'une lettre qu'écrivit Hugues, archevêque de Rouen et légat du pape, à l'abbé de la Chaise-Dieu. Voici à quelle occasion. Bernard, évêque d'Agde, avait cédé une première fois, vers la fin du XI[e] siècle, à l'abbaye de Saint-Thibéry, l'église de Bessan située dans son diocèse. Quelques années après, par une rétrocession, il donna cette église à l'abbaye de la Chaise-Dieu, et mourut. On conçoit qu'il y eut désaccord et de longues contestations entre ces deux abbayes. Le pape, obligé d'intervenir, chargea son légat Hugues de Rouen de terminer cette affaire.

Conformément aux ordres du pape, le légat avait assigné

une assemblée d'évêques à Montpellier, devant laquelle il appela les abbés de Saint-Thibéry et de la Chaise-Dieu. Celui-ci s'excusa, et c'est dans la lettre que Hugues lui écrivit pour combattre ses excuses, que le légat avance « qu'il s'était exposé beaucoup plus lui-même pour obéir au pape, devant passer au milieu d'ennemis et des embûches qu'Alphonse lui avait dressées en plusieurs endroits. » Il est à présumer qu'Alphonse redoutait la présence du légat à Montpellier, dans la pensée que celui-ci pourrait favoriser les conventions de Guillaume et du comte de Provence qui lui étaient contraires.

Le pape écrivit, à cette époque, à l'évêque de Toulouse au sujet de l'abbaye de Grand-Selve, en ces termes : « Nous avons appris que l'abbé et les religieux de Grand-Selve ne voulaient pas se soumettre à l'abbaye de Cadouin. Si cela est vrai, employez toute votre autorité pour les soumettre ; et s'ils n'obéissent pas, traitez-les comme des rebelles. » — L'histoire ne nous apprend rien sur les suites de cette mission délicate donnée par Innocent II à Amélius. Cet état de trouble dans lequel se trouvait l'abbaye de Grand-Selve n'empêchait pas les seigneurs du pays de lui donner de grands biens ; ainsi, en l'an 1133, elle reçut des terres considérables de la libéralité d'un seigneur nommé Matfred. Pour reconnaître sa générosité, les religieux le rendirent participant de toutes les prières et bonnes œuvres qui se faisaient dans le monastère. On voit ici l'origine des lettres d'agrégation que les abbayes livraient à des seigneurs séculiers, en récompense de leurs loyaux services.

Les obstacles que mettait le comte Alphonse au passage du légat du pape furent levés par un évènement qui venait

d'arriver en Espagne. Alphonse Ier, roi d'Aragon, assiégea sur les Maures la ville de Fraga, en 1133. Il appela à son secours plusieurs seigneurs français, entr'autres, Centulle comte de Bigorre, Gaston vicomte de Béarn, et Aimery vicomte de Narbonne. La bataille entre l'armée chrétienne et les infidèles eut lieu le 17 juillet 1134; les chrétiens y furent défaits, les seigneurs que nous venons de nommer y perdirent la vie, et le roi d'Aragon eut beaucoup de peine à se sauver par une fuite précipitée. Aimery II vicomte de Narbonne, qui mourut à la bataille de Fraga, laissa deux filles de deux femmes qu'il avait eues, Ermengarde et Ermessinde. Dès qu'Alphonse de Toulouse eut appris la mort du vicomte de Narbonne, il s'empara de ses états, soit par droit de suzeraineté et pour protéger les jeunes vicomtesses, soit plutôt pour unir cette vicomté à ses domaines. Il la garda jusqu'en 1143, et nous avons un acte daté de 1139 qui prouve qu'il la possédait à cette époque, puisqu'il est dit qu'il donna en fief les moulins d'Habunian situés dans le domaine d'Aimery II.

Après s'être emparé de la vicomté de Narbonne, Alphonse traversa les Pyrénées et se rendit à Saragosse avec Raymond Bérenger comte de Barcelonne, Roger III comte de Foix, Ermengaud comte d'Urgel, Miron comte de Pailhas, et plusieurs autres seigneurs. Voici quelle fut l'occasion de ce voyage. Le roi d'Aragon n'avait pu survivre à sa défaite et était mort le 7 septembre 1134. N'ayant point d'enfants, il laissa la Navarre et l'Aragon, qui composaient son royaume, aux chevaliers du Temple. Les peuples n'eurent aucun égard à ces dispositions et s'assemblèrent pour élire un roi. N'ayant pu s'accorder, les Navarrais élurent Garcias IV à Pampelune,

et les Aragonais Ramire, frère d'Alphonse, à Jaca. Celui-ci était moine de Saint-Pons de Thomières et prêtre ; on le tira de son abbaye, et on le conduisit pour le couronner à Huesca. On l'obligea alors à se marier. Après avoir obtenu les dispenses nécessaires d'Innocent II, Ramire épousa Agnès, sœur de Guillaume comte de Poitiers, dont il eut une fille nommé Urraque qui, ayant épousé plus tard le comte de Barcelonne, fit passer l'Aragon dans les états de ce seigneur. Alphonse VII, roi de Castille, prétendit alors que l'élection de Ramire était nulle et voulut s'emparer de l'Aragon. Ayant déclaré la guerre au nouveau monarque, il se rendit maître de plusieurs places, et entr'autres de Saragosse. Ce fut dans cette ville que le comte de Toulouse et les autres seigneurs parvinrent à faire signer aux deux adversaires un traité de paix, à certaines conditions rapportées par les chroniques. Le roi de Castille, heureux de ce traité, combla les seigneurs français de présents magnifiques, et Alphonse Jourdain revint dans ses états avec plusieurs chevaux d'un grand prix, un vase d'or du poids de trente marcs et de riches bijoux. Du reste, le voyage d'Alphonse à Saragosse détermina la paix qu'il fit alors avec le comte de Barcelonne, et le 18 septembre il fit serment à ce seigneur d'être toujours pour lui un fidèle et loyal allié, et de le servir contre tous les princes du monde, excepté contre le roi de Castille.

Pendant ces expéditions des seigneurs français au-delà des Pyrénées où les grands partageaient entr'eux des royaumes, le diocèse de Toulouse vit un grand exemple de renoncement donné par un seigneur de ce pays : Raymond Geraud se retira dans l'abbaye de Saint-Théodard et s'y revêtit de

l'habit monacal. Il possédait plusieurs terres au-delà du fleuve du Tarn, entr'autres, celles du Fossat, et les donna à ce monastère. Son fils Amélius confirma cette donation, qui fut faite en 1134, en présence de Guillaume évêque de Cahors. Quant à Amélius, évêque de Toulouse, il confirma de son côté la donation de l'église de Sainte-Colombe d'Ambolag, qui fut faite à la même époque au monastère de Lézat.

Ce prélat allait perdre bientôt le prévôt Aicard, qui touchait au terme de sa longue carrière. Aicard reçut, en 1136, Guillaume de *Lager* au nombre des chanoines de sa cathédrale. Ce seigneur, donna, à cette occasion, au chapitre de Saint-Etienne l'église de son nom et toutes ses dépendances. Le prévôt signa cet acte, et mourut peu de temps après, au mois de septembre. Il avait gardé la prévôté de Saint-Etienne pendant dix-sept ans, et eut pour successeur Bernard premier du nom, surnommé *Bonhomme*.

Le prieuré de la Daurade était alors gouverné par Raymond deuxième du nom. Il fut, en 1135, choisi pour arbitre, avec Guillaume d'Andoufielle, archevêque d'Auch, pour terminer un différend qui s'était élevé entre Vivian évêque de Lectoure et Guillaume abbé de Moissac, au sujet d'une église dédiée à saint Clair. Nous ne connaissons pas l'issue de cette intervention. Guillaume d'Andoufielle dont il est ici question avait été évêque de Lectoure avant sa promotion à la métropole auscitaine ; il était neveu de saint Bertrand de Comminges, avait pris rang parmi les chanoines de Saint-Etienne de Toulouse, et était passé de ce chapitre sur le siége de Lectoure. C'était un prélat distingué non seulement par sa naissance, mais encore par sa piété et sa rare prudence.

Le successeur de saint Bertrand sur le siége de Comminges, Roger de Nur, dont nous avons déjà parlé, favorisa la fondation de l'abbaye de Bonnefont, de l'ordre de Cîtaux. Excités par les sentiments de la piété la plus vive, Flandrine, veuve de Gaufred seigneur de Montpezat, et ses fils Bernard, Guillaume et Tortaner, cédèrent, en 1136, à Vaucher abbé de Morimond, le lieu de Bonnefont pour y construire un monastère. Plusieurs autres seigneurs de la même famille et des familles voisines cédèrent des bois et des terres à cette fondation. Le moine Basin, accompagné de quelques religieux, se rendit de Morimont à Bonnefont. Ils construisirent d'abord une maison avec des branches d'arbres et des ceps de vigne, et ne vécurent pendant quelque temps que des herbes des champs. Ils se virent forcés de quitter ces lieux sauvages, et Bernard abbé d'Escaledieu leur donna le lieu de Justaret dans l'Astarach, où ils se rendirent; mais, vaincus par les prières de Roger de Nur, ils revinrent à leurs premières cabanes, qui à peine s'élevaient à hauteur d'homme. Ce prélat exhorta si puissamment les fondateurs et les riches seigneurs d'alentour, qu'enfin Flandrine dame de Montpezat et ses enfants leur cédèrent la terre de Saint-Canet. Les autres seigneurs suivirent leur exemple, et les cisterciens de Bonnefont purent enfin construire un oratoire et un monastère. Cette maison devint plus tard la mère de beaucoup d'autres, soit en France, soit en Espagne, et les comtes de Comminges la choisirent pour le lieu de leur sépulture.

Sur les rives de la Garonne, dans le Toulousain, s'élevait encore un autre monastère, celui de Belleperche. Il eut pour fondateurs les seigneurs de Castelmairan, toparques

d'Arcombaut. Il est difficile de connaître quels furent les premiers moines qui l'habitèrent; on croit qu'ils vinrent de l'abbaye de Grand-Selve, et que plus tard ils se donnèrent à saint Bernard abbé de Clairvaux. Aymar est regardé comme leur premier abbé. Ce monastère fut bâti avec une grande magnificence; l'église ne le cédait à aucune basilique. Elle eut pour bienfaiteurs les comtes de Toulouse, les vicomtes de Lomagne, les seigneurs de l'Isle-Jourdain, de Roquefort, et plusieurs autres.

Pendant que l'ordre de saint Benoît établissait ces monastères, les chevaliers de Jérusalem s'étendaient dans la province; ainsi, en 1136, Roger comte de Foix et Chimène son épouse donnèrent à cette milice, dans la personne des chevaliers Arnaud de Bedos et Raymond de Gaure, le lieu de *Nogarède* à titre de franc-alleu, pour y établir une commanderie sous le nom de Villedieu. Cette donation se fit entre les mains d'Amélius évêque de Toulouse, qui en devint le garant. Les donateurs y ajoutèrent un jardin qui avait appartenu à Guillaume de Toulouse, et toutes ses dépendances. La commanderie de Villedieu était une des plus anciennes du Midi.

Le mouvement religieux ne se manifestait pas seulement par la fondation des monastères, mais encore par le dévouement, qui portait les femmes elles-mêmes à se retirer du monde et à se consacrer à Dieu; ainsi Bernard Bonhomme, prévôt de Saint-Etienne, reçut en qualité de chanoinesse de cette église Béliarde, qui était fille d'un puissant seigneur nommé Jean Ugbald. On distinguait deux sortes de chanoinesses, les régulières et les séculières; les premières suivaient en général la règle de saint Augustin et sont res-

tées inconnues dans l'église jusqu'au IXe siècle. Elles renonçaient à toute propriété, et vivaient en commun. Les séculières ne vivaient pas ordinairement en commun, ne formaient point de vœux proprements dits, n'étaient astreintes qu'à la récitation de l'office divin, et portaient un habit particulier; elles possédaient des prébendes dans les chapitres. Nous ignorons à quel ordre de chanoinesses appartenait Béliarde. Nous serions portés à croire qu'il existait alors près de la cathédrale de Saint-Etienne quelque établissement régulier destiné à des chanoinesses de la première classe. Les expressions de la chronique paraissent l'indiquer.

L'année suivante (1137), le prévôt Bernard Bonhomme écrivit au pape Innocent II pour le prier de vouloir bien confirmer les statuts qu'Izarn avait donnés au chapitre de Saint-Etienne. Le 15 des calendes de mars, le pape lui adressa une bulle dans laquelle il accédait à sa demande. Cette démarche du prévôt paraîtrait indiquer que le chapitre de la cathédrale commençait à se relâcher de la régularité primitive que la réforme avait établie dans son sein.

L'abbaye de Lézat perdit alors Guillaume d'Espel, son abbé. Il eut pour successeur Guillaume de Ravat. Ce monastère reçut en même temps un témoignage éclatant de la libéralité d'Amélius, qui lui céda l'église de Saint-Cysi. C'est ici le plus ancien monument que nous trouvions dans nôtre histoire sur ce saint martyr. D'après les traditions locales, ce saint était un des compagnons de saint Vidian, et fut blessé avec lui dans la fameuse bataille qui eut lieu, au VIIe siècle, entre les chrétiens et les Sarrasins, dans la plaine d'Angonia qui prit plus tard le nom de Martres.

Cysi, après avoir été blessé, se retira auprès d'une fontaine appelée Anagasie et y fut martyrisé. Les chrétiens bâtirent un oratoire sur son tombeau, non loin d'un bourg qui portait le nom de Rieux, situé sur la Rize, et qui dépendait de l'Eglise de Toulouse. C'est cet oratoire qu'Amélius céda à l'abbaye de Lézat. Il renfermait à cette époque les reliques du saint, qui ne furent transportées que beaucoup plus tard à la nouvelle cathédrale de Rieux.

Cette même année, expirait sur la terre étrangère Pons comte de Tripoli, l'illustre petit-fils de Raymond de Saint-Gilles. Bezauge, prince de la milice de Damas, fit une soudaine irruption dans ses états. Le comte, pour repousser ce redoutable adversaire, appela à son secours les Syriens du mont Liban. Ceux-ci, qui étaient d'accord avec ses ennemis, lui persuadèrent de livrer bataille à Bezauge ; au milieu du combat, ils le trahirent et le livrèrent aux infidèles, qui lui firent subir les plus horribles tourments. Il laissa deux fils de sa femme Cécile : Raymond, qui lui succéda dans le comté de Tripoli, et Philippe.

Alphonse Jourdain apprit la mort de son neveu au moment où il se disposait d'aller à Limoges pour y vénérer les reliques de l'apôtre saint Martial, auquel il avait une particulière dévotion. Il arriva dans cette ville vers la fin de juin, et y rencontra, sans s'y attendre, le roi Louis-le-Jeune qui se rendait à Bordeaux pour y épouser Eléonore, fille de Guillaume X comte de Poitiers. Ce dernier prince, que saint Bernard avait réconcilié avec l'Eglise, venait de mourir à Saint-Jacques en Galice, où il s'était rendu en pèlerinage. Il était âgé de 38 ans, avait été marié deux fois, et n'avait eu que deux filles du premier lit : Eléonore, qui hérita de

ses domaines, et Alix, qui épousa le comte de Vermandois. Alphonse n'accompagna pas le roi aux splendides fêtes de ses noces. Eléonore était sa proche parente, et il redoutait que cette nouvelle reine de France ne fît revivre les anciennes prétentions de la maison de Poitiers sur le comté de de Toulouse. Il revint donc dans la capitale de ses états. Au mois de janvier 1138, il s'unit de nouveau avec les trois vicomtes fils de Bernard-Aton, Roger, Trincavel, et Bernard ; il leur fit le serment solennel de ne jamais rien entreprendre ou permettre qu'on entreprît rien contre leurs personnes et leurs domaines, s'engageant à les défendre contre tous. C'est dans cet acte qu'il parle pour la première fois de Raymond son fils, qui n'était alors âgé que de quatre ans.

Il était important que le comte Alphonse vécût en bonne intelligence avec ces princes, car Roger recevait foi et hommage de plusieurs seigneurs du Toulousain. Il se qualifiait à cette époque du titre de comte de Carcassonne et de Razès et vicomte d'Ambialet, et reçut vers ce même temps les hommages des seigneurs d'Hautpoul, de Cabarès, de Lavaur, de Saint-Félix, du Caylar, de Lauraguais, de Roquefort, de Termes, d'Auriac, et de Penne. Le comte de Toulouse voulut encore se concilier l'affection du clergé de cette ville en renonçant pour lui et ses successeurs à un usage depuis longtemps établi par lequel les comtes s'emparaient de la dépouille de l'évêque après sa mort. Ainsi, un jour de dimanche, Alphonse se rendit avec toute sa cour à l'église cathédrale, accompagné de Bernard comte de Comminges, de Roger III comte de Foix, de Sicard de Lauraguais, de Raymond d'Hauterive, de Bernard de Montaut, et de plu-

sieurs autres seigneurs ; là, à l'évangile de la me tinale, en présence de l'évêque Amélius et de tout s il renonça à la dépouille de l'évêque de Toulouse. ... trouvons dans cet acte le nom des grands dignitaires du chapitre : Bernard Bonhomme, prévôt ; Maurin, archidiacre ; Ricard, écolâtre, et Bernard de Justiniac, second archidiacre.

Les anciennes chroniques nous rapportent que Bertrand de Comminges, dont il est question dans cet acte, entra, à cette époque, en possession de la seigneurie de Martres. Un évènement déplorable enleva cette seigneurie à ses anciens possesseurs. Dans une dispute que le seigneur et le consul de cette ville eurent ensemble en présence du comte de Comminges, le premier attenta à la vie du second, et se vit obligé de prendre la fuite. Bernard de Comminges donna alors une partie du territoire de Martres à l'abbaye de Bonnefont qui venait d'être fondée, et dont il était peut-être aussi l'un des fondateurs.

Le comte Alphonse reçut à son tour foi et hommage de la part de Galburge, fille d'Etienne du Vernet. Cette dame et Adelaïs sa fille lui cédèrent le château du Vernet, qui était une terre allodiale, avec toutes ses dépendances ; le comte accepta cette donation et leur en laissa la jouissance, à titre de fief. Ces sortes de transactions établissaient des redevances et des droits seigneuriaux ; et lorsque, par la mort ou les donations des titulaires, ces droits étaient acquis aux monastères, ils pouvaient procurer quelques richesses à ces maisons quand les abbés voulaient les aliéner. Ainsi, en 1138, Guillaume I^er^, deuxième abbé de Frédelas, céda à un seigneur nommé Pierre Aton tous les droits que

ce monastère avait sur une boucherie que Roger de Montaut possédait à titre de feudataire de l'abbaye.

Le monastère de Saint-Antoine de Lézat se trouva, en 1139, exposé à toutes les insultes et les déprédations des habitants du pays et des étrangers, qui y commirent les plus grands excès. Guillaume en était alors abbé. Pour remédier à tous ces maux, il assembla les seigneurs les plus puissants du voisinage : Roger comte de Foix, Bernard comte de Comminges, Willelmi de Benque, Atton d'Hauterive, Bernard de Beaumont, Arnaud de Marquefave, Bernard de Montaut. Après leur avoir exposé l'état de son monastère et du bourg qui en dépendait, il fut statué qu'on entourerait ce lieu de murailles, et qu'on y éleverait une forteresse pour le défendre. Roger comte de Foix et les autres seigneurs prirent tour à tour la parole et renoncèrent à tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur l'abbaye, afin de faciliter l'exécution de ce projet. Cette assemblée fut tenue au mois d'avril, en présence d'Amélius.

Peu de jours après, ce prélat mourut à Toulouse, après trente-trois ans d'épiscopat. Il faut moins louer en lui la noblesse de la naissance et l'immensité des richesses que le soin qu'il prit pour favoriser les fondations des divers établissements religieux dans son diocèse. Il assista à deux synodes et à un célèbre concile qui se tinrent à Toulouse; il vit s'élever dans son diocèse l'ordre de Fontevrault, le prieuré de Saint-Antoine, les célèbres abbayes de Grand-Selve, de Belleperche et de Bolbonne; il offrit un asile aux nobles chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et devint le bienfaiteur de l'abbaye de Conques en Rouergue. Sincèrement attaché au comte Alphonse, il l'accompagna dans

ses pélerinages, et entra dans toutes ses vues pour le bien de la religion. Amélius eut pour successeur sur le siége de Toulouse Raymond de Lautrec.

Raymond Willelmi, abbé de Saint-Saturnin, suivit de très près l'évêque de Toulouse au tombeau ; il mourut au mois d'août, après avoir gouverné cette abbaye pendant vingt-trois ans, et eut pour successeur Hugues, premier du nom.

A peu près à la même époque où se tint l'assemblée de Lézat dont nous venons de parler, le comte Alphonse, par une donation qui porte la date du mois de mars 1139, céda à Pierre Monetier et à ses descendants quelques moulins que Geraud de la Condonie tenait en fief, et qui étaient situés au lieu d'Habunian. Le comte, dans cet acte, nomme ses baïles Guache et Pierre de Tolosa. Ce dernier appartenait à l'une de ces familles demi-nobles et demi-bourgeoises qui prenaient le nom de la ville où elles fixaient leur résidence, mais qui n'avaient aucun rapport avec la maison comtale de Toulouse.

Il existait autrefois dans le Toulousain une terre allodiale nommée Murel ou Muret; au x[e] siècle, elle était possédée par des seigneurs particuliers, dont l'un, Radvenus, fit donation à Adasius, abbé de Lézat, de cette terre et d'une église qui y avait été fondée en l'honneur de saint Germier. Au même siècle, cette donation fut confirmée par Raymond I[er], comte de Rouergue, qui sans doute avait succédé aux descendants de Radvenus. De la maison de Rouergue, la terre de Muret passa à celle de Béziers. L'un des seigneurs feudataires de cette maison éleva, au confluent de la Louge et de la Garonne, une tour ou château (*castrum*

*Murelli*) que Bernard-Aton, au commencement du XIIe siècle, donna à Roger, son fils aîné. Le fondateur de ce château est désigné sous le nom de Pierre Raymundi de Murel. Ce château était possédé en 1139 par Godefroi, dont la fille et l'unique héritière, nommée Dias, épousa Bernard comte de Comminges. Celui-ci eut trois fils et une fille de cette dame : Bernard de Comminges, du nom de son père, Roger, Odon de Samatan, et Bernarde. Il donna celle-ci en mariage à Roger de Béziers, avec les châteaux de l'Isle et de Caselas. Godefroi donna aussi le château de Muret à sa petite-fille, à condition que, si Roger son époux mourait sans enfants, ce château appartiendrait aux Comminges. C'est ce qui arriva.

Dias, comtesse de Comminges, faisait des vers en langue romane. On lui attribue une chanson assez gracieuse où elle se plaint de ses maux et semble accuser son époux de quelque infidélité.

Raymond de Lautrec, évêque de Toulouse, appartenait à la famille de ce nom. Au commencement de son épiscopat, il écrivit à Giscard d'Aimery, prieur du grand-prieuré de Saint-Gilles, au sujet d'une transaction passée à Toulouse entre Guillaume prieur de Sainte-Marie et Bernard recteur de l'église de Saint-Remi. Cette transaction avait pour objet l'église de la Dalbade, qui sans doute à cette époque fut cédée aux chevaliers de Saint-Jean. Le prieur de Saint-Gilles répondit à Raymond de Lautrec qu'il ratifiait pleinement cette transaction. Les lettres sont datées de l'année 1140.

Alphonse Jourdain n'était point à Toulouse lorsque ces lettres arrivèrent à l'évêque ; il venait d'entreprendre un second pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. En ce

temps, Alphonse VII, roi de Castille, se mit en armes contre le roi de Navarre Garcias IV qu'il voulait obliger à devenir son vassal, et attaqua Pampelune ; mais il fut vaincu. Il rassembla alors de nouvelles troupes, et établit son quartier-général à Najara. C'est dans cette ville que le comte Alphonse rencontra son cousin le roi de Castille. Alphonse s'efforça de faire suspendre les hostilités jusqu'à son retour de Galice, et fut assez heureux pour établir entre les deux princes une paix solide que cimenta le mariage de Sanche, fils du roi de Castille, avec Blanche, fille du roi de Navarre.

En l'absence du comte Alphonse, Raymond de Lautrec se rendit à Narbonne, où l'archevêque Arnaud avait convoqué un concile. L'assemblée se tint dans la cathédrale. Adalgaire, évêque d'Elne (Perpignan), fit un tableau saisissant des calamités dont les Sarrasins accablaient son diocèse ; ils avaient fait un grand nombre de captifs, et l'évêque demandait des secours pour les racheter. Il fut arrêté dans ce concile qu'on ferait une quête dans la province. De retour à Toulouse, Raymond de Lautrec intéressa pour cette œuvre la charité de son peuple. Il assista quelque temps après en qualité de témoin à la donation que fit un seigneur nommé Arssende au monastère de Lézat, d'une partie de l'église de Maurnay, à l'occasion de l'entrée de ce seigneur dans l'abbaye en qualité de religieux. Il vit s'élever à cette même époque un nouveau monastère dans son diocèse ; les seigneurs de Montaut et Guillaume d'Andoufielle archevêque d'Auch en étant les fondateurs, ils le construisirent dans une vallée très agréable au midi de Toulouse, et non loin de Muret. Cette maison prit le nom d'Eaunes (*Elnæ*). Les

premiers religieux qui l'habitèrent furent envoyés de *Berdonne*, l'une des filles de Morimond.

Le monastère de Saint-Orens, situé sur les confins des diocèses de Toulouse et de Comminges, avait subi depuis sa fondation des phases diverses. Institué d'abord pour des femmes, il fut ensuite changé en un hospice pour les pauvres, au commencement du XII^e siècle. Quelques seigneurs du pays lui donnèrent de grands biens et y établirent une communauté de religieux. Ceux-ci l'abandonnèrent à leur tour, et en 1140 il fut uni à l'abbaye de Vielmur au diocèse de Castres, à laquelle il demeura soumis jusqu'à sa destruction. Nous voyons à la même époque Alphonse, roi d'Aragon, prendre sous sa protection l'abbaye de Bolbonne. Ainsi les grands seigneurs et les rois fondaient, dotaient et protégaient les monastères.

A son retour du voyage d'Espagne, le comte Alphonse se rendit du côté du Rhône. Nous le trouvons, en effet, en 1140 à l'abbaye de Saint-André d'Avignon, accordant plusieurs priviléges à ce monastère et confirmant la donation de divers biens. Son séjour en Provence ne fut cependant pas de longue durée. Ayant appris que Louis-le-Jeune avait mis sur pied une armée et qu'il s'avançait vers Toulouse pour l'assiéger, il hâta son retour dans la capitale de ses états. Louis parut, en effet, devant Toulouse pour soutenir les droits qu'il prétendait avoir sur ce comté par Eléonore sa femme, princesse d'Aquitaine et petite-fille de Philippia comtesse de Toulouse. Les Toulousains, excités par la présence d'Alphonse, firent bonne contenance, et forcèrent le roi de France à s'éloigner avec son armée.

Heureux et fier de sa victoire, Alphonse voulut donner à

ses chers Toulousains une marque éclatante de sa gratitude pour leur beau fait d'armes : il leur accorda, par un acte qui porte la date de 1141, le privilége de pouvoir vendre librement leur vin sans payer aucun *usage*, et à ceux de la campagne de ne payer qu'un denier par semaine ; il permit aussi aux Toulousains de prendre le sel où ils voudraient, sans payer. Cet acte fut passé au mois de novembre, en présence de plusieurs seigneurs, et en particulier de Raymond de Lautrec, évêque de Toulouse.

Le 12 des calendes d'avril, Innocent II donna une bulle en faveur de l'abbé et des chanoines de Saint-Saturnin ; il confirma toutes les donations déjà faites à cette église et les priviléges accordés par ses prédécesseurs ; il donna la permission, sur le refus de l'évêque diocésain, de s'adresser à une autre évêque pour recevoir de lui le saint chrême, l'huile des infirmes et des cathécumènes, faire consacrer les autels et églises, et recevoir de lui les ordres sacrés. Il fit défense de bâtir des oratoires et chapelles dans la paroisse de Saint-Saturnin sans la permission du chapitre. Ce dernier devait payer annuellement au pape six sols (monnaie vieille de Poitiers).

Innocent II, après avoir donné cette bulle en faveur de Saint-Saturnin, se rendit, cette même année, le bienfaiteur de l'abbaye de Sorèze en la confirmant dans la possession de tous ses biens et en lui accordant de nouveaux et nombreux priviléges. Nous allons voir ce pontife, par un contraste assez frappant, témoigner d'un côté sa sollicitude pastorale à plusieurs établissements religieux du pays toulousain, et, de l'autre, frapper d'excommunication le comte qui dominait sur ces domaines.

Voici quelle fut la cause de cet anathème porté contre Alphonse.

Guillaume VI seigneur de Montpellier s'était aliéné l'esprit des habitants de cette ville, qui se soulevèrent et le chassèrent honteusement. Comme Alphonse était en ce moment en querelle avec le comte de Barcelonne, allié de Guillaume, il prit facilement le parti des habitants contre ce dernier. Malheureusement pour le comte de Toulouse, le seigneur de Montpellier était lié d'une étroite amitié avec Innocent II, qui embrassa sa cause, excommunia les rebelles, et mit la ville en interdit. Peu de temps après, il écrivit à l'archevêque de Narbonne, à ses suffragants, à Guillaume évêque de Mende, et à Humbert évêque du Puy, pour leur intimer l'ordre d'avertir le comte de Toulouse d'abandonner le parti des rebelles, sous peine de voir un interdit général lancé sur ses domaines. Alphonse ne se laissa pas fléchir, et la sentence d'excommunication fut lancée par les prélats.

Aussitôt la division s'établit entre les seigneurs de la province; de toutes parts ils s'armèrent les uns contre les autres : on vit Roger vicomte de Carcassonne faire la guerre à Sicard vicomte de Lautrec; Roger de Foix, Izarn de Dourgne et Guillaume-Aton de Villemur enlevèrent plusieurs châteaux à Roger de Carcassonne, entr'autres ceux de Balaguier et de Dourgne. Alphonse protégeait ces trois seigneurs contre le vicomte de Carcassonne. Les peuples étaient presque toujours les victimes de ces querelles, et ces divisions perpétuelles ne pouvaient qu'affaiblir l'autorité des seigneurs et augmenter la force des vassaux opprimés.

Au milieu de toutes ces guerres, le comte Alphonse se tenait en Provence, puisque, au mois de septembre 1142, il

se rendit avec Raymond son fils à Saint-André d'Avignon, et qu'il y restitua en plein chapitre, en présence de Bertrand de Sabran et de Hugues de Baux, les biens qu'il avait usurpés sur ce monastère; il y confirma ensuite les donations que lui et ses prédécesseurs avaient déjà faites. Alphonse chercha cependant à réconcilier tous ces seigneurs; ainsi, par un accord qui porte la date du 26 juin 1142, il promit d'obliger le comte de Foix et les seigneurs qui faisaient cause commune avec lui à rendre à Roger vicomte de Carcassonne les châteaux de Balaguier et de Dourgne; à faire démolir le château de Villemur, et à lui permettre de recevoir le serment de fidélité des habitants du château de Graulhet.

Mais les efforts du comte Alphonse ne firent qu'arrêter pendant quelque temps les guerres et les divisions qui agitaient le pays. Plusieurs actes venus jusqu'à nous montrent que, durant l'année 1142, tous les seigneurs étaient misérablement ligués les uns contre les autres. Au milieu de toutes ces agitations, Raymond de Lautrec ne négligeait pas les intérêts de son Eglise. D'après d'anciennes chroniques, il se rendit à Rome pour y saluer le pape Innocent II et y plaider la cause de sa cathédrale. Il paraît que de mauvais administrateurs avaient aliéné une partie de ses biens, et que le nouvel évêque n'était pas très agréable aux habitants de Toulouse. Le pape écrivit au clergé et aux fidèles de cette église en ces termes : « Nous avons reçu avec bien-
» veillance auprès de nous Raymond, votre évêque, et l'a-
» vons instruit des devoirs de la charge pastorale. Nous le
» renvoyons à son siége, sous la sauvegarde de notre au-
» torité et de nos lettres, vous exhortant et au besoin vous

» ordonnant de le respecter comme votre pasteur et de l'ai-
» mer comme un père. Prêtez-lui votre concours pour ren-
» trer en possession des biens de sa cathédrale, qui ont été
» dilapidés. Nous défendons qu'on en aliène aucun désor-
» mais sans le consentement de l'évêque. » Le pape, en terminant, déclare qu'il approuve d'avance toutes les peines canoniques que l'évêque pourrait porter contre les violateurs de ces lois. Ces lettres pontificales sont datées du mois de mai 1142.

Afin d'assurer l'exécution de ses commandements apostoliques, à ces premières lettres le saint-père en ajouta de nouvelles qu'il adressa à Raymond de Lautrec, et dans lesquelles il prend sous sa protection spéciale la cathédrale de Saint-Etienne, défend expressément encore l'aliénation de ses biens, et frappe d'excommunication majeure toute personne, de quelle qualité ou dignité qu'elle puisse être, qui osera enfreindre ses ordres. Ces secondes lettres portent la même date que les premières; elles sont signées de Saint-Pierre et de Saint-Paul (on comprend en quel sens), du pape et de douze cardinaux de l'Eglise romaine.

Non content de protéger l'église cathédrale de Toulouse, le pape voulut étendre encore sa sollicitude sur le monastère de Grand-Selve; il écrivit donc à Bertrand qui en était abbé et à ses religieux pour leur annoncer qu'il prenait leur monastère sous sa juridiction immédiate; il y établit la règle de saint Benoît, telle qu'elle était suivie à Cîtaux, et déclara que tous les biens que cette maison avait acquis ou pourrait acquérir des pontifes, des rois ou des princes, seraient inaliénables. C'est dans ce document que l'on trouve les limites des domaines de l'abbaye et les biens qu'elle pos-

sédait, soit dans le diocèse de Toulouse, soit dans ceux de Narbonne et de Périgueux. La bulle d'Innocent II est signée de neuf cardinaux.

Guillaume de Ravad, abbé de Lézat, mourut au mois d'août 1142. Ce fut à son zèle que ce monastère dût son rétablissement. Il avait vu cette maison dévastée par les brigands qui s'étaient répandus dans la province, et grâce à l'intervention des seigneurs et des évêques, il put la mettre à l'abri des nouvelles attaques dont elle pouvait être l'objet. Il eut pour successeur dans le gouvernement de l'abbaye Atton III, qui, à la fin d'août de cette même année, donna l'habit religieux à un seigneur nommé Raymond de Montrode. Celui-ci, en entrant dans le monastère, lui donna tous ses biens.

L'église cathédrale de Toulouse recevait, elle aussi, de nouveaux domaines. En 1143, Roger de Nur ou de Noër, évêque de Comminges, céda au chapitre de Saint-Etienne, dans la personne de Raymond de Lautrec et du prévôt Bernard, l'église de Saint-Martin de Noër (*Noë*) et toutes ses dépendances. Il fit cette donation de concert avec son frère Bernard de Montaut, Dias son épouse, et leurs enfants Arnaud-Pons, Gautier et Izarn. Il fut stipulé dans l'acte qu'un chanoine de Saint-Etienne ferait le service dans cette église; à cet effet, Bernard de Montaut donna son fils Odon, après l'avoir fait chanoine. Lá cession solennelle eut lieu en plein chapitre à Saint-Etienne, en présence de Raymond de Lautrec évêque de Toulouse, de Roger de Nur évêque de Comminges, de Bernard prévôt, et de tous les autres clercs.

L'évêque de Toulouse vit s'élever dans son diocèse, à la

même époque, un nouveau monastère qui eut pour fondateurs Bernard de l'Isle-Jourdain, chef de cette illustre maison. Il céda à l'abbé de la Chaise-Dieu un lieu appelé *la Capelle,* situé à peu de distance de Toulouse, non loin des bords de la Garonne, vers le nord. Les descendants de Bernard de l'Isle donnèrent à cette maison des marques de leur munificence. Elle était à peine fondée lorsque Guillaume, archevêque d'Auch, Vital son frère et ses enfants cédèrent à l'abbé de la Chaise-Dieu quelques terres voisines de *la Capelle*. Lorsque Bernard eut réuni ces divers dons, il jeta les fondements du monastère, qu'il fit construire au sommet d'une colline; il y fit venir des religieux de Prémontré, à la condition que la nouvelle abbaye reconnaîtrait toujours la Chaise-Dieu pour sa mère.

Frappé par l'excommunication du souverain pontife, le comte Alphonse, avant de solliciter son absolution, voulut faire la paix avec Roger vicomte de Carcassonne, Ermengarde vicomtesse de Narbonne, qu'il avait spoliée, comme on l'a vu plus haut, et quelques autres seigneurs. Les accords furent passés en 1143 et renferment des articles très multipliés. 1° Alphonse rend la ville de Narbonne à Ermengarde. 2° Celle-ci s'engage à faire jurer la paix conclue avec Alphonse par quarante chevaliers de Narbonne; son mari par vingt autres; Roger de Béziers, par autant de Carcassonne et de Razès; Trincavel et Raymond-Etienne, par vingt des diocèses de Béziers et d'Agde; Pierre de Minerve, Guillaume et le vicomte Sicard, par un pareil nombre. 3° Alphonse rend à Roger le château d'Arifat, lui remet le serment de fidélité qui lui avait été prêté pour le château de Brugnac; il s'engage à détruire les fortifications du châ-

teau de Candeil, à restituer les châteaux de Balaguier et de Dourgne, et à obliger le comte Izarn à reconnaître qu'il tient de Roger le château de Graulhet. Nous trouvons dans cet accord beaucoup d'autres articles qu'il serait trop long de rapporter, nous bornant à citer les noms de plusieurs châteaux qui, plus tard, sont devenus des villes ou des bourgs : tels sont Lavaur, Castelnau (d'Arry), Avignonet.

Pour témoigner à Dieu la reconnaissance de la paix qui avait été obtenue, Roger vicomte de Béziers se donna, c'est-à-dire s'affilia au monastère de Grand-Selve, suivant en cela l'exemple de son père. Cette affiliation consistait à accorder quelques priviléges ou quelques biens à l'abbaye ; en échange, on avait part aux bonnes œuvres et aux prières des religieux.



# LIVRE XVII.

DEPUIS LA RÉCONCILIATION DU COMTE ALPHONSE AVEC LE SIÉGE APOSTOLIQUE EN, 1143, JUSQU'AU SIÉGE DE TOULOUSE PAR HENRI II ROI D'ANGLETERRE, EN 1159.

Le comte de Toulouse était un prince naturellement pieux. Se trouvant encore en 1143 du côté du Rhône, il eut une conférence avec l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui l'engagea fortement à se réconcilier avec Rome. Le comte promit à l'évêque d'agir avec une entière bonne foi. Cette clause ferait supposer qu'avant de se soumettre, il établit certaines conditions, qui sans doute furent acceptées. Il écrivit alors une lettre à Hugues, archevêque de Rouen et légat du pape, pour lui faire part des bonnes dispositions qui l'animaient. Le légat fut comblé de joie en recevant les lettres d'Alphonse, et lui répondit en ces termes :

« Hugues, archevêque de Rouen, légat du saint-siége » apostolique, à Alphonse très noble comte de Toulouse, » duc de Narbonne, marquis de Provence, tout ce que nous » pouvons et nous devons vous mander de bien.

» Dieu ayant placé votre illustre personne dans une » dignité éminente, et vous ayant donné la probité en par- » tage, vous devez tâcher de lui plaire, puisque vous tenez » de lui l'une et l'autre et qu'il les a en sa main. *Votre* » *libéralité* nous a écrit de venir à votre rencontre à Lyon, » à Vienne ou à Valence ; nous choisissons cette dernière » ville, si vous le trouvez bon, et nous nous y trouverons,

» Dieu aidant, suivant votre demande, le 7 de mars. Nous » espérons que vous agirez de bonne foi, ainsi que vous » l'avez promis à notre vénérable frère l'évêque de Trois-» Châteaux et à nous-même par votre lettre. Hâtez-vous, » illustre prince et seigneur, de vous réconcilier avec l'Eglise » votre mère, afin de croître toujours en honneur. Adieu. »

Conséquemment à ces lettres, Alphonse se rendit à Valence et y reçut l'absolution de l'excommunication qu'il avait encourue. Depuis longtemps il avait des démêlés avec les archevêques d'Arles au sujet de la terre d'Argence. Ces prélats prétendaient que le comte avait usurpé certains droits sur eux. Pour satisfaire ces prélats, le comte prêta serment, en 1143, à Raymond archevêque d'Arles, de ne jamais attaquer sa vie ou ses biens, ni l'église d'Arles, ni son cloître, ni les châteaux de Sellon et de Saint-Amans.

Peu de temps après avoir fait ces accords, Alphonse partit pour l'Espagne, en 1144. Ce fut dans ce voyage qu'il négocia la paix entre Alphonse roi de Castille, son cousin germain, et Garcias roi de Navarre, qui s'étaient divisés entr'eux par suite de la guerre que celui-ci avait déclarée au comte de Barcelonne, allié du roi de Castille. La paix fut conclue, grâce à l'intervention du comte de Toulouse, et le mariage d'Urraque, fille d'Alphonse, avec Garcias vint en assurer la durée.

Alphonse Jourdain revint dans ses états, où il s'occupa d'une manière active de fonder une ville nouvelle. Nous avons déjà dit qu'à la fin du IX$^{e}$ siècle, le corps de saint Audard ou Théodard, archevêque de Narbonne, avait été inhumé dans une abbaye fondée par ses ancêtres sous l'invocation de saint Martin, assez près de Toulouse, et au con-

fluent de la rivière du Tescou avec le Tarn. Cette abbaye avait été réformée au XIe siècle et soumise à la Chaise-Dieu; elle prit alors le nom de Montauriol, d'un village voisin qui en dépendait. Alphonse résolut de bâtir une ville près de cette abbaye, à cause de la beauté de son site; il en fit tracer l'enceinte, voulut qu'elle s'appelât *Montauban* (*Mont-alba*), parce qu'elle devait s'élever sur une éminence et que les saules (*alba*) croissaient aux environs. Par une charte qui porte la date du mois d'octobre 1144, de concert avec Raymond son fils, il fixa les droits que devaient lui payer les nouveaux habitants, entr'autres, celui de douze deniers d'*acapte* pour chaque maison qui aurait six *astades* de large et douze de long. Il énumère dans cette charte tous les états et professions, et fixe ce que chacun doit payer de redevance annuelle.

Il fallait nécessairement peupler la nouvelle ville: le comte trouva très naturel d'obliger les vassaux de l'abbaye, et ceux de Montauriol surtout, à venir s'établir dans la nouvelle cité. Les moines de Saint-Théodard s'y opposèrent. Alors Alphonse les chassa de leur maison, les menaça de se porter aux dernières extrémités, et fit élever trois châteaux sur les terres de l'abbaye. Albert, qui gouvernait le monastère, après avoir pris conseil de plusieurs évêques de la province, partit pour se rendre auprès d'Eugène III. Il le rencontra à Viterbe, et raconta au pontife tout ce qu'il avait eu à souffrir de la part d'Alphonse. Le pape, touché de ses plaintes, écrivit, le 23 juin de l'an 1145, à Arnaud archevêque de Narbonne et à Raymond de Lautrec évêque de Toulouse, des lettres dans lesquelles il leur ordonne d'engager Alphonse à laisser en paix les moines de

Saint-Théodard, à démolir les châteaux qu'il avait construits, à réparer les dommages qu'il avait causés, et à abolir enfin les mauvaises coutumes qu'il avait introduites dans ce monastère. Le pape donne au comte quarante jours pour se soumettre; passé ce terme, s'il n'obéit pas, l'interdit doit être jeté sur la ville et le diocèse de Toulouse. Si le comte résiste encore, le pape menace de l'excommunier. L'histoire ne nous dit point quelle fut l'issue immédiate de cette affaire, qui, du reste, ne fut terminée qu'après la mort d'Alphonse.

Au milieu des démêlés du pape et du comte de Toulouse, les seigneurs du pays se livraient de continuels combats. Pour les mettre d'accord, on était obligé de tenir souvent des assemblées ou plaids dans lesquels ils remettaient leurs intérêts communs à la décision d'autres seigneurs ou à l'intervention d'un arbitre. Ainsi les seigneurs de La Salvetat et de Labastide en Albigeois, de Lavaur et de Verfeil dans le Toulousain, soumirent leurs différènds à Sicard vicomte de Lautrec, qui s'efforça de tout concilier dans un plaid qui fut présidé alors par Roger vicomte de Carcassonne, et où se trouva Bernard comte de Comminges. Ainsi encore, le comte de Toulouse, dans un autre plaid qu'il tint à Uzès en 1145, mit d'accord entr'eux, d'un côté, l'évêque et les chanoines de cette église, et de l'autre Raymond, sa femme Béatrix, et Bernard son neveu.

Si les seigneurs devaient la paix à l'intervention de leurs égaux, ils devaient à l'autorité toute paternelle des évêques de réparer bien des injustices commises à l'égard des monastères. Ce fut par cette autorité que Roger III comte de Foix se détermina à restituer à l'abbaye de Saint-Volusien

les biens qu'il avait usurpés. Il déclare que Raymond de Lautrec, évêque de Toulouse, l'archidiacre Maurin, Raymond de Saint-Martin, chevalier du Temple, l'ont engagé à rendre à cette abbaye ce qu'il avait usurpé; il désigne dans la charte les lieux de Babre, d'Asafont, d'Aspirat, et quelques autres, comme devant être restitués à l'abbaye de Saint-Volusien et à Bernard qui en était abbé. Elle porte la date du mois de novembre 1145. C'est ici le dernier acte dans l'histoire où il soit fait mention de Roger III : ce qui nous fait supposer qu'il mourut peu de temps après. Il eut pour successeur Roger-Bernard.

Les longs démêlés que les chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Sernin avaient eus ensemble n'étaient point de nature à édifier les fidèles; c'est ce qui détermina ces corps religieux à manifester leur union par quelque marque éclatante. Il fut décidé que, trois fois l'année, ces chapitres se rendraient l'un chez l'autre par des processions ou stations solennelles. En l'année 1145, le chapitre de Saint-Etienne ne voulut point se rendre à Saint-Sernin au jour de la fête de saint Jean-Baptiste, malgré les accords; plainte fut portée à Raymond de Lautrec, qui parvint à arranger cette affaire entre le prévôt Bernard Bonhomme et l'abbé Hugues.

L'évêque de Toulouse reçut, cette année, dans son diocèse quelques religieux du monastère de la Crête situé au diocèse de Langres. Ils s'établirent dans une vallée entourée de bois et en un lieu nommé *Feuillants,* au sud-ouest de Toulouse et non loin de cette ville. Le monastère nouvellement construit prit le nom de *la Charité,* et plus tard celui de *Feuillants.* L'éloignement de la maison mère (l'abbaye

de la Crête) détermina les moines de Feuillants à se placer sous la juridiction de l'abbaye du Loc-Dieu, au diocèse de Rodez. En 1165, ils se donnèrent à l'ordre de Cîtaux. Le premier abbé de Feuillants fut Rainulfe.

L'abbaye de Bonnefont venait d'étendre ses domaines et sa juridiction; Pierre, qui en était abbé, acheta pour la somme de 200 sols Melgoriens, d'un seigneur nommé Villadig et de Garssinde son épouse, certaines propriétés situées au lieu de Villelongue. La même année, Pierre se rendit au diocèse de Carcassonne pour y fonder le monastère de Campagne. C'est ici la première fille de Bonnefont. Il est utile de remarquer que les biens des monastères ne provenaient pas exclusivement des donations ou fondations des seigneurs, mais que souvent, en se livrant au travail, en défrichant et cultivant leurs terres, les moines acquéraient des domaines à prix d'argent. L'année suivante (1146), Pierre eut pour successeur Bernard dans le gouvernement de l'abbaye de Bonnefont. Celui-ci eut la consolation de recevoir au nombre des religieux du monastère Brunon de Latour avec son fils, riches et puissants seigneurs qui donnèrent en cette circonstance l'exemple d'un merveilleux détachement de toutes les choses de la terre. Il reçut aussi, à la même époque, une forêt considérable de la libéralité de Bernard de Soys, de la comtesse Marthe et de Gausseran leur frère.

Si, d'un côté, l'abbaye de Bonnefont augmentait ses domaines, de l'autre le chapitre de Saint-Etienne recevait aussi de nouveaux dons; ainsi, au mois de janvier 1146, un seigneur nommé Gilabert donna au chapitre l'archidiaconé de Saint-Paul qui était divisé en dix-huit églises. La

donation fut faite entre les mains du prévôt Bernard Bonhomme. Nous ignorons où était situé cet archidiaconé de Saint-Paul.

Cette année est devenue mémorable dans nos annales par la prédication de la seconde croisade et la part qu'y prit notre comte Alphonse. Les infidèles s'étaient emparés de la ville d'Edesse, située sur l'Euphrate. Le roi de Jérusalem et le prince d'Antioche, inquiets du progrès de leurs armes, demandèrent du secours à l'Europe. Touché de ce malheur, le pape Eugène III avait écrit, l'année précédente, au roi Louis-le-Jeune et à tous les princes des Gaules pour les conjurer de se mettre en marche vers l'Orient. Accédant à l'invitation du pontife, le roi de France convoqua une assemblée générale de la nation à Vezelay en Bourgogne, au 31 mars 1146, jour de Pâques. De toutes parts arrivèrent évêques et seigneurs; la foule fut si grande, que saint Bernard qui s'y trouvait fut obligé de prêcher en plein air. Il le fit avec tant de force et d'éloquence que tous les assistants demandèrent la croix; le roi, la reine Eléonore, Alphonse comte de Toulouse et plusieurs autres seigneurs voulurent se croiser. Le roi tint une autre assemblée à Chartres quelques jours après celle de Vezelay, et on y décida que le départ serait différé jusqu'à l'année suivante.

Ce fut au moment où l'on prêchait la seconde croisade, que le monastère de Grand-Selve, dans le Toulousain, reçut un hôte illustre dans la personne de Guillaume VI, seigneur de Montpellier. Dans le dessein de quitter le monde, il fit son testament au mois de décembre 1146, et laissa, par cet acte, un morceau de la vraie croix et quelques autres reliques qu'il avait apportées de la Terre-Sainte à

une église qu'il avait fait bâtir à Montpellier. Ayant donné la jouissance de ses domaines à Ermessinde sa mère, il laissa à chacun de ses cinq fils une portion de ses domaines. Raymond, le troisième, devint abbé d'Aniane. Il partit ensuite à la tête d'une nombreuse armée pour aider le roi de Castille à combattre les Sarrasins. Après cette expédition, il se rendit à Grand-Selve, où il alla s'ensevelir avec sa réputation, sa gloire et ses exploits.

Le saint abbé de Clairvaux remplissait alors la France du bruit de son nom, de sa sainteté et de ses miracles; il prêchait partout la croisade, combattant sur son passage tous les hérétiques, et les poussant avec vigueur dans leurs derniers retranchements. Le pape Eugène III prêchait aussi cette croisade. Ayant appris les progrès que faisait aux environs de Toulouse et dans la ville même la secte de Henri, il ordonna à Albéric évêque d'Ostie, son légat, de se rendre sur les lieux pour y combattre cet hérétique. Ce cardinal pria Geoffroy évêque de Chartres et saint Bernard de l'accompagner. Le saint abbé, après avoir assisté, le 16 février 1147, à l'assemblée d'Etampes où Louis-le-Jeune annonça son départ pour la Terre-Sainte, et dans laquelle Suger fut nommé régent du royaume, se trouva, à Pâques, au concile que le pape tint à Paris contre les erreurs de Gilbert de la Poirée. Il était déjà de retour à son monastère, lorsqu'il reçut les lettres d'Albéric. Ne pouvant résister à une invitation aussi pressante, il se mit en marche, après s'être fait toutefois précéder à Toulouse par une lettre qu'il écrivit au comte Alphonse en ces termes :

« Avec quelle douleur n'avons-nous pas appris les maux » qu'a faits et continue de faire dans diverses églises l'héré-

» tique Henri? Un loup ravisseur habite dans vos domai-
» nes sous la peau de brebis; mais, comme le dit le Sei-
» gneur, vous le connaîtrez à ses œuvres. Les basiliques
» sont sans peuples, les peuples sans prêtres, les prêtres
» sans honneur, les chrétiens sans christ. On dit que les
» temples ne sont que des synagogues; que le sanctuaire de
» Dieu n'a plus rien de sacré; que les sacrements ne sont
» plus choses saintes; qu'il n'y a plus de solennités. Les
» hommes meurent dans leur péché et paraissent devant le
» tribunal redoutable sans s'être réconciliés, sans avoir reçu
» le gage des sacrés mystères; les enfants ne peuvent plus
» aller à Jésus-Christ, puisqu'il n'y a plus pour eux de bap-
» tême et qu'on n'ouvre plus pour eux les sources du salut,
» Dieu s'écriant en vain : *Laissez les petits enfants s'appro-
» cher de moi*. Est-ce que celui qui sauve et les animaux
» et les hommes n'arrêtera le cours de sa miséricorde que
» pour les créatures innocentes?..... Un homme qui tient
» de pareils systèmes ne vient pas de Dieu, ô douleur! et
» cependant on l'écoute, et il y a des hommes qui le
» croient!.... Quoique je sois infirme, je me rendrai cepen-
» dant dans le pays qu'il infecte de ses doctrines. Chassé
» de la France entière, il a trouvé un asile dans vos états.
» Jugez, prince illustre, si cela est honorable pour vous!
» Je ne suis pas surpris qu'il vous ait trompé, car s'il n'a
» pas la piété, il a su en avoir l'apparence.

» Savez-vous quel est cet homme? Un moine, un apostat
» qui, après avoir quitté son état, est revenu, comme le
» chien à son vomissement, à toutes les passions de la chair
» et aux folies du siècle. Ne pouvant cacher aux yeux des
» siens la grandeur de ses crimes, il a erré en vagabond sur

» la terre ; après avoir mendié son pain, il a fait un trafic » de l'Evangile, il s'est mis à prêcher, car il est éloquent, » et a vendu la divine parole pour manger. Si, après avoir » fourni à son entretien, il pouvait arracher quelque argent » à des gens simples ou à des femmes, il l'employait au jeu » ou à de plus infâmes commerces. Pendant le jour il rece- » vait les applaudissements d'une multitude égarée ; pendant » la nuit il vivait, ce prédicateur insigne, avec des prosti- » tuées ou des épouses infidèles. Informez-vous, si vous le » voulez, illustre seigneur, comment et pourquoi il a quitté » Lausanne, et le Mans, et Poitiers, et Bordeaux ? Est-ce » qu'il peut revenir aux lieux qu'il a parcourus, lui qui a » laissé partout des traces de ses infamies ?... Et vous osiez » espérer de bons fruits de cet arbre maudit ! Est-ce que, » du lieu où il habite, il n'a pas répandu sur la terre en- » tière l'odeur infecte de ses doctrines ?

» Voilà la cause de mon voyage. Je ne viens pas de moi- » même, c'est l'Eglise qui m'appelle. Si l'on peut arracher » ces épines et ces germes, faibles encore, du champ du » Seigneur, ce n'est pas moi qui ne suis rien, mais ce sont » les évêques, ce sont les saints qui m'accompagnent, c'est » votre puissante autorité qui opéreront ces prodiges. Parmi » ces nobles ouvriers, brille avec éclat le vénérable évêque » d'Ostie, qui a reçu pour cela une mission expresse du » siége apostolique, homme qui a fait de grandes choses en » Israël et dont Dieu s'est servi pour donner en bien des » circonstances la victoire à son Eglise. Auguste prince, il » est de votre intérêt de le bien recevoir, ainsi que ceux qui » l'accompagnent ; et pour qu'un si grand travail entrepris » par de si grands hommes pour votre bien spirituel et

» celui de vos sujets ne soit pas inutile, aidez-les selon la » mesure de la puissance que Dieu vous a donnée. »

Après avoir écrit au comte Alphonse cette lettre, monument impérissable d'un zèle tout apostolique et d'une ravissante éloquence, le saint abbé quitta Clairvaux et se dirigea vers Toulouse, en suivant la route de Poitiers, Bordeaux, Bergerac, Périgueux, Sarlat et Cahors, au milieu des acclamations des peuples accourus sur ses pas. Prêchant partout, partout il opérait des prodiges et d'innombrables conversions. Lorsqu'on apprit à Toulouse sa prochaine arrivée, tous les habitants, seigneurs et peuples, allèrent au-devant de lui; son entrée dans la ville fut un véritable triomphe. L'empressement fut si grand, que le saint se vit obligé de s'arrêter au monastère de Saint-Saturnin, hors les murs. On se prosternait devant lui; on demandait sa bénédiction. Le lendemain de son arrivée, il commença le cours de ses prédications, qui, d'après Godefroy, son biographe, durèrent quelques jours; il prêcha particulièrement dans l'église cathédrale. Ayant appris que, parmi ceux qui faisaient profession publique des erreurs d'Henri, il y avait quelques pauvres tisserands, il chercha à les détromper par les exhortations les plus pressantes. Un grand nombre de chevaliers favorisaient en secret cette hérésie, mais ils n'osaient manifester leurs sentiments. Le légat cita Henri et ses sectateurs, qui se séparèrent et prirent la fuite en divers lieux voisins.

Après avoir évangélisé Toulouse, saint Bernard et le légat parcoururent les bourgs et les châteaux des environs, prêchant partout contre l'hérésie. Ils arrivèrent un jour à Verfeil (*viride folium*), antique seigneurie dont nous avons

déjà parlé dans le cours de cette histoire. S'il faut s'en rapporter à un ancien chroniqueur, il y avait en ce lieu cent maisons de chevaliers qui favorisaient l'hérésie. Le saint prêcha dans l'église de Verfeil; ces gentilshommes sortirent dès qu'il eut commencé sa prédication, le reste des auditeurs en fit autant, en sorte qu'il se trouva presque seul dans l'église, ce qui le détermina à prêcher sur la place publique. Les chevaliers, s'étant réunis de nouveau pour l'entendre, occasionèrent un si grand tumulte que le saint fut obligé de se retirer, après avoir secoué la poussière de ses souliers et donné la malédiction au château. Le même chroniqueur affirme que cette malédiction du saint reçut son effet, que la plupart de ces chevaliers moururent misérablement, et qu'il avait connu un principal seigneur de Verfeil, âgé de 100 ans, qui mourut dans une extrême misère. Guillaume de Puylaurens est le seul historien qui rapporte ces faits. Godefroy, secrétaire du saint, qui l'accompagnait dans ses voyages et qui écrivait avec le plus grand soin toutes ses actions, au chapitre VII^e de sa *Vie*, parle du séjour que le saint fit dans le Toulousain. Comme il ne fait pas mention des évènements qui se seraient passés à Verfeil, cela nous donne à penser que Guillaume de Puylaurens, auteur d'ailleurs très peu sûr dans sa critique, n'a recueilli que des traditions incertaines sur le fait qu'il avance — qu'il y avait alors *cent* maisons de chevaliers à Verfeil. Ces cent maisons en font supposer au moins deux fois autant pour les vassaux et les gens de service; dès-lors Verfeil aurait été à cette époque une ville assez considérable: ce qu'il est difficile d'admettre.

De Verfeil, saint Bernard se rendit en un bourg qui

n'était pas très éloigné et où il y avait encore quelques hérétiques. Il y prêcha avec succès, et les habitants l'accueillirent avec toute la vénération qui était due à sa personne. Ce bourg prit à cette occasion le nom du saint. On montre encore en ce lieu les restes de l'ancienne église où saint Bernard a prêché. Cette église tombant en ruines, on éleva, vers la fin du quinzième siècle ou au commencement du seizième, un temple d'une très belle architecture gothique que la piété et la reconnaissance des habitants dédièrent à saint Bernard. On ne doit pas croire que la noblesse du pays se montra indocile aux exhortations du grand homme, car plusieurs gentilshommes qui s'étaient laissé prévenir contre le clergé par les vaines déclamations d'Henri, promirent à saint Bernard de ne plus le protéger. Le refus que fit cet hérétique d'entrer en conférence avec le légat du pape et sa fuite contribuèrent beaucoup à détacher de son parti un grand nombre d'adeptes; d'ailleurs ses débordements, connus des peuples, le discréditèrent complètement. Les principales erreurs des henriciens consistaient à rejeter une grande partie de l'Ecriture sainte et le baptême des enfants; ils ne voulaient ni temples ni autels; ils refusaient d'honorer la croix, soutenaient qu'il n'y avait point de sacrifice de la messe, que les évêques et les prêtres ne consacraient pas le corps du Seigneur, et qu'il ne fallait pas prier pour les morts.

Leurs mœurs étaient aussi corrompues que leur doctrine. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, s'éleva contre eux et écrivit à plusieurs évêques pour les engager à les chasser de leur diocèse. Pierre de Bruys et Henri s'étaient d'abord retirés à Saint-Gilles. Le premier y fut brûlé tout vif, en

punition de ce qu'il avait mis le feu à des croix qu'il avait entassées. Le témoignage de Pierre le Vénérable vient nous apprendre que l'hérétique Henri avait semé ses erreurs à Toulouse, car dans le Traité qu'il adresse aux évêques de Provence et de Dauphiné, il se plaint de ce qu'une ville aussi considérable, aussi policée, aussi éclairée que Toulouse, se soit laissée séduire par ces systèmes impies.

La mission de saint Bernard à Toulouse fut accompagnée d'éclatants prodiges. Un pauvre aveugle s'étant présenté au lieu où saint Bernard prêchait, mais ne l'ayant pas trouvé, supplia ceux qui l'entouraient de le conduire au saint abbé. On accéda à ses désirs; mais le saint venait de partir. Animé alors par la foi la plus vive, il se prosterna sur la terre que les pieds de l'apôtre venaient de fouler, il frotta ses yeux avec la poussière et recouvra la vue. Le saint guérit encore un grand nombre de paralytiques, d'aveugles et de sourds-muets. Il faisait ordinairement ses voyages à cheval. Un jour qu'on lui avait donné une assez bonne monture, il fut insulté par un sectateur d'Henri qui, tenant la tête haute et le regardant fixement, lui dit : — Seigneur abbé, apprenez que le cheval de notre maître dont vous dites tant de mal n'est pas aussi fort ni aussi potelé que le vôtre. — Il est vrai, répondit le saint; mais qu'importe ! nous ne serons pas jugés au tribunal de Dieu sur nos chevaux de service, mais sur nos personnes. Voyez si votre maître est comme moi ! et aussitôt abaissant son capuce, il montra son cou amaigri par les austérités de la pénitence.

Le miracle le plus éclatant que le saint opéra à Toulouse fut la guérison d'un chanoine de Saint-Saturnin. Ce chanoine, qui s'appelait Jean, était étendu depuis sept mois

dans son lit sans aucun mouvement; ses jambes s'étaient desséchées et ses nerfs complètement retirés; il ne pouvait qu'avec la plus grande peine vaquer aux nécessités de la nature. La décomposition de son corps faisait de rapides progrès; l'odeur qu'il répandait força l'abbé du monastère à le faire transporter dans une maison voisine. Ayant demandé la faveur d'être présenté au saint, six hommes le portèrent étendu sur un grabat dans un appartement voisin de l'abbaye. Quand saint Bernard se fut rendu auprès de lui, le malade voulut lui faire la confession de ses péchés, et sollicita sa guérison de la ferveur de ses prières. L'abbé le bénit aussitôt et se retira. On l'entendit cependant s'adresser à Dieu et lui dire : « Qu'attendez-vous de moi, mon Seigneur! Ce peuple cherche des miracles, et nous leur profiterons peu par nos paroles si vous ne les confirmez par des effets merveilleux de votre puissance. » A peine le saint eut-il prononcé ces paroles, que l'infirme se leva, sortit, accourut sur les pas du saint, se prosterna à ses pieds et les embrassa. Le premier chanoine qui le rencontra prit la fuite, le prenant pour un fantôme. Le bruit de cette guérison se répandit bientôt au dedans et au dehors du monastère, le peuple se précipita dans la basilique, où l'on rendit à Dieu de solennelles actions de grâces.

Après ce miracle, le saint se vit obligé de se dérober à l'admiration publique et s'enferma dans sa cellule, dont il fit avec soin garder toutes les avenues. Quant au chanoine miraculé, il se rendit plus tard à Clairvaux, où il prit l'habit religieux, et devint abbé du monastère de Valdeau dans le Toulousain. Ce monastère n'eut pas une longue durée. Il est à remarquer que, dans la relation qui nous a été laissée

du séjour de saint Bernard à Toulouse, il n'est nullement question du comte Alphonse. Ce prince s'était laissé séduire par la fausse piété d'Henri ; les miracles et les prédications de l'abbé de Clairvaux le détachèrent facilement d'un homme qui l'avait si indignement trompé. On ne saurait douter de la présence d'Alphonse à Toulouse pendant le séjour qu'y fit l'homme de Dieu, car ce prince ne partit pour la croisade qu'au mois d'août 1147.

Pour ce qui est de l'hérétique Henri, les uns prétendent qu'il fut conduit à l'évêque de Toulouse ; qu'il demanda d'aller à Clairvaux pour s'y livrer aux travaux de la pénitence ; que saint Bernard lui donna des lettres de recommandation pour ce monastère ; mais qu'il manqua de parole, et persista dans ses erreurs. D'autres affirment qu'il fut pris, conduit au concile de Reims qui se tint l'année suivante, et que le pape Eugène III qui y présidait le condamna à la prison, où il mourut. Tout nous donne lieu de croire que saint Bernard visita l'abbaye de Grand-Selve, ou du moins qu'il se lia d'amitié avec Bertrand qui gouvernait alors cette maison. En effet, après le retour du saint à Clairvaux, l'abbé de Grand-Selve se rendit auprès de lui pour négocier l'union de cette abbaye à l'ordre de Citeaux, en l'affiliant à Clairvaux. Saint Bernard accepta avec joie la proposition de Bertrand ; on le conduisit au chapitre, où il changea d'habit, et renonça pour lui et ses frères à sa primitive institution. Ce monastère, qui plus tard devint si célèbre, reçut à cette époque une donation de quelques terres qui lui furent cédées par un seigneur du pays nommé Arnaud Elie et Odon son fils. Hugues, abbé de Saint-Saturnin, approuva cet acte.

Quelques autres seigneurs, membres d'une même famille riche et puissante, Guillaume Petri, Aimeric et Adémar ses frères, cédèrent à Bertrand abbé de Grand-Selve toutes les terres qu'ils possédaient à l'est de Toulouse, non loin du château de Sainte-Gabelle, près du fleuve de *Calers*. Cette donation fut approuvée par d'autres personnages, Guillaume Rainiés, Conpans de Bonville, Raymond de Beaumont et Arnaud de Lens : ce qui prouve qu'ils avaient quelques droits sur ces terres. Bertrand fonda aussitôt un monastère et y plaça des religieux de Grand-Selve. Etienne en fut le premier abbé. Peu de temps après cette fondation, Calers reçut de Pierre et de Jean de Lissac des terres et des vignes qu'ils possédaient aux lieux de l'Herm et de Roquefort, et compta encore au nombre de ses bienfaiteurs Guillaume d'Aure et Raymond Bernadi, qui lui cédèrent la terre tout entière de l'Herm, en présence de Guillaume de Bleau.

Nous pensons que la fondation de Calers eut lieu après le retour de Bertrand de l'abbaye de Clairvaux. Il était porteur d'une lettre de saint Bernard aux fidèles de l'Eglise de Toulouse, dans laquelle le saint leur disait : « L'arrivée » de notre cher frère Bertrand de Grand-Selve nous a com- » blé de joie, en nous apprenant la constance et la sincérité » de votre foi, votre inviolable affection pour nous, et votre » zèle contre les hérétiques.... Je rends grâces à Dieu de » ce que ma présence ne vous a point été inutile ; elle a été » de courte durée, mais elle a porté son fruit.... Ils ont » donc été pris, ces loups qui désolaient le troupeau !.... » Qui me donnera de trouver l'occasion de vous revoir » encore !.... Obéissez à votre évêque et aux autres minis- » tres ; ne recevez aucun prédicateur étranger qui vous soit

» inconnu. Je vous recommande Bertrand abbé de Grand-
» Selve, le porteur de ma lettre ; il vient d'unir sa maison
» à notre ordre. Adieu. » Cette lettre combla de joie les habitants de Toulouse, qui avaient témoigné à saint Bernard la vénération la plus profonde pour sa sainteté et les plus vives sympathies pour son beau génie. Cet homme incomparable ne dut qu'à sa vertu l'influence étonnante qu'il exerça sur son siècle.

Sur le point de quitter ses états, le comte Alphonse voulut donner à son peuple une dernière marque de son affection ; par une charte qui porte la date de 1147, il déclare qu'il n'a aucun droit de *queste* ou de *toste* dans Toulouse ou dans ses faubourgs, ni celui de *chevauchée commune*, le cas de guerre dans le Toulousain excepté ; il confirme et ratifie pour tous les habitants de la cité et ses faubourgs toutes les franchises et coutumes dont ils jouissaient et qu'il leur avait données. Le comte s'embarqua ensuite sur une flotte qu'il avait fait équiper vers l'embouchure du Rhône, en un lieu où plus tard on construisit le port d'Aigues-Mortes. Il fut suivi dans son voyage à la Terre-Sainte par Bertrand et une princesse, ses enfants naturels, et par Raymond Trincavel vicomte de Beziers. On croit que Faydide, femme d'Alphonse, était morte avant son départ. Son voyage fut assez long, car il n'arriva au port d'Acre qu'au printemps de l'année 1148, et prit ensuite la route de Jérusalem. Etant entré dans Césarée, il mourut subitement à table, du poison qu'on avait jeté dans les mets qu'on lui avait servis. Quelques auteurs ont avancé, sans aucun fondement, que cet attentat fut commis par les ordres d'Eléonore, femme de Louis-le-Jeune. Il paraît

plus certain que la reine Mélissinde, mère de Baudouin III roi de Jérusalem, fit commettre ce crime.

Ainsi mourut loin de ses états, à l'âge de 45 ans, Alphonse Jourdain, fils de Raymond de Saint-Gilles. Doué par la nature des qualités les plus brillantes, ce prince fut par sa bonté l'idole de ses sujets, qui, pour louer quelqu'un des leurs, disaient : « Il est bon comme Alphonse — *Acos un Amphos.* » La piété sincère qui le caractérisait ne l'empêcha pas de commettre des fautes, que n'explique que trop l'humaine faiblesse. Sa haute capacité nous est révélée par les négociations importantes auxquelles il prit une part active; les donations qu'il fit pendant son règne aux monastères et aux églises portent le caractère de la vivacité de sa foi ; elle est encore attestée par les démarches qu'il fit pour obtenir l'absolution de l'anathème qu'il avait encouru. S'il était beau de voir le siége apostolique prendre la défense du plus faible, il ne l'était pas moins de voir le plus fort se soumettre à ses lois. En habile politique, il sut devancer les exigences de son peuple, et au lieu de lui laisser prendre à lui-même ses franchises, il les lui accorda. C'est du règne d'Alphonse Jourdain que datent les coutumes de la ville de Toulouse et l'institution de ses officiers municipaux, qui furent plus tard appelés *Capitouls,* désignation qui ne vient pas du temple du *Capitole,* mais de l'assemblée dont ils étaient membres, et qui signifie un conseil, un chapitre — *capitulum.* Dans les chartes qui précèdent le règne d'Alphonse, on remarque plusieurs témoins qui n'étaient autres que ces conseillers ou consuls ; depuis la mort de ce prince, ces témoins prirent aux affaires une part plus active, et dans bien des circonstances

la ville était administrée par ses propres officiers, sous la suzeraineté des comtes. Alphonse affranchit Toulouse d'un droit appelé *portaticum*, espèce d'octroi qui affectait les denrées et les marchandises ; il régla aussi tout ce qui regardait la justice criminelle. L'équité présidait à ses conseils; ainsi, comme on l'a vu, il renonça à la dépouille des évêques de Toulouse, et fit de nombreuses restitutions aux églises. S'il partit pour la croisade, ce fut par un sentiment de religion qu'excitait en lui l'entraînement général, et par le désir naturel à un fils de marcher sur les traces de son père.

Sa cour était galante et polie ; on y cultivait la poésie romane, et les troubadours recevaient, de la part du prince, joyeux et loyal accueil. Il admit auprès de sa personne Giraud le Roux. Ce troubadour était né à Toulouse, d'un pauvre chevalier. Giraud était aimable et avait une belle voix ; mais il ne respectait pas assez l'hospitalité que lui donnait le comte ; il adressait, même dans son palais, ses chansons et ses vœux à Faydide, fille d'Alphonse, devenue plus tard comtesse de Savoie. Nous possédons sept pièces de ce poète roman ou romancier, qui, toutes, sont adressées à l'objet de sa flamme. Le poète se plaint beaucoup dans ses vers de l'indifférence de la princesse ; mais nous croyons que c'était une affaire convenue entr'eux deux, et qu'il ne faut pas prendre au sérieux la passion de Giraud le Roux.

La poésie romane n'était pas la seule qui fût cultivée à Toulouse, au temps d'Alphonse ; la poésie latine l'était aussi. Les écrits de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, nous révèlent l'existence d'un moine nommé Raymond qui

vivait à Toulouse, on ignore dans quel monastère, et qui faisait des vers latins. Ayant envoyé quelques-uns de ses poëmes à l'abbé de Cluny, celui-ci lui adressa une pièce de poésie que nous citons : « Vos cheveux sont blancs, mais » votre muse ne vieillit jamais. Croyez-vous qu'elle cesse » de chanter parce que vous avancez en âge ? Vous êtes » blanc comme le cygne, et vous chantez encore.... Dans » ces oiseaux la voix séduit et la blancheur ; pendant que » l'une plaît aux yeux, l'autre plaît à l'oreille. Un fleuve ne » peut plaire s'il n'a quelque oiseau sur ses rives. Jusqu'ici » la Garonne ne connaissait pas le chant du cygne, mainte- » nant elle a le sien qui charme ses bords. Toulouse pleu- » rait, veuve de ses anciens poètes ; qu'elle se réjouisse » aujourd'hui de ce que vous lui rendez sa gloire. Vous » m'écrivez que vous désirez visiter les ruines de Rome. Ce » voyage me tente et me fairait plaisir..... »

Alphonse laissa plusieurs enfants : Raymond, qui lui succéda et qui fut le cinquième du nom ; Alphonse, qui mourut sans postérité ; un troisième, dont le nom est inconnu et qui mourut jeune. Ce dernier fut inhumé dans le cimetière de la Daurade avec une inscription qui porte qu'il quitta la vie dans la première enfance. On donne encore à Alphonse un autre fils nommé Muce, qui fut inhumé dans la cathédrale de Nîmes. Ce dernier n'était pas légitime. Nous avons déjà parlé d'une fille d'Alphonse qui devint comtesse de Savoie. Deux autres enfants naturels, un garçon et une fille, le suivirent en Terre-Sainte ; le premier, qui portait le nom de Bertrand, fut pris par les Turcs, resta onze ans en esclavage, et obtint enfin sa délivrance. Quant à la fille, elle devint, après sa captivité, l'épouse de Noradin, prince d'Alep.

Il est vraiment beau pour l'histoire de suivre cette grande maison des comtes de Toulouse dans ses alliances comme dans ses exploits. Bertrand, frère du comte Alphonse, comme on l'a vu, devint la souche de la maison de Tripoli où l'on trouve encore des héros. Pons, fils de Bertrand, donna le jour à Raymond, qui lui succéda dans le comté de Tripoli. Par suite du hasard des combats, ce dernier prince tomba au pouvoir des Turcs, mais il fut délivré par les princes d'Antioche et d'Edesse. En 1148, après avoir reçu, à Tripoli le roi Louis-le-Jeune qui revenait alors en France, le prince Raymond fut lâchement assassiné. Il laissa deux enfants d'Hodierne sa femme : Raymond II, qui lui succéda et qui fut le dernier comte de Tripoli de la maison de Toulouse, et Mélissinde. L'histoire nous montre Raymond II déclarant la guerre à Manuel Comnène, empereur de Constantinople, pour venger l'insulte qu'il prétendait en avoir reçue par le refus qu'avait fait l'empereur d'épouser sa sœur Mélissinde ; elle nous raconte les indignes traitements qu'il eut à souffrir dans sa prison après la perte d'une bataille contre les infidèles ; sa rançon de quatre-vingt mille ducats d'or ; sa délivrance ; sa régence pour le royaume de Jérusalem ; la mort de Baudouin V. L'histoire nous parle encore de Sybille, comtesse de Joppé, et de Gui de Lusignan, son second mari, couronnés rois de cette ville ; de la trop fameuse bataille de Tibériade où l'armée des croisés fut totalement vaincue par Saladin, bataille qui fut suivie de la perte de Jérusalem et de presque toute la Palestine.

Après cette éclatante défaite, Raymond II se retira dans ses états, où il mourut sans postérité, laissant pour héritier

Raymond son filleul, second fils du prince d'Antioche. « Le » comte de Tripoli, dit un historien du temps, est maigre » et fluet, mais d'une taille avantageuse ; il a le nez aquilin, » les cheveux plats et bruns, les yeux vifs. Il est actif et » prévoyant, et d'un extérieur composé ; il est libéral et » affable avec les étrangers, sévère à l'égard de ses domes- » tiques, médiocrement instruit dans les lettres (qu'il a ap- » prises durant sa captivité) ; il s'applique à l'intelligence » des saintes Ecritures et se plaît à proposer les difficultés » qu'il y rencontre lorsqu'il trouve quelqu'un capable de les » résoudre. Il a épousé Esquive, veuve de Gautier prince » de Galilée, laquelle a plusieurs enfants de son mariage que » le comte regarde comme les siens propres. » Tel est le témoignage de Guillaume de Tyr. Ce prince a été accusé d'avoir trahi l'armée chrétienne et de l'avoir livrée aux infidèles. Cette accusation, qui flétrirait à jamais sa mémoire, n'est appuyée sur aucun fondement.

Une aventure assez singulière, et peut-être un peu romanesque, se rattache au nom de la comtesse de Tripoli veuve de Raymond II. Il existait à cette époque un troubadour nommé Geoffroy Rudel, seigneur de Blaye. Sur le portrait que lui firent les pélerins de la beauté de la comtesse, il se prend d'une ardente passion pour elle, compose des chansons, abandonne sa seigneurie et s'embarque pour Tripoli. Attaqué d'une maladie soudaine sur le vaisseau, on le croit mort et on dépose son corps dans une hôtellerie. La comtesse arrive ; Geoffroy, qui respire encore, voit la comtesse, lui exprime ses vœux et meurt entre ses bras. La veuve de Raymond lui fait de superbes funérailles et va ensevelir sa douleur au fond d'un cloître.

Vers la fin de cette année, l'abbaye de Grand-Selve perdit Bertrand, son abbé. C'était un homme plein de zèle pour la prédication de la sainte parole ; il évangélisa tout le Toulousain, et par sa rare éloquence eut le bonheur de ramener à Dieu un grand nombre d'âmes. Sa sainteté n'était pas moins grande que ses talents; il mourut plein de mérites, et fut honoré à Grand-Selve d'un culte public. Il eut pour successeur dans le gouvernement de l'abbaye Alexandre de Cologne, chanoine de cette église, illustre par la noblesse de sa race et par la renommée que lui avaient acquise ses connaissances théologiques. Pendant que saint Bernard prêchait la croisade, touché des discours et des exemples du saint abbé, il quitta le monde, embrassa la vie monastique à Clairvaux, et fut ensuite désigné par saint Bernard pour gouverner Grand-Selve. Il reçut, en faveur de son monastère, de grands bienfaits de la part de plusieurs seigneurs : Raymond Adémar lui donna la terre de Banis ; Giraud de Bec, Guillaume de Grave, Raymond Bérenger, Pons de la Mothe et Raymond de Montaigut lui donnèrent la forêt de Candeil, où l'on construisit l'abbaye de ce nom. Il désigna pour premier abbé de cette maison, Guillaume de Montpellier. Après avoir dirigé l'abbaye de Grand-Selve, il fut, quelques années plus tard, élu abbé général de Citeaux. Les toparques de l'Isle-Jourdain se montrèrent très bienveillants pour lui, et accordèrent plusieurs priviléges à Grand-Selve.

Raymond V n'avait que quatorze ans lorsqu'il succéda à son père. Son premier soin fut de se concilier l'affection de ses grands-vassaux; aussi, dans une assemblée qui se tint à Beziers, au mois d'avril 1149, il jura solennellement à Roger vicomte de Carcassonne de n'attenter ni à sa vie, ni à ses

domaines, et de l'aider contre tous, excepté contre ses vassaux et les frères de ce vicomte. Plusieurs évêques assistèrent à cette assemblée, ainsi qu'un grand nombre de seigneurs du pays, parmi lesquels on distinguait Guillabert de Lauraguais, Richard de l'Isle, Guillaume de Saint-Félix, Aimeric de Confalens. Ce fut encore dans cette assemblée de Beziers que se termina le différend qui existait entre le monastère de Saint-Théodard et la maison de Toulouse. Amélius, abbé de Saint-Théodard, se rendit à Beziers. Dans un entretien qu'il eut avec le comte Raymond, il lui rappela les différends que le monastère avait eus avec Alphonse son père, au sujet de la construction de la nouvelle ville de Montauban, et le pria de vouloir bien les terminer. Raymond accéda au désir d'Amélius, et par un acte qui porte la date du mois de mai 1149, il accorda au monastère de Saint-Théodard la moitié du domaine et de la justice de Montauban, exempta l'abbaye de tous droits et devoirs envers lui et ses successeurs; céda aussi les terres que le monastère possédait avant la construction de la ville, ainsi que plusieurs autres domaines, et toutes les églises qu'on bâtirait dans la suite. Ainsi fut terminé le différend. De Beziers, Raymond V se rendit à Uzès, où il présida un plaid dans lequel furent terminés aussi certains démêlés qui existaient depuis longtemps entre les évêques et les seigneurs de cette ville.

Au mois de novembre de cette année, Roger-Bernard, quatrième comte de Foix, céda à Raymond de Lautrec, évêque de Toulouse et abbé de Saint-Antonin, le village de Frédelas, le château de Pamiers, les anciennes et nouvelles habitations qui s'étaient formées autour de ce château, et

l'abbaye de Saint-Antonin. Dans le cas où il viendrait à violer ses engagements, il appela sur sa tête et sur celle de ses descendants l'excommunication que les papes Urbain et Pascal et le cardinal Gautier avaient lancée contre son aïeul. De son côté, Raymond de Lautrec confia à la garde de Roger le château de Pamiers et tous les forts qui en dépendaient. A titre de retour, le comte de Foix s'engagea à donner annuellement à l'abbaye de Saint-Antonin une demi-mesure de pur froment, un muid de bon vin, une vache grasse et quelques sols d'or. Cet accord, qui porte le nom de *pariage*, fut signé par plusieurs seigneurs du pays, Raymond-Aton d'Auterive, Bernard de Beaumont, Bertrand de Beaupuy, Arnaud de Villemur.

Raymond de Lautrec présida, au commencement de l'année 1150, une assemblée qui eut lieu dans le cloître de Saint-Saturnin ; elle avait pour objet certains démêlés qui existaient entre Guillaume II, prieur de la Daurade, et les frères de Saint-Remi de l'ordre de Jérusalem. Le premier réclamait l'église de la Dalbade, que les seconds voulaient usurper ; ceux-ci affirmaient que cette église leur avait été autrefois cédée, et que les prétentions du prieur étaient injustes. L'évêque de Toulouse, qui agissait dans cette circonstance au nom du pape Adrien IV, décida l'affaire en faveur de Guillaume, qui reprit alors l'église de la Dalbade, moyennant une indemnité de 80 sols toulousains qu'il donna aux hospitaliers de Saint-Jean. L'évêque de Toulouse prit l'engagement, à l'égard des habitants de Puylaurens, de ne plus lancer d'excommunication contre le château à cause de la fidélité qu'ils avaient montrée. Ce fait est assez obscur. Raymond de Lautrec avait-il quelques droits sur ce château ?

ou bien avait-il pris la défense des seigneurs de Puylaurens contre des vassaux révoltés ? C'est ce que nous n'avons pu découvrir.

A cette époque, l'abbaye de Bolbonne fut réunie à l'ordre de Citeaux, et celle de Bonnefont reçut, dans la personne de Servatius son abbé, des terres situées dans le territoire de Compagne, avec les bois nécessaires pour y construire un monastère, et plusieurs pâturages. Cette donation fut faite par le vicomte Roger, frère de Raymond de Trincavel, Ainsi Bonnefont devint la mère de l'abbaye de Compagne, qui fut bâtie à cette époque au diocèse de Carcassonne, entre les deux ruisseaux de Sor et de Lampi, au pied de la montagne Noire. Le vicomte Roger dont il est ici question mourut au mois d'août 1150, à Fanjaux, sans enfants, et laissa tous ses domaines à Raymond Trincavel, son frère. Quant à Bernarde sa veuve, elle se retira auprès de son père Bernard IV comte de Comminges, qui fut tué cette même année auprès de Saint-Gaudens, et inhumé dans l'abbaye de Bonnefont. Sa statue sépulcrale a été retrouvée de nos jours au milieu des ruines de cette abbaye. Il laissa trois fils : Bernard V, qui lui succéda, Roger et Odon. Bernard eut un fils appelé Odon qui épousa une sœur du comte Raymond de Toulouse, et devint le père de Bernard VI. Raymond, premier abbé de Bonnefont, rendit les honneurs funèbres à Bernard IV comte de Comminges. Il avait succédé à Servatius dans le gouvernement de l'abbaye ; son nom se trouve dans un accord de *pariage* que passèrent entr'eux Bérenger abbé de Bolbonne et le comte de Foix Roger-Bernard. Eugène III lui adressa une bulle en faveur de son monastère. Raymond duc de Narbonne devint le bienfaiteur de sa maison et lui

donna la liberté d'acquérir et de vendre dans ses domaines sans payer aucun droit.

Roger-Bernard contracta, en l'année 1151, alliance avec Raymond Trincavel qui lui donna sa fille Cécile en mariage. Le nouvel époux, par un acte daté du 11 juillet, céda à Cécile les terres d'Arsens, d'Alairac, de Fraixan et de Foncian, situées au diocèse de Carcassonne. De son côté, Raymond Trincavel donna en dot à sa fille les châteaux de Sainte-Gabelle et de Montaut, la part qu'il avait au bois de Bolbonne, et le domaine qu'il possédait depuis la colline d'Alsapans jusqu'à l'Ariége ; enfin Roger-Bernard désigna en douaire à sa femme les châteaux de Pamiers et de Beaupuy. Dans cet acte, le comte de Foix reconnaît celui de Barcelonne pour son seigneur et maître. On croit que celui-ci, après avoir assujetti Raymond Trincavel, s'attacha à soumettre à sa domination Roger-Bernard son neveu, et qu'il l'obligea à se déclarer son vassal pour certaines parties du comté de Foix et quelques domaines que Roger-Bernard possédait dans le comté de Carcassonne. C'est ce qui explique les paroles de l'acte ci-dessus rapportées.

L'église de Comminges était toujours gouvernée par Raymond de Nur ou de Noër, qui possédait quelques droits sur une église de son diocèse dédiée à saint Laurent. En l'année 1151, il céda, de l'avis des chanoines de son église, ces droits à Longebrune, prieure de Boulau au diocèse d'Auch, de l'ordre de Fontevrault, pour y bâtir un monastère. Guillaume, archevêque d'Auch, approuva la fondation de cette nouvelle abbaye. Roger de Nur mourut bientôt après, et eut pour successeur sur le siége de Comminges Arnaud de Roger. Le premier soin de ce prélat fut de visiter le nou-

veau monastère que son prédécesseur avait établi. Il se rendit donc à Saint-Laurent avec Guillaume, archevêque d'Auch, réunit les religieuses en chapitre, et leur donna ses mandements. Cet évêque avait été chanoine de Toulouse et passait pour un homme très versé dans les sciences. Il voulut connaître les titres de fondation du nouveau monastère, les examina avec soin et les approuva. Les religieuses de Saint-Laurent, en signe de parfaite obéissance, baisèrent toutes en chapitre l'anneau de l'évêque. Dodon comte de Comminges assista à cette assemblée. Quelques auteurs avancent qu'Arnaud de Roger appartenait à cette dernière famille.

Raymond de Lautrec, évêque de Toulouse, fut pris pour arbitre en 1152 entre Raymond Trincavel et un seigneur nommé Hugues Escafré et ses frères. Ces seigneurs s'étaient plaints de ce que le vicomte de Beziers avait élevé quelques retranchements sur le territoire d'Alzonne, et en demandaient la destruction. L'assemblée décida que ces retranchements, qui étaient d'utilité publique, demeureraient en leur entier. La justice civile d'Alzonne fut adjugée à Escafré et la justice criminelle à Trincavel. Il fut ensuite stipulé que le village de Sorèze subsisterait au lieu qu'il occupait déjà. Escafré fut obligé de reconnaître qu'il tenait de lui le château de Roquefort.

A peine Raymond Trincavel eut-il terminé tous ses différends, qu'il eut à soutenir une guerre assez sérieuse contre Raymond V de Toulouse. Le vicomte de Beziers avait depuis quelque temps abandonné son parti, et s'était déclaré le vassal du comte de Barcelonne contre les droits de souveraineté de Raymond. Celui-ci dissimula pendant quelque

temps la félonie de Trincavel, bien résolu cependant d'en tirer vengeance. Il écrivit d'abord à Guillaume évêque de Beziers, qui avait à se plaindre du vicomte, pour l'engager à s'opposer à ses usurpations sacriléges, lui promettant secours et protection. Par cette démarche, il gagna à sa cause le clergé du diocèse de Beziers. Il voulut aussi établir ou augmenter ses droits à la reconnaissance des Toulousains en confirmant divers réglements dressés par le commun conseil de la ville et du faubourg. Nous avons déjà parlé de ce conseil commun, qui existait sous le comte Alphonse (mais dont l'origine est sûrement beaucoup plus ancienne), et qui devait se trouver dans toutes les cités avec le titre de *municipe :* conseil composé des hommes les plus influents, soit par leur fortune, soit par leur naissance.

Nous rapportons ici ces premiers règlements comme étant la source des *coutumes* de Toulouse qui furent rédigées dans la suite. On prescrit d'abord la quotité des amendes à payer par les maraudeurs ou ceux qui laisseraient vaguer leurs animaux sur les terres d'autrui ; on fixe ensuite la mesure du vin. Depuis la fête de la Saint-Jean jusqu'à la Toussaint, il est défendu d'acheter du blé pour le revendre. Viennent ensuite des règlements de police pour la vente des comestibles sur les marchés publics ; on désigne dans cet acte trois marchés, la place du Pont, celles de Saint-Pierre et de Saint-Geraud. On enlève aux églises et aux monastères le droit d'asile en faveur des meurtriers et des voleurs de nuit. Si quelqu'un tue un voleur de nuit ou un homme de mauvaise vie (*cultellarium*), il ne pourra être poursuivi comme homicide. Les règles qui sont tracées dans cet acte, relativement à ceux qui pourraient attenter à

la vertu d'une femme, sont assez curieuses : si l'homme est plus honnête que la femme, il doit ou l'épouser ou lui donner un mari digne d'elle ; si la femme est plus honnête que l'homme, celui-ci doit ou lui donner aussi un mari, ou subir la peine qui sera imposée par le comte et son conseil. Le comte se réserve ici la justice criminelle contre les conspirateurs.

Nous trouvons dans cet acte mémorable, qui devait avoir sans doute force de loi, l'organisation du conseil commun. Ce conseil était composé 1° de *capitulaires* (*domini de capitulo*) ou les capitols, 2° de juges (*judices*), 3° d'avocats (*advocati*). Si ces trois catégories étaient fixes, le nombre des membres qui composaient chacune d'elles ne l'était pas. L'acte déjà cité nous offre les noms des six *capitols :* Pons de Villeneuve, Guillaume de Bruguières, Senoret du Pont, Pierre, Raymond de Guillelmi et Bertrand. Nous trouvons ici encore quatre juges, Pierre de Rouaix, Maurin, Pons de Sorèpe et Arnaud de Pierre ; enfin deux avocats, Guillaume Rainal et Arnaud Siguier.

Raymond V confirma encore à la même époque d'autres règlements dressés par le conseil commun concernant les engagements réciproques, les dettes, créances, cessions et actions contre les débiteurs. Les mêmes capitols, juges et avocats composaient une seconde assemblée comme la précédente. Il est manifeste, d'après ces actes, que c'est à cette date qu'on doit rapporter l'existence connue et distincte des magistrats municipaux de la ville de Toulouse qu'on appela *capitols*, ou mieux *capitouls*, magistrats qui, sous le bon plaisir du comte, réglementaient les affaires civiles de la cité.

La maison des seigneurs de l'Isle-Jourdain se faisait distinguer entre toutes les autres par sa piété et sa libéralité envers les monastères : ainsi, en 1152, Jourdain de l'Isle donna à l'abbaye de Grand-Selve le droit de pâturage dans toute l'étendue de ses domaines et de ceux qu'il possédait à Bolbonne. D'année en année jusqu'à la fin du XIIe siècle, les seigneurs de l'Isle comblèrent cette sainte maison des marques de leur munificence; ainsi Pierre, Odon, Geraud et Vital de l'Isle cédèrent à Grand-Selve des terres, des bois et des priviléges ou exemptions qui rendirent cette abbaye l'une des plus riches de la province.

Douze ans s'étaient écoulés depuis la fondation du monastère d'Eaunes lorsqu'en 1152 la dignité de prieur fut changée en celle d'abbé. Le premier qui prit ce titre, fut Vital-Raymond. Il put reconstituer, ou du moins agrandir cette maison par les libéralités d'une noble dame, Raynaude de Lazinc, qui céda à la nouvelle abbaye la terre d'Auriol. Vital-Raymond eut pour successeur Sanche Ier, qui reçut au nombre des religieux un puissant seigneur du pays nommé Auriol-Guillaume d'Aine. Ce seigneur, en embrassant la vie monastique, donna tous ses biens à cette maison. Le nom de ce moine ferait supposer qu'il appartenait à la famille de la dame de Lazinc, première bienfaitrice d'Eaunes.

L'abbaye de Lézat était toujours gouvernée par Aton III, qui reçut en 1153 de riches domaines de Bernard de Vilar. Après avoir donné l'habit religieux à un seigneur nommé Roger de Saint-Médard, il fit quelque transaction avec Bernard Bonhomme, prévôt de Saint-Etienne. Il céda plus tard à Geraud de Saint-Sigismond ou Saint-Simon quelques droits et hommages qui étaient établis en sa faveur sur les

terres de ce seigneur. Il eut pour successeur à Lézat Guillaume III de Castelnau, qui fut en même temps prieur de la Daurade à Toulouse.

Tout se préparait dans cette ville pour la guerre que Raymond V déclarait au vicomte de Beziers. Trincavel ne manquait pas de bravoure; c'était un de ces preux chevaliers à forte lame, hardi et chercheur d'aventures. S'il faut ajouter foi à une ancienne chronique, Trincavel, accompagné de Guillaume VII de Montpellier et de plusieurs autres seigneurs, se jeta sur les terres du comte, et dans une expédition de *chevaussée* s'avança jusqu'aux portes de Toulouse. Raymond V repoussa Trincavel avec tant d'impétuosité, qu'il s'empara de tous ses chevaux, mit en fuite son armée et fit prisonnier le vicomte, le 10 octobre 1153. Jeté dans les fers et n'espérant peut-être pas trop sa délivrance, Trincavel s'occupa de faire son testament dans sa prison. Les clauses de cet acte, qui est très étendu, n'appartiennent pas à notre histoire; nous donnons seulement ici les noms des seigneurs ses vassaux qui furent faits prisonniers avec lui : c'étaient Bernard d'Anduse, Guillaume de Tortose, Izarn de Dorn, Gillers-Arnand de Beders, Hugues de Cessenon, Aimar de Murviel, Gaucelin de Claret, Pierre de Puylaurens, Raymond de Termes, Bernard de Cessenon, Guillaume de Salvagnac, Arnaud de Montaigut et Pons de Saveroles. Trincavel ne demeura pas longtemps prisonnier; Raymond le délivra avec tous ses seigneurs ainsi que Guillaume de Montpellier, mais il exigea pour sa rançon trois mille marcs d'argent, somme énorme qui força le captif, pour la payer, d'engager une partie du domaine de Beziers. Il donna aussi au comte de Toulouse plusieurs terres.

Le vainqueur de Trincavel contracta, peu de temps après (en 1154), une très belle alliance en épousant Constance, sœur de Louis-le-Jeune. Cette princesse était veuve d'Eustache de Blois, qui avait été associé à la couronne d'Angleterre par le roi Etienne son père, mais qui mourut sans enfants l'année précédente. Constance était beaucoup plus âgée que le comte de Toulouse, qui à cette époque n'avait guère plus de vingt ans. Elle garda le titre de reine qu'elle avait porté du vivant de son premier mari. La nouvelle comtesse fit son entrée à Toulouse, au milieu des acclamations du peuple. Les chevaliers du Bourg et ceux des Ardennes allèrent la recevoir en cavalcade ; on célébra ses noces avec des joûtes et des tournois magnifiques, et sans doute quelque troubadour vint mêler ses chants poétiques à tous ces jeux. Elle descendit au château de Peyrolade, situé sur la rive gauche du fleuve.

La reine Constance fut bientôt suivie à Toulouse du roi Louis-le-Jeune son frère, qui arriva en cette ville vers la fin de l'année 1154. Il revenait alors du pélerinage de Saint-Jacques en Galice, qu'il avait entrepris par dévotion, selon la mode du temps. Raymond de Lautrec profita de la présence du roi de France dans sa ville épiscopale pour appeler sa royale protection sur les trois grandes églises de Toulouse, Saint-Etienne, Saint-Saturnin et la Daurade. Louis se rendit au chapitre de Saint-Saturnin, accompagné du comte de Toulouse, de la reine Constance, de Raymond de Lautrec, de Hugues archevêque de Sens, de Roger abbé de Saint-Eucher d'Orléans et chancelier du prince ; là, il dressa une charte par laquelle il confirma tous les priviléges accordés par Charles-le-Chauve à ces trois églises.

Il existait alors dans le Toulousain une maison religieuse qui fut d'abord occupée par des prémontrés de la Chaise-Dieu : cette maison s'appelait Goyon. L'année même où Louis-le-Jeune vint à Toulouse, Pelagoz de Bonrepos céda à ces moines le droit de faire paître leurs troupeaux dans toutes ses terres. Cet acte de cession fut dressé en un village du Toulousain appelé Fonsorbes. Nous apprenons de cet acte qu'il y avait là une terre seigneuriale et que le seigneur qui la possédait alors se nommait Raymond Odon. L'année suivante, Indie, mère de Pelagoz, comtesse de Bonrepos, céda à ces mêmes religieux un bois situé sur le chemin qui conduisait de Palamini à Sainte-Marie d'Elme; elle y déclare, ainsi que son fils, que ce don est fait à cette maison pour reconnaître la bienveillance avec laquelle ces religieux ont donné la sépulture dans leur église à Garcias de Bonrepos son époux. L'acte fut dressé pendant le obsèques de ce seigneur, en présence du clergé et du peuple.

Louis VII quitta Toulouse après avoir donné des marques éclatantes de sa religion. Raymond V accompagna son beau-frère dans son voyage en Languedoc, puisque, au commencement de l'année 1155, il passa un accord avec l'évêque de Carpentras, au pont de Vidourse, sur les frontières des diocèses de Maguelonne et de Nîmes. Par cet accord, le comte de Toulouse déclarait que la moitié de la ville de Carpentras appartenait à l'évêque, et défendait qu'on élevât aucune tour sans l'autorisation de ce dernier. Raymond était là accompagné de ses *barons*, Guillaume de Sabran, Geraud d'Amici, Richard de l'Isle, Hugues de Baux et Bernard de Posquières ; il se rendit ensuite à Carpentras pour y confirmer cet accord.

Vivait alors dans la Provence un gai troubadour, Raimbaud d'Orange, fils de Guillaume d'Omelas. Après la mort de son père, il se retira dans une petite ville du pays nommée Courteson et y passa ses jours à cultiver la poésie provençale. Nous ne parlons ici de ce poète qu'à cause d'un prince né à Toulouse et qui se trouve mêlé à son histoire. Comme les autres troubadours, Raimbaud faisait des vers très licencieux, qu'il adressait à un être imaginaire objet de ses affections les plus désordonnées. Il fut aimé, disent les vieilles chroniques, de la comtesse de Die, qui avait épousé Guillaume de Poitiers. Ce dernier prince était né à Toulouse dans les premières années du XII[e] siècle, et d'après des conjectures qui paraissent vraisemblables, il était fils naturel du célèbre Guillaume IX duc d'Aquitaine. Nous ignorons pour quels motifs Raymond V favorisa son mariage avec l'héritière des comtés de Valentinois et de Diois. Guillaume devint ainsi la souche des seigneurs de ces noms. La comtesse de Die, qui faisait aussi des vers, répondait donc à la passion que Raimbaud avait pour elle. Nous possédons encore vingt-quatre pièces de vers de ce dernier, et quatre de la comtesse.

Raymond de Lautrec fut obligé, cette même année 1155, d'offrir sa médiation entre le prévôt de sa cathédrale et Aton abbé de Lézat, au sujet d'une nouvelle église en l'honneur de saint Germier que les habitants de Muret venaient de faire construire. A côté de cette nouvelle église, on éleva la maison du prieur destiné à la desservir. Ce quartier de ville prit alors le nom de prieuré de Saint-Germier. Plusieurs habitations s'élevèrent autour de ces édifices; c'est ainsi que Muret, qui dès le principe n'était

qu'un simple château, devint insensiblement une ville assez étendue. L'histoire ne nous dit pas ce que produisit la médiation de l'évêque de Toulouse par rapport à l'église de Saint-Germier, dont le chapitre de Saint-Etienne et l'abbaye de Lézat se disputaient la possession. Elle garde encore le silence sur une autre médiation de l'évêque de Toulouse entre deux seigneurs du pays, Arnaud de Vérdun et de Bessens. Bernard Bonhomme, prévôt de Saint-Etienne, céda en 1156, à Bernard Ier abbé de Feuillants, tous les droits qu'il possédait dans l'église de Saturnin de *Pissenis*. On ignore où était située cette église. Nous apprenons d'un acte qui porte la date de cette année, que Raymond de Lautrec se démit de l'abbaye de Frédelas, et eut pour successeur dans cette abbaye Pons de Brugale, qui reçut de Roger-Bernard comte de Foix le château de Saint-Félix. Cet abbé devint évêque de Carcassonne.

Le comte de Toulouse n'était point encore rentré dans sa capitale depuis son départ à la suite du roi de France. Il faisait sa résidence avec sa femme Constance dans le château de Saint-Gilles sur le Rhône, puisque, vers la fin de mars 1156, il accorda à l'abbaye de Franquevaux l'exemption du droit de péage dans tous ses domaines. Le 27 octobre, Constance donna un fils au comte de Toulouse; cet enfant fut nommé Raymond comme son père. La naissance de ce premier-né combla de joie les deux époux. Peu de temps avant que Raymond fût devenu père, il s'était réconcilié avec le vicomte de Beziers : c'est ce qu'atteste le serment qu'il fit à Trincavel de lui conserver ses domaines, tous ses fiefs et ses alleus envers tous et contre, excepté contre ses propres vassaux et contre Bernard Aton vicomte

de Nîmes, frère de celui de Beziers. Sicard vicomte de Lautrec, Guillaume évêque d'Albi, Sicard de Laurac, Izarn de Dourgne, Bermond d'Uzès, Guillaume Oalric, Bertrand d'Avalaz, Raymond de Paüler, Guillaume de Saint-Félix, Bernard de Combret et Guillaume de Durban signèrent cet acte en qualité de témoins.

Mais la réconciliation de Raymond et de Trincavel ne fut pas de longue durée, puisque, au mois d'août 1158, le comte de Barcelonne fit un accord avec Trincavel par lequel il lui promit de l'aider de toutes ses forces dans la guerre qu'il allait avoir avec Raymond comte de Toulouse et de Saint-Gilles. Ermengarde vicomtesse de Narbonne et Guillaume de Montpellier furent présents à cet accord, qui fut passé dans cette ville : ce qui laisse à supposer qu'ils se liguèrent aussi contre le comte de Toulouse. Ce prince allait voir se lever contre lui de formidables ennemis, parmi lesquels Henri II roi d'Angleterre tenait le premier rang, et que nous allons rencontrer bientôt avec son armée devant la capitale des états de Raymond V.

Avant de raconter les circonstances de ce siége mémorable, nous terminerons le dix-septième Livre par le récit de quelques faits qui intéressent notre Eglise. Oger, abbé de Bonnefont, reçut en 1157 quelques domaines pour son abbaye d'Arnaud de Castillon. Gaillarde de l'Andorre, fille de Guillaume, seigneur de ce lieu, fit son testament en faveur d'Oger et de son monastère. Oger mourut peu de temps après, et eut pour successeur Pierre II. Les abbayes de Grand-Selve et d'Eaunes reçurent aussi à cette époque plusieurs dons. La première, dans la personne de Pons Ier son abbé, reçut de Randulfe, abbé de Saint-Sardos, tout ce qu'il

possédait au territoire de Saragotie. Bertrand de Roquefort pour la terre de Ricalmont, Galard seigneur de Sirac pour les pâturages de ses terres, Guillaume de Francosta et Geraud de Marcastald devinrent ses bienfaiteurs. La seconde reçut, dans la personne de Sanche son abbé, de Durand de Molnair, les terres de Villeneuve, de Royan et de Rieutort. Vers la fin de l'année 1158, Arnaud de Roger, évêque de Comminges, consacra à Lézat une église en l'honneur des saints Julien, Jean et Martin.

L'année suivante, un seigneur du pays toulousain nommé Raymond de Marenx donna quelques terres qu'il possédait sur le ruisseau de ce nom à Raymond de Lautrec évêque de Toulouse, pour y construire un monastère. Ce prélat accepta la donation, et une nouvelle abbaye fut bâtie; le prélat la céda à Bolbonne pour des religieuses cisterciennes. Aton, abbé de Lézat, s'opposa d'abord à la construction du monastère ; il y consentit cependant, à la prière de Dominique abbé de Bolbonne. Guillaume, qui fut plus tard abbé de Lézat, et ses religieux cédèrent enfin tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur l'église de Marenx, à condition que les religieuses payeraient annuellement à ce monastère quatre setiers de blé et quelques autres denrées.

Guillaume de Garnucia gouvernait alors l'abbaye de Notre-Dame de Vajal; il avait succédé à Aimeric. Parmi les bienfaiteurs de cette abbaye, on compte Auger de Caumont, qui possédait à cette époque une partie des forêts de Bolbonne et qui donna à Guillaume l'autorisation d'envoyer paître ses troupeaux dans ces forêts. On voit, par toutes ces donations, que l'une des sources de la richesse des monastères était les nombreux troupeaux qu'on y gardait, et que le droit

de dépaissance était un bienfait pour toutes ces maisons religieuses. L'abbaye de Calers avait pour abbé Jean Ier, qui reçut de Geraud de Saint-Simplice quelques fonds de terre situés dans la paroisse de Saint-Julien de Tézac, et d'un seigneur nommé Guillaume de Consens, le fief de Manique, terres aujourd'hui inconnues.



# LIVRE XVIII.

DEPUIS LE SIÉGE DE TOULOUSE PAR HENRI II ROI D'ANGLETERRE, EN 1159, JUSQU'A LA GUERRE CONTRE LES ALBIGEOIS, EN 1178.

Après avoir été répudiée par Louis-le-Jeune, Eléonore d'Aquitaine était devenue l'épouse de Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, qui à cette époque possédait le tiers de la France. Par la mort de son père, il avait hérité de la Touraine et de l'Anjou ; du chef de sa mère, il possédait le Maine et la Normandie, et Eléonore lui avait apporté le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Périgord, le Limousin, l'Auvergne et la Guienne. La mort d'Etienne lui donna l'Angleterre. L'ambition du jeune prince n'était pas encore satisfaite de ces vastes domaines : comme la reine Eléonore descendait de la maison de Poitiers, qui prétendait avoir des droits sur le comté de Toulouse par Philippia, il résolut de soutenir les prétendus droits de son épouse et déclara la guerre à Raymond V. Dans cette pensée, il forma une ligue contre le comte de Toulouse, dans laquelle entrèrent facilement le comte de Barcelonne, Trincavel, Guillaume de Montpellier, et Ermengarde vicomtesse de Narbonne.

De son côté, le comte de Toulouse se ligua avec Bernard Pelet, Béatrix comtesse de Melgueil, et plusieurs autres chevaliers qu'il appela sous ses drapeaux dans un voyage qu'il

fit alors du côté du Rhône, où il confirma les priviléges de l'abbaye de Psalmodi. De retour à Toulouse, il tint un plaid, au mois d'avril 1158, en présence des capitulaires ou *capitols* de la cité, dans lequel il confirma l'usage où étaient les corroyeurs de lever un certain droit sur les cuirs qu'on apportait du dehors. Témoin des préparatifs formidables que faisait le roi d'Angleterre pour l'attaquer, il appela à son secours le roi de France son beau-frère, qui se mit aussitôt en marche avec ses troupes.

A la mi-carême 1159, Henri II assembla une nombreuse armée composée de Normands, d'Anglais et d'Aquitains. Avant son départ (12 avril, jour de Pâques) il se fit couronner pour la troisième fois à Wincester avec Eléonore, et partit accompagné de Malcolm roi d'Ecosse, de Guillaume de Blois fils d'Etienne, et de Thomas Becket son chancelier. Au mois de juin il était à Périgueux ; là, il donna la ceinture militaire au roi d'Ecosse, qui lui-même la donna à trente jeunes chevaliers. Cahors ayant ouvert ses portes, Henri s'empara ensuite des châteaux de Verdun et de Castelnau-d'Estrétefonds où il fit arrêter son armée. Le roi de France s'était déjà jeté dans Toulouse, qu'il eut le soin de bien fortifier et de munir de toutes sortes de provisions. Henri en commença le siége ; mais ses efforts restèrent impuissants, après avoir dépensé dans les travaux de l'attaque des sommes immenses et avoir perdu une partie de ses troupes ainsi que plusieurs seigneurs, entr'autres Guillaume, fils du roi Etienne, et Aymon, fils du comte de Glocester. La saison avancée et la défense héroïque des assiégés le forcèrent à lever le siége. Après avoir employé trois mois entiers à cette expédition, il prit la route de Normandie et fit une trève

avec Raymond V. Celui-ci, profitant de cet armistice, se rendit en Provence, le 11 janvier 1160.

Arrivé à Carpentras, il rendit à Raymond, évêque de cette ville, le château de Venasque moyennant la somme de mille sols melgoriens, ainsi que ceux de Baux et de Malamort, et ne voulut retenir sur ces domaines que les droits d'alberque et de chevauchée. De Carpentras, le comte de Toulouse vint assiéger Vaison ; Bérenger de Mornas en était évêque. Les habitants, manquant d'eau, furent obligés de se rendre. Raymond pilla la ville et le palais de l'évêque, y fit mettre le feu, et se saisit des domaines de l'évêché et des châteaux de Crestet et de Rateau. On suppose, pour expliquer la conduite de Raymond V en cette circonstance, que l'évêque de Vaison avait pris le parti du comte de Barcelonne contre celui de Toulouse.

Au mois d'avril, l'évêque de cette ville, à la prière du pape Adrien et de Giscard prieur de l'hospice de Saint-Gilles, accorda au prieur de Saint-Remi d'avoir un cimetière près de cette église pour y ensevelir les frères de cette maison, leurs écuyers et leurs serviteurs. Défense expresse fut faite dans cette concession d'inhumer dans ce cimetière les paroissiens de Saint-Etienne, de la Daurade, de Saint-Sernin et de Saint-Pierre-des-Cuisines. Depuis quelques années, l'église de Saint-Remi avait été irrévocablement cédée aux chevaliers de Saint-Jean, qui sont désignés dans ces actes par la croix qu'ils portaient sur leur poitrine. Cette croix a été appelée plus tard la *croix de Malte*.

Roger-Bernard, comte de Foix, devint en ce temps-là l'insigne bienfaiteur du monastère de Bolbonne en lui cédant plusieurs forêts situées dans ce territoire, le passage *franc*

par toute sa terre, et la franchise de la leude du pont de Foix pour les troupeaux des religieux. L'abbaye de Sorèze recevait aussi des témoignages éclatants de la libéralité des fidèles : ainsi, en 1160, une illustre dame nommée Saure, veuve d'Arnaud du Puy, donna à Bernard abbé de Saint-Michel une terre considérable située près de Loubens. Cette terre payait quelques redevances à la famille de Valsegur, puisque l'abbé de Sorèze fit plus tard un accord à ce sujet avec Guillaume, l'un des membres de cette maison.

Cette même année, Raymond de Lautrec, évêque de Toulouse, assista à la consécration solennelle de la nouvelle église de l'abbaye de l'Escaledieu, au diocèse de Tarbes. Cette abbaye avait été fondée en ce siècle par Forton de Vic à Capadur, dans la vallée de l'Adour. Plus tard, les cisterciens qui l'occupaient la transférèrent, grâce aux pieuses largesses de Béatrix vicomtesse de Béarn, au lieu qu'elle a depuis occupé. Sanche Garcias en était le troisième abbé à l'époque de la dédicace de la nouvelle église.

Raymond V était toujours en Provence où il fit, de concert avec Constance sa femme, une donation à l'abbaye de Saint-Gilles. Au mois d'octobre, il se trouvait à Nîmes, puisqu'il vendit au chapitre de la cathédrale la moitié des marais de Fontcouverte. La reine souscrivit encore à cet acte. Vers la fin de l'année, il rentra dans la capitale de ses états, et accorda bientôt après une exemption de péage dans tous ses domaines aux religieux de l'abbaye d'Aiguebelle, de l'ordre de Citeaux. Son séjour à Toulouse ne fut pas de longue durée, puisque, au commencement de l'année 1161, il vendit pour la somme de 150 marcs d'argent, aux frères de la milice du Temple de la maison de Saint-Gilles et à Hugues

de Barcelonne, procureur de cette milice en Espagne et en Provence, 60 muids de terre dans le pays d'Argence situé sur les bords du Rhône.

Après que le comte de Toulouse eut terminé ces arrangements, il regagna Toulouse, car la guerre qui avait éclaté de nouveau entre le roi de France et celui d'Angleterre lui donnait tout à craindre de la part de ce dernier. Cette reprise d'armes fut cependant suivie, à la Saint-Jean, d'une trève qui permit à ces deux princes de se voir à Toulouse. Cette capitale vit alors dans ses murs Louis VII, Henri II et Raymond V. On profita de la présence de ces princes et d'un grand nombre de prélats qui se trouvaient à leur suite pour y assembler un concile. A la mort d'Adrien IV, plusieurs cardinaux avaient élu Alexandre III pour lui succéder ; quelques autres nommèrent, de leur côté, le cardinal Octavien qui prit le nom de Victor III : de là, un schisme dans l'Eglise. Celui-ci avait mis dans ses intérêts l'empereur Frédéric Ier, tandis que Louis-le-Jeune et les évêques de France soutenaient le parti d'Alexandre. Le concile de Toulouse fut convoqué pour examiner les prétentions des deux pontifes. Il était difficile de réunir une assemblée plus imposante ; on y voyait les rois de France et d'Angleterre, les légats d'Alexandre et de Victor, le comte Raymond V, les ambassadeurs de l'empereur et du roi de Castille, cent évêques ou abbés, parmi lesquels on distinguait Jean de Montlaur évêque de Maguelonne, prélat aussi recommandable par son éloquence que par la noblesse de sa race, et Raymond de Dourgne abbé de Saint-Pons de Tomières. Le concile, après avoir examiné avec soin la question proposée et écouté attentivement les raisons alléguées

par les deux parties, se rangea du côté d'Alexandre et dit anathème à Victor. Si dans ce concile, qui est le dixième de Toulouse, on a tracé quelques règles de discipline, elles ne sont pas arrivées jusqu'à nous.

Peu de temps après la tenue du concile, Raymond de Lautrec, par les conseils de Bernard Bonhomme, prévôt de Saint-Etienne, accorda à Bernard abbé de Gimont et à ses religieux une partie des terres dont ils avaient déjà l'usufruit, les églises de Mazères et de Sainte-Marie de Cahuzac situées près du monastère, ainsi que l'église de Saint-Justin. Cette cession de l'évêque de Toulouse, qui eut lieu en 1162, montre que plusieurs terres et églises dont jouissait l'abbaye de Gimont dépendaient des vastes domaines de l'évêché de Toulouse.

Nous plaçons à cette année la mort de Guillaume VI seigneur de Montpellier, qui avait embrassé la règle de Citeaux à Grand-Selve, et qui devint un modèle de sainteté sous l'habit monastique. Il contribua puissamment à la fondation de l'abbaye de Candeil en Albigeois. Ayant fait un voyage en Catalogne, il fut présent à la fondation de la célèbre abbaye de Vallaure, appelée depuis *Santa-Creou,* se rendit à Clairvaux pour y voir saint Bernard, qui honorait beaucoup son mérite, et choisit enfin Grand-Selve pour le lieu de son repos ; il y mourut en 1162, plein de jours et dans une grande réputation de sainteté. On assure que saint Bernard lui apparut au jour de sa mort et lui annonça qu'il serait bientôt en possession de l'éternelle gloire. Le corps de Guillaume VI fut enterré dans l'ancienne église de Grand-Selve, au pied de l'autel principal, du côté de l'évangile. Son nom est inscrit dans le catalogue des saints de Citeaux,

quoique jamais on ne lui ait rendu un culte public. Guillaume VII son fils et Raymond son petit-fils furent, plus tard, ensevelis à côté de leur père et aïeul. Le jour de la mort de Guillaume VI n'est point marqué dans l'histoire. Un acte d'Ermengarde veuve de Guillaume de Narbonne, et qui porte la date de 1162, paraît indiquer qu'il existait encore à cette époque. La pierre sépulcrale qui recouvrait le tombeau de Guillaume VI a été retrouvée de nos jours au milieu des ruines de Grand-Selve. Quant à son corps, nous ne serions pas éloigné de penser qu'il se trouve aujourd'hui dans l'église de Saint-Sauveur, près de Bruguières, au diocèse de Toulouse, où il est exposé à la vénération des fidèles sous le titre de saint Guillaume, duc et moine. Quelques auteurs ont confondu Guillaume VI de Montpellier avec un autre religieux convers de Grand-Selve du même nom, dont toute la science se bornait à apprendre et à répéter ces deux mots : *Ave, Maria*, et qui parvint à une sainteté éminente.

Alexandre III, qui avait été reconnu pape légitime par le concile de Toulouse, aborda à Maguelonne le 11 avril 1162, accompagné d'une nombreuse cour. Ayant désiré se rendre à Montpellier, il en fit le trajet monté sur une haquenée, revêtu de ses habits pontificaux, et au milieu d'un immense concours de peuple. Le comte Guillaume VII alla à sa rencontre avec tous ses barons, et on lui fit dans la ville une réception magnifique. Nous apprenons, de la lettre qu'il écrivit au roi de France, que Raymond V vint au-devant de lui pour lui faire offrande de sa personne et de ses domaines. Pons II, abbé de Grand-Selve, avait sans doute accompagné Raymond V à Montpellier puisqu'il fut l'un des ambassadeurs qu'Alexandre envoya à Louis VII pour défen-

dre ses intérêts à la cour de France. Le 8 juillet, le pape adresse à Bernard Bonhomme, prévôt de Saint-Etienne, des lettres par lesquelles il prend sous sa protection l'Eglise de Toulouse, à l'exemple de ses prédécesseurs Pascal et Innocent ; il approuve l'ordre régulier établi dans le chapitre de la cathédrale par Izarn ; il désigne trois archidiaconés du diocèse de Toulouse : le premier s'étendant depuis le château Narbonnais jusqu'au territoire de Carcassonne ; le second, de Villemur ; le troisième, au-delà du fleuve, vers le Mas-Garnier. Il est fait mention dans ces lettres de la terre de *Feretra*, située hors les murs de Toulouse, des églises de Saint-Martin, de Lombers, de Pompiac, de Sabonères, de Laurac, du Fauga, de Verfeil, de Puylaurens, de Muret, de Paliés, de Sainte-Marie de Calers, de Sainte-Colombe, et de Castel-Sarrasin. Le pape déclare que les diverses dignités du chapitre doivent être remplies par voie d'élection, et laisse la nomination de l'évêque au choix des clercs qui desservent la cathédrale. Les chanoines suivaient alors la vie commune, puisque le pontife leur défend de posséder rien en propre et de sortir de la maison capitulaire sans la permission du prévôt.

Alexandre confirme ensuite par son autorité apostolique certains accords passés entre les chanoines de Saint-Saturnin et ceux de Saint-Etienne, touchant les sépultures des chevaliers du Temple et une rente annuelle de vingt sols que les chanoines de Saint-Sernin devaient payer au chapitre de Saint-Etienne pour l'archidiaconé de Villelongue. Il paraît, d'après ces lettres du pape, que les chanoines de l'église cathédrale de Toulouse avaient pris sous leur protection spéciale les chevaliers de Temple ; ce qui pourrait le

faire supposer encore, c'est que Bernard Bonhomme accorda à la même époque, du consentement de Raymond de Lautrec, à Pons de Lordat prieur de Saint-Jean de Jérusalem, la faculté d'acquérir des terres dans toute l'étendue du diocèse de Toulouse.

Pons de Lordat dont il est ici question eut pour successeur dans le prieuré du Temple à Toulouse Deodat Girbert, qui signa en 1162 le contrat de mariage passé entre la fille de Roger-Bernard comte de Foix et Arnaud-Guillaume de Marquefave. Le comte donne à son gendre vingt jardins et une *milice ;* si la prétendue meurt, il donnera sa seconde fille ; si le futur meurt, le seigneur de Marquefave donnera son second fils. Toutes les terres de cette maison formèrent l'apanage des nouveaux époux. Les accords portent la date du mois de décembre 1162.

A la même époque, Jourdain de l'Isle devint l'insigne bienfaiteur du monastère de la Capelle, de l'ordre des prémontrés. Dans la personne de Guillaume I^er^, qui est regardé comme le premier abbé, il céda sa terre de Forcleux, les fiefs de Gala et de Mairas, le droit de faire paître les troupeaux de l'abbaye dans toutes les terres de sa dépendance sans payer aucune espèce de rente, et celui d'accepter tout ce que sa famille et ses vassaux pourraient donner à l'abbaye. Pour reconnaître ces bienfaits, Guillaume rendit Jourdain de l'Isle et ses enfants participants de toutes les bonnes œuvres et prières qui se feraient dans le monastère. Guillaume mourut peu de temps après, et eut pour successeur Bos, qui ne gouverna la Capelle que peu d'années.

Cette famille de l'Isle-Jourdain se montra toujours généreuse envers les églises. Précédemment à la donation faite

à la Capelle, Pierre de l'Isle avait cédé à Grand-Selve tout ce qu'il possédait au territoire de *Vetula-Aqua*. Cette maison reçut aussi alors d'un seigneur (Raymond de Saint-Laurent) une immense forêt désignée sous le nom de Thor de Visderan, et le domaine de Saint-Hyppolite de concert avec Bernard abbé de Gimont et Vital de Fontfroide.

Le roi d'Angleterre menaçait toujours les Toulousains ainsi que Raymond leur comte, et on ne peut douter qu'il n'eût encore résolu de se porter sur Toulouse avec son armée, vers la fin de l'année 1162 : c'est ce que nous apprenons d'une lettre que les habitants de cette ville écrivirent au roi Louis-le-Jeune en ces termes :

« Le commun conseil de la ville et du faubourg de Tou- » louse à Louis, par la grâce de Dieu leur magnifique et » très cher seigneur, l'esprit de conseil et de force.

» Que votre altesse ne soit pas surprise, très cher sei- » gneur, si nous vous écrivons souvent. Après Dieu, nous » croyons devoir recourir à vous comme à notre excellent » seigneur, notre défenseur et notre libérateur lorsque » nous sommes menacés de quelque chose de sinistre, ayant » une entière confiance en votre bienveillance. Vous nous » avez mandé par vos lettres de vous informer de tout ce » qui se passerait ici d'intéressant. Nous avons appris par » nos amis que le roi d'Angleterre se prépare cette année à » nous faire la guerre. Vous pouvez en être instruit plutôt » que nous à cause que vous êtes voisin de ce prince, et » nous le faire savoir pour ne pas être opprimé par ses hos- » tilités. Toute notre espérance est dans votre protection. » Le souvenir des promesses que vous nous avez faites nous » rassure et nous cause une joie extrême. Nous rendons

» grâces à Dieu et à vous de ce que nous possédons votre » sœur notre dame. Adieu. Que le Seigneur tout-puissant » conserve longtemps votre personne et votre royaume. »

Les hostilités de Henri contre le comte de Toulouse recommencèrent donc, comme nous le verrons bientôt. Celui-ci, conduit par une habile politique et voulant se ménager le temps nécessaire à la défense, se détermina à faire une nouvelle trève avec son ennemi. C'est ce que Raymond V atteste à Louis-le-Jeune dans une lettre qu'il lui écrit en ces termes :

« A Louis, par la grâce de Dieu magnifique roi des Fran- » çais, très-cher et très-excellent par-dessus tous les autres, » Raymond, par la même grâce duc de Narbonne, comte de » Toulouse, marquis de Provence : le salut par celui qui le » donne aux rois.

» Seigneur, nous avons lu vos lettres et entendu leur » teneur. Nous nous sommes rendu à Castel-Sarrasin au » jour marqué, et nous y avons eu une longue conférence » avec un grand nombre des plus sages Anglais au sujet de » la trève dont on était déjà convenu ; mais ils n'en ont fait » aucun cas, à moins qu'on n'y comprît nommément Trin- » cavel et le roi d'Aragon fils du comte de Barcelonne. Le » premier est notre vassal, et le roi d'Angleterre n'a aucun » droit pour nous obliger à le comprendre dans la trève ou » pour la rompre à cause de lui. Nous lui avons fait tou- » jours la guerre sans que personne nous en ait empêché, » et il n'a pas été compris dans les trèves précédentes, non » plus que le comte de Barcelonne. Cependant, voulant sa- » tisfaire en quelque sorte aux désirs des Anglais, nous leur » avons dit de dépêcher un envoyé qui irait à la cour avec

» le nôtre, ce qu'ils ont négligé de faire. Pour nous, crai-
» gnant de transgresser vos ordres, nous ne romprons pas
» la trève présente jusqu'à ce que vous nous ayez déclaré
» votre volonté. Ne dépendant entièrement que de vous,
» c'est en vous, après Dieu, que nous mettons toute notre
» confiance, et nous agirons toujours conformément à vos
» désirs. Du reste, nous ne croyons pas, magnifique sei-
» gneur, que votre royale Majesté ignore que, si nous venons
» à perdre notre domaine qui est en vos mains, ce ne sera
» pas le nôtre que nous perdrons, mais le vôtre : car je suis
» proprement à vous, et tout ce que j'ai vous appartient.
» Nous supplions donc instamment votre clémence de ne
» pas nous laisser, s'il lui plaît, longtemps déshérité. —
» Adieu. »

Evidemment, dans cette lettre, que nous croyons écrite au commencement de l'année 1163, Raymond V jette le cri d'alarme ; l'obséquieuse complaisance avec laquelle il se déclare, au moins alors, le vassal du roi de France, prouve qu'il était inquiet du côté du roi d'Angleterre. Nous apprenons de cette lettre que Raymond V était à cette époque en guerre avec Trincavel et le comte de Barcelonne, qu'il avait eu une entrevue à Castelsarrasin avec les députés du roi Henri et le comte de Toulouse pour y confirmer la trève, et que cette entrevue n'avait pu concilier les intérêts des deux parties.

Pendant toutes ces négociations, Raymond de Lautrec termina, au mois de mars 1163, sa longue carrière, après avoir occupé le siége de Toulouse pendant vingt-trois ans. Il se montra toujours plein de bienveillance pour les hospitaliers de Saint-Jean et favorisa leurs divers établissements dans

son diocèse. Pendant son épiscopat, s'établirent aussi à Toulouse les Templiers ; du moins le plus ancien monument qui nous atteste leur existence dans le Toulousain appartient à cette époque. Ces chevaliers s'établirent à Toulouse, assez près des hospitaliers de Saint-Jean, sur le sol qu'occupe aujourd'hui le monastère des dames de la Visitation, rue de la Fonderie, autrefois rue du Temple. Raymond de Lautrec fut intimement lié avec Roger-Bernard comte de Foix et usa sur lui de toute son influence pour le déterminer à réparer le tort qu'il avait fait à l'Eglise. Son esprit conciliant le fit choisir pour arbitre dans les circonstances les plus difficiles. Fondateur du monastère des cisterciennes de Marenx, il fut aussi le bienfaiteur de beaucoup d'autres, et de celui de Vielmur en particulier. Régulier dans ses mœurs et plein de zèle pour les intérêts de son Eglise, il ne se mêla que très rarement aux affaires étrangères à son ministère.

Bernard Bonhomme, prévôt de l'église cathédrale de Saint-Etienne, fut élu par le chapitre de cette église pour lui succéder. Nous avons déjà vu que le pape Alexandre III avait transporté au chapitre de cette église le droit d'élection de l'évêque. Il fut nommé au mois de mars. Le premier acte de son autorité épiscopale fut une cession qu'il fit à l'église de Saint-Etienne et à ses chanoines des dîmes qu'il prélevait sur un fief qu'il tenait de Montarsin d'Escalquens, et qui était situé à Castanet. L'archidiacre Maurin, Bernard de Bradac bayle de l'évêque, Guillaume Capiscol cellerier de Saint-Etienne, Pierre des Monts et Arnaud de Rieux signèrent cet acte. Il donna aussi à l'abbaye de Grand-Selve les églises de Saint-Sulpice de Bouillac et de Saint-Saturnin de Ricanel.

Cette abbaye reçut de la part du pape Alexandre III une bulle de protection et de confirmation des biens qu'elle possédait déjà. Pons, qui en était abbé, sollicita cette marque de sympathie de la part du pontife, qui, dans une lettre qu'il écrivit alors au roi Louis VII, lui recommanda les religieux de cette maison. L'intérêt que lui portait Alexandre lui donna un grand nombre de bienfaiteurs : ainsi Pons de Bruguières lui céda l'île de Baniols ; Bérenger, Arnaud et Guillaume Arimon, le droit de pâturage pour ses troupeaux. Le seigneur de Viviers et ses enfants dotèrent aussi l'abbaye de Saint-Pierre de la Cour d'un fief à l'occasion de la profession de l'un d'eux nommé Arnaud qui embrassa la vie monastique dans cette abbaye.

Nous trouvons la succession des grands-prieurs des Templiers à Toulouse dans l'acte par lequel le monastère de Feuillants se plaça, en 1163, sous la juridiction de l'abbaye de Citeaux. Bernard Colens, abbé de la Chaise-Dieu, accorda à Guillaume, abbé de la Charité, l'autorisation de se donner à la famille cistercienne. Cet acte fut dressé en présence de Pons d'Elz et à la prière du prieur des hospitaliers de Toulouse et de Pierre de Tolosa maître des Templiers. Celui-ci avait succédé à Deodat Girbert.

Au mois de mars, Roger-Bernard comte de Foix céda à l'abbaye de Saint-Antonin de Pamiers et à Pons qui en était abbé le château de Saint-Félix et toutes ses dépendances ; il céda encore à l'abbaye de Bolbonne le lieu de Bonrepos, qu'il déclare tenir de Raymond Trincavel vicomte de Beziers qui se disposait à faire la paix avec le comte de Toulouse. Cette paix fut en effet conclue, au mois de juin, dans l'église d'Olmes située sur les frontières du Toulousain et du comté

de Foix. Bernard Bonhomme, évêque de Toulouse, assista aux accords. Raymond V promit par serment au vicomte de n'attenter ni à sa personne, ni aux domaines qu'il possédait actuellement, ni à ceux qu'il acquerrait dans la suite ; il s'engagea à l'aider envers tous, excepté contre Bernard-Aton neveu de Trincavel et ses propres vassaux. Le lendemain, Raymond V s'obligea à rendre à Trincavel la somme de trois mille marcs d'argent qu'il avait exigée de lui pour sa rançon, lui donna le château de Lunas au diocèse de Beziers pour mille marcs, et pour les deux autres mille le château vieux d'Albi avec les lieux de Tarsac, Abirac et Marsac. On comprend que le comte de Toulouse n'accorda toutes ces choses qu'à des conditions réciproques de la part de Trincavel, dont le serment à Raymond V n'est point venu jusqu'à nous.

Bernard-Aton dont il est question dans le serment du comte de Toulouse, était le fils du seigneur du même nom vicomte de Nîmes et d'Agde, frère de Trincavel. Ce jeune seigneur étant né après la mort de son père, Raymond l'avait pris sous sa protection : c'est ce que nous apprend le serment que firent à cette époque les chevaliers des Arènes de Nîmes au comte de Toulouse, de vivre en paix avec lui. Le comte leur promit, de son côté, de les protéger, et pour caution de sa parole, il leur donna six de ses vassaux. Le comte de Toulouse reçut ce serment à Nîmes et de là se rendit à Saint-Gilles, où il accorda, le 1er août 1163, une exemption de péage dans toutes ses terres à l'abbaye de Fontfroide.

Ce fut à cette époque qu'il fit part au roi son beau-frère de sa paix avec Trincavel en ces termes : « Dès qu'un

» accord amiable nous a uni avec Trincavel, et qu'un ser-
» ment réciproque a rétabli parmi nous une paix éternelle,
» notre dessein a été de prier Votre Excellence en faveur
» des otages de Montaigut : c'est pourquoi je vous supplie
» de les faire mettre en liberté, et d'exhorter Trincavel par
» vos lettres à une fidélité inviolable. Je ferai part en même
» temps à votre Altesse de la promesse de mariage que
» je viens de conclure, après avoir pris toutes les sûretés
» nécessaires entre mon fils votre neveu et la fille du
» comte Dauphin : en sorte que j'ai déjà cette princesse en
» mon pouvoir avec la plus grande partie de son domaine.
» Comme mon agrandissement rejaillit sur la gloire de
» votre règne, je prie Votre Excellence d'approuver ce
» mariage et de le protéger au besoin, soit par vos paroles,
» soit par vos actions. Quoique le comté du feu comte
» Dauphin appartienne à la juridiction de l'empereur, cela
» ne laisse pas d'accroître votre autorité et de lui ouvrir
» une porte pour s'étendre. Dieu vous conserve long-
» temps, mon seigneur et mon roi, afin que vous puissiez
» continuer de me protéger comme vous avez déjà com-
» mencé dans l'affaire du roi d'Angleterre. »

Ainsi, d'après cette lettre, le comte de Toulouse promit en mariage Albéric Taillefer, son fils puîné, à Béatrix, fille et héritière de Guigues V comte d'Albon, de Viennois et de Gresibaudan. Les deux futurs n'avaient alors que cinq à six ans. La reine Constance écrivit aussi, de son côté, à son frère :

« A Louis, par la grâce de Dieu roi de France, son res-
» pectable seigneur et très cher frère, Constance sa sœur
» unique, comtesse de Toulouse, duchesse de Narbonne,

» marquise de Provence : salut, avec la félicité de l'une et » de l'autre vie.

» Votre Altesse saura que Trincavel se comporte fidèle» ment à l'égard de monseigneur le comte et vos neveux, » et qu'il m'a priée très instamment de vous écrire pour » obtenir la délivrance de ses ôtages. C'est pourquoi je prie » votre clémence, comme celui en qui je mets tout mon » espoir, d'accorder leur liberté à mes prières et à la piété » de vos neveux. Je prends Dieu à témoin que si je croyais » qu'il vous fût utile de garder encore ces prisonniers, je » ne vous aurais jamais parlé de leur liberté. Si vous ju» gez à propos d'exaucer ma prière, écrivez à Trincavel » d'être, à l'avenir, plus fidèle qu'il ne l'a été par le passé » à monseigneur le comte et à vos neveux, et qu'il n'en» treprenne plus aucune guerre contre eux. Enfin, je vous » prie de m'envoyer Frédéric, chanoine de Saint-Victor, » avec la permission de son abbé. Adieu. » Trincavel écrivit aussi, de son côté, à Louis-le-Jeune, et lui envoya ses lettres par Pierre Raymond, son chevalier.

L'année précédente, Manuel Comnène, empereur de Constantinople, avait envoyé des ambassadeurs en France pour rendre obéissance au pape Alexandre III; ils débarquèrent à Saint-Gilles, où Raymond V les reçut. Ces ambassadeurs étaient également chargés de négocier avec le comte de Toulouse et le roi de France une nouvelle croisade, dont ces deux princes avaient, en secret, formé le projet. Raymond envoya à cet effet des députés à Constantinople avec ceux du pape, et écrivit en même temps au roi pour le prier d'en faire partir de nouveaux pour l'Orient, les premiers n'ayant pu exécuter leur voyage.

Bernard Bonhomme évêque de Toulouse, qui s'était rendu dans le Bas-Languedoc avec son souverain pour y signer les accords de la paix conclue entre ce dernier et le vicomte de Beziers, était de retour dans sa ville épiscopale au mois de novembre, puisqu'à cette époque il éleva à la dignité de chanoine Montarsin d'Escalquens et à celle de chanoinesse Guillemette sa femme. L'acte de réception de ce seigneur et de cette dame est conçu en ces termes : « Nous vous rendons participants de toutes » les prières, messes, psaumes, hymnes, vigiles, jeûnes, » aumônes que nous dirons ou fairons en cette église de » Saint-Etienne. Vous pourrez prendre votre nourriture » de notre cellier, comme les autres chanoines; il vous » sera loisible de jouir, votre vie durant, du fief d'Escal» quens, à condition qu'annuellement vous donnerez une » albergue au chapitre, au jour de la fête de saint Etienne, » et qu'après votre mort ce fief reviendra de droit aux » chanoines de son église. De notre côté, nous fairons » acquitter mille messes pour chacun de vous. »

Bernard ne survécut pas très longtemps à la réception qu'il fit de ces seigneurs : il mourut aux ides de mars de l'année 1164. Il était arrivé à une extrême vieillesse, après avoir occupé la prévôté pendant longtemps. Les annales de la ville de Narbonne rapportent qu'il rendit à Toulouse une sentence de condamnation contre les henriciens, que le zèle et les éloquentes prédications de saint Bernard n'avaient pu détruire, et qui continuaient à répandre dans la contrée leurs détestables erreurs.

Geraud de Labarthe, issu de la noble famille de ce nom au comté de Comminges, succéda à Bernard Bonhomme sur

le siége de Toulouse. Il était archidiacre de l'église d'Auch, et avait eu quelques suffrages pour l'évêché de Toulouse après la mort de Raymond de Lautrec. Bernard lui ayant été préféré, il fut désigné, après la mort de celui-ci, pour être son successeur.

Au commencement de l'épiscopat de Geraud de Labarthe, Henri II roi d'Angleterre reprit les hostilités contre le comte de Toulouse. Nous apprenons cette reprise d'armes d'une lettre qu'Ermengarde vicomtesse de Narbonne écrivit au pape Alexandre III : « Vous m'avez commandé, lui dit-» elle, de conserver une paix constante avec le comte de » Toulouse et de le servir. C'est ce que j'ai déjà fait, et je » dois l'aller joindre avec mes troupes, quinze jours après » l'Assomption (1164), pour le suivre contre ses ennemis. » Une charte de l'abbaye de Saint-Marcel en Quercy affirme encore qu'à cette époque le roi d'Angleterre était en différend avec le comte de Toulouse. Pierre, évêque de Rodez, écrivit aussi au roi de France et lui dit « qu'il n'a pu se rendre à la cour à cause des courses des Anglais qui désolaient le Rouergue, pays soumis au comte de Toulouse.

Les Toulousains étaient fort inquiétés de toutes ces courses ; c'est ce qui les détermina à écrire au roi Louis en ces termes :

« A Louis, par la grâce de Dieu roi des Français, leur très » cher seigneur, les habitants de la cité et des faubourgs, » conseil et secours.

« Notre cœur ne peut concevoir ni notre langue exprimer » ce que nous devons d'actions de grâces à Votre Majesté : » vous nous avez protégés contre les méchants et les injus-» tes agressions d'un roi. Votre bonté préside à toutes vos

» entreprises, puissiez-vous nous défendre jusqu'à la fin !
» Après Dieu, nous plaçons en vous notre espérance. Cette
» lettre vous apprendra ce qui vient de nous arriver. L'ar-
» chevêque de Bordeaux, quittant la milice de Jésus-Christ
» pour celle du roi d'Angleterre, est venu chevaucher jus-
» qu'aux portes de Toulouse, dont il s'est approché d'un jet
» de pierre. Il a ravagé notre territoire, détruit et rasé les
» châteaux, et n'a pas épargné les églises ; en véritable bri-
» gand et incendiaire, il en a brûlé un très-grand nombre,
» il a fait prisonniers plusieurs habitants de la ville et des
» faubourgs, et en a tué plusieurs autres. Il y a longtemps
» que notre comte n'est plus avec nous : Toulouse vous ap-
» partient, nous sommes à vous, hâtez-vous de nous secou-
» rir : sans cela, notre pays ne sera plus qu'une vaste
» solitude. »

Raymond se trouvait en effet à Montpellier à cette époque, puisque, au mois de juin, il y fit un accord avec Guillaume VII, seigneur de cette ville. Ils promirent par un serment mutuel de s'entr'aider et de se conserver leurs domaines. Peu de temps après, le comte de Toulouse se rendit à Saint-Saturnin du Port (Pont-Saint-Esprit) et y fit un autre accord avec les religieux de ce monastère touchant le domaine et la justice du lieu, dont ils réglèrent le partage en présence de Raymond d'Uzès, de Guillaume de Sabran, connétable du prince, et de plusieurs autres seigneurs. Il partit cependant pour Toulouse vers le mois d'août, car il donna à cette même époque une charte en faveur de l'abbaye de Grand-Selve par laquelle il cédait aux religieux certaines terres situées à Assillan. Arnaud de Montaigut, Aimeric de Roquefort, Rubée de Montgaillard, Bernard du Pin, Pierre

Geraud, prieur du couvent, signèrent cet acte. Un autre seigneur de la famille de Montaigut, nommé Raymond, céda aussi quelques terres dans l'alleu de Palamini à Guillaume abbé de la Capelle et aux prémontrés de Goyon. Cette famille de Montaigut, que nous avons déjà rencontrée dans d'autres actes, était très-ancienne ; elle possédait un château et de grands domaines au nord-ouest de Toulouse. Un village assez considérable, qui prit le nom de cette famille, se forma plus tard autour du château ; ce vieux manoir passa, dans les siècles suivants, aux mains des Mazurier et des Thézan.

Le comte Raymond se montra encore généreux à l'égard de l'abbaye de Belleperche. Alguaire en était alors abbé. Le prince accorda aux religieux une exemption de péage dans toutes ses terres. Un autre seigneur nommé Othon d'Escuders donna aussi à la même abbaye la terre de Beaupuy et les dîmes de la paroisse de Verduel. Sous le gouvernement d'Alguaire, Belleperche vit augmenter sa richesse ; aux années suivantes, Jourdain et Gausbert d'Agret, Gautier et Bertrand d'Arcombat, Guillaume et Pierre Sardos, Bozon de Dunzac, Bernard et Raymond de la Boulbène, Othon vicomte de Lomagne et Vivian son fils devinrent ses insignes bienfaiteurs.

Le pape Alexandre III prit, cette même année, sous sa protection spéciale quelques abbayes du pays toulousain, entr'autres Bonnefont et Calers, dont il confirma toutes les exemptions et les priviléges. Pons, abbé de Calers, reçut de Raymond de Marsac et de Jourdain de Saint-Médard lá terre de Montlobon, en présence d'Aton abbé de Lézat, et, l'année suivante, plusieurs dîmes à prélever à Saint-Quirc d'un

seigneur nommé Amantius. Albert de Clairmont céda plusieurs pâturages à l'abbaye d'Eaunes, gouvernée par Geraud qui eut pour successeur Arnaud Ier du nom.

L'évêque de Toulouse assista, au mois de mai 1165, au célèbre concile de Lombers en Albigeois, qui fut assemblé contre les henriciens ou *bonshommes,* successeurs des vaudois, des pétrobrusiens, des bulgares et des modernes manichéens. Il est assez difficile de saisir le symbole de ces hérétiques, car ils variaient beaucoup dans leurs professions de foi ; c'étaient d'ailleurs des hommes très ignorants qui en imposaient au peuple par certaines pratiques extérieures de pénitence. Il existait dans leur doctrine un point principal et qu'il ne faut jamais perdre de vue pour expliquer les mesures sévères qu'on prit contr'eux et la guerre à outrance qu'on leur déclara : ils prétendaient que *personne ne devait rien posséder*. Ils prêchaient ainsi la communauté des biens, attaquaient directement le droit sacré de propriété, se livraient partout au pillage, et prêchaient ouvertement la révolte. Les deux puissances ecclésiastique et civile, en unissant leurs efforts pour s'opposer à ces fanatiques, ne firent qu'accomplir un devoir. Pour répandre plus facilement leurs erreurs, ils se divisaient par bandes de douze personnes, dirigées chacune par un chef, d'où leur vint le nom d'*apostoliques*. Déjà le concile de Tours tenu en 1163 avait jeté le cri d'alarme ; le quatrième canon portait « que dans le Toulousain une damnable hérésie s'était grandement répandue ainsi que dans les provinces voisines. Il était enjoint à tous les évêques et à tous les ministres du sanctuaire de poursuivre ces hérétiques et de les chasser de leurs terres ; il leur était défendu de passer avec eux aucun contrat de vente

ou d'achat, afin, dit sagement le concile, que, par la difficulté qu'ils auront de se procurer les choses nécessaires à la vie, ils puissent revenir à résipiscence. » On exhortait enfin les princes séculiers à tenir ces imposteurs dans les fers et à les priver de leurs biens.

La juste sévérité de ces injonctions nous montre combien étaient redoutables pour la société de pareils hommes ; combien furent coupables les princes qui, par une tolérance mal entendue, laissèrent toutes ces doctrines se répandre ouvertement dans leurs vastes domaines. Conséquemment à la décision du concile de Tours, Guillaume évêque d'Albi convoqua celui de Lombers. Avec lui se trouvèrent réunis Pons d'Arsac archevêque de Narbonne, Adalbert de Nîmes, Gaucelin de Lodève, Geraud de Labarthe de Toulouse, Guillaume d'Agde ; huit abbés, savoir : Roger de Castres, Henri de Gaillac, Pierre d'Ardourel, celui de Candeil, Raymond de Saint-Pons de Tomières, Alphonse de Fontfroide, Raymond de Saint-Guillem du Désert et Pierre de Cendras ; Meurice prévôt de Saint-Etienne de Toulouse, celui d'Albi, les archidiacres de Narbonne et d'Agde, et un grand nombre d'ecclésiastiques. Parmi les personnes séculières, on distinguait la reine Constance comtesse de Toulouse, Raymond Trincavel vicomte de Beziers, Sicard vicomte de Lautrec, et Izarn de Dourgne. Une foule immense de peuple accourut à cette assemblée.

Les hérétiques étaient représentés au concile par Olivier, l'un de leurs chefs. On choisit pour commissaires les évêques d'Albi et de Lodève, les abbés de Castres, d'Ardourel, de Candeil, et un ecclésiastique nommé Arnaud de Beben. Olivier subit un interrogatoire de la part de l'évêque de

Lodève, d'après lequel il fut constant que ces hérétiques rejetaient les Ecritures de l'Ancien Testament et plusieurs dogmes de la foi chrétienne. L'évêque prononça alors la sentence suivante : Je condamne la secte d'Olivier et ceux » de ses associés qui tiennent le sentiment des hérétiques » de Lombers, quelque part qu'ils soient, suivant l'autorité » des Ecritures. Ces paroles nous indiquent qu'un certain nombre de sectaires s'étaient réunis à Lombers, où ils vivaient sous la protection de quelques *chevaliers* qui favorisaient secrètement leurs erreurs. Olivier ne répondit à cette sentence que par des injures. — « Ma sentence est » juridique, répartit l'évêque ; je suis prêt à la soutenir en » la cour du pape Alexandre, en celle de Louis roi de » France, en celle du comte de Toulouse ou de sa femme » qui est ici présente, et enfin en celle de Trincavel qui est » aussi présent. »

Olivier sortit alors de l'assemblée, et se tournant vers le peuple : « Ecoutez, dit-il, gens de bien, notre profession » de foi.... et puis, par une ruse qui n'était que trop commune aux hérétiques, il parla quelques instants, comme les catholiques, sur les points contestés. — « Prêtez donc serment, dit Gaucelin, que vous croyez dans le cœur ce que » que vous confessez de bouche. — L'Evangile, dit Olivier, » nous défend le serment, et d'ailleurs l'évêque d'Albi nous » a promis de nous en dispenser. — Ce n'est pas vrai, dit » aussitôt l'évêque, et je confirme la sentence portée contre » vous. Je défends aux *chevaliers* de Lombers de vous protéger ; ils m'ont promis qu'ils ne le feraient plus. » Tous » les membres du concile, les seigneurs présents et la reine Constance signèrent la sentence de condamnation. Ces hé-

rétiques furent, plus tard, appelés *albigeois,* non qu'ils fussent plus répandus dans ce pays que dans beaucoup d'autres, mais parce que leur première condamnation solennelle eut lieu dans le diocèse d'Albi, au concile de Lombers.

Raymond V, comme on le voit, n'assista pas à cette assemblée. De tristes pressentiments, qui se changèrent bientôt en désolante certitude, apprirent à la reine Constance l'infidélité de son époux. Abandonnée et trahie, elle porta ses plaintes à son frère le roi de France et lui écrivit plusieurs lettres pour lui confier ses chagrins. « Je vous fais » savoir, lui disait-elle, comme à celui en qui je mets toute » mon espérance après Dieu, que le même jour que Simon » notre domestique est parti d'auprès de moi, j'ai quitté » l'hôtel et me suis rendue dans un village, en la maison » d'un certain chevalier, car je n'avais ni de quoi manger » ni de quoi donner à mes serviteurs. Le comte n'a aucun » soin de moi et ne me fournit rien de son domaine pour » mes besoins : c'est pourquoi je supplie Votre Altesse, si » les ambassadeurs qui vont à la cour vous disent que je » suis bien, de ne pas y ajouter foi ; la chose est telle que » je vous la mande, et si j'avais osé vous écrire, je vous » aurais fait un plus long récit de mes malheurs. Adieu. » Elle était obligée de prendre beaucoup de précautions pour faire tenir ses lettres à son frère. Elle les lui envoya par un chevalier dévoué nommé Gui qui avait toute sa confiance et qui connaissait tous ses secrets. C'est peut-être dans la maison de ce chevalier qu'elle se retira.

Louis envoya aussitôt quelques seigneurs à Toulouse pour y prendre sa sœur. Les Toulousains, dont elle était très aimée, ne la virent partir qu'à regret et la firent accompa-

gner par quatre députés qu'ils chargèrent d'une lettre pour ce prince. « Nous vous supplions, disaient-ils, d'avoir soin » de cette princesse, de la protéger avec ses enfants et la » ville de Toulouse, et de nous la renvoyer le plus tôt pos- » sible. C'est en elle que nous mettons toute notre joie et » notre force. » Constance se rendit donc à Paris où elle assista aux couches de la reine de France Alix de Champagne, troisième femme de Louis, qui lui donna un fils dans l'octave de l'Assomption (1165), et dont Constance fut une des marraines. Les Toulousains s'empressèrent, à cette nouvelle, d'envoyer au roi quatre députés de leur *capitolat* ou conseil de ville pour le féliciter de la naissance du jeune prince, qui fut nommé Philippe. Parmi les députés, était le recteur de Saint-Pierre-des-Cuisines. Ils étaient porteurs d'une lettre des Toulousains au roi dans laquelle ils lui témoignaient la joie que leur avait causé ce grand évènement : « Nous avons rendu à Dieu de solennelles actions » de grâces et ne cessons de prier le ciel pour la conser- » vation du jeune prince, l'espoir de la France. Nos députés » sont chargés de poursuivre à la cour quelques affaires qui » regardent notre cité ; ils doivent soutenir nos intérêts, » sauf la fidélité qui est due à notre seigneur le comte et » à la sérénissime dame notre comtesse. Daignez, prince, » accorder votre protection à vos neveux nos seigneurs et » nous renvoyer incessamment notre dame. »

Constance se montra inflexible aux vœux des Toulousains et ne rejoignit plus son volage époux. Ce prince était toujours en Provence, où, en qualité de marquis de cette province, il donna alors l'investiture des deux comtés de Diois et de Valentinois à Guillaume de Poitiers qui avait

épousé, comme nous l'avons déjà dit, l'héritière de ces deux comtés, et qui devint ainsi le premier comte de Valentinois.

Raymond V reçut à Beaucaire les députés génois, qui vinrent solliciter sa protection contre les Pisans ; voici à quelle occasion. L'empereur Frédéric, ennemi du pape Alexandre III, avait envoyé plusieurs galères de Pise pour se saisir de sa personne au moment où le pontife chercherait à s'embarquer sur l'étang de Maguelonne qui communique avec la mer. Les Pisans, à cette occasion, enlevèrent quelques bâtiments de Gênes qui étaient sur cette côte. Les Génois armèrent aussitôt quatorze galères dont ils confièrent le commandement à Amicus Grille, et les dirigèrent contre la flotte pisane, qui chercha d'abord à se réfugier au port de Saint-Gilles, mais qui ne tarda pas à prendre la fuite. Les Génois, ayant trouvé dans ce port cinq vaisseaux pisans, les brûlèrent. Les Pisans se portèrent alors vers la côte de Gênes, prirent la ville d'Albenga, revinrent vers Melgueil, mirent le feu à cinq bâtiments génois qu'ils y trouvèrent vides et arrivèrent à Saint-Gilles.

Peu de temps après, les Génois, ayant armé une flotte de cinquante bâtiments, se préparèrent à attaquer les Pisans dans le port ; mais avant de les attaquer, ils envoyèrent une députation au comte Raymond V, qui se trouvait en ce moment à Beaucaire. Les députés génois lui dirent : « Seigneur Comte, la ville de Gênes a toujours témoigné jusqu'ici de l'amitié à votre père, à vous et aux vôtres ; elle a toujours pris leurs intérêts comme les siens propres. On nous a envoyés pour savoir si vous voudriez nous rendre la pareille, et nous accorder votre amitié contre les Pisans. » — Le comte répondit : Ce que vous venez de dire est

» très vrai, hommes prudents, et je souhaite d'aimer et
» d'honorer votre ville comme mes prédécesseurs l'ont fait.
» Je vous aiderai et combattrai les Pisans, si vous voulez
» me donner satisfaction et à ma cour comme il convient. »

Cette proposition fut acceptée et on régla les conditions du traité : on devait payer au comte de Toulouse 1300 marcs d'argent, et celui-ci devait se déclarer pour les Génois contre les Pisans, ou ne pas défendre ces derniers, ou livrer aux Génois les galères pisanes, ou garder enfin la neutralité. Raymond fit serment d'observer ces conditions, et s'avança ensuite avec ses troupes vers les Génois. Les Pisans, ayant été avertis de sa marche, lui députèrent l'abbé de Saint-Gilles pour le supplier de ne pas se déclarer contr'eux. Cet abbé fut assez éloquent pour persuader au comte de Toulouse qu'il n'était pas obligé de tenir son serment. Les Génois, ayant appris qu'ils ne pouvaient pas se fier au comte, engagèrent seuls le combat ; mais les Pisans remportèrent la victoire, et les vaincus se virent forcés de remonter sur leurs galères et d'abandonner leur camp aux vainqueurs.

Raymond V était encore à Beaucaire au mois d'octobre 1165. Ce fut dans cette ville qu'il forma une ligue avec Raymond Bérenger, comte de Provence, contre celui de Forcalquier. Il fut décidé qu'on s'emparerait des états de ce seigneur et qu'on les partagerait entre les deux contractants. Ils conclurent aussi le mariage du fils aîné de Raymond V avec Douce, fille unique du comte de Provence, qui lui assura pour dot la moitié des comtés de Forcalquier et de Melgueil, et la partie d'Avignon qui appartenait aux comtes de Forcalquier. L'archevêque de Tarragone et les évêques d'Ausonne et de Gironne furent présents à ce traité.

Vaincu par les instances de l'empereur Frédéric, Raymond abandonna le parti d'Alexandre III et se déclara pour l'anti-pape Pascal III, élu par les schismatiques après la mort de Victor. Cette démarche du comte donna de justes sujets de crainte aux religieux de la Grande-Chartreuse ; voici à quelle occasion.. Le nouveau monastère de la Chartreuse se trouvait dans le Dauphiné, province dont Raymond était maître par le mariage de son fils puîné avec Béatrix, héritière de ce pays. Lorsque le pape Alexandre fut élu, l'évêque de Grenoble ne voulut pas le reconnaître : c'est ce qui détermina le pape à le chasser de son siége et à ordonner à sa place Jean, religieux de la Grande-Chartreuse. Raymond, ayant fait sa soumission au nouveau pontife, appuya cette élection ; mais, depuis, ayant changé de sentiment, il donna lieu de craindre qu'il ne chassât l'élu d'Alexandre. Les chartreux écrivirent alors au roi Louis-le-Jeune et lui dirent : « Prince, nous prions très instamment Votre Excel- » lence d'écrire au comte de Saint-Gilles et de lui représen- » ter avec prudence l'obligation de protéger l'évêque de » Grenoble et son Eglise. » Nous ignorons ce que le roi fit auprès du comte ; ce qu'il y a de certain, c'est que Raymond chassa l'évêque de Grenoble de son siége, et ordonna à tous les ecclésiastiques ses sujets qui refuseraient de reconnaître l'anti-pape, de sortir de ses états, tant de ceux qui étaient dans l'étendue de l'empire que de ceux qui dépendaient du royaume de France.

Ces ordres ne furent cependant pas exécutés à la rigueur, puisque nous trouvons des actes et des chártes dressés à cette même époque au diocèse de Toulouse pour les affaires ecclésiastiques; ainsi Hugues abbé de Saint-Saturnin donna

en fief à Pierre Vital la terre de Liran dépendante de l'abbaye. Cette terre était située au quartier de Saint-George. Il est dit dans l'acte que cette terre était bornée, d'un côté, par la Garonne *morte* (*Garumnam mortuam*). Cette expression paraîtrait indiquer que ce fleuve capricieux avait changé de lit, et que l'ancien qu'il avait abandonné n'offrait plus que des marais. Geraud de Labarthe n'avait peut-être pas obéi aux ordres de son souverain puisqu'il était dans le pays de Comminges en 1165, où il approuva une donation que fit le comte Bernard de plusieurs terres à l'abbaye de Lézat. Bolbonne reçut au nombre de ses religieux Pierre de Castelar, riche et puissant seigneur, et Grand-Selve vit Pons son abbé élevé à la dignité d'abbé général de Clairvaux.

Alexandre III vit avec une extrême peine la conduite que tint le comte de Toulouse, soit à cause de son élection, soit à cause de l'évêque de Grenoble. Il écrivit, le 29 avril 1166, à Henri archevêque de Reims, pour le prier d'engager Louis-le-Jeune son frère d'agir auprès du comte de Toulouse dans les intérêts de son propre parti. Ces démarches du pontife demeurèrent sans effet, et Raymond se montra fidèle à l'anti-pape : c'est ce qui détermina Alexandre à jeter l'interdit sur tous les domaines du prince. Le roi de France crut, dans cette circonstance, devoir plaider la cause des habitants de Toulouse auprès du pontife irrité. « Au très » saint père et seigneur, lui écrivit-il, Alexandre, souverain » pontife par la grâce de Dieu, Louis roi de France : salut » et vénération. — Vous n'ignorez pas combien nous som- » mes dévoué à votre personne, ainsi que notre royaume. » Toulouse nous appartient, c'est une ville que nous affec- » tionnons, et cependant ses citoyens sont interdits par

» votre ordre.... ils sont innocents, et se montrent pleins » de déférence pour Votre Sainteté; leur évêque a été sacré » par le métropolitain de Narbonne.... Nous vous prions » de lever cet interdit.... Adieu. » Ce ne fut que deux ans après cette lettre que le pape leva l'interdit jeté sur les états du comte. Ainsi Toulouse resta pendant deux ans entiers sous l'anathème.

Nous avons vu plus haut que Raymond Bérenger comte de Provence voulait déclarer la guerre à celui de Forcalquier et que Raymond V était entré dans cette ligue. Cette guerre fut en effet entreprise, et Bérenger assiégea la ville de Nice; mais s'étant un jour beaucoup trop approché des murailles, un coup de flèche lui enleva la vie. Cet évènement arriva en 1166, entre les mois de mars et de novembre. Il ne laissa de Richilde sa femme qu'une fille appelée Douce, qui avait été promise en mariage au fils aîné du comte de Toulouse. Le premier soin de ce dernier fut de s'assurer de la Provence. Quelques historiens avancent qu'à cette époque il répudia solennellement la reine Constance, et qu'il épousa Richilde veuve de Bérenger; d'autres au contraire regardent cette répudiation et ce mariage comme très incertains. Il faut convenir que la raison principale que donnent les premiers n'est pas très concluante : ils prétendent qu'après la mort de Richilde, Raymond V voulut hériter de son douaire, ce qui indique qu'il l'avait épousée. Mais on explique facilement sans un mariage les prétentions du comte de Toulouse sur ce douaire, puisqu'il appartenait à Douce fille de Richilde, promise au fils de Raymond.

Au moment où ce prince, à la faveur des traités, s'emparait de la Provence, Alphonse roi d'Aragon vint lui en

disputer la possession, appuyant sa déclaration de guerre sur de prétendus droits à cette province. Ayant passé bientôt après les Pyrénées à la tête d'un corps d'armée, il s'avança vers le Rhône. Le comte de Toulouse se présenta avec ses troupes pour l'arrêter dans sa marche ; mais il ne put l'empêcher de s'emparer du château d'Albaron situé dans l'île de Camargue. Ce château fut incontinent attaqué par Raymond, qui s'en empara et en chassa son ennemi. Ce revers momentané n'empêcha pas Alphonse de poursuivre le cours de sa conquête; la plupart des grands-vassaux de la Provence embrassèrent son parti, et abandonnèrent celui de Raymond, qui se vit chassé de ce pays.

Des bords du Rhône, le comte Raymond se rendit, pendant le carême de l'année 1167, à l'abbaye de Grand-Mont en Limousin, où il eut une entrevue avec Henri roi d'Angleterre, pour y traiter, après tant de trèves, des conditions d'une paix sérieuse. Cette entrevue ne produisit qu'une suspension d'armes qui devait durer jusqu'à l'année suivante.

Au milieu de toutes ces négociations, l'hérésie des bonshommes ou albigeois se répandait dans le Toulousain avec une effrayante rapidité. Ces sectaires se crurent assez forts pour tenir en ce moment un conciliabule à Saint-Félix de Caraman près de Toulouse; là, ils élurent un pape nommé Niquinta, qui devint le président de l'assemblée. Un grand nombre d'hérétiques de France, de Lombardie, de l'Albigeois, du Toulousain, de Carcassonne et de la vallée d'Aran s'y étaient rendus. Niquinta ordonna un évêque pour le pays de Toulouse nommé Bernard Raymond, et d'autres pour les diverses contrées; il déclara que ces évêques se-

raient indépendants les uns des autres. Les églises choisirent ensuite huit commissaires pour règler les limites de leurs diocèses. Ils imitaient ainsi la hiérarchie catholique, et constituaient leur secte sur des bases qui annonçaient leur opiniâtreté dans l'hérésie. Il est assez curieux pour notre histoire de connaître les noms des nouveaux élus : Robert d'Espérou fut fait évêque des peuples situés au-delà de la Loire, Marc de Lombers, Sicard Cellerarius d'Albi, Mercier de Carcassonne, et Raymond de Casals d'Aran. Ils établirent ainsi trois grands évêchés, celui de Toulouse, de Carcassonne et d'Aran pour la partie méridionale de la France.

Non seulement la plus grande partie des seigneurs de cette contrée se détachèrent du parti du comte de Toulouse, mais encore le roi d'Aragon lui suscita un puissant ennemi dans la personne d'Humbert comte de Savoie, qui attaqua les états du comte par le Dauphiné. Celui-ci chargea Alphonse son frère de repousser le prince de Savoie. Cette guerre fut très meurtrière et ne se termina que quelques temps après par un traité de paix que négocia entre les deux parties saint Pierre, archevêque de Tarentaise. Parmi les seigneurs qui s'étaient détachés du comte de Toulouse, il faut compter Trincavel, qui s'était tourné du côté du roi d'Aragon. Les bourgeois de Beziers avaient à se plaindre de leur vicomte; on prétend même qu'ils avaient fait un traité avec Raymond V pour le lui livrer. Ce traité n'eut point de suite à cause de la mort tragique de Trincavel qui, le 15 octobre 1167, fut lâchement assassiné par ses sujets rebelles dans l'église de la Madeleine de Beziers, en présence de l'évêque de cette ville qui fit tous ses efforts pour em-

pêcher l'exécution de ce forfait, et auquel on cassa toutes les dents dans l'affreux tumulte qu'occasionna la mort de Trincavel. Ce seigneur laissa deux fils de la comtesse Saure sa seconde femme, Roger qui lui succéda et Raymond ; il laissa aussi trois filles : Cécile, qu'il avait eue d'Adélaïde sa première femme, et qui épousa Roger-Bernard comte de Foix ; Adelaïde, mariée à Sicard vicomte de Lautrec, et Béatrix, qui épousa Raymond VI comte de Toulouse.

L'évêque de cette ville reçut en ses mains la donation qu'un seigneur du pays, Pierre du Sayla, fit à Gaudione prieure de Goyon et à ses religieuses, d'un fief qu'Odon abbé de la Chaise-Dieu avait laissé à cette maison, et sur lequel du Sayla avait quelques droits, peut-être l'usufruit. Cet acte fut dressé en 1167, en présence de Hugues abbé de St-Saturnin de Toulouse et de l'archidiacre Auger. A la même époque, Pierre abbé de Bonnefont, du consentement de ses religieux, abandonna les droits qu'il pouvait avoir sur l'abbaye de Feuillants, à la condition qu'il rentrerait dans toutes les dépenses qu'il avait faites pour ce monastère, et qu'il lui serait payé une certaine somme annuelle désignée dans la charte. Il fut stipulé que si l'abbé de Feuillants ne remplissait pas ces conditions, les religieux céderaient à Bonnefont les fermes de Lacour et de Montors, huit paires de bœufs et les terres situées entre la Louge et la Garonne. Ils s'engagèrent aussi à ne se donner à aucun autre ordre qu'à celui de Bonnefont. Dominique, abbé de Bolbonne, signa cet accord.

Pons II avait succédé, l'année précédente, à Pons premier du nom dans le gouvernement de l'abbaye de Grand-Selve ; il fut choisi en qualité d'arbitre pour règler un dif-

férend entre Dominique de Bolbonne et l'abbé de Combelongue, et reçut de grandes propriétés de deux seigneurs, Galambrun de Saubéole et Pierre de Lavarsac. En 1167, un affreux malheur vint désoler Grand-Selve : une cruelle épidémie exerça ses ravages dans cette abbaye, et dans l'espace de deux mois quarante-cinq religieux périrent victimes de ce fléau. Cet évènement nous montre qu'à cette époque ce célèbre monastère contenait un grand nombre de religieux.

Justement indigné de l'assassinat commis sur la personne de son père, Roger vicomte de Beziers résolut de venger sa mort. Les princes voisins entrèrent de grand cœur dans ses vues, le pape même excommunia les assassins. Afin d'obtenir des secours du roi d'Aragon, il reconnut ce prince pour son suzerain, manquant ainsi à la fidélité qu'il devait au comte de Toulouse. Celui-ci, irrité de cette conduite, donna en fief le 4 décembre 1167, à Roger-Bernard comte de Foix et à Cécile fille de Trincavel son épouse, les domaines que Roger frère de Trincavel possédait au temps de sa mort, savoir : la ville de Carcassonne et le Carcassès, la ville et le pays de Razès, tout ce qu'il possédait en Albigeois, excepté le château vieux et le faubourg d'Albi, ainsi que toutes les terres dont il jouissait dans le Toulousain. Il s'engagea à ne faire ni paix ni trève avec Roger de Beziers et les autres fils de Trincavel, sans le consentement de la maison de Foix. Il céda encore à cette famille le château de Parèle d'Olmes et d'Alson, et tout ce qu'il possédait dans le comté de Foix. De son côté, Roger-Bernard qui venait de faire hommage au comte de Toulouse du château de Saverdun, lui fit aussi celui de ses autres domaines. Ces donations et ces engagements furent passés en présence d'Ermengarde

vicomtesse de Narbonne et d'Aimeric son neveu, ce qui prouve que la maison de Narbonne tenait alors le parti du comte de Toulouse.

Cette cité était encore sous l'interdit lancé contre Raymond V par Alexandre III. Cédant enfin aux instances de Louis-le-Jeune, à celles de l'évêque de Toulouse, le pape écrivit, dans le mois de mars 1168, à Geraud de Labarthe et à son clergé la lettre suivante : « Alexandre, évêque, servi- » teur des serviteurs de Dieu, à notre vénérable frère Ge- » raud, évêque, à nos fils les conseillers, au clergé et au » peuple de Toulouse : salut et bénédiction apostolique.

» Ayant égard à l'intégrité de votre foi, à votre affection » pour nous et l'Eglise romaine, à la plénitude de dilection » que vous porte le roi Louis, nous voulons vous donner » une preuve de bienveillance : c'est pourquoi nous levons » l'interdit que nous avions porté contre votre ville, voulant » qu'en l'absence du comte on puisse célébrer l'office divin » dans la ville et les faubourgs, espérant que vous nous serez » encore plus unis que par le passé. Donné à Bénévent..... »

Vers le même temps où Toulouse recevait l'absolution de l'interdit, Guillaume abbé de Lézat, du consentement de ses religieux, cessa d'inquiéter les religieuses de Marenx au sujet de la destruction de leur ancienne église et de la construction de la nouvelle; il leur fit l'abandon de certains droits, à la réserve des conditions stipulées entre son prédécesseur Aton et Dominique abbé de Bolbonne. L'abbesse de Marenx se nommait Adalaïs; c'est la seule abbesse de cette maison que nous connaissions dans l'histoire. Elle prêta à Geraud de Labarthe, évêque de Toulouse, le serment suivant : « Moi Adalaïs, abbesse élue de Sainte-Marie

» de Marenx, je rends hommage selon les sacrés canons » à vous Geraud évêque, au siége de Toulouse, et à vos » successeurs canoniquement élus. »

Au xv$^e$ siècle, l'abbaye de Marenx cessa d'exister comme maison particulière, et devint une ferme dépendante du monastère de Bolbonne. Pierre abbé de Bonnefont et Arnaud abbé d'Eaunes signèrent l'accord passé entre l'abbé de Lézat et l'abbesse de Marenx; on y trouve aussi le nom de Raymond de Magrens.

Pierre d'Hérem, premier du nom, était alors abbé de Saint-Volusien. Au mois d'août de cette année, il fit un accord de pariage avec Roger-Bernard, comte de Foix, par lequel il accorda à ce seigneur la moitié du marché de Foix, de la justice de la ville, et des autres rentes et fiefs qu'il possédait. De son côté, le comte prit l'engagement de protéger l'église de Saint-Volusien et tous ses biens ; il céda aussi, de l'avis de ses barons, la moitié de la leude du pont de Foix.

Les religieux de Bolbonne terminèrent alors leur première église ; ils l'avaient construite sur un terrain appartenant à Pierre de Saissac, fils de Hugues, qui comptait parmi les premiers fondateurs de l'abbaye. Dominique obtint de ce seigneur le reste des terres qui environnaient l'église récemment construite.

Au mois d'août, Hugues, abbé de Saint-Saturnin de Toulouse, fut choisi pour arbitre dans un accord passé entre les prémontrés de la Capelle et les cisterciens de Grand-Selve. Trois mois après, le comte Raymond quitta les bords du Rhône pour venir à Toulouse. Le jour de la Toussaint, il se rendit avec sa cour à Grand-Selve, et là, en plein cha-

pitre, il confirma tous les priviléges et donations accordés à cette maison par ses prédécesseurs. Il venait aussi la consoler de la perte qu'elle avait faite de la plus grande partie de ses religieux.

De Toulouse, où il se trouvait encore en l'an 1169, Raymond V fit un voyage dans le Bas-Languedoc et se rendit à Uzès, où il reçut l'hommage de Galburge et de Hugues d'Ussel son fils, pour les châteaux d'Ussel, de Saint-Laurent et de la Roche. Tranquille, au moins pour le moment, du côté du roi d'Angleterre qui avait résolu d'avoir une conférence à Tours avec lui pour traiter de la paix, le comte de Toulouse se prépara à déclarer la guerre à Roger de Beziers pour le punir de sa félonie. Cette guerre devint le prétexte de la vengeance qu'exerça alors ce seigneur irrité contre les habitants de cette ville. Dans l'intérêt de sa défense, il pria le roi d'Aragon de lui envoyer des troupes, qui, en effet, entrèrent dans la ville avec Roger vers la fin de l'année 1169. Les Aragonais, excités par le comte, à un signal donné, se jettent sur les habitants, massacrent les uns et pendent les autres ; on n'épargna que les femmes et les filles, que les soldats du roi d'Aragon épousèrent ensuite pour repeupler la ville.

Pendant toutes ces guerres, les abbayes du Toulousain recevaient toujours de nouvelles possessions ; ainsi Geraud de Labarthe donna au monastère de Vajal et à Guillaume qui en était abbé les terres de *Teladol;* Roger, seigneur d'Orsens, céda des domaines considérables au monastère de Calers et à Aimeric I[er] qui avait succédé pour le gouverner à Dalmatius. L'évêque de Toulouse portait un intérêt tout particulier à l'abbaye de Vajal ; il intervint en qualité de

conciliateur dans un différend qui eut lieu à cette époque entre l'abbé de ce dernier monastère et l'abbé de Combelongue. La prieure des religieuses de Bragairac ayant eu quelques conventions à traiter avec l'abbé de Belleperche, Geraud de Labarthe avait été encore choisi pour médiateur lorsqu'il reçut la nouvelle de sa promotion à l'archevêché d'Auch; toutefois il ne prit possession de cette métropole que trois ans après sa nomination. Dans certaines chartes, il est désigné à cette époque (1170) en qualité d'évêque de Toulouse, de métropolitain et de légat du saint-siége. Il voulut alors donner un dernier témoignage d'affection à son Eglise en lui cédant plusieurs domaines, entr'autres la ferme de Lombers, ou plutôt de *Loubers,* qu'il tenait d'un nommé Geraud, le village de Balma et son alleu, le village de Puechabo (Péchabou) et son alleu, le village de Donneville et ses dépendances, celui enfin de Castanet. Il céda aussi la rente annuelle que les juifs devaient lui payer. Maurisse était encore prévôt de Saint-Etienne lorsque Geraud de Labarthe fit toutes ces donations au chapitre. Il eut pour successeur dans la prévôté Raymond de Guilabert, qui, au mois de septembre, reçut chanoinesse de Saint-Etienne Alfanie, veuve de Bastard d'Escalquens, à laquelle il donna une portion égale à celle des chanoines.

Quoique le vicomte de Beziers fût encore en guerre avec Raymond V, il ne laissa pas que de se montrer le bienfaiteur de l'abbaye de Grand-Selve en lui accordant l'immunité de tout droit de péage et de leude sur les terres de sa dépendance. Hunault de Malsamunt et Pons de Bruguières donnèrent aussi à ce monastère tout ce qu'ils possédaient aux lieux de Fauz et de Morenville, ainsi qu'aux paroisses

du Lerm et de Manequile, et dans les forêts de Sètes.

En septembre 1171, Guillaume vicomte de Montpellier choisit à Grand-Selve sa sépulture à côté du tombeau de son père, et donna en même temps Raymond son fils à cette maison avec une dot de mille sols. Les priviléges qu'avait accordés le vicomte de Beziers à cette abbaye précédèrent d'assez près la paix qu'il conclut à Saint-Gilles, au mois de novembre, avec Raymond V. Ce seigneur passa une grande partie de l'année aux environs du Rhône, après avoir promis par serment à Roger de conserver sa vie, ses membres et ses domaines envers et contre tous. Pons archevêque de Narbonne, Guillaume évêque d'Albi, Ermengarde vicomtesse de Narbonne, Odon vicomte de Lomagne, Alphonse frère du comte de Toulouse, Guillaume de Sabran son connétable, Raoul son chancelier, signèrent cette paix. Pour en assurer la durée, Raymond donna sa fille Adélaïde en mariage au vicomte de Beziers, qui lui assigna pour douaire le château et le comté de Razès, le château de Balaguier, celui de Couffoulens, le bourg de Limoux et ses dépendances. Le comte de Toulouse donna en dot à sa fille 500 marcs d'argent fin.

Ce prince fit valoir à cette époque ses prétentions sur le comté de Melgueil, prétentions que favorisa Béatrix, héritière de ce comté. Bernard Pelet, mari de Béatrix, lui avait laissé deux enfants : un fils, Bertrand, et une fille, Ermessinde. Il ne faut point oublier qu'elle avait une petite fille nommée Douce dont le comte de Provence, fils de Béatrix, était le père, et qui avait été promise en mariage à l'un des fils du comte de Toulouse. Bertrand Pelet ne voulut point reconnaître les droits de sa mère sur le comté de Melgueil

et en prit le titre. Le 1er avril 1172, Béatrix, peu satisfaite de la conduite de son fils, le déshérita et déclara pour ses héritières Ermessinde sa fille et Douce sa petite-fille ; elle leur donna le château de Melgueil avec toutes ses dépendances, et en céda généralement les droits au comte de Toulouse qui était présent à cet acte.

Guillaume VII, seigneur de Montpellier, mourut avant la fin de l'année 1172, après avoir fait son testament. Son corps fut embaumé et apporté par les principaux habitants de Montpellier dans l'abbaye de Grand-Selve ; les consuls de cette ville firent construire pour lui un tombeau auprès de celui de son père, dans lequel il fut enseveli. Son fils Raymond, après avoir embrassé la vie monastique à Grand-Selve, devint évêque d'Agde, et fut aussi enterré à côté de Guillaume VII.

Après avoir gouverné l'Eglise de Toulouse pendant onze ans, Geraud de Labarthe passa à la métropole d'Auch. Il se montra plein de zèle contre les hérétiques qui s'étaient répandus dans son diocèse, et dont il chercha à arrêter les excès en s'associant aux condamnations portées contre eux au célèbre concile de Lombers. Alexandre III l'honora de son amitié. Après avoir offert généreusement ses biens à plusieurs maisons religieuses, il se fit un devoir de restituer à sa cathédrale toutes les terres qu'elle avait perdues.

Il eut pour successeur sur le siége de Toulouse Hugues, troisième du nom, qui, lors de sa promotion, était abbé de Saint-Saturnin. Cette dernière abbaye avait reçu peu de temps avant une bulle d'Alexandre III, par laquelle il confirmait tous les priviléges accordés à cette église par ses prédécesseurs et défendait de bâtir sur son territoire aucune

église ou oratoire sans la permission du chapitre, sauf les priviléges accordés aux chevaliers du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem. Il défendait encore à toutes personnes d'interdire l'église de Saint-Saturnin, ni de donner aucune sentence contre elle sans l'autorisation du pape ou de son légat. Hugues III garda l'abbaye de Saint-Saturnin avec son évêché. Au commencement de son épiscopat, Sigfred Des Pujols céda à Dominique, abbé de Bolbonne, tout ce qu'il possédait au territoire de Bonrepos; et le roi d'Aragon donna en faveur du monastère de Sainte-Croix de Volvestre et à Marie de Béarn qui en était prieure, une charte dans laquelle il assurait à cette maison sa protection royale.

Le 11 décembre 1172, Béatrix comtesse de Melgueil confirma, en faveur de Raymond V comte de Toulouse, la donation qu'elle lui avait déjà faite de ce comté. Cette cession fut cimentée par le mariage d'Ermessinde sa fille, veuve de Bermond de Sauve, avec le jeune Raymond fils du comte de Toulouse. Celui-ci assigna pour le douaire d'Ermessinde le comté d'Uzès. Ce mariage laisse à supposer que Douce de Provence, la fiancée du fils de Raymond V, était morte à cette époque. Ce seigneur se rendit, au commencement de l'année 1173, à Montferrand en Auvergne, où il rencontra Henri roi d'Angleterre, la reine son épouse, Henri leur fils, Alphonse roi d'Aragon, Girard comte de Vienne, et Humbert comte de Maurienne. Ces princes tinrent une assemblée pour chercher à concilier les intérêts du roi d'Angleterre et du comte de Toulouse; ils se rendirent ensuite à Limoges, où la paix fut enfin conclue entre Raymond et Henri, à condition que le premier ferait hommage de son comté au roi d'Angleterre. Après la conclusion de la paix, Raymond

informa Henri de la conspiration que ses enfants avaient ourdie contre lui, et lui demeura fidèle dans la guerre que ce prince eut à soutenir contre sa famille révoltée. Le roi de France soutint les intérêts du jeune roi d'Angleterre et favorisa les hostilités de ce prince et de ses frères contre leur père. Il avait vu avec peine que le comte de Toulouse avait rendu hommage de ses domaines au monarque, au préjudice des droits de sa couronne. Celui-ci se porta sur les terres du comte de Toulouse, depuis l'Auvergne jusqu'au Rhône, levant des troupes et se faisant donner des secours en argent pour sa cause. Pons, archevêque de Narbonne, fit part de tous ses mouvements au roi de France ; il lui dit que, *sous prétexte de Toulouse,* Henri cherchait à s'emparer des extrémités de son royaume, et lui fit part des progrès de l'hérésie dans sa province.

La vicomtesse Ermengarde, écrivant au même prince, lui dévoile les projets du roi Henri qui ne cherchait à s'emparer de Toulouse que pour dominer sur tout le pays ; elle lui reproche d'avoir commis une grande faute en ne s'opposant pas à ce que le comte de Toulouse devint le vassal du roi d'Angleterre ; elle l'engage à prendre les armes, et lui promet que les prélats et les princes défendront avec lui la ville de Toulouse, et l'aideront à rétablir les choses dans l'état primitif. La conduite que Raymond V tint en cette occasion à l'égard de son beau-frère le roi de France, prouve qu'il avait véritablement répudié la reine Constance sans espoir de retour.

Cette infortunée princesse, après avoir passé quelque temps à la cour du roi son frère, partit pour la Palestine. Elle acheta de ses *bezans* une terre dans la plaine d'Asca

lon nommée Bétheras, où elle se reposa de ses longs malheurs. En l'année 1173, elle se rendit au chapitre des frères de l'Hôpital, et céda cette terre à cette maison moyennant une rente annuelle de 500 bezans. Raymond des Moulins était alors prieur de cet hospice. Elle désira ensuite être agrégée à l'ordre en qualité de *sœur,* et choisit sa sépulture dans le cimetière des frères. Pendant que la comtesse de Toulouse faisait de grandes largesses à l'hôpital de Jérusalem, l'abbaye de Grand-Selve dans le Toulousain voyait augmenter ses domaines par les libéralités des seigneurs du pays. Guy Vital avait succédé à Pons II dans le gouvernement de cette maison. Amaury de Roquefort, Arnaud Espam, Guillaume de Flaunac, Jourdain de Saint-Laurent et Guillemette son épouse, Bertrand de Glatens, Raymond de Blanquet et Arnaud de Bersac lui donnèrent plusieurs terres. L'abbaye de Bonnefont, qui était alors dirigée par Arnaud Ier, successeur de Pierre, reçut aussi des dons de la part de Raymond de Monar et de Resplendie son épouse.

La reine Constance avait mis dans ses intérêts le pape Alexandre III; elle espérait encore fléchir son époux et faire reporter sur elle ses affections depuis trop longtemps partagées. Le pape, se trouvant à Anagni au mois de février 1174, écrivit en ces termes au frère de cette princesse, Henri archevêque de Reims : « La noble dame Constance nous » ayant représenté qu'elle veut garder la chasteté parce que » son époux ne lui est pas fidèle, nous l'avons exhortée à » retourner avec lui..... Nous avons écrit au comte de Tou- » louse pour l'engager à changer de conduite, et lui avons » envoyé une ambassade solennelle pour le presser de rap- » peler la comtesse sa femme.... Nous avons aussi ordonné

» à nos vénérables frères l'archevêque de Narbonne, à l'évê-
» que de Nîmes et à notre cher fils Raymond, cardinal-diacre
» du titre de Sainte-Marie *in via lata,* de s'employer auprès
» du comte de Toulouse pour le porter à faire ce que nous
» souhaitons de lui..... » Les lettres d'Alexandre III ne purent rien obtenir du comte de Toulouse. Constance prit alors le parti de quitter entièrement le monde. Quelques auteurs ont prétendu qu'elle partit de la Palestine pour se rendre en France, au monastère de Notre-Dame de Soissons, où elle mourut. Il nous paraît beaucoup plus probable qu'elle ne quitta pas sa solitude de Bétheras, qu'elle y finit ses jours, et qu'elle fut ensevelie, selon son désir, dans le cimetière des hospitaliers de Saint-Jean.

On a dû remarquer qu'il n'est point question de Hugues évêque de Toulouse dans la lettre d'Alexandre III : ce qui montre que Raymond n'était point alors dans sa capitale. Il se trouvait en effet à Beaucaire, où il avait indiqué une cour plénière. Henri II et le roi d'Aragon devaient s'y rendre pour traiter de la paix entre ce dernier prince et le comte de Toulouse ; mais ces princes manquèrent au rendez-vous. On déploya au château de Beaucaire un grand luxe de fêtes, de joûtes et de tournois. Raymond donna cent mille sols à un chevalier nommé Raymond d'Agout ; celui-ci les distribua aussitôt à dix mille chevaliers. Bertrand Raimbaud fit labourer les environs du château et y fit semer trente mille sols en deniers. Guillaume Gros de Martel, qui avait trois cents cavaliers à sa suite, fit apprêter tous les mets avec des flambeaux de cire. La comtesse d'Urgel y envoya une couronne estimée quarante mille sols. Il s'y trouva aussi une foule de bateleurs qui devaient avoir à leur tête Guillaume

Mite, leur roi. Raymond de Venous fit brûler, par ostentation, trente de ses chevaux devant toute l'assemblée. Toutes ces singularités et ces horribles spectacles que nous traiterions aujourd'hui d'extravagances et de cruautés, étaient alors dans les mœurs du temps.

L'entrevue de Raymond et d'Alphonse, qui devait avoir lieu à Beaucaire, se tint un peu plus tard, au mois de novembre, ainsi que nous l'apprend une charte du roi d'Aragon dans laquelle il unit l'hôpital de Larsac en Rouergue au monastère de Notre-Dame de Cassan au diocèse de Beziers. On croit que cette conférence eut lieu à Meillon en Provence, près du mont Ventous. Guillaume VIII comte de Montpellier fut présent à l'entrevue, et Raymond lui promit par serment de lui conserver la vie et les domaines. Ce serment fut prêté au mois de décembre 1174, en présence de plusieurs évêques, abbés et seigneurs. De Meillon, le comte de Toulouse se rendit à Saint-Gilles, où il fut joint par Bernard-Aton vicomte de Nîmes. Ces deux seigneurs se promirent par un serment mutuel de s'entr'aider. Dans la même année, Roger vicomte de Carcassonne et de Beziers accorda à Izarn Jourdain et à Bernard de Saissac, ses vassaux, une colline pour y construire un château qui serait appelé *Mont-Revel*. Cette colline était située dans le Lauraguais, et l'on bâtit plus tard dans la plaine qui avoisinait la colline une ville qui prit le nom de *Revel*.

Hugues troisième du nom, évêque de Toulouse, mourut, d'après les calculs les plus exacts, au mois de mai 1175. Il avait occupé ce siége pendant cinq années et avait gardé l'abbaye de Saint-Saturnin avec son évêché. Il se montra généreux envers plusieurs abbayes : ainsi il céda quelques-

uns de ses droits à Grand-Selve et donna à Vajal le moulin de Teladol et ses dépendances. Il eut pour successeur sur le siége de Toulouse Bertrand de Villemur qui était prieur de Camon. Le pape Alexandre III accorda à cette époque une bulle en faveur de l'abbé et du chapitre de Saint-Saturnin, bulle par laquelle il confirmait de nouveau tous les priviléges et toutes les donations faites à cette église ; il donnait de plus le pouvoir au chapitre, lorsque le siége de Toulouse serait vacant, d'appeler un des évêques voisins pour ordonner les clercs dans leur église.

Le comte Raymond résidait peu alors dans sa capitale. Le 26 mai, il se rendit médiateur d'un différend qu'avaient Roger vicomte de Carcassonne et Guillaume seigneur de Lunas au diocèse de Beziers. En l'absence de ses souverains, Toulouse était gouvernée par son conseil de ville. Nous apprenons d'un acte qui date de cette année, que ce conseil s'assemblait régulièrement dans l'église ou près de l'église de St-Quintin ; nous y lisons qu'un citoyen nommé Fortil de Molivernet se présenta à Saint-Quintin devant ce conseil avec un grand nombre de prud'hommes qui l'accompagnaient. On voit par là que ce conseil avait la police judiciaire de la ville.

Nous avons vu plus haut que l'abbaye de Feuillants, qui dépendait du Loc-Dieu, s'était placée sous la juridiction de Citeaux et qu'en même temps elle relevait de l'abbaye de Bonnefont. Raymond Ier, abbé de Feuillants, se vit exempté de cette dépendance en l'année 1175. Il paraît que l'état de pauvreté dans lequel se trouvait cette abbaye avait été la cause de l'abandon qui en fut fait par Bonnefont, qui la céda sans retour à Citeaux. Le premier monastère avait reçu

quelques terres de la libéralité d'un seigneur nommé Guillaume. Arnaud Roger, évêque de Comminges, confirma cette donation en 1176, ainsi que la fondation déjà existante du monastère de Saint-Laurent dans son diocèse. Ce prélat mourut peu de temps après, et sa mort est marquée au nécrologe de Saint-Etienne de Toulouse avec le titre de chanoine de cette église.

Au commencement de cette année, le comte Raymond V fit un voyage en Querci, au mois de février, et se rendit au monastère de Cayrac. Là, se trouvaient réunis en chapitre Pierre abbé d'Aurillac, l'évêque de Cahors, les abbés de Figeac et de Maurs, Bertrand et Guillaume de Cardaillac.— Pierre, abbé d'Aurillac, appela en pariage pour la ville de Cayrac le comte Raymond, à condition qu'il protégerait le monastère et la ville, qu'il n'y ferait aucune nouvelle exaction, et qu'il ne pourrait les aliéner de son domaine. De Cayrac, Raymond V se rendit à Saint-Antonin et donna en fief, le 1er avril, les châteaux de Montclar et de Montpezat à Arnaud de Montpezat, à Bertrand son frère et à B. de Villemur leur beau-frère.

Pons de Montpezat était à cette époque abbé de St-Saturnin de Toulouse ; il appartenait sans doute à cette famille. Il est connu dans l'histoire pour avoir fait un accord avec l'abbé de Grand-Selve au sujet d'un fief désigné sous le nom de *Gaussinac*. Bertrand de Villemur dont il est ici question serait-il le même que l'évêque qui gouvernait alors l'Eglise de Toulouse ? Les seigneurs de Montpezat donnèrent au comte de Toulouse en toute propriété le château de Caylus et l'engagèrent à ne contracter aucune alliance avec Pons de Toulouse, qui descendait des anciens comtes de cette ville.

Pons perdit alors la vicomté de Montclar en Querci, dont Raymond V s'empara. Ce prince, de retour à Toulouse, accorda, le 5 avril, une exemption de péage dans toutes ses terres à l'abbaye de Bolbonne.

Le moment était arrivé où il allait conclure enfin un traité de paix avec Alphonse d'Aragon. Dans le courant d'avril 1176, ils se rendirent l'un et l'autre à l'île de Gernica, entre Beaucaire et Tarascon. L'agent principal du traité fut Hugues Gaufred de Marseille, maître de la milice du Temple. Les assesseurs furent, du côté du roi d'Aragon, Raymond de Moncade, Guy Guerrejat de Montpellier et Arnaud de Villademols; du côté du comte, Ermengarde de Narbonne, Ismidon de Paute, et Guillaume de Sabran. Telles furent les conditions du traité : 1° Raymond cédait à Alphonse, pour la somme de trois mille cent marcs d'argent, tous ses droits sur le comté de Provence, les vicomtés de Milhaud, de Gevaudan et de Carlad ; 2° le roi engageait au comte le château d'Albaron, l'île de la Camargue et quelques autres. Un grand nombre d'évêques, d'abbés et de seigneurs assistèrent à ce traité de paix et le signèrent.

Raymond se rendit ensuite à Malaucène, où se trouvait la comtesse de Melgueil sa belle-fille, qui y mourut au mois de septembre. Par son testament, Ermessinde de Pelet laissa ses domaines à la maison de Toulouse, dans la personne de Raymond son époux. Elle n'eut point d'enfants de ce prince, qui se remaria quelque temps après avec Béatrix de Beziers.

Le monastère de la Daurade à Toulouse était alors gouverné par Pierre de Saint-André, qui avait succédé à Guillaume II. Il eut lui-même pour successeur Guillaume de

Castelnau, abbé de Lézat, qui passa un accord avec Guillaume de Saint-Clair, prieur de Saint-Germier de Muret : ce qui semblerait indiquer que ce prieuré dépendait encore de cette dernière abbaye. Les droits du prieur de la Daurade sur la rive droite du fleuve étaient clairement établis, puisque à cette époque Guillaume de Castelnau accorda l'autorisation d'élever la chaussée et de construire le moulin du *Badacle (vadaculum)*. Thomas était alors chapelain de l'église de la Dalbade. Devant se rendre en Espagne, il confia la garde de cette église à Guillaume de Castelnau, à cette condition que si, avant sept ans, Thomas était de retour, il reprendrait cette église, mais que, s'il ne revenait qu'après ce terme ou s'il venait à mourir, le prieur de la Daurade pourrait en disposer à son gré.

Au mois de mars 1177, Bertrand de Villemur, évêque de Toulouse, donna plusieurs domaines aux monastères de Lézat et de Bonnefont ; il accorda aussi aux religieux toutes les dîmes qu'il prélevait dans son diocèse sur les biens de ces abbayes. Celle de Calers, gouvernée à cette époque par Dalmace II qui avait succédé à Amaury I[er], reçut, avec l'approbation de Bertrand de Villemur, de vastes domaines de Raymond de Morlac.

Ermengarde vicomtesse de Narbonne, se voyant sans postérité, avait adopté son neveu Aimery de Lara. Celui-ci mourut sans enfants : c'est ce qui porta le comte de Toulouse à chercher les moyens de s'assurer de la vicomté de Narbonne, en qualité de suzerain. Ermengarde, justement effrayée des prétentions du comte, appela à son secours le roi d'Aragon, les vicomtes de Carcassonne et de Nîmes, et les seigneurs de Montpellier. Ces princes, à

l'exception du roi, se liguèrent contre Raymond V; mais l'histoire ne nous apprend rien sur les suites de cette ligue. Il paraît cependant que le comte s'était emparé de Narbonne au mois de décembre, car les divers priviléges qu'il accorda en 1177 aux hospitaliers de Saint-Gilles sont datés de cette ville.

Ces derniers évènements précédèrent de très peu de temps la mort de Bertrand de Villemur. Il n'occupa le siége de Toulouse que cinq années, et n'est connu dans nos annales par aucun fait éclatant. Il eut pour successeur Gosselin, qui ne posséda l'évêché qu'une année. Sous son pontificat, eut lieu à Arles, au mois de juillet 1178, le couronnement de l'empereur Frédéric en qualité de roi de Provence. Quelques historiens ont rapporté que le comte de Toulouse fut présent à cette cérémonie, qui eut lieu dans la cathédrale. Cette assertion n'est appuyée sur aucune preuve solide. Il est certain néanmoins qu'au mois d'août, Raymond se trouvait à Arles, puisqu'il y reconnut par un acte public tenir en fief le château de Beaucaire et la terre d'Argence de l'archevêque et de l'Eglise d'Arles, et que ce prélat lui donnait en reconnaissance les châteaux de Mornas et de Mont-Dragon. Le comte de Toulouse favorisa par sa protection et ses largesses la construction du célèbre pont d'Avignon, qu'un jeune berger nommé Benezet ou Benoit avait entreprise, après bien des révélations et des prodiges. Raymond, peu de temps après le couronnement de Frédéric, se hâta de rentrer à Toulouse pour y recevoir quelques prélats qui venaient s'opposer à l'hérésie toujours croissante des henriciens ou albigeois.

# LIVRE XIX.

DEPUIS LA GUERRE CONTRE LES ALBIGEOIS, EN 1178, JUSQU'A LA MORT DE RAYMOND V, EN 1194.

Les henriciens ou albigeois, que n'avait point effrayés l'anathème lancé contr'eux au concile de Lombers, firent un très grand nombre de prosélytes, principalement aux environs de Toulouse. Quelques ecclésiastiques mécontents, quelques nobles cupides et débauchés se rangèrent de leur parti. Les conciliabules se multipliaient; l'erreur devenait menaçante pour la société, car, il ne faut point l'oublier, la négation de quelques dogmes n'était que le prétexte apparent de la séparation avec la sainte Eglise. Le but principal et avoué de la secte était une attaque directe et incessante contre la propriété, et principalement contre les biens ecclésiastiques; tous ces albigeois n'étaient que de vrais pillards. Les uns, plus timides, prêchaient la théorie du brigandage; les autres, plus hardis, la réalisaient. Pourquoi certains esprits se sont-ils abandonnés à d'inutiles lamentations sur les courageux efforts que fit alors le catholicisme pour refouler ces sectaires? Pourquoi s'élever contre la croisade qui mit un frein à leur fureur, et traiter d'intolérance et de fanatisme l'opposition magnanime qui luttait contr'eux, non seulement pour un symbole mutilé, mais

surtout pour protéger les champs paternels envahis et les domaines sacrilègement usurpés?

Raymond V avait vu le mal : il voulut le guérir. Déjà, dès le mois de septembre 1177, il avait écrit en ces termes à l'abbé de Clairvaux : « Cette hérésie a tellement prévalu, » qu'elle a mis la division entre le mari et la femme, le » père et le fils, la belle-mère et la belle-fille. Ceux qui » sont revêtus du sacerdoce se sont laissés corrompre; les » églises sont abandonnées et tombent en ruines; on refuse » d'administrer le baptême; l'eucharistie est en exécration, » et la pénitence méprisée; on ne veut pas croire la création » de l'homme et la résurrection de la chair; en un mot, » tous les sacrements sont anéantis et *on introduit deux* » *principes*. Pour moi qui suis armé de deux glaives, et qui » fais gloire d'être établi en cela le vengeur et le ministre » de la colère de Dieu, je cherche en vain le moyen de » mettre fin à de si grands maux, et je reconnais que je ne » suis pas assez fort pour y réussir, parce que les plus no- » tables de mes sujets ont été séduits, et ont entraîné avec » eux une grande partie du peuple : en sorte que je n'ose » ni ne puis rien entreprendre. J'implore donc avec humi- » lité votre secours, vos conseils et vos prières pour extirper » cette hérésie. Son venin est si violent et l'endurcissement » de ceux qui sont séduits est si grand, qu'il n'y a que Dieu » qui puisse le vaincre par la force de son bras. Comme » le glaive spirituel est *absolument inutile*, il est nécessaire » d'employer *le matériel;* c'est pourquoi j'agis auprès du » roi de France pour l'engager à venir sur les lieux, per- » suadé que sa présence pourra contribuer beaucoup à » déraciner l'hérésie. Dès qu'il sera arrivé, je le conduirai

» moi-même dans les villes, les châteaux et les villages, je
» lui ferai connaître les hérétiques, et je le seconderai de
» toutes mes forces jusqu'à l'effusion de mon propre sang
» pour exterminer les ennemis de Jésus-Christ. »

Cédant à l'invitation du comte de Toulouse, les rois d'Angleterre et de France résolurent de se rendre dans cette ville en 1178; mais, intimement persuadés que, si l'on pouvait envoyer dans le pays quelques missionnaires pleins de savoir et de zèle, on réussirait plus facilement auprès des peuples à dissiper l'erreur, ils choisirent Pierre cardinal-légat du titre de Saint-Chrysogone, Guarin archevêque de Bourges, Reginald évêque de Bath en Angleterre, Jean de Bellesmains évêque de Poitiers, Henri abbé de Clairvaux, et quelques autres ecclésiastiques d'un rare mérite. Les hérétiques, qui avaient eu connaissance de cette légation imposante, convoquèrent à Toulouse, de tous les lieux voisins, leurs hardis partisans, qui s'emparèrent de toutes les rues et places publiques que les légats devaient parcourir à leur arrivée. Ceux-ci furent accueillis par des huées, d'insolentes clameurs et des injures grossières. Après quelques jours consacrés au repos, les prédications commencèrent. Les hérétiques s'y rendirent; mais l'un des missionnaires prêcha avec tant d'éloquence et montra si clairement la vérité du dogme catholique, qu'ils ne voulurent plus paraître, dans la crainte d'être entraînés. Il importait cependant beaucoup que le peuple pût connaître le venin de l'erreur par l'aveu même de ceux qui la professaient. Pour obtenir cet aveu, il fallait les forcer à comparaître. Le légat convoqua donc l'évêque de Toulouse, les clercs, les consuls et les catholiques, et leur fit promettre

par serment de déclarer par écrit tous les hérétiques qu'ils pouvaient connaître.

Il y avait alors à Toulouse un homme riche et puissant nommé Pierre Mauran ; il possédait deux châteaux, l'un dans l'enceinte de la ville et l'autre au dehors. Il s'était fait chef de secte, présidait des assemblées nocturnes et y prêchait en dalmatique. A la prière du légat, le comte fit citer Mauran par des appariteurs. Celui-ci refusa de comparaître. Le lendemain, Raymond le manda à sa barre et le conduisit devant le légat et ses collègues. Ayant été interrogé sur sa doctrine, il déclara qu'il n'avait jamais enseigné l'erreur. On lui ordonna d'affirmer cette déclaration par un serment solennel ; il s'y refusa d'abord, et se rendit ensuite aux instances des commissaires. Les reliques des saints furent apportées, l'hymne du Saint-Esprit fut chantée ; Mauran, pâle et saisi de frayeur, prononça son serment et promit qu'il répondrait sur tous les articles de la foi catholique. On lui adressa plusieurs questions ; lorsqu'on fut arrivé à celle du saint sacrement de l'autel, il nia formellement la présence réelle du Sauveur dans ce mystère. Convaincu d'hérésie, il fut livré au comte, qui, voulant donner une terrible leçon, le fit enfermer dans une prison, confisqua ses biens et ordonna qu'on démolît ses châteaux.

Mauran dans les fers eut le temps de faire des réflexions salutaires, il demanda à faire satisfaction, et promit de se convertir. C'était alors un usage universellement admis dans l'Eglise que les excommuniés et les hérétiques qui voulaient recevoir l'absolution publique de l'hérésie se soumissent à des fustigations beaucoup plus humiliantes que douloureuses. Celui qui devait les recevoir paraissait en public, le

corps nu depuis les épaules jusqu'à la ceinture, et recevait ou se donnait lui-même quelques coups de verges. Mauran, à sa sortie de prison, parut d'abord en cet état devant le légat, abjura ses erreurs, et promit d'accomplir la pénitence qui lui serait imposée. On annonça alors au peuple que Mauran recevrait, le lendemain, l'absolution de son crime dans la basilique de Saint-Saturnin. L'affluence fut si grande que le légat put à peine célébrer la messe. Mauran entra dans l'église, accompagné par Gosselin évêque de Toulouse et Pons de Montpezat abbé de Saint-Sernin, qui ne cessèrent de le fustiger avec une poignée de verges depuis la prison jusqu'aux degrés de l'autel. Il se prosterna aussitôt aux pieds du légat, et abjura ses erreurs. On le condamna à partir pour Jérusalem et à y passer trois ans au service des pauvres. En attendant le jour de son départ, il devait visiter tous les jours diverses églises de Toulouse nu-pieds et en prenant la discipline sur ses épaules nues. Il fut convaincu : 1° d'avoir exercé l'usure, 2° d'avoir usurpé les biens de l'Eglise, 3° de s'être approprié la part qui revenait aux pauvres.

Le légat envoya dans l'Albigeois l'évêque de Bath et l'abbé de Clairvaux pour exhorter Roger II à rendre la liberté à l'évêque d'Albi qu'il retenait prisonnier et à chasser les hérétiques de ses terres. Ce prince favorisait en secret ces sectaires, sans toutefois embrasser leurs erreurs. L'évêque de Bath rencontra dans sa mission deux chefs de la secte, Raymond de Baimiac et Bernard Raymundi, qui demandèrent à être conduits à Toulouse devant le légat. Ils arrivèrent, en effet, dans cette ville et comparurent dans la cathédrale de S$^{t}$-Etienne. Le légat, l'évêque de Poitiers, Gosselin,

les autres commissaires et trois cents ecclésiastiques ou laïques étaient assemblés pour les entendre. Ils produisirent un symbole qui paraissait s'accorder assez avec celui de l'Eglise catholique. Les commissaires conduisirent ensuite Raymond et Bernard dans l'église de Saint-Jacques, voisine de la cathédrale, pour qu'ils donnassent lecture de leur profession de foi devant le peuple assemblé. Ils osèrent affirmer qu'ils avaient toujours tenu la vraie doctrine; mais le comte de Toulouse, qui était présent, et une infinité de témoins les convainquirent d'imposture. On voulut les forcer alors de confirmer par serment leur profession de foi : ils opposèrent une téméraire résistance et furent déclarés excommuniés. Avant de quitter l'assemblée, le comte de Toulouse et les autres seigneurs de la province jurèrent de ne favoriser jamais les hérétiques. Il fut stipulé dans un édit solennel que, s'ils ne se convertissaient pas, ils n'auraient que huit jours pour se retirer, après quoi ils seraient chassés du pays par l'autorité séculière.

Pierre, cardinal de Saint-Chrysogone, adressa une lettre à tous les fidèles pour leur enjoindre de n'avoir aucune communication avec Raymond et Bernard. Henri, abbé de Clairvaux, écrivit aussi dans le même sens; il dit dans sa lettre « que tous les princes chrétiens avaient occasion
» d'exercer leur zèle pour la foi en venant embrasser dans
» ce pays la querelle de Jésus-Christ; et afin qu'ils ne s'ex-
» cusent pas sur le peu de fruit qu'il y a à faire, qu'ils sa-
» chent que c'est l'opinion commune à Toulouse que si nous
» eussions différé trois ans seulement à faire cet acte de
» visite, à peine y aurait-on trouvé quelqu'un qui eût invoqué
» le nom de Jésus-Christ. »

Nous apprenons d'une seconde lettre de l'abbé de Clairvaux que Gosselin évêque de Toulouse, Geraud archevêque d'Auch, et Geraud évêque de Cahors, se joignirent aux commissaires pour interroger les hérétiques, et que Vierne, femme de Sicard de Boysse de Graulhet, qui avait été séduite par les sectaires, avoua qu'elle s'était abandonnée avec les plus *religieux* d'entr'eux à toute sorte d'infamies.

Henri s'était acquis l'estime des Toulousains par sa prudence et sa piété : aussi, Gosselin leur évêque étant venu à mourir, il fut unanimement élu pour lui succéder. Dans un ancien titre du collége de Saint-Bernard de Toulouse, sous la date de 1178, où il est question de la vente de quelques pièces de terre faite par Pons d'Amaury à un juif espagnol, on trouve le nom de Henri de Clairvaux avec le titre d'évêque de Toulouse. La modestie de ce saint abbé l'empêcha d'accepter ce siége. Il se nommait Henri de Chateau-Marcey, et avait été abbé de Haute-Combe en Savoie avant de passer à Clairvaux. Il fut promu au cardinalat et à l'évêché d'Albano pendant la tenue du concile de Latran, qui eut lieu l'année suivante. Cette première mission contre les Albigeois eut peu de succès : les légats et les commissaires se séparèrent sans avoir obtenu de nombreuses conversions. Après leur départ, le comte Raymond demeura quelque temps à Toulouse, et au mois d'octobre 1178 il donna des statuts aux changeurs de cette ville.

Cette même année, Dominique, premier abbé de Bolbonne, fut pris pour arbitre, ainsi qu'Arnaud d'Eaunes, d'un différend qui existait entre le monastère de Grand-Selve et celui de Longue-Combe. Il mourut deux ans après, et eut pour successeur Odon. Gui Vital, abbé de Grand-Selve, ob-

tint d'Alacippe du Mas-Garnier l'autorisation de construire quelques moulins sur le fleuve de Garonne, et mourut peu de jours après. Il eut pour successeur Guillaume Ier de Cambanol. Raymond de Pins donna à la même époque quelques domaines à l'abbaye de Calers dans la personne de Dalmace, son abbé, auquel succéda Bernard Ier. Arnaud Ier, abbé de la Capelette, mourut aussi en ce même temps. Sylvie de Martres, haute et puissante dame, gratifia de plusieurs terres le monastère de Bonnefont; Guillaume Raymundi, qui en était abbé, reçut ces dons et laissa son abbaye à Raymond II.

Après la mort de Raymond Guilaberti, prévôt de Saint-Etienne, qui eut lieu en 1174, la prévôté demeura vacante pendant cinq ans, et ce ne fut qu'en 1179 que l'archidiacre Guillaume Petri fut élevé à cette dignité, qu'il ne posséda, du reste, que très peu de temps, puisqu'il mourut au mois de décembre de l'année suivante. Arsius fut élevé sur le siége de Comminges, où il fit briller les plus éclatantes vertus. Il succédait à Arnaud-Roger. Il assista au troisième concile de Latran, dans lequel on anathématisa les hérétiques qui infestaient les provinces méridionales des Gaules, tels que les cathares, patarins, et autres publicains qui étaient principalement répandus dans la Gascogne, l'Albigeois et le pays de Toulouse.

Le comte de cette dernière ville, qui, comme nous l'avons déjà dit, s'était emparé de la vicomté de Narbonne, vit à cette occasion une formidable ligue se former contre lui; elle était composée du roi d'Aragon, des vicomtes de Beziers et de Nîmes, et d'Ermengarde. Dans le dessein d'opposer quelque résistance à leurs attaques, le 28 avril 1179, il

s'unit à divers seigneurs du Bas-Languedoc et conclut avec eux un traité. Suivant cet acte, Raymond d'Uzès, Pons Gosselin de Lunel et Pierre de Bernis reçurent en fief, de Raymond, tous les domaines, qu'ils possédaient dans la vicomté de Nîmes, avec promesse de l'aider contre le vicomte de cette dernière ville. Le roi d'Aragon et le comte de Provence son frère, Raymond Bérenger, se rendirent à Beziers, et de là à Carcassonne, où Roger vicomte de Beziers se déclara le vassal d'Alphonse ainsi que du comte de Provence. La guerre que Raymond V avait à soutenir contre ces seigneurs ne lui permit pas d'assister au couronnement de Philippe son neveu, fils de Louis-le-Jeune, qui eut lieu à Reims le 1er novembre.

Après la mort de Gosselin évêque de Toulouse, et sur le refus d'Henri de Clairvaux, Fulcrand fut choisi pour occuper ce siége. Son élection dût être postérieure au concile de Latran, car il n'est point compris parmi les évêques de la Narbonnaise qui y assistèrent. Des chartes de l'abbaye de Lézat qui portent la date du mois de décembre 1179 affirment qu'il était alors évêque de Toulouse.

En 1180, la guerre continua dans la province entre Raymond V d'un côté et Alphonse et ses alliés de l'autre. Le roi d'Aragon assiégea le château de Fourques situé sur le Rhône, au-dessous de Beaucaire, et qui appartenait au comte de Toulouse. Celui-ci le suivait de près, puisque au mois d'août il confirma en faveur de l'abbaye de Saint-André sur le Rhône la donation d'une partie du château de Pujault qui avait été cédée à ce monastère par un seigneur (Isnard de Gargaïa), en y prenant l'habit religieux. Il se porta bientôt après avec ses troupes sur les frontières du

Rouergue et du Querci, puisque, vers le 1er octobre, il passa un accord avec l'abbé d'Aurillac *au camp devant Capdenac :* ce qui ferait supposer que le roi d'Aragon et le comte de Provence s'étaient dirigés de ce côté.

Les seigneurs du pays toulousain se montraient toujours généreux envers l'Eglise : ainsi, à cette époque, Antoine Arnaud de Castelverdus donna plusieurs terres à l'abbaye de Bolbonne. Cette donation se fit en présence de Roger-Bernard comte de Foix, qui vivait encore. Guillaume de Castelnau, qui gouvernait l'abbaye de Lézat avec une rare prudence, termina un différend qui existait entre le prieur de Saint-Antoine de Toulouse et Pierre de Raissac, sous le règne de Philippe. Cette intervention dût être postérieure au mois de septembre, puisque Louis VII mourut le 18 de ce mois, laissant la couronne à Philippe-Auguste. Ce prince, au commencement de son règne, chassa tous les juifs du domaine royal ; « il alla consulter, disent les vieilles chro-
» niques, un certain ermite ayant nom Bernard, très saint
» homme, lequel était alors correcteur des *bonshommes* du
» moûtier de Grandmont (depuis, les Minimes) dans le bois
» de Saint-Mandé, près Vincennes. Celui-ci lui conseilla de
» relâcher et quitter tous les chrétiens de son royaume des
» dettes qu'ils devaient aux juifs, de bouter tous les juifs
» hors du dit royaume, et de retenir pour son usage la cin-
» quième partie des créances de ces infidèles. En l'an de
» l'Incarnation 1181, le roi commanda que tous les juifs
» s'appareillassent de quitter le royaume de France et qu'ils
» fussent tous dehors à la fête de saint Jean-Baptiste......
» Quand les juifs s'en furent allés, le bon roi ordonna qu'on
» nettoyât leurs synagogues, afin qu'elles fussent dédiées à

» églises, et que l'on y consacrât autels pour le service de
» Notre-Seigneur. »

Les juifs de Toulouse habitaient dans un quartier appelé *les eaux des juifs* (*judeæ aquæ — Joux-Aïgues*). Il paraît que l'ordonnance du roi Philippe ne pût les atteindre. Leur existence à Toulouse en cette année est marquée par une sentence que rendit contre eux l'évêque Fulcrand : ils étaient obligés de donner chaque année, le jour du vendredi saint, quarante-quatre livres de cire. Arnaud, sacriste de la cathédrale, affirmait que ces *livres* devaient être du poids commun de Toulouse ; les juifs prétendaient au contraire qu'elles devaient être seulement du poids de vingt sols la livre, qu'on appelait *livre prime*. L'affaire fut portée au tribunal de l'évêque, qui eut pour assesseurs l'archidiacre Bernard de Gradac, Guillaume de Brunet, Pierre de Marquefave, Bernard de Saint-Romain, Pierre Bruno, le chanoine Fabre, l'hôtellier Gaïrauld, et quelques autres. Après l'audition des témoins pour les deux parties, l'évêque condamna les juifs à acquitter leur rente au poids commun. Bernard de Gradac dont il est ici question fut élevé bientôt après à la dignité de prévôt de Saint-Etienne, à la mort de Guillaume Petri. L'évêque de Toulouse donna à Alquier abbé de Belleperche une église désignée sous le nom de *Cordüe*. Sous son épiscopat, Pierre et Bertrand de Mornac frères cédèrent à Bernard abbé de Calers tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur plusieurs terres, pour le repos de leur âme et celle de leurs parents.

Au mois d'août 1181, Raymond V, de l'avis des capitouls ou membres du conseil commun de la ville, fit d'excellents règlements pour sauvegarder la paix entre la maison com-

tale et tous les habitants de la cité; de plus, pour régler le salaire de divers corps d'état et la vente de certaines marchandises, en particulier celle du poisson, tel que saumon, truite et anguille. On voit, par ces diverses dispositions de police, que le conseil de ville n'était point étranger à cette époque à l'administration intérieure de la cité, et que le comte faisait tous ses efforts pour gagner l'affection du peuple : affection d'autant plus nécessaire que les armes du roi d'Aragon le pressaient vivement. Ce prince, en effet, se jeta dans le Toulousain avec une partie de son armée, vint camper sous les murs de la capitale, ravagea les environs, et passa ensuite en Aquitaine pour rejoindre le roi d'Angleterre son allié.

Ces guerres et ces dissensions continuelles favorisèrent beaucoup les progrès de l'hérésie. Le vicomte Roger contribua puissamment à les étendre, par la haine qu'il portait au comte de Toulouse. Alexandre III résolut alors d'envoyer un légat dans le pays : il choisit Henri de Château-Marcey, abbé de Claivaux, cardinal et évêque d'Albano, qui avait fait partie de la première mission. Celui-ci prit dans cette circonstance une marche toute différente : il s'adressa aux catholiques, ranima leur zèle par son éloquence, les engagea à prendre les armes et à le suivre; il forma un corps d'armée, se mit à la tête des troupes, et marcha droit au château de Lavaur, dont il fit le siége. Raymond de Baimiac et Bernard Raymundi dont nous avons déjà parlé s'y étaient réfugiés, et, de là, prêchaient l'hérésie. Le cardinal Henri investit la place, et après une résistance assez grande de la part des assiégés, il s'en empara, grâce aux intelligences secrètes qu'il s'était ménagées auprès de la vicom-

tesse Adélaïde, femme de Roger II. Ce seigneur se soumit alors. Le cardinal exigea qu'il lui remît les hérétiques qui étaient en son pouvoir. Raymond de Baimiac et Bernard Raymundi se convertirent; ils se firent chanoines, l'un de Saint-Etienne, et l'autre de Saint-Saturnin.

De Lavaur, le cardinal s'avança au-delà de Toulouse jusque sur les frontières d'Espagne; là, il fut joint par Etienne de Tournay, abbé de Sainte-Geneviève de Paris. C'est ce que nous apprenons d'une lettre que ce dernier écrivit en ces termes : « La crainte du danger imminent où je me » trouve exposé par les courses des voleurs, des cottereaux, » des Basques et des Aragonnais, fait que je supporte avec » moins de peine les fatigues du long et pénible voyage que » j'ai entrepris. Je suis l'évêque d'Albano par les montagnes » et les vallées, au milieu des déserts ; je ne trouve partout » que des villes consumées par le feu ou des maisons rui- » nées..... On m'assure que je trouverai ce prélat au-delà » de Toulouse, près des Espagnols. » Etienne de Tournay écrivit une seconde lettre à Jean de Bellesmains qui venait d'être nommé au siége de Lyon : « J'ai eu, dit-il, en passant » dans ce pays lorsque le roi m'envoyait à Toulouse, une » image de la mort toujours présente devant mes yeux : j'y » ai vu les églises brûlées ou presque détruites, et les lieux » qui auparavant servaient d'habitation aux hommes, de- » venus la retraite des bêtes. » Ainsi se trouvent consignés dans l'histoire les hauts faits de l'hérésie des albigeois.

Le cardinal Henri termina sa légation et quitta les états du comte de Toulouse, qui vint à cette époque (1182) au secours du fils du roi d'Angleterre. Ce jeune prince voyait avec peine que son père, qui l'avait associé au trône, l'éloi-

gnât du gouvernement, tandis que ses deux frères Richard et Geoffroy administraient, l'un, le duché d'Aquitaine, et l'autre la Bretagne. Il demanda la Normandie, qui lui fut refusée. La division éclata alors entre les trois princes fils de Henri II ; le jeune Henri et Geoffroy se liguèrent contre le duc d'Aquitaine. Le roi d'Angleterre, désirant terminer cette guerre qui affligeait son cœur paternel, entra dans l'Aquitaine, d'où il fut repoussé par les habitants qui prêtèrent serment de fidélité au jeune roi. Celui-ci, s'étant révolté contre son père, appela à son secours Philippe-Auguste, Raymond comte de Toulouse, et plusieurs autres grands vassaux.

Le pape Lucius avait succédé à Alexandre III. Au commencement de son pontificat, il approuva la donation qui fut faite à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières de celle de Venerque dans le Toulousain, dépendante de l'ordre de saint Benoît et dédiée à l'apôtre saint Pierre ; il accorda aussi plusieurs priviléges à l'abbaye de Bolbonne, qui reçut de grands biens à la même époque de Bertrand de Nerag, pendant que celle de Feuillants était richement dotée d'une partie des moulins de *Ravidan* dans la personne de Théobald, son abbé, qui avait succédé à Raymond Ier.

La province d'Aquitaine, vit, en 1183, le roi d'Angleterre et son fils se faire une guerre acharnée. Le premier appela à son secours le roi d'Aragon et plusieurs autres princes, qui vinrent le joindre dans le Limousin. Le 1er mars, il vint assiéger le château de Limoges, dont son fils prit la défense. Le 26 mai, le comte de Toulouse arriva à Uzerche, où il rencontra le jeune Henri qui était venu au-devant de lui, mais qui mourut peu de jours après à Martel, en pré-

sence de Raymond V et du duc de Bourgogne, témoignant un grand repentir de la guerre qu'il avait déclarée à son père. Ce prince avait choisi sa sépulture dans la cathédrale de Rouen, et c'est à ce sujet que le comte de Toulouse, de concert avec le duc de Bourgogne et l'évêque d'Agen, écrivit au pape pour lui rendre témoignage de la volonté du jeune Henri. La lettre de Raymond porte la suscription suivante : « Au très révérend père en J.-C. et seigneur Luce, par la » grâce de Dieu pontife des Romains, Raymond par la même » grâce duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de » Provence : salut..... »

Quelques circonstances de la guerre de Henri II roi d'Angleterre et de son fils nous sont indiquées dans les poésies de Bertrand de Born, guerrier et troubadour ; il était vicomte de Hautefort dans le Périgord, seigneurie qu'il partageait avec Constantin son frère. Bertrand, voulant posséder seul le manoir de ses aïeux, en chassa Constantin. Celui-ci appela à son secours le vicomte de Limoges, le comte de Périgord et Talleyrand seigneur de Montagnac. Ces seigneurs et Richard comte de Poitou vengèrent Constantin en saccageant les domaines de Bertrand. Le troubadour prit sa revanche par un *sirventes,* espèce de poésie héroïque consacrée aux actions d'éclat ; « Mon frère, dit-il, veut avoir » la terre de mes enfants. — Je le déclare, il s'en trouvera » mal, s'il veut disputer avec moi. Je créverai les yeux à » qui voudra m'ôter mon bien. La paix ne me convient pas ; » la guerre seule a le droit de me plaire. Ne rien craindre » voilà mon unique loi. Je n'ai égard ni aux lundis, ni aux » mardis ; les semaines, les mois, les années, tout m'est » égal..... Pour moi, faire provision de lances, de casques,

» d'épées, de chevaux, c'est ce que j'ambitionne. A tort ou » à droit, je ne céderai rien de la terre de Hautefort; elle » est à moi, et on me fera la guerre tant qu'on voudra... » Bertrand de Born devint le redoutable ennemi de Richard : il ligua contre lui plusieurs seigneurs; mais, triste jouet de la fortune, il vit bientôt les rois d'Aragon et d'Angleterre, ainsi que Richard qui avait fait la paix avec son père, venir assiéger son château et le forcer à se rendre. Dans sa colère, il publia un autre sirvente contre le roi d'Aragon dans lequel il lui reproche le parjure de Sanche, son frère, qui avait abandonné les intérêts du comte de Toulouse pour se liguer avec le roi d'Angleterre.

Nous possédons plusieurs poésies de Bertrand de Born, entr'autres, deux complaintes sur la mort du jeune Henri, des sirventes où il chante les guerres du roi d'Angleterre et de Philippe-Auguste. Il choisit pour la dame de ses pensées Menta ou Mathilde femme de Talleyrand, seigneur de Montagnac et frère du comte de Périgord, à laquelle il adresse plusieurs vers où il n'est question que d'éloges, de reproches, de jalousies, de protestations, de brouilleries et de réconciliations. Le Dante a mis Bertrand de Born dans son *Enfer* où il est condamné à porter entre ses mains sa tête séparée du tronc, pour avoir fomenté la guerre entre le roi d'Angleterre et ses enfants.

Le comte de Toulouse perdit, en 1183, Alberic Taillefer son second fils. Il avait épousé Béatrix, héritière du Dauphiné, et mourut sans enfants. Raymond, dans la crainte de voir passer cette province en des mains ennemies, hâta l'alliance de la veuve avec Hugues III duc de Bourgogne, qui, pour la contracter, répudia Alix de Lorraine, son épouse.

Au milieu de tous ces évènements, un nouveau monastère était fondé dans le pays de Comminges : c'était celui de la Bénédiction-Dieu ou de Nisors. Il fut établi, sous les auspices d'Arsius évêque de Comminges, par les religieux de l'abbaye de Bonnefont, sous la dépendance de Citaux et dans la ligne de Maurimont. Bernard, qui était sans doute religieux de Bonnefont, fut désigné pour le premier abbé. Les libéralités de Bertrand, seigneur de la Ille, contribuèrent puissamment à assurer l'avenir de cette maison; il lui donna plusieurs terres dans le territoire de *Laserade*. Non seulement les seigneurs se montraient généreux envers les monastères, mais ils se retiraient quelquefois dans la solitude pour y embrasser la vie religieuse; ainsi, au mois de septembre 1183, Arnaud-Guillaume Dalga prit l'habit de convers à Belleperche des mains de Bernard; il céda de très grands biens au monastère, à condition que son fils serait admis au nombre des moines quand il aurait atteint l'âge prescrit. L'épouse d'Arnaud-Guillaume reçut des religieux de Belleperche 250 sols, à l'aide desquels elle embrassa la vie religieuse dans un couvent de l'ordre de Fontevrault, situé sur les rives de la Garonne, non loin de Belleperche, et que nous croyons être le prieuré de Lespinasse.

Les chanoines de Saint-Etienne eurent à cette époque quelques discussions avec Pierre de Saint-André, prieur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem à Toulouse. Nos chroniques ne nous apprennent pas quel en était le sujet. L'évêque Fulcrand et Bernard Gradac, prévôt de Saint-Etienne, intervinrent pour rétablir la paix. Cet acte de conciliation précéda de très près la mort de Pons de Monpezat,

abbé de Saint-Saturnin, qui eut pour successeur Guillaume de Cantés. Celui-ci joignit à la dignité abbatiale celle de prévôt de Saint-Etienne, car Bernard de Gradac mourut l'année suivante, et fut enseveli dans le cloître de Saint-Etienne, avec une inscription tumulaire.

En 1184, au mois de septembre, on tint une grande assemblée dans le cloître de la Daurade, sous la présidence de Guillaume III, prieur de cette église. Un citoyen de Toulouse nommé Bernard Mandataire et Guillemette sa femme avaient construit un hôpital et une église dédiée à sainte Radegonde, dans le territoire de Saint-Pierre des Cuisines. Leur intention fut de céder cet hôpital et ses dépendances à Saint-Pierre de Cluny et à l'abbaye de Moissac, à la charge par cette dernière d'y entretenir à perpétuité treize pauvres, dont deux prêtres, et les autres clercs ou laïques. En reconnaissance de cette donation, l'abbé de Moissac agrégea Bernard et Guillemette à la congrégation, et les rendit participants de toutes les bonnes œuvres qui se feraient dans son sein. Il prit pour témoins de ses engagements les abbés de Gimont, d'Eaunes, de Belleperche et de Grand-Selve, qui sans doute étaient présents à cette assemblée. L'abbé d'Eaunes dont il est ici question reçut en même temps un don pour son monastère d'une dame du pays nommée Assalite de Saint-Amans. L'hôpital de Sainte-Radegonde fut plus tard appelé *de la Mainadière*, nom qui dérive évidemment de celui de son fondateur..... Albert de Dieupentale donna aussi de vastes domaines situés dans cette seigneurie au monastère de Saint-Pierre de la Cour.

Fulcrand n'était pas moins généreux à l'égard des ab-

bayes, puisque, vers le commencement de l'année 1185, il céda à Guillaume abbé de Vajal les églises de Saint-Pierre de Canens et de Saint-Jean de Fageac.

Au mois de février, le comte de Toulouse et le roi d'Aragon eurent une entrevue dans l'île de Gernica, et terminèrent leurs longues querelles par un traité solennel ; ils promirent de vivre désormais en bonne intelligence et de s'aider contre leurs ennemis communs. Ce traité, qui renfermait aussi d'autres conditions, fut passé en présence de l'archevêque de Narbonne, de l'évêque de Barcelonne, et d'Ermengarde vicomtesse de cette première ville. De Gernica, Raymond se rendit à Nîmes, où il accorda, le 1er mars 1185, divers priviléges aux habitants et les exempta de *toste* et de *queste*, sorte de droits seigneuriaux.

L'histoire des évêques de Vaison nous révèle un fait qui paraît se rapporter à Raymond V, quoiqu'il soit possible de l'appliquer à son fils, qui portait peut-être aussi à cette époque le titre de comte de Toulouse ; il y est dit que le comte de cette ville avait dépouillé Bertrand de Lambesc, évêque de Vaison, de ses titres et de ses droits, et que Bérenger de Reillane, son successeur, excommunia le comte à Entrechaux, parce que ce seigneur avait élevé une forteresse à Vaison pour effrayer le pays ; que Raymond, irrité de cette excommunication, chassa l'évêque de Vaison du diocèse, et qu'enfin, quelques années plus tard, le comte de Toulouse rendit l'évêché et toutes ses possessions à Guillaume de Laudun, successeur de Bérenger. — Quoique ces faits aient échappé à nos chroniqueurs, ils n'en ont pas moins été attestés sous la foi du serment, en 1185, par d'irrécusables témoins.

La paix entre le roi d'Aragon et le comte de Toulouse ne fut pas de longue durée. Celui-ci ayant assiégé Carcassonne sur le vicomte Roger, Alphonse vint aussitôt à son secours, et força Raymond à lever le siége, pendant que Richard duc d'Aquitaine, à la tête d'une armée nombreuse, ravageait les terres du comte de Toulouse et lui enlevait plusieurs châteaux. Il paraît que ce dernier prince n'opposa aucune résistance à l'invasion de Richard, puisque au mois d'août 1187 il se rendit vers le Rhône, où il donna à l'abbaye de Franquevaux ce qu'il possédait dans le territoire de Fourques de la succession de feue Agnès, sa sœur. C'est le seul monument qui nous révèle l'existence de cette princesse. Nous ignorons si elle fut mariée ; cependant il ne faut pas la confondre avec une autre sœur du comte de Toulouse qui fut mère de Bernard de Comminges VI[e] du nom. Celle-ci, nommée Laurence, épousa Dodon, fils de Bernard V. Dodon, fatigué des grandeurs humaines, se retira à l'abbaye de Feuillants, où il mourut et où il fut inhumé. Il eut trois fils de la princesse de Toulouse : Bernard VI, qui lui succéda, Guy seigneur d'Aure, et un autre Bernard seigneur du pays de Savès dans le Toulousain. On lui donne encore pour enfants Roger comte de Pailhas, qui fut la souche des vicomtes de Couserans, et Arnaud seigneur de Dalmazan. Bernard VI comte de Comminges épousa Béatrix-Etiennette, fille de Centulle comte de Bigorre, dont il n'eut qu'une fille unique appelée Pétronille.

La présence de Dodon comte de Comminges dans l'abbaye de Feuillants fut pour cette maison la source de grands priviléges de la part du pape Grégoire. Ce pontife adressa, en 1187, une bulle très étendue à l'abbé et aux religieux

de Feuillants, dans laquelle 1° il place cette maison sous l'observance de Citeaux ; 2° il confirme ses priviléges et les donations qui lui ont été faites par la famille de Comminges et Raymond comte de Toulouse, qui lui a accordé le péage dans tous ses domaines et plusieurs maisons situées dans cette ville ; 3° il leur accorde la facilité de recevoir qui bon leur semblera dans leur abbaye, sans que personne puisse s'y opposer ; 4° il leur donne enfin des exemptions particulières et les place sous la juridiction immédiate du siége apostolique. Cette bulle, signée par douze cardinaux, fut délivrée à Ferrare. Il paraît que, dans la suite des âges, il s'éleva quelques doutes sur l'authenticité de ce monument, puisque Charles Bastard de Borbon, sénéchal de Toulouse, fut obligé de la garantir.

L'abbaye de Grand-Selve reçut, à cette époque, de très-grands biens de la libéralité de plusieurs seigneurs, entr'autres, de Gaston de Béarn, qui prit Fulcrand évêque de Toulouse pour témoin de sa donation, de Gautier de Terride et d'Indie sa femme, de Geraud de Ille, qui donna l'autorisation de couper tout le bois nécessaire dans l'étendue de ses domaines. Raymond V se montra aussi, l'année suivante (1188), bienfaiteur de cette maison, à laquelle il céda une portion de territoire pour la construction de quelques moulins près du château de Verdun. L'acte fut signé par Fulcrand. Cet évêque céda à Odon abbé de Bolbonne les prémices et les dîmes de toutes les terres relevant de son évêché qui pouvaient être cultivées par la main des moines. De concert avec ce même Odon et Guillaume de Cantès, prévôt de Saint-Etienne, il termina un procès qui existait entre les abbés de Combelongue et de Vajal. A l'exemple de Ful-

crand, le prévôt de Saint-Etienne accorda à Bolbonne les dîmes des terres qui relevaient de sa prévôté. Odon, par la vertu et la sagesse de son gouvernement, exerçait une grande influence sur les seigneurs du pays, puisqu'en 1188 il obtint d'Arnaud-Guillaume d'Artuin une entière liberté sur toutes ses terres, et qu'il termina un différend qui existait entre son abbaye et celle de Cuxa au sujet des dîmes de Trémes-Aigues.

Il reçut dans l'église de son abbaye la dépouille mortelle de Roger-Bernard comte de Foix, qui avait accepté, peu de temps avant sa mort, le gouvernement de Provence des mains du roi d'Aragon, son cousin germain. Il mourut dans les premiers jours du mois de novembre, et laissa de sa femme Cécile de Beziers, fille de Raymond Trincavel, deux fils et trois filles. L'aîné de ses fils, nommé Roger, mourut avant son père. Raymond Roger lui succéda. L'aînée de ses filles épousa Guillaume-Arnaud de Marquefave ; la seconde, Esclamonde, fut mariée à Jourdain II seigneur de l'Isle, et la troisième à Roger de Comminges vicomte de Couserans. Peu de jours après qu'il eut pris le gouvernement de ses états, Raymond-Roger, septième comte de Foix, confirma avec Raymond abbé de Saint-Antonin le pariage que son père avait déjà fait avec ce monastère, et fut bientôt le témoin de la guerre que Richard duc d'Aquitaine déclara au comte de Toulouse.

Celui-ci avait à son service un domestique nommé Seissun qui lui conseilla de faire arrêter plusieurs marchands aquitains qui commerçaient dans ses états. Après s'être ligué avec Richard d'Angoulême, Gaufred de Lusignan, et quelques autres seigneurs, il se mit à ravager les terres du duc.

Cependant Richard trouva le moyen de se saisir de Seissun et de le jeter en prison, où il fut cruellement traité. Raymond V usa alors de représailles : il fit arrêter deux chevaliers aquitains, Robert et Rodulphe Poër, qui revenaient du pélerinage de Saint-Jacques, et menaça Richard de les faire mettre à mort s'il ne lui rendait son prisonnier. Philippe-Auguste intervint, et les deux chevaliers furent délivrés moyennant rançon. Richard, indigné, se mit aussitôt à la tête d'un corps de ces brigands qu'on appelait *Barbançons,* se jeta en 1188 sur les états du comte, porta partout le fer et le feu, prit dix-sept châteaux, entr'autres ceux de Moissac et de Cahors, s'approcha de Toulouse après avoir ravagé ses environs et se disposa à en faire le siége.

Justement effrayé, le comte de Toulouse envoya des députés à Philippe-Auguste pour se plaindre des hostilités de Richard. — Comme le roi de France et celui d'Angleterre avaient pris la croix l'un et l'autre et devaient se rendre en Palestine pour s'opposer aux progrès du sultan Saladin, il avait été convenu entr'eux que toutes les querelles cesseraient depuis le moment de leur entrevue jusqu'à leur retour d'Orient. L'entreprise hardie de Richard était une infraction à cette trève, et Raymond s'en plaignit au roi de France. Celui-ci, peu content des raisons apportées par le roi d'Angleterre pour justifier la conduite de son fils, attaqua les états de ce dernier, soumit à ses armes le Berri, une partie de la Touraine et du Bourbonnais, entra même jusque dans le Querci, et reprit cinq châteaux dont le duc d'Aquitaine s'était emparé sur le comte de Toulouse. Richard se vit alors obligé d'abandonner le siége de cette ville pour marcher au secours de ses provinces envahies.

La marche des évènements détermina les combattants à tenir quelques conférences pour y traiter de la paix. La première eut lieu entre Gisors et Trie et n'aboutit à rien ; la seconde eut lieu deux mois plus tard. Philippe offrit de rendre toutes les places qu'il avait soumises, à condition que Richard, de son côté, rendrait celles du comte de Toulouse. On ne put pas s'entendre, et les affaires se compliquaient : le roi d'Angleterre reprochait à son fils de lui avoir attiré cette guerre ; et Richard, qui dans bien des occasions avait mécontenté son père, craignant d'être déshérité, chercha à se réconcilier secrètement avec Philippe, promettant de le prendre pour arbitre de ses différends avec Raymond V. La médiation fut acceptée.

Richard alors engagea son père à avoir une troisième conférence avec Philippe. Elle se tint en effet à Bon-Moulin et dura trois jours. Ce fut dans cette assemblée que Richard dévoila l'alliance secrète qu'il avait contractée avec Philippe, sur le refus qu'avait fait Henri de le faire reconnaître par tous ses vassaux en qualité d'héritier de la couronne. Le roi d'Angleterre se montra extrêmement irrité, et prit ses mesures pour repousser les entreprises de son fils et du roi de France. Richard garda toutes les places qu'il avait enlevées à Raymond ; aussi ce dernier prince se vit-il en quelque sorte dépouillé par le monarque français, celui-là même qu'il avait appelé à son secours. Vers le mois d'août 1188, le comte de Toulouse se rendit à Nîmes, où il confirma certains priviléges en faveur des ouvriers maçons de cette ville.

Au mois de juin précédent, l'église de Comminges avait perdu Arsius son évêque, qui mourut en grande réputation

de sainteté, après sept années d'épiscopat. On lui donna pour successeur, l'année suivante, Raymond-Arnaud. Le nécrologe de Grand-Selve faisait mention de la mort d'Arsius, ce qui paraîtrait indiquer qu'avant sa promotion à l'épiscopat, il avait été religieux de cette maison, ou du moins l'un de ses bienfaiteurs. Le nécrologe de St-Etienne de Toulouse fait aussi mention à cette époque de la mort d'Auger Ier, évêque de Couserans, qui avait été chanoine et archidiacre de cette église. Il avait servi de garant, cette même année, pour une donation qu'avait faite Vital Dorader à Raymond III de Saint-Béat, abbé de Bonnefont. L'abbaye de Bolbonne reçut en ce temps-là des marques de la libéralité de Raymond-Roger comte de Foix, qui, pour honorer le tombeau de son père, accorda aux religieux de cette maison et à Odon leur abbé l'exemption de toute espèce de droits et redevances, tels que *questes* et *chevauchées*. Cette exemption affectait un hospice que Bolbonne possédait dans la nouvelle ville de Pamiers. Nous apprenons de cette charte, qui fut dressée au mois de novembre, qu'il existait alors une église dédiée à saint Jean dans cette nouvelle ville. Belleperche fut aussi enrichie par les soins de Gailhard, abbé de Saint-Théodard, qui, de concert avec ses religieux, lui céda plusieurs églises avec leurs nombreuses dépendances.

Au commencement de l'année 1189 et le jour des Rois, le comte de Toulouse présida dans l'église de Saint-Pierre des Cuisines une grande assemblée où furent dressées deux chartes ; dans la première, Raymond V déclare que tous les hommes et toutes les femmes de la ville et du faubourg peuvent se fier à lui comme à leur bon seigneur. On a

conclu de ces paroles qu'il existait quelque désunion entre le comte de Toulouse et ses sujets. Le prince fait ensuite « défense à toute sorte de personnes de tuer aucun des ha- » bitants, de les insulter, de s'élever contre eux et de leur » causer le moindre dommage, avec promesse de ne leur » faire aucun mal et de leur rendre justice suivant le juge- » ment des *consuls,* et à leur défaut, des *prud'hommes* de » Toulouse; d'exécuter enfin fidèlement ce que l'évêque, » les consuls de Toulouse et Aymeri de Castelnau déci- » deraient pour la punition de ceux qui auraient *excité la* » *sédition*. Le prince ajoute : « Moi Raymond, comte, je jure » sur les saints évangiles, de ma propre volonté et pour » l'amour des Toulousains, d'observer toutes ces choses » (quoique je ne sois tenu de le faire que parce que je le » veux), sauf et réservé tous mes droits et domaines comme » je les ai et les dois avoir. » Les consuls de la ville et du faubourg, ainsi que les principaux habitants, lui prêtèrent serment de fidélité et à ceux à qui il confierait le gouvernement de Toulouse, sauf leurs droits, coutumes et franchises.

Dans un second acte qui fut dressé le même jour et au même lieu, le comte fit serment de se désister de tout ce qu'il pouvait exiger, à l'occasion des querelles et des séditions qui s'étaient élevées dans cette ville, contre ceux qui y avaient pris part. L'évêque Fulcrand et les consuls de la ville et du faubourg déclarèrent après, *en jugeant,* que les serments et les associations qui avaient été faits entre les habitants étaient nuls, de même que ceux que le comte pouvait avoir faits. L'évêque donna ordre d'apporter dans trois jours tous les originaux de ces actes, sous peine d'ex-

communication contre ceux qui les retiendraient. D'après ces actes, il est certain qu'une sédition avait éclaté à Toulouse et qu'elle fut communément attribuée aux émissaires secrets qu'entretenait dans cette ville Richard duc d'Aquitaine. Nous trouvons encore ici l'évêque tenant le premier rang dans le conseil de la cité et *jugeant* lui-même les affaires civiles ou politiques : nouvelle preuve de sa souveraineté temporelle, modérée par le pouvoir des comtes.

Fulcrand confirma un accord qui fut passé, au mois de mai 1189, entre le prévôt de Saint-Etienne Guillaume de Cantès et Bernard prieur de Saint-Antoine du Salin, par lequel celui-ci s'engageait à ne donner la sépulture dans son cimetière et dans son église à aucun paroissien de la paroisse de la cathédrale. Un accord semblable fut aussi passé par le prévôt avec Blasini, prieur de Saint-Pierre et de Saint-Geraud. C'est ici l'un des plus anciens monuments qui nous restent relativement à ce prieuré. Raymond de Nus, abbé de Lézat, assista en qualité de témoin à ces accords. Il avait succédé à Guillaume de Castelnau.

Le comte de Toulouse se rendit, dans le mois de juin, à Saint-Gilles; ce fut là qu'il dressa une charte par laquelle il livrait à Guillaume, abbé de Saint-André d'Avignon, Bertrand Jordani fils de Bertand en qualité de religieux, et approuva la donation que fit ce seigneur à ce monastère de tout ce qu'il possédait au château de Pujault. Le comte confirma aussi la profession religieuse d'Isnard de Gargaïa qui appartenait à sa famille. En reconnaissance de ces donations, Guillaume paya cinq cents *sols raymondins*. Nous trouvons cette même famille de Jordani au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye de Calers ; elle céda à ce monastère

une terre nommée de *Ribera* ou de la Ribère, dans la personne de Nicolas qui en était abbé. Peut-être est-ce encore la même qui accorda à cette époque plusieurs possessions à Grand-Selve, dont Guillaume de Combanol était toujours abbé, et qui, cette année, fit en faveur de sa maison une transaction importante avec Porel d'Esparvero, seigneur du pays. De Saint-Gilles, le comte Raymond se rendit à Saint-Saturnin (aujourd'hui Pont-Saint-Esprit) sur le Rhône, et y donna tout le droit et le domaine qu'il possédait, soit par lui-même, soit par ses vassaux, dans le comté de Diois, à Aymar de Poitiers, qui lui en fit hommage.

Ce fut à Saint-Saturnin que Raymond V apprit la mort de Henri II, roi d'Angleterre, qui mourut à Chinon le jeudi 6 juillet 1189, et fut inhumé à Fontevrault. Richard, son succcesseur, s'aboucha aussitôt avec le roi Philippe-Auguste et ils convinrent qu'ils se mettraient en marche pour la Terre-Sainte au carême de l'année suivante. Ils firent conséquemment leurs préparatifs de voyage, et conclurent un traité de mutuelle défense. Le 4 mai 1190, Philippe écrivit à Raymond-Roger comte de Foix pour l'inviter à la croisade, le priant de lui amener toutes les troupes possibles et lui donnant rendez-vous à Gênes. Le comte de Foix se rendit à l'invitation du monarque et alla joindre ce prince dans ce port. Il fut suivi d'un grand nombre de ses vassaux, entre lesquels était Arnaud-Raymond d'Aspel, qui engagea une partie de ses biens pour fournir aux frais du voyage. Raymond-Arnaud était évêque de Comminges à l'époque du départ du comte de Foix. Il fit un accord avec Peyronne, abbesse de la Lumière-Dieu ou de Fabas, au sujet des dîmes et des prémices, qu'il abandonna sous la réserve d'une

rente annuelle d'*une livre de poivre* pour l'évêché et d'autant pour le chapitre de Saint-Gaudens. Ce document nous apprend qu'à cette époque il existait en ce lieu une célèbre collégiale.

Raymond V se trouvait au mois de septembre à Toulouse, puisqu'il y reçut les réclamations de Bernard de Montesquieu, prieur de la Daurade, qui, accompagné de ses religieux et d'un grand nombre de citoyens, vint déclarer solennellement au comte que ce monastère avait un droit acquis depuis Charlemagne à posséder un port sur la rive de la Garonne. Raymond confirma ce droit acquis. Peu de temps après, les religieux écrivirent au pape Clément III pour le prier de confirmer leurs priviléges. Par une bulle qui porte la date du mois de novembre 1190, le pape les confirma dans la possession de plusieurs églises situées à Toulouse et dans le diocèse : les églises de la Dalbade, de Saint-Pierre et de Saint-Martin, de Saint-Nicolas, la chapelle de Saint-Jacques, celle de Sainte-Marie construite dans la maison de Baranhon, l'église de Saint-Martial, celles de Saint-Jean de Saviniac, de Saint-Eleuthère, de Saint-Jean de Gorion, de Saint-Pierre de Quint, de Saint-Salvi, de Saint-Sulpice et de Sainte-Marie de Salvanés. On voit par là combien de richesses possédait alors le prieuré de la Daurade. La chapelle de Sainte-Marie dont il est ici question avait été construite par Brunus Baranhon dans sa propre maison, pour le service des lépreux.

Le comte de Toulouse avait fait sa paix avec le vicomte Roger : c'est ce qui paraît résulter des statuts que dressèrent en commun Raymond V et Guillaume Petri évêque d'Albi, par le conseil du vicomte de Beziers. Ces statuts

avaient pour objet de faire observer la paix dans le pays : — 1° les églises, les monastères, les lieux saints, les clercs, les marchands, les chasseurs, les pêcheurs, les chevaliers, les bourgeois, les paysans, sont tenus de garder la paix entr'eux ; 2° Raymond donne sauf-conduit, contre les entreprises des gens de guerre, à tous les laboureurs et à toutes les bêtes de labourage ou de charge qui porteraient le signe de la paix ; 3° on défend à tous les chevaliers et habitants du diocèse d'Albi de causer aucun dommage dans le Rouergue, le Toulousain et les autres diocèses voisins ; 4° on ordonne à tous les seigneurs particuliers de faire observer fidèlement cette paix à leurs vassaux. On voit par ces statuts, qui renferment encore d'autres articles, que les seigneurs étaient toujours en guerre, et que le peuple avait beaucoup à souffrir de cette division. Ces statuts portent la date de 1191. Le comte de Toulouse, l'évêque d'Albi et le vicomte Roger accordèrent vers le même temps aux religieux de l'abbaye de Candeil le privilége d'être crus en justice, dans toutes leurs affaires, sur leur simple serment, jusqu'à la somme de deux cent sols, soit en demandant, soit en défendant, sans qu'on pût leur opposer ni témoins ni titres.

Raymond V, à la fin de janvier, se rendit à Verdun-sur-Garonne, où il avait donné rendez-vous à Bernard comte de Comminges, fils de sa sœur, et à Jourdain III seigneur de l'Isle-Jourdain. Ces deux seigneurs étaient en guerre à cause de la possession des châteaux du Castéra, de Laserre, de Monfiel, de Saint-Thomas, et du droit de *guidage* sur le chemin de Saint-Jacques, depuis Toulouse jusqu'à Auch. Le comte de Toulouse, qui était seigneur de l'un et de l'autre,

parvint à concilier leurs intérêts. L'abbé de Grand-Selve fut témoin dans cet accord. La charte originale lui donne le nom de Garsias et d'autres auteurs celui de Combanol. Peut-être portait-il l'un et l'autre de ces noms. Cet abbé eut un différend avec Odon de Bolbonne qui fut terminé par l'intervention des abbés Aimery de Candeil, Jean de Lagarde-Dieu, Guillaume du Loc-Dieu et Bernard de Belleperche. Il reçut de Bernard d'Aurival la confirmation de toutes les donations que le père de ce dernier avait faites à Grand-Selve. Auger gouvernait alors l'abbaye d'Eaunes et Raymond de Nus celle de Lézat. Il est fait mention du premier dans une charte de Bombelle de Saint-Amans, qui peut-être possédait quelque château non loin de l'abbaye d'Eaunes, au lieu où l'on voit encore une ancienne église dédiée à saint Amans. Le second reçut un don de la part de Pons-Adémar de Rodelle, à la fête de S. Pierre et S. Paul.

En 1192, on vit paraître sous les murs de Toulouse le fils du roi de Navarre et le sénéchal de Gascogne, à la tête de huit cents chevaliers : ils allaient venger l'injure que ce dernier avait reçue du comte de Périgord, du vicomte de la Marche et de quelques autres seigneurs qui avaient ravagé les terres du roi d'Angleterre. Ils prirent divers châteaux aux environs de Toulouse, et en détruisirent quelques-uns. Cette rapide expédition donnerait lieu de penser que Raymond V avait fait cause commune avec le comte de Périgord contre le sénéchal de Gascogne. Quoi qu'il en soit, la guerre se ralluma à cette époque entre Raymond et Richard. Celui-ci avait été atteint de la peste en Palestine ; après sa guérison, il s'était embarqué à Saint-Jean-d'Acre, et n'osant pas entrer sur les terres du comté de Toulouse, il s'était jeté

sur les côtes de la Dalmatie. Il fut pris quelque temps après par le duc Léopold, qui le livra à l'empereur Henri VI, son ennemi.

Du château de Verdun, où il avait réconcilié les seigneurs de Comminges et de l'Isle, Raymond V était revenu à Toulouse, et se trouvait, à ce que nous croyons, au mois de mars en cette ville, lorsque le grand conseil des consuls eut à juger une affaire importante. Un certain Raymond Gautier possédait quelques terres sur la rive droite du fleuve de Garonne et exigeait des riverains quelques droits, sans aucun titre. Le conseil déclara qu'il y avait, dans le fait de Gautier, une véritable usurpation, et que ces rives étaient du domaine public depuis la porte de Vital de Carbonnel jusqu'à la pointe au-dessous du pré où le canal de fuite se joignait à la Garonne. Parmi les consuls désignés dans l'acte, on distingue Bertrand de Villeneuve, Pierre de Roaix, Pons de Saint-Romain, Arnaud Barravi, Raymond d'Escalquens, Raymond de Paléficat et Pierre Mauran.

Après la tenue de ce conseil de ville, Raymond se rendit avec son fils vers le Rhône pour y recevoir Bérengère de Navarre, femme du roi d'Angleterre, et Jeanne sœur de ce prince, veuve de Guillaume II roi de Sicile. Elles s'étaient rendues en Palestine avec le roi d'Angleterre, et étaient revenues en Europe, emmenant la jeune fille du roi de Chypre. Elles se rendirent à Rome, où le pape Célestin III les reçut et les fit conduire par un cardinal jusqu'à Marseille. Le roi d'Aragon, qui était alors dans ses états, les accompagna jusque sur les frontières des domaines de Raymond V. Le fils de ce prince, dégoûté de Béatrix sœur du vicomte de Beziers, lui proposa de se faire religieuse, lui

promettant de pourvoir à tous ses besoins. Béatrix accéda à ses propositions et se retira dans le cloître. Le jeune prince épousa alors la fille du roi de Chypre, qui était appelée Bourguigne ; son père était Amauri de Lezignan, et sa mère Esquive d'Ybelin, parente de Raymond au quatrième ou cinquième degré. Ce mariage fut célébré en 1193.

Peu de temps après, Raymond V termina certains différends qu'il avait depuis longtemps avec Nicolas évêque de Viviers. Le comte de Toulouse se plaignait de ce que l'évêque étendait beaucoup trop son autorité dans le pays au préjudice de la sienne. Robert, archevêque de Vienne, fut choisi pour arbitre. Ils se rendirent tous dans un bourg situé entre Saint-Andéol et le château de La Palud ; là, il fut stipulé que Raymond renoncerait pour lui et ses successeurs, en faveur de l'évêque et de son Eglise, à tous les droits qu'il prétendait sur la ville de Viviers ; que ce prélat céderait, de son côté, au comte le droit que l'église de Viviers avait sur le château de la Gorepierre et qu'il donnerait cent marcs d'argent.

Le comte de Toulouse terminait à peine ces différends, que les hostilités recommencèrent entre le roi d'Aragon et lui. Ce fait nous est révélé dans une charte donnée par le le premier à Huesca, au mois de juin 1193, en faveur de Raymond-Roger comte de Foix. Ce seigneur était de retour de la Terre-Sainte et s'était rendu à la cour d'Alphonse II, son oncle. « J'approuve et je confirme, dit le roi dans cette charte, toutes les conventions que le comte Pierre a faites avec vous. » Ce comte était Pierre de Lara, en faveur duquel la vicomtesse Ermengarde s'était démise de sa vicomté de Narbonne. Il s'était étroitement uni à Raymond-Roger et

l'avait appelé à sa succession s'il venait à mourir sans enfants, tant pour la vicomté de Narbonne que pour la suzeraineté sur les pays de Fenouillèdes et de Pierre-Pertuse qu'il tenait des comtes de Barcelonne, ses ancêtres. L'une des conditions qu'apporta le roi d'Aragon à l'approbation de ces accords, c'est que Raymond-Roger ferait la guerre au comte de Toulouse et à ses successeurs.

Nous trouvons à cette époque plusieurs donations importantes faites à quelques monastères du pays toulousain : ainsi, au mois d'avril, Raymond Forz céda à Odon, abbé de Bolbonne, tous les droits dont il jouissait sur l'abbaye de Notre-Dame de Vajal. Dès ce moment, cette dernière maison vécut sous la dépendance de la première. Bernard-Amart de Saurède céda à Arnaud-Gaubert abbé de Belleperche, qui avait succédé à Bernard, la terre de Graissonnes, en présence de Geraud de Labarthe, archevêque d'Auch, et Bernard de Sabarra, évêque de Lectoure.— Arnaud de Beziers céda aussi l'église de Saint-Béat en présence de Raymon-Arnaud, évêque de Comminges. L'histoire ne nous dit pas en faveur de qui fut faite la cession de ce prieuré.

Le 29 mai de l'an 1194, Raymond V comte de Toulouse donna en fief, en qualité de comte de Melgueil, à Guillaume VIII seigneur de Montpellier, le château de Frontignan ; il lui céda aussi tous les droits qu'il pouvait avoir sur le château d'Omelas et toutes les terres qui en dépendaient. Guillaume, de son côté, promit par serment au comte de n'exiger à l'avenir aucun nouveau droit dans tout le pays de Substancion. Raymond jura d'accomplir toutes les promesses qu'il avait faites à ce seigneur. Nous ignorons le lieu où fut passé cet accord. Raymond se rendit ensuite à Nîmes,

où il accorda aux habitants de cette ville, le 14 de septembre, la permission de s'entourer de murailles et de fossés, avec les mêmes immunités pour les frais de justice dont jouissaient ceux du château des Arènes. Cette concession fut le dernier acte de la vie de Raymond V : il mourut vers la fin de cette année à Nîmes, à l'âge de soixante ans, et fut inhumé dans le cloître de la cathédrale. Son tombeau a été détruit avec l'église dans les guerres de religion.



# LIVRE XX.

DEPUIS LA MORT DE RAYMOND V, EN 1194, JUSQU'A L'ÉLECTION DE RAYMOND DE RABASTENS, EN 1202.

Les anciens historiens ont fait un grand éloge de Raymond V ; ils l'ont représenté comme un prince plein de bravoure. Ses exploits militaires, sa prudence, son affabilité, sa grandeur d'âme le rendirent supérieur à tous les princes de son temps. Ses sentiments personnels sur l'hérésie des albigeois nous sont révélés dans la belle lettre qu'il écrivit à l'abbé de Clairvaux. Les guerres continuelles qu'il eut à soutenir détournèrent son attention des progrès de cette hérésie. Ces guerres ayant épuisé ses finances, il oublia les droits de la justice en s'emparant du trésor de l'abbaye de Saint-Gilles, dont il se servit pour soudoyer ses troupes. Excommunié à cause de sa téméraire entreprise, il revint à résipiscence, à la prière de Hugues, abbé de Bonneval, religieux d'une vie exemplaire. On raconte que ce saint personnage, s'étant rendu à St-Gilles, y célébra les SS. mystères, et qu'après la messe il montra au comte et à l'assemblée un pain d'une éclatante blancheur ; qu'ayant prononcé sur ce pain la formule de l'excommunication, il devint noir et répandit une insupportable odeur ; qu'ayant ensuite prononcé sur ce même pain les paroles de l'absolution, il revint à son premier état. On ajoute qu'à la vue de ce prodige,

Raymond se jeta aux pieds de Hugues, reconnut sa faute, et restitua à Saint-Gilles tous les biens qu'il avait usurpés.

La répudiation qu'il fit de la reine Constance et un penchant trop ardent pour les femmes pèsent sur sa mémoire. Il se montra généreux envers l'Eglise; les abbayes de Bonnecombe en Rouergue et de la Garde-Dieu en Querci reçurent des témoignages de sa munificence ; il accorda à la ville de Toulouse de grands priviléges, et rendit plusieurs ordonnances pour le règlement de la police. Tous ses actes sont empreints d'une grande douceur, à l'exception de ceux qui regardent les hérétiques, car il avait condamné au supplice du feu tous les albigeois qui seraient trouvés dans Toulouse ainsi que ceux qui leur donneraient asile, après avoir confisqué les biens des autres. Sa cour fut brillante, animée et chevaleresque ; il accueillit tous les troubadours, les combla d'honneurs et de biens, et favorisa ainsi, comme nous le dirons plus tard, le développement de la poésie provençale.

Raymond V eut trois fils de la reine Constance : Raymond, qui lui succéda; Albéric Taillefer, qui épousa Béatrix héritière du Dauphiné et mourut sans postérité, et Baudouin. Il eut aussi de la même princesse une fille nommée Adélaïde qui épousa Roger II vicomte de Beziers, et une autre qui épousa un des frères de Dodon comte de Comminges. Il laissa une fille naturelle nommée Indie qui se maria, en 1203, avec Guillabert de Lautrec, et en secondes noces (1206) avec Bernard Jourdain seigneur de l'Isle.

Raymond VI prit possession des états de son père le 6 janvier 1195. Il était né le 28 octobre 1156, et avait 38 ans quand il commença à régner. A l'âge de seize ans (1172),

il épousa en premières noces Ermessinde de Pelet comtesse de Melgueil, qui mourut six ans après son mariage (1178). Quelque temps après, il se maria en secondes noces avec Béatrix, sœur de Roger II vicomte de Beziers ; il en eut une fille nommée Constance, qui épousa en premières noces Sanche VI roi de Navarre, par qui elle fut répudiée, et en secondes noces Bernard de Sauve, dont elle eut six enfants. Raymond VI répudia Béatrix et épousa en troisièmes noces Bourguigne de Chypre.

A peine arrivé dans la capitale de ses états, Raymond VI convoqua dans l'église de Saint-Pierre des Cuisines les consuls et les principaux habitants de la cité et reçut leur serment de fidélité, que ceux-ci lui prêtèrent, sauf leurs droits, usages, coutumes et franchises. Le comte jura, à son tour, de garder ces coutumes, et confirma tous les privilèges que son père et son aïeul avaient accordés à la cité, en particulier la sauvegarde qui portait exemption de leude et de péage et qui réglait les frais et amendes de la justice criminelle, excepté les homicides, les traîtres, les voleurs et les adultères qu'il se réserva de punir.

Richard, roi d'Angleterre, avait enlevé le Querci à Raymond V, à la réserve des abbayes de Figeac et de Souillac, qui étaient demeurées sous le pouvoir de Philippe-Auguste parce qu'elles étaient royales. Ce prince, désirant l'agrandissement de Raymond VI, son cousin germain, lui donna ainsi qu'à ses héritiers, en augmentation de fief et hommage, *la garde* de Figeac avec tout le droit, le domaine et la puissance qu'il y avait. Cet acte porte la date du mois de février 1195 et mit Raymond VI en possession d'une partie du Querci. Ce prince fit, au mois de mai suivant, un voyage

dans le Bas-Languedoc et en Provence ; en effet, il accorda quelques priviléges aux habitants de Nîmes, donna en fief, en sa qualité de comte de Melgueil, le lieu de Boutounet (près de Montpellier) à Raymond de Lambert, et conclut un traité avec Guillaume IV comte de Forcalquier. Par ce traité ils se promirent par serment un secours mutuel envers et contre tous, et de veiller à la conservation de leurs domaines.

Bernard de Montesquieu, prieur de la Daurade, exerçait aussi à Toulouse sa souveraineté. Il donna en fief, à un citoyen nommé Bernard, une partie de la rive du fleuve de Garonne pour y construire des moulins, se réservant la dixième partie de la pêche qui serait faite dans le fleuve. L'abbaye de Sorèze était alors gouvernée par Bertrand de Pierrelate, qui afferma certains domaines dépendant de l'abbaye à Guillaume Palaysin, prieur de Saintes-Puelles. Nous apprenons de cet acte qu'il existait à cette époque un prieuré au lieu où furent ensevelies ces saintes filles qui avaient pris soin de la dépouille mortelle du premier évêque de Toulouse.

Le comte de cette ville était encore aux environs du Rhône, où il se rendit coupable de certains excès contre plusieurs églises dépendant de l'abbaye de Saint-Gilles. Ces excès furent poussés si loin, que le pape Célestin III se crut obligé d'écrire à Raymond VI une lettre comminatoire ; le pontife s'exprimait ainsi : « A notre cher fils le noble comte » de Toulouse, salut. — Avant d'être élevé sur le siége apos» tolique, nous portions une sincère affection à votre père, » d'illustre mémoire. Depuis notre élévation, nous étions » animés à votre égard des mêmes sentiments ; mais ce que

» nous avons appris sur votre compte arrête dans son cours
» l'effusion de notre cœur. On nous a dit que vous aviez
» détruit l'église d'Aspiran et les bâtiments qui en dépen-
» daient, ainsi que celle de Sieurat ; que vous aviez dévasté
» toutes leurs terres, et dépouillé l'église de Saint-Amans
» de ses biens ; que vous vous étiez emparé des moulins et
» des moissons ; que vous aviez porté la témérité jusqu'à
» attaquer l'abbaye de Saint-Gilles, qui ne dépend que de
» nous, en construisant une forteresse, au grand détriment
» de l'abbé et des religieux. Sachez que nous regardons
» comme faites à nous-même toutes ces injures ; en consé-
» quence, nous mandons à Votre Seigneurie de les réparer
» au plus tôt, sous peine d'anathème. Si vous vous montrez
» rebelle, nous avons donné ordre aux archevêques de
» Bourges, de Narbonne, d'Arles et d'Aix, et à leurs suffra-
» gants, de vous excommunier avec tous vos officiers et vos
» fauteurs; de jeter l'interdit sur vos états; de faire renou-
» veler, tous les dimanches, l'anathème avec les cierges allu-
» més et au son des cloches dans toutes les églises de leurs
» diocèses, et de défendre de célébrer les Offices divins dans
» tous les lieux où vous vous trouverez, jusqu'à ce que vous
» ayez pleinement satisfait. Enfin, soyez assuré que, si vous
» persévérez dans votre malice, nous délions vos sujets du
» serment de fidélité. » — Le château que Raymond avait fait construire sur les terres de l'abbaye de Saint-Gilles portait le nom *Mirapetra*. Ce seigneur, n'ayant eu aucun égard aux menaces pontificales, fut bientôt après excommunié.

Cette conduite du comte de Toulouse à l'égard de l'abbaye de Saint-Gilles ne s'accorde guère avec les dispositions dont il était animé au sujet de la conservation de la paix

dans la province : car le premier canon du troisième concile de Montpellier, qui fut tenu en 1195, ordonne l'observation exacte de cette paix, d'après la volonté du *seigneur comte de Toulouse*. Celui-ci se rendit, vers l'automne de cette année, sur les frontières du Querci, pour s'opposer au roi d'Angleterre qui s'était emparé de quelques places. Sur ces entrefaites, Richard et Philippe-Auguste traitèrent de la paix. Par cet accord, Richard céda à Philippe tout ce qu'il avait en Auvergne, et Philippe rendit à Richard Issoudun, Grassac dans le Berri et Souillac dans le Querci avec toutes leurs dépendances. Le comte de Toulouse ne fut point étranger à ces accords. « Le comte de Saint-Gilles et moi, disait Richard, conserverons réciproquement tous les domaines » que nous possédions la veille de Saint-Nicolas ; je fortifierai toutes les places que je jugerai à propos dans ces » domaines comme dans ceux qui m'appartiennent en propre, et le comte de Saint-Gilles pourra faire la même » chose dans les siens. Si le comte ne veut pas être compris » dans cette paix, le roi de France ne le secourra pas contre » moi ; il me sera permis de ravager ses états, et de lui faire » tout le mal que je pourrai. Si je voulais, au contraire, » retenir les conquêtes que j'ai faites tandis que le comte » de Saint-Gilles voudrait faire la paix, je serai obligé de » lui rendre tout ce que j'ai pris sur lui depuis la veille » de Saint-Michel, et il en sera de même de ce comte. Si, » enfin, ce prince refuse la paix, je ne ferai aucune entreprise contre lui tant qu'il voudra s'en rapporter au jugement du roi de France. »

Cet article ne fut point accepté par le comte de Toulouse. Du reste, la paix fut bientôt rompue entre Richard et Phi-

lippe-Auguste. Lassé de toutes ces guerres, Raymond VI envoya en ambassade Guillabert, abbé de Castres, auprès du roi d'Angleterre pour lui faire des propositions, qui furent acceptées. D'après les conventions, Richard renonça à toutes ses prétentions sur le comté de Toulouse, et restitua à Raymond le Querci ; il lui donna sa sœur Jeanne en mariage, avec l'Agenais pour dot de la princesse. Afin d'épouser Jeanne, sa quatrième femme, Raymond répudia Bourguigne de Chypre, sous prétexte qu'ils étaient parents du quatrième au cinquième degré. Elle se retira alors à Marseille, y épousa, huit ans après sa répudiation, Gaucher de Montbelliard, chevalier français qui s'était croisé pour passer en Terre-Sainte, partit avec lui pour l'Orient et en eut plusieurs enfants. Elle n'en avait donné aucun au comte de Toulouse.

Au commencement du mois de février de l'année 1196, l'évêque Fulcrand, le prévôt de Saint-Etienne Guillaume de Cantès et le chapitre de la cathédrale cédèrent, à titre de bail, à Gautier de Noër l'église de ce lieu, à condition que ce seigneur choisirait un chapelain pour desservir cette église, et que ce chapelain recevrait la juridiction de l'évêque pour y exercer son ministère et y travailler au salut des âmes. A la même époque, les moines de Notre-Dame de Vajal se soumirent à l'abbaye de Boulbonne dans la personne de Dominique II, qui mourut bientôt après et eut pour successeur Bérenger II. Auger, abbé d'Eaunes, augmenta les revenus de son monastère en recevant les dîmes de l'église d'Asque.

Au mois d'octobre, Raymond VI se rendit à la cour d'Angleterre et y épousa solennellement la princesse Jeanne.

Elle avait alors 31 ans et était veuve de Guillaume II roi de Sicile : voilà pourquoi elle garda toujours le titre de reine. Le 12 novembre, il convoqua une grande assemblée des consuls au nombre de dix-huit, au cloître de l'église de Notre-Dame de la Daurade, dans la salle du prieur, reconnut qu'il n'avait sur eux aucun droit de *queste,* de *toste,* d'albergue et de prêt, à moins qu'ils ne le lui permissent volontairement, et confirma tous les priviléges et usages de la cité, ainsi que l'avaient fait son aïeul et son père. Parmi les membres du conseil de la cité, on distingue Raymond de Castelnau, Jourdain de Villeneuve, Hugues de Roaix, Adémar de Pont, Pierre-Raymond d'Escalquens, Guillaume de Gardouch et Atton de Toulouse.

Raymond VI, par son mariage avec Jeanne d'Angleterre, vit augmenter ses domaines de tout l'Agenais situé sur les deux rives de la Garonne, et rentra en possession de ses anciens états que Richard avait usurpés depuis longtemps. Il fut délivré à la même époque d'un voisin redoutable dans la personne d'Alphonse II roi d'Aragon, qui était mort à Perpignan le 25 avril 1196, et qui fut inhumé dans l'abbaye de Poblet.

Devenu maître du Querci, Raymond se rendit, en 1197, à Moissac, où, par un acte solennel, il promit une entière protection aux habitants, reçut ensuite dans le cloître de l'abbaye le serment de leur fidélité, et autorisa toutes leurs coutumes. Ces coutumes avaient été rédigées par Bertrand, abbé du monastère, et Bertrand de Fumel. Elles renferment sept articles ; on y trouve les châtiments qui devaient être infligés à certains crimes. De Moissac, le comte de Toulouse se rendit à Grand-Selve où, en présence de Guillaume

seigneur de Montpellier, il confirma tous les priviléges que son père avait accordés à cette maison, dont Hugues était alors abbé.

Un nouveau monastère s'éleva, en l'année 1197, dans le Toulousain : nous voulons parler de l'Oraison-Dieu, dont Bernard VI comte de Comminges devint comme le fondateur. Cette maison fut d'abord habitée par des religieuses de la Lumière-Dieu ou de Fabas. Les comtes de Toulouse lui cédèrent plusieurs domaines. Fulcrand, évêque de cette ville, est mentionné dans la charte que Bernard de Comminges octroya en faveur du nouveau monastère de l'Oraison-Dieu et de celui de Saint-Laurent de Goyon.

Au mois de juin, Raymond, se trouvant au château de Beauvoisin, près de Nîmes, exempta les chanoines de la cathédrale de tous frais de justice lorsqu'ils plaideraient devant lui et ses barons, reconnut ensuite que ni lui ni aucun de ses prédécesseurs n'avait eu aucun droit d'albergue sur l'église de Nîmes, et confirma plusieurs priviléges en faveur de quelques corps d'état. Il est dit dans cette charte qu'elle fut donnée pendant le siége du château de Beauvoisin. Nous ignorons quelles furent et la cause et les suites de ce fait d'armes. La reine Jeanne se trouvait en même temps à Beaucaire, où elle donna le jour, dans le mois de juillet, à un prince qui fut nommé Raymond comme son père.

Celui-ci était absent de Toulouse lorsque son viguier y fit une ordonnance, de l'avis des consuls et du commun conseil de la ville et des faubourgs, sur les moyens que les créanciers devaient employer pour se faire payer de leurs débiteurs. Nous apprenons d'une autre ordonnance de la même date qu'il existait trois endroits différents dans la cité (à S^t-

Pierre, à S^t-Geraud et à S^t-Saturnin) où se trouvaient les mesures en pierre servant à la vente des noix et des grains, et que ces mesures devaient être faites sur le modèle exact d'autres mesures de cuivre adoptées pour le commerce.

Vers la fin de l'année 1197, Raymond VI se rendit à Montpellier pour y favoriser le mariage de Bernard VI de Comminges avec Marie, fille de Guillaume VIII seigneur de Montpellier. Cette princesse avait été mariée en premières noces à Barral vicomte de Marseille, qui mourut peu de temps après son mariage. Bernard de Comminges avait deux femmes encore vivantes quand il épousa Marie de Montpellier : la première était Béatrix de Bigorre, qu'il avait répudiée à cause de parenté ; la seconde était Comtors de Labarthe, dont il se sépara pour le même motif. Il se présenta devant Raymond-Arnaud évêque de Comminges, dans l'église de ce lieu, et prouva sa parenté avec Comtors. Cette dame ayant donné son consentement à la dissolution de son mariage, l'évêque prononça la sentence de séparation, qui fut aussitôt confirmée par l'archevêque d'Auch.

Les noces de Bernard et de Marie furent donc célébrées à Montpellier, en présence de Raymond VI et des évêques de Comminges et de Toulouse. Guillaume donna en dot à sa fille deux cents marcs d'argent et les habits de noces; Bernard céda à Marie la jouissance pendant sa vie du château de Muret et de ses dépendances. Le comte de Toulouse, Vital de Montaigut et quatre autres seigneurs promirent par serment que Bernard observerait ces choses ; l'archevêque d'Auch et les évêques de Comminges et de Toulouse promirent, de leur côté, qu'ils excommunieraient Bernard et jeteraient l'interdit sur ses terres en cas d'infraction de ces

conditions. Nous croyons que Comtors de Labarthe, qui fut ainsi répudiée, était alliée ou parente de l'évêque de Comminges, qui portait le même nom. Ce prélat est souvent mentionné dans diverses chartes de Bonnefont et de Lézat. Il avait reçu, des mains d'un seigneur du pays nommé Pons de Montargon, un testament par lequel celui-ci devait instituer pour son héritière l'Eglise de Comminges.

L'évêque Fulcrand était encore à Montpellier lorsque Bernard III succéda, dans la prévôté de Saint-Etienne, à Guillaume de Cantès. La commanderie de Saint-Jean de Jérusalem devait payer une rente annuelle de sel au chapitre. Le payement de cette rente éprouvant quelques difficultés, Bernard fit valoir ses droits auprès du commandeur de Montaigut, qui s'engagea à la payer, et en fixa le terme au samedi avant le dimanche de la Passion.

Fulcrand était de retour à Toulouse au commencement de l'année 1198, puisqu'au mois de janvier il assista comme témoin à une donation faite à Grand-Selve par Esquirols de Montpuy. Il exempta, vers le même temps, Sanche abbé de Gimont des dîmes et prémices que cette abbaye devait lui payer, et confirma les religieux dans la possession des églises de Mazères et de Notre-Dame de Cahuzac, près de Gimont. On trouve dans cette charte la signature de Sparagus, archidiacre de Saint-Etienne, qui succéda à Bernard III.

A cette époque, Raymond-Roger comte de Foix, signala la valeur de ses armes dans une querelle qu'il avait avec le comte d'Urgel. Celui-ci, nommé Armengol II, avait cédé à Arnaud vicomte de Castelbou sa seigneurie d'Andorre. Le clergé d'Urgel, et en particulier l'évêque Bernard Castillo, se trouvèrent blessés de cette concession. Castillo, ayant ap-

pelé à son secours Raymond-Roger, lui promit la seigneurie d'Andorre. Le comte rétablit bientôt les affaires et réclama l'exécution des promesses qu'on lui avait faites ; mais Castillo était mort, et Pierre d'Urgio, son successeur, était peu disposé à céder à Raymond-Roger la seigneurie d'Andorre. Ce prince, irrité, rassembla un corps de troupes, assiégea Urgel, la prit, la livra au pillage, dévasta la cathédrale, et fit prisonniers les chanoines. On ignore quelle fut la suite de cette expédition, qui dura assez peu de temps puisque, au mois de mars, Raymond-Roger assista à la consécration solennelle de l'église de Bolbonne, en présence de Fulcrand évêque de Toulouse, de Laurent évêque de Couserans, et d'Esclarmonde sa sœur. Il accorda, à cette occasion, de très grands priviléges à cette abbaye, qu'il déclare avoir été fondée et dotée par ses ancêtres, et où ils avaient choisi leur sépulture. Mascaros, archidiacre de l'Eglise de Toulouse, avait sans doute accompagné Fulcrand à Bolbonne, puisque son nom se trouve dans la charte de Roger de Foix.

Peu de jours après la consécration de l'église de Bolbonne, Raymond VI, accompagné de la reine Jeanne, se rendit à la cour de Richard son beau-frère, et, le 29 mars, célébra au Mans les fêtes de Pâques ; de là, il partit pour le Vivarais, où il fit un traité avec Nicolas évêque de Viviers, au sujet de quelques différends qui existaient entr'eux touchant le domaine et la juridiction du pays. Ayant reçu en fief de l'évêque et de son chapitre la moitié du château de l'Argentière, Raymond, peu de temps après, se rendit à la cathédrale de Viviers et fit hommage à saint Vincent qui en était le patron du nouveau fief qu'il venait de recevoir. Il est dit dans l'acte que, pendant que Raymond baisait l'autel,

l'évêque tenait la chaîne qui était pendue au col de ce prince.

Le 12 janvier 1198, Innocent III succéda à Célestin III. Le 12 avril, le nouveau pape écrivit à frère Reignier, son légat dans la province, pour lui ordonner de lever l'excommunication dont Raymond VI avait été frappé à cause des excès qu'il avait commis contre l'abbaye de Saint-Gilles. Cette excommunication fut donc levée, sur la promesse que fit le comte de Toulouse de réparer ses torts.

Dans ce même temps, vers le mois d'octobre, Raymond-Roger de Foix céda à Raymond, abbé de Saint-Antonin de Frédelas, un château situé près de la ville de Pamiers et appelé Castlaro (*Castela*). Ce château avait été construit depuis longtemps pour la défense de la ville.

Un monument historique de la même époque nous révèle l'existence d'une abbaye ou prieuré à Rieux, petite ville de l'Occitanie située à quelques milles seulement de Toulouse. Nous y trouvons que Bernard, prieur de Rieux, donna à Raymond, abbé de Bonnefont, six vaches. Il est possible que ce simple prieuré dépendît de l'ordre de Citeaux, et eût quelque rapport avec l'abbaye de Feuillants située sur le territoire de cette ville. Cette dernière maison était encore gouvernée par Théobald Ier, qui rendit participant des prières et des suffrages de son monastère un seigneur nommé Frugerius. Un autre seigneur du nom de Guaraud de Saint-Marcel fit aussi une transaction au sujet de quelques domaines ou de quelques rentes avec Raymond de Nus abbé de Lézat. Les monastères s'entr'aidaient alors ; ainsi, Guillaume-Robert, abbé du Mas-Garnier, accorda à Arnaud, abbé de Grand-Selve, l'autorisation de construire des moulins sur la Garonne, ainsi que le droit de pêche.

Le 4 novembre, le pape Innocent III écrivit à Raymond VI la lettre suivante :

« Celui qui règne dans les cieux a daigné éclairer votre » esprit de sa vraie lumière, et vous faire rentrer dans » l'unité de l'Eglise, dont vous aviez été séparé à cause de » vos fautes. Relevez-vous donc avec courage ; effacez par » un acte méritoire le souvenir de vos faiblesses. Pour » stimuler votre indifférence, songez que le Seigneur est » tombé encore au pouvoir de ses ennemis, que son héritage » a été envahi ; portez donc votre croix avec lui, et marchez » pour sa défense. Si l'intérêt de la religion ne vous touche » pas, laissez-vous du moins exciter par l'exemple d'Al- » phonse votre aïeul..... Nous vous exhortons donc à » prendre la croix et à passer au-delà des mers pour y » combattre les barbares païens...... Si vous ne pouvez » y aller vous-même, comme il conviendrait à un grand » prince, envoyez de nombreux soldats à votre place, et » Dieu vous bénira. »

Le comte fut peu touché des exhortations du pontife. A peine eut-il reçu l'absolution de son excommunication, qu'il augmenta les fortifications de *Mirapetra* à Saint-Gilles, ce qui obligea les religieux à porter contre lui de nouvelles plaintes. Vers la fin de l'année, il se rendit à Nîmes et y fit expédier une ordonnance pour régler l'élection des quatre consuls de cette ville. Cette ordonnance fut rendue dans le palais de l'évêque.

Il paraît qu'à cette époque Raymond-Roger se trouvait encore en guerre avec Bernard VI comte de Comminges, puisqu'il existait des engagements entre le comte de Foix et les chevaliers de Ganac, seigneurs du pays, par lesquels

ceux-ci s'engageaient à le servir dans cette guerre, et le comte à les défendre contre Bernard de Comminges. Cet acte porte la date du mois de novembre 1198.

L'année suivante, il s'éleva certains différends entre Raymond VI et plusieurs de ses vassaux dont il avait reçu quelque insulte. La reine Jeanne, princesse prudente et courageuse, entreprit de les réduire. Elle se mit à la tête de ses troupes, se présenta devant le château de Caser, où s'étaient renfermés les seigneurs de Saint-Félix, et en fit le siége; mais, trahie par les siens, elle se vit obligée de fuir; on mit le feu à son camp, et elle eut beaucoup de peine à se sauver. Indignée de la lâche trahison dont elle avait été l'objet, elle se disposait à aller solliciter quelques secours auprès de Richard son frère, lorsque ce prince fut tué, le 6 avril 1199, au siége du château de Chalus en Limousin.

Jeanne se mit en route et arriva à Fontevrault, où elle avait été élevée dans sa jeunesse. Peu de mois après, elle se rendit à Rouen pour y voir son frère Jean-Sans-Terre, successeur de Richard. Etant tombée dangereusement malade en cette ville et sentant arriver sa fin prochaine, elle envoya chercher la prieure de Fontevrault pour qu'elle lui donnât l'habit religieux. Dans la crainte que cette prieure n'arrivât trop tard, elle conjura l'archevêque de Cantorbery de le lui accorder. Le prélat refusa d'abord; mais elle fit tant d'instances qu'il se vit obligé de la vouer à Dieu et à Fontevrault, en présence d'Eléonore sa mère, de l'abbé de Turpenay, et de plusieurs religieuses. Voulant donner à Fontevrault les dernières marques de sa munificence, elle céda mille sols angevins de rente sur ses

salines d'Agen aux religieuses, pour l'usage de leur cuisine, en présence d'Hubert, archevêque de Cantorbery, et de Wautier, archevêque de Rouen. Elle dût être profondément affligée avant sa mort de la longue résistance qu'opposait son époux aux ordres du pape. Innocent III, voyant que le comte de Toulouse refusait de détruire le château de Mirapetra, ordonna, le 13 de juillet, à Imbert *de Aquaria* archevêque d'Arles, et à frère Raynier légat du saint-siége, de l'obliger à détruire cette forteresse.

Cependant la reine Jeanne s'approchait du terme de sa course. Les chroniques de Fontevrault affirment qu'elle fut favorisée d'une vision céleste de la mère de Dieu, et qu'ayant à subir les dernières tentations de l'esprit des ténèbres, elle prit son voile et s'écria : *Je suis religieuse de Fontevrault, je ne te crains pas !*..... Elle expira dans les sentiments de la plus haute piété, le 24 septembre 1199. Mathilde, sixième abbesse de Fontevrault, l'assista à sa mort et prit soin de ses funérailles. Quand elle eut expiré, on ouvrit son corps pour en retirer l'enfant qu'elle portait, et qui vécut assez de temps pour recevoir le baptême. Ce jeune prince fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Rouen. Quant au corps de la princesse, Mathilde l'accompagna à Fontevrault ; il fut inhumé dans le chœur des religieuses, à côté du roi Henri II son père et de Richard son frère.

Peu de temps après la mort de la reine Jeanne, mourut aussi Adélaïde de Toulouse, veuve de Raymond-Roger II vicomte de Beziers, sœur de Raymond VI, et fille de Raymond V. Elle fut inhumée au monastère de Cassan au diocèse de Beziers. C'était une femme aimable et gracieuse ;

elle portait le nom de comtesse de Burlats, parce qu'elle était née dans ce château, situé en albigeois sur l'Agout. Elle a été surtout célébrée et chantée par un poète provençal, Arnaud de Marviel, né au château de ce nom en Périgord. D'abord clerc de notaire, il voulut tenter fortune. Doué d'une belle figure et ne manquant pas d'esprit, il se présenta à la cour d'Adélaïde et lui adressa quelques chansons. Dans une de ces pièces qui porte le nom de *la Franca captenenza*, il osa lui découvrir sa passion. Adélaïde lui donna des habits, des chevaux et des armes. Malheureusement pour le troubadour, Alphonse II roi de Castille, qui avait quelque inclination pour la comtesse, lui fit donner son congé; de là, des chansons nouvelles où il exhale ses regrets. Sur la fin de sa vie, devenu plus sage, il composa un *Ensenhamen*, où il paraît se repentir de toutes ses folies.

Dans cet *Enseignement*, Arnaud de Marviel s'élève contre les grands et les nobles, qui donnaient toujours des preuves multipliées de leur munificence envers l'Eglise. Ainsi, Bernard Delterral céda à Vital, deuxième abbé de Nizors, plusieurs droits sur ses domaines; Guillaume de Montron devint aussi le bienfaiteur de cette maison; Guillaume de Galobe des Amans, Amaury seigneur de Montréal et de Laurac donnèrent plusieurs domaines à Bolbonne; Raymond de Nogarède abandonna à Arnaud, abbé de Calers, toutes les dîmes de Saint-Julien de Just-Mont; Sanche de Lugas et Dominique Dels enrichirent l'abbaye de Grand-Selve de plusieurs possessions. Cette abbaye était alors gouvernée par Amalric, ancien abbé de Poblet en Catalogne, qui reçut, l'année suivante, de Bernard abbé d'Agen,

l'église de Mazères; il devint plus tard abbé général de Citeaux. Geraud de Saint-Marcel accorda aussi à l'abbaye d'Eaunes quelques terres dans la personne de Hugues Ier qui en était abbé, et qui fut choisi pour arbitre dans un différend qu'avaient entr'eux les religieux de Feuillants et de Bonne-Combe.

Telles furent les donations dont la libéralité des seigneurs enrichit les abbayes situées en partie dans les états de Raymond VI. Ce prince, au commencement de l'année 1200, se rendit à Perpignan, où il fiança Eléonore, sœur de Pierre II roi d'Aragon, qu'il n'épousa que trois ans après à cause de sa jeunesse, et qui fut sa cinquième femme. Peu de temps après, il eut une entrevue avec Jean, roi d'Angleterre, son beau-frère, et lui fit hommage de l'Agenais et du Querci que Richard avait donnés à Jeanne, sa sœur, en constitution de dot. Il fut stipulé que, lorsque le jeune Raymond serait majeur, il posséderait ces domaines, sous la condition de foi et hommage au roi Jean son oncle, et que, s'il venait à mourir sans enfants, ils rentreraient dans la maison de Toulouse.

Pendant l'entrevue de Raymond et de Jean-Sans-Terre, les consuls de Toulouse tinrent, au mois de mars, une assemblée générale dont l'objet était de régler la manière dont on pouvait prêter de l'argent aux fils de famille. Certaines conditions justement sévères furent apportées à ces sortes de prêts, afin d'arrêter le cours des spéculations honteuses que les prêteurs pouvaient faire sur l'âge des emprunteurs.

Au mois de septembre, le comte de Toulouse assista, en qualité de principal témoin, au testament de Jourdain II

seigneur de l'Isle. Ce seigneur avait épousé Esclarmonde de Foix, et avait eu de cette dame trois fils et trois filles. Il donna à Bernard-Jourdain, l'aîné, la ville de l'Isle et le château du Castera; Jourdain, le second, eut quatre châteaux, savoir : les châteaux de Verfeil, de Thil, de Cambiac et de Launac. Les châteaux de Grez et de Pelleport devinrent la propriété du troisième, appelé Othon, avec la moitié du Gimoëz; l'autre moitié devait être partagée entre Bernard-Jourdain et Jourdain. Il donna à Esclarmonde, son épouse, deux mille sols morlanais à prendre sur le château de Thil; à sa fille Escaronne, neuf mille sols melgoriens à prendre sur le château du Castera; à sa fille Obice, six mille sols melgoriens à prendre sur le château de Mérinvielle; à sa fille Philippe, six mille sols melgoriens. Bertrand évêque d'Agen, Othon de Montaut, Izarn de Verfeil, Raymond-Roger comte de Foix, assistèrent à cet acte. Les trois fils de Jourdain II formèrent trois branches différentes; Bernard-Jourdain continua celle de l'Isle. Ce dernier épousa, en 1206, Indie, fille naturelle de Raymond V et veuve de Guillabert de Lautrec. Jourdain fut la souche des seigneurs de Launac. Othon-Bernard laissa aussi des enfants. Esclarmonde, après la mort de Jourdain II, se retira auprès du comte de Foix, son frère.

Au mois d'octobre, l'Eglise de Toulouse perdit Fulcrand son évêque. Peu de jours avant sa mort, il avait renoncé par acte public, entre les mains de Guillaume abbé de Saint-Saturnin, au repas annuel que les chanoines de cette église étaient obligés de lui donner. Il occupa pendant vingt ans l'évêché de Toulouse. Guillaume de Puylaurens nous dit que ce prélat vivait fort sobrement dans sa maison

épiscopale, comme un simple bourgeois, du revenu de ses fermes et de son four. Il ne voulut jamais prendre aucune part aux dîmes que les chevaliers et les monastères percevaient. Vivant sans défense, il était obligé, pour visiter son diocèse, de se placer sous la protection immédiate des seigneurs dont il parcourait les terres. Les nombreux routiers que le comte de Toulouse avait appelés d'Espagne pour soutenir ses guerres, rendaient peu sûres les courses épiscopales de Fulcrand. Il se montra plein de piété et de désintéressement; mais son caractère un peu faible laissa à l'hérésie un trop libre cours dans son vaste diocèse.

Avec Fulcrand finit, pour l'Eglise de Toulouse, le douzième siècle de l'ère chrétienne. Pendant cette longue période, la maison comtale de Toulouse se montra toujours la plus puissante, soit par les brillantes qualités de ses comtes, soit par l'étendue de ses domaines qui étaient plus vastes que ceux mêmes des rois de France. Ils étaient bornés, à l'orient, par les Alpes; au midi, par la Méditerranée, les Pyrénées et la Durance; à l'occident, par le duché de Gascogne; au nord, par l'Isère, la Dordogne et les montagnes d'Auvergne.

La cour des comtes de Toulouse était très brillante; ils avaient un connétable, un chancelier chargé d'expédier leurs chartes et de les sceller de leurs sceaux; des viguiers et des sous-viguiers rendaient la justice; l'administration des domaines des comtes était dévolue aux baïles ou baillis. — Au XII^e siècle, et sans doute aussi avant cette époque, la ville de Toulouse possédait un conseil ou chapitre, composé des capitulaires ou capitouls, dont le nombre variait suivant les circonstances; de deux juges, de deux avocats,

et des principaux bourgeois de la cité. Ce conseil suprême était présidé par le comte ou ses viguiers.

Autour de la maison de Toulouse, on voit graviter les anciennes maisons de Barcelonne, de Trincavel, de Foix, de Comminges, de Melgueil ou Substancion, de Narbonne. Parmi les vicomtés, on distinguait celles de Toulouse ou de Bruniquel, de Solignac, de Lautrec, de Fenouillèdes, de Saur, de Gimoëz ou de Terride, et celle de Minerve. Les seigneurs d'Uzès, d'Alais, d'Anduze, de Sauve, de Lunel, de Sabran, et de l'Isle-Jourdain, étaient les vassaux immédiats des comtes de Toulouse.

Le pouvoir temporel des évêques fut plus étendu au XII[e] siècle qu'aux siècles précédents; ils parvinrent à se soustraire à la dépendance des seigneurs séculiers, et finirent par exercer une autorité spéciale sur les terres de leurs Eglises. L'exercice le plus haut de leur souveraineté était la justice qu'ils rendaient à leurs vassaux. La liberté qu'avaient acquise les diverses églises à cette époque n'empêchait les seigneurs laïques de s'emparer de la dépouille des évêques que pendant les vacances des siéges. Ceux-ci, du reste, favorisaient quelquefois ces usurpations, en donnant en fief ou en engageant les biens ecclésiastiques entre les mains des seigneurs temporels. Ces cessions et ces engagements plaçaient souvent les évêques dans des positions difficiles; ainsi Fulcrand se vit obligé de plaider contre son chapitre pour avoir une portion comme les autres chanoines; et par un accord qui porte la date du 7 septembre 1200, il renonça à tout ce qui pouvait lui revenir du chapitre, à l'exception d'une livre de pain et d'une pinte de vin.

Ordinairement les gentilshommes n'étaient tenus qu'à la fidélité et au service militaire envers leurs seigneurs. Les amendes, les confiscations, le droit de vendre et d'acheter le sel et les émoluments des greffes formaient les droits domaniaux des grands seigneurs, ainsi que la fabrication des monnaies et les péages.

Les mariages, les successions, les donations entre vifs, les subtitutions, et en général la plupart des contrats, étaient réglés par la loi romaine; une grande partie des biens était possédée *en alleu,* c'est-à-dire sans aucun service féodal. Dans les donations faites aux églises, le donataire livrait une modique somme au donateur, comme pour rendre l'acte plus valable. Quelquefois les donateurs, soit hommes, soit femmes, stipulaient qu'ils pourraient se rendre religieux : ce qui se faisait ordinairement à l'article de la mort, ainsi que l'exécuta Jeanne, comtesse de Toulouse.

Malheureusement, les grands seigneurs, au XIIe siècle, vengeaient eux-mêmes leurs propres querelles à main armée : de là, d'interminables guerres qui désolaient toutes les provinces. Il fallut créer des asiles dans les églises, dans les monastères, dans les châteaux et villages qu'on fonda à cet effet, et auxquels on donna le nom de *Salvetat.*

La noblesse était alors établie; elle comptait dans ses rangs des chevaliers (*milites*) qui se livraient à l'exercice des armes et aux fonctions de la judicature, et des écuyers (*scutiferi*) qui n'avaient pas encore reçu la ceinture militaire. Les sceaux dont les grands seigneurs se servaient pour donner une certaine autorité à leurs chartes, précédèrent les armoiries. Déjà, au XIIe siècle, la maison comtale de Toulouse portait la croix vidée, pommetée et cléchée. Quant aux évê

ques, des sceaux de cette époque nous représentent leur image ou celle du patron de l'église, et leur nom en exergue.

Au commencement du XII^e siècle, et un peu avant, on trouve un corps distingué d'ecclésiastiques et de nobles qui est appelé le *tiers-état*. Ce corps, composé en grande partie de bourgeois, forma les *communes* dans les principales villes, et à Toulouse lé *chapitre* ou conseil commun. Les membres de la commune étaient électifs. Dans le Languedoc, les communes furent établies par les comtes, qui les dotèrent de beaucoup de priviléges, et dans le reste de la France, par les rois.

L'époque qui nous occupe vit fleurir la poésie provençale dans tout son éclat, surtout à la cour du *bon Raymond V* comte de Toulouse, qui accueillait avec grâce et liesse les joyeux troubadours, entr'autres Pierre Rogier, natif d'Auvergne, qui, de chanoine de Clermont, se fit jongleur. Toulouse donna le jour à quelques poètes célèbres. Nous distinguons Pierre Vidal, fils d'un pelletier de cette ville, qui poussa le délire poétique jusqu'à l'extravagance. Une calomnie qu'il se permit à l'égard de la femme d'un chevalier de Saint-Gilles lui attira un terrible châtiment : il eut la langue percée. Guéri par les soins d'Hugues de Baux, il s'attacha à cette illustre maison. Adélaïde de Roquemartine, femme de Barral vicomte de Marseille, ayant eu à se plaindre de lui, il se vit obligé de se retirer à Gênes, où il composa des chansons sur sa disgrâce. Il accompagna le roi Richard en Palestine, et de là se rendit en Chypre, où on lui fit épouser une grecque qu'on lui fit croire être descendue des empereurs d'Orient. Pierre Vidal se crut empereur lui-même, et se livra, dans cette idée, à toute

sorte de folies. A son retour, ayant appris la mort du *bon comte Raymond,* il s'habilla de noir, fit couper la queue et les oreilles à ses chevaux, laissa croître ses ongles et sa barbe, et voulut que tous ses domestiques en fissent autant. Il quitta cependant le deuil, à la prière du roi d'Aragon, qui l'engagea à reprendre la lyre du poète. Pierre obéit, et consacra ses chants à Etiennette, femme du seigneur de Penautier, qu'on appelait « la Louve (*Loba*) de Penautier. » Pour lui plaire, il se revêtit d'une peau de loup et se mit à courir à travers les montagnes, où il fut chassé par les bergers et mordu par les chiens. Pierre Vidal mourut dans les premières années du treizième siècle. Le recueil de ses ouvrages contient plus de soixante pièces. Celle qui lui fait le plus d'honneur, est un *Conte* où il donne d'excellents avis à un jongleur. Il composa aussi une *Nouvelle* dans le goût des Orientaux.

Pierre Raymond, autre troubadour, était fils d'un bourgeois de Toulouse ; il était sage et spirituel ; il vécut et composa une grande partie de ses chansons dans les cours des rois d'Aragon, du seigneur de Montpellier et de Raymond V. Il mourut à Pamiers. Nous comptons encore au nombre des troubadours toulousains Pierre Guillems, homme courtois et affable, dont les vers sont emphatiques. On possède peu d'ouvrages de ce poète.

En ce temps-là vivait aussi à l'ombre du cloître, dans l'abbaye de Grand-Selve, avec ses deux fils, Foulquet de Marseille, dont le nom occupe presque la moitié du siècle suivant. Il eut pour père Alphonse, génois d'origine, qui était venu se fixer à Marseille. Foulques devint, après la mort d'Alphonse, héritier d'une immense fortune. Ayant

préféré le commerce des muses et des grands à celui que son père avait laissé à sa famille, il parut d'abord à la cour, un peu galante, de Barral vicomte de Marseille, dont la femme, Azalaïs de Roquemartine, excita les chants du jeune troubadour. Il porta ensuite tour à tour ses respectueux hommages aux pieds de Laure de Saint-Julien, de Mobile de Pontevès, et d'Eudoxie femme de Guillaume de Montpellier. Parmi ses pièces de poésie, on remarque celle qui a pour titre *Amour et Merci*. La fameuse bataille d'Alarcos, dans laquelle Alphonse fut vaincu par le Miromolin d'Afrique, inspira à Foulques des chants héroïques pour ranimer le courage des soldats chrétiens.

Tout-à-coup une tristesse profonde s'empara de l'esprit du troubadour. La perte récente de tous les princes qu'il avait aimés jeta sur sa vie un voile sombre : il résolut de quitter le monde. Ayant engagé sa femme à marcher sur ses traces, il abandonna toutes les richesses de la terre, et vint frapper aux portes de Grand-Selve, qui s'ouvrirent devant lui et ses deux enfants. Peu de temps après sa profession religieuse, il devint abbé du Torronet, au diocèse de Toulon. Sa vie cénobitique se traduisit en une réaction éclatante contre sa vie mondaine ; il apporta dans sa nouvelle existence une certaine âpreté de zèle qui était comme l'écho des sentiments intimes de repentir qui l'animaient. Aimeric gouvernait, à cette époque, l'abbaye de Grand-Selve. Il est fait mention de cet abbé dans un acte par lequel Ratier, Pons de Castelnau et Fortanier de Lalanne cédèrent quelques domaines à ce monastère. L'église de Toulouse vit un de ses enfants monter alors sur le siége épiscopal de Toulon : c'était Pierre Ransin, qui avait em-

brassé la règle des ermites de saint Augustin. Il existe quelque rapport entre cette élection et celle de Foulques à l'abbaye du Torronet, au même diocèse : ce qui ferait supposer que ces deux personnages étaient liés d'amitié.

Au mois de janvier 1201, Raymond VI se trouvait à Carpentras, où il reçut l'hommage de Guillaume-Pierre de Bedoin ; de là, il se rendit à Narbonne, où il donna à l'abbaye de Moissac la justice haute et basse du lieu de Catalens. Il entra bientôt après dans le comté de Foix et s'empara du château de Saverdun. Voici à quelle occasion. Raymond-Roger, de qui dépendait ce château, refusa de rendre hommage pour ce lieu au comte de Toulouse. Ce refus était d'autant plus frappant qu'Arnaud de Villemur, qui le possédait sous la mouvance du comte de Foix; rendit son hommage, en qualité d'arrière-vassal, à Raymond de Toulouse. Celui-ci fit valoir ses droits par la force. On attribue à cet incident l'alliance que firent alors le vicomte de Beziers et le comte de Foix contre celui de Toulouse, alliance par laquelle Raymond-Roger de Beziers appela à sa succession Raymond-Roger de Foix, son cousin, dans le cas où il viendrait à mourir sans enfants. Nous apprenons que, peu de temps après, l'affaire du château de Saverdun fut terminée par l'entremise de Bertrand comte de Comminges et de quelques jurisconsultes qui s'assemblèrent à Toulouse. Le comte de Foix fut condamné à prêter hommage à Raymond et à réédifier la tour et le château.

Après avoir terminé l'affaire de Saverdun, Raymond VI se rendit à Saint-Saturnin-du-Port, et vers le mois de mai il passa un accord avec Hugues V, abbé de Cluny. Il paraît que le comte de Toulouse avait rendu de grands services

à cette abbaye, puisque, par reconnaissance, Hugues lui donna en fief, ainsi qu'à ses successeurs, un emplacement dans la ville pour y construire un palais, à la charge de payer une redevance. De son côté, Raymond fit hommage à l'abbé de Cluny, et confirma une ancienne transaction que son père avait faite autrefois avec le monastère de Saint-Saturnin.

Pendant l'absence de Raymond, l'Eglise de Toulouse fut agitée par de tristes dissensions. Après la mort de Fulcrand, le siége épiscopal demeura quelque temps vacant. Le chapitre de la cathédrale, s'étant divisé sur le choix du sujet à élire, quelques-uns des chanoines portèrent leurs voix sur Raymond-Arnaud, évêque de Comminges, qui avait été chanoine de Toulouse ; quelques autres élurent Raymond de Rabastens, archidiacre d'Agen. Les deux élus eurent recours au souverain pontife, qui désigna les abbés de Grand-Selve et de Belleperche pour examiner leurs prétentions réciproques. En attendant la décision des commissaires, Raymond de Rabastens s'installa à l'évêché et commença à en percevoir les fruits. A force d'intrigues, il parvint à détacher du parti d'Arnaud de Comminges les chanoines qui avaient voté en faveur de ce dernier, et il fut reconnu évêque de Toulouse à l'unanimité des suffrages. A peine eut-il été nommé évêque, que des plaintes graves furent portées contre lui au siége apostolique. Innocent III chargea l'évêque de Limoges et les abbés de Grand-Selve et de la Couronne de procéder aux investigations sur la conduite de ce prélat. Après un sérieux examen, son élection fut confirmée, et nous le voyons figurer en qualité d'évêque de Toulouse, au mois de décembre 1202, dans une charte

par laquelle Jean, hospitalier de l'hospice de Saint-Antoine hors la porte du Château-Narbonnais, et sa femme Sibile se consacrent au service des pauvres. Nous croyons que cet hospice était différent du prieuré de Saint-Antoine, situé non loin du Château, et que Raymond de Nus, abbé de Lézat, céda à Vital Portaire pour qu'il le possédât à vie.



# LIVRE XXI.

DEPUIS L'ÉLECTION DE RAYMOND DE RABASTENS, EN 1202, JUSQU'A L'ARRIVÉE DE MILON EN FRANCE, EN 1209.

Le nouvel évêque de Toulouse appartenait à la maison seigneuriale de Rabastens, maison qui, dans la personne de Pilfort, son chef, fit en 1202 un accord avec les consuls de Toulouse. Ce seigneur, suivi de ses chevaliers, de ses vassaux et des habitants de Rabastens, fit une incursion sur le territoire de Toulouse et y commit quelques excès ; aussitôt les consuls assemblèrent les *communes* et se rendirent, à la tête des troupes, au lieu de Saint-Bas sur l'Agout, afin de poursuivre les agresseurs et venger l'injure que Toulouse avait reçue. Ils étaient sur le point de passer l'Agout lorsque Pilfort vint se soumettre, et promit par serment de s'en rapporter au jugement du comte de Toulouse, qui était alors absent. Ricault, son viguier, reçut le serment de Pilfort. On peut conclure de ces faits que les Toulousains, en l'absence même des comtes, avaient le droit de faire la guerre ; que, dans ces guerres, c'étaient les *capitouls* qui étaient à la tête des troupes ; que ces magistrats traitaient aussi de la paix, soit avec, soit sans la participation du comte.

Ils firent, à cette époque, plusieurs bons réglements pour l'administration. Le premier avait trait à la manière dont on devait rendre la justice à l'égard de ceux qui, habitant

hors le consulat, avaient offensé quelque citoyen de Toulouse ; le second avait rapport à l'exportation des grains ; le troisième, le plus important de tous, regardait les femmes de mauvaise vie, qui devaient être chassées de la ville dans certains cas.

Vers l'automne de cette année, Raymond VI se rendit à Toulouse et en repartit bientôt après pour la Provence. Au mois de décembre 1202, il fit un accord avec Bertrand de Pierrelate, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Celui-ci, du consentement des chanoines de son église et des chevaliers de Saint-Paul, promit à Raymond de le servir *en plaid et en guerre*, puis il embrassa le comte pour marque de sa fidélité. Raymond l'embrassa à son tour, et lui promit protection pour lui, son Eglise et les domaines qui lui appartenaient.

Il était encore sur les bords du Rhône lorsqu'il apprit la captivité de Raymond-Roger comte de Foix, que le comte d'Urgel retenait dans les fers. Roger faisait toujours la guerre à ce dernier seigneur. Pour fortifier son parti, il fit alliance avec Arnaud vicomte de Castelbon ou de Cerdagne, et maria son fils aîné Roger-Bernard avec Ermessinde, fille de ce vicomte. Celui-ci donna en dot à sa fille la comterie de Caboed et la vicomté de Castelbon ; Roger assigna pour douaire à sa belle-fille le Lordadois et tout le pays situé jusqu'aux Pyrénées. Après cette alliance, Raymond-Roger passa les montagnes, se joignit au vicomte de Castelbon et à divers seigneurs catalans, et livra bataille au comte d'Urgel le 26 février 1203. Le succès ne favorisa pas ses armes, et il fut fait prisonnier par son adversaire, ainsi que cinquante chevaliers et cinq cents fantassins de son armée.

Au mois de mars de cette année, eut lieu à Toulouse une grande et imposante assemblée, dont nous allons ici rapporter l'acte principal.

« Qu'il soit connu de tous que Pierre de Castelnau et » maître Raoul, légats du pape Innocent III, en présence » des consuls de Toulouse et de plusieurs notables et pru- » d'hommes, avant que les consuls et les habitants fissent » serment de soutenir la foi catholique, tous en général et » chacun en particulier ont confirmé, au nom du pape, tous » les priviléges, coutumes et libertés des Toulousains, décla- » rant que ce serment ne porterait jamais préjudice à ces li- » bertés et à ces usages. » Après cette déclaration, les légats, en réclamant le serment de foi catholique, affirmèrent que ceux qui le prêteraient seraient regardés comme fidèles chrétiens. Il fut également stipulé que si quelqu'un avait pratiqué l'hérésie avant le serment, il ne pourrait être inquiété, mais qu'il serait regardé comme excommunié s'il refusait de prêter ce serment.

Cet acte fut passé en présence de Raymond de Rabastens, évêque de Toulouse, de Guillaume de Cantés, abbé de Saint-Sernin, des baîles et des viguiers de Raymond VI, et de plusieurs notables et bourgeois de la ville. L'évêque de Toulouse avait reçu la consécration épiscopale des mains de l'archevêque de Narbonne, son métropolitain. C'est ce qu'il faut conclure de la lettre qu'écrivirent au chapitre de Narbonne les commissaires du pape, et qui était conçue ainsi : « La vacance du siége de Toulouse a » été suivie de dissensions et de querelles qui ont longtemps » duré. Après de grandes disputes, on a élu unanimement » Raymond, archidiacre d'Agen, qu'on avait calomnié en

» cour de Rome ; ce qui a engagé le pape à nous com-
» mettre le soin de cette affaire. Ayant procédé à la com-
» mission avec toute la diligence possible, nous n'avons
» rien trouvé qu'on pût opposer à l'élection de Raymond :
» elle s'est faite d'un commun accord. Cet ecclésiastique
» étant capable d'occuper dignement le siége de Toulouse,
» nous l'avons confirmé, et avons envoyé l'élu à Narbonne
» pour s'y faire sacrer par son métropolitain : c'est pour-
» quoi nous vous exhortons à faire en sorte que votre ar-
» chevêque fasse cette consécration, ou du moins son vicaire,
» avec le nombre ordinaire de ses collègues, afin que
» l'Eglise de Toulouse ne souffre pas un plus long pré-
» judice. »

Cette lettre indique qu'à cette époque Raymond de Rabastens était sacré ; il prend, en effet, le titre d'évêque dans une donation que Sparagus, prévôt de Saint-Etienne, fit, dans le mois de mars, à Geraude, prieure de Longages, et au prieur Laurent de l'église de Sainte-Catherine, pour la sépulture des religieuses et des converses seulement, à condition que le curé élu par la prieure serait institué par le chapitre (1). Ce même prévôt confirma aussi aux reli-

(1) Cet oratoire était situé au faubourg St-Michel. Le titre de *cure* fut aboli. En 1528, on transforma en un hôpital pour les lépreux les anciens bâtiments construits auprès de l'oratoire. La compagnie des *Radeliers* s'y réunissait pour célébrer la fête de sainte Catherine. On y exposait à la vénération publique une belle relique de sainte Camélie, vierge et martyre du territoire de Mirepoix. Cet oratoire était desservi par un chapelain. Le dernier fut M. l'abbé Laurens. Cette chapelle a été complètement détruite. On a bâti sur ses ruines deux maisons sous le nº 86. Au grand faubourg, il existe une rue qui porte le nom de Ste-Catherine.

gieux de Feuillants la donation de l'église de Saint-Saturnin de *Pissinas* qui leur avait été cédée par Bernard III, son prédécesseur dans la prévôté.

L'abbaye de Bonnefont reçut aussi à cette époque des marques de la libéralité de Raymond-Arnaud, évêque de Comminges. Ce prélat lui céda, dans la personne de Dominique, son abbé, toutes les dîmes et prémices du lieu de Gonad. Il déclare que cette donation n'est qu'une confirmation de celle qui avait été déjà faite par Bertrand de Villemur, évêque de Toulouse, avec le consentement du chapitre de Saint-Etienne, sous la redevance d'une rente annuelle de deux sols toulousains. Au nombre des témoins de cet acte, on trouve Raymond Garcias, prêtre et chanoine de Saint-Gaudens, ce qui prouve qu'à cette époque il existait un chapitre, ou collégiale, établi dans cette église.

Au mois d'octobre, Raymond-Roger vicomte de Beziers, à la prière de Guillaume Roberti, abbé de Grand-Selve, confirma tous les priviléges que son père et Trincavel son aïeul avaient accordés à ce monastère; il donna aussi, quelque temps après, *en franc alleu*, à l'abbaye de Bolbonne et à Bérenger Valard son abbé, une maison située dans le faubourg Saint-Vincent de Carcassonne.

Pendant que le vicomte de Beziers dotait les abbayes du pays toulousain, Raymond VI confirmait à Nîmes un diplome que Charles-le-Simple avait accordé au monastère de Psalmodi; il maintenait Hugues de Laudamon, *vestiaire* de l'église de Nîmes et prieur de Saint-Saturnin de Cauvisson, dans les priviléges dont lui et ses prédécesseurs avaient joui dans ce château; il confirmait enfin à Montfavez, près d'Avignon, les priviléges que le comte

son père avait accordés autrefois aux frères du pont d'Avignon.

Le comte de Toulouse fut témoin à Nîmes de la mort de Pons, frère naturel de son père; il était fils d'Alphonse Jourdain, qui eut quelques enfants illégitimes. Pons fut inhumé dans la cathédrale de cette ville, ainsi que l'atteste son épitaphe rapportée par plusieurs auteurs.

De Montfavez, Raymond se rendit à Toulouse et y conclut, dans le château Narbonnais, le mariage d'Indie, sa sœur naturelle, avec Guillabert, fils de Pierre-Ermengaud de Lautrec. Indie reçut pour dot cent marcs d'argent que son beau-père hypothéqua sur le château de Fiac en Albigeois. Après les accords, Raymond se rendit à Bessières sur le Tarn et y donna des lettres de sauvegarde pour l'abbaye de Candeil. De Bessières, il partit pour Castelsarrasin, où il fit expédier de semblables lettres pour les habitants de la ville de Cahors.

Ce seigneur, au commencement de l'année 1204, se rendit à Capestang au diocèse de Narbonne, pour y recevoir l'hommage d'Aymeri III, vicomte de cette ville. Ce dernier était fils aîné de Pierre de Lara, neveu et successeur de la vicomtesse Ermengarde. Pierre s'était soustrait à la suzeraineté du comte de Toulouse pour se soumettre à celle des comtes de Barcelonne et rois d'Aragon ; et ce fut par les conseils de l'archevêque, des chevaliers, des prud'hommes et des citoyens de Narbonne, qu'Aymeri III prêta serment de fidélité à Raymond VI. Pierre, roi d'Aragon, ne s'opposa point à cet hommage ; il vivait alors en parfaite intelligence avec le comte de Toulouse. Après une entrevue qu'ils eurent à Milhau, en Rouergue, au mois d'avril, le roi

engagea au comte la ville de Milhau, les châteaux de Chirac, de Grèzes et de Marvejols, c'est-à-dire le comté de Milhau et de Gevaudan, pour cent cinquante sols melgoriens. Alphonse II, comte de Provence et frère du roi, assista à cette entrevue.

Le motif principal qui porta Pierre d'Aragon à engager ces domaines au comte de Toulouse, fut le projet de son mariage avec Marie de Montpellier. Guillaume VIII, seigneur de cette dernière ville, était mort depuis peu de temps. Cette princesse, seule héritière légitime de son père, avait épousé Bernard comte de Comminges. Après la mort de Guillaume, Pierre d'Aragon forma le dessein d'unir cette seigneurie à ses états, et comme, du vivant même du seigneur de Montpellier, Bernard de Comminges avait fait quelque tentative pour répudier Marie, il ne fut pas difficile au roi d'Aragon de l'engager à ce divorce après la mort de son beau-père. Le pape Innocent III avait pris en main les intérêts de cette princesse, et du vivant même de Guillaume il avait adressé une lettre très pressante à l'archevêque de Narbonne, à l'évêque de Comminges et aux chapitres d'Auch et de Toulouse (le siége vacant) : ce qui montre que ces lettres sont antérieures à la promotion de Raymond de Rabastens.

Libre désormais pour l'exécution de ses projets, Bernard de Comminges répudia Marie, sous prétexte qu'ils étaient parents du troisième au quatrième degré de consanguinité. Après le divorce, Marie épousa Pierre d'Aragon. Raymond VI assista à ses noces, ainsi qu'à l'assemblée qui eut lieu dans l'église de Notre-Dame de Montpellier, et dans laquelle le roi d'Aragon fit hommage à l'évêque de Mague-

lonne pour la seigneurie de la première ville. La présence du comte de Toulouse à ces actes nous prouve qu'il n'était point étranger à toutes ces intrigues.

La célèbre assemblée qui fut présidée à Toulouse, l'année précédente, par les légats du pape Pierre de Castelnau et Raoul, est le premier anneau de cette longue suite d'évènements qui forment l'intéressante histoire de la croisade dirigée, pendant les premières années du treizième siècle, contre les albigeois dans le Toulousain et les pays environnants. On voit tour à tour paraître sur la scène Innocent III et ses légats, Simon de Montfort et ses croisés, les comtes de Foix et de Comminges, Pierre d'Aragon et Raymond VI, Foulques évêque de Toulouse et les autres prélats. Tout fut mis en jeu dans cette terrible guerre, la religion et la politique, les intérêts des états et ceux des particuliers. Par l'effet naturel de l'humaine faiblesse, presque tous ces grands personnages commirent des fautes dont les conséquences furent plus ou moins fatales ; les uns se précipitèrent dans l'excès du bien, les autres dans l'excès du mal. Il n'y eut, dans cette période, qu'une seule figure qui conserva toujours son immortelle et inaltérable beauté, celle de Dominique de Gusman, qui n'eut d'autres armes pour combattre que la sainte intrépidité du zèle et les charmes d'une douceur toute céleste.

Nous avons déjà parlé des efforts que firent, pour la destruction de l'hérésie des albigeois au siècle précédent, saint Bernard, le cardinal de Saint-Chrysogone et celui d'Albano, les conciles de Montpellier et de Latran; mais ces efforts n'avaient pu triompher de l'obstination des hérétiques ni arrêter les progrès de l'erreur. On attribua

ces progrès à la négligence des princes séculiers et de quelques évêques, qui peut-être ne mesurèrent pas la grandeur du mal. Le pays était infesté d'un nombre immense de brigands, de routiers, de voleurs, de malfaiteurs, d'usuriers et d'avanturiers de toute espèce qui étaient les sectateurs les plus remuants et les plus redoutables de la nouvelle hérésie.

A peine monté sur le siége apostolique, Innocent III, prévenu par l'archevêque d'Auch, avait écrit à tous les prélats de la province, aux princes, aux comtes et aux barons, pour jeter le cri d'alarme. Il disait dans ses lettres :

« Nous ordonnons à tous les *barons et grands* et nous » leur enjoignons, pour la rémission de leurs péchés, de » traiter favorablement nos envoyés, de les assister de toute » leur autorité contre les hérétiques, de proscrire ceux » que F. Raynier aura excommuniés, de confisquer leurs » biens, et d'user envers eux de la plus grande rigueur s'ils » persistent à vouloir rester dans le pays après l'excommu- » nication. Nous lui avons donné plein pouvoir de con- » traindre les seigneurs d'agir de la sorte, soit par l'ex- » communication, soit en jetant l'interdit sur leurs terres. » Nous enjoignons aussi à tous les peuples de s'armer » contre les hérétiques, lorsque F. Raynier et F. Guy » jugeront à propos de le leur ordonner; et nous accordons, » à ceux qui prendront part à cette expédition pour la con- » servation de la foi, la même indulgence que gagnent ceux » qui visitent l'église de Saint-Pierre de Rome ou celle de » Saint-Jacques. Enfin nous avons chargé F. Raynier d'ex- » communier solennellement tous ceux qui favoriseront les » hérétiques dénoncés, qui leur procureront le moindre

» secours, ou qui habiteront avec eux, et de leur infliger » les mêmes peines. »

On voit ici, dans ces lettres : 1° la publication de la croisade contre les albigeois; 2° l'origine de l'inquisition, confiée pour la première fois à frère Raynier et à frère Guy, deux religieux de Citeaux; 3° les limites de cette inquisition tracées, et ne devant pas s'étendre au-delà d'une active recherche des hérétiques et de l'excommunication lancée contr'eux; 4° la part faite aux souverains temporels pour aider la puissance ecclésiastique, part qui consistait dans la proscription des hérétiques dénoncés et dans la confiscation de leur biens; le choix des moyens adoptés pour assurer l'exécution des ordres du siége apostolique auprès des princes, c'est-à-dire l'excommunication lancée contr'eux et l'interdit jeté sur leurs terres en cas de refus; 5° le but exclusif et clairement avoué de l'inquisition et de la croisade, qui n'était autre que la conservation de la foi.

On ignore le succès de la légation de F. Raynier ainsi que celle du cardinal de Saint-Prisque, qui lui succéda. Vers la fin de l'année 1203, le pape avait envoyé dans la province Pierre de Castelnau et Raoul. Le premier, né à Montpellier, avait été archidiacre de Maguelonne; ils étaient l'un et l'autre, à l'époque de leur mission religieuse, profès de l'abbaye de Fontfroide au diocèse de Narbonne, de l'ordre de Citeaux.

Ce fut vers la fin de l'année 1203, ou peut-être au commencement de l'année suivante, que dom Diego d'Azevès ou d'Azevedo, évêque d'Osma en Espagne, et Dominique, sous-prieur de sa cathédrale, arrivèrent à Toulouse. Ils se rendaient en ambassade vers les frontières du Danemark

de la part d'Alphonse, roi de Castille, pour négocier le mariage de Ferdinand son fils avec une princesse du pays (1). Dominique était né en 1170 à Calaroga, au diocèse d'Osma dans la Vieille-Castille, de Félix de Gusman et de Jeanne d'Aza (2). L'archiprêtre de Gumiel, son oncle maternel, lui donna les premières leçons des lettres humaines; il fut ensuite envoyé à Palence, où, après avoir étudié la théologie, il professa l'Ecriture sainte. En 1198, il fut nommé chanoine d'Osma (il avait alors 28 ans), et occupa peu de temps après la place de sous-prieur dans le chapitre de cette cathédrale, qui venait d'embrasser la réforme de saint Augustin. Dominique et Azevedo logèrent, à Toulouse, dans la maison d'un sectaire qui, cédant à l'irré-

(1) Quelques historiens croient qu'il est question ici, non du royaume de Danemarck, mais d'un pays de France situé entre le Berri et le Limousin et appelé le comté de la Marche, où se trouvait un château appelé *le château de Dace.*

(2) **Généalogie de saint Dominique.**

En 1040, Guillaume Gusman, parent des comtes de Bretagne, vint en Espagne offrir ses services à Ferdinand roi de Castille, surnommé le Grand, pour le servir contre les Maures. Il se maria avec la fille de Nunno, prince breton, seigneur de Diaz. Il bâtit le château de Gusman. — De ce mariage naquit Alvar Diaz de Gusman. — En 1066, Diaz de Gusman servit le roi Garcias dans sa guerre contre Sanche son frère. — Il eut pour fils Nunno de Gusman, qui fut élevé à de très hautes dignités par Alphonse, fils de Sanche.

De Nunno de Gusman naquit Roderic Nunno de Gusman, qui en 1158 épousa la fille de Ferdinand del Castillo, dont il eut deux enfants: 1° Dom Alvar Diaz Roderic de Gusman; 2° Dom Félix de Gusman. —

Dom Félix épousa Jeanne de Bretagne d'Aza, dont il eut trois enfants: 1° Antoine de Gusman, 2° Mannés de Gusman, 3° Dominique de Gusman. (*Archiv. de Prouille.* Mss.)

sistible éloquence du chanoine d'Osma, abandonna son erreur. Quoique ces deux illustres espagnols n'eussent passé que très peu de temps à Toulouse, il ne leur fut pas difficile de remarquer que l'hérésie y avait fait un grand nombre de prosélytes. Un certain Amaury de Chartres, homme très impie, y prêchait alors ses coupables doctrines. Les deux étrangers continuèrent leur route.

On peut juger de la grandeur du mal par le pouvoir extraordinaire dont furent alors revêtus Pierre de Castelnau et Raoul : Innocent III les plaça au-dessus de tous les évêques, ordonnant à ceux-ci de leur obéir comme à lui-même, et leur faisant aussi promettre d'exécuter leurs décrets en matière d'hérésie. Il ôtait ainsi aux évêques leur juridiction ordinaire sur les hérétiques. Cette sorte d'investiture souveraine aigrit certains esprits ; on trouva ce pouvoir excessif et inusité. Quelques évêques, entr'autres Bérenger archevêque de Narbonne, refusèrent de prêter ce serment : de là, des divisions fatales, des brouilleries interminables qui forcèrent le pape à adjoindre un troisième légat aux deux autres : c'était Arnaud-Amalric, abbé de Citeaux, qui pendant trois ans avait été abbé de Grand-Selve. « Afin, disait Innocent, que vous puissiez remplir » plus librement les fonctions de la légation dont nous » vous chargeons, ou plutôt dont Dieu vous charge lui-» même, nous vous donnons un pouvoir plein et entier » dans les provinces d'Aix, Arles et Narbonne, et dans ceux » des diocèses voisins qui peuvent être infectés d'hérésie, » ainsi que le pouvoir d'y détruire, arracher et planter » tout ce qui sera nécessaire, comme aussi d'y punir les » contradicteurs. »

Le pape écrivit aussi au roi Philippe-Auguste pour l'engager à arrêter les progrès de l'erreur. « Contraignez, lui » disait-il, en vertu du pouvoir que vous avez reçu d'en » haut, les comtes et les barons à confisquer les biens » des hérétiques, et usez d'une semblable peine envers ceux » de ces seigneurs qui refuséront de les chasser de leurs » terres. » Cette exhortation du pontife nous montre que les albigeois n'étaient pas seulement les ennemis de l'Eglise, mais encore ceux de l'état. Leurs doctrines tendant à renverser toute légitime autorité dans l'ordre temporel comme dans l'ordre spirituel, il était nécessaire que la double puissance du pape et des rois s'élevât contre ces hardis novateurs.

Tout était cependant tranquille et calme au sein de la ville de Toulouse, puisque les capitouls et les membres du conseil suprême, au mois de mars 1204, s'occupaient de faire des règlements pour la police des habitants. Nous trouvons dans un de ces actes « que personne ne pouvait être accusé d'hérésie après sa mort, s'il ne l'avait été pendant sa vie, ou à moins que, pendant la maladie, il ne se fût livré expressément aux hérétiques, ou qu'il ne fût mort entre leurs mains. » Cet article semblerait indiquer qu'on regardait quelquefois comme hérétiques ceux qui, en réalité, ne méritaient pas ce nom. Ces règlements nous apprennent qu'on prêtait de l'argent aux joueurs, en retenant leurs habits en gage; qu'on élevait des barrières dans les rues pour arrêter le cours des eaux; que les hommes et les femmes se louaient pour assister aux funérailles, égratignant leurs visages, arrachant leurs cheveux et se roulant à terre. Il était défendu aux baladins d'entrer dans les

maisons des particuliers, si ce n'est aux jours des noces. La pénalité affectée aux infracteurs de tous ces règlements est une amende de mille tuiles plates pour la construction des murs d'enceinte.

Le 14 juin 1204, les consuls de Toulouse se rendirent au château d'Auvillar qu'ils venaient d'assiéger à la tête des communes de la cité, et y passèrent un accord avec Vezian vicomte de Lomagne et Odon son fils. Par cet accord, les parties contractantes se pardonnèrent leurs mutuelles entreprises; il fut stipulé que les habitants de Toulouse ne payeraient à Auvillar que la leude ancienne, qui avait donné occasion à la guerre. Geraud comte d'Armagnac, Odon de Lomagne son cousin, Raymond évêque de Toulouse, Bernard de Marestaing, Pierre Raymond, *frère du seigneur Raymond* comte de Toulouse, Bernard Jourdain de l'Isle, Jourdain de l'Isle son frère, Bernard d'Orbessan et beaucoup d'autres furent présents à cet accord. Le comte d'Armagnac dont il est ici question était le quatrième de ce nom. Il était aussi en guerre avec les Toulousains, puisque nous trouvons à cette époque un traité de paix qu'il conclut avec eux, et dans lequel il s'engage à servir dans leur armée avec quatre chevaliers. Ce seigneur avait été le bienfaiteur de l'abbaye de Grand-Selve.

Les légats du pape n'osèrent pas tout d'abord se présenter devant Raymond VI pour lui persuader de chasser les hérétiques de la province; ils s'adressèrent à Bérenger archevêque de Narbonne et à Guillaume de Roquezel évêque de Beziers, et les sommèrent de venir avec eux exécuter cette périlleuse mission. Ces deux prélats refusèrent d'obtempérer aux ordres des légats. Ce refus leur attira de

très vifs reproches de la part d'Innocent III, qui écrivit, le 18 février 1205, à l'évêque d'Agde et à l'abbé de Saint-Pons de Tomières pour leur faire dénoncer comme *suspens* l'évêque de Beziers dans toutes les églises de son diocèse. Pressés cependant d'accomplir leur mandat, les légats se trouvèrent à Toulouse au mois de mai 1205; mais ils ne virent dans Raymond VI que des dispositions assez peu favorables à l'expulsion des hérétiques. Ces sectaires s'étaient acclimatés dans la province; ils possédaient de grandes fortunes, et y avaient contracté des alliances. Au point de vue politique, il était assez difficile de s'en débarrasser. Raymond VI comprenait ces difficultés; toutefois, il promit par serment aux légats de chasser les routiers et les hérétiques de ses domaines et d'y rétablir la paix.

Arnaud, Pierre de Castelnau et Raoul profitèrent de leur présence à Toulouse pour y déposer l'évêque Raymond de Rabastens. Nous avons déjà vu que les commissaires du pape l'avaient pleinement justifié à l'époque de son élection. Des informations nouvelles prouvèrent que, pendant la vacance du siége, il avait sollicité les suffrages des chanoines par des voies simoniaques, et s'était engagé par serment avec ceux qui lui étaient opposés; on l'accusa ensuite de ne pas remplir avec soin sa charge épiscopale. Il avait aliéné une partie de ses domaines pour soutenir des procès et une guerre qu'il avait été obligé de déclarer à Raymond de Beaupuy, un de ses vassaux. La pénurie de ses finances était si grande, qu'il se vit forcé de réclamer au chapitre trois prébendes ou portions de pain, de vin, et d'autres aliments. Dans cet état ds choses, Raymond de

Rabastens fut solennellement déposé par les légats. Cette déposition le rangea du côté des mécontents. Mascaron, prévôt de Saint-Etienne, partagea sa disgrâce, parce qu'il fut accusé d'avoir partagé sa simonie. Ce haut dignitaire avait succédé à Sparagus qui venait d'être élu évêque de Comminges. Il avait reçu des mains de Gautier de Noër les trois quarts de la dîme de l'église de ce nom, ainsi que les prémices que ce seigneur restituait au chapitre de Saint-Etienne.

Raymond VI se montrait encore plein de bienveillance envers l'Eglise, puisque, au mois de juillet de cette année 1205, il assembla dans le cloître de l'église de la Daurade le clergé et les principaux habitants, et promit par serment, en faveur de la cathédrale, de l'église de la Daurade, de Saint-Saturnin, des autres églises, des consuls et de tout le peuple, de ne jamais changer la monnaie *septaine* de Toulouse que son père avait établie, et de lui conserver toujours sa valeur. Au mois d'août suivant, il se rendit dans son comté d'Agenais, et confirma, dans l'église de Saint-Etienne d'Agen, de concert avec le prieur et les religieux de Saint-Caprais, les habitants de la Salvetat en Agenais dans l'usage des coutumes de la ville d'Agen.

Un évènement particulier vint, à cette époque, resserrer les liens qui unissaient le comte de Toulouse au roi d'Aragon : la reine Marie donna le jour à une fille, qui reçut le nom de Sancie. Les deux princes étaient à Florensac, au diocèse d'Agde, lorsque Pierre d'Aragon promit cette enfant en mariage au jeune Raymond, fils du comte de Toulouse. Nous remarquons dans les accords qui furent alors dressés que Raymond VI donna pour douaire à sa future belle-

fille les villes de Castelnau (d'Arri), de Castelsarrasin, de Moissac, et de Montauban.

Les légats avaient quitté Toulouse après la déposition de Raymond de Rabastens et s'étaient dirigés vers le Rhône. Pierre de Castelnau tomba malade. En apprenant, sur le lit où il était couché, la nomination de Foulques à l'évêché de Toulouse, il leva les yeux et les mains au ciel et ne put contenir le transport de sa joie. L'élection de Foulques fut aussitôt confirmée, et la cérémonie de son sacre fut faite par l'archevêque d'Arles. A cette occasion, Innocent III écrivit au chapitre de Narbonne pour lui déclarer que, par cette consécration, il n'entendait pas porter préjudice aux droits qu'il pouvait avoir sur l'Eglise de Toulouse. Foulques arriva dans cette ville le dimanche de la Sexagésime (5 février), jour de la fête de sainte Agathe ; il n'avait pour tout équipage que quatre mules. A peine entré dans sa cathédrale, il se prosterna devant l'autel ; il prêcha ensuite au peuple, lui dit qu'il venait, comme un autre Elisée, ressusciter un épiscopat éteint, et paraphrasa l'évangile du jour, qui était celui de *la semence.*

Peu de jours après l'arrivée de Foulques, Raymond VI donna quelques domaines à l'abbaye de Grand-Selve, et dans cet acte il reconnut ce prélat en qualité d'évêque de Toulouse : ce qui prouve qu'il admit son élection, quoique Raymond de Rabastens lui demeurât toujours sincèrement attaché. Ce prince fit alors un voyage du côté du Rhône, et le 19 mars il fit hommage à Michel de Moriez, archevêque d'Arles, pour tous les biens qu'il tenait de son Eglise. Il termina aussi, à l'avantage de l'abbaye de Belleperche, une affaire concernant une acquisition faite par Hugues

qui en était abbé. Hugues, successeur d'Arnaud Gaubert, avait acheté une maison située à Montauban d'un habitant de cette ville nommé Arnauld d'Ulme et de Garsinde son épouse. Cette maison payait quelque redevance au comte de Toulouse, qui y renonça pour donner aux moines de Belleperche un témoignage de sa religieuse affection.

Il apprit que les légats du pape avaient retrouvé à Montpellier l'évêque d'Osma et Dominique de Gusman. Ces deux voyageurs, après avoir accompli leur mission en Danemark et obtenu la main de la princesse pour le fils de leur roi, étaient rentrés en Espagne. Sur les nouveaux ordres d'Alphonse, ils étaient repartis avec un grand appareil pour aller chercher la princesse. A leur arrivée, ils apprirent sa mort, en expédièrent par un courrier la triste nouvelle au roi de Castille, et avant de rentrer dans leur patrie ils se dirigèrent vers Rome ; là, l'évêque d'Osma conjura le pape d'accepter la démission de son siége pour aller prêcher la foi aux infidèles. Sa demande ne fut point accueillie, et il rentrait dans son diocèse lorsqu'il arriva à Montpellier vers le mois de juillet 1206. Il s'entretint pendant quelque temps avec les légats sur l'état du pays par rapport à l'hérésie ; mais ceux-ci paraissaient découragés, et rejetaient l'insuccès de leur mission sur la vie scandaleuse du clergé. Diego leur répondit qu'il était possible que les clercs eussent besoin de quelque réforme, mais que le point essentiel pour eux était de se présenter aux peuples en véritables apôtres, et non en grands seigneurs avec un pompeux équipage et une nombreuse suite de valets ; qu'il fallait aller à pied, et ne porter ni or ni argent. Ce conseil ne fut pas d'abord goûté des légats, et l'abbé de Citeaux s'éloigna pour aller

tenir le chapitre général de son ordre, tout en promettant qu'il viendrait bientôt les rejoindre avec plusieurs abbés et religieux. Quant à Pierre de Castelnau et à Raoul, vaincus par les exhortations de Diego, qui, pour leur donner l'exemple, congédia tous ses gens et ne retint que Dominique, ils se déterminèrent à embrasser ce nouveau genre de vie, car il y avait chez eux de la grandeur d'âme et un véritable zèle pour le salut de leurs frères.

Ces quatre missionnaires partirent donc de Montpellier dans les derniers jours du mois d'août et entrèrent dans le pays toulousain. Ils parcoururent plusieurs châteaux où l'erreur avait pénétré, et arrivèrent à Verfeil, bourg du diocèse de Toulouse, où se trouvaient quelques sectaires. De Verfeil, ils se rendirent à Caraman dans le Lauraguais. Là, se trouvaient deux chefs principaux, Baudouin et Théodoric. Celui-ci avait été chanoine de Nevers. Les missionnaires entrèrent en conférence avec eux pendant huit jours sans pouvoir les convaincre ; le peuple se montra beaucoup plus docile, et il aurait infailliblement chassé Baudouin et Théodoric s'ils n'eussent été soutenus par le seigneur de Caraman, que l'histoire ne nomme pas. A leur départ, les quatre missionnaires furent accompagnés par les habitants.

De Caraman, l'évêque d'Osma et ses associés allèrent à Beziers, où ils passèrent quinze jours, uniquement occupés à combattre l'erreur et à fortifier dans la foi les catholiques. D'après le conseil de ses collègues, Pierre de Castelnau se retira à Montpellier pour éviter la fureur des hérétiques, animés contre lui. Dominique comprit que tant qu'il n'aurait pas d'établissement fixe au milieu des peuples qu'il allait évangéliser, il serait assez difficile d'assurer le succès

de sa mission. Foulques, évêque de Toulouse, le comprit aussi, c'est ce qui le détermina à offrir à saint Dominique une église et ses dépendances située dans son diocèse. Cette église portait le nom de Notre-Dame de Prouille. Nous avons déjà parlé de ce lieu dans le cours de cette histoire. On affirme que, cent cinquante ans environ avant l'époque de notre saint, la terre de Prouille et le château qui y avait été construit appartenaient à des seigneurs du pays nommés *Bataille ;* que ces seigneurs, s'étant rendus coupables de quelque injure à l'égard d'un vicomte de Carcassonne, avaient cédé, en réparation du dommage, le château de Prouille à ce vicomte. Par l'effet des nombreuses mutations opérées dans les domaines, cette terre avait été donnée au chapitre de Saint-Etienne de Toulouse. C'est ce qui conste de l'acte authentique de cession portant la date précise de 1206, et dans lequel Foulques évêque de Toulouse, avec le consentement du prévôt et du chapitre de son église, donna l'église de Notre-Dame de Prouille et les terres environnantes à Dominique, chanoine d'Osma. Il paraît que, dès l'année même où se fit la donation, le saint missionnaire avait réuni dans les bâtiments dépendant de l'église quelques femmes nouvellement converties, sans avoir encore l'intention d'y fonder un monastère.

Nous avons vu plus haut que le comte de Foix et le vicomte de Castelbon son allié avaient été faits prisonniers par le comte d'Urgel. Dès qu'ils furent sortis de prison, le 7 mars 1207, ils convinrent de certains articles pour conclure la paix avec Ermengaud d'Urgel, par l'entremise et en présence de Pierre d'Aragon, qui lui-même s'était réconcilié avec les habitants de Montpellier.

Pierre de Castelnau, persuadé que l'un des moyens les plus puissants d'extirper l'hérésie, était d'engager les seigneurs du pays à mettre un terme à leurs longues divisions, détermina Raymond VI à entrer dans ses vues, à cesser de favoriser les hérétiques et à réformer certains abus. Le comte résista d'abord, et ne céda enfin qu'à la publication de l'excommunication que le légat lança contre lui. C'était pousser les choses à l'extrême.

Pendant que Pierre de Castelnau poursuivait son œuvre du côté du Rhône, l'évêque d'Osma et saint Dominique se rendirent à Carcassonne, où pendant huit jours ils disputèrent contre les hérétiques. Après avoir parcouru plusieurs châteaux de la province, ils arrivèrent à Montréal; là se trouvaient plusieurs chefs de la secte, savoir : Arnaud Othonis, Guillabert de Castres, Benoit de Termes, Pons Jordani. Pour donner moins d'ombrage à ces sectaires, les missionnaires consentirent à prendre des laïques pour juges du combat. On choisit donc Bernard de Villeneuve, Bernard d'Arsens, chevaliers; Bernard de Got et Arnaud de la Rivière, bourgeois. La dispute s'engagea sur la sainteté de l'Eglise et sur la messe; on mit par écrit les raisons de part et d'autre. La condescendance des missionnaires ne produisit pas l'effet qu'ils en attendaient, car les juges refusèrent de se prononcer, et livrèrent tous les écrits des catholiques aux sectaires. Néanmoins, une partie de ceux qui avaient assisté à la conférence, au nombre de cent cinquante, se convertirent, frappés des raisons alléguées par les missionnaires. Saint Dominique composa à ce sujet un écrit dans lequel il avait réuni toutes les autorités en faveur de la vérité. Il remit cet écrit à un hérétique, avec prière

de l'examiner avec soin. Celui-ci jeta cet écrit par trois fois dans le feu, sans que le papier fut brûlé. Ce miracle, qui fut opéré en présence de plusieurs albigeois, ne put les convaincre de leurs erreurs, tant était grand leur aveuglement. La conférence de Montréal se tint au mois de juin 1207. Pierre de Castelnau vint alors à Montréal rejoindre les missionnaires, et bientôt après les quitta pour se rendre en Provence, où l'appelaient les affaires de sa légation.

On vit aussi, à la même époque, arriver à Montréal Arnaud abbé de Citeaux, suivi de douze abbés et d'une vingtaine de religieux de son ordre. On distinguait parmi eux Gui, abbé de Vaux-Sernay au diocèse de Paris, qui était accompagné de Pierre son neveu, auteur de l'*Histoire des Albigeois*. Tous ces hommes, animés de l'esprit de Dieu, résolurent de se partager par bandes de deux ou trois, et de parcourir les diverses contrées de la province, marchant nu-pieds et mendiant leur pain. Dans le cours de cette mission, l'évêque d'Osma, accompagné de Raoul, légat du pape, et de saint Dominique, se rendit à Pamiers. L'intention d'Azevedo était de rentrer en Espagne pour y régler les affaires de son diocèse et y chercher des fonds pour la subsistance des missionnaires. Il trouva à Pamiers Foulques évêque de Toulouse, Navarre évêque de Couserans, et quelques autres abbés. On ouvrit une conférence avec les hérétiques; elle se tint dans le palais de Raymond-Roger comte de Foix. Sa femme et l'une de ses sœurs penchaient beaucoup vers l'hérésie; quant à Esclarmonde, son autre sœur, elle l'avait déjà publiquement embrassée. Elle voulut se mêler de dogmatiser, mais Fr. Etienne de la Miséricorde, l'un des missionnaires, lui imposa silence et

*l'envoya filer sa quenouille.* Il y avait alors à Pamiers un clerc séculier nommé Arnaud de Campranham qui fut choisi pour arbitre entre les missionnaires et les hérétiques. Il condamna ces derniers, renonça à l'erreur qu'il avait favorisée jusqu'alors entre les mains de l'évêque d'Osma, et devint un intrépide défenseur de la foi catholique. Un grand nombre d'habitants, et surtout de pauvres, se convertirent à la suite de la conférence de Pamiers. Bientôt après, l'évêque d'Osma prit congé des missionnaires, et mourut dans son diocèse au commencement de l'année suivante. Raoul se retira, de son côté, vers le Rhône, et mourut aussi dans l'abbaye de Franquevaux au diocèse de Nîmes; enfin Arnaud, abbé de Citeaux, se sépara aussi des missionnaires. Gui, abbé de Vaux-Sernay, fut alors déclaré *maître* de la mission, mais il se vit bientôt abandonné de la plupart des religieux de Citeaux : en sorte que saint Dominique resta pour ainsi dire seul pour soutenir tout le poids de ce périlleux apostolat.

Ce grand homme établit sa demeure aux environs du château de Fanjaux au diocèse de Toulouse, sur les confins du Lauraguais et du Razès; il s'associa quelques ouvriers évangéliques qui travaillaient sous ses ordres à la conversion des hérétiques, et s'attacha principalement à l'instruction chrétienne des jeunes filles nobles que les gentilshommes du pays confiaient à des femmes hérétiques pour les élever. Nous avons déjà vu qu'il avait placé au village de Prouille quelques personnes récemment converties. Au mois d'août 1207, Ermengarde Godoline, noble dame de Villar, et Sanche Gasc son époux, cédèrent à la sainte prédication, à Dominique d'Osma et à tous les frè-

res et sœurs assemblés, la maison qu'ils possédaient près du château de Villar avec toutes ses dépendances. On voit par cet acte authentique qu'il existait déjà deux communautés ou simples réunions d'hommes et de femmes formées par la sainte prédication de Dominique. L'une, celle des femmes, était établie près de l'église de Prouille qui avait été cédée par Foulques au chanoine d'Osma; l'autre, celle des hommes, résidait à Fanjaux. Les premières femmes qui habitèrent Prouille, furent neuf demoiselles de Fanjaux. Assistant un jour aux prédications de saint Dominique dans l'église paroissiale, elles furent si fortement impressionnées par son discours, qu'elles vinrent aussitôt se jeter à ses pieds en lui disant : « Serviteur de Dieu, » soyez-nous en aide. Si ce que vous avez prêché aujourd'hui est vrai, voilà bien du temps que notre esprit est » aveuglé par l'erreur, car ceux que vous appelez héréti- » ques, et que nous appelons *bons hommes,* nous avons cru » en eux jusqu'à présent, et nous leur étions attachés de » tout notre cœur. Maintenant nous ne savons plus que » penser. Serviteur de Dieu, ayez donc pitié de nous, et » priez le Seigneur votre Dieu qu'il nous fasse connaître la » foi dans laquelle nous devons vivre, mourir, et être sau- » vées. » Dominique leur répondit : « Ayez patience et at- » tendez sans crainte. Je crois que le Seigneur, qui ne veut » la perte de personne, va vous montrer quel maître vous » avez servi jusqu'à présent. » Aussitôt elles virent une espèce d'animal immonde qui paraissait sortir de leurs rangs, et qui s'échappa par la tour du clocher, laissant après lui une insupportable odeur. Sur l'invitation de saint Dominique, ces nouvelles converties se rendirent à Prouille et y

embrassèrent la vie religieuse ; elles devinrent ainsi les premières pierres de ce grand édifice que notre saint y éleva avec le secours de quelques seigneurs du voisinage. Le nom de ces disciples du saint apôtre nous a été fidèlement transmis : elles s'appelaient Aladaïcie, Bérengère, Barbeyrane, Jordane-Curtolane, Raymonde-Passerine, Ricarde, Guillemine de Fanjaux, Raymonde Claretti, et Gentiane, appartenant toutes à de grandes familles. Il leur donna la règle des chanoinesses de saint Augustin avec des constitutions particulières.

Telle fut l'origine du célèbre monastère de Prouille, dont la fondation est placée par certains auteurs en l'an 1206, et par d'autres en 1207. Les chroniques locales entourent son berceau de merveilles : on rapporte que, le 22 juillet 1206, saint Dominique, passant la nuit en prières sur un plateau du haut duquel on découvre à Fanjaux toute la plaine de Prouille, aperçut un globe de feu qui, après avoir décrit plusieurs lignes circulaires dans les airs, vint se reposer sur la chapelle de Notre-Dame ; que cette vision se produisit jusqu'à trois fois ; qu'alors saint Dominique en fit part à une noble femme appelée la dame de Cavaërs, à qui appartenaient les maisons situées près de la chapelle et qui lui furent cédées ; que ce fut le 22 novembre, jour de Sainte-Cécile, que les demoiselles de Fanjaux dont nous avons parlé descendirent à Prouille ; et qu'enfin le 27 décembre, jour de Saint-Jean l'Evangéliste, elles prirent possession des nouveaux bâtiments auxquels on avait donné la forme d'un monastère.

En souvenir de cette merveille, le lieu où saint Dominique fut favorisé de cette vision prit le nom de *Signe-de-*

*Dieu* (Signum Dei) et en langue vulgaire *Seignadou;* on y éleva une croix, et on y construisit un oratoire. Saint Dominique habitait, à Fanjaux, une maison située non loin de ce lieu. On montre encore, sur les bords d'un réservoir d'eaux stagnantes, la grotte dans laquelle il aimait à se retirer pour s'y livrer à la contemplation des choses divines. Il partageait son temps entre l'exercice de la prière, la prédication, et les soins qu'il prodiguait à son cher monastère de Prouille. Bérenger, archevêque de Narbonne, qui s'était réconcilié avec le pape, devint le premier bienfaiteur de cette maison. Par un acte qui porte la date de 1207, il lui donna l'église de Saint-Martin de Limoux, située dans son diocèse.

Les miracles les plus éclatants ne cessaient de confirmer l'apostolat de saint Dominique. Un jour, à Fanjaux, il se trouvait en présence d'un grand nombre d'hérétiques : la discussion s'engagea sur les matières controversées. Comme il était impossible de s'entendre, on convint d'un commun accord qu'on jetterait dans le feu les livres des deux partis, et que ceux qui seraient épargnés par les flammes indiqueraient la vérité de la doctrine. On commença par jeter dans le bûcher le livre des hérétiques, qui fut aussitôt dévoré par les flammes. Celui de saint Dominique fut jeté à son tour et ne brûla point. L'épreuve fut renouvelée jusqu'à trois fois, et trois fois la victoire fut assurée à la vérité par cette épreuve. On vit même ce livre s'élever au-dessus des flammes, aller frapper une poutre placée au-dessus du bûcher et y laisser des traces non équivoques du prodige. Cet événement se produisit dans la maison de Raymond de Durfort, co-seigneur de Fan-

jaux (1). La poutre stigmatisée par le miracle se voit encore aujourd'hui dans la chapelle de Saint-Dominique, à Fanjaux. Au-dessous, on aperçoit la pierre sur laquelle le feu fut allumé ; on y lit l'inscription suivante :

E VORACIBUS FLAMMIS
EVANGELIORUM LIBER EXIIT INCOLUMIS, IN NOMINE JESU,
DOMINICO JUBENTE.

Au mois de mai 1207, Innocent III écrivit à Raymond VI la lettre suivante :

« A Raymond, comte de Toulouse, homme noble, l'es-
» prit d'un plus sage conseil.

» Si nous pouvions avec le prophète percer la muraille
» de votre cœur, nous y pénétrerions et vous montrerions
» alors les abominations dont il a été le siége ; mais, comme
» il est plus dur que la pierre, nous pourrons sans doute
» le frapper du coup de notre parole salutaire, mais le
» pénétrer très difficilement. Aussi, entreprenant de vous

(1) Sous le règne de Charles IV, les dominicains firent construire un oratoire au lieu même du prodige. Dans cet oratoire, se trouvait une chapelle dédiée à saint Dominique, dans laquelle fut primitivement placé le bois miraculeux. Un répons de l'Office de saint Dominique a conservé le souvenir du prodige :

Verbum vitæ dùm palàm promitur ;
Surgunt hostes, liber conspicitur.
Ter in flammas libellus traditur,
Ter exivit illæsus penitùs.
Favent omnes : sic error vincitur,
Fides extollitur.

» reprendre, nous espérons à peine de vous corriger. O
» douleur, quel orgueil a rempli votre cœur! quelle folie
» s'est emparée de vous, homme de pestilence! de refuser
» de faire la paix avec vos voisins, et, foulant aux pieds
» les lois divines, de faire cause commune avec les enne-
» mis de la vérité! N'est-ce pas assez pour vous d'être en
» guerre avec les hommes, voulez-vous l'être aussi avec
» Dieu? Si vos iniquités ne vous font point craindre les
» éternelles flammes, n'appréhenderez-vous pas les châ-
» timents temporels? Considérez, misérable! et tremblez
» qu'en exerçant des hostilités contre votre prochain, et
» par une injure manifeste contre votre Dieu en favorisant
» l'hérésie, vous n'attiriez sur votre tête, pour cette dou-
» ble prévarication, une double vengeance.............
» Qui êtes-vous pour repousser seul la paix, tandis que le
» roi d'Aragon et les autres seigneurs l'ont tous jurée, à la
» prière des légats? Trafiquant ainsi sur les hasards des
» combats, n'êtes-vous pas comme le corbeau qui se nourrit
» de cadavres? Vous aviez juré d'expulser les hérétiques
» de vos terres : n'avez-vous pas trahi vos serments? Lors-
» que, à la tête de vos Aragonais, vous parcouriez en véri-
» table brigand la province d'Arles, l'évêque d'Orange vous
» supplia d'épargner les monastères et de cesser vos pille-
» ries, au moins au *saint temps* et aux jours de fête.
» Vous avez pris sa main droite et avez juré par elle que
» vous n'auriez égard ni *au saint temps* ni à ces jours so-
» lennels, et que vous poursuivriez et les saints lieux et
» les hommes d'Eglise. Ce serment, qui n'est qu'un par-
» jure, vous l'avez plus fidèlement observé que ceux que
» vous aviez déjà faits pour une cause honnête et juste.

» Impie, cruel et barbare tyran! n'êtes-vous pas confus de » favoriser l'hérésie à ce point que vous ayez répondu à » un homme qui vous en accusait : « que vous trouveriez » un évêque parmi les sectaires qui vous prouverait que » leur foi est préférable à la nôtre? »

» Lorsque vous assiégiez un château, les moines de » Candeil vous supplièrent d'épargner leurs vignobles : » eh bien! vous avez laissé ravager leurs domaines; ceux » des hérétiques seuls ont été épargnés. Vous avez commis » contre Dieu beaucoup d'autres excès. Ce qui surtout » attire notre compassion, si votre cœur en est affligé, c'est » qu'en favorisant les hérétiques, vous vous êtes rendu » suspect d'hérésie. Répondez-nous : n'êtes-vous pas atteint » de folie d'embrasser de pareilles fables et de favoriser » ceux qui les propagent?.... Êtes-vous plus sage que ceux » qui suivent l'unité catholique?.............. Vous avez été » justement excommunié par nos légats, parce que vous » dévastez tout le pays avec les Aragonais qui sont à votre » solde; que vous profanez *les jours saints* spécialement » consacrés à la paix; que vous refusez de faire justice à » vos ennemis qui vous offraient cette paix et juraient de » l'observer; que vous donnez les charges publiques à des » juifs, à la honte du nom chrétien; que vous avez usurpé » les biens du monastère de Saint-Guilhem, et d'autres » encore, converti les églises en forteresses, augmenté les » péages, et qu'enfin vous avez chassé l'évêque de Carpen- » tras de son siége. Les sentences portées contre vous et » vos domaines, nous les confirmons, jusqu'à satisfaction » pleine et entière. Quoique vous ayez commis de grandes » fautes contre Dieu et son Eglise, comme en vertu de

» notre charge nous sommes obligés de ramener au droit
» chemin ceux qui s'en sont écartés, nous avertissons *votre*
» *nobilité* (nobilitatem tuam) et l'exhortons par ces lettres
» apostoliques, et au nom du jugement de Dieu, de faire
» une pénitence convenable et prompte pour toutes ces
» fautes, afin de recevoir le bienfait de l'absolution. Dans
» le cas contraire, ne pouvant laisser impunies les injures
» dont vous vous êtes rendu coupable contre Dieu et son
» Eglise, nous vous enlèverons les terres que vous tenez
» du siége apostolique. Si ce premier châtiment ne dissipe
» pas votre aveuglement, nous enjoignons à tous les
» princes vos voisins de se lever contre vous, en vous
» regardant comme l'ennemi du Christ et le persécuteur
» de l'Eglise : leur ordonnant de garder les terres dont
» ils pourront s'emparer sur vous, afin que, sous votre
» protection, elles ne soient plus infectées du poison de
» l'hérésie. La colère de Dieu ne sera pas épuisée par
» tous ces maux, mais sa main toujours étendue vous écra-
» sera, et montrera combien il vous sera difficile de vous
» soustraire à ses terribles vengeances. »

Telle est la lettre adressée par un pape à un prince souverain. Il est facile de remarquer que le principal motif qui attira à Raymond VI l'indignation pontificale, était le refus qu'il avait fait de conclure la paix avec ses grands vassaux de Provence. La guerre qu'il entretenait contre eux l'empêchait de poursuivre les hérétiques, et ne lui permettait pas même de les chasser de ses domaines.

Peu de temps avant d'avoir reçu les lettres d'Innocent III, Raymond maria Indie, sa sœur naturelle, veuve de Guillabert de Lautrec, avec Bernard Jourdain seigneur de l'Isle.

Indie se constitua en dot cinq mille sols toulousains de monnaie *septaine;* son mari lui assigna, de son côté, pour douaire, une pareille somme. Après ces noces, le comte partit pour la Provence, où il reçut les lettres que nous venons de rapporter. Pendant son séjour en cette contrée, ce prince, que le pape venait de montrer à la chrétienté tout entière comme l'implacable ennemi de l'Eglise, donna à Bermond de Clauson de Saint-Gilles, abbé de Villeneuve-lez-Avignon, un diplôme, qui porte la date du mois d'août 1207, par lequel il ordonnait à ses sujets de restituer à ce célèbre monastère la justice et les redevances du bourg de Thoson qui avaient été par eux usurpées. Raymond VI avait certainement à cette époque des sentiments religieux dans son âme, puisque, après avoir reçu la foudroyante lettre d'Innocent, il se rendit aux volontés du légat, et fit la paix avec tous les seigneurs. Il est vrai que Pierre de Castelnau, toujours persuadé que la guerre entre ces princes était un obstacle invincible à l'extinction de l'hérésie, avait excité tous les grands vassaux à harceler le comte de Toulouse; celui-ci ne l'ignorait pas, et c'est ce qui perdit le légat du pape dans son esprit. Le 4 août, il se rendit dans son château de Melgueil, et y fut présent lorsque Marie, reine d'Aragon, fille de feu Guillaume de Montpellier et de l'impératrice Eudoxe, permit aux habitants de cette ville d'en détruire le château et d'en raser les fortifications.

Pendant le séjour de Raymond du côté du Rhône, les consuls et le conseil de la ville et des faubourgs de Toulouse dressèrent des règlements de police touchant les malfaiteurs, les prêts sur gages, les contrats de vente et

les sépultures; on y désignait pour arbitres Pierre Roger, Arnaud-Bernard, Raymond-Robert, maître Bernard et Pons Guittard. Ces mêmes consuls passèrent aussi un accord avec ceux de Cahors au sujet des *marques* ou représailles dont ils avaient usé de part et d'autre. Ce dernier acte fut passé en présence du comte de Comminges, cousin de Raymond, et du seigneur de l'Isle-Jourdain. Ce dernier donna, à cette époque, à Arnaud abbé de Nizors, certaines terres situées au lieu *del Terrat*. Arnaud succédait à Vital dans le gouvernement de ce monastère. C'est dans les chartes de cette maison que nous trouvons le nom d'Adémar, évêque de Comminges. Ce prélat avait succédé à Sparagus, qui n'avait occupé ce siége que deux années.

Adémar était de la famille de Chatillon; c'était un évêque très instruit et sincèrement attaché aux devoirs de sa charge. Ce qui prouve qu'il exerçait sur son diocèse une juridiction temporelle, c'est qu'il composa et promulgua les *Coutumes* de Comminges, qui pendant longtemps servirent de code à ces contrées. Ces coutumes sont divisées en 63 articles; elles ont pour objet l'exercice de la justice, les mœurs, la police, les droits des consuls, la répression des délits et des crimes, et les divers contrats ou transactions commerciales.

Innocent III poursuivait toujours son œuvre. Au mois de novembre 1207, il écrivit au roi Philippe-Auguste pour l'exhorter à faire la guerre aux hérétiques. « La secte monstrueuse de l'hérésie, lui dit-il, ne cesse de produire au » pays toulousain des fruits de perdition..... Lorsque les » remèdes les plus doux ne peuvent guérir les plaies, c'est » avec le fer qu'il faut les enlever. Ceux qui ne peuvent

» être corrigés par la puissance de l'Eglise doivent l'être
» par le bras séculier. Voilà pourquoi, ô prince! nous im-
» plorons votre assistance. Que tous les biens des ecclésias-
» tiques soient vendus ; que tous ceux qui feront la guerre
» à ces impies obtiennent les mêmes indulgences et rémis-
» sion de leurs péchés que ceux qui vont au secours de
» la Terre-Sainte. » Les mêmes lettres furent adressées à tous les comtes, barons et chevaliers du royaume de France, au duc de Bourgogne, aux comtes de Bar, de Nevers et de Dreux, aux comtesses de Troyes, de Vermandois et de Blois, et à Guillaume de Dampierre. Le pape exprime dans cette lettre, de la manière la plus claire, 1° qu'il faudra dépouiller les hérétiques de leurs biens (*volumus ut hereticorum bona omnia publicentur*) ; 2° que ceux qui s'armeront contr'eux recevront la rémission de leurs péchés comme s'ils allaient en Terre-Sainte : deux motifs puissants qui devaient exciter le zèle des grands et des peuples, le premier exclusivement politique, le second religieux.

L'indignation du pontife suprême contre les sectaires fut portée à son comble par le meurtre du légat Pierre de Castelnau qui eut lieu le 15 janvier 1208.

Raymond VI avait signé la paix; mais Pierre, trouvant qu'il ne mettait pas assez d'activité dans la poursuite des hérétiques, se rendit auprès de lui, le traita en face de lâche, de parjure, de fauteur d'hérésie, de tyran, et l'excommunia de nouveau. Le comte trembla devant le légat, et lui donna rendez-vous à Saint-Gilles, avec promesse d'exécuter ses ordres. Les deux légats se rendirent en effet dans cette ville. Raymond promit beaucoup; mais, par l'effet de l'irrésolution naturelle de son caractère et de l'em-

barras de sa position, il mettait quelque obstacle à l'exécution des ordres souverains qui lui étaient intimés. Alors les légats déclarèrent qu'ils allaient partir. Cette détermination exaspéra le comte : il proféra quelques menaces de mort, et leur dit qu'il ferait observer leur marche. L'abbé de Saint-Gilles, les consuls et les bourgeois s'efforcèrent d'apaiser Raymond ; mais ils ne purent y réussir. Ils donnèrent alors une escorte aux légats, qui furent obligés de coucher dans une hôtellerie, sur les bords du Rhône. Le 15 janvier, ils se disposaient à traverser le fleuve, après avoir dit la messe, lorsque deux hommes inconnus s'étant approchés, l'un d'eux porta à Pierre de Castelnau un coup de lance au bas des côtes et le renversa. Pierre, se sentant blessé, dit à son assassin : Dieu vous pardonne, puisque je vous pardonne ! Il régla ensuite les affaires de la mission, récita des prières et expira. Son corps fut inhumé d'abord dans le cloître de l'abbaye de Saint-Gilles, et plus tard dans l'église de ce monastère.

L'historien anonyme du comte de Toulouse entre dans quelques autres détails sur le meurtre de Pierre de Castelnau. Il affirme que le légat ayant eu quelque dispute à Saint-Gilles avec un gentilhomme de la suite du comte, la querelle, qui avait l'hérésie pour objet, s'échauffa tellement que le gentilhomme, par un mouvement de colère, tua ce religieux d'un coup de poignard et prit la fuite. Quoi qu'il en soit de ces divers récits, il paraît certain, d'un côté, que Raymond VI n'ordonna point ce lâche assassinat, et, de l'autre, que les gens du comte, ayant entendu proférer contre les légats des menaces de mort, crurent servir son ressentiment en commettant cet attentat.

On doit naturellement s'attendre à ce qu'après ce meurtre le pape Innocent III fasse éclater toute sa juste indignation. Au mois de mars 1208, il écrivit aux archevêques de Narbonne, d'Arles, d'Embrun, d'Aix et de Vienne, et à leurs suffragants, une lettre-circulaire. C'est dans cette lettre qu'après avoir loué Pierre de Castelnau, il appelle Raymond VI un ministre de Satan, un homme à double face, rusé, lubrique, inconstant et hypocrite. Il raconte ensuite les circonstances de la mort de Pierre de Castelnau telles que nous les avons rapportées, et veut qu'on déclare excommuniés le meurtrier de cet homme de Dieu ainsi que ceux qui l'ont favorisé et qui lui ont donné asile ; il ordonne enfin qu'on mette en interdit tous les lieux où ils se retireront. « Quoi» que le comte de Toulouse, ajoute-t-il, soit déjà anathé» matisé pour beaucoup de crimes qu'il serait trop long » d'énumérer, comme par des indices certains (*certis indi» ciis*) il est présumé (*præsumitur*) être l'auteur du meur» tre de notre légat, non seulement parce qu'il l'a publi» quement menacé de la mort et qu'il lui a dressé des » embûches, mais encore parce qu'il a prêté asile au » meurtrier et l'a reçu dans sa familiarité, ainsi qu'on l'as» sure (*sicut asseritur*), vous l'excommunierez publique» ment et délierez tous ses vassaux du serment de fidélité, » déclarant à tous qu'on a le droit de s'emparer de ses » domaines. »

On voit par cette lettre que le pape soupçonnait fortement le comte de Toulouse d'être l'auteur du meurtre de Pierre de Castelnau. Cependant les raisons sur lesquelles ces conjectures sont basées ne sont pas très concluantes. On peut, en effet, admettre que Raymond ait menacé de

mort le légat dans un moment d'exaltation, sans qu'on puisse pour cela assurer que le meurtre ait été commis par son ordre. Quant à l'accusation de l'asile offert au meurtrier, ce fait n'est attesté par le pape que sous une forme assez dubitative (*ut asseritur*), et nous ne le croyons pas très exact.

La croisade contre les albigeois fut alors entièrement décidée dans l'esprit d'Innocent III. On vit partir pour la France des lettres du pontife ; il écrivit 1° aux comtes, barons et chevaliers du royaume, les engageant à prendre les armes pour venger la mort du légat et exterminer les hérétiques ; 2° à l'archevêque de Lyon et à ses suffragants pour exhorter les laïques et les clercs à marcher contre les sectaires ; 3° à Philippe, roi de France, le conjurant d'attaquer le comte de Toulouse, qu'il désigne sous les noms de *tyran* et d'*ennemi de la foi*, et de le dépouiller, lui et ses fauteurs, de tous leurs domaines. Galon, cardinal-diacre, fut chargé de remettre à Philippe-Auguste ces lettres par lesquelles il pressait ce prince d'envahir les terres du comte de Toulouse, et de publier les indulgences qu'il accordait pour cette expédition.

Conformément à ses ordres, l'abbé de Citeaux et les religieux de son institut prêchèrent dans tout le royaume la croisade contre les hérétiques et publièrent les indulgences. Un grand nombre de seigneurs se croisèrent, dans l'espoir d'abord d'avoir plus facilement la rémission de leurs péchés qu'en s'expatriant en Palestine, et ensuite, il faut le dire, par le désir d'ajouter à leurs domaines ces belles contrées du midi, beaucoup plus fertiles que les plages désolées de Jérusalem. Gui, abbé de Vaux-Sernay, fut un des prédi-

cateurs les plus ardents de la croisade. Eudes, duc de Bourgogne, Simon de Montfort, les comtes de Nevers, de Saint-Paul, d'Auxerre, de Genève, de Forez, et beaucoup d'autres, prirent la croix. Pour se distinguer des premiers croisés, ils placèrent la croix sur leur poitrine.

Pendant que l'on commençait à prêcher la croisade, saint Dominique était toujours à Fanjaux ou à Prouille; il parcourait les contrées environnantes pour y prêcher la parole de Dieu et confondre les hérétiques. Se trouvant, le jour de Saint-Jean au mois de juin, près de Montréal, il aperçut des moissonneurs qui coupaient du blé dans un champ. Leur ayant observé qu'il n'était pas permis de travailler en ce jour, ces hommes né tinrent aucun compte de ses reproches : aussitôt les épis dont ils formaient leurs gerbes parurent imprégnés de sang (1). Se voyant un jour, sur le territoire de Montréal, environné d'une foule de peuple, il y reconnut par intuition divine le meurtrier de Pierre de Castelnau; mais celui-ci se déroba aussitôt par la fuite à toutes les recherches. Un autre jour, se rendant de Prouille à Fanjaux, il fut attaqué par de jeunes hérétiques qui voulaient le poignarder. Quand ils l'eurent atteint, ils furent saisis de stupeur, et découvrant leur affreux projet : — Qu'auriez-vous fait, lui dirent-ils, si nous l'eussions exécuté? Dominique répondit avec une sainte intrépidité : — Je vous aurais prié de couper un par un tous mes mem-

(1) Ce champ est situé près de Montréal dans le domaine de La Tour. On avait élevé un oratoire à saint Dominique, pour y perpétuer le souvenir du prodige. Tout auprès, on voit une fontaine, sur les bords de laquelle le saint aimait à se reposer de ses travaux.

bres, de les placer sous mes yeux, et de m'arracher les yeux ensuite. La tradition a conservé le souvenir de cet évènement, et le lieu où il arriva s'appelle *Sicati,* qui signifie *poignard.*

La communauté de Prouille prenait, tous les jours, de nouveaux accroissements; saint Dominique, y ayant reçu quelques autres filles, plaça à sa tête Guillemine de Fanjaux, qui est regardée comme la première prieure de cette maison. Des seigneurs du pays, entr'autres Usalguier de Fenoillet et son frère, lui donnèrent quelques biens. Saint Dominique prit alors le titre de prieur de Prouille. Ce titre lui donnait une double juridiction, et sur la réunion des sœurs, et sur celle des frères, qui n'étaient attachés entr'eux que par de simples engagements. Foulques, évêque de Toulouse, lui donna sa confiance, et le chargea, pendant son absence, de la surveillance de cette partie de son diocèse, avec le titre de vicaire-général.

Ce prélat fut en effet, à cette époque, envoyé à Rome par les prédicateurs de la croisade, avec Navarre évêque de Couserans, pour raconter au pape les progrès de l'hérésie dans le midi de la France et demander des secours.

Raymond VI ayant été informé de ce voyage, et voyant les mouvements que l'abbé de Citeaux se donnait pour rassembler une armée de croisés, se rendit auprès de ce légat à Aubenas dans le Vivarais, accompagné du vicomte de Beziers son neveu. Il fit profession devant le légat de la foi catholique, et lui déclara qu'il était entièrement étranger au meurtre de Pierre de Castelnau. L'abbé de Citeaux se montra inflexible, inexorable, et dit au comte qu'il fallait s'adresser au pape. Le vicomte de Beziers dit alors à son

oncle qu'il fallait convoquer la noblesse de ses états, appeler les amis et les alliés, établir de bonnes garnisons dans les places, et se mettre en défense contre les croisés : c'était dire au comte de Toulouse qu'on en voulait à ses domaines, à ses foyers, à sa noble maison, et que, si tout d'abord la croisade avait été dirigée contre l'hérésie, il était facile de comprendre que cette expédition avait pour but secondaire, mais réel, l'invasion à main armée dans ses terres. Raymond VI ne voulut pas suivre ce conseil, il préféra le parti de la soumission ; il se rendit à Arles, et envoya de son côté à Rome Bernard archevêque d'Auch, Raymond de Rabastens ancien évêque de Toulouse, l'abbé de Condom, le prieur des hospitaliers de Saint-Gilles, et Bernard seigneur de Rabastens-en-Bigorre. Ces députés étaient chargés de se plaindre au pape de la dureté extrême de l'abbé de Citeaux, et d'exprimer le désir qu'avait le comte de se soumettre à tout autre envoyé de la cour romaine qui sût observer envers lui les égards qu'on devait à sa haute position.

Pendant l'ambassade de Rome, Raymond VI se rendit dans son comté de Rouergue et reçut, des mains de Hugues évêque de Rhodez, le château de Palmat, et de celles du comte de Rhodez, le château de Montrosier. Ce dernier seigneur, n'ayant point d'enfants, institua pour ses héritiers Gui comte d'Auvergne et Guillaume son fils. Raymond fit un accord avec Gui, par lequel il promit de donner en mariage son fils à une fille de ce seigneur. Par cet accord, le comte de Toulouse acquit le comté de Rhodez ; mais le mariage n'eut point lieu, le comte Guillaume dont nous venons de parler étant mort avant Hugues II son père.

Ce dernier laissa, de Bertrande d'Amalon, un fils naturel nommé Henri, qui disputa le comté de Rhodez à Raymond VI. Henri et Raymond se joignirent à Rocamadour en Querci, et le comte céda ces domaines au prétendant moyennant seize cents marcs d'argent. Henri en demeura ainsi le possesseur.

Au mois de mai 1208, Philippe-Auguste, bien loin de suivre les sollicitations d'Innocent III et d'envahir les terres de Raymond VI, écrivit à ce prince une lettre infiniment gracieuse pour le prier de prendre les intérêts de l'Eglise de Maguelonne, dont il confirma alors tous les priviléges. Ces bonnes dispositions du roi de France décidèrent le comte à aller à la cour pour lui demander des conseils sur la conduite qu'il avait à tenir dans les circonstances présentes. Philippe l'engagea à se soumettre, et lui défendit de se rendre auprès de l'empereur Othon. Raymond ne suivit pas ce conseil, et alla joindre l'empereur dont il désirait implorer le secours. Cette démarche du comte de Toulouse déplut beaucoup à Philippe.

Le pape reçut en audience particulière les ambassadeurs de Raymond VI et les traita avec une bienveillance marquée. Il leur dit qu'il était très disposé à l'absoudre, pourvu qu'il montrât sa soumission à l'Eglise, et que, pour garantir sa parole, il remît sept de ses châteaux à l'Eglise romaine. Cette réponse du pape fut rendue au comte, qui l'approuva. Innocent III songea alors à remplacer Pierre de Castelnau. Son choix étant tombé sur Hugues Raymundi évêque de Riez, le 9 octobre 1208 il écrivit à tous les prélats de France pour leur notifier qu'il avait nommé chefs de la milice chrétienne contre les hérétiques, l'abbé

de Citeaux, Navarre de Couserans et Hugues de Riez. Le pape les exhortait à engager leurs diocésains à prendre part à la croisade, ouvrant pour les clercs et les laïques le trésor des indulgences, les exemptant de payer les usures auxquelles ils se seraient obligés, jusqu'après leur retour. Le même jour, il écrivit au roi de France, en l'invitant, pour la *rémission de ses péchés,* de donner aide et conseil à ses légats, et l'exhortant à employer tous ses efforts et toute son autorité royale pour que ses sujets contribuassent de leurs personnes et de leurs biens à une si sainte entreprise; il déclara enfin solennellement à toute la chrétienté qu'il prendrait sous sa protection spéciale tous ceux qui se croiseraient contre *les hérétiques provençaux.*

Le pape, au moment où l'évêque Foulques quitta Rome, lui donna la mission spéciale de se rendre au monastère de Saint-Victor de Marseille avec l'évêque de Riez et Alignon, prieur de Saint-Honorat d'Arles, pour y régler les affaires de cette maison qui étaient en grand désordre. Ces députés parvinrent à les rétablir, et y dressèrent de très amples constitutions. Foulques se trouvait, au mois d'octobre, à Orange, où il assista à la consécration de l'église cathédrale que Guillaume Hélie, évêque de cette ville, dédia à la très sainte Vierge et à tous les saints, en présence de Gausserand, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Au mois de février 1209, Innocent III pria Philippe-Auguste de nommer un capitaine général de l'armée qui devait servir contre les hérétiques; il écrivit en même temps à ses légats une lettre beaucoup trop importante pour ne pas être ici rapportée tout entière. On y verra

par quels mouvements stratégiques ils devaient faire attaquer le comte de Toulouse.

» Quoique le comte de Toulouse, dit le pontife, nous » ait déjà fait supplier par ses ambassadeurs de recevoir » son hommage pour le comté de Melgueil, qui est la » propriété de Saint-Pierre, nous avons rejeté sa prière, » dans la crainte qu'en recevant cet hommage nous ne fus- » sions censé lui en confirmer la possession; guidés sur- » tout parce que vous, abbé de Citeaux, nous avez observé » que, s'il persévérait dans sa malice, nous pourrions, après » l'avoir dépouillé de ce comté, en disposer plus facilement » pour le bien de l'Eglise. Vous nous avez demandé com- » ment il fallait diriger l'armée des croisés contre ce comte; » le voici. Suivant l'enseignement de l'apôtre, qui dit : » *Etant adroit moi-même, je vous ai pris par la ruse,* » cette ruse devant être appelée prudence : après avoir » délibéré avec les plus habiles d'entre les chefs, vous » attaquerez séparément les hérétiques; vous ne vous en » prendrez pas d'abord au comte, si vous voyez qu'il ne » s'empresse pas de les secourir et s'il paraît mettre un » peu moins de folie dans ses conseils. C'est ainsi qu'en » ayant l'air, par une prudente dissimulation, de l'oublier, » vous attaquerez les autres hérétiques. Si vous réunissiez » toutes vos forces pour les attaquer tous ensemble, vous » auriez moins d'espoir de les vaincre, précisément parce » qu'ils augmenteraient par leur union leur résistance. » Ainsi les sectaires, étant moins secourus par le comte, » seront vaincus plus facilement. Peut-être qu'alors ce » seigneur, témoin de leur défaite, rentrera en lui-même; » mais s'il persévère dans sa malice, il sera plutôt défait,

» se trouvant seul et privé de leur appui. Telle est la » marche que vous suivrez pour plus grande sûreté. Vous » trouvant, du reste, sur les lieux, vous agirez, suivant » les circonstances, ainsi que le ciel vous l'inspirera dans » l'affaire du comte, après avoir pris ensemble vos mesures » pour l'honneur de Dieu et l'utilité de la sainte Eglise. »

Ainsi, Innocent III rusait avec le comte de Toulouse. D'un côté, il paraissait céder à la demande de Raymond en envoyant en France un nouveau légat; de l'autre, il laissait toujours l'abbé de Citeaux, si opposé au comte, dans sa légation. Milon, notaire du pontife, fut donc envoyé avec la qualité de légat *a latere;* on lui donna pour conseil un chanoine de Gènes nommé Thédise. Les historiens font un grand éloge de ces deux personnages.



# LIVRE XXII.

DEPUIS L'ARRIVÉE DE MILON EN FRANCE, EN 1209, JUSQU'A LA PRISE DE LAVAUR, EN 1211.

La nomination du nouveau légat combla de joie le comte de Toulouse : il espérait être traité par lui avec moins de rigueur que par l'abbé de Citeaux. La suite des évènements montrera si ses espérances étaient fondées. Ce prince cherchait toujours à gagner la bienveillance de ses sujets ; ainsi il se montra très généreux envers les habitants de Nîmes et du château des Arènes qui s'étaient révoltés contre lui, leur pardonna toutes les injures qu'ils lui avaient faites, et confirma aussi leurs statuts et leurs coutumes dans le château des Arènes, en présence des consuls et des chevaliers. De Nîmes, Raymond se rendit à Caylar, où il confirma les priviléges du comté de Melgueil, pour lequel le pape n'avait point voulu recevoir son hommage. Le 4 mai, Raymond VI était à Toulouse.

Milon, à son arrivée en France, se rendit à Auxerre, où l'attendait l'abbé de Citeaux. D'après les instructions secrètes du pape, il ne devait rien faire sans l'avis de cet abbé. « Vous ne serez, lui avait dit le pontife, que son » organe, parce que le comte de Toulouse le tient pour » suspect et qu'il n'a aucune défiance de vous. » Il fut ensuite convenu qu'on assemblerait un certain nombre

d'évêques pour prendre leur avis avant de procéder contre le comte de Toulouse, et l'abbé de Citeaux eut le soin d'indiquer à Milon quels étaient les évêques qu'il fallait convoquer.

Avant de réunir ces prélats, les deux légats se rendirent auprès de Philippe-Auguste à Villeneuve, dans le diocèse de Sens, et lui remirent les lettres par lesquelles le pape le suppliait d'envoyer au moins son fils pour combattre les hérétiques du midi. Le roi s'excusa, dit-on, et promit cependant quinze mille hommes pour l'armée des croisés. Après cette entrevue avec le roi, Milon se rendit à Montélimart sur le Rhône, et y convoqua les évêques pour recevoir leur avis sur la marche à suivre dans cette expédition. D'après la décision de l'assemblée, Milon cita le comte de Toulouse à comparaître à Valence, pour la mi-juin. Raymond VI obéit à ces ordres, et se trouva en cette ville à l'époque fixée. Nous plaçons ici toutes les pièces du fameux procès qui fut commencé à Valence contre Raymond et continué à Saint-Gilles. On ordonna d'abord au comte de remettre sept de ses châteaux à l'Eglise romaine, pour la sûreté de ses promesses. Raymond fit cette cession en ces termes :

I. « Qu'il soit connu de tous qu'en l'an de l'Incarnation » 1209, au mois de juin, moi Raymond, par la grâce de » Dieu duc de Narbonne et de Toulouse, marquis de Provence, je livre ma personne avec sept châteaux, savoir : » Oppède, Monferrand, Beaumes, Mornas, Roquemaure, » Fourques, et l'Argentière ou Fanjaux, à la miséricorde de » Dieu et au pouvoir absolu de l'Eglise romaine, du pape, » et de vous, seigneur Milon, légat du siége apostolique.

» pour servir de caution au sujet des articles pour lesquels » j'ai été excommunié. Je confesse dès à présent tenir ces » châteaux au nom de l'Eglise romaine, promettant de les » rendre incessamment à qui vous voudrez et quand vous » le voudrez; d'obliger, comme vous l'ordonnerez, leurs » gouverneurs et leurs habitants à jurer de les garder » exactement tout le temps qu'ils seront au pouvoir de » l'Eglise romaine, nonobstant la fidélité qu'ils me doivent, » et enfin de les faire garder à mes dépens. »

Lorsque Raymond VI eut fait la remise de ces châteaux, il se rendit à Saint-Gilles pour y recevoir l'absolution de l'excommunication dont il avait été frappé. Là se rendirent aussi, de leur côté, Milon, les archevêques d'Arles, d'Aix, d'Auch, les évêques de Marseille, d'Avignon, de Cavaillon, de Carpentras, de Vaison, de Trois-Châteaux, de Nîmes, d'Agde, de Sisteron, d'Orange, de Maguelonne, de Lodève, de Toulouse, de Viviers, de Beziers, de Fréjus, de Nice, d'Apt, d'Uzès. On dressa, dans le vestibule de l'église de l'abbaye, un autel sur lequel on avait exposé le saint-sacrement et les reliques des saints. Raymond VI fut conduit, nu jusqu'à la ceinture, devant cet autel, puis il fit le serment suivant :

II. « Au nom du Seigneur, l'an XII du seigneur pape » Innocent III, le 18 de juin, moi Raymond, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence, jure » sur les saints évangiles, en présence des saintes reliques, » de l'Eucharistie et du bois de la vraie croix, que j'obéirai » aux ordres du pape, et aux vôtres, maître Milon, notaire » du seigneur pape et légat du siége apostolique, et de » tout autre légat du saint-siége, touchant tous et chacun

» des articles pour lesquels j'ai été ou je suis excommu-
» nié, soit par le pape, soit par son légat, soit par les
» autres, soit enfin de droit : en sorte que j'exécuterai de
» bonne foi tout ce qui me sera ordonné, tant par lui-même
» que par ses lettres et par ses légats, au sujet desdits
» articles, mais principalement sur les suivants : 1° sur ce
» que les autres ayant fait serment d'observer la paix, *on*
» *dit* que j'ai refusé de la signer; 2° en *ce qu'on dit* que je
» n'ai pas gardé les serments que j'ai faits pour l'expulsion
» des hérétiques et de leurs fauteurs; 3° sur ce *qu'on dit*
» que j'ai toujours favorisé les hérétiques; 4° sur ce qu'on
» me regarde comme suspect dans la foi; 5° sur ce que
» j'ai entretenu les routiers ou les *maïnades;* 6° sur ce
» *qu'on dit* que j'ai violé les jours de carême, de fête et des
» quatre-temps qui doivent être des jours de sûreté ; 7° sur
» *ce qu'on dit* que je n'ai pas voulu rendre justice à mes
» ennemis lorsqu'ils m'offraient la paix ; 8° pour avoir con-
» fié à des juifs les offices publics; 9° en ce que je retiens
» les domaines de Saint-Guilhem et des autres Eglises;
» 10° en ce que j'ai fortifié les églises et que je m'en sers
» comme de forteresses; 11° sur ce que j'ai fait lever des
» péages et des guidages indus; 12° pour avoir chassé
» l'évêque de Carpentras de son siége; 13° sur ce qu'on
» me soupçonne d'avoir trempé dans le meurtre de Pierre
» de Castelnau (de sainte mémoire), principalement parce
» que j'ai mis le meurtrier dans mes bonnes grâces; 14° sur
» ce que j'ai fait arrêter prisonnier l'évêque de Vaison avec
» ses clercs, que j'ai détruit son palais avec la maison des
» chanoines ; 15° enfin sur ce *qu'on dit* que j'ai envahi le
» château de Vaison et commis divers brigandages.

» J'ai fait serment sur tous ces articles et sur tous les » autres qu'on pourrait objecter, et je l'ai fait faire à tous » ceux que j'ai donnés pour caution touchant les sept châ- » teaux. — Si j'enfreins ces articles et les autres qu'on » pourra me prescrire, je consens que ces sept châteaux » soient confisqués au profit de l'Eglise romaine, et qu'elle » rentre dans le droit que j'ai sur le comté de Melgueil. » Je veux et j'accorde de plus qu'en ce cas je sois excom- » munié; qu'on jette l'interdit sur tous mes domaines; que » ceux qui feront serment avec moi, consuls ou autres et » leurs successeurs, soient dès-lors absous de la fidélité, du » devoir et du service qu'ils me doivent, et qu'ils soient » tenus de prêter serment de fidélité et de le garder à » l'Eglise romaine pour les fiefs et les droits que j'ai dans » leurs villes et dans leurs châteaux. Enfin je m'engage » par le même serment à entretenir la sûreté des che- » mins. »

Le serment du comte de Toulouse reproduit, comme on le voit, tous les faits qui lui étaient reprochés par les légats, et qui formaient autant de chefs d'accusation. Or, ces faits se divisent en deux classes : les uns sont avoués par le comte, les autres sont seulement déclarés par lui comme lui étant imputés. Il importe ici de préciser tous ces faits. Ainsi, le comte avoue qu'il a confié à des juifs les offices publics : c'était montrer une excessive tolérance; il avoue qu'il a retenu les domaines du monastère de Saint-Guilhem et d'autres églises. Nous ignorons pour quel motif il avoue qu'il a fortifié quelques églises; qu'il a levé des péages et des guidages indus; qu'il a chassé l'évêque de Carpentras de son siége; qu'il a fait arrêter l'évêque de

Vaison et ses clercs, détruit son palais avec la maison des chanoines, et envahi le château de Vaison; enfin, qu'il a entretenu des routiers. Voilà les faits dont le comte paraît reconnaître la véracité. Quant aux autres, beaucoup plus graves, il déclare sans doute qu'on les lui a imputés, mais il est bien éloigné de s'en reconnaître coupable, puisque, en présence du légat, dans l'acte le plus solennel de sa vie, il emploie toujours cette formule — *on dit,* formule que ses juges admettent sans en demander la radiation.

On a vu que, dans ce serment, le comte consent, s'il est excommunié, qu'on jette l'interdit sur toutes ses terres et que tous ses sujets soient absous de la fidélité. Raymond VI ne fait qu'employer ici une simple formule usitée au moyen-âge dans tous les serments des princes. L'excommunication, à cette époque, était la plus terrible des puissances : elle ôtait aux souverains leurs terres, leurs titres, leurs droits et leurs sujets. Il faut se donner bien de garde d'accuser ici le siége apostolique d'usurpation et d'abus d'autorité ! Les papes qui excommuniaient les souverains ne faisaient que se conformer à une jurisprudence établie, acceptée par les deux puissances, sollicitée et sanctionnée par les rois et les peuples. Ce n'est pas qu'au moyen-âge on ne trouve des lois expresses et particulières qui créent et déterminent cette grande prépondérance du siége apostolique sur les choses mêmes temporelles; mais il y avait plus que des lois pour l'établir, il y avait des coutumes partout usitées à cette époque, partout acceptées : et les coutumes sont aussi fortes que les lois. Ces coutumes constituaient en cette matière un véritable *droit public,* auquel les papes ne faisaient que se conformer.

Dès que Raymond VI eut prêté le serment que nous venons de rapporter, le légat Milon prit la parole et lui commanda 1° de réparer tous les torts dont il s'était rendu coupable envers l'évêque de Carpentras, 2° de restituer à l'évêque et au chapitre de Vaison les biens dont il s'était emparé, 3° de chasser de ses domaines les aragonais, routiers, cottereaux, brabançons, basques, maïnades, et autres brigands de cette espèce, 4° de ne donner aux juifs aucune administration publique ou particulière dans ses états, 5° de veiller à la sécurité des chemins, 6° d'exécuter fidèlement tous les ordres que le pape ou les légats pourraient lui donner. Le légat intima à peu près les mêmes ordres aux seize grands vassaux du comte, Guillaume de Baux, Hugues de Baux, Raymond de Baux, Dragonet de Bocoyran, Guillaume d'Arnaud, Raymond d'Agout, Ricard de Chamuno, Bertrand et Guillaume de Laudun, Bernard et Bermont d'Anduze, Rostaing de Posquières, Raymond et Decan d'Uzès, Raymond et Pons Gaucelin de Lunel, qui prêtèrent tous serment avec le comte de Toulouse.

Alors commença la cérémonie d'absolution. Le légat prit une longue étole et la passa au cou du comte de Toulouse; ensuite, prenant les deux extrémités de cette étole dans l'une de ses mains, et tenant de l'autre une poignée de verges, il fit marcher le comte devant lui et l'introduisit dans l'église, en le fouettant pendant tout le trajet. Après cette humiliante cérémonie, la sentence de l'absolution fut prononcée. La foule était si grande dans l'église, que le comte, ayant repris ses habits ordinaires, ne put sortir de l'édifice qu'en passant par une des nefs latérales où se trouvait le tombeau de Pierre de Castelnau. Ses enne-

mis ne manquèrent pas de proclamer qu'il s'était rendu exprès devant ce sépulcre pour y faire amende honorable du meurtre du légat dont ils le croyaient auteur.

Après que le comte eut reçu l'absolution, le 19 juin, Milon, profitant de ses bonnes dispositions, lui adressa le discours suivant :

« Moi Milon, notaire du pape et légat du siége apos- » tolique, je commande à vous seigneur Raymond comte » de Toulouse, sur la foi de votre serment et sous les » peines qui y sont dénoncées, de mettre en lieu de sûreté » les hérétiques et leurs adhérents qui se trouvent dans » vos états, pour les livrer aux croisés, et de vous unir à » eux pour les poursuivre. — Je vous défends de prêter » en aucun temps conseil ou appui aux hérétiques; de » violer le dimanche, le carême et les autres jours dési- » gnés par le concile de Latran. — Je vous ordonne de » rendre bonne justice aux églises, maisons religieuses, et » aux pauvres, quand ils voudront avoir recours à vous; » de détruire les forteresses construites dans les églises, au » jugement des évêques, et de restituer à qui de droit » celles qui ont été usurpées. — Je vous commande de » laisser en liberté les églises et les monastères, évitant de » leur imposer des albergues, des procurations et des » exactions, de vous emparer de leurs biens à la mort des » prélats et des prieurs, de vous immiscer dans leur ad- » ministration, de vous occuper de l'élection des supérieurs » par vous ou par autrui, et de mettre aucun obstacle à » cette élection. — Je vous défends de lever d'autres péages » ou guidages, soit par eau, soit par terre, que ceux qui » ont été établis par l'autorité des rois et des empereurs.

» — Je vous ordonne de supprimer tous les greniers à sel, » de ne pas en établir de nouveaux; de permettre le libre » passage par terre et par eau à tous les voyageurs; d'ob» server la paix et la trève; de vous en rapporter à la » décision du légat ou de ses délégués touchant les plaintes » qu'on formerait contre vous; de veiller à la sûreté des » chemins, et de n'obliger personne à se détourner des » anciennes routes. — Je vous ordonne de tenir pour » hérétiques et pour leurs fauteurs et récélateurs tous ceux » qui seront dénoncés comme tels à vous ou à vos baillis » par les évêques diocésains et autres supérieurs ecclé» siastiques. — Je vous commande de jurer d'observer la » paix qui a été établie par les légats, et de faire prêter un » semblable serment à tous vos vassaux. — Je vous dé» fends de rien attenter, ni directement, ni indirectement, » contre les sept châteaux que vous avez donnés en garde » à l'Eglise romaine, pour la sûreté de vos promesses. — » Observez enfin tous ces articles, et ceux que le pape et » son légat pourront dans la suite vous prescrire. »

Raymond VI n'hésita pas un instant à promettre ces diverses choses, en présence de toute l'assemblée, et nous ne connaissons rien qui nous prouve que ces promesses ne fussent pas sincères. Les consuls d'Avignon et de Nîmes firent aussi serment entre les mains du légat d'engager le comte de Toulouse à être fidèle à ses engagements. Milon fit prêter encore serment aux évêques à qui on avait donné la garde des sept châteaux du comte, de ne les rendre à ce prince que sur un ordre exprès ou une bulle du pape. Cet illustre prélat était insatiable de précautions : le 22 juin, il fit promettre par serment au comte de Toulouse et à

tous les barons qui étaient à Saint-Gilles d'observer la paix entr'eux, et de faire prêter ce même serment à tous leurs vassaux. Il leur désigna quelques prélats, au jugement desquels ils devaient s'en rapporter s'il s'élevait entr'eux quelque différend.

Le comte tenait à cœur qu'on ne doutât point de la sincérité de ses sentiments, et pour prouver son entière bonne foi, il demanda la croix à Milon et offrit de servir contre les hérétiques de la province. Le légat s'empressa de céder à sa demande. Alors Raymond fit un nouveau serment conçu en ces termes : « Au nom de Dieu, l'an XII » du pontificat d'Innocent III, le 22 juin, je Raymond, par » la grâce de Dieu duc de Narbonne, comte de Toulouse et » marquis de Provence, jure sur les saints évangiles que, » lorsque les princes croisés arriveront dans mes états, je » leur obéirai entièrement, tant pour ce qui regarde leur » propre sûreté que dans toutes les autres choses qu'ils » jugeront à propos de me commander pour leur utilité et » pour celle de toute l'armée. » Après que Raymond eut pris sa croix, l'assemblée de Saint-Gilles fut dissoute.

A peine Innocent III eut-il appris la conduite qu'avait tenue le comte de Toulouse dans cette assemblée, qu'il ne put contenir les sentiments de sa joie. Il écrivit aussitôt à ce seigneur la lettre suivante : « Nous nous réjouissons » dans le Seigneur et dans la puissance de sa grâce de ce » que, malgré tout ce qu'on avait avancé contre vous pour » noircir votre renommée, vous vous êtes soumis à nos » ordres, offrant toutes les cautions que Milon, notre notaire » apostolique, a exigées. Ainsi, vous qui étiez devenu un » sujet de scandale, êtes-vous aujourd'hui un modèle à

» imiter ; ainsi la main de Dieu a opéré sur vous d'éton-
» nantes merveilles. Pour nous, persuadé que la conduite
» que vous venez de tenir sera utile, non seulement à votre
» salut, mais encore à votre félicité temporelle, afin qu'au
» sein de la paix catholique vous puissiez conserver et aug-
» menter des biens que vous perdiez naguère au milieu
» des impies, nous exhortons votre *nobilité* par ces pré-
» sentes lettres d'agir, à l'avenir, de telle sorte que nous,
» qui désirons devant Dieu votre honneur et votre avance-
» ment, nous puissions vous environner sans cesse de notre
» protection. Prince, croyez que nous ne voulons pas vous
» imposer un joug onéreux. »

Quelle distance entre la première lettre d'Innocent III à Raymond VI et la seconde !

On dirait que le pape avait oublié toutes les autres affaires de la chrétienté pour ne s'occuper que de la croisade contre les *hérétiques provençaux*. Il écrivit à tous les évêques de France pour leur enjoindre, sous peine de censure, de contribuer d'une partie de leurs revenus aux frais de l'expédition ; à tous les fidèles, pour le même objet ; aux trois légats, pour leur recommander d'engager tous les chrétiens du royaume à favoriser cette sainte entreprise ; à Milon enfin, pour le féliciter sur l'heureux succès de ses démarches et l'exhorter à continuer son œuvre.

Après l'assemblée de Saint-Gilles, Foulques était revenu à Toulouse, où il établit une très nombreuse confrérie spécialement destinée à s'opposer aux vexations et aux exigences des usuriers qui favorisaient l'hérésie. Il plaça à la tête de cette réunion, qui attira la ville presque entière, Aymeri de Castelnau, Arnaud son frère, chevaliers, Pierre

de Saint-Rome et Arnaud Bernard, tous hommes discrets et puissants. Les habitants du Bourg s'opposèrent à cette confrérie et en formèrent une autre ; de là, des querelles, des divisions, des batailles sanglantes ; deux camps s'établirent et furent désignés sous le nom de *camp des Blancs* et *camp des Noirs.* Foulques ne fut pas heureux dans cette sainte entreprise de son zèle. Il paraît qu'il ne se rendit pas au-devant de l'armée des croisés qui s'était réunie à Lyon de toutes les parties du royaume, vers la fête de Saint-Jean-Baptiste (1209).

D'après les calculs les plus exacts, cette armée se portait à cinquante mille hommes, flamands, normands, aquitains et bourguignons. Elle était conduite par les archevêques de Reims, de Sens et de Rouen, les évêques d'Autun, de Clermont, de Nevers, de Bayeux, de Lizieux et de Chartres ; par plusieurs seigneurs de haute renommée, Eudes duc de Bourgogne, Hervé comte de Nevers, le comte de Saint-Paul, Simon de Montfort comte de Leycestre, le comte de Bar-sur-Seine, Gui de Beaujeu, Guillaume Des Roches sénéchal d'Anjou, Gaucher de Joigni, et beaucoup d'autres. Arrivés à Lyon, les croisés choisirent pour *généralissime* Arnaud, abbé de Citeaux et légat du saint-siége.

En exposants les faits qui se rattachent à la croisade contre les albigeois, nous serons toujours fidèles à la vérité historique, laissant au lecteur le soin de les apprécier. Nous observerons cependant 1° qu'on avait persuadé aux croisés, chefs et soldats, que les albigeois étaient autant de réprouvés qu'il fallait exterminer sans pitié, sans merci, et que, dans cet ordre d'idées, l'œuvre la plus agréa-

ble à Dieu et la plus utile au salut de l'âme devait être l'extermination complète de ces hardis sectaires par tous les moyens possibles; 2° que la possession de leurs biens était une conséquence naturelle de la victoire, et que cet appât purement humain devait augmenter de beaucoup l'exaltation religieuse; 3° que, dans ce siècle de foi ardente, tout était subordonné à la vérité catholique, et qu'il n'y avait en réalité qu'un seul chef sur la terre devant qui tout fléchissait, rois et peuples, — le pape; 4° que si, au premier abord, dans quelques circonstances, un sentiment de pitié s'échappe de l'âme en faveur des albigeois dépouillés, torturés, massacrés ou brûlés, ce sentiment est arrêté dans son épanchement par la certitude que nous donne l'histoire des crimes dont ces malheureux s'étaient rendus coupables sous le rapport religieux, social et politique; 5° que les princes, ayant laissé dominer ces hérétiques dans leurs états, y former des établissements et des alliances, et ces hommes étant ainsi devenus leurs sujets, il n'était pas aussi facile qu'on le pense de les chasser ou de les réduire : c'est ce qui rendit la position de quelques princes, et en particulier de Raymond VI, indécise, équivoque et flottante; 6° enfin que, quel que soit le point de vue sous lequel on envisage cette croisade, il sera toujours à regretter que plusieurs des princes croisés, et entr'autres Simon de Montfort, n'aient point été assez désintéressés après leurs victoires.

Ces observations placées, nous allons suivre la marche des évènements.

Le comte de Toulouse, ayant rencontré à Valence l'ar-

mée des croisés, y reçut grand accueil de la part des chefs, entr'autres de Pierre de Courtenay comte d'Auxerre et de Robert de Courtenay, ses cousins germains. En présence de tous les chefs assemblés et des évêques, Raymond renouvela les serments qu'il avait déjà faits à Saint-Gilles, et porta la générosité jusqu'à offrir en ôtage, non-seulement ses châteaux, mais encore son fils lui-même.

Les croisés passèrent le Rhône et arrivèrent à Montpellier; là, Raymond-Roger vicomte de Beziers et neveu de Raymond VI vint se présenter devant les légats pour protester de son entière soumission à l'Eglise. On ne voulut pas croire à la sincérité de ses protestations. De retour à Beziers, le comte, irrité, assembla ses vassaux, et ayant résolu de défendre tous ses domaines jusqu'à la dernière extrémité, il fortifia ses places, laissa une forte garnison à Beziers, et se jeta dans Carcassonne avec l'élite de ses troupes.

L'armée s'avança alors vers Beziers, jetant l'épouvante sur son passage. Le 22 juillet, elle campa sous les murs de la ville. Deux autres corps de troupes se joignirent à elle. Le premier venait d'Agen, commandé par l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Limoges, de Cahors et d'Agen, Gui comte d'Auvergne, le vicomte de Turenne, Bertrand de Cardaillac, et le seigneur de Castelnau de Montratier. Cette bande s'empara du château de Cassagneuil et y fit brûler vifs plusieurs hérétiques, hommes et femmes, qui refusèrent de se convertir. L'autre corps venait du côté du Velay, et était commandé par l'évêque du Puy. Il prit sa route par le Toulousain, et brûla, en passant, le château de Villemur sur le Tarn.

Lorsque toutes ces troupes furent réunies, l'abbé de Citeaux députa aux catholiques de Beziers Reginal de Montpeyroux, leur évêque, pour leur enjoindre, sous peine d'excommunication, de livrer les hérétiques de cette ville avec tous leurs biens ou les engager à sortir de la ville. Les catholiques repoussèrent l'une et l'autre proposition, parce qu'ils ne virent dans les albigeois que des hommes malheureux : ils jurèrent donc de défendre leur cité jusqu'à la mort. Alors l'affaire s'engagea. Les assiégés commencèrent par opérer une sortie, qui fut repoussée par les *goujats* de l'armée. Ceux-ci pénétrèrent ensuite dans la ville et appelèrent les croisés à leur secours. L'armée s'approcha des murs et se prépara à l'escalade. Les Bitterois, malgré leur valeur, ne purent soutenir le choc, et les croisés entrèrent dans la ville. Les habitants, consternés, se réfugièrent dans la cathédrale de Saint-Nazaire et dans l'église de la Madeleine. Rien n'arrêta l'impétuosité des assiégeants; ayant pénétré dans cette dernière église, ils y massacrèrent sept mille personnes. Les habitants de cette malheureuse cité tombèrent presque tous sous le fer des croisés. D'après les calculs les plus exacts, on porte leur nombre à soixante mille. Un seul historien rapporte que les chefs de l'armée ayant demandé à l'abbé de Citeaux ce qu'ils devaient faire pour distinguer les catholiques d'avec les sectaires, celui-ci aurait répondu : *Tuez-les tous : Dieu connaît ceux qui sont à lui*. Il est impossible d'admettre de semblables horreurs, sur l'autorité d'un seul historien. Après la prise de Beziers, les croisés rassemblèrent tous les corps morts, et y mirent le feu; après avoir livré aux flammes la ville entière, ils abandonnèrent ses ruines encore

fumantes et se dirigèrent vers Narbonne. La prise et la destruction totale de Beziers eurent lieu le 22 juillet 1209, jour de la Madeleine.

On vit alors arriver au camp des croisés Bérenger archevêque, Aymeri vicomte de Narbonne, suivis des députés de la ville qui venaient faire serment entre les mains du légat de livrer tous les hérétiques, contre lesquels ils avaient fait d'ailleurs des règlements très sévères. Cette soumission sauva Narbonne. Les croisés se trouvèrent réunis devant Carcassonne le premier août 1209, après s'être emparés de plus de cent châteaux sur leur passage. Cette ville possédait une forteresse redoutable, placée au sommet d'un rocher escarpé et entouré de grandes fortifications. Le vicomte de Beziers, accompagné de l'élite de ses troupes, s'y était renfermé pour la défendre. La citadelle était accompagnée de deux faubourgs également fortifiés. Les croisés donnèrent l'assaut au premier. Raymond-Roger fit des prodiges de valeur pour repousser les assiégeants; mais Simon de Montfort, doué d'une intrépidité héroïque, planta le premier ses étendards au haut des murailles. Les fossés furent comblés, et on tenta la prise du second faubourg.

Cette seconde attaque ne fut pas aussi heureuse que la première : les assiégeants furent repoussés avec de grandes pertes, et laissèrent même un de leurs chevaliers blessé dans le fossé. Simon de Montfort, accompagné de son écuyer, y descendit pour le sauver, au péril même de sa vie, et le transporta dans le camp. Il fallut, après l'échec dont on vient de parler, attaquer le faubourg dans les formes. Des machines furent construites; on travailla à saper les murailles par les fondements; une grande tour fut construite,

et portée sur quatre roues pour battre les remparts. Inutiles efforts! cette tour fut mise en pièces par les assiégés. Cependant, au huitième jour, les machines, habilement dirigées, parvinrent à entamer les murailles; la brèche fut ouverte, et les croisés refoulèrent les assiégés dans la cité.

Un incident imprévu vint tout-à-coup interrompre le cours du siége. Pierre, roi d'Aragon, arriva au camp des croisés, et se rendit tout d'abord à la tente du comte de Toulouse, son beau-frère. Ayant assemblé les chefs de la croisade, il plaida la cause du vicomte de Beziers, et offrit de se rendre auprès de lui et de lui faire accepter la paix. Pierre entra donc dans la cité, et ayant exposé à Raymond-Roger le but de sa démarche, il obtint de ce seigneur une réponse favorable qu'il s'empressa de communiquer au légat et aux chefs. On posa alors pour condition de la paix que le vicomte sortirait, lui treizième, avec armes, chevaux et bagages, mais qu'il livrerait tous les habitants aux croisés. Pierre étant retourné dans la cité pour faire accepter ces propositions au vicomte, ce seigneur, indigné, répondit : « Je préfère me laisser écorcher vif que de com-
» mettre l'infâme lâcheté d'abandonner un seul citoyen de
» cette ville. » Pierre d'Aragon, voyant la détermination
» du vicomte, se retira dans ses états.

Après son départ, les croisés tentèrent de s'emparer de la ville haute par escalade; mais l'eau bouillante, les pierres et les traits qu'on lançait sur eux le forcèrent d'abandonner ce plan d'attaque, et Carcassonne aurait été sauvée si la nature n'était venue combattre contre le dévouement et la bravoure de ses défenseurs : les chaleurs devinrent excessives, les puits tarirent, et les habitants furent obligés de

capituler. Les croisés décidèrent que les habitants auraient la vie sauve, mais qu'ils ne sortiraient qu'avec leurs chemises et leurs *brayes*. C'est ce qui fut exécuté le 15 août 1209. Le vicomte de Beziers fut gardé prisonnier en otage jusqu'à l'entière exécution de la capitulation.

Certains auteurs ont ajouté quelques circonstances au récit de la prise de Carcassonne. Ils ont prétendu que le vicomte de Beziers avait été indignement trahi par un chevalier envoyé auprès de lui par le légat ; que, sur la parole de ce chevalier, Raymond-Roger s'était rendu dans le camp, où il avait été fait prisonnier ; que les assiégés, connaissant un souterrain qui aboutissait de Carcassonne aux tours de Cabardès, sortirent sains et saufs par ce souterrain et abandonnèrent la ville. D'autres auteurs affirment que les assiégés, après s'être rendus à merci, déclarèrent qu'ils voulaient être tous catholiques, à l'exception de quatre cent cinquante qui persévérèrent dans l'hérésie, et que, sur ce nombre, quatre cents furent brûlés vifs ou pendus. Toutes ces circonstances ne sont point rapportées par les auteurs contemporains ; mais ils s'accordent tous à dire que Raymond-Roger fut jeté en prison et privé de ses domaines.

Il fallait savoir à qui ces domaines appartiendraient désormais. L'abbé de Citeaux assembla les chefs et déclara qu'il fallait choisir un des seigneurs croisés pour les gouverner. Le duc de Bourgogne, le comte de Nevers et le comte de Saint-Paul furent successivement proposés. Ces trois nobles hommes répondirent qu'ils ne consentiraient jamais à occuper les domaines du vicomte de Beziers qui venait d'être si indignement traité. Alors l'abbé de Citeaux décida qu'il nommerait lui-même, de concert avec deux

évêques et quatre chevaliers ; et Simon de Montfort, comte de Leycestre, fut élu par ce conseil improvisé. Il opposa d'abord une vive résistance, mais il finit par se rendre aux pressantes sollicitations du légat et des autres chefs.

Ce brillant héros, recommandable par sa piété, sa valeur, la pureté de sa foi et l'intégrité de ses mœurs, descendait de Guillaume, fils d'Amauri comte de Hainaut, qui vivait au dixième siècle. Ce Guillaume fils d'Amauri épousa l'héritière de la seigneurie de Montfort, située sur la Seine près de Paris, vers le couchant. De ce mariage, il eut un fils auquel il donna le nom d'Amauri qu'avait porté son propre père. C'est de là que la seigneurie prit le nom de Montfort l'Amauri. Simon était le troisième seigneur de ce nom. Il eut pour père Simon II comte d'Evreux, et pour mère Amicie comtesse de Leycestre (en Angleterre). Il eut en partage, du chef de son père et de sa mère, la seigneurie de Montfort et le comté de Leycestre. En 1190, il épousa Alix de Montmorency, dame illustre par sa naissance et surtout par ses rares qualités. A l'époque de la croisade, il avait déjà plusieurs enfants qui prirent part aussi à cette grande expédition. Simon de Montfort avait suivi le duc de Bourgogne dans le midi de la France, après avoir signalé, quelques années auparavant, sa valeur en Palestine. Il avait une taille très élevée, un port majestueux, une figure d'une mâle et ravissante beauté ; il était doué d'une force et d'une vigueur de corps peu ordinaires ; une grande et belle chevelure flottait sur ses épaules. Actif, infatigable, doué d'une affabilité et d'une politesse admirables, il captivait facilement tous ceux qui s'approchaient de sa personne, et s'exprimait avec grâce, et quelquefois même avec éloquence.

Tel était Simon de Montfort lorsqu'il fut élu prince et seigneur du pays conquis sur les hérétiques.

La charte d'après laquelle il prit possession de ses nouveaux états, porte la date du mois d'août 1209 et est conçue en ces termes : « Moi Simon de Montfort, comte de Leycestre, vicomte de Beziers et de Carcassonne, fais savoir » à tous :

« Le Seigneur ayant livré entre mes mains les terres » des hérétiques c'est-à-dire tout ce que Dieu a jugé à » propos de leur enlever par le ministère des croisés, j'ai » accepté la charge et le gouvernement de ces biens, » d'après les instances des chefs de l'armée, du légat, du » saint-siége et des autres prélats, humblement et dévote» ment en vue de la récompense éternelle et me fiant au » secours d'en haut. Désirant obtenir du ciel, par l'inter» cession des saints, les grâces nécessaires dans mon gou» vernement, je donne à Dieu et à l'église de Sainte-Marie » de Citeaux, par les mains du légat qui en est l'abbé, » sur les biens des hérétiques qui m'ont été donnés par le » ministère apostolique : à Carcassonne, la maison de l'hé» rétique Bernard Lerida; à Beziers, la maison de l'hé» rétique Amélius de Rieusec; à Salèles au diocèse de » Narbonne, la maison de la dame hérétique Filesars, » ainsi que tous les biens qui en dépendent. »

Son premier soin fut de montrer son dévouement à l'Eglise romaine. Dans ce but, il établit un cens annuel de trois deniers par *feu* en faveur de cette Eglise. Il chercha à faire respecter les droits de toutes les autres, en faisant payer les prémices et les dîmes. Afin de donner de l'autorité aux censures ecclésiastiques, il statua que ceux qui

demeureraient excommuniés pendant quarante jours, payeraient cent sols s'ils étaient chevaliers, cinquante s'ils étaient bourgeois, et vingt s'ils appartenaient à la classe du peuple.

Le duc de Bourgogne et le comte de Nevers n'étant pas d'accord entr'eux, celui-ci partit avec toutes ses troupes, et priva ainsi Simon de Montfort d'un puissant secours. Un grand nombre de barons suivirent le comte de Nevers.

Après la prise de Carcassonne, Raymond VI se rendit à Toulouse. Il venait de détruire plusieurs châteaux de ses domaines pour éviter toute contestation avec les croisés, et de promettre à la fille de Simon son fils Raymond en mariage, lorsqu'il vit arriver auprès de lui le vicomte de Saint-Florent, Aycard de Roussillon, et quelques prélats que lui envoyaient l'abbé de Citeaux. Ces députés exigèrent, sous peine d'excommunication et d'interdit, que le comte et les consuls livrassent aux croisés les habitants qui seraient désignés, ainsi que tous leurs biens. Raymond VI fut indigné de cette demande, et répondit qu'il avait reçu l'absolution du légat Milon; qu'il n'avait rien à démêler avec Simon de Montfort et Arnaud de Citeaux, et qu'il irait à Rome se plaindre au pape de la conduite que l'on tenait à son égard. Il refusa d'acquiescer à la prière qu'on lui faisait de renoncer à ce voyage, et persista dans sa résolution.

Les habitants de Toulouse, ayant appris l'objet de cette ambassade, déclarèrent qu'ils étaient tous catholiques, et rappelèrent le serment de catholicité qu'ils avaient déjà prêté entre les mains de Pierre de Castelnau et de maître Raoul. Les consuls déclarèrent aux députés qu'ils avaient

fidèlement exécuté les ordonnances de Raymond V par rapport aux hérétiques ; qu'ils étaient tout disposés à faire rendre raison de leur foi à tous ceux qui paraîtraient suspects, et qu'ils en appelaient, eux aussi , au pape.

L'abbé de Citeaux, ayant reçu cette réponse, assembla les prélats qui se trouvaient dans le camp, excommunia les consuls de Toulouse et leurs conseillers, et jeta l'interdit sur la ville. Ces actes d'autorité souveraine ne pouvaient qu'irriter le comte et les habitants.

Sous l'impression de la crainte, les seigneurs de plusieurs châteaux firent leur soumission aux croisés; Limoux, Montréal, Fanjaux, Alzonne, Castres, Lombers, se rendirent à Simon de Montfort. Pierre de Vaux-Sernay raconte qu'à Castres Simon fit brûler vifs deux hérétiques, l'un qui était du nombre des parfaits et l'autre de celui des néophites, et que ce dernier ayant déclaré sur le bûcher qu'il mourait catholique, un miracle était venu le délivrer du feu qui déjà commençait à le consumer. Mais il faut se tenir en garde contre les assertions de ce moine historien qui accueillait avec trop de crédulité tous les bruits qui circulaient autour de lui, et qui n'était jamais plus heureux que lorsqu'il apprenait qu'on avait fait brûler quelque albigeois.

Au milieu de ses victoires, Simon de Montfort se vit abandonné tout-à-coup par le duc de Bourgogne, qui reprit la route de ses états avec ses troupes : en sorte qu'il ne resta au chef de la croisade que quatre mille cinq cents hommes pour toute armée.

L'abbé de Citeaux jugea à propos de faire part au légat Milon du projet qu'avait formé le comte de Toulouse de

se rendre à Rome; aussi celui-ci, après la tenue du concile d'Avignon, qui eut lieu le 6 septembre 1209, s'était-il empressé d'écrire à Innocent III pour le prémunir contre ce seigneur. Il s'exprimait ainsi : « Je supplie Votre Sainteté » (supposé que le comte de Toulouse, qui est ennemi de la » paix et de la justice, se rende auprès d'elle pour lui demander la restitution des châteaux qu'il m'a remis en » votre nom) de ne pas se laisser surprendre par ses paroles » artificieuses, mais d'appesantir de plus en plus sur lui le » joug de l'Eglise, comme il le mérite; car il a transgressé » presque tous les quinze articles pour lesquels il avait fait » serment entre mes mains et donné des cautions..........
» Il sera très aisé, avec le secours des barons et des villes » du voisinage, de le chasser d'un pays qu'il a trop long» temps souillé par sa méchanceté. »

Dans une seconde lettre, Milon, de concert avec l'évêque de Riez, déclare qu'il a excommunié le comte de Toulouse et jeté l'interdit sur ses terres au concile d'Avignon; il énumère les motifs qui l'ont déterminé à porter cette sentence, qui cependant n'était encore que comminatoire, jusqu'à ce qu'il eut accompli ses promesses. Les actes du concile d'Avignon tenu au mois de septembre ne font point mention, à la vérité, de ce fait; mais l'assertion de Milon étant si formelle, il faut conclure que ces actes ne sont point venus tout entiers jusqu'à nous.

Peu de jours après le concile et l'envoi des lettres au pape, Raymond VI se rendit à la cour de Philippe-Auguste et y fit son testament, qui fut déposé dans les archives de Saint-Denis. En voici la teneur : « Moi Raymond, par la » grâce de Dieu duc de Narbonne, comte de Toulouse, mar-

» quis de Provence, désirant me rendre à Rome auprès du » siége apostolique, fais ainsi qu'il suit mon testament, en » cas de mort dans ce voyage. — Je lègue aux Templiers » et aux hospitaliers de Jérusalem tout le blé et le vin qui » se récoltera sur mes terres l'année de ma mort. Je donne » aux Templiers mon cheval de bataille, mes armes, ma » cuirasse, ma chaussure de guerre, mon armure de fer et » mon casque, pour l'amour de Dieu et le rachat de mes » péchés. Je donne aux hospitaliers mon jeune cheval, » pour l'amour de Dieu. » Dans la distribution de ses biens, il nomme : Baudouin son frère; Bertrand, son fils naturel, auquel il donne les châteaux de Caylus et de Bruniquel; Eléonore, son épouse; Guillemette, sa fille, à laquelle il donne les terres de Montlaur et de Saint-Georges dans le Toulousain. Il place tous ses domaines sous la protection du roi de France, son cousin, et d'Othon, empereur des Teutons. Il donne pour tuteurs à Raymond son fils, Bernard comte de Comminges, son cousin; Baudouin, son frère, et les consuls de Toulouse.

Raymond VI fit au roi de France une affreuse peinture de toutes les vexations que les légats et Simon de Montfort exerçaient dans la province, et mit également dans ses intérêts le duc de Bourgogne, le comte de Nevers et la comtesse de Champagne, qui tous lui donnèrent des lettres de recommandation pour le pape. Le comte, accompagné de divers seigneurs et des députés de la ville de Toulouse, partit bientôt après pour Rome.

Pendant que Raymond se disposait à ce voyage, Simon de Montfort se rendit à Fanjaux. Ce fut dans cette ville qu'il reçut Vital, abbé de Saint-Antonin de Pamiers, qui

venait lui offrir le pariage de l'abbaye et des châteaux de Frédelas, et l'inviter à se rendre à Pamiers. Vital, pour justifier le dessein qu'il avait de rompre avec le comte de Foix qui tenait ces forteresses et l'abbaye en pariage de ses prédécesseurs, allégua des griefs contre ce seigneur. — Il favorisait, dit-il, les hérétiques de ses domaines ; il avait fait construire dans le château de Pamiers, qu'il tenait en fief de l'abbaye, une maison où sa femme et ses sœurs, fanatisées par l'hérésie, tenaient des assemblées nocturnes. Deux chevaliers ses cousins ayant amené leur mère dans le château de Pamiers, les chanoines l'en avaient expulsée. Alors l'un des parents du comte avait tué un chanoine pendant qu'il disait la messe, et avait arraché les yeux à un frère du monastère. De plus, Raymond-Roger s'était rendu à Pamiers, accompagné de routiers, de bateleurs et de courtisanes ; il s'était emparé des clefs du monastère que l'abbé avait fait déposer sur le tombeau de saint Antonin, et s'était porté à cet excès d'enfermer les chanoines dans l'Eglise, de les y laisser trois jours sans boire ni manger, pillant pendant ce temps le monastère, couchant dans l'infirmerie avec des femmes perdues. Il avait ensuite chassé l'abbé et les chanoines de l'Eglise, en les renvoyant presque nus, et défendant de leur donner asile dans la ville.

On reprochait encore à ce comte de n'avoir donné aucune marque de respect pour les reliques de saint Antonin lorsqu'il passait un jour à cheval à côté d'une procession où elles étaient solennellement portées : ce qui avait poussé un moine qui fut témoin de ce scandale de faire au comte cette prophétie : « Seigneur, vous ne rendez aucune hon- » neur au saint martyr. Sachez que vous serez bientôt

» privé du domaine que vous avez sur cette ville ; et le » saint fera que vous en serez dépouillé de votre vivant. » On affirmait encore qu'il avait dit publiquement qu'il croirait rendre un grand service à Dieu s'il pouvait tuer tous les croisés ; que c'était une bête féroce, sanguinaire, un tyran, un chien, un barbare, le plus scélérat et le plus misérable de tous les hommes.

Cependant ce scélérat-là faisait de grandes libéralités aux églises et aux monastères, et en particulier à l'abbaye de Bolbonne, que ses ancêtres avaient enrichie. Ce fut à cette époque que les religieux de cette maison, dans la personne de Bérenger Valart, leur abbé, reçurent de Pierre, abbé de Saint-Michel de Cuxa, l'église de Sainte-Marie de Trémesaïgues avec toutes ses dîmes et appartenances. Cette terre de Trémesaïgues devint une ferme de Bolbonne. L'affreux portrait qu'on vient de voir du comte Raymond-Roger est tout entier de la main de Pierre de Vaux-Sernay, qu'on ne peut certainement accuser d'être timide dans sa touche.

Simon de Montfort suivit Vital à Pamiers, et prit en passant, sur le comte de Foix, le château de Mirepoix, qu'il céda à Gui de Levis, maréchal de ses armées. Il reçut à Pamiers le château de ce nom en pariage, et en fit aussitôt hommage à l'abbé de Frédelas en ces termes : « Moi » comte Simon, je donne à Dieu, à Saint-Antonin et à ses » religieux, pour la maison qui m'est cédée dans le château, » un demi-boisseau de pur froment, demi-muid de vin et » une vache grasse. » L'acte fut passé au mois de septembre 1209, en présence de Foulques évêque de Toulouse, des frères Richard et Arnaud Poincha, moines de Citeaux,

de Bouchard de Marli, de Guillaume de Lucé, de Gui de Levis, et de plusieurs autres chevaliers français.

Le château de Saverdun et la seigneurie d'Albi tombèrent au pouvoir de Simon de Montfort, qui, de cette dernière ville, revint à Carcassonne, où il retrouva Milon et l'abbé de Citeaux. Il écrivit alors au pape la lettre suivante :
« Au très saint père et seigneur Innocent III, par la grâce
» de Dieu pontife souverain du siége apostolique, moi
» Simon comte de Leycestre, seigneur de Montfort, vicomte
» de Beziers et de Carcassonne, salut, respect et soumis-
» sion. Votre Sainteté n'ignore pas avec quel zèle, dès que
» vos ordres m'ont été intimés, je me suis porté contre les
» hérétiques au pays des Albigeois, où, par la voix de Dieu
» et le choix des princes croisés, j'ai été appelé, quoique
» indigne, à gouverner ce pays. J'ai résolu, pour l'honneur
» de Dieu et le soutien de la foi catholique, d'y demeurer,
» si je le puis, espérant y détruire l'hérésie avec l'aide de
» Dieu et votre concours, deux choses qui soutiendront mon
» courage. Il faut cependant que vous meniez à terme ce
» que vous avez si bien commencé ; car le travail est ingrat
» pour deux motifs : d'abord, les seigneurs qui avaient
» pris part à cette expédition m'ont abandonné seul avec
» une faible armée au milieu des ennemis du Christ, qui
» errent au sein des rochers et des montagnes ; ensuite,
» cette terre ayant été ravagée et réduite à une véritable
» désolation, il me sera impossible de la gouverner sans
» votre secours et celui des fidèles. »

Après cela, il déclare au pape qu'il est très embarrassé pour payer la solde de ses troupes, et lui marque, pour gagner sa bienveillance, qu'il a imposé trois deniers de cens

annuel sur chaque maison en faveur de l'Eglise romaine. Il termine ainsi : « Après avoir disposé toutes choses pour » l'honneur de Dieu, je supplie Votre Sainteté de vouloir » bien me confirmer dans la possession de ce pays qui m'a » été donné, et à mes héritiers, de la part de Dieu et de la » vôtre, par l'abbé de Citeaux votre légat, du conseil de » toute l'armée. » Cette lettre fut portée au pape par des ambassadeurs, à la tête desquels se trouvait Robert de Mauvoisin.

Peu de jours après le départ des députés, Raymond-Roger vicomte de Beziers, mourut à Carcassonne dans l'étroite prison où Montfort le faisait garder. Ce seigneur, voyant arriver le terme de sa vie, se confessa à l'évêque de Carcassonne, et reçut les derniers sacrements. Simon fit exposer son corps dans la cathédrale et lui fit faire de magnifiques funérailles. Le peuple, accouru en foule, donna des larmes à sa mort. Il laissa un enfant âgé de deux ans, qui fut nommé Raymond Trincavel.

Simon de Montfort se rendit à Limoux pour y faire reconnaître sa souveraineté. Au château de Preixan, il rencontra le comte de Foix, qui lui en fit ouvrir les portes, se soumit à ses ordres et à ceux du légat, et leur donna en otage Aimery, le plus jeune de ses enfants, pour garant de sa foi. Il n'était pas tranquille sur ses victoires, car à cette même époque la plupart des chevaliers des diocèses de Beziers, Carcassonne et Albi venaient de se déclarer contre lui. Le roi d'Aragon avait refusé de recevoir son hommage pour la vicomté de Carcassonne : ce qui était de mauvais augure. Plusieurs de ses chevaliers avaient été faits prisonniers. La peine que lui causaient ces revers pas-

sagers fut adoucie par les lettres qu'il reçut d'Innocent III. Dans la première, il le félicitait en termes magnifiques de ses exploits et de son élection en qualité de chef de la croisade ; il confirmait ensuite toutes les donations qui lui avaient été faites. Dans la seconde, il lui annonçait qu'il allait écrire à l'empereur Othon, aux rois d'Aragon et de Castille, et à tous les personnages puissants, hommes et femmes, pour les prier de lui envoyer du secours. Il s'excusait sur ce que les besoins de la Terre-Sainte ne lui permettaient pas de faire en sa faveur tout ce qu'il désirait.

Le pape écrivit, en effet, à l'empereur Othon et aux rois d'Aragon et de Castille pour réclamer leurs secours en faveur de Simon. C'est dans ces lettres qu'on trouve ce passage si remarquable : « Il a déjà pris cinq cents tant » villes que châteaux, d'où il a chassé l'hérésie et où il a » rétabli la foi catholique. » Evidemment, il faut bien l'avouer, ne dirait-on pas que Simon de Montfort et ses légats cherchaient à tromper le pape sur l'étendue de leurs conquêtes? Il écrivit à tous les prélats des diocèses de Narbonne, Beziers, Toulouse et Albi, pour leur ordonner de remettre à Simon de Montfort tout ce qui avait été confisqué sur les hérétiques, à moins qu'ils ne vinssent à se convertir.

Un évènement inattendu vint éloigner le comte de Foix de Simon de Montfort. Raymond-Roger, désirant faire la paix avec les légats qui se trouvaient alors à Saint-Gilles, leur envoya Raymond II abbé d'Eaunes pour négocier cette paix. Ce religieux ne put s'entendre avec les légats, et reprit la route de son monastère, accompagné de deux moines et d'un frère convers. A un mille de Carcassonne, il fut ren-

contré par Guillaume de Rochefort, frère de l'évêque de cette ville, qui tua l'abbé et le frère, et blessa dangereusement un des moines. Pierre de Vaux-Sernay, qui raconte cet évènement, prétend que ce fut le comte de Foix qui fit assassiner ces religieux pour se venger de ce qu'ils n'avaient pas réussi dans leur négociation. Mais un monument authentique vient nous apprendre que les croisés firent un grand accueil aux assassins, les admirent à leur table et dans leurs tentes. Ce monument est la lettre qu'écrivirent les habitants de Toulouse au roi d'Aragon, quelques années plus tard. Il paraîtrait résulter de cette assertion que les croisés ne furent pas étrangers à ce meurtre.

Quoi qu'il en soit, le comte de Foix abandonna Simon de Monfort, reprit le château de Pleixan qu'il lui avait livré, et fit prisonnier plusieurs bourgeois de Pamiers. Le général de la croisade perdit le château de Montréal par la trahison d'un ecclésiastique auquel il l'avait confié, et qui l'avait livré à Aymeri, l'ancien seigneur. Montfort assiégea le château de Bram où cet ecclésiastique s'était retiré, prit ce malheureux, le fit dégrader par l'évêque de Carcassonne, et après l'avoir fait traîner dans cette ville attaché à la queue d'un cheval, il le fit pendre.

A la fin de l'année 1209, Montfort avait perdu Castres, Lombers, et près de quarante châteaux, en sorte qu'à Noël il ne possédait plus que Carcassonne, Fanjaux, Saissac, Limoux, Pamiers, Saverdun, Albi et Ambialet. Il apprit en même temps la mort de Milon, qui eut lieu à Montpellier. Tant de revers auraient abattu un autre courage.

Au milieu des agitations de la croisade, un riche seigneur du pays toulousain, nommé le chevalier Guillaume de Lis-

sac, donna des terres considérables situées dans la vallée de Valnègre à une abbesse appelée Jordane et à ses religieuses, qui suivaient la règle de Citeaux dans une maison qui avait été fondée depuis peu par les moines de Bolbonne. Ce monastère prit le nom de Valnègre des terres qui avaient été cédées, et fit partie plus tard du diocèse de Rieux. Celui de Comminges perdit, vers la fin de 1209, son évêque, Adémar de Castillon, dont, à cette époque, on retrouve le nom dans les chartes de Bonnefont, qui, dans la personne de Guillaume III, son abbé, reçut de la part de Guillaume d'Aulon quelques terres.

Au mois de janvier 1210, Raymond VI fut admis à l'audience d'Innocent III. Le pape le reçut en présence de tout le collége des cardinaux. Le comte exposa avec une noble fermeté les griefs qu'il avait contre le légat et Simon de Montfort. Un des consuls de Toulouse, qui était présent, confirma les paroles du comte. Le pape le prit alors par la main, entendit sa confession, lui donna l'absolution en présence de l'assemblée, et le congédia en lui donnant un riche manteau et une bague d'un grand prix.

Après le départ du comte, Innocent III adressa la lettre suivante, le 25 janvier, aux archevêques de Narbonne et d'Arles et à l'évêque d'Agen.

« Raymond comte de Toulouse, s'étant présenté devant » nous, nous a porté plainte contre les légats, qui l'ont » fort maltraité, quoiqu'il eût déjà rempli la plupart des » obligations très onéreuses auxquelles maître Milon notre » notaire, *de bonne mémoire,* l'avait assujetti. Il nous a fait » voir de plus les certificats de diverses églises, qui prou- » vent qu'il leur a fait satisfaction; enfin il nous a assuré

» qu'il était prêt à exécuter entièrement toutes ses pro-
» messes, qu'il n'avait pu encore achever d'accomplir. Il
» nous a prié de lui permettre en conséquence de se justi-
» fier devant nous touchant la foi catholique, sur laquelle
» il est suspect depuis longtemps, quoique injustement, et
» de lui rendre ensuite les châteaux qu'il nous a remis :
» ajoutant qu'il n'est pas juste qu'on les détienne sans fin,
» ne les ayant donnés que pour caution. Quoiqu'on assure
» que ces châteaux sont dévolus à l'Eglise romaine, en vertu
» des obligations qu'il a contractées, parce qu'il ne les a pas
» remplies, cependant, comme il ne convient pas que l'Eglise
» s'enrichisse aux dépens d'autrui, nous avons traité béni-
» gnement le comte, et nous avons jugé, du conseil de nos
» frères, qu'il ne devait pas perdre le droit qu'il a sur ces
» châteaux, pourvu qu'il exécute fidèlement ce qui lui a été
» ordonné. Il doit d'ailleurs nous tenir compte de ce que
» nous lui avons fait conserver ses domaines par l'armée
» chrétienne qui, par notre ordre, est à combattre les hé-
» rétiques. Mais parce qu'entre toutes les causes, nous de-
» vons être plus attentifs à celles qui regardent la foi, et
» que nous devons les peser plus mûrement, nous avons
» enjoint à nos légats de tenir un concile dans un lieu
» commode, trois mois après avoir reçu les présentes, et
» d'y convoquer les archevêques, les évêques, abbés, prin-
» ces, barons, chevaliers et autres dont ils jugeront la pré-
» sence nécessaire ; et si avant la fin du concile il se pré-
» sente un accusateur contre le comte, à qui nous avons
» ordonné d'exécuter en attendant, ce à quoi il s'est obligé,
» et que cet accusateur s'offre de prouver que le comte s'est
» écarté de la foi orthodoxe, et qu'il est coupable de la

» mort du légat Pierre de Castelnau, alors les légats, après
» avoir ouï les parties, et continué la procédure jusqu'à
» sentence définitive, nous renverrons cette affaire suffi-
» samment instruite, et ils leur assigneront un terme pré-
» cis pour se présenter devant nous, et y entendre leur ju-
» gement. Que, s'il ne se présente aucun accusateur contre
» le comte, les légats délibéreront de quelle manière ils re-
» cevront sa justification sur les deux articles, afin que son
» ignominie finisse dans l'endroit même où elle a com-
» mencé. Si le comte se soumet à faire preuve de son inno-
» cence, suivant la forme qui lui aura été prescrite par les
» légats avec l'approbation du concile, ils l'admettront à se
» justifier; mais si par hasard il vient à succomber, ils au-
» ront soin de nous en donner avis, en conservant toujours
» en leurs mains les châteaux qu'il leur a remis; ils nous
» avertiront aussi s'il se plaint qu'on l'opprime injustement,
» touchant la manière dont ils lui auront ordonné de se
» justifier. Dans l'un et l'autre cas, ils attendront la réponse
» du siége apostolique. Que si le comte se justifie canoni-
» quement, de la manière qui lui aura été prescrite, ils
» déclareront publiquement qu'ils le tiennent pour catho-
» lique, et pour innocent de la mort de Pierre de Castel-
» nau, et ils lui rendront ses châteaux, après qu'il aura
» accompli ce qui lui a été ordonné : ils recevront cepen-
» dant de lui une autre caution suffisante, pour l'observa-
» tion de la paix perpétuelle à laquelle il s'est engagé ;
» mais qu'ils apportent surtout toute l'attention possible,
» pour que l'exécution de nos ordres ne soit point retardée
» par des questions frivoles et malicieuses. »

On ne peut qu'admirer ici la sagesse du pontife. En

même temps il écrivait à l'évêque de Riez, son légat, et à maître Thédise, chanoine de Gênes, pour leur ordonner d'assembler le concile et d'y recevoir la justification du comte de Toulouse. Par une autre missive, il leur mandait d'admettre ce prince à plaider devant eux sa cause. Il écrivait encore à l'abbé de Citeaux que le comte de Toulouse s'était rendu auprès de lui, et qu'il l'avait reçu avec honneur ; que ce seigneur avait demandé humblement pardon et promis de faire une entière satisfaction. Le pape ajoutait ensuite que les citoyens de Toulouse lui avaient demandé l'absolution des censures qu'ils avaient encourues, et qu'ils étaient appuyés auprès de lui par des personnes de la plus haute considération. En conséquence, il ordonnait à l'abbé de Citeaux de les absoudre, se réservant, s'ils refusaient d'acquiescer aux ordres qui leur seraient donnés, de les punir plus sévèrement encore.

Innocent III adressa aussi à Raymond VI une assez longue réponse sur les explications que ce seigneur lui avait demandées au sujet de quelques articles dont le légat Milon lui avait ordonné l'exécution. On y trouve une exposition simple et claire des actes qui constituent l'hérésie et des peines que doivent subir les hérétiques. L'évêque d'Agen, qui se trouvait à Rome, se plaignit au pape de ce que le comte de Toulouse exigeait, des églises du pays, des albergues et des procurations qui ne lui étaient point dues, et de ce qu'il avait établi, de concert avec la comtesse sa femme, de nouveaux péages à Marmande, à Villefranche, et en divers autres lieux. Le pape écrivit à ce sujet à l'archevêque de Bordeaux et aux doyens de Saint-André et de Saint-Séverin en cette ville, pour leur déclarer que le comte

de Toulouse, qu'il appelle *son cher fils,* avait renoncé, en sa présence, à tous ses droits.

L'état où se trouvait cette ville touchait le cœur du pontife. Il avait, comme on l'a vu, parfaitement accueilli ses députés; il ordonna donc à l'abbé de Citeaux et à maître Thédise de se transporter à Toulouse pour lever l'interdit qui avait été jeté sur elle. Pour obéir à ces ordres, Arnaud de Citeaux, Thédise et l'évêque d'Uzès se rendirent à Toulouse. L'évêque Foulques s'y trouva aussi. L'abbé voulait procéder seul à l'exécution des ordres du pape. Les Toulousains ne voulurent pas reconnaître son autorité exclusive, et parlèrent d'un nouvel appel. Cependant, sur les instances de Foulques, de l'évêque d'Uzès et de quelques autres personnages, ils consentirent à ce que demandait le légat : ils lui offrirent de lui payer la somme de mille livres toulousaines. Le légat alors leur donna l'absolution solennelle. Quelques difficultés ayant surgi au sujet de la répartition de cette somme, dont on n'avait pu payer que la moitié, le légat excommunia de nouveau les consuls et jeta encore une fois l'interdit sur la ville. Les Toulousains portèrent ici la patience jusqu'à l'héroïsme : ils s'engagèrent par serment à obéir au pape en tout ce qui concernait les affaires de la religion, et pour garant de leur promesse, ils remirent entre les mains de Foulques, et sur sa demande, un certain nombre de citoyens les plus honorables. Foulques les envoya à Pamiers pour y être placés sous la garde de Simon de Montfort, qui les y retint depuis la mi-carême jusqu'au 9 d'août.

Nous ne suivrons pas ce général dans ses expéditions : à Saint-Thibéry, où les prélats reçurent l'abjuration d'Etienne

de Servian, l'un des plus riches seigneurs du diocèse de Beziers; à Montlaur, château situé près du couvent de Lagrasse, où il fit pendre tous ceux qui assiégeaient la garnison renfermée dans l'une des tours; à Alzonne, dont il s'empara; à Bram, où il fit quelques prisonniers à qui il fit crever les yeux et couper le nez; dans le Minervois, dont le château résista à ses attaques; à celui d'Alairac, qu'il emporta après onze jours de siége; à Carcassonne, où il conduisit Alix de Montmorenci, sa femme, qui lui avait amené quelques croisés de France.

Nous le trouvons ensuite à Pamiers, où le roi d'Aragon lui avait donné rendez-vous pour le réconcilier avec le comte de Foix. Raymond VI s'y trouvait aussi. Après son départ de Rome, Raymond s'était rendu à la cour de l'empereur Othon pour implorer son secours contre Simon de Montfort; de là, à la cour de Philippe-Auguste, dont il fut, dit-on, assez froidement reçu. Ce qu'il y eut d'assez singulier dans ce voyage, c'est que Simon avait ordonné à ses vassaux de France de faire grand accueil au comte de Toulouse.

Celui-ci, de retour dans sa capitale, avait reçu une donation de quelques domaines de la part des chevaliers de la ville de Rabastens, en présence de Foulques. La conférence de Pamiers n'ayant eu aucun résultat, Raymond VI et le roi d'Aragon vinrent à Toulouse; quant à Simon de Montfort, il marcha vers le château de Foix. Les habitants firent si bonne contenance, qu'ils forcèrent le général à prendre la fuite et tuèrent son chevalier suivant.

De Foix, Simon se rendit à Carcassonne, où se trouvait aussi l'abbé de Citeaux. Le comte de Toulouse, qui tenait

à montrer au pape combien il agissait avec bonne foi, alla les joindre en cette ville pour leur signifier les ordres d'Innocent III qui l'admettaient à se purger du crime d'hérésie et du meurtre de Pierre de Castelnau. Le légat l'accueillit avec la plus grande distinction, lui, son consul et toute sa cour, lui promettant de se rendre bientôt à Toulouse pour y régler l'affaire de sa justification. On vit alors arriver en cette ville l'abbé de Citeaux, les évêques de Riez et d'Uzès, de Beziers et de Marseille. Raymond VI les défraya avec toute leur suite pendant le long séjour qu'ils firent. On pense que Simon de Montfort assistait à la conférence, puisqu'il eut une entrevue à Portet, village situé près de Toulouse, avec le roi d'Aragon et l'abbé de Citeaux. On voulut attendre l'arrivée de maître Thédise avant de toucher à l'objet de la conférence. Simon de Montfort partit pour Carcassonne, et le roi d'Aragon pour l'Espagne, où il alla continuer la guerre contre les Maures.

Thédise arriva enfin à Toulouse. Après une longue entrevue avec l'abbé de Citeaux, on reprit la conférence; mais, par une détermination peu loyale, on ajourna le comte à trois mois de date pour qu'il se trouvât à une espèce de concile qui devait être assemblé à Saint-Gilles; on lui ordonna en même temps de chasser les hérétiques de ses domaines et de révoquer les nouveaux péages. Ces deux articles étaient si essentiels, que, d'après les dispositions des légats, le comte ne pouvait se justifier qu'après les avoir exécutés, ce qui ne paraissait pas très rationnel. Il accepta cependant la proposition des légats. Le 26 juin 1210, s'étant rendu à Moissac, il y passa un accord avec Raymond, abbé de ce monastère, touchant la justice et les

droits seigneuriaux de la ville, que le comte possédait en qualité d'*abbé chevalier*. Azémar, abbé de Saint-Théodard, assista à cet accord. Nous trouvons dans nos annales que cet abbé eut de très-grands démêlés avec Raymond VI, et qu'il fut jeté dans les fers par ses ordres, pendant une année entière. Nous n'avons pu découvrir ni l'époque ni le motif de cette incarcération. Après avoir passé cet accord, Raymond partit pour la Provence.

Il se tint, à cette époque, une assemblée d'évêques à Montélimart, présidée par Gaufrid évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dans laquelle on cassa et annula certains autres arrangements passés, quelques années auparavant, entre le comte de Toulouse et les habitants du pays. Le motif de la résiliation de ces actes était qu'ils avaient été conclus sans l'agrément du pape et de l'empereur. Ce fut par les ordres des légats que ces accords furent rompus.

Ceux-ci se trouvaient avec Simon de Montfort devant le château de Minerve, qui fut réduit après sept semaines de siége, et où on brûla plus de cent quatre-vingts hérétiques qui avaient obstinément refusé de se convertir. Ceux-ci se précipitèrent eux-mêmes dans le bûcher avec un courage digne d'une meilleure cause. Foulques, évêque de Toulouse, assista à ce siége et fut témoin de cet épouvantable drame. Le 28 juin, le pape écrivit à Simon de Montfort pour confirmer en sa faveur la possession de la ville d'Albi. Il ordonna en même temps à tous les abbés et prélats de plusieurs diocèses de livrer à ce général tout ce qui avait appartenu aux hérétiques, et de lever partout des subsides pour soutenir la croisade.

Après la prise de Minerve, l'évêque de Riez et maître

Thédise s'acheminèrent vers le Rhône pour le concile qu'ils avaient indiqué à Saint-Gilles. Raymond était déjà arrivé dans cette ville. Le 12 juillet, il passa dans son palais un accord avec Guillaume de Baux, prince d'Orange, pour la cession réciproque de quelques châteaux et domaines ; de là, il se rendit à Uzès, et y reçut l'aveu de Raymond Pelet, qui se déclara son feudataire pour les biens qu'il possédait au dedans et au dehors de la ville d'Alais. Ensuite le comte de Toulouse vint à Saint-Saturnin (Pont-Saint-Esprit), où il passa un accord avec Bernon, évêque de Viviers, dans le cloître de l'évêché, le 17 août, en présence du comte Baudouin son frère et de plusieurs seigneurs. Ces divers actes nous prouvent que Raymond faisait tous ses efforts pour satisfaire aux ordres des légats et terminer tous les différends qu'il pouvait avoir avec les prélats au sujet de ses domaines.

Ses efforts devinrent impuissants, car, à Saint-Gilles où se trouvaient réunis les légats et les évêques, on ne voulut point l'entendre sur sa justification sans qu'il eût accompli ce que les légats lui avaient imposé. Le comte sortit du concile, le cœur irrité et versant des larmes. Il résulte manifestement, tant du témoignage des historiens que de la lettre écrite à Innocent III par l'évêque de Riez et maître Thédise sur ce qui venait de se passer à Saint-Gilles, qu'on ne voulut point écouter la justification du comte au sujet du crime d'hérésie et du meurtre de Pierre de Castelnau, parce qu'à cet acte était attachée la restitution des sept châteaux qu'il avait donnés en garantie de sa parole. On fit croire au pape qu'il n'avait exécuté aucun des articles prescrits par Milon. C'est ce qui résulte de la lettre suivante

écrite le 17 décembre à Raymond VI : « Il n'est pas décent » à un personnage d'un aussi grand nom que le vôtre d'être » négligent dans l'exécution des justes promesses qu'il a » faites, quand il souhaite qu'on lui tienne celles qu'on lui a » données. Puisque vous avez donc promis de chasser les » hérétiques de vos domaines, nous sommes également sur- » pris et affligé d'apprendre qu'ils y habitent encore par » votre négligence, pour ne pas dire par votre permission. » Outre le péril de votre âme, comme votre réputation en » pourrait souffrir considérablement, nous vous prions et » nous vous exhortons de ne pas différer à les *exterminer,* » ainsi que vous l'avez promis en notre présence. Autre- » ment leurs biens seront accordés par le jugement de Dieu » à leurs *exterminateurs.* »

En même temps, le pape écrivit une lettre collective aux comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges pour leur recommander Simon de Montfort. Ce fut peut-être à la suite et à cause de cette lettre que Raymond VI eut une conférence en Albigeois avec le chef de la croisade. Toutes les condescendances de Raymond VI n'amélioraient pas sa position, car il fut excommunié par les légats quelque temps après l'assemblée de Saint-Gilles, à laquelle, du reste, assista Foulques évêque de Toulouse, que certains historiens accusent d'avoir formé le projet de faire dépouiller le comte de ses domaines.

L'entrevue dont nous venons de parler eut lieu au château d'Ambialet. Les deux parties ne purent s'entendre, et c'est de cette conférence que date l'opposition éclatante qui se manifesta entre Montfort et Raymond VI. Vers la mi-décembre, celui-ci rentra à Toulouse, et, étant dans le château

Narbonnais, il emprunta cent marcs d'argent aux habitants de Moissac. Le pape fut bientôt informé par ses légats de la mésintelligence qui existait entre le comte de Montfort et celui de Toulouse, car il écrivit, à la fin de l'année, de nouvelles lettres à ce seigneur, ainsi qu'aux comtes de Foix, de Comminges et de Béarn, pour les exhorter à favoriser la sainte entreprise du comte de Leycestre et à chasser tous les hérétiques de leurs domaines.

Après la mort d'Adémar de Castillon, évêque de Comminges, le siége demeura vacant, et il l'était encore au mois de juin 1210, d'après une charte de l'abbaye de Lézat qui contient une donation faite à Bonnefont par Gaston de Ganac. Peu de temps après, Garsias de l'Ort fut élu évêque de Comminges. Il avait embrassé la vie religieuse dans le monastère de Saint-Pé de Génerès, et il en était abbé lorsqu'on l'éleva à la dignité épiscopale. C'était un homme d'une éminente sainteté. Une charte de Nizors, qui porte la date de 1210, ne nous laisse aucun doute sur le commencement de son épiscopat.

D'après l'historien Pierre de Vaux-Sernai, homme beaucoup trop crédule, un miracle éclatant aurait eu lieu à Toulouse pendant le siége du château de Minervois. « Il y » avait, dit cet auteur, auprès du palais de Raymond une » église dédiée à la Vierge. Les murailles venaient d'être res» taurées et blanchies ; un soir, apparurent tout-à-coup sur » ces murs, des croix qui avaient le brillant de l'argent et » se trouvaient disséminées. Elles paraissaient et disparais» saient tour à tour. A peine voulait-on lever le doigt pour » les montrer aux autres, qu'elles s'éclipsaient comme un » rapide éclair. Elles étaient de diverses grandeurs. Cette

» apparition dura quinze jours, à la même heure. Tous les » habitants virent ces croix. Foulques évêque de Toulouse, » Raymond évêque de Beziers, l'abbé de Citeaux et maître » Thédise m'ont déclaré les avoir vues. Le chapelain de » cette église ne put voir ces croix ; mais une nuit qu'il » était en prières pour obtenir la faveur d'être témoin du » prodige, il aperçut une foule de croix qui, en l'air, par- » couraient l'église dans tous les sens. Il y en avait une » plus grande que les autres ; celle-ci sortit de l'église, et » les petites croix la suivirent. Le chapelain les suivit aussi. » Elles sortirent de la ville, et il vit alors un grand capi- » taine, tout brillant par son armure et tenant en sa main » une épée nue, qui, aidé par ces croix, tua un homme » de haute stature qui sortait de la ville. A cette vue, le » chapelain tomba presque évanoui ; il alla ensuite trouver » l'évêque d'Uzès et lui raconta à genoux cet évènement. » Ceux qui ne voudront pas croire à la vérité de ce prodige, saisiront du moins, sans peine, l'allégorie. Ces croix sont les croisés ; la plus grande, est le légat ; l'homme à la brillante armure, est Simon de Montfort ; celui qui est tué, est Raymond VI. L'église dans laquelle aurait eu lieu cette apparition est celle de *la Dalbade,* ainsi nommée à cause de la blancheur éclatante de ses murailles.

L'année 1211 s'ouvre, dans notre histoire, par la conférence qui se tint à Narbonne, au mois de janvier. Simon de Montfort, qui avait jeté l'épouvante dans la contrée par la prise des châteaux de Termes, de Coustaussa, d'Albas et de Puyvert dans le Toulousain, partit pour Narbonne, où se trouvèrent aussi le comte de Toulouse, le roi d'Aragon son beau-frère, Raymond évêque d'Uzès, Arnaud de Citeaux

et maître Thédise. Le roi d'Aragon se posa dans cette assemblée en véritable conciliateur : par son entremise, l'abbé de Citeaux offrit de le conserver dans la paisible possession de ses domaines et des droits qu'il avait sur les châteaux possédés par les hérétiques, s'il voulait les chasser de ses états. Cette proposition montre jusqu'à la dernière évidence qu'on avait résolu de dépouiller Raymond VI de sa principauté, en lui imposant une condition qu'il regardait comme attentatoire à sa liberté de souverain. On lui promit même que, s'il renvoyait les hérétiques, on lui donnerait la propriété du tiers des châteaux qui leur appartenaient et qui n'étaient pas de sa *mouvance*. Raymond refusa tout..... sa loyauté ne lui permettait pas de s'enrichir des dépouilles des vaincus.

Pierre d'Aragon plaida alors la cause du comte de Foix, qu'il voulait réconcilier avec l'Eglise. On lui imposa le serment d'obéir aux ordres du pape, et Simon de Monfort lui déclara qu'il lui rendrait toutes les terres dont il s'était emparé sur lui, à la réserve du château de Pamiers. Le roi d'Aragon, de son côté, promit aux légats que les croisés n'auraient plus rien à souffrir dans ce pays. Les légats demandèrent alors au roi de recevoir l'hommage de Simon de Montfort pour Carcassonne. La position du prince était délicate : s'il l'accordait, c'était reconnaître la conquête de Simon ; s'il refusait, c'était déplaire aux légats. Pressé par de nouvelles instances, Pierre céda à la demande des légats. Ceux-ci avaient tant à cœur l'expulsion des hérétiques que, quelques jours après, se trouvant avec ces mêmes seigneurs à Montpellier, ils redoublèrent d'efforts auprès de Raymond VI, qui promit d'accepter les offres qu'on lui fai-

sait. Le repentir ne tarda pas à agiter son âme, et il partit de Montpellier sans avoir rien conclu.

Simon de Montfort, profitant des bonnes dispositions du roi d'Aragon et désirant assurer sur sa tête les domaines de la maison de Beziers, offrit de marier sa fille avec Jacques, fils du roi. La proposition fut acceptée. En attendant que le mariage pût s'accomplir, Pierre donna son fils en otage à Simon, qui le fit conduire à la citadelle de Carcascassonne. En même temps, le roi d'Aragon donna sa fille Sancie en mariage au jeune Raymond, fils du comte de Toulouse. Ce fut alors que ce dernier fit donation à ce jeune prince du comté de Toulouse.

Les légats du pape, intimément persuadés qu'il était impossible de donner la paix à l'Eglise tant qu'on n'aurait pas réduit Raymond VI, se déterminèrent à convoquer un nouveau concile à Arles en Provence, auquel furent appelés le roi d'Aragon et le comte. Ils s'y rendirent, et défense leur fut faite de sortir de la ville sans l'autorisation des légats. Ceux-ci poussèrent les choses à l'extrême. Ils dressèrent quatorze articles qu'ils envoyèrent à Raymond; les voici : 1° il congédiera toutes les troupes qu'il a levées et qui sont en marche pour le secourir; — 2° il obéira à l'Eglise, réparera tous les dommages qu'il a causés, et lui sera soumis tout le temps de sa vie; — 3° on ne servira aux repas, dans tous ses domaines, que deux sortes de viande; — 4° il chassera les hérétiques et leurs fauteurs de tous ses états; — 5° il livrera aux légats et à Simon de Montfort, dans l'espace d'un an, tous ceux qui lui seront indiqués, et dont les légats disposeront à volonté; — 6° tous les habitants de ses domaines, nobles ou *vilains*, ne porte-

ront point des habits de prix, mais seulement des chapes noires et mauvaises; — 7° il fera raser jusqu'au rez-de-chaussée toutes les fortifications des places de défense qui sont dans ses états; — 8° aucun gentilhomme ou noble de ses vassaux ne pourra habiter dans les villes, mais seulement à la campagne; — 9° il ne fera lever aucun péage ou usage que ceux qu'on levait anciennement; — 10° chaque chef de famille payera, tous les ans, quatre deniers toulousains au légat ou à son délégué; — 11° il restituera tous les profits qu'il a tirés des *renouveaux* (renoubiés) de ses domaines; — 12° le comte Montfort et ses gens voyageront en toute sûreté dans le pays soumis à l'autorité de Raymond, et seront défrayés partout; — 13° quand Raymond aura accompli toutes ces choses, il ira servir outre-mer parmi les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, sans qu'il puisse revenir dans ses états que lorsque le légat le lui permettra; — 14° toutes ses terres et seigneuries lui seront rendues par le légat et le comte de Montfort, s'ils le jugent à propos.

Tels sont les fameux articles du concile d'Arles, qui dévoilent la pensée tout entière des légats, du pape, et du chef de la croisade au sujet de Raymond VI. On éprouve, en les lisant, un sentiment pénible, et on n'est point étonné qu'après les avoir lus, le comte ait éclaté de rire, et que le roi d'Aragon lui ait dit : *Plan tan pagat* (on vous a bien payé). Ces deux princes, indignés, quittèrent Arles sans avertir les légats. Ceux-ci aussitôt excommunièrent de nouveau le comte de Toulouse, le déclarèrent ennemi de l'Eglise, apostat de la foi, et disposèrent de ses domaines en faveur du premier occupant. Arnaud de Saint-Ruf fut

envoyé à Rome. Par une bulle qui porte la date du 17 avril 1211, Innocent III confirma la sentence portée contre Raymond, ordonna qu'on se saisît du comté de Melgueil, et qu'on le dépouillât de tous ses domaines. Par cet acte de suprême autorité, il déposa tous les évêques favorables à Raymond VI, et les remplaça par des prélats dévoués à Simon de Montfort.

La guerre était donc ouvertement déclarée au comte de Toulouse, qui rentra dans sa capitale, résolu à se défendre contre ceux qui voudraient envahir ses domaines. Ayant lu en assemblée publique les articles d'Arles, un cri d'indignation s'éleva du milieu de ce peuple qui aimait passionnément la famille des Raymond; on lui jura une fidélité inviolable. Montauban, Castelsarrasin et les principales villes du Toulousain promirent à Raymond de ne l'abandonner jamais; les comtes de Comminges, de Foix, de Béarn, Savari de Mauléon sénéchal d'Aquitaine pour le roi d'Angleterre et plusieurs chevaliers du Carcassès l'assurèrent de leur puissant concours. Les habitants de Toulouse, ainsi que les vassaux du comte, ne combattaient plus pour la cause religieuse; ils combattaient pour la cause nationale, pour la défense de leurs foyers; ils ne voyaient plus dans les croisés des catholiques, ils n'y voyaient que des ennemis qui, sous prétexte de défendre la foi, allaient dévaster leurs terres.

Pendant que Toulouse se levait comme un seul homme, l'évêque de cette ville, Foulques, parcourait la France, cherchant de nouveaux secours contre les hérétiques. Plusieurs seigneurs, pressés par ses exhortations, se rendirent à Carcassonne, conduisant à Simon de Montfort de nou-

velles troupes. On distinguait parmi eux Robert de Courtenay, Enguerrand de Couci et Juël de Mayenne. Le chef de la croisade résolut de reprendre le cours de ses expéditions. Après la prise du château de Cabaret, Simon de Montfort se dirigea sur Lavaur. Cette ville appartenait à une veuve nommée Guiraude, sœur d'Aymeri seigneur de Montréal qui, après avoir été dépouillé de ses biens par les croisés, s'était retiré auprès de sa sœur. Ce fut lui qui entreprit la défense de la place, qui était environnée d'épaisses murailles et bien munie. La première attaque de Simon de Montfort ne fut pas heureuse; mais de nouvelles troupes étant arrivées au camp des croisés, il investit la place et prépara une seconde attaque générale, qui devait être décisive.

Foulques était rentré à Toulouse, où se trouvait aussi Raymond VI. L'évêque envoya à Simon un corps de Toulousains qui appartenaient à la confrérie dont nous avons déjà parlé et qui s'appelait la confrérie *blanche*, par opposition à la *noire* dont il a été question. De son côté, le comte, qui voulait encore garder quelques ménagements avec Simon, envoya des vivres au camp des croisés; mais il s'opposa au départ des Toulousains. Ceux-ci, trompant sa vigilance, traversèrent la Garonne au gué du Basacle (ce qui prouve qu'ils venaient du quartier situé sur la rive gauche) et arrivèrent à Lavaur, enseignes déployées, au nombre de cinq mille. Raymond VI ne tarda pas à suivre ces Toulousains au camp des croisés, à la sollicitation des seigneurs de Courtenay, ses cousins germains. Ayant eu une dernière conférence avec les légats et Simon de Montfort, il demeura inflexible. A son retour à Toulouse, il défendit

à tous les habitants de porter des vivres aux croisés, et commença contre eux la campagne.

Ayant appris qu'un corps de six mille croisés allemands venait au secours des assiégeants à Lavaur, qu'ils étaient même arrivés à Montjoire près de Toulouse, il envoya contr'eux le comte de Foix, son fils Roger-Bernard et Guiraud de Pepieux, avec de bonnes troupes. Le comte de Foix se plaça en embuscade dans une épaisse forêt, et au moment où les allemands continuaient leur marche, il sortit à l'improviste, se jeta sur eux avec ses soldats, les tailla en pièces, et se retira à la hâte vers Mongiscard. Simon de Montfort, averti du combat, se dirigea vers Montjoire avec quatorze mille hommes, mais il arriva trop tard. On porte le nombre des morts dans cette affaire à un millier d'hommes.

Cette expédition eut lieu vers la fin du carême.

La veille du dimanche de la Passion, Foulques voulait faire une ordination à Toulouse; mais la ville se trouvant en interdit par la présence de Raymond qui était excommunié, il était naturel qu'il s'adressât aux légats pour obtenir une dispense. Foulques eut l'imprudence, pour ne pas dire la témérité, de prier le comte de s'absenter de Toulouse, pendant le temps de l'ordination, sous prétexte d'une promenade. Raymond, indigné de cette audace, lui envoya un de ses chevaliers avec ordre de sortir sur-le-champ de ses états. Le prélat répondit : « Ce n'est pas le » comte qui m'a fait évêque; ce n'est ni par lui ni pour » lui que j'ai été placé sur le siége épiscopal de Toulouse. » Je suis élu suivant les lois ecclésiastiques, et non intrus » par violence et par l'autorité du prince. Je ne sortirai

» pas à cause de lui. Qu'il vienne, s'il l'ose! Je suis prêt » à mourir pour arriver à la gloire par le calice de la pas» sion. Que ce tyran vienne donc avec ses satellites, il me » trouvera seul et sans armes; j'attends la récompense, et » je ne crains rien de ce que les hommes peuvent me » faire. » Il y avait de la grandeur et de l'intrépidité dans ce langage. Le comte en resta là; mais Foulques quitta de lui-même sa ville épiscopale, le dimanche de Quasimodo, 1er avril, et se rendit à Lavaur au camp des croisés.

Le siége de cette place n'avait pas beaucoup avancé, grâce à l'opiniâtre résistance des assiégés. Les assiégeants construisirent alors une grande machine appelée *guate*, destinée à lancer des pierres. Le point essentiel était de faire approcher cette machine des murailles; à cet effet, ils comblèrent le fossé avec des fascines. Mais les assiégés, sortant par une ouverture qui était bien gardée, y mirent le feu. On parvint cependant avec des efforts inouïs à fermer cette ouverture avec du bois vert, du bois sec enduit de graisse et d'autres matières combustibles, puis on y mit le feu. La fumée devint si épaisse dans le souterrain, que les assiégés ne purent pénétrer dans le fossé. Alors la machine s'avança sans peine, et on commença à saper les murailles. Pendant ce temps les évêques, l'abbé de la Cour-Dieu (qui exerçait les fonctions de vice-légat) et tout le clergé chantaient le *Veni, Creator* dans le camp des croisés. Une partie des murs fut enfin abattue, et les assiégeants entrèrent dans la ville le 3 mai, jour de l'Invention de la sainte Croix (1211).

Les vainqueurs passèrent par les armes tous les habitants qu'ils rencontrèrent, sans distinction d'âge ni de sexe.

Un chevalier croisé, ayant appris qu'un grand nombre de femmes avec leurs enfants s'étaient réfugiées dans une maison, demanda grâce pour elles à Simon de Montfort, qui l'accorda. Aymeri seigneur de Montréal ayant été pris avec soixante-quatorze gentilshommes, Montfort les fit pendre. Aymeri fut attaché le premier à une potence plus élevée que les autres ; mais la potence, se trouvant mal assurée, se renversa. Simon ordonna alors qu'on les passât tous au fil de l'épée : ce qui fut exécuté. Il fit ensuite prendre *Guiraude* dame de Lavaur, et la fit jeter toute vivante dans un puits qu'il ordonna de combler avec de grosses pierres.



# LIVRE XXIII.

DEPUIS LA PRISE DE LAVAUR, EN 1211, JUSQU'A LA SPOLIATION DU COMTE DE TOULOUSE, EN 1215.

Les hérétiques trouvés dans Lavaur furent presque tous brûlés vifs, au nombre, dit-on, de quatre cents. Pierre de Vaux-Sernay raconte cet affreux supplice avec un laconisme effrayant : « Nos pélerins, dit-il, brûlèrent une foule » immense d'hérétiques *avec une extrême joie* (innumera- » biles hereticos peregrini nostri cum ingenti gaudio com- » busserunt. Petri Cern., 52). » Quelques habitants furent cependant épargnés, mais à certaines conditions. Simon de Montfort s'empara de tout le butin et s'en servit pour acquitter une dette considérable qu'il avait contractée envers un riche marchand de Cahors.

Ce fut pendant le siége de Lavaur que Roger de Comminges, qu'il ne faut pas confondre avec le comte de ce nom, vint faire sa soumission à Simon de Monfort. S'étant approché du chef de la croisade, celui-ci se prit à éternuer. Roger prit cet unique éternuement en mauvaise part et allait se retirer, lorsque ses chevaliers lui firent comprendre qu'il se couvrait de ridicule. Il fit alors son hommage. L'acte porte la date du 3 des nones d'avril. Il y déclare qu'il tient ces domaines du comte de Montfort et qu'il

lui en fait hommage-lige. Guillaume abbé de Combelongue, Raymond d'Onges, Gui de Lucé, le maréchal Gui de Levis, l'évêque de Paris et plusieurs seigneurs furent présents à cet acte, qui fut signé aussi par Foulques évêque de Toulouse et Navarre de Couserans. Ce Roger de Comminges était seigneur du pays de Savès dans le Toulousain ; il portait le titre de vicomte de Couserans, et était cousin germain de Bernard, véritable comte de Comminges à cette époque.

Après le siége de Lavaur, l'évêque de Paris, Enguerrand de Couci, Robert de Courtenay et Juël de Mayenne quittèrent le camp des croisés, Foulques fit rentrer à Toulouse les confrères qui en étaient sortis, et Simon de Montfort tourna ses armes contre Raymond VI, que le pape avait déclaré devoir être dépossédé de sęs états. Au sortir de Lavaur, Montfort ruina Montjoire de fond en comble ; il marcha ensuite vers le château de Casser situé dans le Lauraguais, près de Saint-Félix de Caraman. Le comte de Toulouse s'avança pour le secourir ; mais il s'arrêta à Castelnaudary pour le livrer aux flammes, dans la crainte qu'ils ne s'en emparassent. La garnison de Casser s'étant rendue, tous les hérétiques y furent brûlés. Raymond, qui voulait éviter de grands malheurs, avait déjà fait une première tentative auprès des croisés pour se réconcilier avec eux, mais cette tentative avait échoué. Il la renouvela après la reddition de Casser, et demanda une conférence ; il s'avançait même vers le camp des croisés, lorsque Simon de Montfort fondit sur lui à l'improviste pour le prendre ou le tuer. Le projet de négociation ne put ainsi se réaliser.

Le château de Montferrand, occupé par Baudouin, frère

du comte de Toulouse, vit quatorze mille hommes sous ses murailles, tandis qu'il n'avait que quatorze chevaliers pour sa défense. Baudouin était un prince brave et expérimenté; il repoussa avec tant de succès une première attaque, que Simon comprit qu'il lui serait très difficile de s'emparer de la place. Il fit alors avertir Baudouin qu'il désirait avoir avec lui une conférence. Baudouin descendit au camp, et Simon usa de tant de ruses et fit tant de promesses, que ce seigneur finit par rendre la place et s'engagea à ne jamais porter les armes contre les croisés. Raymond VI, ayant appris cette défection honteuse, reçut Baudouin avec une juste indignation et lui ordonna de ne jamais plus paraître devant lui.

La soumission de Montferrand amena celle de Castelnaudary; de là, Montfort dirigea ses troupes du côté du Tarn, qu'il passa à Rabastens. Une grande partie des châteaux de l'Albigeois se soumirent à son autorité.

Au milieu des agitations des combats, Foulques n'oubliait pas saint Dominique et ses saintes filles de Prouille. Aux ides de mai, il donna à cette maison l'église de Bram, dans la personne de Guillermine prieure, d'Alazaïcie, de Raymonde et de Passarine officières; il la donna avec le consentement du prévôt de Saint-Etienne : ce qui montre qu'elle appartenait au chapitre de la cathédrale. — Déjà Prouille avait reçu, quelque temps auparavant, des marques de la munificence d'une dame du pays appelée Fremis Francigène, qui avait cédé à Sainte-Marie, à Dominique chanoine d'Osma, aux frères et sœurs habitant à Prouille, la terre de Romengar.

Dans le cours des expéditions des croisés contre les hé-

rétiques, nous n'avons encore rencontré nulle part saint Dominique. Il demeurait ordinairement à Fanjaux, où Simon de Montfort lui avait donné un abri dans le château dont il s'était emparé et où l'on montre encore le modeste asile qu'il habitait. Lui, n'avait pour armes contre les hérétiques que la prière et la patience ; il avait composé une formule bien touchante qu'il récitait toujours, à genoux et en plein air, avant d'entrer dans les villes qu'il évangélisait : « Seigneur, dans votre bonté, n'ayez pas égard à mes » fautes ; ne répandez pas, à mon entrée, votre colère sur » ce peuple ; ne le châtiez pas, ne vous éloignez pas de lui » à cause des iniquités de ma vie. » Lorsque les croisés s'étaient emparés d'un château ou d'une contrée, Dominique venait après eux pour *convaincre* les hérétiques que le glaive ou le bûcher avait épargnés. Cette *conviction* n'était autre chose qu'un simple examen que saint Dominique faisait subir à ceux qui désiraient se convertir, leur imposant les pénitences publiques, alors en usage dans l'Eglise, avant d'opérer leur réconciliation.

Nous possédons deux diplômes de *conviction* donnés par saint Dominique ; ils nous montrent en quoi consistait ce ministère de charité.

L'un est ainsi conçu : « A tous les fidèles du Christ à » qui les présentes parviendront, frère Dominique, cha- » noine d'Osma, humble ministre de la prédication, salut et » sincère charité dans le Seigneur. Nous faisons connaître » à votre discrétion que nous avons permis à Raymond » Guillaume de Hauterive Pélaganire de recevoir dans sa » maison de Toulouse, pour y vivre de la vie ordinaire, » Guillaume Huguecion, qu'il nous a dit avoir autrefois

» porté l'habit des hérétiques. Nous le lui permettons jus-
» qu'à ce qu'il en soit autrement ordonné à nous ou à lui
» par le seigneur cardinal, et cette cohabitation ne devra
» tourner en rien à son préjudice ou déshonneur.

L'autre diplôme porte ce qui suit ; « A tous les fidèles
» du Christ à qui les présentes lettres parviendront, frère
» Dominique, chanoine d'Osma, salut dans le Christ. Par
» l'autorité du seigneur abbé de Citeaux, *qui nous a enjoint*
» *cet office*, nous avons *réconcilié* à l'Eglise le porteur des
» présentes, Ponce Royer, converti par la grâce de Dieu de
» l'hérésie à la foi, et nous ordonnons en vertu du serment
» qu'il nous a prêté, que, pendant trois dimanches ou jours
» de fête, il ira de l'entrée du village à l'église nu jusqu'à
» la ceinture et frappé de verges par le prêtre. Nous lui
» ordonnons aussi de s'abstenir en tout temps de chair,
» d'œufs, de fromage, et de tout ce qui tire son origine de
» la chair, excepté les jours de Pâques, de la Pentecôte et
» de Noël, où il en mangera pour protester contre ses an-
» ciennes erreurs. Il fera trois carêmes chaque année, en
» jeûnant et en s'abstenant de poisson, à moins que l'in-
» firmité du corps ou les chaleurs de l'été n'exigent une
» dispense. Il se vêtira d'habits religieux tant dans la forme
» que dans la couleur, auxquels il attachera aux extrémi-
» tés extérieures deux petites croix. Chaque jour, s'il le
» peut, il entendra la messe, et il ira à vêpres les jours
» de fête. Sept fois par jour, il récitera dix *Pater noster*,
» et il en dira vingt au milieu de la nuit. Il observera la
» chasteté, et une fois par mois, dans la matinée, il pré-
» sentera le présent diplôme au chapelain du village de
» Céré. Nous ordonnons à ce chapelain d'avoir grand soin

» que son pénitent mène une bonne vie, et celui-ci obser-
» vera tout ce qui vient d'être dit jusqu'à ce que le sei-
» gneur légat en ait autrement ordonné. Que s'il néglige
» avec mépris de l'observer, nous voulons qu'il soit tenu
» pour excommunié, comme parjure et hérétique, et sé-
» paré de la société des fidèles.

C'est donc à tort qu'on a cru que saint Dominique avait été nommé *inquisiteur* pour la recherche des hérétiques et pour les livrer ensuite au bras séculier. Jamais ce saint homme n'a rempli un semblable office.

Sa prédication au milieu des hérétiques était soutenue par d'innombrables prodiges. D'incontestables monuments attestent sa présence dans le pays castrais, où l'on montre encore *les grottes* de saint Dominique. Un jour qu'il priait avec sa ferveur ordinaire dans l'église de l'abbaye de Castres, où étaient renfermées les reliques du martyr saint Vincent, il tomba en extase. Lorsqu'on vint l'avertir que les religieux l'attendaient pour le repas, on le trouva élevé de terre. — Dans une autre circonstance, arrivant à Marsac en Albigeois, il voulut traverser le Tarn, quoiqu'il ne portât sur lui ni or, ni argent. Le nautonnier lui ayant demandé ou le prix du passage (qui était un denier) ou la chape, Dominique leva les yeux au ciel, puis les baissant vers la terre, il aperçut un denier qu'il s'empressa de donner au nautonnier. — Un autre jour, traversant l'Ariége, il laissa tomber dans l'eau par mégarde quelques livres qu'il portait sous son manteau ; trois jours après le batelier les retrouva sans aucune mouillure et aussi intacts que s'ils venaient d'être tirés de la bibliothèque. — On raconte que, prêchant près de Fanjaux, et une affreuse tempête

étant survenue, la pluie qui tombait par torrents épargna ses auditeurs ; aussi, toutes les fois qu'un orage menaçait le pays, les habitants se rendaient en toute hâte au lieu qui avait été le théâtre du prodige, dans la confiance qu'ils y seraient en sûreté contre la foudre.

Nous avons lu dans les archives de Prouille l'histoire d'un miracle qui semble surpasser tous les autres. — Une des premières filles que Dominique avait réunies auprès de l'église de Prouille fut tentée de quitter le monastère et de rentrer dans le monde. Elle était d'une beauté remarquable. Dominique employa toutes les ressources de son éloquence pour la dissuader ; tout fut inutile. Après avoir versé d'abondantes larmes, elle dit adieu à ses compagnes et se disposa à partir. Comme elle essuyait son visage encore baigné de pleurs, elle éprouva tout-à-coup une vive douleur semblable à celle que cause une incision dans la chair vive; aussitôt elle aperçoit dans le linge quelques fragments de chair teints de sang qui s'étaient détachés de son nez. Elle court à l'instant se jeter aux pieds du saint, qui, après s'être mis en prières, lui ordonna d'essuyer de nouveau son visage. Cela fait, les chairs reprirent leur place. Elle renonça désormais à son projet et conserva toute sa vie une marque qui perpétua la vérité du prodige. L'histoire de ce miracle était représentée dans le réfectoire des Dames de Prouille.

Le zèle de Dominique pour le salut des âmes était si grand, qu'un jour il offrit à un hérétique qui refusait de se convertir, par la raison que les sectaires lui donnaient à vivre, de se vendre lui-même pour qu'il pût subsister du prix de sa liberté vendue.

Simon de Montfort fit, à cette époque, une donation au

monastère de Prouille : il céda tout ce qu'il possédait au territoire de Saussens, possession qui consistait en bois, terres labourables et vignes; de plus, une vigne située à Fanjaux et qui avait appartenu à Bertrand de Seissac, et une autre à Raymond Vital. C'est ici la première donation faite à Prouille, et c'est pour la première fois que les personnes qui s'y trouvaient reçoivent le nom de *Dames* (Dominabus).

Simon se trouvait sur les bords du Tarn quand il apprit que Thibaut comte de Bar, Henri son fils, le comte de Chalons et plusieurs autres seigneurs étaient arrivés à Carcassonne avec de nouveaux croisés. Il envoya dire à Thibaut de faire marcher ses troupes vers Toulouse. Ayant pris lui-même les devants, il alla le joindre à Mongiscard. Ce fut là que le siége de Toulouse fut résolu. Toutes les troupes se réunirent à Montaudran, hameau situé près de la ville, sur la petite rivière de l'Hers.

On vit alors arriver au camp des croisés les députés de Toulouse, demandant une audience aux légats et à Foulques, leur évêque, qui venait d'arriver du pays de Liége, où il avait été consulter, sur la destinée de Toulouse, une sainte fille nommée Marie d'Oignies. Ces députés manifestèrent leur étonnement des préparatifs qui se faisaient contre les habitants de Toulouse, attendu qu'il se soumettaient en tout à l'Eglise, depuis surtout le serment prêté. On leur répondit que ce n'était pas à cause d'une faute personnelle qu'on assiégeait la ville, mais bien parce qu'ils reconnaissaient encore le comte Raymond pour leur seigneur et qu'ils le gardaient à Toulouse; on leur promit de ne leur faire

aucun mal s'ils chassaient Raymond et tous ses adhérents. Dans le cas contraire, ils devaient s'attendre à être traités comme des hérétiques et des récélateurs de ces infâmes sectaires. Les Toulousains répondirent qu'ayant prêté serment de fidélité à leur comte, ils ne voulaient pas passer pour traîtres; que, d'ailleurs, Raymond VI s'offrait *d'ester à droit,* et qu'ainsi ils ne pouvaient accepter les propositions qu'on leur faisait. Alors les légats et Foulques ordonnèrent au prévôt de la cathédrale et à tout le clergé de quitter la ville et d'emporter avec eux toutes les hosties consacrées.

Les députés rentrèrent à Toulouse et rendirent compte de leur mission. Il n'y eut qu'un cri d'indignation parmi les habitants. Mettant de côté toute querelle religieuse, il fut résolu qu'on n'abandonnerait pas le comte, et qu'on ne formerait qu'un seul corps pour repousser l'ennemi. Il eût été très facile à Raymond VI et aux habitants d'empêcher les clercs de sortir de la ville; mais on ne voulut point exposer les prêtres ni les saints mystères aux hasards des combats : on laissa partir le clergé, quoique avec peine. Mascaron, prévôt de Saint-Etienne, portant le saint-sacrement et suivi de tous les clercs, sortit de la ville et se rendit au camp des croisés.

Raymond, qui avait auprès de lui les comtes de Foix et de Comminges, tous leurs vassaux et les habitants de sa capitale, s'avança aussitôt vers les croisés avec cinq cents chevaliers d'élite et un corps considérable d'infanterie. Son premier soin fut de couper le pont qui était à Montaudran, en sorte qu'il n'était plus séparé de Montfort que par l'Hers. Celui-ci prit un détour et rencontra un autre pont que le

comte de Toulouse faisait abattre. Il se jeta alors avec impétuosité sur ses troupes et parvint à leur faire traverser la rivière, soit à la nage, soit sur le pont. Ce passage ne s'exécuta pas sans que Raymond fît beaucoup de prisonniers et tuât un assez grand nombre de croisés. Il se replia alors sur Toulouse. Le lendemain, les ennemis ayant en tête les légats et l'évêque Foulques, dévastèrent toute la campagne, tuant sans pitié les paysans, les enfants et les femmes qui travaillaient aux champs, arrachant les vignes, les arbres, les moissons, et détruisant toutes les fermes qui se trouvaient sur leur passage. Ils arrivèrent ainsi, du côté du nord, vers l'abbaye de Saint-Saturnin, et plantèrent leurs tentes assez loin des murs, vis-à-vis de deux portes de la ville. Les Toulousains laissèrent ces portes ouvertes nuit et jour, et en ouvrirent même quatre autres afin de pouvoir sortir en plus grand nombre pour accabler les croisés.

L'assaut fut enfin tenté, de l'avis des légats; mais les assiégés montrèrent tant de bravoure que Monfort se vit obligé de rétrogader. Dans une sortie qu'exécutèrent le comte de Toulouse et celui de Foix, ils tuèrent plus de deux cents hommes et firent autant de prisonniers. Raymond-Roger eut un cheval tué sous lui et vit périr à ses côtés Raymond de Castelbon, l'un de ses braves chevaliers. Les jours suivants, les assiégés firent de nouvelles sorties. Ce fut dans l'un de ces combats qu'ils attaquèrent un convoi escorté par Eustache de Quen et le châtelain de Melphe; le premier resta mort sur place.

Le 20 juin, Guillaume de Cardaillac, évêque de Cahors, arriva au camp des croisés pour faire hommage du *comté de Cahors* à Simon de Montfort, qui le lui donna en fief.

L'évêque lui prêta serment de fidélité, avec promesse de le tenir de lui comme il l'avait tenu de Raymond *autrefois* comte de Toulouse. Dans l'acte authentique de cet hommage, il est dit qu'il fut dressé en double pendant le siége de Toulouse, en présence de l'évêque d'Uzès et de l'abbé de Citeaux, légats du pape, de Foulques évêque de Toulouse, de l'abbé de Saint-Antonin de Pamiers, de maître Thédise chanoine de Gênes, de Bochard de Marli, de Ferric de Isse, Théobald de Neuville, Rotrou de Montfort, Philippe de Roquefort chevaliers, de R. de Cahors, de frère Aimery moine de Grand-Selve, de frère Nicolas, frère d'Obazine, et enfin de *frère Dominique, prêcheur* (Fra. Dominici, prædicatoris). C'est ici le seul acte authentique où il soit parlé de saint Dominique dans cette expédition. On a déjà vu qu'il parcourait l'Albigeois, uniquement occupé à la sainte prédication ; il n'est donc pas étonnant que, s'étant trouvé à Marsac, entre Albi et Toulouse, il ait rencontré l'armée des croisés et l'ait accompagnée jusqu'auprès de cette ville.

Le lundi 27 juin, quelques cavaliers et quelques fantassins, à l'insu des habitants de Toulouse, attaquèrent à main armée le camp des croisés. Conduits par Hugues d'Asfar sénéchal d'Agenais et Pierre d'Arsis son frère, ils en tuent un grand nombre, entr'autres Eustache de Canits, déchirent les tentes, s'emparent des cuirasses et des armures, des manteaux de soie, des chevaux, des vases d'argent et de sommes considérables, enfin délivrent les prisonniers et les conduisent sains et saufs dans la ville. Le comte de Foix, à la tête des Béarnais et des Aragonais, attaqua ensuite les troupes du comte de Bar et les mit en déroute.

Le 29 juin, jour de saint Pierre, Simon de Montfort leva le siége, laissant dans son camp une grande quantité de butin.

L'histoire détaillée de ce siége nous a été conservée par les consuls de Toulouse, qui l'envoyèrent à Pierre d'Aragon. Ils racontent dans cette lettre toutes les vexations dont ils ont été l'objet depuis le commencement de la croisade; ils expriment la droiture de leurs sentiments et leur attachement sincère à la foi catholique; ils déclarent formellement qu'ils ont interrogé ceux qu'on leur avait désignés comme hérétiques, et qu'après cet examen ils ont acquis la certitude qu'ils ne l'étaient pas; ils vont jusqu'à avouer qu'on a condamné au supplice du feu, à Toulouse, ceux qui avaient été convaincus d'hérésie; ils se plaignent de l'extrême sévérité des pasteurs, qui les excommunient parce qu'ils se servent des routiers, tandis qu'ils s'en servent eux-mêmes; ils prient Pierre d'Aragon de leur prêter secours, car ils prévoient que les croisés arriveront contr'eux avec de nouvelles forces. — Cette lettre, extraite du Trésor des Chartes royales, porte le sceau de la ville de Toulouse, autour duquel on lit ces mots : *Nobilium Tolosæ.* Elle montre jusqu'à l'évidence que Toulouse, loin d'être, comme on l'a dit et répété mal à propos, un foyer d'hérésie, ne renfermait au contraire que fort peu d'hérétiques. On a vu, d'ailleurs, que pendant le siége de Lavaur on portait, tous les jours, des vivres aux croisés, et que *cinq mille* Toulousains sortirent de la ville pour aller à leur secours,

Pendant huit jours entiers, après le siége de Toulouse, Simon parcourut le pays de Foix, ravageant tout sur son passage. Hauterive fut livrée aux flammes, parce qu'elle

avait ouvert ses portes aux routiers. De Pamiers, Simon se rendit à Varilles, dont il trouva le château incendié; il s'empara de Foix, mais n'osa attaquer sa forteresse. Du pays de Foix, il passa dans le Querci, prit le château de Caylus, le brûla, et puis se rendit à Cahors. Là, il apprend que Lambert de Turcy, chevalier français, et Gauthier de Sangton, chevalier anglais, avaient été faits prisonniers par le comte de Foix. Aussitôt il se rend sur les terres de ce seigneur, s'empare d'un château, après avoir tué trois chevaliers qui le défendaient. A Pamiers, Simon reçoit la nouvelle de la reddition de Puylaurens à Sicard, ancien seigneur de ce lieu, qui tenait assiégés dans le château les soldats de Gui de Lucé à qui Montfort l'avait confié; et on lui assure, à Castelnaudary, que le chevalier qui gardait le château l'avait livré à prix d'argent. Aussitôt il ordonne que le traître soit pendu. De Castelnaudary, Simon se rendit à Carcassonne.

Sur ces entrefaites, le comte Raymond, aidé de deux mille Basques que lui conduisit Savari de Mauléon sénéchal d'Aquitaine, reprit plusieurs châteaux aux environs de Toulouse, entr'autres ceux de Belvèze et de Mongiscard. Après avoir préparé toutes les machines de guerre, il s'avança vers Carcassonne, résolu d'y assiéger Simon de Monfort.

Ce général, d'après l'avis d'Hugues de Lastic et de quelques autres membres de son conseil, alla à la rencontre de Raymond jusqu'à Castelnaudary, où il s'enferma avec cinq cents hommes, tant cavaliers que fantassins. Le comte de Toulouse parut devant cette ville, vers la fin de septembre 1211, avec une armée de plus de soixante mille hommes. Les habitants lui livrèrent d'abord le bourg, dont il fut

chassé ; mais il le reprit, pour le perdre de nouveau. Il fixa ensuite ses tentes sur la colline où la ville était située. Tout le pays s'intéressait au succès de ses armes ; plusieurs abbés abandonnèrent le parti de Montfort et lui prêtèrent serment de fidélité. Le général de la croisade envoya, d'un côté, Gui de Levis, de l'autre Matthieu de Montmorency, Bouchard de Marli et Martin d'Algais pour chercher des renforts ; mais ils ne purent réunir que deux cent vingt hommes. Gui de Lucé, le chapelain de Melphe et le vicomte d'Onges furent envoyés avec quelques troupes au-devant des renforts.

Roger de Foix, ayant été informé de cette marche, se plaça en embuscade, entre Castelnaudary et Las Bordes, avec un gros détachement. A un signal donné, ses soldats se précipitèrent sur les croisés aux cris mille fois répétés de *Foix, Foix! Toulouse!* et les défirent entièrement. Montfort se dirigea en toute hâte vers le champ de bataille ; mais déjà Bouchard de Marli et Gui de Levis avaient rallié leurs fuyards et s'étaient jetés sur le comte de Foix, qui les mit de nouveau en fuite. Malheureusement ses soldats, occupés à dépouiller les morts et à piller, oublièrent l'ennemi ; Marli tomba alors sur eux et en fit un affreux carnage. La victoire demeura aux croisés, malgré les prodiges de valeur que fit le comte de Foix et Roger-Bernard son fils, qui regagnèrent le camp du comte de Toulouse. Celui-ci leva le siége de Castelnaudary et se rendit à Puylaurens, profitant habilement de sa retraite pour remettre diverses places sous son obéissance. Casser, Saint-Félix, Monferrand, Avignonnet, Cuq, Saint-Michel et Saverdun dans le Toulousain se rendirent au comte de Toulouse ; Gaillac, Rabas-

tens, La Guépie, La Garde, Puycelsi, Cahusac et Saint-Antonin imitèrent cet exemple.

Montfort, irrité de toutes ces pertes, se rendit à Pamiers où Raymond-Roger l'envoya défier de venir le combattre. Il recommença ses expéditions, prit quelques châteaux du pays de Foix, et se rendit ensuite à Fanjaux.

Philippe-Auguste, qui avait vu avec une certaine inquiétude que Montfort avait dépouillé le comte de Toulouse d'une partie de ses domaines, avait écrit depuis quelque temps au pape et en avait reçu une réponse en ces termes :

« Le comte de Toulouse s'étant présenté autrefois devant » nous, a tâché de s'excuser sur le crime d'hérésie. C'est » pourquoi nous avons enjoint, sur sa demande, à nos lé- » gats d'assembler un concile, après une dénonciation préa- » lable, et de le recevoir à se justifier, à moins qu'il ne se » présentât contre lui un accusateur légitime dans un temps » limité ; avec défense de lui faire une nouvelle querelle » après cette justification, et avec ordre de le punir comme » hérétique s'il ne pouvait se justifier. Nous savons qu'il » ne s'est pas purgé de ce crime ; mais nous ignorons si » c'est par sa faute, quoiqu'il soit généralement réputé » pour hérétique dans le pays : ainsi il a perdu ses domai- » nes, et nous avons ordonné à nos légats de les faire soi- » gneusement garder pour ceux à qui ils appartiennent. » Nous leur écrivons donc là-dessus, *à vos instantes priè-* » *res*, des lettres par lesquelles nous avons suffisamment » pourvu et à votre avantage et à votre honneur. »

Ainsi le pape ignorait si c'était par sa faute que le comte ne s'était pas purgé du crime d'hérésie, et il ne laissait pas que de déclarer qu'il avait perdu ses domaines.

Vers la fin de l'année 1211, l'évêque d'Uzès donna commission à Guillaume, archidiacre de Paris, et au docteur Jacques de Vitri, curé d'Argenteuil, de prêcher partout la croisade. Ils parcoururent donc la France et l'Allemagne pour accomplir leur mission. Jacques de Vitri, qui fut depuis cardinal, était particulièrement connu de Foulques évêque de Toulouse, auquel il dédia la *Vie de Marie d'Oignies*. Ce dernier prélat prêcha aussi la croisade en France avec l'abbé de Vaux-Sernay, et parvint à réunir une centaine de chevaliers.

Le tumulte que la croisade excitait dans la province n'empêchait pas que les seigneurs ne fissent des donations à quelques monastères : ainsi, au mois de décembre, R. de Vilar céda à Sainte-Marie de Prouille, à Dominique chanoine d'Osma et à tous les frères et sœurs de cette maison tous les *honneurs* qu'il possédait au territoire de Vilar, en dehors du château. Garsias de l'Ort évêque de Comminges, Vital abbé de Saint-Antonin, le sacriste Maurin, l'archidiacre Bertrand de Durban signèrent cet acte. Il paraît que ce seigneur ne reconnaissait pas Simon de Montfort pour seigneur de Carcassonne, puisqu'il déclare que le *Christ régnait* en cette ville, à Beziers et à Razès. Nous pensons que Garsias, évêque de Comminges, reçut à cette époque, de Fortanier de Nados, une riche donation en faveur du monastère de Nizors. — Arnaud était alors abbé de cette maison.

Simon de Montfort célébra les fêtes de Noël à Castres; Gui son frère y arriva de la Terre-Sainte avec Helvise d'Ybelin dame de Sidon, son épouse, et plusieurs enfants qu'il en avait eus. L'année 1212 s'ouvrit par de nouveaux com-

bats. Les châteaux de Tudèle et de Cahusac en Albigeois tombèrent au pouvoir de Montfort. Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges vinrent à la rencontre des croisés pour les attaquer; mais ils se replièrent bientôt sur Toulouse. Baudouin, frère de Raymond VI, se joignit à ses ennemis pour attaquer le château de Saint-Marcel, qui fut vaillamment défendu par le comte de Foix et celui de Toulouse : ce qui obligea Simon à lever le siége la veille de Pâques (24 mars), et à se retirer à Albi, où il célébra cette fête. Ayant appris que Raymond se tenait à Gaillac, il se dirigea vers cette ville et défia ce prince au combat. Le comte de Toulouse ne crut pas devoir accepter ce défi, et Montfort rentra à Albi, où il se trouvait encore le 3 avril.

Pendant que le comte de Toulouse était à Gaillac, il fit rendre à Guillaume III, abbé de Montmajour au diocèse d'Arles, le territoire du château de Beduin. Ainsi, ce prince qu'on dépouillait de ses domaines restituait à l'Eglise ceux qu'il croyait avoir usurpés. Il paraît qu'il était aussi au moment de réparer les dommages qu'il avait portés à l'évêché de Vaison, puisque, à peu près à la même époque, Guillaume IV évêque d'Orange, par l'ordre de Michel archevêque d'Arles, s'occupa de prendre des informations sur cette affaire, en présence d'Hugues Florent, ancien évêque.

Le pape n'était pas, du reste, sans inquiétude sur la conduite qu'on avait tenue à l'égard de Raymond VI, puisque, vers la fin d'avril 1212, il écrivit à Raymond évêque d'Uzès en ces termes :

« Quoique Raymond comte de Toulouse ait été trouvé » coupable en plusieurs choses contre Dieu et contre l'E- » glise, et que nos légats, pour l'obliger à se reconnaître,

» aient excommunié sa personne et abandonné ses domai-
» nes au premier occupant, cependant il n'a pas été encore
» condamné comme hérétique, et comme complice de la
» mort de Pierre de Castelnau, de sainte mémoire, quoi-
» qu'il en soit très suspect. C'est pourquoi nous avons or-
» donné que, s'il se présentait contre lui un accusateur
» légitime, dans un certain temps, on lui assignât un jour
» pour se purger, suivant la forme marquée dans nos let-
» tres, nous réservant de rendre là-dessus une sentence
» définitive : en quoi on n'a pas procédé suivant nos or-
» dres. Nous ne comprenons donc pas pour quelle raison
» nous pourrions encore accorder à d'autres ses états qui
» ne lui ont pas été ôtés, ni à ses héritiers ; surtout pour
» ne pas paraître lui avoir extorqué frauduleusement les
» châteaux qu'il nous a remis, l'Apôtre voulant qu'on s'abs-
» tienne de l'apparence même du mal : car, si on avait
» rendu quelque sentence contre lui sur ces deux articles,
» sans égard à la forme que nous avons prescrite, elle se-
» rait sans doute nulle. N'y ayant pas encore lieu de vous
» accorder la demande que vous nous avez faite, de dis-
» poser de ses états en faveur d'un autre, nous vous or-
» donnons de travailler de toutes vos forces à conduire cette
» affaire d'une manière qui soit ferme et solide. Nous man-
» dons à l'évêque de Riez et à maître Thédise chanoine de
» Gênes, d'y procéder suivant la forme que nous leur pres-
» crivons ; et si c'est par la faute du comte que la procédure
» ne se continue pas, qu'ils aient à lui signifier et aux au-
» tres que nous agirons comme le bien de la paix et de la
» foi le demandera ; mais qu'ils ne manquent pas de nous
» instruire de la vérité. »

On voit par cette lettre que l'évêque de Riez et maître Thédise avaient refusé de recevoir la justification du comte pour le crime d'hérésie et le meurtre de Pierre de Castelnau, et que le pape n'approuvait pas les procédés dont on avait usé envers lui.

Le 12 mai, eut lieu à Narbonne la consécration du légat Arnaud de Citeaux qui venait d'être élu archevêque de cette ville, en récompense de ses bons et loyaux services. Foulques évêque de Toulouse fut l'un des prélats assistants. Arnaud passa bientôt en Espagne pour porter secours à Alphonse roi de Castille, dont les états étaient ravagés par Miramolin, roi de Maroc. Pierre d'Aragon prit part à cette expédition. Ce prince était venu à Toulouse et avait laissé auprès de Raymond un ambassadeur nommé Guillaume de l'Echelle. La présence de Pierre eût été très utile au comte de Toulouse pour repousser les nouvelles attaques de Simon de Montfort, qui s'empara du château d'Hautpoul, et qui agissait toujours en véritable souverain du pays, puisque, s'étant rendu à Sorèze, il donna en fief à un chevalier français nommé Golhoin les lieux de Vilazzel, de Montclar et de Pomars.

Tout-à-coup parurent du côté de Toulouse des pélerins ou croisés, allemands, lombards et auvergnats, qui venaient grossir l'armée de Montfort. L'arrivée de ces nouvelles troupes jeta l'effroi dans toute la contrée, et la plupart des habitants des campagnes se réfugièrent à Toulouse et à Montauban. Les trois comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges se tenaient dans cette dernière ville, d'où ils pouvaient voir les succès de Montfort, qui, dans trois semaines, reprit plusieurs châteaux, ceux de Saint-Félix, de

Cuq, de Montmaur, de Casser, d'Avignonet, de Monferrand, de Saint-Michel et de Puylaurens. Il campait près de ce dernier château lorsqu'il apprit que Robert archevêque de Rouen, Robert évêque élu de Laon, et Guillaume archidiacre de Paris, conduisaient un grand nombre de croisés français. Son armée se trouvant ainsi considérablement augmentée, il s'avança avec une partie de ses troupes vers Rabastens, dont le château se rendit à discrétion, ainsi que ceux de Montaigut et de Gaillac. Saint-Marcel fut aussi livré à ses armes; ensuite il assiégea et prit Saint-Antonin, qui était défendu, pour le comte de Toulouse, par Adémar Jourdain. Trente des principaux habitants furent massacrés, la ville et les monastères livrés au pillage, et Pons vicomte de Saint-Antonin conduit à Carcassonne et jeté dans les fers. Montfort donna le gouvernement de Saint-Antonin à Baudouin, frère du comte de Toulouse.

Après la prise de cette ville, Montfort tint un grand conseil composé en grande partie d'évêques. Foulques s'y trouvait. Ce fut par son conseil que le général dirigea sa marche vers l'Agenais, qui appartenait à Raymond, du chef de Jeanne d'Angleterre, sa mère. Simon fit camper son armée devant le château de Penne, qu'il se proposait d'assiéger, et se rendit ensuite à Agen, où il reçut la soumission de cette ville. Aucun motif ne pouvait justifier les hostilités de Montfort de ce côté, car il n'y avait plus d'hérétiques à Agen, d'après le témoignage même d'Innocent III (Ep. l. 12, 172), et Raymond, n'étant point convaincu des crimes dont on l'accusait, ne devait pas être dépouillé de ses domaines. Il est sans doute pénible de l'avouer, mais on dirait que les croisés multipliaient à plaisir le nombre des héré-

tiques pour multiplier et justifier les nombreuses attaques auxquelles ils se livraient.

Le château de Penne tomba au pouvoir de Montfort le 25 juillet 1212 ; Marmande, Biron, Moissac, Castelsarrasin, Verdun, furent pris ou se soumirent. Le siége de Moissac présenta des particularités dignes de remarque. Les routiers et plusieurs bourgeois de Toulouse étaient venus au secours de cette ville. Les croisés furent d'abord repoussés avec perte, et Simon fut sur le point d'être fait prisonnier : mais ayant donné un nouvel assaut, tandis que l'archevêque de Reims, les évêques de Carcassonne, de Toul, d'Albi, l'abbé de Moissac et ses religieux chantaient des hymnes, pieds nus et revêtus d'ornements sacrés, les bourgeois de Moissac, qui avaient appris que tout le pays s'était soumis, ouvrirent leurs portes aux croisés le 8 septembre. Le 14, par un acte solennel, Simon remit la ville à l'abbé, se réservant seulement le domaine qui appartenait au comte de Toulouse. Il était dit dans cet acte que le comte avait été dépouillé de ses domaines à cause de ses crimes.

La générosité de Simon de Monfort à l'égard de Raymond abbé de Moissac n'empêcha pas ce religieux d'écrire au roi Philippe-Auguste pour se plaindre des maux que les croisés avaient fait souffrir à son monastère. Ils ont tout ravagé, » dit-il, au dedans et au dehors ; » ensuite il énumère au roi tout le bien qui se faisait dans son monastère, lui parle des prières, jeûnes et messes qui s'offraient tous les jours pour sa royale personne, et termine en implorant son secours.

Il ne restait donc plus au comte de Toulouse que cette ville et Montauban. Il eut le soin de renforcer la garnison

de cette dernière place : ce qui empêcha le général de la croisade d'aller l'attaquer. Les trois comtes travaillaient en même temps à replacer sous leur obéissance plusieurs châteaux du pays de Foix ; plusieurs de leurs garnisons furent passées au fil de l'épée. Simon accourut pour défendre de ce côté-là ses conquêtes. A son approche, Raymond VI et Raymond-Roger se retirèrent au château de Foix, que Montfort n'osa point assiéger. S'étant porté près du château de Muret situé sur la rive gauche de la Garonne, les habitants brûlèrent le pont de bois qui était sur le fleuve et prirent la fuite. Montfort fit rétablir le pont, traversa la Garonne avec son armée et s'empara de Muret. Le Toulousain se trouva alors investi par les croisés : d'un côté, ils occupèrent tout le Commingeois par la prise de Saint-Gaudens ; de l'autre, Baudouin et Gui de Montfort ravageaient la partie nord du pays.

Il était de la destinée de Raymond VI de voir ses vastes domaines convoités par tous les partis. Pendant qu'il s'était rendu à la cour du roi d'Aragon pour implorer son secours et que ce roi avait envoyé une ambassade à Rome pour plaider la cause de son beau-frère, Bermond de Sauve, voyant que Raymond allait perdre ses états, écrivit au pape pour les demander. Il fondait ses prétentions sur ce que sa femme Constance était la seule fille légitime de Raymond VI. On ignore la réponse du pape au seigneur de Sauve, mais il paraît que sa demande n'eut aucune suite.

En l'absence du comte de Toulouse, Roger-Bernard, fils du comte de Foix, se dirigea du côté de Carcassonne et fit prisonniers plusieurs pèlerins croisés qui venaient de France. Il les fit conduire au château de Foix, et par droit de re-

présailles on leur fit souffrir divers tourments. C'était une guerre acharnée entre les deux adversaires.

Le parti de Simon de Montfort grossissait tous les jours. De Muret, ce général se rendit à Pamiers, où il convoqua, pour la fin de novembre, une grande assemblée ou parlement. Elle était composée d'évêques, de nobles et de bourgeois du pays conquis ; on y distinguait l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Toulouse, de Carcassonne, d'Agen, de Périgueux, de Couserans, de Comminges et de Bigorre. On nomma une commission formée de douze membres, savoir : les évêques de Toulouse et de Couserans, un Templier, un Hospitalier, quatre chevaliers français, et quatre habitants du pays. Cette commission dressa des statuts en quarante-six articles pour le gouvernement du pays conquis. Parmi ces articles, il en était un qui défendait de porter des vivres aux Toulousains, sans la permission du comte de Montfort ; et aux femmes veuves et héritières nobles qui avaient des forteresses, de se marier à d'autres qu'à des Français, sans la permission du chef de la croisade. Les autres articles regardent l'extirpation de l'hérésie, la levée des tailles, le service militaire, la police, et les devoirs des vassaux. On voit par là que Simon de Monfort disposa, dans le midi, de plusieurs terres en faveur des Français du nord : c'est ce qui détermina l'établissement de plusieurs gentilshommes de France du côté de Toulouse, entr'autres ceux de la maison de Levis et de Voisins.

Au commencement de l'année 1213, l'abbaye de Saint-Saturnin était devenue vacante par la mort de Guillaume de Cantès, qui eut pour successeur Jourdain, homme recom-

mandable par sa piété et sa science ecclésiastique. Il gouvernait depuis plusieurs mois l'abbaye quand eut lieu l'assemblée de Pamiers, après laquelle Simon de Montfort se retira à Carcassonne pour y passer l'hiver.

Au commencement de janvier de l'an 1213, Innocent III reçut en audience solennelle l'évêque de Segorve et maître Columbi, que Pierre d'Aragon avait envoyés à Rome pour y soutenir les intérêts des trois comtes. Le pape les écouta favorablement, et, le 18, il écrivit la lettre suivante à l'archevêque de Narbonne, à l'évêque de Riez, et à maître Thédise chanoine de Gênes :

« Notre cher fils Pierre, roi d'Aragon, nous a fait savoir » qu'il avait refusé de secourir le vicomte de Beziers, son » vassal, qui implorait son assistance, après la publication » de la croisade *contre les hérétiques provençaux,* lorsque » les croisés furent entrés sur les terres de ce vicomte ; et » que, pour ne pas retarder l'exécution des desseins de » l'Eglise, il avait mieux aimé manquer aux catholiques » que de protéger les hérétiques mêlés avec eux : en sorte » que le vicomte, se trouvant sans protection, a perdu tous » ses domaines *et a été enfin tué misérablement.* Vous, archevêque de Narbonne et Simon de Montfort, ayant conduit ensuite l'armée des croisés dans les domaines du » comte de Toulouse, vous ne vous êtes pas contentés d'envahir tous les lieux où il y avait des hérétiques, mais » vous vous êtes encore emparés de ceux dans lesquels il » n'y avait aucun soupçon d'hérésie : car, ayant exigé le » serment des peuples du pays, et leur ayant permis d'y » demeurer, il n'est nullement vraisemblable qu'ils soient » hérétiques. Les mêmes ambassadeurs nous ont démon-

» tré que vous avez usurpé le bien d'autrui avec tant d'a-
» vidité et si peu de ménagement, qu'à peine, de tous les
» domaines du comte de Toulouse, lui reste-t-il la ville de
» ce nom avec le château de Montauban. Entre ces do-
» maines usurpés, le roi d'Aragon marque le pays que
» Richard roi d'Angleterre avait donné à sa sœur en la ma-
» riant avec ce comte, les terres de Foix et de Comminges,
» et celles de Gaston de Béarn. Ce prince se plaint, de
» plus, que vous, archevêque de Narbonne et Simon, avez
» obligé les sujets de ces trois comtes, quoiqu'ils soient ses
» vassaux, à prêter serment de fidélité à un autre, dans les
» domaines que vous avez envahis. Il ajoute qu'à son retour
» de la guerre contre les Sarrasins, le comte de Toulouse
» l'ayant été trouver, et lui ayant exposé ce qu'il avait souf-
» fert de la part des croisés, il avait attribué à ses péchés
» le refus que l'Eglise faisait de recevoir la satisfaction qu'il
» offrait, étant disposé d'exécuter tous nos ordres autant
» qu'il serait possible ; que ce comte lui avait dit ensuite
» que pour n'être pas le seul à souffrir une pareille confu-
» sion, il lui remettait ses domaines, son fils et sa femme
» sœur de ce prince, afin qu'il prît leur défense, ou qu'il
» l'abandonnât comme il jugerait à-propos. Le roi marque
» ensuite qu'étant sur le point d'essuyer un affront pour ce
» sujet, et que n'étant pas juste que la peine soit plus
» grande que le délit, il nous supplie humblement de con-
» server le comté de Toulouse pour le fils de ce comte,
» qui n'a jamais été imbu de l'erreur, et qui ne le sera
» jamais, avec la grâce de Dieu. Il a promis de garder en
» son pouvoir tant le fils du comte de Toulouse que le
» comte lui-même, tout le temps qu'il nous plaira, afin de

» faire instruire le premier dans la foi et avoir soin de son
» éducation, et d'apporter toute son attention pour extir-
» per l'hérésie du royaume d'Aragon et pour y faire fleu-
» rir la foi catholique ; avec offre de donner, pour l'obser-
» vation de toutes ces choses, telle caution que le Saint-Siége
» demandera. Enfin il a déclaré que le comte de Toulouse
» est prêt à faire pour le passé la pénitence que nous vou-
» drons lui imposer, et d'aller servir contre les infidèles,
» soit dans les pays d'outre-mer, soit en Espagne sur les fron-
» tières des Sarrasins. Au reste, comme l'affaire est difficile,
» et qu'elle a été conduite à une fin assez heureuse, on doit
» y procéder avec beaucoup d'attention, pour ne pas dé-
» truire légèrement ce qui a été exécuté avec tant de peine.
» C'est pourquoi nous vous ordonnons d'assembler un con-
» cile dans un lieu commode et assuré, et d'y convoquer
» tous les archevêques, évêques, abbés, comtes, barons,
» consuls et recteurs que vous jugerez à propos ; et après
» leur avoir proposé les demandes et les désirs du roi d'A-
» ragon, sans aucune considération humaine, de nous en-
» voyer leur avis afin de statuer ensuite tout ce qui sera
» convenable. »

Il écrivit aussi à Simon de Montfort :

« L'illustre roi d'Aragon nous a fait remontrer par ses
» ambassadeurs, que, non content de vous être élevé con-
» tre les hérétiques, vous avez tourné les armes des croisés
» contre les peuples catholiques ; que vous avez répandu
» le sang des innocents, et envahi, à son préjudice, les
» terres des comtes de Foix et de Comminges, et de Gas-
» ton de Béarn, ses vassaux, quoique les peuples de ces

» terres ne fussent nullement suspects d'hérésie. Ces am-
» bassadeurs nous ont assuré que, puisque vous avez exigé
» le serment de fidélité des mêmes peuples, et que vous
» permettez qu'ils habitent dans le pays, vous faites un aveu
» tacite qu'ils sont catholiques; à moins que vous ne vou-
» lussiez passer vous-même pour fauteur des hérétiques.
» Ils se plaignent principalement de ce que, tandis que le
» roi leur maître faisait la guerre contre les Sarrasins,
» vous avez usurpé les biens de ses vassaux; et que c'était
» alors que vous agissiez plus fortement contre eux, parce
» que vous saviez qu'il était hors d'état de les secourir; et
» comme le roi est dans la résolution de continuer cette
» guerre, il demande, pour être plus en état de s'y don-
» ner tout entier, que ses vassaux soient rétablis dans leurs
» domaines. Ne voulant donc pas le priver de ses droits,
» ni le détourner de ses louables desseins, nous vous or-
» donnons de lui restituer, et à ses vassaux, tous les do-
» maines que vous avez envahis sur eux, de crainte qu'en
» les retenant injustement, on ne dise que vous avez tra-
» vaillé pour votre propre avantage, et non pour la cause
» de la foi. »

Il n'est plus permis maintenant, après la lecture de ces lettres, d'avoir le moindre doute sur les intentions du pape. Il était alors pleinement instruit. Le 15 janvier, il écrivit à Arnaud de Narbonne, son légat, pour lui ordonner de suspendre la croisade contre les albigeois, et de tourner les armes des chrétiens contre les Sarrasins d'Espagne. Mais les légats et Simon de Montfort voulaient à tout prix perdre le comte de Toulouse, et les observations du pon-

tife suprême et les négociations du roi d'Aragon devinrent inutiles.

Déjà ce prince s'était rendu à Toulouse, vers l'Epiphanie, et avait fait proposer une conférence au légat et à Montfort pour traiter de la paix. Ils acceptèrent son offre, et Lavaur ayant été désigné pour le lieu d'un concile où l'on devait recevoir enfin la justification du comte de Toulouse, ce fut aussi dans cette ville qu'on donna rendez-vous à Pierre d'Aragon. Ce prince présenta, en effet, au concile un mémoire très-étendu, dans lequel il plaida avec une grande énergie la cause de quatre princes qu'on avait dépouillés de leurs domaines, — les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et Gaston de Béarn; il demanda qu'on restituât ces domaines à leurs légitimes possesseurs; il fit, de la part du comte de Toulouse, les offres les plus généreuses; il ne dissimula pas que le comte ne se fût rendu coupable de quelques excès à l'égard de quelques prélats et de quelques églises, mais il promit qu'il irait, pour se réhabiliter, porter les armes contre les Sarrasins d'Espagne, ou même au-delà des mers; il alla jusqu'à dire que si on ne voulait point pardonner à Raymond VI, on soutint au moins dans ses droits le jeune Raymond, son fils.

Le roi déclarait formellement, dans ce mémoire, que le comte de Comminges, celui de Foix et Gaston de Béarn n'avaient jamais été hérétiques, et qu'on devait, en bonne justice, ne pas les déposséder de leurs états. Ce mémoire fut lu et discuté au concile, et nous verrons bientôt la réponse qui fut faite. On s'occupa d'abord de la justification du comte de Toulouse, qui ne fut point admise par les raisons suivantes : 1° il a promis de chasser les héréti-

ques, il ne l'a pas fait. — 2° Après son retour de Rome, il a augmenté les péages. — 3° Les routiers ont tué *mille* croisés. — 4° Il a retenu en prison l'abbé de Montauban et celui de Moissac, chassé l'évêque d'Agen en lui causant de grands dommages. — 5° Il est fortement suspect d'hérésie. D'après ces motifs, il ne peut être réconcilié avec l'Eglise.

Le concile répondit ensuite au mémoire du roi. Il déclina d'abord sa compétence au sujet du jeune comte de Toulouse, et sa réponse se réduisit à dire que ces seigneurs étaient indignes de toute grâce, à cause des excès auxquels ils s'étaient abandonnés contre l'Eglise. Pierre demanda alors une trêve, jusqu'à la Pentecôte ; elle lui fut refusée. Il en appela au pape, du concile de Lavaur ; on n'eut point d'égard à son appel. C'est ce qui le détermina à protéger ouvertement les trois comtes, malgré l'excommunication dont les légats le menacèrent.

Le dimanche 27 janvier 1213, on tint une grande assemblée à Toulouse ; là se trouvaient réunis les trois princes, les chevaliers de Toulouse et de Carcassonne, le roi d'Aragon, le fils du comte de Toulouse, la plupart des habitants, et plusieurs évêques d'Espagne. On fit serment à Pierre d'Aragon de se placer sous son entière dépendance, lui promettant d'exécuter en tout ses ordres. Les magistrats municipaux de Toulouse (ou *chapitre*), au nombre de vingt-trois, prêtèrent ce même serment au nom de toute la ville. Le comte de Toulouse, pour donner une nouvelle preuve de la droiture de ses intentions, envoya à l'évêque de Riez et à maître Thédise un de ses chevaliers nommé Cambon pour leur demander d'être enfin admis à se justifier, leur

promettant d'obéir à leurs ordres, et les suppliant de se rendre auprès de lui ou de lui indiquer un lieu où il pût les joindre. Tout fut inutile : les légats persistèrent dans leur refus.

On vit alors partir pour Rome l'évêque de Comminges Garsias de l'Ort, l'abbé de Clairac, Guillaume archidiacre de Paris, porteurs de lettres des prélats de Lavaur au pape. C'étaient toujours les mêmes plaintes, les mêmes récriminations contre les seigneurs du pays. Plusieurs évêques, qu'il est inutile de nommer ici, écrivirent dans le même sens à Innocent III. D'après eux, Toulouse est la Sodome moderne qu'il faut détruire ; ils veulent qu'on écrase la tête au tyran et à son fils (les comtes Raymond). Bertrand évêque de Beziers demande qu'on renverse cette affreuse cité de fond en comble, et qu'on fasse passer la charrue sur ses ruines ; il affirme qu'elle a déjà autrefois subi ce sort. On voit, par cette fable, combien tous ces prélats étaient bien informés !

D'un autre côté, Pierre d'Aragon expédia au pape les actes de l'assemblée de Toulouse, et envoya des ambassadeurs en France pour signifier à Philippe-Auguste, à la comtesse de Champagne et à tous les grands du royaume la lettre écrite par le pape à l'archevêque de Narbonne pour faire suspendre la croisade. Cette ambassade eut son effet, car le roi, qui avait d'abord consenti à ce que Louis son fils se croisât contre les albigeois, l'arrêta dans sa marche. Le pape paraissait fatigué de cette croisade, puisqu'il envoya le cardinal Robert de Courson, son légat en France, afin d'exhorter les peuples à passer en Terre-Sainte. L'arrivée de ce prélat déconcerta un peu le zèle de Foulques

évêque de Toulouse et d'Arnaud de Carcassonne, qui, après le concile de Lavaur, s'étaient rendus en France pour chercher des renforts. En attendant, les députés du concile de Lavaur arrivèrent à Rome, et trouvèrent le pape très irrité contre Montfort. Ils furent cependant assez heureux pour tourner l'esprit du pontife, qui, le 21 mai, écrivit une assez longue lettre au roi d'Aragon, dans laquelle il lui mandait d'abandonner les Toulousains; il s'y plaignait de ce qu'il avait reçu de fausses indications au sujet des comtes de Foix, de Comminges et de Gaston de Béarn; il lui promettait d'envoyer un légat *a latere* pour régler toutes ces affaires; il lui ordonnait de convenir d'une trève avec Montfort, et lui parlait du projet d'une nouvelle croisade. Le pape écrivit en même temps à l'évêque de Toulouse, à l'archevêque de Narbonne et à Simon de Montfort, pour les engager à veiller à l'exécution de ses ordres.

Bien loin de conclure entr'eux une trève, le roi d'Aragon et Montfort se déclarèrent ouvertement la guerre par défi réciproque. Pierre se rendit en Catalogne et en Aragon pour y rassembler son armée. Simon, après avoir donné la ceinture militaire à son fils Amauri à Castelnaudary, s'avança vers Toulouse, et conduisit son fils à Muret où il le fit reconnaître par la noblesse de Gascogne. Il se présenta ensuite devant le château de Rochefort, dans le Comminges, pour en faire le siége. Sur ces entrefaites le comte de Toulouse s'était emparé du château de Pujol, et après avoir fait la garnison prisonnière, il l'avait conduite à Toulouse où soixante chevaliers avaient été pendus, après qu'on leur eut fait parcourir la ville entière attachés à la queue de leurs chevaux.

Au moment où le roi d'Aragon se disposait à passer les Pyrénées, il vit arriver dans son camp deux abbés qui lui étaient envoyés par Montfort et les évêques pour le sommer d'obéir aux ordres du pape. Pierre laissa parler les députés, mais il n'en continua pas moins sa marche à la tête de mille cavaliers catalans et aragonais, et alla joindre à Toulouse Raymond VI, Raymond-Roger et le comte de Comminges. Leurs forces réunies se portaient à deux mille cavaliers et à quarante mille fantassins, presque tous toulousains. Le roi et les princes prirent un grand train de guerre et s'avancèrent vers Muret pour l'assiéger. La garnison du château était composée de trente cavaliers et de quelques fantassins.

Avant de raconter en détail l'histoire du siége de Muret et de la fameuse bataille qui le suivit, il importe de donner une description exacte de ce lieu devenu si célèbre dans nos annales. On a déjà vu que Murel, ou Muret, était une terre féodale du pays toulousain qui, en 948, était possédée par un seigneur nommé Radvenus, issu des vicomtes de Toulouse. C'est là le plus ancien monument que nous ayons sur cette terre, qui fut cédée à cette époque à l'abbaye de Lézat. Le manoir de Muret était accompagné d'une église dédiée à saint Germier. Quelques années plus tard, la terre de Muret passa au pouvoir de Raymond I$^{er}$ comte de Rouergue, et plus tard encore elle devint la propriété d'une famille seigneuriale relevant des vicomtes de Beziers et de Carcassonne.

On trouve le chef de cette famille dans Raymond de Muret, qui, au commencement du XII$^{e}$ siècle, construisit un château ou forteresse au confluent d'une petite rivière ap-

pelée *la Louge* et de la Garonne. Il faut remarquer qu'il existait à côté de Muret une autre terre appelée *Salas* qui, en 1124, appartenait à Bernard de Durban.

Le château de Muret passa, dans le XIIe siècle, à la maison de Comminges ; il fut reconstruit à cette époque, et nous trouvons qu'en 1165 Bernard de Comminges céda au prêtre qui desservait l'église de Saint-Germier une partie du sol à côté du nouveau château. Ce fut sur ce sol que l'on construisit *le prieuré.* Insensiblement, des maisons se groupèrent auprès du château des Comminges et formèrent un bourg. Au commencement du XIIIe siècle, ce bourg avait déjà pris le nom de *ville.* Cette ville occupait la rive gauche du fleuve ; en 1203, Bernard VI de Comminges l'unit à la rive opposée par un pont de bois, sur lequel passa, comme nous le verrons bientôt, Simon de Montfort. On a circonscrit la position de cette ancienne ville autour du *Mercadar* ou place du Marché. L'ancien bourg se développa, et forma une ville nouvelle, ou faubourg, qui s'étendait depuis le marché jusqu'au prieuré, sur la rive droite de la Louge. L'extrémité orientale du faubourg, ou nouvelle ville, était placée presque vis-à-vis du pont dont nous avons parlé, et l'extrémité occidentale débouchait sur la Louge, atteignant par un pont, que l'on voit encore aujourd'hui, à la voie qui conduisait à Toulouse.

A côté du prieuré de Saint-Germier, et peut-être même sur les ruines de l'oratoire primitif dédié à ce saint, on éleva une église qui prit le nom de Saint-Jacques et devint l'église paroissiale du bourg. Le château avait aussi son église, dédiée à saint Saturnin. Le château des Comminges était baigné par la Louge et dominait la Garonne. La ville

ville de Muret était sérieusement menacée par les alliés. Sur-le-champ il ordonna de se mettre en marche. Au moment du départ, sa femme lui déclara qu'elle avait été grandement troublée par un songe. Montfort traita cela de superstition; il quitta Fanjaux et se dirigea vers Saverdun. Chemin faisant, il rencontra un autre exprès qui le prévint que le siége de Muret était commencé. Aussitôt il envoya un courrier à Carcassonne où sa femme s'était rendue, et ordonna à la comtesse de faire partir un corps de troupes. L'abbaye de Bolbonne se trouvant sur sa route, Maurin, sacristain du monastère, alla à sa rencontre. Montfort lui ayant appris qu'il allait combattre le roi d'Aragon, — « Vous » n'êtes pas assez fort, lui dit Maurin, pour vous mesurer » avec ce prince qui est très expérimenté dans l'art militaire, et qui a sous ses ordres une nombreuse armée. » Ne hasardez pas le combat avec si peu de monde. » Alors Simon ôta un papier de son portefeuille et le montra à Maurin : c'était une lettre que Pierre écrivait à une grande dame du diocèse de Toulouse, dans laquelle il lui déclarait que c'était pour lui plaire qu'il allait combattre et chasser les ennemis du pays. — « Eh bien! dit Maurin, que vou» lez-vous dire par cette lettre? — Je ne crois pas, ré» pondit Montfort, que le roi d'Aragon renverse l'œuvre de » Dieu pour une femme. »

Cette femme n'était autre que la princesse Eléonore, sœur du roi d'Aragon et épouse de Raymond VI. L'existence de cette lettre et les mots équivoques qu'elle renfermait ont fait croire qu'il était question ici d'une des maîtresses du roi; mais rien ne le prouve. Simon entra dans l'église de Bolbonne, se prosterna au pied du sanctuaire,

ôta son épée, la mit sur l'autel et dit : « Seigneur, vous » m'avez choisi, tout indigne que je suis, pour combattre » pour vous; je prends cette épée de dessus votre autel, » afin que, combattant pour votre gloire, je le fasse avec » justice. » Ensuite il alla joindre ses troupes, et se dirigea vers Saverdun. Il fut accompagné dans sa marche par sept évêques et trois abbés : c'étaient Foulques de Toulouse, Garsias de l'Ort de Comminges, Raymond d'Agde, Bertrand de Saint-Gervais de Beziers, Pierre de Lodève, Raymond de Mas, d'André d'Uzès, les abbés de Clairac, de Villemagne et de Saint-Thibéry. Montfort arriva à Saverdun avec toutes ses milices et trente nouveaux chevaliers français, entre lesquels on distinguait Guillaume Des Barres, Guillaume d'Aire et ses frères.

Le soir, il tint un conseil de guerre. Son dessein était de marcher sans retard sur Muret, car un nouvel exprès était venu lui annoncer que les alliés avaient commencé le siége. Les hommes d'armes furent d'avis d'attendre jusqu'au lendemain. Foulques, justement inquiet de l'issue de cette expédition, envoya un commissaire au roi d'Aragon pour lui demander un sauf-conduit pour lui et les autres évêques qui désiraient se rendre dans son camp pour y traiter de la paix. Quand le jour eut paru, Montfort se confessa, fit son testament et se rendit à l'église de Saverdun avec tous les prélats. On célébra les SS. Mystères, et pendant la messe le comte de Toulouse et son fils, le comte de Foix et son fils, le comte de Comminges et leurs associés furent de nouveau excommuniés. Après la messe, l'armée se mit en marche, et arriva à Auterive, où Foulques reçut la réponse du roi d'Aragon, qui refusait le sauf-conduit

parce qu'on le lui demandait à main armée. Enfin, Simon déploya ses étendards sur la rive droite de la Garonne, vis-à-vis de Muret, à la tête du pont de bois, le 11 septembre, dans l'après-midi. Contre l'avis de l'armée entière, Montfort décida que les troupes ne marcheraient au combat que le lendemain.

L'évêque Foulques reçut alors une lettre des Toulousains; ils déclaraient dans cette lettre qu'ils étaient toujours disposés à obéir aux ordres du pape et de ses légats. Cette lettre fut portée par le prieur de l'hôpital de Toulouse, que Foulques envoya au roi d'Aragon pour lui demander de nouveau un sauf-conduit. Le roi répondit au prieur que si Foulques voulait se rendre dans sa ville épiscopale, il l'y ferait conduire en toute sûreté. L'évêque de Toulouse, ayant reçu cette réponse, répliqua : — « Il ne convient pas à un » serviteur d'entrer dans une ville d'où son maître a été » exilé; je ne retournerai dans un lieu d'où le corps de » Jésus-Christ a été chassé, que lorsque mon Seigneur et » mon Dieu y rentrera le premier. » Ces paroles étaient nobles sans doute, mais Foulques oubliait que c'était par ses ordres que le corps du Seigneur avait quitté la ville. Les négociations continuèrent encore; on députa au roi d'Aragon et aux Toulousains deux religieux pour solliciter une conférence et une trève. Pierre répondit : « Pour » quatre *ribauds* que ces évêques ont emmenés avec eux, » ce n'est pas la peine de leur accorder une conférence. » Les Toulousains répondirent qu'ils donneraient leur avis plus tard. Vers le soir du 11 septembre, la garnison de Muret alla à la rencontre de Simon de Montfort, et les croisés entrèrent dans Muret sans trouver aucun obstacle.

Le vicomte de Corbeil et beaucoup d'autres chevaliers venus de Carcassonne y entrèrent aussi.

Le lendemain jeudi, 12 septembre, Simon de Montfort se sépara des évêques et se rendit à l'église de Saint-Saturnin du château pour y entendre la messe; les évêques, les abbés et les chevaliers allèrent, de leur côté, à l'église du bourg. Quand on eut accompli les devoirs religieux, Simon se rendit au *Mercadar* pour reprendre le fil des négociations. On assure qu'il fit offrir au roi d'Aragon le château de Muret et le pays environnant; mais cette proposition fut soumise à de telles conditions par le roi, qu'il fut impossible à Montfort de les accepter. En même temps, les Toulousains firent dire à Foulques qu'étant unis au roi d'Aragon, ils ne feraient rien sans son concours. Dans cet état de choses, les évêques et les abbés résolurent de se rendre au camp du roi d'Aragon pieds nus pour le supplier à genoux de ne point persécuter l'Eglise. Tous ces prélats avaient quitté l'église de Saint-Jacques et s'étaient retirés dans le prieuré. Au moment où Simon de Montfort faisait ouvrir la porte occidentale pour livrer passage à l'envoyé des prélats qui allait annoncer dans le camp leur prochaine arrivée, il se vit assailli par les ennemis qui se tenaient en dehors des remparts; mais il fut assez heureux pour les repousser. Au même instant on vint l'avertir que les assiégeants dirigeaient leurs machines sur le bourg et faisaient déjà tomber une grêle de traits sur le prieuré où étaient réunis les évêques. Simon y accourt et leur dit : « Vous » voyez que nous n'avançons rien; il est temps que vous » nous permettiez de combattre. » On poussa alors le cri de guerre. Montfort se transporta au château pour faire

armer la garnison. En passant devant l'église de Saint-Saturnin, il aperçoit l'évêque d'Uzès disant la messe ; il entre dans l'église, et se prosternant à terre, il dit à haute voix : « Mon Dieu, je vous offre et je vous donne mon âme et » mon corps. » Quand il eut donné ses ordres au château, il revint à l'Eglise et renouvela la cérémonie qu'il venait de faire.

Au sortir de l'église, on lui amena son cheval ; mais cet animal se cabra, et l'obligea de reculer. Les assiégeants qui furent témoins de ce mouvement poussèrent de grandes huées. Simon reprit son coursier, et étant monté dessus, il s'écria : « Vous m'insultez maintenant par vos clameurs, » mais je mets en Dieu ma confiance, et j'espère de crier » après vous jusqu'aux portes de Toulouse. » Il descendit ensuite vers la porte du midi qui conduisait à Salas. Il était accompagné de Gui, son frère germain ; de Guillaume des Barres, son frère utérin ; de Baudouin, frère du comte de Toulouse ; d'Alain de Rouci, du vicomte de Corbeil, de Bouchard de Marli, et de mille cavaliers. Il laissa son infanterie à la garde de la place.

Foulques s'avança alors vers les croisés revêtu de ses habits pontificaux et tenant dans sa main une relique de la vraie croix. On descendit de cheval, et chacun vint adorer la relique. L'évêque de Comminges (Garsias de l'Ort), craignant que cette cérémonie ne fît perdre aux troupes un temps précieux, prit la relique en main et, se plaçant sur une élévation, il harangua l'armée en ces termes : « Allez » au nom de Jésus-Christ : je vous servirai de témoin, » et je vous ferai caution au jour du jugement que tous » ceux qui mourront dans ce combat obtiendront la récom-

» pense éternelle et la gloire des martyrs, sans passer par » le purgatoire, pourvu qu'ils se soient confessés, qu'ils » soient contrits, ou qu'ils aient du moins une ferme réso- » lution de déclarer à un prêtre, aussitôt après l'action, les » péchés qu'ils n'ont point encore confessés. » En disant ces mots, il bénit avec la relique toute l'armée. Aussitôt les croisés s'embrassèrent et se mirent en marche. Les évêques et le clergé, parmi lesquels un seul écrivain du XIVe siècle place saint Dominique, rentrèrent dans le bourg et se rendirent à l'église pendant la bataille.

L'armée sortit donc par la porte de *Salas*, divisée en trois corps : l'avant-garde, commandée par Guillaume d'Encontre, le centre par Bouchard de Marli, l'arrière-garde par Simon de Montfort. Raymond VI voulait qu'on attendît les ennemis dans le camp, qui était bien défendu ; le roi d'Aragon, au contraire, voulait que l'on marchât au-devant d'eux. Cet avis, qui était le moins sage, prévalut. Ils divisèrent aussi leur armée en trois corps ; l'avant-garde, composée de catalans, était commandée par le comte de Foix, le centre par le roi d'Aragon, qui changea ses armes pour ne pas être reconnu, et l'arrière-garde par le comte de Toulouse. L'effectif de ces troupes se portait à deux mille cavaliers ; quant à l'infanterie, qui était beaucoup plus nombreuse, elle fut laissée à la garde du camp. Il importe d'observer que cette portion des troupes était très peu aguerrie, n'étant composée que de simples bourgeois de Toulouse et des lieux environnants.

Cependant l'armée des croisés s'avançait, dans la direction du midi, sur la route de Saint-Martin de Noër (Noë). Tout-à-coup de Montfort fait changer de direction à ses

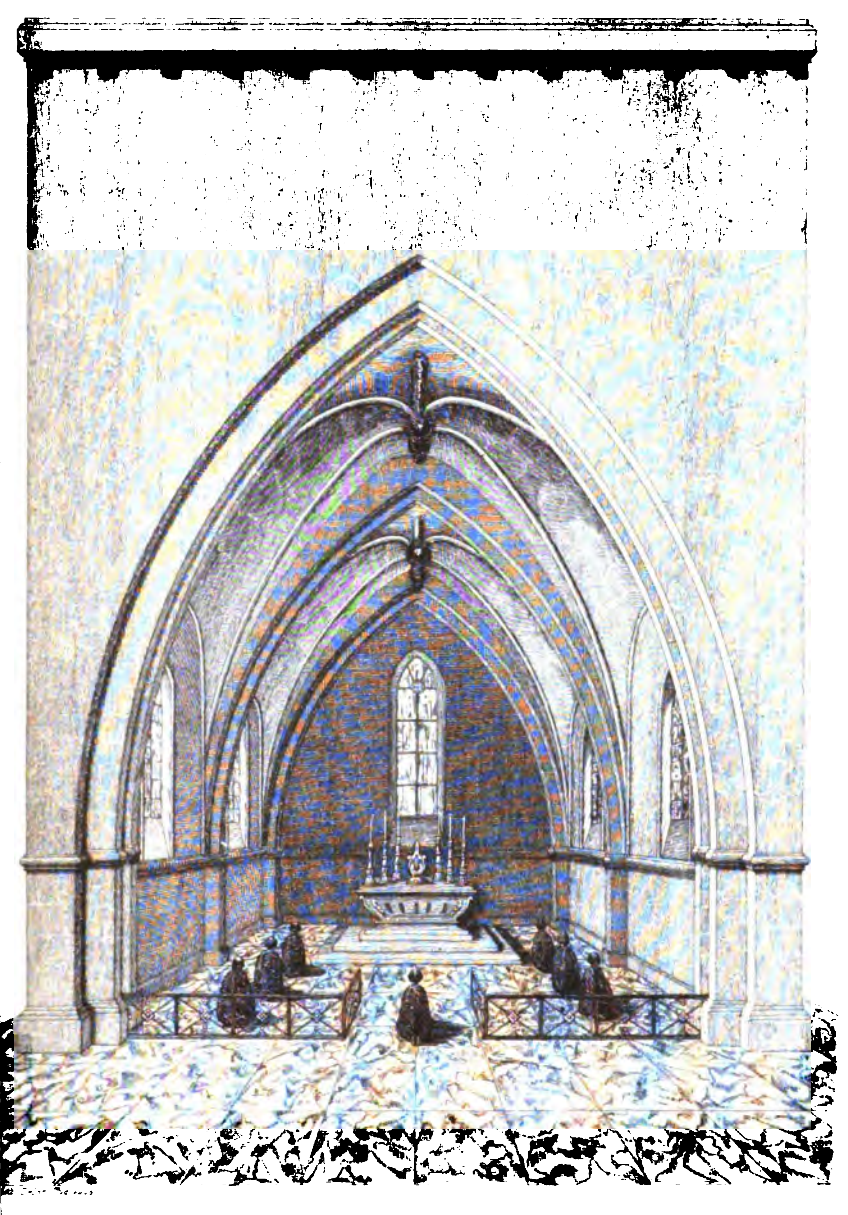
soldats, traverse la Louge vers le lieu où se trouve aujourd'hui le château de Rudelle, et s'avance hardiment vers les alliés; de suite il déploie son armée dans la plaine. Son avant-garde se jette avec tant d'impétuosité sur celle des alliés, qu'elle la force à se replier sur les ailes. Ce mouvement inattendu laisse à découvert le roi d'Aragon et son corps de bataille. Reconnu bientôt à ses enseignes, on l'entoure, on le presse de toutes parts. Le centre de l'armée des croisés, commandé par Bouchard de Marli, vient soutenir l'avant-garde; Alain de Rouci et Florent de Ville se précipitent sur un chevalier qu'ils prennent pour le roi d'Aragon; mais Alain s'écrie : « Ce n'est pas lui, le roi est » meilleur cavalier. » — « Vraiment ce n'est pas lui, ré» pondit Pierre qui avait entendu ces mots, mais le voici! » et après avoir dit, il porte un coup terrible à un des chevaliers qu'il renverse; il se jette ensuite dans la mêlée, fait des prodiges de valeur, et combat en véritable héros. Enfin, ne pouvant résister au nombre, il succombe et meurt. Aussitôt Simon de Montfort, avec son arrière-garde, se jette sur les alliés pour dégager ses troupes; mais ceux-ci se défendent avec une intrépidité remarquable. La mêlée devient terrible, et Simon reçoit un si grand coup d'épée que son étrier se brise et qu'il est près d'être désarçonné. On lui porte un autre coup à la tête; mais Simon court sur celui qui l'a frappé et lui donne un si rude coup de poing sous le menton, qu'il le renverse de son cheval. Enfin il répand une si grande terreur autour de lui, qu'il force les alliés à se débander.

Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, ayant appris la mort du roi d'Aragon, n'osèrent plus ré-

sister et battirent en retraite, poursuivis par les croisés, qui tuèrent un grand nombre de cavaliers. Pendant que les deux armées combattaient avec vaillance, les Toulousains et l'infanterie avaient fait une tentative sur le château de Muret, mais ils avaient été repoussés avec vigueur.

Les sept évêques, les trois abbés et saint Dominique restèrent prosternés, pendant la bataille, dans une chapelle de l'église du bourg. Les historiens contemporains ne font aucune mention de la présence de saint Dominique au milieu des combattants, un crucifix à la main. Le christ que l'on montre encore aujourd'hui dans la basilique de Saint-Saturnin a pu appartenir à ce saint; l'inscription qui est placée au dessous, et que l'on dit avoir été extraite d'un très-ancien cartulaire, prouve bien que saint Dominique était à Muret pendant la bataille; mais ces mots *fray domeng ab la santa croce* indiquent seulement qu'il était avec les croisés, et nullement qu'il portait un christ avec lui. Les peintres du moyen-âge ont bien pu encore représenter saint Dominique exhortant du haut des remparts la garnison du château à repousser l'attaque, ou lui faire parcourir les rangs dans la plaine, une croix à la main; mais les peintres ne se croient pas obligés d'être fidèles dans leurs peintures, comme les historiens doivent l'être dans leurs récits.

Dès que Foulques eut appris la mort de Pierre d'Aragon, il envoya un religieux de sa suite aux Toulousains. Afin de rendre ce député plus respectable, il l'avait revêtu de sa propre coule, qu'il portait toujours quoique évêque. L'envoyé déclara aux Toulousains que, s'ils posaient les armes, ils auraient la vie sauve. Ceux-ci, qui ignoraient encore



CHAPELLE DES SEPT ÉVÊQUES
à Muret

ce qui s'était passé dans la plaine, répondirent qu'ils comptaient sur la victoire du roi d'Aragon; que leur évêque les trompait. Se jetant alors sur le religieux, ils lui enlevèrent la coule de l'évêque, et lui portèrent plusieurs coups de lance. Mais bientôt après ils aperçurent les enseignes des croisés qui revenaient triomphants; alors l'infanterie des confédérés ne forma plus qu'une masse compacte de fuyards qui se dirigea vers la Garonne. Avant d'avoir atteint le fleuve, la plupart furent massacrés par les croisés, dans les champs de *Jauffrery*, où l'on trouve encore des ossements épars. Quelques-uns cependant purent traverser le fleuve, ayant à leur tête Dalmace d'Enteuilh, qui s'écria : « Aide à » Dieu! grand mal nous est arrivé! le bon roi d'Aragon » est abattu et mort, et tant d'autres barons sont morts et » vaincus, que jamais si grande perte ne sera réparée. » Le lieu où ces quelques vaincus purent *se sauver* prit le nom de *Saubens*, du langage roman *saubar*.

On croit que les alliés perdirent en cette mémorable journée quinze à vingt mille hommes, la plupart fantassins. Aznard Pardi, Gomez de Luna et Michel de Luzia, seigneurs aragonais, périrent avec leur prince. La plupart des seigneurs qui combattaient sous les ordres des trois comte trouvèrent leur salut dans la fuite.

Avant le coucher du soleil, Simon de Montfort se rendit dans le camp des alliés, où il prit un immense butin et fit quelques prisonniers. Ayant prié Matfred de Belvèze de lui montrer le lieu où était tombé le roi d'Aragon, Matfred lui indiqua du doigt le corps de ce prince étendu nu sur la terre. A cette vue, il descendit de cheval, fit enlever le corps et se mit à verser des larmes sur la triste fin de ce

monarque ; ayant ensuite quitté sa chaussure, il se dirigea vers l'église du bourg, où il fut reçu par les évêques et saint Dominique, et où fut entonnée l'hymne d'action de grâces. Simon fit vendre son cheval et ses armes, et voulut que le prix en fût donné aux pauvres. Le corps de Pierre d'Aragon fut remis aux hospitaliers de Saint-Jean, qui le firent transporter au monastère de Sixena, que Sanche sa mère avait fondé pour des filles du même ordre.

Ainsi périt, à la fleur de son âge, Pierre d'Aragon, prince libéral, magnifique, et d'une probité à toute épreuve. Il se montra toujours très-attaché au siége apostolique, et ne prit les armes contre les croisés que par amour pour ses deux sœurs qui, par une noble alliance, étaient entrées dans la maison de Toulouse. De son temps, nul ne l'égalait en beauté, en courtoisie, en valeur; il aimait et cultivait la poésie provençale. Jacques son fils n'avait que cinq ans à la mort de son père. Il nous a laissé des Mémoires dans lesquels il affirme que, dans la nuit qui précéda la bataille de Muret, Pierre d'Aragon se livra avec excès aux plaisirs de l'amour. Comme Jacques ne tenait ce récit que des ennemis du roi son père, il est permis de douter de son exactitude. Il affirme cependant qu'il entendit la messe avant le combat : ce qui permet de supposer qu'au point du jour, avant la bataille, il avait eu le soin de se réconcilier avec Dieu, car le roi d'Aragon était loyal chevalier et catholique dans le fond, malgré ses faiblesses.

La victoire des croisés répandit la consternation à Toulouse. Les trois comtes, qui s'y étaient réfugiés, tinrent conseil, et il fut décidé qu'ils quitteraient la ville pour éviter de nouveaux malheurs. Raymond VI partit donc, et se

retira vers la Provence. De nouvelles négociations furent entamées entre les Toulousains et les évêques. Les premiers promirent obéissance; les seconds demandèrent des otages, qui furent offerts au nombre de soixante, mais qui ne furent point livrés.

Montfort, victorieux, entra dans le pays de Foix, s'avança jusqu'au château de ce nom, en brûla tous les faubourgs, et pénétra ensuite dans le Comminges. Doué d'une incroyable activité, il passa tout-à-coup du côté du Rhône pour y réprimer quelques mouvements. Etant resté quelque temps dans ce pays, il y fit plusieurs expéditions; mais ayant appris que pendant son absence plusieurs chevaliers avaient abandonné son parti du côté de Toulouse, il revint promptement aux environs de cette ville et fit raser plusieurs châteaux du voisinage.

Nous trouvons, à la fin de l'année 1213, Guillaume Raterius, abbé de Mas-Garnier, assistant en qualité de témoin à une transaction passée entre Raymond abbé de Moissac et un seigneur nommé Berold.

Peu de temps après la bataille de Muret, les Toulousains envoyèrent au pape deux ambassadeurs, Pierre Guitard et Bernard Gilabert, pour faire leur soumission. Le comte de Comminges et le vicomte de Béarn imitèrent leur exemple. Au mois de janvier 1214, Innocent III envoya dans la province, en qualité de légat, le cardinal Pierre de Bénévent, en lui recommandant de réconcilier à l'Eglise le comte de Comminges et le vicomte de Béarn, et de rétablir dans l'unité ecclésiastique les Toulousains. « La ville de Toulouse, » dit le pape, demeurera sous la protection du Saint-Siége, » sans qu'elle puisse, à l'avenir, être inquiétée par Simon

» de Montfort. » Il écrivit à ce dernier pour l'obliger à rendre le jeune prince Jacques à ses sujets.

On a vu, dans le cours de cette histoire, que Baudouin, frère de Raymond VI, avait lâchement abandonné sa cause, et s'était rendu coupable envers lui du crime de félonie en prenant les armes contre ce prince et prêtant assistance à Simon de Montfort, qui l'avait récompensé de sa trahison en lui donnant plusieurs fiefs dans l'Agenais et le Querci. Raymond était très irrité contre son frère et ne lui fit sentir que trop son indignation. Le premier lundi de carême, Baudouin s'arrêta au château de l'Olme en Querci. Les chevaliers de ce château résolurent de s'emparer de lui et de le livrer à Raymond son frère. Ils mirent dans leur complot les chevaliers et les routiers que ce dernier seigneur tenaient à Monlevard, ainsi que Ratier seigneur de Castelnau. A peine Baudouin était-il couché, que le seigneur de l'Olme prit la clef de la chambre et y introduisit Ratier et les autres conjurés, qui se saisirent de Baudouin, après avoir tué une partie de ses gens. Les routiers le conduisirent à Moncuq, de là à Montauban, et le retinrent prisonnier jusqu'à l'arrivée de son frère Raymond, qui se trouvait alors à la cour du roi d'Angleterre. Le comte de Toulouse étant arrivé à Montauban, suivi des deux comtes de Foix père et fils et de Bernard de Portelle, chevalier aragonais, assembla un conseil hors la ville. Il y fut décidé que Baudouin méritait le dernier supplice. Aussitôt, sans autre forme, les deux comtes de Foix et Bernard de Portelle le pendirent aux branches d'un noyer, après qu'il eut fait sa confession dernière. Les chevaliers du Temple trans-

portèrent son corps à leur commanderie de Ville-Dieu, et l'inhumèrent dans le cloître, près de l'église.

Nous sommes sans doute bien éloignés d'approuver la mort si ignominieuse que Raymond VI fit subir à Baudouin son frère : il eût acquis une bien plus grande gloire en le pardonnant; mais il faut dire que Baudouin se conduisit à l'égard du comte de Toulouse avec une déloyauté qui passa toutes les bornes ; qu'il se rangea du côté de Simon de Montfort, le plus cruel ennemi de son propre frère, et qu'il lui causa tout le mal qu'il était en son pouvoir de lui faire.

De Montauban, le comte de Toulouse vint, à la tête de ses routiers, assiéger le château de Moissac. L'arrivée de Simon de Montfort le força à en lever le siége. Il se rendit alors à Narbonne, avec les comtes de Foix et de Comminges et plusieurs notables de Toulouse, pour y voir le cardinal de Bénévent. Le légat les reçut dans le palais archiépiscopal de Narbonne, en présence de l'ancien évêque de Carcassonne et de plusieurs abbés et seigneurs. Le 18 avril 1214, les comtes de Comminges et de Foix prêtèrent serment de ne plus soutenir les hérétiques ; d'obéir au légat ; d'accomplir toute la pénitence qui leur serait imposée ; de donner en garantie, l'un, le château de Salies, l'autre, celui de Foix ; de faire enfin accepter ce serment à leurs enfants. Le 25, se présentèrent les consuls de la ville de Toulouse, Jourdain de Villeneuve, Aymeri de Castelnau, Arnaud Baudure, Arnaud de Barravi, Vital de Punhac, Peregrin Siguier et Guillaume Bertrand. Ils promirent d'expulser tous les hérétiques ; de ne fournir aucun secours au comte de Toulouse contre l'Eglise romaine ; de donner tous les ota-

ges nécessaires, et de faire prêter un pareil serment à tous les habitants de Toulouse âgés de plus de quatorze ans. Enfin, dans le cours du même mois, Raymond VI fut réconcilié avec l'Eglise, après qu'il eut fait sa soumission. Elle était renfermée dans les deux actes suivants :

« Je Raymond, par la grâce de Dieu duc de Narbonne, » comte de Toulouse et marquis de Provence, m'offre moi-» même à Dieu, à la sainte Eglise romaine, et à vous sei-» gneur Pierre, par la même grâce cardinal-diacre, légat » du saint-siége apostolique, et je vous livre mon corps, » dans le dessein d'exécuter et d'observer fidèlement de » tout mon pouvoir tous les ordres, quels qu'ils soient, que » le seigneur pape *et la miséricorde de Votre Sainteté* juge-» ront à propos de me donner. Je travaillerai efficacement » pour engager mon fils Raymond à se remettre entre vos » mains avec toutes les terres qu'il possède, et à vous livrer » son corps et ses domaines, ou tout ce qu'il vous plaira » de ces domaines pour ce sujet, afin qu'il observe fidè-» lement, suivant son pouvoir, l'ordre du seigneur pape et » le vôtre. »

L'autre acte est conçu en ces termes :

« Je Raymond, par la grâce de Dieu duc de Narbonne, » etc., n'étant contraint ni par force ni par fraude, vous » offre librement, seigneur cardinal, mon corps, avec tous » les domaines que j'ai eus et possédés autrefois, et que je » confesse avoir entièrement donnés à mon fils Raymond, » savoir : la partie des domaines que je tiens, ou que d'au-» tres tiennent pour moi et de moi ; en sorte que, si vous » me l'ordonnez, j'abandonnerai tous mes biens, je me re-» tirerai auprès du roi d'Angleterre, ou dans tout autre

» endroit, où je demeurerai jusqu'à ce que je puisse visiter le siége apostolique, pour y demander grâce et miséricorde. De plus, je suis prêt à vous remettre et à vos envoyés toutes les terres que je possède : en sorte que tous mes domaines soient soumis à la miséricorde et au pouvoir absolu du souverain pontife, de l'Eglise romaine et de vous ; et si quelqu'un de ceux qui en tiennent une partie pour moi et de moi, refuse d'y consentir, je l'y contraindrai, suivant votre ordre et mon pouvoir. Enfin je vous offre mon fils avec tous les domaines qu'il possède, et que d'autres tiennent pour lui ou de lui, et je l'expose à la miséricorde et aux ordres du seigneur pape et aux vôtres ; et j'agirai pour l'engager et ses conseillers à faire la même promesse et à l'observer.

Après sa soumission, le comte Raymond et son fils se rendirent à Toulouse et y vécurent en simples particuliers. La conduite que tinrent en cette occasion les trois comtes auprès du légat, s'explique par l'approche d'une armée nombreuse qui s'avançait vers la province. Leur soumission étant sincère, on aurait dû respecter leurs domaines, puisqu'ils s'étaient humblement soumis ; mais il n'en fut pas ainsi, et il n'est que trop vrai que le cardinal de Bénévent les joua à Narbonne. Pierre de Vaux-Sernay appelle cette duplicité une *fraude pieuse*. « O pieuse fraude, s'écrie-t-il, ô piété frauduleuse du légat !... *O legati fraus pia ! ô pietas fraudulenta !* (Cap. 78). En effet, Simon de Monfort continua de s'emparer des états du comte de Toulouse à l'aide de la puissante armée dont nous avons parlé et qui fut réunie à Montpellier au nombre de soixante à quatre-vingt mille hommes. Simon conduisit les nouveaux croisés

à Carcassonne ; là, il se fit céder, par une violence manifeste, les vicomtés de Nîmes et d'Agde, envoya Gui son frère pour soumettre le Rouergue et le Querci à sa domination, et se rendit ensuite à Valence, où il conclut avec le duc de Bourgogne et le dauphin le mariage d'Amauri son fils avec Béatrix, fille de ce dernier. De Valence, Simon partit pour le Querci, où il s'empara du château de Monpezat, qu'il fit raser ; il passa ensuite dans l'Agenais, où il assiégea Marmande, la prit et la livra au pillage ; de là il se rendit à Agen, dans le dessein de s'emparer du château de Casseneuil, qui était défendu par Hugues de Rovignan.

Pendant que Simon de Montfort se préparait au siége de ce château, Foulques fit une donation au monastère de Prouille. L'acte est ainsi conçu : « Je cède, avec le consen-
» tement de frère Dominique, chapelain de Fanjaux, aux
» religieuses de Prouille, les dîmes et prémices de trois
» ares de terre et de trente arpents de vigne situés au ter-
» ritoire de ce lieu. Donné à Fanjaux, le 8 des calendes de
» juin. »

Foulques se trouvait donc à Fanjaux à cette époque, ainsi que saint Dominique. Ce saint patriarche se rendit bientôt après aux environs de Toulouse, pour y travailler à la conversion des hérétiques. On raconte qu'il prêchait souvent en un lieu appelé *Bouconis de la Sierra*, situé non loin d'une immense forêt portant le nom de *Bouconne*. Là se trouvaient un fort et une église dédiée à sainte Radegonde. Un jour saint Dominique répandait devant Dieu des larmes et des prières au sein de la forêt, lorsqu'il fut favorisé d'une vision céleste : la mère de Dieu lui apparut accompagnée de plusieurs vierges, et lui adressa ces mots : « *Mon fils,*

*prêchez mon Psautier.* » Ce psautier n'était autre chose que le Rosaire, auquel le saint patriarche donna une forme nouvelle : prière bien simple et bien touchante qui est composée de l'Oraison Dominicale et de la Salutation Angélique plusieurs fois répétées. Saint Dominique, instruit par la vision, disposa cette prière de la manière dont on la récite encore aujourd'hui, et y ajouta la méditation des mystères les plus touchants et les plus beaux du christianisme. Il résolut aussi d'ériger une confrérie et de l'enrôler sous la bannière du Rosaire. Une tradition antique rapporte qu'il institua cette association dans la chapelle de l'église de Muret où les évêques et lui étaient réunis pendant la fameuse bataille du 12 septembre.

En 1214, saint Dominique se rendit à Toulouse pour y prêcher son Rosaire. Dès qu'on eut appris son arrivée, le peuple se réunit en masse dans la principale église. Ayant paru en chaire, le Rosaire à la main, il expliqua les mystères et la forme de cette dévotion. Au moment même où il prononçait son discours, un orage affreux éclata sur la ville. Le saint prédicateur profita habilement de l'effroi de son auditoire pour exciter les assistants à la componction. Touchés par ses exhortations, plusieurs hérétiques abjurèrent leurs erreurs : on distingua parmi eux maître Norbert du Val, docteur en droit ; maître Guillaume de Fracine, professeur de philosophie, et maître Barthélemy Du Prat, médecin célèbre, qui tous s'empressèrent de se faire recevoir au nombre des Confrères du Rosaire. Ce fut alors que deux riches habitants de Toulouse nommés, l'un, Pierre Cellani, et l'autre Thomas, cédèrent à saint Dominique deux maisons assez vastes, situées près du château Nar-

bonnais, où il réunit, comme nous le verrons bientôt, ses premiers disciples.

Nous avons laissé Simon de Montfort assiégeant le château de Casseneuil, qui fut soumis à ses armes le 18 août 1214. Ceux de Dôme sur la Dordogne, de Montfort en Querci, de Castelnau en Périgord, et plusieurs autres, furent également pris et démantelés. Au mois de novembre, il se rendit à Rhodez, où il reçut foi et hommage du comte de cette ville, et termina cette campagne par la prise du château de Séverac. Nous trouvons dans les archives de Prouille que Simon de Montfort donna, cette même année, le château de Casseneuil à saint Dominique.

Dans le pays toulousain, deux seigneurs, Sanche et Raymond Des Jardins, cédèrent plusieurs domaines à Pierre I[er] abbé de Grand-Selve, qui avait succédé à Guillaume Roberti dans le gouvernement de cette abbaye.

Au commencement de l'année 1215 et le huitième jour de janvier, le cardinal Pierre de Bénévent fit l'ouverture d'un concile à Montpellier. Cette assemblée est devenue célèbre dans nos annales par la cession qui y fut faite, à Simon de Monfort, de tous les domaines de Raymond VI. Elle fut composée de cinq archevêques, de vingt-huit évêques et de plusieurs abbés, parmi lesquels se trouvait Foulques, évêque de Toulouse. Le cardinal prêcha dans l'église de Notre-Dame ; ayant ensuite réuni les membres du concile dans son palais, il leur déclara qu'ils auraient à s'occuper des terres du comte de Toulouse et de celles dont les croisés s'étaient emparés. Tous, d'une voix unanime, furent d'avis qu'il fallait donner toutes ces terres au noble Simon

de Monfort ; ils prièrent en même temps le légat de lui en donner l'investiture.

Mais quand on eut consulté les lettres du pape, on vit que cette cession ne pouvait être réalisée que par son autorité. On députa alors à Rome Girard archevêque d'Embrun pour soumettre l'affaire au souverain pontife. On procéda ensuite à la tenue des diverses sessions du concile. Pendant la durée de ces sessions, Simon de Montfort, qui s'était rapproché de Montpellier, se rendait tous les jours dans la maison des Templiers située près de la ville, et avait là de fréquentes conférences avec le légat et les évêques. Un jour que la ville fut instruite de sa présence dans cette assemblée, on courut de toutes parts aux armes, et Montfort ne dût son salut qu'à la fuite.

Après le concile, le cardinal légat envoya Foulques à Toulouse pour en prendre possession, ainsi que du château Narbonnais qui était le palais des comtes. Les Toulousains, saisis de frayeur, livrèrent la ville et le château à leur évêque, et obligèrent le comte Raymond son fils et les comtesses à se retirer dans la maison d'un simple particulier, David de Roaix. Foulques mit une bonne garnison dans le château, aux dépens des habitants, qui lui donnèrent douze de leurs consuls pour otages. Le légat les envoya à Arles. Les douze autres consuls ou capitouls qui étaient restés à Toulouse convoquèrent, le 20 février 1215, l'assemblée générale de la bourgeoisie, qui dressa l'acte suivant :

« Bertrand de Mont, Pierre Roger, Hugues de Palais,
» Arnaud-Bernard d'Anduse, Bertrand-Raymond Baragnon,
» Guillaume de Bruguières, Raymond Robert, Pierre Mau-

» rand, Guillaume Raymond, Bernard-Raymond d'Escal-
» quens, Guillaume Bertrand, Bernard-Raymond Astre,
» ayant assemblé le *commun* conseil de la ville et du fau-
» bourg, déclarent que le légat retenant en otage douze
» capitouls et que seize de ces officiers étant nécessaires
» pour gérer les affaires publiques, ils demandent sur cette
» position l'avis de l'assemblée. Il leur a été répondu que
» les douze qui restaient auraient l'administration jusqu'au
» terme de leur charge. »

A cette époque, Foulques régnait à Toulouse en véritable souverain, puisqu'il refusa à Raymond de Récaud, sénéchal de Toulouse et l'un des principaux conseillers du comte, la permission qu'il lui demandait d'aller finir ses jours au service des pauvres dans un hôpital. Le légat fit aussi prendre possession, au nom de l'Eglise romaine, du château de Foix, dont il confia la garde à l'abbé de Saint-Thibéry, qui y établit pour châtelain Bérenger son neveu, qualifié de *damoiseau*.

De Montpellier, Simon de Montfort se rendit à Beaucaire et de Beaucaire à Carcassonne, où se trouva aussi le cardinal légat; de Carcassonne, il partit pour Lavaur. Dans tous ces voyages, il agissait en maître absolu des terres du comte de Toulouse, distribuant plusieurs domaines de ce prince à diverses églises, avant d'avoir reçu la décision du pape. Il alla ensuite à la rencontre de Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, qui venait dans la province pour accomplir le vœu qu'il avait fait de se croiser contre les hérétiques ; il le joignit à Vienne. Depuis ce moment il l'accompagna partout.

Louis s'arrêta à Saint-Gilles et y reçut les députés que

le concile de Montpellier avait envoyés à Rome. Ils apportaient la réponse du pape, datée du 2 avril ; elle était adressée au légat, aux évêques, et à Simon de Montfort. Innocent III confiait à ce seigneur la garde des domaines de la maison de Toulouse jusqu'à ce que le concile qu'il avait convoqué à Rome, pour le mois de novembre, eût décidé la question en dernier ressort. La mise en possession des terres de Raymond VI octroyées à Simon n'était donc que provisionnelle et nullement définitive.

Par une bulle qui porte la date de 1215, et qui est adressée aux religieux et aux religieuses de Prouille, Innocent III confirme les dîmes que Foulques avait données à cette maison sur ses terres de Fanjaux, les biens qui lui avaient été cédés par l'abbé et les religieux de Sorèze, les domaines de Cardel, du Villa, ceux que Simon de Montfort avait donnés et qui étaient situés à Fanjaux, enfin les donations diverses dont Prouille avait été enrichie par Raymond Malecrinus à Alzonne, Pierre d'Aragon à Puivert, Lambert à Leran, Pierre de Vic à Pamiers, Hugues de Levi à Bram. Cette bulle nous fait connaître les richesses de Prouille presque à son berceau.

Cette maison fut encore dotée par Foulques évêque de Toulouse, qui, du consentement de Jourdain abbé de Saint-Saturnin et du prévôt de Saint-Etienne, lui donna ainsi qu'à Dominique chanoine d'Osma un hôpital situé à la porte Arnaud-Bernard. Cet hôpital fut cédé pour que les religieux et les religieuses de Prouille pussent y mener séparément la vie commune.

Dépossédé provisionnellement de ses domaines par Innocent III, Raymond VI ne pouvait plus rester à Toulouse.

Il quitta donc cette ville, et se retira avec son jeune fils à la cour de Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre. Quant aux princesses leurs femmes, elles partirent pour la Provence. Ainsi il ne pût être témoin de la destruction des murailles de cette ville, que le prince Louis fit démanteler d'après les conseils du légat et de Simon de Montfort.

Depuis la célèbre bataille de Muret, il n'est plus parlé dans notre histoire de Garsias évêque de Comminges. Nous savons cependant qu'il fut élu, vers l'année 1215, archevêque d'Auch, à la place de Bernard de Montaut, déposé de sa dignité. Il eut pour successeur sur le siége de Comminges Grimoard, qui était moine de Sauve-Majeure. L'abbaye de Saint-Laurent de Goyon passa, à cette époque, des mains de Lodaïx de Rosses à celles d'Ursie, dont nous trouvons le nom dans une charte de Raymond de Lille. — Celle de La Capelle était alors gouvernée par Jean Ier du nom, que nos chroniques nous représentent comme un homme puissant en œuvres et en paroles. Ce saint abbé s'était étroitement lié d'amitié avec saint Dominique. Le chanoine d'Osma venait souvent se reposer de ses longues fatigues à l'ombre de la solitude de La Capelle, où Jean lui offrait toujours une généreuse hospitalité. — L'abbaye de Saint-Théodard reçut vers le même temps des marques éclatantes de la libéralité de Guillaume évêque de Cahors, qui lui céda plusieurs églises avec leurs dépendances, dans la personne de Robert son abbé.

De Saint-Gilles, le prince Louis se rendit à Montpellier, et de Montpellier à Carcassonne. Simon de Montfort, qui se trouvait avec lui dans cette dernière ville, envoya Gui

son frère et quelques chevaliers à Toulouse pour en prendre possession. En même temps Louis se rendit à Fanjaux et y demeura quelques jours, pendant que le légat et Montfort allèrent à Pamiers où ils trouvèrent Raymond-Roger qui remit au légat son château, dans lequel Montfort plaça une bonne garnison. De retour à Fanjaux, Montfort se dirigea avec Louis et tous les croisés vers Toulouse. Les habitants se soumirent.

S'il faut s'en rapporter à un ancien historien, Foulques aurait ouvert l'avis de mettre le feu aux quatre quartiers de la ville pour la punir du mal qu'elle avait fait aux croisés. Ce conseil fut rejeté; on se contenta d'abattre les murailles, de raser les fortifications. Le château Narbonnais seul, où Simon de Montfort établit sa demeure, fut conservé.

Pendant le séjour de Louis à Toulouse, il obtint de Guillaume abbé de Castres une portion de l'os maxillaire de saint Vincent martyr, dont le prince fit présent à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Après avoir fini sa quarantaine, Louis quitta Toulouse et prit la route de France avec toute sa suite. Après avoir accompagné le prince jusqu'à Montauban, Montfort revint à Toulouse, où il passa quelques jours. Il exigea des habitants trois mille marcs d'argent dont il fit fabriquer de nouvelles espèces, et prit dès ce moment dans les actes le titre de comte de Toulouse, quoiqu'il n'eût que la régie des domaines de cette maison. Il est désigné sous ce titre dans l'acte mémorable par lequel Foulques, évêque de Toulouse, céda à Dominique la sixième partie des dîmes de son diocèse. Foulques s'exprimait ainsi :

« Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ : nous faisons
» savoir à tous présents et à venir que nous, Foulques, par
» la grâce de Dieu humble ministre du siége de Tou-
» louse, voulant extirper l'hérésie, bannir les vices, ensei-
» gner aux hommes la règle de la foi et les former aux
» bonnes mœurs, nous instituons pour prédicateurs dans
» notre diocèse le frère Dominique et ses compagnons, les-
» quels se sont proposé de marcher dans la pauvreté évan-
» gélique, à pied et en religieux, en annonçant la vraie
» parole. Et parce que l'ouvrier est digne de sa nourriture
» et qu'il ne faut pas fermer la bouche au bœuf qui foule
» le grain, mais qu'au contraire celui qui prêche l'Evangile
» doit vivre de l'Evangile, nous voulons que le frère Domi-
» nique et ses compagnons, en semant la vérité dans notre
» diocèse, y recueillent aussi de quoi soutenir leur vie.
» C'est pourquoi, du consentement du chapitre de l'église
» de Saint-Etienne et de tout le clergé de notre diocèse,
» nous leur assignons à perpétuité, ainsi qu'à tous ceux
» que le zèle du Seigneur et le salut des âmes attacheront
» de la même manière à l'office de la prédication, la sixiè-
» me partie des dîmes dont jouissent les fabriques de nos
» églises paroissiales, afin de servir à leurs besoins, et
» qu'ils puissent se reposer de temps en temps de leurs
» fatigues. S'il reste quelque chose à la fin de l'année, nous
» voulons et ordonnons qu'on l'emploie à l'ornement de
» nos églises paroissiales ou au secours des pauvres, selon
» qu'il paraîtra convenable à l'évêque. Car, puisqu'il est
» réglé par le droit qu'une certaine portion des dîmes doit
» être consacrée aux pauvres, nous sommes tenus sans
» doute d'admettre au partage ceux qui embrassent la pau-

» vreté pour Jésus-Christ, dans le but d'enrichir le monde » de leur exemple et du don céleste de la doctrine : de » telle sorte que ceux de qui nous recevons les choses » temporelles, reçoivent de nous directement ou indirecte- » ment les choses spirituelles. Donné l'an 1215 du Verbe » incarné, le roi Philippe régnant sur les Français, et le » comte de Montfort tenant la principauté de Toulouse. »

Les saintes libéralités de l'évêque de Toulouse et de son chapitre firent épanouir l'ordre des Frères Prêcheurs. A la suite de ces largesses, Dominique appela six de ses disciples de Prouille à Toulouse, les réunit en communauté dans la maison que Pierre Cellani lui avait depuis peu donnée, et y jeta les fondements de son institut vers le mois de septembre de l'an 1215. Ce saint patriarche fixa donc dès ce moment ses tentes à Toulouse ; il était alors âgé de quarante-six ans. Il était qualifié de chanoine d'Osma, de curé ou chapelain de Fanjaux (où il avait passé dix ou douze années de sa vie), de prieur du monastère de Prouille et de vicaire-général de Foulques. Il était honoré des peuples et respecté des grands. Simon de Montfort avait pour lui une estime toute particulière : c'était Dominique qui avait baptisé sa fille et béni le mariage de son fils Amauri avec Béatrix, fille du dauphin de Vienne. Il possédait à Toulouse deux établissements qui étaient situés aux deux extrémités de la cité : l'un au midi, c'était la maison de Cellani pour les hommes ; l'autre au nord, c'était l'hôpital de la porte Arnaud-Bernard, pour les femmes et leurs chapelains. Cette dernière maison avait appartenu à Grand-Selve : Foulques l'acheta pour la donner à saint Dominique. Elle était située non loin de l'église qui, plus tard, fut dédiée à saint Roch.

Après avoir établi ses disciples à Toulouse, Dominique partit pour Rome vers la fin d'octobre, afin d'assister au concile de Latran, dont l'ouverture eut lieu au commencement de novembre 1215. Il s'y trouva douze cents prélats tant patriarches qu'archevêques, évêques et abbés. On y dressa une exposition de la foi catholique contre les erreurs du temps, c'est-à-dire contre les albigeois et les vaudois ; il fut ordonné que les hérétiques seraient livrés au bras séculier après leur condamnation canonique, et que les princes pourraient être forcés, par l'excommunication, à sévir contre les hérétiques dénoncés, soit en les privant de leurs biens, soit en les chassant de leurs terres, ou même en les exterminant : *Pro viribus exterminare studebunt.* Le concile déclara enfin que si les princes refusaient d'obéir sur ces points aux évêques, le pontife suprême pourrait délier leurs vassaux du serment de fidélité et donner à d'autres leurs domaines et leurs principautés. On prétend que les ambassadeurs des rois et des princes étaient présents aux assemblées où toutes ces dispositions furent prises.

Quoique les actes du concile de Latran ne fassent aucune mention du comte de Toulouse, nous savons cependant, par les témoignages unanimes de plusieurs auteurs, qu'on y traita des affaires de ses domaines. Voici d'abord comment s'exprime Pierre de Vaux-Sernay : « Raymond, jadis » comte de Toulouse, son fils, et le comte de Foix, se ren» dirent au concile pour demander la restitution de leurs » terres. Simon de Monfort y envoya, de son côté, Gui son » frère et quelques autres fidèles. Il faut avouer que plu» sieurs, même parmi les prélats, en opposition avec les » principes de la foi, parlèrent en faveur de ces princes ;

» mais les conseils d'Achitophel et des méchants furent » détruits, et le pape, suivant les désirs de la plus saine » partie du concile, statua que Toulouse et les autres ter» res dont les croisés s'étaient emparés, appartiendraient » à Simon de Monfort, et que la Provence, en tout ou en » partie, appartiendrait au fils de ce prince, si toutefois il » s'en montrait digne. »

D'après ce passage, il est certain que Raymond, son fils, le comte de Foix, et sans doute celui de Comminges, se rendirent à Rome pour y défendre leurs droits. Ayant été introduits dans le concile, ils allèrent se prosterner aux pieds du pape, qui les releva avec une extrême bienveillance. Le jeune Raymond présenta à Innocent III des lettres du roi d'Angleterre. Chacun de ces princes se plaignit de la conduite de Montfort à leur égard ; l'un des cardinaux et l'abbé de Saint-Thibéry prirent la défense des seigneurs opprimés. Foulques demanda la parole et dit : « Le comte de Foix » ne peut disconvenir que son comté ne soit rempli d'hé» rétiques, car, après que le château de Monségur a été » pris et rasé, on a fait brûler tous les habitants. Sa sœur » a fait mourir son mari pour l'amour des hérétiques. » S'étant réfugiée dans Pamiers, où elle a demeuré pen» dant quatre ans, l'hérésie, par son crédit, a pris de nou» velles forces. Enfin ce comte, aidé de celui de Toulouse, » a fait périr à Montjoire plus de six mille croisés allant au » secours de Lavaur. »

Il eût été beaucoup plus prudent pour l'évêque Foulques de garder le silence, car la réplique du comte de Foix fut terrible contre lui : « Je n'étais pas le maître, dit ce sei» gneur, du château de Montségur ; mon père l'avait donné

» à ma sœur, et je ne puis être responsable de ses actes.
» Ceux qui ont été tués à Montjoire n'étaient que des brigands qui désolaient le pays. Pour vous, évêque de Toulouse, n'êtes-vous pas coupable d'avoir livré au pillage votre ville épiscopale ? d'y avoir fait périr plus de dix mille habitants, de concert avec le légat et Simon de Montfort ?... » Le comte de Foix finissait à peine son discours, que Raymond de Roquefeuille, l'un des barons de la province, porta des plaintes amères sur la conduite déloyale que le général de la croisade avait tenue à l'égard du comte de Beziers, l'accusant de l'avoir fait périr et d'avoir désolé ses domaines. Les princes sortirent alors du concile.

Bientôt après arrivèrent Gui de Montfort et les envoyés de Simon. Ceux-ci déclarèrent que la restitution des domaines empêcherait qu'à l'avenir on pût prendre les intérêts de l'Eglise. Leur opinion fut partagée par la majorité des évêques. Le pape paraissait embarrassé ; après avoir consulté ses archives, il déclara qu'il ne pouvait se dispenser de restituer ces domaines. Cette proposition déplut à l'assemblée et on murmura hautement. Indigné de ces murmures, le chantre de l'Eglise de Lyon, homme plein de mérite, se tourna vers le pontife et lui dit : « Vous savez bien que le comte de Toulouse vous a remis sur-le-champ, ou à votre légat, ses places fortes ; qu'il s'est croisé des premiers, et qu'il a combattu pour l'Eglise au siége de Carcassonne contre le vicomte de Beziers, son neveu. Il a fait toutes ces choses pour vous donner des preuves d'une entière obéissance : vous ne pouvez donc vous dispenser de lui rendre ses domaines, sans vous couvrir d'une honte qui rejaillira sur toute l'Eglise : de

» telle sorte que dans la suite on ne voudra plus se fier à » vous. » Il se tourna ensuite du côté de l'évêque de Tou- » louse et lui adressa ces mots : « Il paraît que vous n'ai- » mez ni ce prince ni votre peuple ; car vous avez allumé » un si grand feu dans Toulouse, que rien n'est capable » de l'éteindre. Vous y avez fait mourir plus de dix mille » hommes, et vous y en ferez périr encore davantage si » vous persévérez dans vos desseins. Vous avez, par là, » décrié la cour de Rome. Est-il juste que, pour satisfaire » la passion d'un seul, tant d'autres innocents soient sa- » crifiés ? »

L'archevêque de Narbonne lui-même prit la défense des princes.

Innocent III parut un instant disposé à rendre au comte de Toulouse ses domaines ; il déclara que, s'il était coupable, il ne fallait pas du moins en priver son fils, qui ne devait pas porter les fautes du père. Cette disposition du pontife excita de grandes clameurs dans l'assemblée ; plusieurs prélats déclarèrent que si Monfort était dépossédé, ils emploieraient tous leurs moyens pour le maintenir. L'évêque d'Osma dit alors au pape : « Ne vous effrayez pas » de toutes ces menaces. L'évêque de Toulouse est un grand » flatteur ; mais, malgré ses intrigues, il ne pourra em- » pêcher que le fils du comte Raymond ne recouvre ses » domaines sur le comte de Montfort. Ce jeune prince trou- » vera de l'appui auprès du roi de France, du roi d'Angle- » terre et de plusieurs autres princes dont il est parent, et » il saura bien soutenir son droit, quoique encore jeune. » Le pape répondit : « Ne vous embarrassez pas du fils du » comte de Toulouse, car si le comte de Montfort lui retient

» ses domaines, je lui en donnerai d'autres; et s'il est fidèle
» à Dieu et à l'Eglise, il ne manquera de rien. »

Tel est le récit que nous fait un ancien historien de tout ce qui se passa au concile de Latran au sujet du comte de Toulouse. Il faut bien que ce récit soit vrai dans le fond, quoique peut-être exagéré, puisque nous avons vu que Pierre de Vaux-Sernay rapporte les oppositions que rencontra dans plusieurs évêques la spoliation du comte de Toulouse, oppositions qu'il compare aux conseils perfides d'Achitophel. Foulques fut donc vivement repris dans ce concile : on lui reprocha en face d'avoir fait périr dix mille habitants de sa ville épiscopale. — Nous avouons qu'aucun monument historique ne vient justifier une pareille accusation, à moins qu'on ne veuille parler des combats que les croisés livrèrent dans diverses circonstances aux habitants de Toulouse, à l'instigation de Foulques, ennemi acharné des hérétiques.

La cause de Simon de Montfort prévalut néanmoins au concile de Latran, et, de l'avis de la plus grande partie des prélats, Innocent III rendit le décret suivant :

« Tout l'univers est informé des travaux que l'Eglise a
» entrepris, soit par les prédicateurs, soit par les croisés,
» pour exterminer les hérétiques et les routiers de la pro-
» vince de Narbonne et des pays voisins. Le succès a ré-
» pondu, par la grâce de Dieu, à nos soins; en sorte que
» les uns et les autres étant chassés, le pays est maintenant
» gouverné dans la foi catholique et la paix fraternelle. Mais
» comme ce nouveau plant a besoin d'être arrosé, nous
» avons jugé à propos d'y pourvoir, après avoir consulté

» le concile. Que Raymond comte de Toulouse, qui a été » trouvé coupable en ces deux articles, et que plusieurs » indices certains prouvent depuis longtemps ne pouvoir » gouverner le pays dans la foi, soit exclus pour jamais d'y » exercer sa domination, dont il n'a que trop fait sentir le » poids, et qu'il demeure dans un lieu convenable, hors du » pays, pour y faire une digne pénitence de ses péchés ; » cependant qu'il reçoive, tous les ans, quatre cents marcs » d'argent pour son entretien, tant qu'il obéira humble- » ment. Que sa femme, sœur du feu roi d'Aragon, laquelle, » suivant le témoignage de tout le monde, est une dame » de bonnes mœurs et catholique, jouisse entièrement et » paisiblement des terres qui lui ont été assignées pour son » douaire; à condition qu'elle les fera régir de telle sorte, » suivant l'ordre de l'Eglise, que l'affaire de la paix et de » la foi n'en souffre aucun préjudice : autrement, on lui » donnera un équivalent, selon qu'il plaira au siége apos- » tolique. Que tous les domaines que les croisés ont con- » quis sur les hérétiques, leurs croyants, leurs fauteurs et » receleurs, avec la ville de Montauban et celle de Tou- » louse qui est la plus gâtée par l'hérésie, soient donnés » (sauf en tout le droit des hommes catholiques, des fem- » mes et des églises) au comte de Montfort, homme cou- » rageux et catholique, qui a travaillé plus que tout autre » dans cette affaire, pour les tenir de ceux de qui il doit » les tenir de droit. Le reste du pays non conquis par » les croisés sera mis, suivant le mandement de l'Eglise, à » la garde de gens capables de maintenir et de défendre » les intérêts de la paix et de la foi, afin d'en pourvoir *le* » *fils unique* du comte de Toulouse, après qu'il sera par-

» venu à un âge légitime, s'il se montre tel qu'il mérite
» d'obtenir le tout, ou seulement une portion, ainsi qu'il
» sera plus convenable. »

Conséquemment à ce décret, Simon de Montfort ne devait dominer que sur les pays qui s'étendaient depuis Beziers jusqu'à l'Océan, les Pyrénées et la Dordogne. Le reste des domaines du comte de Toulouse fut mis en sequestre pour son fils.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

## DEUXIÈME PARTIE. — TEMPS INTERMÉDIAIRES.

pages.

LIVRE XI. — Depuis l'épiscopat de Raymond Ier en 1001 jusqu'à la conclusion du troisième concile de Toulouse en 1056. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1

LIVRE XII. — Depuis la conclusion du troisième concile de Toulouse en 1056 jusqu'à la prise de Toulouse par Guillaume de Poitiers en 1079. . . . . . . . . 33

LIVRE XIII. — Depuis la prise de Toulouse par Guillaume de Poitiers en 1079 jusqu'au départ de Raymond de Saint-Gilles pour la croisade en 1096. . . 63

LIVRE XIV. — Depuis le départ de Raymond de Saint-Gilles pour la croisade en 1096 jusqu'à la mort de ce prince en 1105. . . . . . . . . . . . . . 93

LIVRE XV. — Depuis la mort de Raymond de Saint-Gilles en 1105 jusqu'au pélerinage d'Alphonse Jourdain en Galice en 1125. . . . . . . . . . . . . 130

LIVRE XVI. — Depuis le pélerinage d'Alphonse Jourdain en Galice en 1125 jusqu'à la réconciliation de ce seigneur avec le siége apostolique en 1143. . 171

LIVRE XVII. — Depuis la réconciliation du comte Alphonse avec le siége apostolique en 1143 jusqu'au siége de Toulouse par Henri II, roi d'Angleterre, en 1159. . . . . . . . . . . . . . 208

LIVRE XVIII. — Depuis le siége de Toulouse par Henri II, roi d'Angleterre, en 1159, jusqu'à la guerre contre les Albigeois en 1178. . . . . . . . . . 248

pages.

LIVRE XIX. — Depuis la guerre contre les Albigeois en 1178 jusqu'à la mort de Raymond V en 1194. . . 299

LIVRE XX. — Depuis la mort de Raymond V en 1194 jusqu'à l'élection de Raymond de Rabastens en 1202. 334

LIVRE XXI. — Depuis l'élection de Raymond de Rabastens en 1202 jusqu'à l'arrivée de Milon en France en 1209. . . . . . . . . . . . . . . . . . 362

LIVRE XXII. — Depuis l'arrivée de Milon en France en 1209 jusqu'à la prise de Lavaur en 1211. . . . . 405

LIVRE XXIII. — Depuis la prise de Lavaur en 1211 jusqu'à la spoliation du comte de Toulouse en 1215. 455

## SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DE TOULOUSE.

14e Comte, Guillaume Taillefer (suite).

15e Comte, Pons III.

16e Comte, Guillaume IV.

17e Comte, Raymond IV dit de Saint-Gilles.

18e Comte, Bertrand.

19e Comte, Alphonse Jourdain.

20e Comte, Raymond V.

21e Comte, Raymond VI.

---

## SOUVERAINETÉ SPIRITUELLE DE TOULOUSE.

*SES ÉVÊQUES.*

—

### ONZIÈME SIÈCLE.

1. Raymond Ier.
2. Pierre Ier (Roger).
3. Bernard II.
4. Hugues II.
5. Arnauld ou Arnoul.
6. Durand de Dôme.
7. Izarn.

DOUZIÈME SIÈCLE.

1. Izarn (suite).

2. Raymond du Puy (Amélius).

3. Raymond de Lautrec.

4. Bernard Bonhomme.

5. Geraud de La Barthe.

6. Hugues III.

7. Bertrand de Villemur.

8. Gosselin.

(Henri de Clairvaux, élu évêque de Toulouse après Gosselin, n'accepta pas ce siége.

9. Fulcrand.

TREIZIÈME SIÈCLE.

1. Raymond de Rabastens.

2. Foulques.

## Conciles de Toulouse.

2me Concile (*bis*) en 1005.

3me Concile en 1056.

4me Concile en 1068.

5me Concile en 1079.

6me Concile en 1090.

7me Concile en 1110.

8me Concile en 1118.

9me Concile en 1119.

## Abbayes du Toulousain dans l'ordre de leur fondation.

23. Prieuré de Saint-Béat, fondé par Sulmus.

24. Chapitre de Cazeneuve, fondé par Sanche Atton et Bleckerte sa femme.

25. Prieuré conventuel d'Auterive, fondé par Raymond et Bérenger seigneur de ce lieu.

26. Monastère de Saint-Orens, fondé par Emerie d'Alteïas.
(Ces abbayes ont été fondées au XIe siècle).

27. Prieuré des hospitaliers de Saint-Jean à Toulouse, fondé par Bertrand comte de Toulouse.

28. Prieuré de Lespinasse, de l'ordre de Fontevrault, fondé par la comtesse Philippia.

29. Abbaye de Grand-Selve, fondée par Geraud de Sales.

30. Prieuré de Saint-Antoine à Toulouse, fondé par les religieux de Lézat.

31. Prieuré de Sainte-Marie de Bragairac, de l'ordre de Fontevrault.

32. Hôpital de Sainte-Marie, situé sur la rive gauche de la Garonne.

33. Abbaye de Bolbonne, de l'ordre de Citeaux, fondée par la maison Foix et plusieurs seigneurs du Toulousain.

34. Abbaye de Bonnefont, de l'ordre de Citeaux, fondée par Fland de Monpezat et ses enfants.

35. Abbaye de Belleperche, de l'ordre de Citeaux, fondée par les gneurs de Castelmeiran.

36. Commanderie de Villedieu, fondée par Arnaud de Bedos et Ray de Gaure.

37. Abbaye d'Eaunes, fondée par les seigneurs de Montaut et Guill d'Andoufielle archevêque d'Auch.

38. Abbaye de La Capelle, de l'ordre des Prémontrés, fondée pa nard de l'Ile-Jourdain.

39. Abbaye de Feuillants, fondée per les religieux de la Crête.

40. Abbaye de Calers, fondée par trois frères : Guillaume Petri, ric et Adémar.

41. Monastère de Saint-Laurent de Goyon, de l'ordre des Prém donné ensuite aux Cisterciennes. Pélagoz de Bonrepos e gardé comme le restaurateur.

...re de Marenx, de l'ordre de Citeaux, fondé par I ...nx.